

Sous-série 1B

Trésor des chartes et Chambre des comptes

Introduction

Le Trésor des Chartes de Franche-Comté, dont le département du Doubs publie aujourd'hui l'inventaire, est la portion la plus ancienne du fonds important de la Chambre des Comptes de Dole, le noyau primitif des archives de la province. (Voir ma Notice sur le Trésor des Chartes de Franche-Comté et sur les origines des archives du Doubs ; Besançon, 1871, brochure in-8°.) Son origine remonte au milieu du XIII^e siècle, au moment où l'heureux mariage d'Alix de Méranie, héritière des premiers comtes de Bourgogne, et d'Hugues de Chalon, fils de Jean de Chalon l'Antique, éteignit les rivalités et confondit les prétentions de deux races souveraines et ramena sous un pouvoir unique l'ensemble de la haute Bourgogne (1248). Cette unité, créée par Alix de Méranie et ses deux époux successifs, Hugues de Chalon et Philippe de Savoie, affermie par son fils Othon IV, époux de Mahaut d'Artois, établit peu à peu dans les terres du Domaine une administration régulière. Sous la direction d'un conseil composé d'officiers héréditaires, de juristes, de grands vassaux, l'autorité du comte s'imposa bien vite à tous les détenteurs de fiefs comblés de faveurs, de dons d'argent ou de terres : l'administration, la comptabilité, la justice, s'organisèrent dans les prévôtés et les châtelainies domaniales. Les titres qui établissaient l'origine et l'usage des droits utiles du souverain, les comptes, les reprises de fief, les actes d'acquisitions et d'échanges, les pièces relatives à l'exploitation des salines, cette source presque inépuisable d'où sortait son principal revenu, furent désormais conservés précieusement dans ses châteaux, à côté des testaments, des contrats de mariage de sa famille ou des traités qui réglaient ses relations avec les souverains voisins. Quand, par le traité de Vincennes et les fiançailles de Jeanne de Bourgogne avec un fils du roi de France, le protectorat de Philippe le Bel s'étendit sur le comté de Bourgogne, abandonné par Othon IV, un des premiers soins du conquérant, après avoir pacifié la province, fut d'emporter à Paris tout le Trésor des Chartes du comté. Examinés par ses juristes, classés et numérotés en ordre utile par les clercs de la prévôté de Paris, tous les documents de ce trésor, transformés en un arsenal juridique, furent transcrits et collationnés dans le greffe de cette juridiction, pendant les années 1305, 1306 et 1307. Quand on les rapporta en Franche-Comté, Philippe, comte de Poitiers, devenu l'époux de la fille d'Othon IV, les fit placer dans une tour du château de Grimont-sur-Poligny, où furent désormais déposés, suivant les régimes administratifs auxquels la Franche-Comté fut soumise pendant les XIV^e et XV^e siècles, tout ou partie des documents qui intéressaient le pouvoir, les sceaux des juridictions supprimées, et jusqu'aux vieux drapeaux des milices prévôtales. En 1318 on commença à rédiger, par ordre de Philippe V, le premier inventaire du dépôt de Grimont, sous forme d'un cartulaire contenant la transcription intégrale de 513 chartes, de l'an 1166 à 1321 3 ; reproduit en triple exemplaire, dont un sur vélin, ce cartulaire fournissait un utile instrument de recherches, évitait tout déplacement de titres originaux, et permettait aux administrateurs du comté de placer, sous les yeux de vassaux oublieux, la preuve des engagements de leurs devanciers et des obligations de leurs fiefs. Cette première tentative d'imitation de ce qui se pratiquait aux archives royales et à la Chambre des Comptes de Paris ne fut pas continuée par les trésoriers ou gardiens des chartes de Grimont, et ce n'est qu'à la fin du XV^e siècle, lors de l'établissement d'une Chambre des Comptes à Dole (1494), que l'usage des registres-cartulaires fut repris d'une manière suivie pour ne plus être abandonné. Soumise à des changements fréquents de souverains pendant tout le XIV^e siècle, la Franche-Comté, au point de vue de l'administration et des comptes, fut rattachée tour à tour, partiellement ou en entier, aux comtés d'Artois et de Flandre ou au duché de Bourgogne ; à dater du règne de Philippe le Hardi, c'est à Dijon qu'il faut chercher la série des comptes de ses baillis, ses gruyers, ses trésoriers. Mais les archives de Grimont ne laissèrent pas de recueillir, à cette époque, nombre de pièces de dépense, émanées en particulier de la reine Jeanne (1307-1330), du duc Eudes IV (1330-1349), de la comtesse Marguerite (1361-1382), et quelques comptes, rendus à leur conseil par les baillis ou les receveurs des châtelainies, outre de nombreuses reprises de fief et des contrats de toute sorte qu'on y rapporta en 1356-1360, des châteaux domaniaux de Bracon et de Châtillon-le-Duc. C'est de 1356 que date le premier inventaire de ce dépôt, dressé par les trésoriers Gui Groignenat et Aubriet de Plaine, qui se rendirent successivement à Poligny et à Bracon pour vérifier le contenu des coffres et armoires, où étaient entassées sans grande méthode les chartes du trésor. En 1388, Perrenin de Plaine, gardien des chartes, dressa un nouveau répertoire, tout en déclarant, après l'avoir achevé, « qu'il restait au château, en sa garde, grand foison de titres dont il n'avait fait nulle mention. » Cet inventaire fut renouvelé en 1397-1398 par Jean Aubert et Guillot Girard, commissaires du duc de Bourgogne. La confiscation des domaines du comte d'Auxerre et Tonnerre, Louis de Chalon, prononcée en 1407 par Jean sans Peur, enrichit Grimont de la portion franc-comtoise des riches archives de la maison de Chalon-Auxerre, d'une valeur inestimable pour l'histoire des montagnes du Jura. Le Duc les fit soigneusement inventorier par ses conseillers, Bon Guichard et Aubry Bouchard, dont le travail ne nous est point

parvenu ; mais nous en avons la reproduction et le revêtement dans le récolement fait à la mort du gardien du trésor, Gui de Martigny, en 1464 et 1465, par Bernard Noiseux, conseiller des Comptes, avant l'entrée en fonctions du nouvel archiviste, Étienne Vincent, et dans le dernier et plus complet inventaire qui ait été dressé à Poligny, celui de 1511, exécuté sur l'ordre de l'archiduchesse Marguerite d'Autriche. J'ai donné ailleurs la liste peu connue des conservateurs du trésor de Grimont depuis 1356 ; je ne la reproduirai pas ici, me contentant de faire remarquer que le soin le plus minutieux présidait à leur choix ; que tous, nobles ou gradués, étaient conseillers des Ducs et siégeaient dans leurs parlements ou leurs chambres des Comptes. Le passage suivant d'une lettre de Jean sans Peur montrera l'importance que ce prince attachait à la conservation de ses archives. « Je désire que les bonnes villes soient fortifiées et mises en estat, singulièrement celle de Poligny, au château de laquelle est de toute ancienneté le trésor des lectres et des Chartres du comté de Bourgoigne ; qu'elle a besoin d'estre maintenue, bien gardée et fortifiée, parce que si elle estoit prinse, ce seroit et pourroit estre la totale destruction dudit conté, la perte dudit chastel et des Chartres et lectres y estans. » (CHEVALIER, Histoire de Poligny, I, 201.) Un incendie partiel, survenu au château de Grimont en 1534, la disparition de certains titres signalée en 1550 par l'avocat général François Drouhot, enfin la nécessité journalière de recourir au Trésor des chartes, décidèrent la Chambre des Comptes de Dole à demander son transfert de Poligny à Dole. La duchesse de Parme, gouvernante des Pays-Bas et du comté de Bourgogne, prescrivit, par lettres de 1561, l'exécution de cette mesure, et dès lors, jusqu'à la suppression de la Chambre des Comptes, en 1771, le fonds d'archives de Poligny fut maintenu dans l'ancienne capitale de la Franche-Comté, au palais où siégeait la Cour 5. Ce transport sauva le Trésor des Chartes d'une destruction à laquelle il eût difficilement échappé pendant les guerres du XVII^e siècle qui amenèrent en 1638 la prise de Grimont par les Français, et en 1643 sa destruction par les gouverneurs de Franche-Comté. Sauvé des bombes de Condé pendant le siège de Dole de 1636, le Trésor des Chartes était intact et s'était même accru de toutes les archives anciennes de la saunerie de Salins, quand, en 1679, la Chambre des Comptes en fit dresser l'inventaire détaillé en trois volumes in-folio. Ce travail, terminé en 1687, sous le titre impropre d'inventaire de l'ancienne Chambre des Comptes, est le dernier répertoire consacré au fonds important dont nous donnons l'inventaire sommaire. Malheureusement, depuis sa rédaction, ce fonds, encore si intéressant pour l'histoire générale et particulière de la province, où Gollut, les Chifflet, Dunod, Guillaume, Chevalier, Droz, le président Clerc, ont puisé tant de précieux renseignements sans l'épuiser, a subi d'irréparables mutilations. En 1765, un échange entre la Chambre des Comptes de Dijon et celle de Dole fit distraire du Trésor des Chartes quelques centaines de documents concernant le duché de Bourgogne, le Charolais et la Bresse, pour y faire rentrer, il est vrai, une quantité presque équivalente de chartes franc-comtoises extraites des archives ducales. Mais cette première atteinte à l'intégrité du dépôt fut suivie, à la fin du XVIII^e siècle, de dilapidations nombreuses qui multiplièrent ses épaves dans les collections publiques et privées. Quand, avec les archives de la Chambre des Comptes, le Trésor des Chartes eut été réuni, en 1772, aux archives du parlement de Besançon, ces soustractions continuèrent ; elles n'ont cessé que de nos jours, après avoir réduit d'un quart environ les précieuses collections dont une série ininterrompue d'anciens inventaires permet de constater et de combler imparfaitement les lacunes. Quoique mutilé et amoindri, le Trésor des Chartes n'en offre pas moins d'utiles ressources à l'historien (Dans son état actuel, le Trésor des Chartes comprend 9,580 documents, dont 5,399 parchemin, 3,878 papier, 303 registres ou cahiers, et 3,177 sceaux.) ; l'étude approfondie des documents qu'il renferme reste indispensable à quiconque voudra étudier les institutions de la région de l'Est du XIII^e au XV^e siècle. En parcourant cet inventaire, on se convaincra aisément que le plus ancien fonds d'archives civiles de la Franche-Comté en est resté le plus intéressant et le plus précieux.

JULES GAUTHIER.

TRÉSOR DES CHARTES.
(Ou ancienne Chambre des Comptes.)

TITRES GÉNÉRAUX.

1B1 (Registre.) - Grand in-folio, v et 102 feuillets, papier.

1166-1321. - *Cartulaire des comtes de Bourgogne*. (Ce volume écrit sur deux colonnes, connu des historiens sous le nom de *Cartulaire de Bourgogne*, fut rédigé et copié en triple exemplaire l'an 1318, sous le gouvernement de Jeanne, reine de France et comtesse de Bourgogne. Deux des cartulaires originaux, écrits sur papier, sont conservés aujourd'hui aux Archives du Doubs, cotes B 1 et B 2 du trésor des Chartes ; le troisième, écrit sur vélin, est sorti de la bibliothèque du président Bouhier pour entrer à la bibliothèque municipale de Dijon (fonds des manuscrits, n° 467.) Le Cartulaire des comtes de Bourgogne contient la transcription faite, sans ordre méthodique ni chronologique, de 513 documents de 1166 à 1321, qui tous concernent les fiefs, abbayes, etc., de Franche-Comté, ou intéressent à un degré quelconque les comtes de Bourgogne et leurs familles. Exécuté sur les originaux conservés dans le trésor des Chartes (déposé en grande partie, sinon en totalité, dès cette époque, au château de Grimont-sur-Poligny), ce Cartulaire avait un double but : l'un de fournir un inventaire précis permettant de recourir aux chartes elles-mêmes classées par liasses (numérotées de 1 à 89) dans des coffres, l'autre de fournir aux officiers du domaine un instrument de recherches portatif, permettant d'étudier et de rappeler à des vassaux oublieux les devoirs et les obligations de leurs fiefs. Les originaux d'un grand nombre des documents transcrits dans le Cartulaire existant encore et devant être indiqués dans la suite de cet inventaire, l'analyse de ce volume comprendra de préférence les principaux actes dont les originaux ont péri.) - F° I. Table distincte des fiefs du comté de Bourgogne appartenant au roi de France, et de ceux appartenant à la comtesse Mahaut d'Artois. - F° II. Table par ordre de transcription des chartes du Cartulaire, précédée de l'avis suivant : « C'est l'ordonnance par quoy l'on pourra trouver » quelque lettre que l'on voudra des lettres du comte de Bourgogne contenues en ce livre. Premièrement, toutes » les lettres sont en hun coffre et sont mises en sacs par » disennes et est escript en une auniée que pent a chascun » sac : c'est la premiere liesce, c'est la seconde liesce, et » ensi ensivant jusques à XLVI. Et si vous voulez trover » aucune lettre, regardez ou chapistre cy après ; si trouve. » rez signiés en marge et acouplées les lettres que sont en » chascune liesce et ensi vous ne aurez a cerchier que x let- » très pour trover quelque lettre que vous voudrez avoir. » - F° 1. C'est la copie des lettres et des privilèges appar- » tenanz a comte de Bourgoigne que est traicte des originalx » mot à mot l'an ccc et XVIII. » - F° 80 Etienne de Chalon, comte de Bourgogne, reçoit d'Othon II, duc de Méranie, comte palatin de Bourgogne, ses droits sur Montbarrey et Monligny-lez-Vesoul, en échange de ceux qu'il lui abandonnait à Choie, 1213. - F° 25. Etienne de Chay reprend en fief d'Othon II de Méranie les deux châteaux de Vaugrenant, et s'oblige à l'y recevoir lui et les siens, 1223.- F° 92. Othon de Méranie et Béatrix, sa femme, abandonnent à Thibaut, comte de Champagne et de Brie, la jouissance du comté de Bourgogne (Vesoul et Poligny exceptés), moyennant l'avance d'une somme de 15,000 livres estevenantes. La libération du Comté reste subordonnée au remboursement de cette somme, 1227. - F° 7. Girard, seigneur de Chatenay, se porte garant envers le duc de Méranie des engagements pris par le comte de Champagne, 1227. - F° 18. Accord entre Jean, comte de Bourgogne, et Amaury, seigneur de Joux, sur les limites respectives des terres et des droits des seigneuries de Pontarlier et de Joux, 1246. - F° 37. Hugues d'Antigny, s' de Pagny, s'engage à marier Philippe, son fils aîné, ou à défaut, Guillaume, son second fils, avec Agnès, fille de Hugues, comte de Bourgogne, et constitue à sa future bru un douaire au duché de Bourgogne sur les terres de Saint-Georges, Seurre et Pollans, 1249. - F° 95. Hommages rendus aux comtes Hugues et Alix, par Guillaume, comte de Vienne, pour ses domaines de Franche-Comté, 1249 ; - fos 21, 22 et 100, par Gauthier, seigneur de Vignorry, 1250. - F° 90. Philippe de Montaigu et Flora, sa femme, vendent aux comtes Hugues et Alix la moitié de Port-sur-Saône (château et dépendances) pour 2,000 livres estevenantes, 1253. - F° 31. Sentence arbitrale rendue par Jean, comte de Bourgogne, et Hugues d'Antigny, seigneur de Pagny, sur le différend soulevé entre les comtes Hugues et Alix et Mathey de Longwy, au sujet des bois de Saint-Juan, Tassenières et Bretenières, 1254. - F° 59. Accord entre le comte Jean et ses enfants, Hugues et Alix, comtes de Bourgogne, au sujet de la maison forte de Thoraise et de la maison de Jorion de Villers-Farlay, 1254. - F° 68. Jean, seigneur de Saulx-le-Duc, accepte une rente de 30 livres estevenantes en échange de deux robes que le comte de Bourgogne devait lui fournir annuellement à raison de son office de grand veneur, 1254. - F° 73. Hugues de Maumont, chevalier, reprend en fief du comte Hugues 60 soudées de terre sur ses chambres et vigne de Dijon, 1254. - Fos 2 et 13. Hugues de Choie, citoyen de Besançon, rend hommage lige aux comtes Hugues et Alix, pour dix livrées de terre en leur gîte de Cendrey, 1254. - F° 29. Guillaume, seigneur de Choisey, reprend en fief des mêmes sa terre de Choisey et 10 livrées de terre à Foucherans-lez-Dole, 1255. - F° 74 Hugues, damoiseau de Parcey, rend hommage aux mêmes pour sa terre de Parcey et 100 soudées de terre allodiale à Villette et au moulin de *Glenem*, 1255. - F° 68. Vente de la pêcherie de Vaivre par Jean, seigneur de la Roche-sur-l'Ognon, à Perron d'Oricourt, 1255. - F°

90. Vente, par Forquin et Baudouin de Salins, de tous leurs droits sur le moulin neuf de Pontarlier, aux comtes Hugues et Alix, 1255. - F° 91. Hartmann le Vieux, comte de Kybourg, propose aux comtes Hugues et Alix de laisser assigner sur la ville de Thoune 500 marcs d'argent, portion de la dot qu'Hartmann le Jeune, son fils et leur gendre, devait à Elisabeth de Bourgogne, sa femme, 1255. - F° 83. Conrad et Frédéric, burgraves de Nuremberg, vendent à Jean de Chalon et à ses héritiers, nés d'Isabelle de Courtenay, tous leurs droits au comté de Bourgogne et au royaume de France, moins l'avouerie de Besançon, au prix de 7,000 marcs d'argent, payés comptant, 1255. - F° 6. Hugues Frumiet, d'Arbois, amodie des comtes les revenus de la saline et du château de Grozon, et de la prévôté de Colonne, pour six années, moyennant un fermage annuel de 1,000 livres, 1255. - F° 20. Etienne de Trichastel, damoiseau, vend, pour 500 livres estevenantes, le fief de la gonfalonie du comté de Bourgogne aux comtes Hugues et Alix, 1256. - F° 75. Simon d'Annegray et les héritiers d'Hugues, son frère, donnent aux comtes quittance de leurs prétentions sur Mersuay, 1256. - F° 65. Boniface, abbé de Cîteaux, associe la comtesse Alix de Bourgogne à toutes les bonnes œuvres de son ordre, 1256. - F° 73. Girard de Chamblay, chevalier, cède à la comtesse Alix tous ses droits sur les salines de Grozon, 1256. - F° 68. Léonette, dame de Gex, approuve l'accord conclu par Simon de Joinville, son mari, avec les comtes Hugues et Alix, au sujet du fief de Poligny, 1256. - F° 65. Hartmann le Jeune, comte de Kybourg, donne quittance de 700 marcs d'argent, portion de la dot d'Elisabeth, sa femme, à sa belle-mère Alix, comtesse de Bourgogne, 1258. - F° 61. Jean, sire de Choiseul, s'oblige à aider le comte Hugues dans sa guerre contre le roi de Navarre, 1258. - F° 31. Poinz, abbé de Corneux, déclare que Luxeuil fait partie des fiefs et est soumis à la garde des comtes de Bourgogne, 1258. - Fos 75, 31, 36, 37. Même déclaration faite par le prieur et curé de Vesoul, l'abbé de Saint-Paul de Besançon, le gardien des frères mineurs de Salins, les dominicains de Besançon, 1258. - F° 20. Conventions matrimoniales entre Hugues, comte de Vienne, et Hugues et Alix, comtes de Bourgogne, au sujet de leurs enfants Philippe de Vienne et Agnès de Bourgogne; Saint-Aubin et Aumur sont attribués aux jeunes époux, mais devront rester entre les mains des comtes de Bourgogne durant trois ans, comme gage de 2,000 livres estevenantes prêtées par eux au comte de Vienne, 1259. - F° 75. Mandement de l'abbé de Saint-Maurice d'Agaune, enjoignant à Thiébaud de Belvoir, son vassal, de rendre hommage à Jean, comte de Bourgogne, auquel son fief avait été cédé par l'abbaye, 1259-60. - F° 89. Thiébaud de Neuchatel, chevalier, fils de Thiébaud, seigneur de Neuchatel, reprend en fief, des comtes Hugues et Alix, 20 livrées de terre allodiale qu'il promet de leur assigner sur la succession éventuelle de son père, 1259. - F° 48. Mandement de Jean, comte de Bourgogne, à Hugonnet, son châtelain de Bracon, pour lui prescrire les dispositions à prendre au moment où lui, Jean, irait de vie à trépas, 1259. - F° 65. Quittance de 800 marcs d'argent donnée par Hartmann, comte de Kybourg, à sa belle-mère Alix, comtesse de Bourgogne, à valoir sur la dot d'Elisabeth, sa femme, 1259. - F° 100. Poinçard de Pesmes reprend en fief, des comtes Hugues et Alix, son fief de Cubry-lez-Soing, 1260. - F° 71. Mandement du comte Jean, ordonnant au seigneur de Cuiseaux d'entrer en l'hommage du comte Hugues, dès que lui, Jean, serait mort, 1260. - F° 93. Même mandement au seigneur de Coligny, 1260. - F° 21. Même mandement à Béatrix, dame de Villars, et à Humbert, son fils, 1260. - F° 97. Même ordre aux détenteurs des fiefs de Dramelay et Pymorin, 1260. - F° 57. Hugues, sire d'Usier, reprend en fief d'Hugues et Alix, comtes de Bourgogne, le fief d'Ouhans, 1260. - F° 4. Le comte Jean donne à Hugues et Alix, ses enfants, le fief des Clées, tenu par Raoul de Genève, 1260. - F° 97. Ordre donné par le comte Jean à Hugonnet *fils dan Wiet*, châtelain de Bracon, de remettre après son décès le château de Bracon au comte Hugues, 1261. - F° 65. Quittance donnée par Hartmann de Kybourg à la comtesse Alix, sa belle-mère, de 900 marcs d'argent à valoir sur la dot d'Elisabeth de Bourgogne, 1261. - F° 75. Le comte Jean déclare donner en fief à Thierry, comte de Montbéliard, 350 livrées de terre sur le puits de Salins, 1262. - F° 27. Bulle du pape Urbain IV, enjoignant à l'archevêque de Vienne de donner à la comtesse Alix de Bourgogne les facilités nécessaires pour fonder et doter une chapelle à Saint-Vallier en Viennois, 1262. - F° 37. Cuenes, chevalier de *Vegnois*, donne aux comtes Hugues et Alix plusieurs de ses hommes, 1262. - F° 63. Girard de Besançon, chevalier, exige qu'Etienne, son frère, reprenne en fief, d'Hugues et Alix de Bourgogne, 20 livrées de terre qui lui étaient dues par ces derniers, 1263. - F° 2. Le comte Jean reprend en fief d'Hugues et Alix, ses enfants, tout ce qu'ils possédaient dans la seigneurie de Salins, Chalamont, Val de Mièges, etc., 1263 - F° 95. Le comte Jean charge le comte Hugues, son fils aîné, d'assurer l'exécution de ses volontés dernières et de contraindre ses autres enfants à les respecter, 1263. - F° 66. Etienne dit Navarret, de Besançon, rend hommage aux comtes Hugues et Alix pour 20 livrées de rente, 1263. - F° 1. Hommage rendu aux comtes Hugues et Alix par Isabelle, dame de Jonvelle, pour le fief de Voisey, 1263. - F° 95. Hommage par la même aux mêmes pour le fief de Demangevelle, 1263. - F° 37. Guillaume de Sornay, chevalier, et Jeanne, sa femme, vendent au comte Hugues une vigne située à Magney, 1263. - F° 72. Hugues, seigneur de Neublans, notifie aux hoirs d'Arguel l'abandon de son fief d'Arguel aux comtes de Bourgogne, 1263. - F° 2. Vente de ce fief moyennant le prix de 300 livres estevenantes, 1263. - F° 50. Compromis entre les comtes Hugues et Alix d'une part et Jean de Vergy de l'autre, au sujet de la terre de Port-sur-Saône et des violences exercées par Jean de Vergy contre le bailli de Bourgogne, 1264. - Simon, seigneur de Sex-Fontaines, reprend en fief d'Hugues et Alix de Bourgogne 200 livres estevenantes, 1264. F° 64. La comtesse Laure promet à la comtesse Alix de la garder de tous dommages vis-à-vis de Girard, connétable de Bourgogne, dans les fiefs tenus par Perrin de Scey, 1264. - F° 87. Hugues de Savigny, dit *Giboins*, se met en la garde des comtes de Bourgogne et se déclare leur débiteur de 1,000 livres dont Othenin de Bourgogne et Amé de Montfaucon seront garants chacun par moitié, 1264. - F° 36. Vente par

Aymonin le Pariset aux comtes Hugues et Alix de ses droits sur l'éminage de Gray, au prix de 20 livres estevenantes, 1265. - F° 47. Jean de Chalon, comte d'Auxerre, seigneur de Rochefort, promet son alliance à Othon de Bourgogne, seigneur de Salins, 1265. - F° 93. Robert, duc. de Bourgogne, confirme l'accord fait jadis par Hugues, son père, avec les comtes de Bourgogne, en renonçant à toutes ses prétentions sur le Comté, moyennant le paiement annuel de 1,000 livres de Viennois, 1265. - F° 38. Jean de Chalon, comte d'Auxerre, se reconnaît vassal d'Othon de Bourgogne pour tout le fief que lui et Etienne de Vignorry tenaient à Salins, 1265. - F° 81. Henri, évêque de Strasbourg, et Henri, évêque de Spire, déclarent notoire que Béatrix, comtesse d'Orlamunde, était fille de feu Othon, duc de Méranie, comte de Bourgogne, et sœur d'Othon, également duc de Méranie et comte de Bourgogne, 1263. - F° 81. Eudes, fils de Vallerand de Grozou, cède à la comtesse Alix, en échange de la maison de la Love et de droits en la châtellenie de Fondremand, ses droits sur la dime de Grozon, 1263. - F° 32. Quittance donnée en présence de Béatrix, comtesse d'Orlamunde, à Hugues, duc de Bourgogne, par Bertaud, moine de Cîteaux, *Helnicus* et Raymond, chevaliers, de toutes les conventions qui le liaient envers eux, 1265. - F° 49. Hugues et Alix se déclarent garants jusqu'à concurrence de 200 livres estevenantes, d'Hugues, seigneur de Rans, pour les conventions passées entre ce dernier, Jean de Chalon et Laure, sa femme, 1265. - F° 15. Hommage prêté à la comtesse Alix par Jean de Chalon, seigneur d'Arlay, pour le fief de Montmahoux, 1266. - F° 40. Guillaume de Vergy, sénéchal de Bourgogne, en retour d'une garantie donnée pour lui à Ferry, duc de Lorraine, par Hugues et Alix, comtes de Bourgogne, s'engage à garder ces derniers de tous périls et dommages à ce sujet, 1260. - F° 13. Baudouin, chevalier, châtelain de Bracon, reprend en fief, de la comtesse Alix, un quartier de chaudière de muire au puits de Salins, 1267. - F° 49. Eudes, fils d'Hugon le Grand, prévôt de la Loye, vend à la comtesse Alix ses droits sur la forêt de Chaux et le four de la Grande-Loye, pour 100 sous estevenants, 1267. - F° 22. La comtesse Alix de Bourgogne, au moment d'épouser Philippe de Savoie, lui assure, en cas de survie, une rente viagère de 3,000 livres qui lui seront payées par ses héritiers, 1267. - F° 101. Othenin de Bourgogne, fils du comte Hugues, déclare s'être engagé, devant son grand-père, Jean de Chalon, et sa femme, Laure, à respecter toutes les conventions faites entre eux et son père, 1267. - F° 45. Hommage prêté à Othenin de Bourgogne par Jean de Chalon et Laure, sa femme, 1267. - F° 9. Henri, sire de Joux, reprend en fief, du comte Othon IV de Bourgogne, 40 livrées de terre sises à Ouhans, 1268. - F° 64. La comtesse Laure abandonne au comte de Bourgogne ce qui revenait à elle et à feu Jean de Chalon, son mari, dans la conduite des marchands à Pontarlier et Chalamont, 1268. - F° 76. Othon IV abandonne à Alix, sa mère, et à Philippe de Savoie, son beau-père, moitié de la conduite de Pontarlier, 1269. - F° 8. Renaud de Bourgogne notifie à Philippe de Savoie l'accord complet entre lui et Othon, son frère, du *divis* que sa mère avait fait, 1269. - F° 72. Othon IV donne procuration générale à sa mère pour recevoir tous hommages concernant sa terre, 1269. - F° 35. Partage de la succession du comte Jean de Chalon entre Othon et Renaud de Bourgogne réglé par Aymon de Faucogney, seigneur de Villersexel, Hugues de Montferrand, seigneur de Thoraise, Odon de Poligny, Jean de la Chassagne, chevaliers, et Jean de Lorraine, chanoine de Bruges, sous le sceau et en la présence d'Eudes de Rougemont, archevêque de Besançon, 1269. - F° 2. Renaud de Dole, chevalier, rend hommage au comte Othon pour ce qu'il tenait à Broye-lez-Pesmes, 1269. - F° 38. Renaud, seigneur de Saint-Seine, abandonne au comte son droit de vicomte de Gray, moyennant 160 livres de tournois, 1269. - F° 68. Pour éteindre toutes les prétentions du duc de Bourgogne sur la saunerie de Salins et le château de Bracon, le comte Othon consent à lui assurer une rente annuelle de 1,000 livres sur le puits de Salins, payable en deux termes, 1269. - F° 45. Jean, seigneur de Rans, engage tous ses droits sur la forêt de Chaux aux territoires de Rans, Cinq-Cens, Etrepigny, Our, etc., au comte de Bourgogne, pour la somme de 400 livres de petits tournois, 1270. - F° 98. Renaud de Bourgogne, seigneur de Montaigu, prend en sa garde Albertin Ruffinet et Raisson frères, dits de Castignole, marchands d'Asti, 1270. - F° 43. Les citoyens de Besançon, en échange de la protection et grâce du comte de Bourgogne Othon, s'engagent à le recevoir dans leurs murs avec *deux cents hommes d'armes de fer à chevalx* toutes les fois qu'il le voudra, à le servir en armes dans les limites de l'archevêché de Besançon avec toutes leurs forces disponibles en laissant la ville garnie ; enfin, après un mois de service gratuit, ils l'autorisent à *les retenir l'autre mois en sa aide à ses despans, et non plus*, 1270. - F° 28. La comtesse Alix ayant, au moment du mariage d'Othon, son fils, avec Philippe, fille du comte de Bar, assigné à sa bru une dot de 1,000 livres de terre dans les châtellenies de Montbozon et de Colonne, son fils, entré en possession de l'héritage paternel, lui donne en compensation la jouissance du château de Sellières et de sa châtellenie, en s'obligeant pour lui ou ses héritiers à porter à un revenu annuel de 1,000 livres viennoises la rente de sa mère, si les revenus de Sellières n'y suffisaient pas, 1271. - F° 59. Kalles, abbé de Favorney, élu abbé de Luxeuil, rend hommage aux comtes de Bourgogne Philippe de Savoie et Alix, pour s'attirer *leur grâce et leur maintenance*, leur promet fidélité et obéissance et leur donne pour garants de sa parole Fromond de Montferrand, seigneur de Corcondray, et Ponçon de Chastenay, seigneur de Braites, 1271. - F° 70. Eudes de Neuchâtel, doyen du chapitre de Besançon, notifie l'accord fait entre le chapitre et Jean et Hugues de la Chassagne au sujet de la forteresse de Vieilley, cet accord ayant pour base l'hommage lige de la forteresse

envers le chapitre et l'obligation de n'en aider jamais les ennemis de la comtesse Alix ou d'Othon, son fils, 1272. - F° 66. Accord conclu par l'entremise de la comtesse Alix entre Hugues, seigneur de Montferrand, Perron de Montferrand et Guillaume d'Abbans, au sujet d'une guerre dans laquelle ces derniers avaient détruit ou brûlé, au détriment du seigneur de Montferrand, ses château et bourg de Thoraise et son village de Vorges, 1273. - F° 31. Hugues de Montferrand donne quittance à Perron de Montferrand et à Guillaume d'Abbans de tous les dommages qu'ils avaient causés dans ses terres, 1273. - F° 21. Humbert, seigneur de la Tour et de Colognia, et Humbert, sire de Montluel, s'obligent à garder la ville et les franchises de Guiseaux au nom du comte Othon de Bourgogne, 1273. - F° 74. Hommage rendu au comte Othon par Humbert de Thoire, seigneur de Villars, 1273. - F° 96. Elisabeth, comtesse de Kybourg, reconnaît avoir reçu d'Alix, sa mère, 230 livres viennoises, pour racheter le château d'*Ottodinge*, 1274. - F° 19. Testament de Pierre de Chalon dit *Boverins* : legs à l'église des Frères mineurs de Lausanne où il élit sa sépulture, aux moines de la Charité, aux Cordeliers de Salins, à l'abbaye du Sauvement, à l'église de Bletterans, à Béatrix, sa femme, au seigneur de Toulangeon, à Jean de Bornay, à Hugues de Chatillon, à Etienne de Chalon, son frère ; il institue son exécuteur testamentaire le comte Othon de Bourgogne, 1274. - F° 94. Engagement pris entre les mains d'Eudes de Rougemont, archevêque de Besançon, et du comte Othon de Bourgogne, par les citoyens de Besançon représentés par Pierre, maire de la ville, et N... de Molans, chevalier, d'une part, et Estevenin, seigneur de Ruffey, Forquat, seigneur de Rigney, Estevenat d'Oiselay et leurs aidants d'autre part, de s'en rapporter à leur jugement pour terminer leurs querelles, 1275. - F° 85. Jean de Chalon, comte d'Auxerre, et Othon IV de Bourgogne, son neveu, donnent à Thiébaud, comte de Bar, et à Guillaume de Courtenay, chevaliers, pleins pouvoirs pour terminer leurs différends, 1275. - F° 100. Alix d'Oiselay, veuve de Perron Gresset, vend à la comtesse Alix la moitié du four de Fondremand au prix de 67 sous estevenants, 1275. - F° 30. Simon de Longvy, seigneur de Bellevèvre, promet de garantir le comte Othon de Bourgogne de tous les dommages qu'il pourrait, comme son garant, éprouver de la part de Moréal de la Balme, 1275. - F° 1. Gauthier, chevalier, dit Pauvre Homme, rend hommage au comte Othon IV, 1275. - F° 21. Etienne de Chalon, seigneur de Vignorry, promet au comte Othon de Bourgogne de ne pas traiter avec Jean de Chalon, comte d'Auxerre, sans accord préalable avec lui. Genève, 1275. - F° 12. Estevenin de Coligny, seigneur d'Andelot, reprend en fief, de la comtesse Alix, les terres de Montagna-le-Templier et de la Sainte-Fontaine, 1276. - F° 71. Hommage prêté à la comtesse Alix par Guillaume, seigneur de Grancey, 1277. - F° 71. Jean, abbé de Saint-Vincent de Besançon, met en la garde du comte de Bourgogne toutes les possessions de son abbaye, particulièrement le domaine de Chastenoy devant Roche-fort, 1277. - F° 45. Contrat passé entre le comte Othon de Bourgogne et Geoffroy de Misemboure, seigneur de Bertranges, par lequel ce dernier s'oblige à accompagner le comte outre-mer avec cinquante chevaliers, moyennant le paiement de 1,600 livres de Provins et diverses fournitures en hommes, chevaux, nourriture et vêtements, 1277. - F° 70. Partages faits sous le sceau d'Eudes de Rougemont, archevêque de Besançon, et d'Othon IV, comte de Bourgogne, entre Philippe de Vienne, seigneur de Pagny, et Jean, son frère, 1279. - F° 20. Commission donnée par Othon IV et Jean de Chalon, comte d'Auxerre, à Fromond de Montferrand et Hugues de Salins, ayant pour suppléants Jean de Vergy et Henri d'Antigny, de régler entre eux le partage des fiefs dont ils héritaient du comte de Chalon, 1279. - F° 71. Alliance conclue entre l'archevêque Eudes de Rougemont et le comte Othon, 1279. - F° 43. Accord fait sous le sceau de Jean, fils du roi de Jérusalem, grand bouteiller de France, entre Aymon, comte de Champagne, et Othon, comte de Bourgogne, au sujet de différentes violations des frontières commises par leurs gens, 1280. - F° 63. Renaud de Colonne reprend en fief du comte Othon deux muids de vin en ses vignes de Poligny et 20 faux de pré à Colonne, 1280. - F° 32. Robert, duc de Bourgogne, suivant le roi de France hors de son duché, nomme le comte de Bourgogne, Othon, son lieutenant, et notifie ce choix à tous ses vassaux et sujets, 1280. - F° 81. Vente faite par Viennat, fils de feu Terriens de Santans, Perrenet, fils de feu Vauchier de Montbarrey, Adeline, femme dudit Perrenet et sœur de Viennat de Santans, à Othon IV, du moulin et battoir situé au-dessous de Santans, sur la rivière de la Vieille-Loye, pour la somme de 40 livres estevenantes, 1280. - F° 60. Jean, abbé de Saint-Paul de Besançon, met son monastère en la garde du comte Othon IV, 1280. - F° 8. Renaud de Bourgogne abandonne au comte Othon, son frère, les issues de Montfleur moyennant 400 livres estevenantes dont il lui donne quittance, 1280. - F° 67. Vente par Robert de Bersaillin et Rose, sa femme, à Othon IV, du tiers du moulin de Bersaillin, pour 10 livres estevenantes, 1281. - F° 72. Humbert de Selley, maître des maisons de l'Hôpital de Jérusalem au diocèse de Besançon, déclare que les habitants de Presle et de Uampierre-lez-Montbozon se sont mis en la garde et commandise du comte de Bourgogne, 1281. - F° 64. Humbert, prêtre, curé de Sermanges, entre en la commandise du comte moyennant le cens annuel de quatre livres de cire, 1281. - F° 61. Amé d'Arguel, seigneur de Rosey, rend hommage au comte de Bourgogne en retour d'un don de 160 livres estevenantes, 1281. - F° 34. Philippe, comte de Savoie, et Othon, comte de Bourgogne, nomment arbitre de leurs querelles Marguerite, reine de France, et se soumettent, en présence des évêques de Langres et de Mâcon, à la sentence à intervenir, à peine de 6,000 marcs d'argent d'amende pour le contrevenant, 1281. - F° 9. Sentence rendue par la reine Marguerite, 1281. - F° 44. Edmond, comte de Champagne, Thomas de Savoie, Jean de Greilliez, Symon de la Marche, Fourquesde Rigney, Guy de Chatenay, Girardin de Langres et Girart de l'Hôpital, se portent garants envers la reine de France Marguerite, de la somme de 6,000 marcs d'argent due par le comte Othon IV s'il contrevenait à la sentence précédente, 1281. - F° 6. Sentence rendue par Thiébaud, seigneur de Broys, et Jacques, seigneur de Baon et de la Fesche, dans les querelles entre le comte de Champagne et le comte de Bourgogne, réglant les indemnités dues de part et d'autre pour violations de frontières et pillages de territoires, 1281. - F° 92. Fourques de Rigney déclare n'avoir point entre les mains un titre de créance de

5,000 livres dues par le duc de Brabant au comte Othon IV, 1286. - F° 59. Jean de Chalon, comte d'Auxerre, promet son alliance envers et contre tous à son neveu Othon IV et lui accorde le receipt dans tous ses châteaux, 1286. - F° 60. Hugues, chanoine de Corneux, déclare qu'il y a 35 ans et plus, il entendit au château de Jussey le seigneur de Vignorrey se déclarer vassal du comte de Bourgogne pour Rigny, 1287. - F° 19. Traité d'alliance entre Thibaut, comte de Bar, et Othon IV, comte de Bourgogne, 1287. - F° 1. Jean de Joinville reprend en fief, du comte de Bourgogne, 20 livrées de terre assises en la terre de Rut devant Joinville, en retour d'un don de 300 livres tournois, 1287. - F° 90. Philippe le Bel fait cadeau au comte Othon IV de 3,560 livres tournois, que ce dernier lui devait pour victuailles consommées durant le voyage d'Aragon, 1288. - F° 8. Othon IV se porte caution d'une somme de 3,000 francs pour le comte de Savoie envers Robert, duc de Bourgogne; Amé de Savoie et Sybille, sa femme, lui hypothèquent pour cette raison leurs domaines et particulièrement le Bugey, 1289. - F° 64. Jean de Montbéliard, seigneur de Montfaucon, s'oblige à donner au comte Othon IV une quantité de terre ou de rentes au puits de Salins équivalente en valeur à ce que le comte lui avait abandonné à Mamirolle, Avoudrey et Nancray, 1289. - F° 36. En exécution de cette promesse, Jean de Montbéliard cède au comte 22 livrées de terre en la saunerie de Salins, 1289. - F° 14. Arbitrage d'Othon IV entre Jean, seigneur de Montfaucon, et Thiébaud, seigneur de Neuchatel, au sujet de leurs prétentions mutuelles sur le fief de Châtillon-en-Montagne, tenu par Jean, comte de la Roche, 1290. - F° 5 Procuracion donnée par Othon IV et Renaud de Bourgogne, son frère, à Hugues de Vaudrey, chanoine de Lyon, pour agir dans un procès relatif au douaire de leur sœur Guie, 1290. - F° 11. Othon, seigneur de Granson, s'oblige à restituer au comte de Bourgogne certaines lettres lui promettant deux cents livrées de tournois en terre sur le partage de Salins, dès que le comte lui aura fait remettre en échange une constitution de 40 livres de rente sur Salins, représentant 200 livres en fief et 200 livres en capital amorti. Paris, 1290. - F° 82. Accord au sujet du fief de Cusance entre Jean de Montfaucon et Thiébaud de Neufchatel, réglé par la médiation d'Othon IV, leur cousin, 1291. - F° 10. Traité d'alliance offensive et défensive conclu entre Pierre, évêque de Bâle, et Othon IV de Bourgogne, à l'instigation de l'empereur Rodolphe de Habsbourg, 1291. - F° 186. Quittance donnée par Hugues de Bourgogne à Othon IV, son frère, de tous ses droits dans les héritages paternel et maternel, 1292. - F° 64. Aimé de Vautravers, chevalier, rend hommage au comte en retour d'un don de 60 livres estevenantes, 1292. - F° 47. Robert, duc de Bourgogne, reçoit en don d'Othon IV les château et fief de Fraisans et promet de ne jamais s'en servir hostilement contre lui et les siens, 1292. - F° 55 et 57. Accords entre Othon IV et Jean de Bourgogne, son frère, au sujet de leurs partages, réglés par leur frère Hugues de Bourgogne, 1292. - F° 51. Traité par lequel l'archevêque Eudes de Rougemont autorise l'achat de la mairie de Besançon par Hugues de Bourgogne et précise les conséquences de cet acte, 1293. - F° 41. Nouveau traité entre Othon IV et Jean de Bourgogne pour achever le règlement de leurs partages, 1293. - F° 18. Othon IV et Jean, comte d'Auxerre, conviennent de remettre à des arbitres la décision des procès qui les divisaient, 1293. - F° 43. Othon IV échange avec Jean de Chalon, seigneur d'Arlay, le gîte d'Osselle et ses dépendances à Roche, Torpes, Thoraise, etc., contre des hommes et divers droits à Salins, 1293. - F° 50. Mahaut d'Artois abandonne à Othon IV, son mari, en reconnaissance des frais et dépens supportés dans son intérêt, les 10,000 livres tournois qu'elle lui avait apportées en mariage, à charge par lui d'acquitter jusqu'à concurrence de 4,000 livres les dons et legs contenus dans son testament, 1294. - F° 88. L'official de Besançon donne acte à Barthélemy Varin, procureur du comte Othon, de son appel *ad apostolos* contre l'excommunication lancée contre lui au sujet de la mairie de Besançon, tout en réputant cet appel frivole et tardif, 1294. - F° 2. Jean de Chalon-Arlay, sur l'invitation de Guillaume de Nogaret, rend hommage à Philippe le

Bel pour ses château et fiefs de Montmahoux, Abbans, Marnay, la conduite des chemins de Bulle à Belmont, le fief du connétable Girard de Neuchatel, 1309. - F° 42. Jean de Chalon-Arlay reprend en fief de Philippe, second fils du roi de France, sa part du puits de Salins, les châteaux et lieux de Chalamont, du Val de Mièges, d'Arlay, Bletterans, Arguel, Rennes, l'Etoile, la Rivière, la Chauz d'Arlier, Bouverans, Frasné, Montmahoux, Abbans, les Hautes-Joux, les péages de Bulle à Belmont, etc., 1311. - F° 102. Philippe le Long, roi de France, annule le mandement de garde accordé naguère aux habitants de Bourbonne par le roi de Navarre, comte de Champagne et de Brie, parce qu'il portait atteinte aux droits de Renaud de Choiseul et autres co-seigneurs de Bourbonne, 1321.

1B2 (Registre.) - Grand in-folio, VIII et 127 feuillets, papier, 1 pièce parchemin.

1166-1373. - Double du cartulaire précédent. (Ecrit sur une seule colonne par page et contenant, outre la table analytique (fos I-VII), la transcription des 513 mêmes chartes, il se termine (f° 127, r°) par les vers suivants, formule finale favorite des copistes du XVIe siècle :

Opere complèto,	Sit laus et gloria Christo,
Scriptor qui scripsit	Cum Christo vivere possit.
Explicit hic totum.	Pro penâ da mihi potum.

Au f° V du cartulaire est fixé, par une épingle, un lambeau de parchemin contenant un certificat signé de Jean de Valeroy-le-Bois, notaire impérial et de l'officialité, constatant que Guiat de Montbozon tenait en fief, de la comtesse d'Artois et de Bourgogne, des terres à Chargey et Leucourt, ressort de Gray, 1773.)

1B3 (Registre.) - Grand in-folio, 203 feuillets, papier.

1196-1356. - Inventaire et cartulaire. - « Livre des fiez du comte de Bourgoigne. -- Les noms des nobles qui ont repris du duc quant il ost pris la possession du gou- » vernement du contée de Bourgoigne à Noel CCCLVI. » - Inventaire. « Ce sont les lettres que messire Guy... et Aubriet de Plaigne, clerks trésouriers en la contey de Bourgoigne, hont prises ou chasteaul de Chastoillon pour porter ou chasteaul de Poloigney, par le commandement et man- dement de Monseignour le duc et conte de Bourgoigne, » le mescredi, jour de Saint-Vincenz MCCCLVI, présent Mon- » seignour Jehan de Corcondray, dien de Bessençon, Mon- » seignour Jehan d'Abens, chastelain dou dit chasteaul de » Chastoillon, Monseignour Guillaume dou Pailloy, chaste- » lain de Monferrant, Monseignour Girart de Sovans et » plusieurs autres. » - Inventaire fait au château de Bracon « des privilèges et Chartres de la contey de Bourgoigne, » par M. de Saint-Symphorien, d'Autun, commis par le roi de France, Robert de Dole, archidiacre de Salins en l'église de Besançon, et Guy Raby, clerc des comptes de Bourgogne, garde du trésor de Talant, 1355. - Inventaire « des lettres » et Chartres estanz ou trésour du donjon de Pouloigney en » la vote basse. » Analyse et transcription de divers actes : Donation réciproque faite par Eudes de Fouvent, chevalier, seigneur de Saint-Loup-lez-Gray, et Jeanne de Ray, sa femme, de tous les domaines qu'ils avaient acquis durant leur mariage à Amance, Nancray, Valloreille, Virey, etc., etc , 1311. - Donation par Jeanne de Ray, veuve d'Eudes de Fouvent, à Philippe, comte de Poitiers et de Bourgogne, de tout ce qu'elle possédait dans la terre de Saint-Loup, en souvenir des grands bienfaits qu'elle avait reçus du feu comte Othon IV, 1316. - Lettre d'Henri VII, empereur d'Allemagne, consentant à recevoir l'hommage de Philippe le Bel pour le comté de Bourgogne, dès qu'il serait de retour d'Italie, où il allait recevoir la couronne impériale, 1311. - Lettre de Rodolphe de Habsbourg, roi des Romains, remettant à Othon IV, comte de Bourgogne, tout ce qu'il devait à l'empire, à condition qu'il lui prêterait hommage lige pour tous les fiefs qui relevaient de sa couronne. Bellevaux, 1289. - Rodolphe de Habsbourg donne à Othon IV acte de l'hommage par lui prêté, et quittance de toutes les contestations soulevées naguère entre lui et l'empire. Bâle, 1289.- Guillaume de Hollande, roi des Romains, en échange de l'hommage à lui prêté, donne à Jean de Chalon tous les droits de l'empire dans les cités de Besançon et de Lausanne, 1251. - Copies de lettres extraites du trésor de Poligny le lundi après la mi-août 1357, par Guy Raby, et apportées au trésor de Talant « affin que le consoil les puent veoir et » plus respondre seurement à plusieurs questions et demandes » que Jehan de Bourgoigne faisoit sur le contenu d'ycelles. » - Première sentence prononcée par Hugues de Bourgogne, choisi pour arbitre par ses deux frères Othon IV, comte de Bourgogne, et Jean, son frère cadet, afin de régler la part qui devait être attribuée à ce dernier dans l'héritage paternel, 1292. - Pouvoirs donnés à Hugues de Bourgogne par les deux parties, 1292. - Accord conclu entre Jeanne, reine de France et comtesse de Bourgogne, et Henri de Bourgogne, chevalier, par lequel la reine s'oblige à donner à son cousin 500 livrées de terre dans la châtellenie de Fondremand, et 5,000 livres estevenantes pour prix de sa renonciation à la succession d'Hugues de Bourgogne, leur oncle commun, 1328. - Quittance donnée par Henri de Bourgogne à la reine Jeanne de 1,625 livres tournois, reliquat d'une créance de 3,000 livres qu'il avait sur elle, 1328. - Seconde sentence d'Hugues de Bourgogne déterminant la part d'hoirie paternelle qui devait être remise par Othon IV à son frère Jean de Bourgogne, savoir : Jussey et la châtellenie, une partie de la terre de Faverney, le fief de Gevigney et les vassaux de Jussey et le fief de Thoraise, 1292. - Accord conclu entre Othon IV et Jean, son frère, pour terminer d'après l'arbitrage de Jean de Chalon, seigneur d'Arlay, et de Jean de Montbéliard, seigneur de Montfaucon, la question de leurs partages, 1293. - Hommage prêté à Philippe le Bel, à Fontainebleau, par Jean de Chalon-Arlay, pour les domaines de Salins, Châtelguyon, Chalamont, Val de Mièges, Arlay, l'Etoile, Bletterans, Bouverans, Frasné, la Chauz-d'Arlier, les Hautes-Joux, les péages de Belmont à Bulle, les châteaux d'Arguel, Rennes, Sainte-Anne (conditionnellement), Châtillon-sur-Courtine, enfin pour 1,000 livrées de terre assises sur le château de l'Aigle, 1311. - Partage de sa succession fait par Jean de Chalon, comte de Bourgogne et sire de Salins, entre ses enfants nés ou à naître de trois mariages

consécutifs, 1263. - Procuration donnée par Jean de Chalon à son fils aîné Hugues, pour faire exécuter dans tous ses détails le partage précédent, 1263. - Inventaire des titres conservés au XIV^e siècle aux châteaux de Bracon et de Poligny. (La couverture de ce registre est composée de deux feuillets de parchemin provenant d'un rouleau de compte de dépense domestique du XIV^e siècle.)

- 1B4 (Registre.) - Grand in-folio, 76 feuillets, papier.
1388-1441. - Inventaire des chartes déposées à Grimont-sur-Poligny, portant (f^o 73) l'annotation suivante : « Je, Perrenin de Plaigne, clerc, garde des lettres et Chartres » du conte de Bourgoigne, estant ou chastel de Pouloigny, » coignoies et confesse avoir en garde les lettres transcriptes » cy dessus en ce pappier, tesmoing mon soing manuel » donney le IX^e jour d'avril MCCCIIIxx et huit après Pasques. » Et auxi en ait en ma garde ou dit chastial grant foison » d'autres don mencion n'est faite aucune en ce pappier. - » P. de Plaigne. » - Inventaire des lettres concernant le comté de Bourgogne, délivrées par les gens des comptes à Dijon, à maistre Jehan Couiller, doyen de la chapelle ducale à Dijon, garde du trésor des chartes de Monseigneur, le 13 août 1393. - (Les annotations complémentaires s'arrêtent à 1441.)
- 1B5 (Registre.) - Grand in-folio, 94 feuillets, papier.
1388. - Double de l'inventaire précédent : « C'est le » registre des lettres et Chartres du conte de Bourgoigne. »
Au dernier feuillet de cet inventaire des chartes conservées à Poligny (sans doute), se trouve une mention indiquant que ce registre est la copie (exécutée par Guillot Girart, de Dijon, clerc coadjuteur du notaire de cette ville) d'un autre registre, « baillé par messire Jehan Potier, arcediacre de » Langres, secrétaire de Monseigneur le duc et garde de ses » lettres et Chartres. » 1388.
- 1B6 (Registre.) - Grand in-folio, 88 feuillets, papier.
XIV^e siècle. - Double de l'inventaire précédent.
- 1B7 (Registre.) - Grand in-folio, 333 feuillets, papier.
1293-1425. Cartulaire et inventaire joints. - « Copie » de l'inventaire des lettres et Chartres de Monseigneur » estans en son trésor de Poloigny. » - Copies de lettres envoyées à la Chambre des Comptes de Dijon, par François de Menthon, bailli d'Aval au comté de Bourgogne, par l'intermédiaire de maître Bernard Noiseux, maître des comptes, pour en prendre copie et retourner les originaux au trésor de Poligny. - Dénombrement et reprise de fiefs donnés au duc Philippe de Bourgogne par Jean de Chissey, curateur de Jeanne, fille de feu Claude d'Usier, de ce que sa pupille tenait à Bersaillin, 1424; - par Jean de la Balme, écuyer, seigneur du Genesteis, au nom de Catherine de Saint-Julien, sa femme, de domaines et rentes à Saint-Julien, 1423 ; - par Jean de la Baume, seigneur de Valefin et Labergement, maréchal de France, des château et seigneurie de Valefin et dépendances, 1423 ; - par Jean de Pré, écuyer, de ses domaines et rentes dans la châtellenie de Monnet, 1423 ; - par Louis de Poitiers, seigneur de Saint-Valier et Vadans, de la seigneurie et des dépendances de Vadans (Montmalin, Saint-Pierre-sous-Vadans, Mathenay, Molamboz, le Grand et le Petit-Abergement), 1423 ; - par Jacquemard, seigneur de Coligny et d'Andelot, du château de Boutavant, 1424 ; - par Isabelle de Poligny, femme d'Huet de Salvanges, de ses revenus dans la châtellenie de Montagu, 1423 ; - par Jean de la Baume, maréchal de France, de la seigneurie de Montgiffon, 1424 ; par Guigue, seigneur de Châtillon, de la Palud et de Virechatel, de la seigneurie de Virechatel, 1423 ; - par Antoine de Beaufort, écuyer, des seigneuries de Beaulieu et de Villette, 1423 ; - Vidimus, par Henry Valée de Fontenoy, d'une lettre de non-préjudice donnée aux habitants de Pretin par le duc Philippe le Bon, en les obligeant au paiement d'une taxe de guerre, 1423-1425. - Dénombrements et reprises de fiefs donnés au duc de Bourgogne par Jeanne de l'Espée, dame de Costarel, veuve de Guigue de Fétingny, seigneur de Bornay, de diverses rentes à Costarel, Poligny, etc., 1423 ; - par Jean de Poligny, écuyer, de ses rentes à Poligny, 1423 ; - par Guillaume de Thoreigna, de ses rentes dans la seigneurie de Saint-Julien, 1423 ; - par Henry de Charnod, écuyer, de ses rentes à Salins, Charnod, et dans la seigneurie de Saint-Julien, 1423 ; - par Pierre de Reculot, écuyer, de ses rentes dans la châtellenie de Poligny, 14.. ; - par Marguerite de Salins, veuve de Louis de Nance, chevalier, d'une rente de 50 livres estevenantes sur la saunerie de Salins, 1425 ; - par Garrein Griffé de Saint-Laurent-de-la-Roche, écuyer, de ses rentes dans la châtellenie d'Orgelet, 1423. - Transumpt donné par le bailli d'Aval, Henry Valée, d'une lettre de garde octroyée par Mahaut d'Artois, comtesse de Bourgogne, aux habitants de Pretin, en 1293, 1425. - Procuration donnée par Jean de la Baume, seigneur de Valfin, à Philibert de la Balme, écuyer, Jean Lichet de Clairvaux et Jean Hugue d'Orgelet, pour présenter au duc de Bourgogne des dénombrements en son nom, 1423. - Reprises de fiefs faites au duc de Bourgogne, par Guiete de Rosoy, veuve de Guillaume Merceret de Salins, pour ses rentes au puits de Salins et ses droits d'usage dans la forêt de Chaux, 1424 ; - par Thiébaud, seigneur de Neuchâtel et de Château-sur-Moselle, d'une rente de 15 livres estevenantes de sel, perçue annuellement à Salins, par Pierre de Quingey, seigneur de Montboillon, 1424 ; - par Philiberte de Mabeth, dame de Roulans, veuve de Philippe de Vienne, d'une rente de 100 livres sur la saunerie de Salins, appartenant à Jean, Guillaume, Marguerite et Guillemette, ses enfants mineurs, 1424. - Inventaire des chartes du trésor de Poligny, fait par Jean Aubert, clerc des comptes du duc de Bourgogne, et Guillot Girart, coadjuteur du notaire de Dijon, du 19 novembre 1397 au 17 janvier 1398. - « C'est li demainnes de la con- tey de Bourgoigne touz entièrement. Et sunt li fies et rere » fies, gardes et ressors et tout ce que on tient douz conte » de Bourgoigne. Et auxi tout ce que il tient d'autruy et » auxy dons et armonnes tant à heritaige comme à vie. » (Petit cahier de 22 folios, cousu à la fin du registre, couvert d'un lambeau de parchemin contenant partie d'une

- charte de franchises de Poligny du XIII^e siècle.)
- 1B8 (Registre.) - Grand in-folio, 216 feuillets, papier, auquel sont cousus un cahier supplémentaire de 41 feuillets papier et une pièce parchemin.
1464-1465. - a Inventaire des lettres trouvées ou « trésor de Monseigneur le duc de Bourgogne en son chas- » tel de Poligny, après le trespas de feu maître Guy de » Martigny, jaidiz garde dudit trésor. » - Commission donnée par MM. des Comptes de Dijon à maître Bernard Noiseux, conseiller maître, et Laurent Blanchart, clerc des Doubs.Comptes, de lever les scellés posés sur le trésor de Grimont par le bailli d'Aval, et de mettre en possession des archives Étienne Vincent, pourvu de l'office de garde, 23 juillet 1464. - Sommaires analytiques des documents renfermés dans les coffres de Grimont, rédigés et signés de B. Noiseux, Vincent et Blanchart, 3, 16 août 1464. - Inventaire de lettres et titres recouverts en plusieurs villes et de plusieurs personnes, par maître Étienne Vincent, depuis qu'il a l'office de garde du trésor. - Quittance donnée par Jean Poinot, procureur général au bailliage d'Amont, de la communication temporaire de l'inventaire « pour soy en aider au prouffit de Monsieur, D 1465.
- 1B9 (Registre.) - Grand in-folio, 101 feuillets, papier.
1464-1465. - Double de l'inventaire précédent. (En mauvais état.)
- 1B10 (Registre.) - Petit in-folio, 641 feuillets, papier.
1510-1550. - « Inventaire fait par l'ordonnance et d commandement de Marguerite, archiduchesse d'Autriche, » duchesse et comtesse de Bourgogne, par Hugues Glanne » d'Arbois, procureur général au bailliage d'Aval : Jehan » Vincent, lieutenant local audit lieu, et Jacques Guillet de » Poligny, clerc notaire publique... de tous les tiltres, lectres, » comptes et aultres enseignements treuveu ou trésor de » mad. dame estant en son chastel de Grimont-sur-Poligny, » tousjours présent et appellé noble homme Guillaume » Bontemps dud. Arbois, garde et trésorier des Chartres » dudit trésor. » - Lettres de l'archiduchesse donnant commission aux personnages ci-dessus de confectionner cet inventaire, Anvers, 13 septembre 1510.- Inventaire contenant, outre un supplément de 84 testaments, l'analyse de 2,315 documents du XII^e au XVI^e siècle, commencé le lundi 25 février 1511. - Remise des clefs du trésor de Grimont et des documents portés au précédent inventaire à noble Pierre Vauchier, par messire Alexandre Bontemps, chanoine d'Arbois, frère de feu maître Jean Bontemps, à son vivant trésorier des Chartres dudit Grimont, 7 février 1531. - Récolement des titres de Grimont fait après la mort de Pierre Vauchier, leur gardien, par Jean Le Moyne, avocat fiscal au parlement de Dole, en présence de Marin Benoit, procureur général, et du scribe J. d'Arlay, 22-28 juillet 1536. - Lettres de l'empereur Charles-Quint, nommant Jean Mouchet châtelain et garde du trésor de Grimont, en remplacement de Pierre Vauchier, et commettant le président de Bourgogne Hugues Marmier, pour recevoir son serment, Naples, 1^{er} mars 1535. - Nouvelle revision des mêmes archives faite après la mort de Jean Mouchet, par François Drouhot, premier avocat fiscal au Parlement, avant de mettre en possession de l'office de garde du trésor messire Charles Grantjean, docteur ès-droit, seigneur de Romain, conseiller et avocat fiscal de S. M. (13 septembre 1530). - Lettres patentes de Charles Quint, nommant aux fonctions de trésorier de Grimont Charles Grantjean, seigneur de Romain, Augsbourg, 12 juillet 1550. - Commission donnée par le Parlement à François Drouhot, avocat fiscal, pour mettre en possession de son office le trésorier Charles Grantjean (9 août 1550). - Requête présentée au Parlement par Louise Battefort, veuve du trésorier Mouchet, pour obtenir un sursis dans la remise du trésor de Grimont, jusqu'au retour de « Jehan Guyenement, tabel- » lion général en Bourgogne, lequel, du vivant dudit fut » trésorier, a heu comme son clerc charge et en garde les- » dits tiltres. » Appointment favorable, 26 août 1550. - Inventaire supplémentaire des titres remis par Louise Battefort, cotés par *Salve Regina*. - Inventaires des reprises de fief faites à Claude de la Baume, maréchal de Bourgogne et bailli d'Amont, commis par l'empereur pour recevoir les hommages au comté de Bourgogne 1532-1534. - Inventaire des lettres d'acensements et obligations au profit de l'empereur, remises par la veuve du trésorier Mouchet à Charles Grantjean, trésorier des Chartres.
- 1B11 (Registre.) - Petit in-folio, 518 feuillets, papier.
1510-15. - « Inventaire des tiltres treuvéu au chasteaul de Grimont l'an mil cinq cens et dix. » (Copie de l'inventaire original qui précède (1^{re} partie de la cote B 10) exécutée au XVI^e siècle, au greffe du Parlement de Dole.)
- 1B12 (Registre.) - Grand in-folio, 408 feuillets, papier.
1679-1687. - « Première partie et volume du nouvel » inventaire des tiltres et papiers gardés aux Chartres an- » ciennes de Sa Majesté en sa Chambre des Comptes à » Dole. » Lettres patentes de Louis XIV du 29 avril 1680, commettant Antoine Borrey, premier conseiller, maître à la Chambre des Comptes de Dole (nommé en août 1679 trésorier et garde des chartes de ladite cour), et Alexandre-Ignace de Santans, conseiller-maître ordinaire à la même Chambre, à la confection d'un nouvel inventaire des titres et papiers conservés dans le dépôt des chartes du comté de Bourgogne. - Procès-verbal dressé par Antoine Borrey et Alexandre-Ignace de Santans, assistés de Jean-Baptiste Bouvet, clerc juré de la Chambre des Comptes, et de Jean-Baptiste Perron de Dole, du classement des chartes et de la réduction de leur inventaire exécutés de 1680 au 17 juillet 1687. (Le dépôt des chartes, transféré de Grimont à Dole en 1561, avait été en 1636, lors du siège de la ville par le prince de Condé, endommagé par la chute d'une bombe, puis incendié en partie durant une peste, par les parfums brûlés dans les locaux de la Chambre des Comptes; le désordre y

était extrême quand les lettres patentes de 1680 ordonnèrent d'y rétablir l'ordre. Le procès-verbal dressé en cette circonstance, outre les détails ci-dessus, indique la méthode de l'inventaire. Les titres sont répartis en deux catégories : titres locaux et titres généraux. Les titres locaux sont classés par ordre chronologique dans l'ordre alphabétique des localités; les titres généraux, groupés en plusieurs sous-divisions, sont inventoriés à la suite de la lettre B. Les titres, rangés dans 64 layettes, comprenaient, en 1687, 5,626 cotes d'inventaire. Des dilapidations considérables ont, depuis, réduit ce chiffre presque dans la proportion d'un tiers. Le tome I du nouvel inventaire comprend l'analyse des titres locaux de la cote A 1 (Abbenans) à la cote D 118 (Durfort), et l'ensemble des titres généraux, anciennes cotes B 255 à B 1042.

- 1B13 (Registre.) - Grand in-folio, 374 feuillets, papier.
1679-1687. - Tome II de l'inventaire des chartes déposées à la Chambre des Comptes de Dole. Mêmes procès-verbal et préambule que dans la cote B 12. Analyse des chartes comprises depuis la cote E 1 (Échallans) jusqu'à la cote R 166 (Rye).
- 1B14 (Registre.) - Grand in-folio, 505 feuillets, papier.
1679-1774. - Tome III de l'inventaire des chartes déposées à la Chambre des Comptes de Dole. Même préambule que dans les cotes B 12 et B 13. Analyse des cotes S 1 (Saint-Aignan en Berry) à V 280 (Vy-lez-Lure). - F^o 480. « Libels des titres que nous, lesdits commis- » saires, n'avons point retrouvé, décrits dans l'inventaire » ancien sous cottes et en la manière suivantes. » (Analyse dans l'ordre alphabétique des localités, du mot *Apremont* à *Villette-lez-Arbois*.) - F^o 509. Procès-verbal dressé par Pierre-Louis Richardot, seigneur de Choisey, conseiller maître à la Chambre des Comptes de Dole, Folliet, substitut du procureur général de la même cour, Loys, greffier en chef, Grison et Baumont, greffiers, du récolement du trésor des chartes et de la remise à la Chambre des Comptes de Dijon d'un certain nombre de documents ensuite d'ordre royal du 13 mai 1736, 1738. - Récolement du 31 juillet 1765. - Procès-verbal d'annexion de comptes de 1305 à 1328 transmis de Bruxelles en exécution d'arrêt du 19 décembre 1774, signé du conseiller au Parlement de Besançon, François Eugène Droz, du substitut Grangier et des greffiers Thourel et Catton.
- 1B15 (Registre.) - 72 feuillets, papier.
1736-1765. - Inventaire des titres franc-comtois des XIIIe-XVe siècles versés à la Chambre des Comptes de Dole par la Chambre des Comptes de Dijon en 1737. - Procès-verbal dressé par Claude-François-Ignace Bouhélier d'Audelanges, procureur général en la Chambre des Comptes de Dole, assisté d'Anselme Le Belin et de Charles Gravier de Vergennes, maîtres en la Chambre des Comptes de Dijon, et de Bénigne-Guillaume-Élisabeth Bouillet, procureur général en la même cour de Dijon, réunis pour distraire, des archives de la Chambre des Comptes, en vertu des lettres patentes du 13 mai 1736, tous les titres concernant la Franche-Comté et le comté de Montbéliard, et les transporter à Dole, 1736. - Inventaire, sans méthode, comprenant 484 cotes, 1737. - Procès-verbal de revêtissement des titres transportés de Dijon à Dole, signé à Dole le 26 février 1737, par Claude-Alexis Basivette, seigneur de Landon ; Godefroy Villevieille, conseiller maître de la Chambre des Comptes de Dijon ; Bouhélier d'Audelanges, procureur général de la Chambre des Comptes de Dole ; Loys, greffier, et C. P. Mouillet, commis greffier de cette cour. - Procès-verbal de récolement fait le 31 juillet 1765 par Antoine Marguier d'Aubonne, commissaire de la Chambre des Comptes, Viennot, greffier en chef, et Badoulier, greffier au plunitif de ladite cour.
- 1B16 (Liasse.) - 9 pièces parchemin, 1 papier, 6 sceaux.
1259-1328. - *Partages des comtes de Bourgogne*. Engagement pris par la commune de Salins envers Jean, comte de Bourgogne, d'assurer de tout son pouvoir l'exécution des partages qu'il établirait entre ses enfants, 1259. - Jean de Chalon, après avoir, dans un acte spécial, réglé la part d'héritage d'Hugues, son fils aîné, né de Mahaut de Bourgogne, partage entre les enfants de ses deux derniers mariages avec Isabelle de Courtenay et Laure de Commercy, le « remanant » de ses biens sis dans la seigneurie de Salins ; il impose à ses héritiers le soin d'acquitter une part proportionnelle de ses legs, aumônes et dettes et de garantir les fiefs de leurs vassaux, et nomme pour exécuteur de ses volontés l'archevêque de Besançon, Guillaume de la Tour- Saint-Quentiu, ou son successeur, 1261. - Pour assurer l'exécution du précédent partage, le comte Jean donne mission à Hugues, son fils aîné, de contraindre chacun de ses héritiers à respecter sa volonté, même en s'emparant, s'il le fallait, de la portion dévolue aux récalcitrants dans la seigneurie de Salins, 1263. (Original et vidimus.) - Annulation des partages précédents faite du consentement du comte Jean par Laure de Commercy, Othenin de Bourgogne, Jean de Chalon, seigneur de Rochefort, Étienne de Chalon, seigneur de Vignorry, et Perrin le Bovier ; le nouveau partage qui sera fait « suivant les bons us de Bourgogne » est confié à la décision de quatre arbitres, Thierry, comte de Montbéliard ; Étienne, seigneur d'Oiselay ; Simon de Joinville, seigneur de Gex, et Richard de Montbéliard, seigneur de Montfort, 1267. (Original et copie.) - Emprunt de 2,000 livres de tournois contracté par Jean de Chalon, seigneur de Rochefort, et Alix de Nevers, sa femme, envers Robert, duc de Bourgogne, qui

reçoit en garantie de sa créance l'engagement de tous les droits prétendus par Alix de Nevers dans la succession d'Hugues, duc de Bourgogne, 4273. - Quittance donnée à Mahaut d'Artois, veuve d'Othon IV, et à ses enfants, par Hugues de Bourgogne, de tous les droits qu'il pouvait réclamer dans la succession des comtes Hugues et Alix, ses père et mère, et dans celle d'Étienne de Bourgogne, son frère, 1303. - Renouvellement de cette quittance, donné en 4 304. - Accord entre Jeanne, reine de France, comtesse de Bourgogne, et Henri de Bourgogne, chevalier, au sujet de la succession de leur oncle, Hugues de Bourgogne, 4328. (Vidimus, voyez B 3.)

1B17 (Cahier.) - 17 feuillets, papier.

1359.- *Partages des comtes de Bourgogne*. Requête présentée par Jean de Bourgogne à la reine de France et au duc de Bourgogne, réclamant le paiement de diverses sommes dues à feu Henri, son père, pour sa part de la succession d'Hugues de Bourgogne, pour pertes supportées à la bataille de Cassel, enfin pour dommages causés, durant les sièges de Marnay et de Besançon, à la terre de Choie ainsi qu'à ses châteaux et terres de Montrond, Semmadon, Montaigu-lez-Vesoul, Fontenoy, etc. - Ordre donné par Philippe de Rouvres à Étienne de Traves et Richard de Vaivre, de faire une enquête sur les faits articulés par Jean de Bourgogne, 4359. - Enquête faite en vertu des pouvoirs ci-dessus par Étienne de Traves et Richard de Vaivre, assistés du notaire Guillemain de Port.- F° 3. Jean Le Bourgeois de Contréglise, chevalier, dépose sur les dommages subis par Henri de Bourgogne « en » la besogne qui fût faite en Cacel, là où li roys de France » se combati es Flamens. Et ost avec li en sa compaignie » Monsieur de Montbéliart, Monsieur Girart de Montfaucon, » Monsieur Vautier de Vienne, accompaingniez chascun de » lour de chevaliers et d'escuiers chascun selon son estat, li quel tuit quant la besogne fui faicte et accomplie, perdi- » rent lour montures et demorèrent à pie. » - Maître Pierre d'Arbecy, clerc, dépose qu'il étoit à Jully-le-Chastel quand Henri de Bourgogne réclama au duc Eudes ses dépens de Cassel et la terre de Chissey. Le duc lui répondit : « Biau » cousins, ce n'estoit pas mes faiz, ains estoit le faiz du Roy » qui me doit bien c^{mll} livres ; si tost come je pourrais » estre paieez certainement je vous en ferai tant comme il » vous devra soffire. » Le même témoin raconte le pillage de Semmadon fait par les soldats de Robert de Châtillon, gardien de Bourgogne, durant le siège de la Rochelle. - F° 6. Production d'une quittance donnée l'an 1347 par Othe de Granson, de 23 livres 5 sols estevenantes de réquisitions faites par les gens d'armes du duc et comte de Bourgogne dans la terre de Montaigu, notamment à Combergeon. - Dépôts concernant le pillage à Moncey, Colombier et dans les forêts de la terre de Montaigu, par le prévôt de Vesoul. - F° 13. Estevenin Li Baczans de Bay dépose « que à temps que messire li dux estoit à siège devant Mar- » nay, ses gens corurent en la dicte vile de Bay et brisarent » le mostier et en portarent le livre et les ornemens dou » mostier, et en menèrent les proes de la dicte ville de Bay, » devant Marnay. » Guiot de Venères, écuyer, dépose « que » par le temps que messire le duc estoit devant Marnay, » ses gens vindrent gésir en la ville de Motiers à douz cenx » hommes d'armes et plus et y demorarent un jour et une » nuit, et la ville estoit bien garnie, quar ce estoit après » moissons. » - F° 14. Vuillemin Li Guaignierres de Sornay dépose « que li dux revenoit de devant Besan- » con, il demorai douz jors et une nuit à Sornay, et il oy » dire à signour de Larrey que il avoit bien en la compai- » gnie doudit Monseignour le duc huit mille chevaux et plus ; » et y furent tendu li pavoillon doudit Monseignour. » - F° 16. Girars dou Vesroy, demeurant à Choye, « fuit » avec monseignour Henri de Bourgoigne ou val de Cassel, » et vit que li diz messires Henris avoit l'un des yeux hors » de la teste et ne se tenoit fors que par un petit bonallat » derrier, et le portai grant pièce en sa main sur sa cote à » armer.... Il estoit avec ledit messire Henri de Bourgoigne » au temps que messire li dux s'en aloit devant Besançon, » et estoit li dy messires Henris ou chastel de Toraise, et à » partir doudit chastel li guarnisons de Besançon et dou » chastel d'Abans prirent et enmenerent toute la garnison » doudit monseignour Henri, et le grant cheval qui estoit » pour son corps... et monseignour Jehan d'Abans brisai » son souar en détroinchant les cercles des vaisseux des » vins doudit monseignour Henri. » - Aymé de Vile, chevalier, témoin produit par Huart de Bauffremont, dépose, entre autres choses, que « pendant la guerre de Chaucins » Henri de Bourgogne perdit à Thoraise, « tant en chevaux qu'en harnois, environ IIII ou Ve livres. »

1B18 (Liasse.) - 12 pièces parchemin, 16 sceaux.

1268-1292. - *Partages des comtes de Bourgogne*. Étienne d'Oiselay, Richard de Montbéliard et Simon de Joinville, sénéchal de Champagne, arbitres des partages des enfants de Jean de Chalon, attribuent aux enfants de la comtesse Isabelle de Courtenay (3^e lit) Montmahoux et 300 livrées de terre au puits de Salins, 1268 ; - mandement de la comtesse de Bourgogne Alix, et d'Othon, son fils aîné, adressant à Jean, évêque de Belley, avec prière d'y apposer son sceau, certaines convenances qu'ils venaient de passer avec leur époux et beau-père Philippe, comte de Savoie et de Bourgogne, 1269 ; - Othon de Bourgogne, réglant le douaire d'Alix sa mère, lui cède, à titre viager et avec clause de retour, ses droits à Ougney et Quingey, à Lons-le-Saunier (sur la saline), Sellières, Château-Chalon, Blandans, Montfleur et leurs dépendances, enfin cent livres de rente sur le puits de Salins, 1270 ; - la comtesse Alix, du consentement de Philippe de Savoie, son époux, et sous le sceau d'Eudes de Rougemont, archevêque de Besançon, règle la part de succession qui reviendra à son second fils Hugues de Bourgogne, né d'un premier mariage. Attribuant à Othon son aîné le titre de comte, et tous les droits et domaines qui ne sont pas explicitement distribués à ses frères, elle donne à Hugues : Choie, Velesmes, Bay, Cuit et Saint-Ylie, avec leurs fiefs et dépendances, 200 livres de rente sur la cense de Dole, les fiefs de Beaujeu et d'Igny, enfin le fief de Guillaume le Vert. Si son frère Renaud meurt sans postérité, Hugues retiendra dans sa

succession les seigneuries de Clerval et de Pompierre. Si Étienne, son autre frère, précède sans descendants, Hugues recueillera tout son héritage ; mais si, au contraire, Étienne lui survit, il deviendra l'héritier universel d'Hugues décédé sans postérité. Tous les domaines attribués à Hugues de Bourgogne sont déclarés fiefs liges du comte de Bourgogne, auquel, à défaut de lignée, ils feront retour, 1278; - Othon IV et Renaud, l'un de ses frères, règlent le différend survenu dans le partage de la succession maternelle, et cela d'après la décision de cinq arbitres : Aymon de Faucogney, seigneur de Villersexel ; Hugues de Montferrand, seigneur de Thoraise ; Odon de Poligny ; Jean de la Chassagne, chevalier, et Jean de Lorraine, chanoine de Bruges. Renaud renonce à toute prétention sur le comté de Bourgogne et ne réclame dans l'héritage de sa mère que sa part proportionnelle dans l'hoirie du comte Jean, son aïeul. Cette part est ainsi réglée : Montfleur, Tramelay, Pimorin, l'engagère et le fief de Marrigna, Montaigu et ses dépendances à Lons-le-Saunier et ailleurs, Sellières, 1,000 livres de rente sur le puits de Salins, Château-Chalon et la garde de son abbaye, la garde de Baume-les-Moines, Blandans, Bracon et diverses rentes sur les sauneries. Tous ces domaines resteront fiefs-liges du comte de Bourgogne. Si le comte Othon IV vient à mourir sans lignée, Renaud héritera du comté de Bourgogne ; à défaut de lui ou de ses descendants, la dévolution de ce titre se fera à ses autres frères, par ordre de primogéniture. Si Jean, Étienne et Hugues, frères de Renaud, meurent sans lignée, ce dernier aura part proportionnelle à leur succession, mais seulement pour les biens provenant de Jean de Chalon, leur aïeul. Moyennant toutes ces clauses, les parties se donnent respectivement quittance de leurs prétentions et dettes, 1279 ; - Renaud de Bourgogne notifie au comte Philippe de Savoie l'accord précédent, 1279 (incomplet) ; - Othon IV et Jean de Chalon, comte d'Auxerre, seigneur de Rochefort, donnent procuration à deux arbitres, Fromond de Montferrand et Hugues de Salins, pour partager les fiels qu'ils tiennent en commun et qui proviennent de la succession du comte de Chalon. En cas de désaccord, Jean de Vergy, seigneur de Fouvent, et Henri d'Antigny, seigneur de Sainte-Croix, suppléeront les deux arbitres. Ces partages devront, comme dernier délai, être achevés le jour des Bordes de l'an 1280, 1279 (orig. et vidimus de 1306) ; - Hugues de Bourgogne se déclare satisfait de la part d'hoirie paternelle et maternelle que lui a attribuée son frère Othon IV et donne quittance à celui-ci de tous autres droits qu'il aurait pu ou pourrait prétendre dans leur succession, 1292 (orig. et vidimus de 1306) ; - Hugues, choisi comme arbitre pour régler les partages de ses frères Othon IV et Jean de Bourgogne, s'engage à les terminer pour la prochaine fête de Toussaint dans les conditions suivantes. Jean devra donner quittance à Othon, son frère, de toutes prétentions sur l'héritage paternel et maternel, et sera déchargé de toute réclamation réciproque. Sa part d'hoirie se composera de Jussey et sa châtellenie (moins la garde de Cherlieu), d'Amance et des revenus assignés sur la terre de Favorney, de terres à désigner ultérieurement dans les territoires « dois le chemin en aval, » des fiefs de Bourbonne et Gevigney, des vavasseurs du château de Jussey, enfin du fief de Jonvelle (jusqu'à ce que le fief de Bourbonne soit recouvré et rendu en échange). Othon IV obtiendra du roi et de la reine de France des lettres de ratification en ce qui concerne Jussey, Hugues de Bourgogne s'obligeant à régler lui-même avec les abbés de Favorney et de la Chaise-Dieu les difficultés qui pourraient surgir pour les terres d'Amance et de Favorney, 1292.

1B19 (Liasse.) - 8 pièces parchemin, 4 sceaux.

1298-1309. - *Partages des comtes de Bourgogne*. Othon IV et Jean de Bourgogne donnent pleins pouvoirs à Hugues, leur frère, pour terminer comme arbitre toutes leurs querelles, et s'engagent, sous peine de 1,000 marcs d'amende, à accepter sa décision. Fait en présence d'Étienne, leur frère, chanoine de Besançon, de son maître Pierre de Vennes, chanoine de Troyes, et de Denis d'Auxonne, chanoine de Lausanne, 1292 (orig. et vidimus incomplet du XIV^e siècle) ; - sentence arbitrale d'Hugues de Bourgogne adjugeant pour sa part d'hoirie et à titre de fief lige 1,300 livrées de terre à Jean de Bourgogne, et constituant le capital de ces rentes sur divers domaines : Jussey, sa châtellenie et ses vavassours, le fief de Raies de Gevigney, le château d'Amance, Seraucourt, Contréglise, Baulay, Buffignécourt. Le surplus des 1,300 livres sera prélevé, soit sur la prévôté de Lielle et Villers-Farlay, soit sur la prévôté de Gendrey. En outre, le comte Othon IV délivrera à son frère Jean les fiefs de Bourbonne, Thoraise, la Châtelaine, et provisoirement, en attendant la remise de Bourbonne, le fief de Jonvelle ou celui de Chauvirey. Ces partages devront être réglés par le comte avant la prochaine fête de Toussaint (à peine de 500 livres d'amende au profit de son frère), et, moyennant leur entière exécution, Jean restituera au domaine la terre de Favorney et les biens dont il avait été précédemment nanti, 1292 (deux vidimus de 1306 et 1362) ; - accord définitif conclu, ensuite de ces préliminaires, entre Othon IV et Jean de Bourgogne, pour régler les partages des successions paternelle et maternelle, 5 octobre 1293 (vidimus incomplet de 1362) ; - Hugues de Bourgogne déclare devant l'official de Paris que le roi Philippe le Bel ayant approuvé toutes les conventions passées entre lui et son frère Othon IV, au sujet de droits héréditaires sur les domaines du comté de Bourgogne, il n'a plus à y réclamer aucune part. Il promet, en outre, de communiquer au Roi, dans un délai de deux années, tous les titres relatifs à son apanage, et d'accepter alors une révision des partages qui le concernent. Pendant deux ans, il abandonne au Roi de France la jouissance des château, village et seigneurie de Châillon-lez-Besançon et de 500 livrées de terre qui devront lui être attribuées après la mort du comte son frère. Il déclare s'en rapporter, pour l'indemnité qui lui sera due, au jugement de Gui, comte de Saint-Paul, et de H. de Douville, chambellan du Roi, ou de deux autres conseillers de la couronne, Paris, 1295 ; - vidimus, donné par Philippe le Bel, de diverses lettres concernant le règlement de l'apanage alloué à Jean de Bourgogne, frère d'Othon IV :

1^o décision de Philippe le Bel chargeant le connétable Gaucher de Châillon et Hugues de Douville, son chambellan,

d'apportionner à 1,500 livres de rente en châteaux terres, etc., le frère d'Othon IV, Jean de Bourgogne, 1303 ; 2e sentence rendue par ces deux commissaires, attribuant à Jean de Bourgogne les château ou terres de Montrond, Chissey en Val-Louais, la garde du prieuré de Courtefontaine, enfin le village de Cernans, et déléguant à Jean de Novion, gardien de Franche-Comté, ainsi qu'à Gauthier de Roche, le soin d'estimer la valeur exacte de ces domaines. Ces arbitres ayant estimé à 384 livres 19 sous le revenu de ces domaines, le connétable et Hugues de Douville, « empeschiez de plusieurs grant besoignes, » chargent Guy de Mont, chevalier, et Robert de Vernon, trésorier du comté de Bourgogne, de compléter les 1,500 livrées de terre dues à Jean de Bourgogne en les imputant sur la châtellenie de Gray, Choie et ses environs, 1303; 3° confirmation officielle de ce mandat par Philippe le Bel, 1303 ; 4° sentence définitive de Guy de Mont et Robert de Vernon, assignant à Jean de Bourgogne les terres de Choie, Virey, Cult, Bay, Sornay, Montagney, Motey, Chancey, Hugier, Bomboillon et Venérés, outre la vigne de Magney, le tout valant 1,115 livres de rente, 1304 (vidimus de 1304) ; - convention passée entre Philippe le Bel et Mahaut d'Artois, pour assurer à Robert d'Artois une rente de 5,000 livres au comté de Bourgogne, 1309 (vidimus incomplet).

1B20 (Liasse.) - 8 pièces parchemin, 4 sceaux.

1317-1356. - *Partages des comtes de Bourgogne*. Garin d'Esarnes, écuyer du roi de France, donne quittance à Ami d'Orléans, clerc du Roi, de huit lettres d'Othon IV et de Mahaut d'Artois (relatives aux partages du comté de Bourgogne), dont les originaux lui furent remis au château de « Monteriau en fourc d'Ionne, » le 7 septembre 1317 ; - procès-verbal d'une journée tenue à Dole par les procureurs de la reine de France et ceux du duc de Bourgogne au sujet des prétentions émises par ce dernier sur la souveraineté de certaines terres du comté ; il y est déclaré « n'y avoir point de souverain en ceste terre pour de deçay en la terre de l'empire, » 1318 (orig. incomplet) ; - traité passé par les mandataires de la reine Jeanne, comtesse palatine de Bourgogne, au sujet de certains revenus et terres qu'elle possédait auprès de Montpellier, en vertu de certaines lettres données à Dole, le 16 août 1327, 1327 (incomplet) ; - sentence rendue par le roi de France, Philippe VI, pour régler le différend grave survenu entre le duc de Bourgogne et le dauphin de Viennois, au sujet du partage de la succession de la reine Jeanne, leur belle-mère, comtesse d'Artois et de Bourgogne. Le duc donnera au dauphin 10,000 livrées de terre (valeur tournoise), dont 6,000 en Artois, 4,000 au comté de Bourgogne et en la seigneurie de Salins. Les 4,000 livres imputées sur le comté de Bourgogne se décomposeront en 1,000 livres de rente sur la saunerie de Salins et 3,000 livrées de terre sur les châteaux, dépendances et voisinage de Montmorot et de Château-Chalon. Le Roi conserve provisoirement le droit à l'hommage que, pour toutes ces choses, le dauphin devra ultérieurement prêter au duc de Bourgogne ; il réserve en même temps les droits de sa cousine Blanche, sœur de la duchesse et de la dauphine, sur l'hoirie d'Henri et d'Hugues de Bourgogne, aussi bien que sur le mobilier de la reine Jeanne. Enfin, il charge le dauphin de mander « à tous les gentilshommes et autres de la conté de Bourgoigne qui ne sont pas venus à obéissance au dit duc pour cause dou dit dauphin, soit Jehan de Chalon ou autre, qu'il facent obéissance au dit duc et viengnent en son homage. » Moyennant cette démarche, le Roi écrira au duc « qu'il pardoinne toutes désobéissances, » mai 1331 ; - mandement de Guignes, dauphin de Viennois, envoyé en conformité de la précédente sentence royale « à Jean de Chalon, ès bourgeois, au pueble et ès communes de la conté de Bourgoingne, » pour leur notifier l'accord fait avec le duc de Bourgogne et leur prescrire de lui obéir désormais en vivant en son hommage, 6 juin 1331 (vidimus de 1362) ; - mandement du roi de France, Jean II, donnant sauvegarde à la comtesse de Flandres pour tous ses domaines du comté de Bourgogne, 1350 ; - Hugues, comte de Hohemberg, promet son alliance au comte de Bourgogne contre tous ceux qui, à raison de la succession d'Hugues de Bourgogne, prétendraient quelque droit sur la comté. Il se déclare satisfait des 1,000 florins de Florence que Thiébaud de Neuchâtel, capitaine et gardien du comté, lui a versés pour ce motif, octobre 1352 (vidimus de 1362) ; - mandement de Jean, roi de France, enjoignant au gouverneur du comté de Bourgogne de restituer à sa cousine, la comtesse de Flandres, conformément au droit réservé dans les partages, tous les titres, chartes et papiers intéressant l'administration des terres qu'elle possédait au comté de Bourgogne. On réservera toutefois pour les archives royales les lettres concernant les biens qu'Henri de Bourgogne posséda à Chissey, Lielle et Buffard, et on en délivrera simplement copie authentique à la comtesse, 1356.

1B21 (Liasse.) - 35 pièces parchemin, 11 sceaux.

1224-1306. - *Traités de mariage des comtes et principaux seigneurs*. Traité de mariage entre Othon II, comte de Bourgogne, et Jean Ier, comte de Chalon pour le compte de leurs enfants, Hugues III et Alix (Adélaïde) de Méranie, 1222 (document anciennement coté 1B490) ; - sentence d'Henri, roi des Romains, ordonnant la mise en liberté de Clémence de Chalon, duchesse de Zeringhen, et la restitution du château de Burgdorf, sa dot, soit à elle, soit au comte Étienne, son père, Berne, 1224 ; - traité d'alliance offensive et défensive conclu entre Othon II de Méranie, comte de Bourgogne, et Thibaut, comte de Champagne, qui s'engagent à marier dans un prochain délai leurs enfants, Othon de Méranie et Blanche de Champagne, et règlent les conditions de la dot, 1226 (orig. et vidimus de 1306) ; - Othon II promet à Hugues de Chalon de lui donner une de ses filles en lui attribuant une dot de 1,000 marcs d'argent et de 600 livrées de terre assignées sur Saint-Aubin, Colonne ou le château d'Ornans, 1231 (fragment) ; - sentence de l'empereur Frédéric II, ordonnant la mise en liberté de Clémence de Chalon, duchesse de Zeringhen, retenue en prison, depuis 17 ans, par le comte d'Urach, Mayence, 1235 ; - Philippe d'Antigny, seigneur de Pagny, s'engage à marier l'un de ses fils, Philippe ou Guillaume, avec Agnès, fille du comte Hugues, et précise les conditions respectives de dot et de douaire, 1249 ; - conventions matrimoniales entre Hartmann, comte de Kybourg, et Élisabeth, fille aînée des comtes Hugues et

Alix, 1253 (3 vidimus) ; - Conrad et Frédéric, burgraves de Nuremberg, s'engagent à marier Alix, leur fille et sœur, née d'Élisabeth de Méranie, avec Jean de Chalon, fils du comte Jean l'Antique. Ils renoncent, au profit des jeunes époux, à tous leurs droits sur le comté de Bourgogne et le royaume de France, ne se réservant que l'avouerie de Besançon, 1255 et 1256 (original et vidimus) ; - quittance de 60 marcs d'argent donnée par le burgrave Frédéric (à l'occasion de ce mariage) au seigneur de Montfaucon et à Pierre, chantre de Besançon, chancelier de Bourgogne, mandataires du comte Hugues, 1256 (original et vidimus) ; - Hugues de Vergy, caution de Thibaut, comte de Bar, pour les conventions matrimoniales passées entre celui-ci et Hugues et Alix, comtes de Bourgogne (au nom de leurs enfants), s'oblige à donner à ces derniers gages ou otages, jusqu'à concurrence de 1,000 marcs d'argent, 1257 ; - Engagement pris dans les mêmes termes et pour le même objet par Thiébaud de Neuchatel, qui s'oblige jusqu'à concurrence de 500 marcs, 1257 ; - même engagement souscrit par Hugues, duc de Bourgogne, caution de 5,000 marcs, 1257 ; - quittance de 1,000 marcs d'argent, dot d'Élisabeth de Bourgogne, donnée par Hartmann, comte de Kybourg, à la comtesse Alix, sa belle-mère, 1262 ; - Thibaut, comte de Bar, reconnaît qu'aux termes des conventions passées, il doit donner aux comtes Hugues et Alix garantie de 20,000 livres estevenantes, dont 10,000 pour le mariage de Philippe, sa fille, avec Othon de Bourgogne, et s'oblige à séjourner comme otage, soit à Jussey, soit à Faverney, jusqu'à présentation des sûretés nécessaires, 1263 ; - Guillaume de Vergy, sénéchal de Bourgogne, s'étant engagé envers Ferry, duc de Lorraine, à ne point forfaire en la terre de Jean de Dampierre, dont il devait épouser la veuve, et ayant obtenu pour cette promesse la garantie des comtes Hugues et Alix, s'engage en retour à indemniser ceux-ci de tout dommage, en leur hypothéquant tous ses biens ou fiefs présents et à venir, 1266 ; - Thibaut, comte de Bar, déclare qu'à sa demande, 2,000 livres estevenantes par lui versées aux comtes de Bourgogne, à raison du mariage de Philippe de Bar, sa fille, avec Othon de Bourgogne, leur fils, ont été remises à ce dernier, 1266 ; - Jean de Chalon, comte de Bourgogne, règle d'accord avec le comte Hugues, son fils, le douaire de sa bru, la comtesse Alix. Après la mort de son mari et de son beau-père, celle-ci jouira, sa vie durant, de la moitié des biens recueillis dans cette double succession par les héritiers de son époux, 1266 (orig. et vidimus de 1306) ; - traité de mariage de Jeannette de Salins et d'Aymon de Faucogney, 1269 (vidimus) ; - Aymar de Poitiers, comte de Valentinois, et Aymaret, son fils, donnent à Othenin de Bourgogne quittance de 500 livres viennoises, dot de Polyte, sa sœur, épouse d'Aymaret, 1271 ; - Thomas de Savoie s'oblige à rendre à Othenin de Bourgogne et à Renaud, son frère, 14,000 livres viennoises qu'ils avaient assignées en dot à Guyette, leur sœur, en cas de prédécès de cette dernière, 1274 ; - Humbert, sire de Thoire et Villars, se porte caution de ce remboursement, jusqu'à concurrence de 3,000 livres viennoises, 1274 (vidimus) ; - semblable caution de 2,500 livres donnée par Louis de Beaujeu en faveur de Thomas de Savoie, 1274 ; - Élisabeth, comtesse de Kybourg, hypothèque à sa mère Alix, comtesse de Bourgogne, son château d'Ottodingen, pour un prêt de 250 livres estevenantes, 1274 ; - traité de mariage de Jean, fils de Robert, duc de Bourgogne, et d'Alix, fille du comte Othon IV, conclu à Bèze, le 24 septembre 1279 (vidimus de 1306) ; - nouveau traité concernant le même objet, Rouvres, 26 mars 1280 ; - vidimus et confirmation, par Philippe le Bel, de deux actes relatifs au douaire et à la dot de Mahaut, fille de Robert, comte d'Artois, femme d'Othon IV, comte de Bourgogne : 1° engagement pris par Othon IV de laisser comme douaire, à Mahaut d'Artois, la moitié de son comté de Bourgogne et de son mobilier, janvier 1285 ; 2° quittance de 10,000 livres tournois (dot de Mahaut) donnée par Othon IV à Philippe le Bel, en hypothéquant comme gage du remboursement de cette somme, en cas de survie de Mahaut, la seconde moitié du comté de Bourgogne laissée libre par le précédent traité, janvier 1285 (original de la pièce 2 et vidimus des deux pièces).

- 1B22 (Liasse.) - 15 pièces parchemin, 31 sceaux.
1290-1305.-*Traités de mariage*. Philippe le Bel mande à P. Flote, son sergent, de contraindre, par saisie mobilière ou immobilière, le sire de Beaujeu à payer au comte d'Auxerre, son gendre, la dot qu'il devait fournir à sa fille Marguerite, 1290 ; - Louis, seigneur de Beaujeu, obéissant à cette contrainte, donne caution à Jean de Chalon-Auxerre de 5,000 livres tournois, reliquat de la dot de 10,000 livres promise à sa fille ; 31 chevaliers ou bourgeois du Beaujolais souscrivent et scellent cet acte comme cautions solidaires. Voici les noms de ces fidéjusseurs : Geoffroi de Berzé, Gui de Saint-Trivier, Milon de Vaux, Philippe de Laye, Josserand de Marchamps, Jean de Verneis, Jacques Chabues, Guillaume du Saix, Pierre de Margy, Josserand de Taney, Guillaume de Piseyz, Josserand de Francheleins, Guillaume de Verneis, Étienne de Vego, Guillaume de Francheleins dit d'Airouz, Guichard de Marzy, Pierre de Frans, Guichard de Chamond, seigneur de Corgenon, Guillaume de Saint-Saturnin, chevaliers ; Étienne et Barthélemy de Laye frères, et Philippe de Marzy, damoiseaux; Pierre dit *Nagus* de Chamelet et Aymon de l'Ouvroir, bourgeois de Belleville ; Pontet de l'Anse, Buche de Florence, prévôt de *Lyvianno* ; Étienne Bardin, bourgeois de Villefranche ; Bernards Duc, Hugues de Saie, et Jean de la Roche, bourgeois de Beaujeu, 1290 (23 sceaux sur 33 sont intacts) ; - Othon IV, revisant les clauses du douaire attribué à Mahaut d'Artois, assigne à sa femme les terres d'Arbois, Montigny, Changins, Pupillin, les fiefs d'Amé d'Arguel, d'Eudes de Montferrand et de Poinard de Rans, en échange de certains domaines « situés dois le chemin en amont, » v. 1290 (incomplet) ; - engagement pris par Othon IV et Mahaut d'Artois de marier leur fille Jeanne, soit à l'aîné, soit au second des fils de Philippe le Bel, et de lui donner en dot la baronnie de Salins, et, le cas échéant, la moitié du comté d'Artois ; les contractants s'obligent, en outre, à défaut d'hoirs mâles, de laisser à Jeanne la totalité des comtés de Bourgogne et d'Artois, 1291 ; - Othon et Mahaut stipulent à leur profit un usufruit de 3,000 livres tournois prélevé sur la dot de leur fille Jeanne, dans le cas où elle n'épouserait pas l'héritier de la couronne royale, mais un cadet, et ajoutent aux dépendances de la baronnie de Salins le château de Montrond pour compléter la dot, 1291 ; - Louis de Savoie déclare garantir Othon IV d'une caution de 2,000 livres tournois qu'il prêtait pour lui à Étienne de Chalon, seigneur de Vignorry, à l'occasion du mariage de Jean de Chalon-Vignorry avec Marguerite de Savoie, 1294 ; - Étienne de Chalon-Vignorry s'engage à indemniser Jean de Chalon, son frère, d'une caution de 3,000 livres prêtée par lui à sa décharge en la même circonstance, 1295 ; - Othon IV, en présence de l'archevêque de Paris et de Gui, comte de Saint-Paul, donne pour dot à sa fille Jeanne, future reine de France, tout son comté, sa baronnie, ses terres, ses châteaux, ses hommages libres de toute dette et sans en rien retenir ni pouvoir retrancher, 15 mars 1295 (incomplet) ; - quittance de 1,000 livres donnée par Étienne, seigneur de Vignorry, à Othon IV, garant pour Louis de Savoie d'une portion de la dot de la femme de Jean de Chalon, 1296 ; - Guillaume de Chalon, comte d'Auxerre, donne procuration à son père, Jean, seigneur de Rochefort, pour recevoir d'Amé de Savoie 4,000 livres tournois, à valoir sur la dot d'Éléonore de Savoie, sa femme, 1296 ; - lettre du même mandant à son beau-père, Amé de Savoie, de payer les 4,000 livres en question à Jean de Chalon-Rochefort, 1296 ; - quittance (duplicata) de 1,000 livres, solde du paiement dont s'agit, donnée à Amé de Savoie, par Guillaume de Chalon-Auxerre, 1297 ; - Hugues de Bourgogne, Gautier de Montfaucon, seigneur de Vuillafans, et Henri de Bourgogne, se portent cautions du traité convenu par la médiation du comte de Savoie et d'Hugues de Bourgogne, entre Jean de Chalon-Auxerre et Renaud, comte de Montbéliard. La base de cette paix est un double mariage entre Jean de Chalon-Auxerre et Marguerite, fille de Renaud de Montbéliard, d'un côté, et entre Othenin de Montbéliard et Jeanne, sœur de Jean de Chalon-Auxerre, de l'autre, 1305 ; - Renaud de Montbéliard, pour faciliter les négociations, proroge de deux mois le délai donné à son adversaire pour fournir des cautions, 1305.
- 1B23 (Liasse.) - 7 pièces parchemin, 3 sceaux.
1306-1316. - *Traités de mariage*. Amé, comte de Savoie, arbitre chargé de régler les conventions matrimoniales et douaires dans la double union de Jean de Chalon-Auxerre et de Marguerite de Montbéliard, d'Othenin de Montbéliard et de Jeanne de Chalon, proroge sa décision aux Pâques de l'an 1307, 1306 ; - Mahaut d'Artois, au nom de ses enfants Robert et Blanche, nés postérieurement au contrat de 1295, qui les déshéritait au profit de leur sœur Jeanne, ratifie toutes les clauses de ce traité, et renonce à toute prétention ultérieure, 1306 ; - Clément V accorde à Philippe, second fils de France, une dispense pour épouser Jeanne de Bourgogne, 1307 ; - Jean de Chalon-Arlay, revisant ses dispositions testamentaires, assure à sa femme Marguerite de Bourgogne les château et terre de Chalamont, en réglant les conditions et les limites de ce fief, Tarascon, 1309 ; - Jeanne de Bourgogne donne à Philippe, fils du roi de France, son époux,

dans le cas où elle précéderait sans enfants, son comté de Bourgogne avec toutes ses dépendances, 1315 (incomplet) ; - quittance de 2,000 livres parisis donnée par Édouard de Savoie, seigneur de Bugey et de Coligny, à son beau-père, Eudes, duc de Bourgogne, pour dot de sa femme, Blanche de Bourgogne, 1315 ; - Vital, archevêque de Besançon, commis par l'official de Lyon à l'enquête préalable et à la fulmination d'une dispense de parenté octroyée par le pape Jean XXII à Jean de Chalon-Auxerre, fiancé d'Alix de Montbéliard, prononce la dispense, afin de faire cesser, en réconciliant deux races ennemies, les guerres qui désolaient le comté de Bourgogne, 1316.

1B24 (Liasse.) - 16 pièces parchemin, 12 sceaux.
1315-1319. - *Traités de mariage*. Philippe, fils du roi de France, comte de Poitiers, assigne à sa femme, Jeanne de Bourgogne, un douaire de 6,000 livres de rente sur ses terres de Champagne, 1315 (vidimus scellé par le roi Louis X, 1316) ; - Philippe V, devenu roi de France, élève au chiffre de 21,000 livres de rente le douaire de la reine Jeanne, mars 1317 ; - mandement du roi Philippe V, adressé à Adam Bouilly, chevalier, et au bailli de Gisors, les chargeant d'asseoir 15,000 livrées de rente du douaire de la reine Jeanne sur les terres de Senlis, Béthisy, Compiègne, Pierre-fonds, Pont-Audemer, Vernon, Beaumont, Asnières, Pont-de-l'Arche, etc., décembre 1317 ; - assiette de 15,000 livrées de rente du douaire de la reine Jeanne réglée en détail, conformément aux lettres ci-dessus, par Adam Bouilly, chevalier, et Jean Loude, bailli de Gisors, sur les territoires indiqués par le roi, 1318 ; - le Roi donne à la reine Jeanne, pour ses joyaux, 4,000 livres de tournois assignés sur le bailliage de Condom, 1318 ; - Philippe V après avoir fixé le douaire de la reine sur des terres de Normandie, de la sénéchaussée de Beaucaire et du bailliage de Mâcon, prévoit la diminution possible de cette assiette, et s'oblige pour lui et ses successeurs à la rétablir par de nouvelles concessions sur d'autres points du royaume, mars 1319 ; - consentement donné par les exécuteurs testamentaires de Philippe le Bel à l'établissement du douaire de la reine sur des terres de Normandie et de la sénéchaussée de Beaucaire, mars 1319 ; - Philippe V ratifie et rend exécutoire l'assignation de 7,000 livres tournois supplémentaires (pour le douaire de la reine) sur les terres de Roquemaur, Lunel, Sommières et Beaucaire, réglée sur son ordre par maîtres Drocon de la Marche et Bérenger d'Auvergne, assistés d'Étienne de « Seris, » chevalier, sénéchal de Beaucaire, Gerinigny, août 1319 (six exemplaires scellés du sceau de majesté) ; - vidimus donné par le bailli de Gisors, d'un mandement du roi lui défendant d'accepter aucune lettre royale concédant gages ou rentes sur les terres affectées dans son ressort au douaire de la reine, 24 août 1319 ; - le pape Jean XXII vidime et confirme la dispense de mariage accordée par Clément V à Philippe de France, comte de Poitiers, et à Jeanne de Bourgogne en 1307, 17 novembre 1319 (deux originaux).

1B25 (Liasse.) - 11 pièces parchemin, 7 sceaux.
1324-1343. - *Traités de mariage*. Hugues d'Antigny, seigneur de Sainte Croix, donne quittance à Hugues de Bourgogne de 1,000 livres tournois reçues comme douaire de Marguerite de Montbéliard, sa bru, nièce d'Hugues de Bourgogne, épouse de Guillaume d'Antigny, 1324 ; - Mahaut d'Artois autorise son gendre, Louis, comte de Flandres et de Nevers, mari de Marguerite de Bourgogne, à asseoir sur la baronnie de Donzi et la terre d'Autrain 40,000 livres de la dot constituée à la comtesse de Flandres par le roi Philippe V, Poligny, 1327 ; - conventions matrimoniales entre Jean de Savoie et Marguerite de Chalon (Beaujeu), dame de Saint-Julien, arrêtées par Amé, comte de Savoie, seigneur de Vaud, et Jean de Chalon, comte d'Auxerre, 1334 ; - Isabelle, veuve du dauphin de Viennois, déclare accepter l'apanage qui lui a été constitué en Artois, du chef de sa mère, la feuë reine Jeanne, 1334 (vidimus) ; - quittance de 200 livres estevenantes donnée à Jean de Chalon, comte d'Auxerre, par son gendre, Thiébaud de Neuchâtel, qui les avait reçues comme part de dot de Jeanne de Chalon-Auxerre, sa femme, 1337 ; - autre quittance de 500 livres estevenantes pour le même objet, 1339 ; - mandement du roi de France, Philippe VI, adressé au bailli de Sens pour faire restituer par Guillaume de Montrepaire, receveur de Dreux de Mello, seigneur de Sainte-Hermine, les sommes dues au comte d'Auxerre, sauf, en cas de refus, à l'ajourner au parlement de Paris, 1341 ; - reconnaissance d'une dette de 50,000 florins d'or, contractée à propos d'un mariage par Pierre de Bourbon, comte de la Marche, envers le comte d'Auxerre, 1342 (incomplet) ; - Gui de Boulogne, archevêque, primat et comte de Lyon, notifie et applique une dispense de mariage accordée, pour faire cesser des guerres, à Humbert, seigneur de Thoire et Villars, et à Béatrix, fille de Jean de Chalon, comte d'Auxerre, par induit du pape Clément VI, 1342 ; - quittance donnée par Humbert, seigneur de Villars, au comte d'Auxerre, de 514 florins de Florence à valoir sur la dot de Béatrix de Chalon-Auxerre, 1343 ; - autre quittance de 1,000 florins pour le même objet, 1343.

- 1B26 (Liasse.) - 7 pièces parchemin, 1 papier, 1 sceau.
1344-1378. - *Traités de mariage*. Conventions matrimoniales arrêtées entre Humbert, dauphin du Viennois, et Jean, seigneur de Faucogney, au sujet du futur mariage de ce dernier avec Isabelle de France, veuve de Guigues de Viennois, 1344 ; - arbitrage de Philippe de Vienne, dans un débat soulevé entre Jean de Chalon, comte d'Auxerre, et Jean de Chalon-Arlay, au sujet de 22,000 livres tournois provenant de la dot d'Éléonore de Savoie, 1344 ; - Alix de Montbéliard donne à son mari, Jean de Chalon, comte d'Auxerre, la part qui lui appartenait dans les acquêts communs, en reconnaissance de « ses bons et agréables servises, amours et curialitez, » 1344-1345 ; - conventions passées entre Pierre, duc de Bourbon, et les exécuteurs du traité de mariage conclu entre Jeanne de Bourbon, sa fille, et Charles, fils du dauphin, Jean de France, au sujet du mode de paiement de 50,000 florins d'or que le duc de Bourbon devait payer comme acompte d'une dot de 100,000 florins, Lyon, 1349 ; - note relative au don fait par Alix de Villars à Blanche de Genève, femme d'Hugues de Chalon, à l'occasion de son mariage, vers 1363 ; - Marguerite de Vienne, veuve de Louis de Chalon, transige avec ses enfants Jean et Henri au sujet de son douaire, 1378 ; - conventions matrimoniales entre Léopold, duc d'Autriche, et Marguerite, fille de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, arrêtées par les ambassadeurs d'Autriche : Ulmann de Ferrette, Godefroi Molitor et Henri Gessler, et ceux du duc de Bourgogne : Nicolas de Toulon, Gui de Pontailier, Jean de Ray, Olivier de Jussey et Jean Blancliet, 1378. (Dans ces conventions sont insérés : 1° la promesse de mariage de Léopold d'Autriche, Remiremont, 7 juillet 1378 ; 2e les pouvoirs donnés par le vieux duc Léopold et le duc Philippe le Hardi à leurs ambassadeurs respectifs, 1378 ; 3° la ratification par le duc Léopold d'Autriche des conventions passées, Inspruck, septembre, 1378.)
- 1B27 (Liasse.) - 13 pièces parchemin, 4 sceaux.
1377-1389. - *Traités de mariage*. Traités conclus entre les ducs d'Autriche, Léopold le Vieux et le Jeune, leurs ambassadeurs et ceux du duc Philippe le Hardi, pour régler, puis annuler le contrat de mariage entre Léopold d'Autriche (le Jeune) et Marguerite, fille du duc de Bourgogne, et substituer finalement Catherine de Bourgogne à sa sœur aînée Marguerite, en maintenant les principales conditions financières du traité, 1377-1385 (vidimus) ; - Hugues de Chalon-Arlay donne quittance au receveur de la saunerie de Salins, à la décharge de Jean de Chalon-Châtelbelin, d'une somme de 1,000 florins d'or avancée pour le mariage d'Alix de Chalon, dame de Sassenage, sa nièce, 1385 ; - contrat de mariage définitif de Léopold d'Autriche et de Catherine de Bourgogne, réglé par Philippe le Hardi, père de la mariée, et Albert, duc d'Autriche, frère de l'époux, 17 septembre 1387 ; - Humbert, seigneur de Thoire et Villars, donne quittance à Jean de Chalon-Châtelbelin de 3,000 florins payés par ce dernier, à décharge d'Hugues de Chalon-Arlay, lors du mariage de Béatrix de Chalon, mère dudit Humbert, 1387 ; - Jean de Chalon-Châtelbelin assure à sa sœur, Alix de Chalon, 10,000 florins de dot, pour son mariage avec François de Sassenage, 1388 ; - conventions matrimoniales entre Jean de Chalon-Châtelbelin et Jeanne de Montbéliard, réglées par Étienne, comte de Montbéliard, père de la fiancée, et Jean de Chalon, 1388 ; - Étienne, comte de Montbéliard, donne successivement quittance à Jean de Chalon, seigneur de Châtelbelin, de 3,000 puis de 2,500 florins d'or, à valoir sur la dot de feu sa fille Jeanne, dot qui devait lui être restituée, 1389.
- 1B28 (Liasse.) - 10 pièces parchemin, 2 papier, 2 sceaux.
1391-1395. - *Traités de mariage*. État des châteaux et revenus divers assignés en dot et douaire à Catherine de Bourgogne, par son mari, Léopold, duc d'Autriche, 1391 et 1392 ; - quittances successives de 1,500 et de 1,000 florins, en restitution de la dot de Jeanne de Montbéliard, données par le comte Étienne de Montbéliard à Jean de Chalon-Châtelbelin, 1391 ; - vidimus d'un engagement pris par Frédéric de Quars, chancelier, Reinhardt de Vuchingen, avoué provincial, Sigismund de Saarhenberg, Georges de Gufidun, Jean et Albert Puchann, Othon et Vulfing de Stubenberg, ambassadeurs de Léopold, duc d'Autriche, lesquels s'obligent à faire exécuter fidèlement le contrat de mariage arrêté entre leur maître et Catherine, fille du duc Philippe de Bourgogne, Dijon, 5 mai 1392 ; - contrat de mariage de Jean de Chalon-Châtelbelin et de Jeanne de Ghistelle, 1393 (orig. et vidimus) ; note de réparations faites par Jean de Chalon-Châtelbelin au château d'Havrincourt, portion de la dot de Jeanne de Ghistelle, 1394 ; - procuration donnée par le même à Pierre de Merlie, « saige en droit, » pour prendre possession de la terre d'Havrincourt et de la vicomté de Bligny, données en dot à Jeanne de Ghistelle, par Gaucher de Châtillon, son aïeul, et Jean de Ghistelle, son père, 1394 ; - Jean de Ghistelle et sa femme Jeanne de Châtillon consentent au rachat d'Havrincourt fait par Gaucher de Châtillon, de Jean de Chalon, au prix de 2,000 francs, 1395 ; - quittance notariée des 2,000 francs en question donnée

par Jean de Chalon à Gaucher de Châtillon et signée de deux notaires : Nicaise Le Munier et Estienne Boyleau, 1395

- 1B29 (Liasse.) - 11 pièces parchemin, 3 sceaux.
1248-1327. - *Testaments*. Codicille d'Othon III, duc de Méranie, comte de Bourgogne, fondant et dotant le chapitre de Poligny, 1248 ; - vidimus d'un testament du comte Jean de Chalon, réglant le partage de ses biens entre ses enfants, 1263 ; - Isabeau, comtesse de Vienne, femme de Jean de Chalon-Rocheport, dispose en sa faveur de 3,000 livres constituant sa dot, 1263 ; - testament d'Hugues de Chalon, comte de Bourgogne, assurant à Alix, sa femme, la jouissance de tous ses biens meubles et immeubles, à charge d'entretenir les enfants nés de leur mariage, 1266 (original et vidimus) ; - testament de Pierre de Chalon dit « le Bouvier, » instituant son posthume, et, à défaut, ses frères Jean et Étienne, 1270 ; - Jean de Chalon-Rocheport s'engage à faire respecter le testament qui précède, 1273 ; - Mahaut d'Artois fait, devant l'official de Paris, toutes ses réserves sur la valeur du consentement tacite qu'elle avait paru donner au testament d'Othon IV, en y laissant apposer son sceau, et déclare qu'ignorant le contenu de cet acte, elle ne peut en approuver les termes, 1297 ; - vidimus d'une déclaration de l'official de Langres, ajoutant la garantie de son sceau au testament d'Hugues de Bourgogne, déjà scellé par l'official de Besançon et plusieurs abbés du diocèse de Langres, 1312 ; - Louis X, roi de France, nommé exécuteur testamentaire de son frère, Philippe, comte de Poitiers, assure à celui-ci 10,000 livres tournois pour l'exécution de ses dernières volontés, 1315 ; - testament de Pierre de Légna faisant diverses fondations pieuses à Légna et à Poligny, 1327.
- 1B30 (Liasse.) - 5 pièces parchemin, 3 papier, 1 sceau.
1334-1404. - *Testaments*. Testament de Jean de Chalon, comte d'Auxerre, seigneur de Rocheport, réglant la part d'hoirie de ses trois fils, Jean, Guillaume et Humbert, et de ses filles, Marguerite et Béatrix, 1334 (copie du temps, rôle de papier avec filigrane à la tête de bœuf) ; - engagement souscrit par Jean et Guillaume de Chalon-Auxerre, s'obligeant à exécuter le testament paternel, 1339 ; - extrait du testament de Philippe de Rouvres, duc et comte de Bourgogne, concernant les legs faits aux abbayes blanches et noires de ses États, 1363 ; - vidimus d'une clause du testament de Gui de Rocheport, écuyer, instituant Hugues de Lantenne et ses autres neveux, 1382 ; - copie d'un testament primitif de Jean de Chalon, seigneur de Châtelbelin, 1388 ; - copie du testament de Marguerite de Chalon, comtesse de Montbéliard, 1392 ; - testaments : de Jean Le Rousseau de Poligny, écuyer, 1402 ; - de Jean Petit Clerc de Poligny, maréchal, 1403 ; - de Philippe le Hardi, duc et comte de Bourgogne (rôle sur papier, copie non datée), v. 1104.
- 1B31 (Liasse.) - 10 pièces parchemin, 1 papier, 7 sceaux.
1395-1424. - *Testaments*. Testaments : de Jacquette, femme de Renaud Guef de Poligny, instituant pour héritiers universels ses oncles, Jean et Oudot de Vauconcourt, de Besançon, et pour exécuteurs testamentaires, Jean Broce et Guiot Vincent de Poligny, 1404 ; - d'Hugues dit de Chilly, d'Arbois, damoiseau, instituant héritiers Étienne, sa femme, et son neveu, Guillaume dit Dornol, 1404 ; - de Simonette Le Baul, d'Arbois, femme de Jean de La Tespe, clerc, instituant Fréry, son frère, héritier universel, 1407 ; - d' Aimé Monterbel, écuyer, coseigneur de Marnoz, léguant 500 livres estevenantes au duc de Bourgogne, à charge de faire respecter ses dernières volontés, 1408 ; - liste de testaments publiés au bailliage d'Aval de 1395 à 1408 ; - testaments : d'Humbert du Vernois, d'Arbois, écuyer, instituant sa fille Jeanne et un posthume, 1417 ; - d'Oudot Piget dit Musi, de Tourmont, instituant Guillemain et Renaud Besain, Jeannette Frougeret, Guyette et Renaude, filles de Béatrix Frougeret, 1420 ; - de Estienne femme de Jean de Belfort, 1420 ; - d'Étienne, femme de Jean de Beau- fort, écuyer, demeurant à Montaigu, fille de Jean Grand, de Cuiseau, chevalier, choisissant sa sépulture aux cordeliers de Lons-le-Saunier, 1421 ; - d'Huguenette, fille de Perrenot de Dambeliu, demeurant à Arbois, instituant Jehannin Le Pelletier, d'Arbois, son mari, 1421 ; - de Pierre Melle, de Marigny, 1421 ; - de Bernard Moussot, de Poligny, 1421.
- 1B32 (Liasse.) - 8 pièces parchemin, 5 sceaux.
1424-1429. - *Testaments*. Testaments : d'Étienne, femme de Jean de Ban, d'Arbois, instituant héritières Rose et Étienne, ses sœurs, nommant exécuteurs le chanoine d'Arbois, Jean de Myon, et Alexandre de Ban, 1424 ; - de Nicole, veuve de Perrin Bondi, bourgeois de Salins, instituant ses enfants, Guillaume, Guyot et Marguerite de Chaffoy, 1424 ; - de Guillaume du Vernois, d'Arbois, écuyer, instituant Jean et Fréry, ses fils ; - de Jeannette, fille de Lambert Le Gibeluz, de Septfontaines, femme de Vuillemin La Guye, dudit lieu, instituant Jacques et Besançon, ses fils, 1425 ; - d'Huguette de Pymorain, femme de Mile Du Biez, de Montaigu, instituant héritier ci son bon mari, » et exécuteurs

« ses bons amis Martin Gruet, prestre... et Nicolet Mangerost, escuier, » 1425 ; - de Jeanne de la Tour, femme d'Antoine de Nozeroy, voulant être enterrée dans la chapelle fondée par elle et son mari en l'honneur de Notre- Dame, dans l'église de Vadans, instituant son mari héritier universel, 1427 ; - de Jean Noblot, d'Arbois, instituant son oncle, Jean Noblot, 1428 ; - de Richard Josserand et d'Henriette, sa femme, du Petit-Abergement-lez-Grozon, instituant héritiers universels Guillaume, Huguenin et Richard, leurs enfants, 1429.

1B33 (Liasse.) - 6 pièces parchemin, 3 sceaux.

1430-1438. - *Testaments*. Testaments : de Jean de Thisy, d'Arbois, donnant à Pierre, Jeannette et Jean, ses enfants, moitié de ses biens, l'autre moitié à Nicole, sa femme, à charge par cette dernière de faire « ses obsèques, enterrement, annual et escuelle, bien et honorablement selon son estat, » 1430 ; - de Julien Vuillaux, de Mesnay, 1432 ; - de Fréry Quanteal, de Salins, demeurant à Arbois, instituant ses neveux, Jean, Fréry et Étienne, faisant mention d'un autre neveu, révérend père en Dieu, Hugues Quanteal, abbé de Rosières, 1434 ; - de Marguerite, veuve de Guiot Odin, d'Arbois, écuyer, instituant héritière sa fille unique Guillemette, femme de Jean d'Andelot, 1435 ; de Colombe, veuve de Guillaume Mareschal, de Salins, écuyer ; la testatrice déclare qu'elle veut que « son escuelle-Dieu » soit faite à Arbois, et institue pour héritière sa fille Perrine, femme de Jean Du Châtel, d'Arbois, 1437 ; - de Guillemette, fille de Benoît Andrieu et veuve d'Estevenet Le Maçon, d'Arbois, instituant Benoît et Perrenette Andrieu, ses enfants, chacun pour moitié, 1438.

1B34 (Liasse.) - 12 pièces parchemin, 8 sceaux.

1265-1293. - *Maison de Chalon, branche cadette des comtes de Bourgogne*. Henri d'Antigny, seigneur de Sainte- Croix, s'engage à défendre Jean de Chalon-Rochefort contre tous et à le recevoir dans tous ses châteaux, 1265 ; - partages entre Jean de Chalon-Rochefort, Étienne de Chalon- Vignorry et Pierre de Chalon dit Bouvier, fils du comte Jean, réglés en présence et sous le sceau d'Eudes de Rouge- mont, archevêque de Besançon, 1269 ; - Alix de Varennes, « damoiselle » de feu Alix, comtesse d'Auxerre, pensionnée de 40 livres tournois, consent à ce que cette rente fasse après sa mort retour au comte d'Auxerre, 1280 ; - les doyen et chapitre de Mâcon cèdent au comte d'Auxerre, Jean de Chalon, tous les droits qui leur appartenaient à Saint- Hymetière, 1280 ; - procuration donnée à Guichard de Luigne, chevalier, par Henri d'Antigny, pour régler les débats qui existaient entre lui et Jean de Chalon-Auxerre, 1284 ; - Gui de Joinville, sire de Soille, s'oblige à accompagner avec un chevalier son cousin, Jean de Chalon-Auxerre, au voyage d'Aragon, janvier 1285 ; - certificat de Bohémond, archevêque de Trèves, constatant que Jean de Chalon-Arlay aurait reçu du roi des Romains, Rodolphe, la garde de Saint-Oyan-de-Joux et le droit de battre monnaie dans ses terres, à la valeur des deniers parisis, Francfort, 1291 ; - Jean de Chalon-Auxerre, ayant confié à la garde de Geoffroy de Vincelles deux obligations relatives à la restitution de la dot de Marguerite de Beaujeu, Étienne de Grège, lieutenant du bailli de Mâcon, s'engage à ne les laisser livrer que contre paiement des 4,000 livres dont elles contenaient la représentation, 1292 ; - Geoffroy de Vincelles donne décharge des lettres précédentes à Étienne de Grège, citoyen de Mâcon, et à Jean de Chalon-Auxerre, 1293 ; - Jean de Chalon-Auxerre constitue ses procureurs, Pierre Billy, Jean Girod et Michel de Gigny, clercs, et Bonne Aventure, laïque, pour défendre ses droits dans une contestation avec le comte Othon IV, devant trois arbitres, Jean de Joux, Gui de Vaudrey et Jean de Chalon, 1293 ; - Jean de Chalon, comte d'Auxerre, ayant enlevé 100 bœufs à l'abbé de Goailles et au prieur de Vaux, comme gage de ce que lui devait Othon IV, ce dernier s'oblige à désintéresser les parties lésées, à la décharge du ravisseur, 1293.

1B35 (Liasse.) - 26 pièces parchemin, 11 sceaux.

1295-1346. - *Maison de Chalon*. Guillaume Remillot, d'Aresches, écuyer, donne quittance à Jean de Chalon- Auxerre de tout ce qu'il lui devait, 1295 ; - traité d'extradition de malfaiteurs conclu entre Humbert, seigneur de Thoire et Villars, et Jean de Chalon, comte d'Auxerre, 1297 ; - Jacques de Gigny, curé d'Épy, lègue à Jean de Chalon- Auxerre toute son hoirie, 1300 ; - Philippe le Bel mande au gardien du comté de Bourgogne de ne laisser commettre aucune injure au préjudice du comte d'Auxerre, 17 mai 1302 ; - Richard de Montbéliard, seigneur d'Antigny, promet de réparer tous les dommages par lui causés au comte d'Auxerre, Jean de Chalon, seigneur de Rochefort, 1306 ; - Jean, sire de Poillepucien, damoiseau, fait amende honorable entre les mains du comte d'Auxerre, pour avoir prêté conseil et assistance à Guyot de Bornay, écuyer, « en ardant le chastel de Bournay... en prenant ses robes... en navrant plusours de ses homes et acuns occyant, en prestant ses chevaux audict malfactour, enfin en laissant lesquex murtriers eschaper de prison par sa colpe, » 1307 ; - mandement de

Philippe le Bel, invitant Jean de Chalon-Auxerre, ayant le bail des enfants de feu Guillaume, comte d'Auxerre, à payer à la veuve de ce dernier, remariée à Dreux de Mello, seigneur de Sainte-Hermine, les sommes dues par ses pupilles, Poitiers, 27 juin 1308 ; - quittance de 70 livres tournois donnée par Guillaume de Montrepaire, receveur de Dréux de Mello, à Étienne Du Pré, sergent royal, comme somme à valoir sur 8,000 livres dues audit Dreux par le comte d'Auxerre, pièces diverses concernant ce remboursement, 1309 ; - mandement de Philippe le Bel, invitant le bailli de Sens à faire exécuter ses ordres précédents, relatifs au bail des enfants d'Auxerre, 1309 ; -mandement de Philippe V à tous ses baillis et justiciers, leur mandant de régler promptement toutes les affaires concernant Éléonore de Savoie, veuve en premières noces de Guillaume d'Auxerre, en secondes noces de Dreux de Mello, dont il avait confié la garde et la protection à Amé, comte de Savoie, 1317 ; - Hugues de Bourgogne donne quittance au comte d'Auxerre de 3,000 livres estevenantes qu'il lui avait jadis prêtées à Paris, 1322 ; - Jean, seigneur de Vaugrenans, chevalier, déclare que Jean de Chalon-Auxerre l'a remboursé partiellement d'une dette de 760 livres tournois et s'engage, dès qu'il aura reçu de la saunerie de Salins le surplus de sa créance, à restituer la cédula d'obligation à son débiteur, 1325 ; - sauf-conduit et mainlevée temporaires, valables dans tout le royaume de France, donnés au comte d'Auxerre par le roi Philippe V et notifiés à tous justiciers, 1330 ; - mémoire juridique adressé au bailli de Sens par le procureur du comte d'Auxerre, dans un procès entre ce dernier et Jean de Tormont, qui lui réclamait le paiement de dommages-intérêts pour une chevauchée faite au comté de Bourgogne, vers 1330 ; - Jean de Chalon, comte d'Auxerre et seigneur de Rochefort, émancipe son fils, Jean, âgé de 14 ans, au château d'Orgelet, 3 septembre 1336 ; - Jean de Chalon, damoiseau émancipé, reconnaît devoir à son père 4,000 francs employés à améliorer les terres que lui avait apportées en dot Marie-Crépine, fille de M. de Trépigny ; il l'autorise à prélever cette somme sur le revenu des terres en question, 1336 ; - mandement du duc Eudes, ordonnant à Guillaume de Musigny d'empêcher les Lombards de Seurre et de Bracon de poursuivre provisoirement le recouvrement de leurs créances sur le comte d'Auxerre, 1344 ; - quittance de 50 florins d'or, donnée par Jean et Guillaume Prox, de Clairvaux, au comte d'Auxerre, 1344 ; - certificat et état des pertes subies par Jean Rousseau de Prie, en Nivernais, servant dans une guerre contre M. de Sainte-Croix, à la suite du comte d'Auxerre, 1345 ; - quittance de 1,000 florins donnée par Jacques Bonvalot, de Besançon, à Jean de Salins, chevalier, à la décharge du comte d'Auxerre, 1346 ; - minute de partages entre les enfant* de Jean de Chalon II, comte d'Auxerre, vers 1346.

1B36 (Liasse.) - 29 pièces parchemin, 3 papier, 8 sceaux.

1349-1474. - *Maison de Chalon. Obligation de 3,000 livres tournois*, souscrite par Guillaume, seigneur de Sainte-Croix, au profit de Jean de Chalon, comte d'Auxerre, 1349 ; - Jean d'Orgelet, clerc du comte d'Auxerre, lui remet une dette de 65 livres 12 sous tournois, outre 18 « asnées de vin, » 1349 ; - Humbert, seigneur de Thoire et Villars, garantit au comte d'Auxerre la neutralité de l'abbé de Saint-Oyan-de-Joux, du comte de Namur, des dames de Vaud et du seigneur de la Chaux, pour la durée d'un mois, 1353 ; - mandement de Jean II, roi de France, ayant le bail du comté de Bourgogne, ordonnant aux gardiens et baillis de cette province de faire restituer au comte d'Auxerre les biens que lui avaient enlevés l'abbé de Saint-Oyan, les dames de Vaud, le seigneur de la Chaux et leurs complices, 1354 (original et vidimus) ; - procuration donnée par Thiébaud, seigneur de Neuchâtel, à Perrin de Mugnans, écuyer, pour le représenter devant toutes cours et en particulier pour recouvrer 1,340 livres estevenantes que lui devait le comte d'Auxerre, 1356 ; - transaction intervenue au sujet de leurs partages entre Jean de Chalon, comte d'Auxerre, et Tristan de Chalon, en présence d'Amé, comte de Savoie, Hugues de Chalon-Arlay, Antoine, seigneur de Beaujeu, Jacques de Vienne, seigneur de Longwy, et de Guillaume de Beauregard, abbé de Saint-Oyan-de-Joux, au château de Baugey, 1365 ; - obligation de 200 florins de Florence, contractée par Tristan de Chalon, seigneur d'Orgelet et Châtelbelin, envers Marguerite de Virechatel et Étienne de la Palud, son fils, 1368 ; - Charles V, roi de France, élargit temporairement des prisons du Louvre, et ce à la demande de Philippe, duc de Bourgogne, et de Marguerite de Flandre, comtesse d'Artois et de Bourgogne, Jean de Chalon-Rochefort, fils aîné du comte d'Auxerre, incarcéré pour avoir fait à la tête des compagnies « pillies, roberies, occisions de personnes, etc. : » Jean de Chalon jure, entre les mains du premier président du parlement, Simon de Bucy, de rentrer en prison à la Saint-Remi prochaine, et donne caution pécuniaire de 500 marcs d'or, Paris, 16 mai 1368 ; - Jean de Chalon, ayant manqué à sa parole, est repris par les soins du duc et de la comtesse de Bourgogne, qui s'obligent solidairement à ne point le libérer, sinon de consentement mutuel et formel ; ces derniers font jurer à Jean de Ray, gardien du comté, à Jean de Bourgogne, Jacques et Henri de Vienne, Thiébaud de Rye, de garder à vue le prisonnier, janvier 1369 ; - Tristan de Chalon, seigneur de

Châtelbelin, mande à Jean de Salins, sire de Poupet, de payer à sa décharge 100 francs à Pierre de Roset, châtelain de Poligny, 1369 ; - mandement du duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, ordonnant à ses gens des Comptes d'exécuter les remises d'amendes qu'il avait accordées à Jean de Chalon-Châtelbelin, 1389 ; - procuration générale (en blanc) donnée pour le compte de Jean de Chalon-Châtelbelin, datée d'Avignon, 22 mai 1390 ; - procuration générale donnée par Jean de Chalon-Arlay, prince d'Orange, à Jean Clerval, Guiot de Jossel, Étienne d'Orchamps, Lambert Ronier, Jean Bideau et Girard du Chatel des Prés, notaires de Besançon, 1400 ; - Louis de Chalon, seigneur d'Arguel et Montfaucon, et Jeanne de Montbéliard, sa femme, quittent Jean de Chalon, prince d'Orange, de tous les arrérages arriérés d'une rente de 630 livres estevenantes qu'ils tenaient en la saunerie de Salins, 1411 ; - ajournement contre Louis de Chalon, comte de Tonnerre, devant le parlement de Dole, 1413 ; - arrêt par défaut rendu au parlement contre ce personnage, 1413 ; - exploit de l'huissier Demougeot, de Sancey, certifiant avoir ajourné trois fois, à son de trompe, Louis de Chalon, sur une des grandes places de Dole, 1413 ; - arrêt du parlement de Dole, prononçant le bannissement de Louis de Chalon, comte de Tonnerre, pour « certaines offenses et déliz faiz et perpétrez » contre le duc Jean sans Peur, 18 juillet 1413 ; - assignation devant le parlement, délivrée à requête de Louis de Chalon, seigneur d'Arguel, et de Jeanne de Montbéliard, au sujet de la révocation des bourgeoisies et commandises des seigneurs, 1417 ; - mandement de Marguerite, duchesse de Bourgogne, interdisant à ses justiciers d'autoriser leurs sergents à instrumenter sur les terres du prince d'Orange, 1421 ; - Sigismond, roi des Romains, cède à Louis de Chalon, prince d'Orange, les droits des marches et les successions des bâtards dans toute l'étendue de ses terres mouvant d'Empire, notamment dans le comté de Bourgogne, Vienne, 10 novembre 1422 ; - autres lettres du même prince, confirmant à Louis de Chalon tous les privilèges que sa maison tenait des empereurs et des rois, Posen, 13 juin 1427 ; - appointment du parlement de Dole, dans un appel émis par Louis de Chalon contre la suppression des commandises, 1429 ; - conclusion d'un arrêt du parlement de Dole, condamnant Louis de Chalon à 4,000 livres estevenantes envers le duc de Bourgogne pour causes non indiquées, 1431 (extrait) ; - Jean Prévost, de Sancey, docteur en lois, homme d'affaires du prince d'Orange, ayant été jeté en prison au château de Talant par ordre du duc, pour avoir, disait-on, négocié avec l'empereur Sigismond et obtenu de ce prince les gouvernement et administration du comté de Bourgogne pour son maître, le prince d'Orange, déclare fausse cette accusation. Il dit que les lettres prétendues de Sigismond n'ont jamais existé, qu'il a brûlé des missives impériales dont on a dénaturé les termes et le sens, et que s'il en retrouvait jamais trace, il s'empresserait de les rendre au duc de Bourgogne, le tout sur l'engagement de son honneur, 1438 ; - arrêt du parlement de Dole prescrivant des enquêtes au sujet de procès pendants entre Louis et Alix de Chalon, relativement à la succession de Jean de Chalon et de Marie des Baux, leurs père et mère, 1450 ; - procédure au sujet de la succession de Louis de Chalon, prince d'Orange, 1464 ; - saisie des biens de Guillaume d'Orange pour sûreté d'une créance de 800 livres à la requête d'Oudot Bévalet, héritier de Simon de Fraisans, chanoine de Besançon, 1474.

1B37 (Liasse.) - 13 pièces parchemin, 11 papier, 8 sceaux.

1391-1394. - *Maison de Chalon*. Philippe le Hardi ordonne d'ajourner devant le parlement de Dole Jean de Chalon-Arlay, coupable d'avoir fait assassiner, à la Chapelle- d'Huin, un sergent ducal, Guillemain Faguier, 1391 ; - exploit d'assignation faite par le prévôt de Dole, Jean de Landon, 1391 ; - mandement du duc, adressé à Jean de Ville sur Arce, bailli du comté, et à Jean Darbo, pour s'emparer du château de Chalamont, où Jean de Chalon détenait prisonnier Renaud Poitreval, homme du duc, témoin du crime, 1391 ; - les commissaires ci-dessus rendent compte de l'insuccès de leur mission et du refus fait par la garnison de Chalamont de livrer Renaud Poitreval, qui, du reste, s'était avoué homme du seigneur d'Arlay, 1391 ; - sentence de la duchesse Marguerite, séante au parlement de Dole, déclarant contumace Jean de Chalon qui n'avait pas répondu à l'assignation donnée à l'occasion du meurtre de Guillemain Faguier, 1391 ; - nouvelles assignations à peine de bannissement- signifiées à Jean de Chalon, par Méroux de Falletans (à Chatelguyon), et Perrenot Brulefer (à Dole), 1391 ; - information sur l'assassinat de Guillemain Faguier faite par Jean Grignart et Simon le Goux, conseillers du duc, à Pontarlier, en présence de Jean de Germigney, procureur d'Aval, et d'Huguenin Lorient, procureur du sire d'Arlay ; - autres informations sur le même objet par le bailli de Dole et par le procureur du duc, Perrenet de l'Orme ; - mandement du bailli du comté envoyant sommer, à Nozeroy, Marie d'Orange, dame d'Arlay, et le sire d'Arguel, de livrer au duc Renaud Poitreval, enfermé dans le château de Chalamont ; - correspondances du bailli avec le duc et avec Marie d'Orange, dame d'Arlay, relativement à la captivité de Jean de Chalon-Arlay, 1392 ; - mandement du duc prescrivant aux gens des comptes à Dijon de rendre

à Jean de Chalon l'obligation de 100,000 francs qu'il avait souscrite pour être mis en liberté, attendu que cette cédule avait été renouvelée, 1392 ; - lettres patentes de Philippe le Hardi, données en son grand conseil, contenant le récit de l'assassinat de Guillemain Faguiet, consommé par ordre de Jean de Chalon, de la rébellion de ce dernier, de son refus de comparaître devant le parlement de Dole, de son emprisonnement, enfin le gracieux de toute peine criminelle, moyennant la fondation d'une chapelle pour le repos de l'âme de Faguiet, la confiscation de son château de Chatelguyon et de son partage au puits de Salins, et le démantèlement du château de Chalamont, Paris, 1393 (original et copie) ; - fondation d'une chapelle pour le repos de l'âme de Faguiet, à la Chapelle-d'Huin, 1393-1394 (vidimus et notification).

1B38 (Liasse.) - 15 pièces parchemin, 4 sceaux.

1193-1281. - *Traités de paix, d'alliance et d'accommodement*. Étienne, comte de Bourgogne, consent à renoncer en faveur d'Othon I^{er}, comte de Bourgogne, fils de Frédéric Barberousse, à tous les droits qu'il lui disputait à Scey-sur-Saône, Chauv et Ferrières, Poligny, 1193 ; - traité de paix conclu sur l'initiative du cardinal Romain de Saint-Ange, légat du pape, entre Othon II, comte de Bourgogne et duc de Méranie, et le comte Étienne de Chalon (le traité stipule notamment la destruction des châteaux de Gray le-Mont, « Flaigeolet (?) » et Lielle, 1227 (deux originaux) ; - compromis entre Henri, comte de Bar, Jean de Chalon et Henri de Vienne, s'en rapportant, pour terminer leurs différends, aux bons offices du cardinal Romain de Saint-Ange, 1227 (original et vidimus) ; - traité (conclu sous le sceau de Marguerite, reine de Navarre, comtesse de Champagne et de Brie) entre le comte Jean de Chalon et Thiébaud, comte de Bar, par lequel ce dernier concède au comte de Bar une rente de 800 livres estevenantes sur le puits de Salius, 1254 ; - Gui de Châtillon, comte de Saint-Paul, choisi comme arbitre par Thibaut, comte de Champagne, et Hugues et Alix, comtes de Bourgogne, donne raison à ces derniers en décidant qu'ils prélèveront rançon sur Hugues dit « Giboyns, » leur prisonnier, bourgeois du comte de Champagne, 1265 ; - Eustache de Coulans, connétable de Champagne, prolonge jusqu'à la prochaine quinzaine de Pâques les trêves conclues entre son maître et les comtes de Bourgogne, 1266 ; - Étienne de Chalon, seigneur de Vignorry, en désaccord avec Othenin de Bourgogne, seigneur de Salins, et Jean de Chalon, comte d'Auxerre, promet à Othenin qu'il ne transigera avec le comte d'Auxerre qu'après s'être concerté avec lui, 1275 ; - traité d'alliance conclu par Jean de Chalon, comte d'Auxerre, avec Othenin de Bourgogne, seigneur de Salins, 1275 ; - traité d'alliance conclu entre Robert, duc de Bourgogne, et Othon IV, 1279 ; - Thiébaud de Neuchâtel, s'étant porté garant de la restitution de 3,893 livres tournois prises par lui à des marchands lucquois sur les terres de Lorraine, s'oblige, envers le comte Othon IV de Bourgogne, à la somme de 300 livres tournois pour non-exécution des conventions précédentes passées avec Edmond d'Angleterre, comte de Champagne, 1279 ; - compromis entre Othon IV et Jean, fils du roi de Jérusalem, bouteiller de France, lieutenant d'Edmond, comte de Champagne, relativement aux incursions et pillages faits sur les terres de Lorraine par des coureurs franc-comtois, 1279 ; - Edmond comte de Champagne, Robert duc de Bourgogne, Jean comte d'Auxerre, et Jean de Vergy, sénéchal de Bourgogne, seigneur de Fouvent, s'obligent comme cautions d'une dette de 12,000 livres tournois reconnue par Othon IV, comte de Bourgogne, débiteur de Philippe, comte de Savoie, octobre 1281 (vidimus) ; - traité passé sous le sceau de Marguerite, reine de France, relativement au paiement de 12,000 livres tournois, dues par Othon IV à Philippe, comte de Savoie. Ce traité, cautionné par plusieurs ducs et comtes, une fois exécuté, le comte de Savoie s'oblige, trois semaines après, à restituer au comte de Bourgogne les titres concernant ses domaines, et le château de Poligny, Paris, novembre 1281.

1B39 (Liasse.) - 11 pièces parchemin, 18 sceaux.

1286-1295. - *Traités*. Traité d'alliance conclu entre Jean de Chalon, comte d'Auxerre, Guillaume de la Baume, abbé de Saint Oyan-de-Joux, et Nicolas, prieur de Neuville (en Bresse), son coadjuteur, par lequel ces deux derniers contractants s'obligent à fournir au comte, en cas de guerre, 500 hommes de pied, bien armés, et 10 cavaliers armés de fer, pour les conduire jusqu'à Besançon ou jusqu'à la Saône, mais non au delà, 1286 ; - autre traité d'alliance entre Othon IV et son oncle, Jean de Chalon, comte d'Auxerre, seigneur de Rochefort, 1286 ; - Jean de Chalon-Auxerre, en conformité du précédent traité, mande à tous ses châtelains et officiers d'obéir en son absence au comte de Bourgogne, Othon IV, 1286 ; - engagement pris par le même envers Othon IV de se rendre devant lui à Dole, trois semaines après les Pâques prochaines, pour terminer sous son arbitrage ses démêlés avec Simon de Chaussin, 1288 ; - Amé, comte de Savoie, marquis en Lombardie, se déclare l'allié d'Othon IV et s'oblige à l'aider de ses châteaux et de ses gens d'armes contre tous, excepté les rois d'Angleterre

et de France, l'empereur, le duc de Bourgogne, le seigneur de Beaujeu et les enfants de Thomas de Savoie, 1289 ; - Mahaut d'Artois, comtesse de Bourgogne, promet d'exécuter les conventions passées entre son mari Othon IV et Hugues de Bourgogne, son beau-frère, septembre 1292 ; - Othon IV et Jean de Chalon, comte d'Auxerre, prorogent le délai accordé à Jean de Chalon, Jean de Gevrey et Guyon de Vaudrey, pour régler comme arbitres leur différend, 1293 ; - mandement d'Othon IV, donnant rendez vous à Jean de Chalon-Auxerre, à Bracon ou à Châtelbelin (Salins), du 30 mars au 2 avril prochain, pour y terminer leur désaccord, 1294 ; - Jean de Chalon, seigneur d'Arlay, arbitre choisi par ces deux parties, proroge la date de son jugement jusqu'au 24 juin suivant, 1294 ; - fragment d'une convention passée entre Philippe le Bel et Othon IV, au sujet du paiement d'une somme de 55,000 livres tournois, à propos d'un traité de mariage entre leurs enfants, 1295 ; - traité d'alliance offensive et défensive conclu par Jean de Chalon, comte d'Auxerre, seigneur de Rochefort ; Renaud de Bourgogne, comte de Montbéliard ; Jean de Bourgogne ; Gautier de Montfaucon, seigneur de Vuillafans ; Simon de Montbéliard, seigneur de Montrond ; Henri, seigneur de Joux ; Thiébaud, seigneur de Neuchâtel ; Jean de Neuchâtel, connétable du comté ; Girard, seigneur d'Arguel ; Pierre de Joinville, seigneur de Marnay ; Guillaume, seigneur de Corcondray ; Hugues d'Annegray, Jean de la Chassagne, Jean de Vaites, Étienne d'Oiselay et Guillaume d'Arguel. Ces seigneurs franc-comtois apprenant la cession de la province, consentie par leur souverain Othon IV au profit de Philippe le Bel, déclarent protester et être prêts à appuyer par les armes, « a grant et petite force, » leur refus d'hommage au roi de France. Ils jurent de lutter contre l'étranger sous les ordres des comtes d'Auxerre et de Montbéliard, qui s'obligent, en cas de fortune adverse, à ne traiter avec le roi que de l'assentiment de Gautier de Montfaucon et de Simon de Montbéliard, doyens des confédérés, Besançon 29 mars 1295. (Cet acte, d'une haute importance, a été publié et reproduit en fac-similé dans le *Musée des archives départementales*, édité par l'ordre du ministre de l'intérieur, en 1878, Paris, impr. nation., pl. XLII, n° 101 de l'album, page 215 du vol.).

1B40 (Liasse.) - 11 pièces parchemin, 9 sceaux.
 1306-1343. - *Traités*. Sentence arbitrale rendue par Hugues de Vellefaux, seigneur de la Rochelle, dans un débat entre la comtesse Mahaut d'Artois et Gui de Vaudrey, au sujet d'une restitution de titres et de divers débats de juridiction à Arbois, 1300 ; - Renaud de Bourgogne, comte de Montbéliard, s'oblige à procurer à Jean de Chalon, comte d'Auxerre, l'alliance d'Orry de Ferrette, de Richard, seigneur de Neuchâtel, d'Aymar de Poitiers le jeune, du seigneur de Rougemont, d'Étienne et Renaud de Vienne, 1304 ; - Raoul de Neuchâtel-sur-le-Lac garantit à Jean de Chalon-Auxerre sa neutralité dans les querelles que pouvait entraîner l'emprisonnement du comte de Montbéliard ; il promet même ses bons offices pour détourner ce dernier et ses partisans de nouvelles entreprises, 1305 ; - même engagement souscrit par Étienne et Renaud de Vienne, frères, 1306 ; - traité de paix conclu entre Jean de Chalon, comte d'Auxerre, et Renaud de Bourgogne, comte de Montbéliard, donnant à Gui de Vaudrey et à Guillaume de Corcondray tous pouvoirs pour régler le détail de « leurs entreprises, » janvier 1306 ; - Jean de Chalon, comte d'Auxerre, et Alix, sa femme, règlent par avance les questions de douaire et de tutelle qu'entraînera leur décès, Orgelet, 1324 ; - Hugues de Bourgogne confirme, à la requête de sa belle-sœur, Mahaut d'Artois, veuve d'Othon IV, toutes les convenances (accords, testaments, etc.) relatives à leurs partages communs, 1327 ; - Humbert, dauphin de Viennois, comte d'Albon, donne quittance définitive à Jean de Chalon, comte d'Auxerre, et à tous les prisonniers qui lui devaient rançon ensuite du traité de paix qu'il avait conclu avec le comte de Savoie, Maurienne, 1336 (vidimus) ; - Thiébaud de Cusance, chevalier, Jean et Vauthier, fils du même, donnent à Eudes, duc de Bourgogne, quittance de tous les « feux boutez sur eux..., chatelx prins, ravis et perduz, » tant pour eux que leurs auxiliaires, au temps des guerres de Bourgogne, 1337 ; - mandement du roi Philippe VI, notifiant les trêves d'un an conclues par ses soins entre Jean de Chalon-Auxerre et Guillaume, seigneur de Sainte-Croix, « au gué de Mehun, » 4 février 1343.

1B41 (Liasse.) - 13 pièces parchemin, 2 papier, 3 sceaux.
 1343-1508. - *Traités*. Acceptation, par le comte de Montbéliard, des conditions de paix terminant les guerres du comté de Bourgogne, promulguées à Gray par le duc Eudes, 1343 (deux copies incomplètes) ; - Hugues de Blonay, sire de Joux, ayant reçu d'Eudes, duc de Bourgogne, 2,500 florins d'or, outre 200 livrées de terre au rachat de 1,500 florins, s'oblige à le recevoir, lui et les siens, dans ses châteaux de Joux et de « Mirouhaul, » chaque fois qu'il sera en guerre ; il s'oblige même, durant les guerres régnant actuellement, à y entretenir 15 gens d'armes aux frais du duc, Talant, 1347 ; - vidimus d'un traité offensif et défensif conclu entre Charles de France, dauphin de Viennois, et Jean de Chalon-Auxerre, contre le comte de Savoie et le seigneur de Beaujeu,

Lyon, 1349 ; - quittance de 400 florins de Florence donnée par Conrad de Ehynguem (diocèse de Constance), châtelain de Belfort, et Guillaume de Voujeaucourt, chevaliers, à Thiébaud de Neuchâtel, qui leur avait versé cette somme au nom des barons comtois, pour avoir négocié un traité de paix entre ces derniers et le comte de Hohemberg 1352 ; - copie de lettres et traités concernant le paiement de 5,400 florins de Florence fait, au nom du comte et de la comtesse de Flandres, à Jean d'Armagnac, par Olivier de Jussey et Hugues de Ternant, gouverneurs des terres de Donzy et Moulins, 1363 ; - Thiébaud de Granges, chevalier, et Thiébaud, son fils, s'obligent à rester neutres dans la guerre entre Tristan de Chalon et Gui de Vienne, 1365 ; - lettres de rémission accordées par le duc de Bourgogne Philippe le Hardi à Jean Le Guignet, écuyer, meurtrier de Liébaud de Cye (Scye (?), à charge de donner cent francs d'or à la famille de ce dernier et de fonder une chapelle, dotée de 15 francs de rente amortie, dans la paroisse du défunt. Cette décision fut prise à la suite d'un gage de bataille assigné au château de Roulans devant l'amiral Jean de Vienne revenant de l'Écosse : hostile aux gages de bataille, le duc évoqua l'affaire en son conseil, et le combat sollicité par Étienne de Germigney à l'encontre de Jean Le Guignet n'eut pas lieu ; Montbard 11 janvier 1389 ; - Philippe le Bon donne mandat à quatre de ses conseillers, Gui Arménier, président du parlement de Paris, Jean de Toulangeon, Jean de Saint-Hilaire et Étienne de Chenecey, de traiter à Saint Claude, le 6 octobre suivant, avec les ambassadeurs du comte de Savoie, certaines questions de bris de frontières, Melun, 1420 ; - Gui Arménier, bailli d'Aval, notifie au procureur de son siège, Jean de Martigny : 1° un mandement de Marguerite, duchesse de Bourgogne, ordonnant d'exécuter immédiatement le traité conclu à Saint-Claude le 8 novembre 1420 ; 2° le texte de ce traité ; 3° la copie des pouvoirs donnés par les deux parties contractantes à leurs ambassadeurs ; il donne l'ordre à cet officier de poursuivre en dommages-intérêts et réparation tous ceux de ses justiciables convaincus de déprédations sur les terres de Savoie, 1421 ; - Pierre de Bauffremont, seigneur de ce lieu et de Ruppes, annule le cartel de défi adressé par lui au duc de Bourgogne au moment d'une guerre entre la France et la Bourgogne, Nancy, 24 novembre 1436 ; - Maximilien, roi des Romains, ratifie les conventions passées entre ses ambassadeurs et les trois États de Franche-Comté ; ces derniers approuvent sa tutelle et administration des domaines du jeune Charles, fils du roi d'Espagne Philippe le Beau, 1507 ; - copie du traité de Cambrai, conclu entre l'empereur Maximilien et le roi de France Louis XII, 1508 ; - texte de la *Conférence de Tolède*, 1525 (copie incomplète).

1B42

(Liasse.) - 17 pièces parchemin, 1 papier, 8 sceaux.

1237-1551. - *Acquisitions, donations et échanges*. Hugues, duc de Bourgogne, abandonne à Jean de Chalon, comte de Bourgogne et de Chalon, le château de Bracon-sur-Salins, Ornans et Vuillafans, leurs dépendances, les fiefs de Château-vilain, Chaussin, etc., en échange du comté de Chalon, de tous ses domaines d'outre-Saône, enfin de la ville d'Auxonne et de ses arrière-fiefs, 1237 ; - Conrad et Frédéric, burgraves de Nuremberg, vendent au comte Jean de Chalon tous leurs droits sur le comté de Bourgogne et sur certaines dépendances du royaume de France, à l'exception de l'avouerie de Besançon, pour le prix de 7,000 marcs d'argent, 1255 ; - confirmation de la vente qui précède, faite par l'empereur Guillaume de Hollande, 1255 (vidimus) ; - Guillaume, archevêque de Besançon, certifie conforme une lettre à lui adressée par Isabelle, comtesse de Vienne, femme de Jean de Chalon-Rochefort, par laquelle cette dame, malade et pressantant une fin prochaine, donne à son mari 3,000 livres estevenantes à prélever sur sa dot, 1264 ; - Henri, évêque de Strasbourg, et Henri, évêque de Spire, certifient qu'en leur présence, Béatrix de Méranie, comtesse d'Orlamunde, fille et sœur des derniers comtes de Bourgogne, a vendu tous ses droits sur cette province à Hugues, duc de Bourgogne, au prix de 20,000 marcs d'argent, 1265 ; - Eudes abbé de Moutier-Saint-Jean, certifie qu'en sa présence, Béatrix, comtesse d'Orlamunde, a cédé au duc de Bourgogne tous ses droits sur le comté de Bourgogne, héritage de sa famille, 1265 (vidimus) ; - Alix, comtesse de Bourgogne, donne à ses filles Marguerite et Alix, religieuses de Fontevrault, 80 livres de rente sur les censes de Dole, 1267 ; - Hugues, duc de Bourgogne, du consentement de Philippe de Savoie et d'Alix, comte et comtesse de Bourgogne, vend à Othenin, leur beau-fils et fils, tous les droits que lui avait cédés la comtesse d'Orlamunde par les contrats ci-dessus (v. 1265), à charge de lui rendre hommage pour Dole et Rochefort, et de lui payer 11,000 livres de viennois, 1268 ; - Hugues, comte de Vienne et seigneur de Pagny, et Henri son frère, seigneur de Sainte-Croix, promettent à Hugues, duc de Bourgogne, de cautionner l'entière exécution du traité qui précède, 1269 (original et vidimus) ; - Othenin de Bourgogne se reconnaît débiteur envers Philippe de Savoie, son beau-père, de 11,000 livres viennoises avancées par ce dernier pour l'acquisition qui précède, et s'oblige sous le sceau d'Alix, sa mère, et de Jean, évêque de Belley, à lui rembourser ce prêt à certains termes, 1269 (original et vidimus) ; - Hugues, duc de Bourgogne, donne quittance à Philippe de Savoie des 11,000 livres

viennoises portées au traité, 1270 ; - Blanchon, veuve de Jean Le Grand, prévôt de Dole, et femme de Perrenin de Billey, écuyer, consent au remboursement d'une somme de 12 livres, principal d'un douaire de 60 sous de rente constitué à son profit par la comtesse Alix, 1273 ; - Philippe V, roi de France, autorise la reine Jeanne, sa femme, à acheter et posséder au comté de Bourgogne tous les fiefs, arrière-fiefs, terres, qu'il lui conviendra, Chanteloup, 18 janvier 1320 ; - liste de titres d'acquisition au profit du domaine remis [au trésorier du comté] par Hugues de Cîteaux, Poligny, 1331 ; - Tristan de Chalon-Châtelbelin, reconnaissant les bons services de Jean du Fournet, de Chavannes, lui donne une rente viagère de quatre quarteaux de froment à percevoir en ses greniers de Montfleur (quittance au dos), 1366 ; - constitution d'un cens annuel et perpétuel de 10 livres au profit des comtes de Bourgogne, par Guillaume de Montrond, écuyer, héritier universel de Jean de Vaudrey, auquel l'empereur Charles-Quint avait fait remise des biens confisqués sur Guiot de Vaudrey, frère de Jean, 1552.

- 1B43 (Liasse.) - 36 pièces parchemin, 28 sceaux.
1256-1265. - *Acquisitions, donations, échanges.* Conrad et Frédéric, burgraves de Nuremberg, annulent la cession qu'ils avaient faite au comte Jean de Chalon de tous leurs droits sur le comté de Bourgogne, tant comme dot d'Alix, fille de Frédéric, que pour d'autres causes. Ils justifient cette rupture par la crainte de froisser Hugues et Alix, comtes palatins de Bourgogne, et portent Jean de Chalon quitte de tout paiement stipulé pour la cession qu'ils annulent, Carlsbourg, 21 mai 1256 (deux originaux, deux vidimus) ; - Conrad, Frédéric et Élisabeth, burgraves de Nuremberg, vendent au prix de 1,040 marcs d'argent, dont 540 payés comptant, tous leurs droits sur le comté de Bourgogne, y compris leur privilège général sur les fiefs qu'ils tenaient d'empire, aux comtes palatins Hugues et Alix, Metz, mai 1256 ; - même acte notifié par les burgraves de Nuremberg et scellé des sceaux de Rudger, abbé de Vrach, et d'Albert, abbé de Steinach, Carlsbourg, mai 1256 ; - Rudger, abbé de Vrach, et Albert, abbé de Steinach, certifient dans un acte distinct l'existence de la vente qui précède, mai 1256 (original et vidimus) ; - renouvellement par les burgraves de l'acte de rupture et quittance générale notifiés à Jean de Chalon, Franquebourg, juin 1256 ; - renouvellement par les mêmes de la vente consentie aux comtes Hugues et Alix, Franquebourg, juin 1256 (deux originaux, deux vidimus) ; - renouvellement des deux mêmes actes, daté à Carlsbourg de juin 1256 (deux originaux, deux vidimus) ; - les burgraves de Nuremberg notifient à l'archevêque de Besançon la vente définitive et la rupture du contrat passé avec Jean de Chalon, Carlsbourg, juin 1256 (original et vidimus) ; - renouvellement de l'acte de vente consenti en faveur d'Hugues et Alix, Mengauwe, octobre 1256 ; - quittance donnée par les burgraves à Henri, leur clerc et notaire, chargé de conclure avec Hugues et Alix la vente du comté de Bourgogne, de 540 marcs par lui reçus et transmis comme premier terme du marché, Carlsbourg, octobre 1256 ; - quittance de 500 marcs d'argent donnée par les mêmes aux comtes Hugues et Alix, pour solde du prix de la vente en question, Carlsbourg, octobre 1256 ; - Frédéric, seigneur de Truhendingen, et Marguerite sa femme, vendent à Hugues et Alix, comtes de Bourgogne, pour 400 marcs d'argent, toutes leurs prétentions au comté de Bourgogne et au royaume de France, février 1261 (deux originaux, deux vidimus) ; - Béatrix, comtesse d'Orlamunde, donne à Hugues, duc de Bourgogne, tous ses droits sur le comté de Bourgogne, du consentement d'Otbon, son fils, en présence de nombreux témoins, 5 août ; 1265 (deux originaux) ; - certificats de la donation précédente donnés séparément : par Eudes, abbé de Moutier-Saint-Jean ; Raoul, abbé de Fontaine ; Guillaume, abbé de Flavigny, et Girard, évêque d'Autun, 1265 ; - quittance donnée par Bertbod, moine de Cîteaux, Helvic et Raymond, chevaliers (négoceurs probables du traité ci-dessus), au duc Hugues de Bourgogne, de tout ce qu'ils pouvaient exiger de lui, et cela en présence et sous le sceau de Béatrix, comtesse d'Orlamunde, 1265.

ACTES DE FOI ET D'HOMMAGE.

- 1B44 (Liasse.) - 7 pièces parchemin, 5 sceaux.
1289-1378. *Hommages prêtés aux empereurs d'Allemagne par les comtes de Bourgogne.* Othon IV, comte de Bourgogne, cautionné par Jean de Chalon-Arlay, promet à Rodolphe de Habsbourg de lui prêter hommage avant le 13 septembre suivant, à peine d'une amende de 15,000 marcs d'argent, 3 septembre 1289 ; - Rodolphe de Habsbourg, roi des Romains, relève Othon IV, comte de Bourgogne, de toute déchéance encourue pour avoir tardé à rendre hommage à l'empire romain, reçoit son serment de fidélité et lui confirme tous ses fiefs, 20 septembre 1289 (vidimus) ; - en présence des archevêques de Mayence et de Cologne, des évêques de Spire et de Bâle, de Jean, duc de Lorraine, du comte de Ligne, de Jean de Montfaucon, de Thiébaud de Neuchâtel, de Jean de Chalon-Arlay et autres témoins, Othon IV prêle hommage pour ses fiefs à Adolphe, roi des Romains, tout en protestant, par l'organe de son conseiller Ardicion, qu'il le fait par courtoisie, n'étant tenu de le prêter aux empereurs qu'après leur couronnement, au camp devant Colombier, 23 octobre 1293 ; - à la suite d'un traité d'alliance conclu par Jean, comte de Flandres, et Simon de Marville, députés d'Allemagne, Louis de Clermont et Pierre de Latilly, députés de France, entre Philippe le Bel et Henri, roi des Romains, ce dernier, partant pour l'Italie, où il devait être couronné empereur, accorde à Philippe de Poitiers, comte de Bourgogne, une prorogation de délai pour lui prêter hommage, 17 juin 1311 (original et vidimus) ; - l'empereur Charles IV dispense Philippe de Rouvres, duc et comte de Bourgogne, de lui prêter hommage avant sa majorité, 1355 (vidimus) ; - procès-verbal de prestation d'hommage faite par Marguerite, comtesse de Bourgogne, à Charles IV, durant son séjour à Paris, en l'hôtel du roi de France, près Saint Paul, 10 janvier 1378.

- 1B45 (Liasse.) - 22 pièces parchemin, 8 sceaux.

1240-1270 - *Actes de foi et hommage adressés aux comtes par divers seigneurs*. Aimon de Faucogney reprend en fief de Jean, comte de Bourgogne et seigneur de Salins, 400 livres estevenantes, prix d'un fief par lui cédé à son suzerain, 1240 ; - Eudes de la Tour, donnant quittance à Othon de Méranie de tout ce qu'il lui réclamait, consent à lui prêter hommage, 1241 ; - Gaucher de Commercy reprend du même comte les fiefs de Montrivel et Châteauvilain., 1241 (vidimus) ; - Hugues, seigneur de Neublans, cède aux comtes Hugues et Alix la ligeté d'Étienne, seigneur de la Chassagne, pour la durée de quatre ans, 1254 ; - mandement de Guillaume, archevêque de Besançon, ordonnant à son clergé de publier un monitoire pour que tous ceux qui cachaient leurs fiefs les déclarassent immédiatement aux comtes de Bourgogne, 1255 ; - hommage lige prêté aux comtes Hugues et Alix par Horry, comte de Ferrette, pour le fief de « la Bognace, » 1256 (trois vidimus) ; - mandement de l'abbé A. et du couvent de Saint-Maurice d'Agaune, ordonnant à Thiébaud de Belvoir de rendre hommage, pour le fief tenu jusqu'alors de l'abbaye, au comte Jean de Chalon, seigneur de Salins, 1259 (original et vidimus) ; - Jean de Montbéliard, seigneur de Montfaucon, reprend en fief, des comtes Hugues et Alix, des rentes sur la saunerie que ceux-ci lui avaient concédées, 1259 (vidimus incomplet) ; - Jean, comte de Bourgogne, annonce à Aubert de la Tour qu'il a cédé son fief au comte Hugues, son fils, auquel il devra désormais rendre hommage, 1260 (original et vidimus) ; - Henri, comte de Vaudémont, confirmé dans ses fiefs par les comtes de Bourgogne, leur promet l'hommage lige de lui et de ses successeurs, 1261 ; - Pierre, prévôt de Saint-Juhan, reçoit des comtes Hugues et Alix 50 livres estevenantes et leur prète hommage, 1266 ; - sous le sceau de l'abbé de Morvant, Liébaud de Landreville se reconnaît homme lige du comte de Bourgogne, 1266 (original et vidimus) ; - même déclaration faite à Jean de Chalon, sous le sceau de Nicolas, abbé du Mont-Sainte-Marie, par Pierre de Frasne, chevalier ; détail de son fief, 1266 ; - hommage prêté par le comte Jean de Chalon à Othenin de Bourgogne, fils d'Hugues et Alix, son petit-fils, 1267 ; - Pierre de Chalon, écuyer, prète également hommage à Othenin, son neveu, et en reçoit le don de 200 livrées de terre, 1270.

1B46 (Liasse.) - 13 pièces parchemin, 7 sceaux.

1274-1309. - *Actes de foi et hommage*. Étienne, seigneur de la Chassagne, déclare qu'il n'est plus tenu à aucun hommage envers « madame Le Grand, » de Jonvelle, celle-ci ayant cédé le fief qu'il tenait à Othenin de Bourgogne, 1274 ; - hommage lige prêté à Othenin de Bourgogne, seigneur de Salins, par Gauthier dit Pauvre Homme, 1275 ; - autre hommage prêté à la comtesse Alix par Guillaume, seigneur de Grancey, 1277 ; - Jean de Chalon, comte d'Auxerre, reprend en fief de son oncle Othon IV, comte de Bourgogne, tout ce qu'il tenait « deçay la Saône en l'empire, » à la réserve de la Chassagne, Vaudrey, Château-Chalon, Souvans, Chaussin, Poupet, etc., des terres de Bresse et de Méconnais, 1279 (original et vidimus) ; - certificat de la reprise de fief qui précède, donné par Jean de Vergy, sénéchal de Bourgogne, et Henri d'Antigny, seigneur de Sainte-Croix, 1279 ; - vidimus de la reprise de fief de Jean de Chalon-Auxerre, qui précède, suivie d'une reconnaissance des fiefs de Montmahoux, Marnay, Abbans, de la garde du chemin de Bulle à Belmont, faite à Philippe le Bel par Jean de Chalon, seigneur d'Arlay, Marseille, 1309 ; - Richard de Monnet, chevalier, seigneur de Montsaugéon, vicomte de Salins, mande à son vassal Jean de Cléron, chevalier, de reprendre son fief du comte Othon IV, auquel il venait de le vendre, 1279 (original et vidimus) ; - hommage prêté à Othon IV par Thiébaud, comte de Ferrette, en retour de 1,000 livres tournois, Faverney, 1279 ; - en échange d'une promesse de 500 livres tournois et de 100 livrées de terre, Jean, seigneur de Greilly, rend hommage à Othon IV, 1279 ; - Jean de Greilly, chevalier, donne quittance à Othon IV de 500 livres tournois versées en échange de son hommage, de 500 autres livres dues pour arrrages d'un fief, enfin de 20 livres « de restorement de chevaux dou tournoiement de Compiègne, » 1281 ; - Henri, comte de Vaudémont, reprend d'Othon IV tout ce qu'Henri son père tenait précédemment du comte de Bourgogne, particulièrement à Pannessières, 1285 (vidimus).

1B47 (Liasse.) - 13 pièces parchemin, 8 sceaux.

1289-1290. - *Actes de foi et hommage*. Pierre de Bourlaymont prète hommage à Othon IV en retour d'un don de 200 livres tournois, 1289 (original et vidimus) ; - Jean de Montbéliard, seigneur de Montfaucon, rend hommage à Mahaut d'Artois, comtesse de Bourgogne, sur l'ordre du comte Othon IV, son mari, 1289 (incomplet) ; - hommages prêtés à Mahaut dans les mêmes circonstances ; par Jean de Chalon, comte d'Auxerre, seigneur de Rochefort, 1289 ; - par Gauthier de Montfaucon, chevalier, 1289 ; - par Étienne d'Oiselay, 1290 ; - par Jean de Vergy, seigneur de Fouvent, sénéchal de Bourgogne, 1290 ; - mandement d'Othon IV notifiant la prestation du même hommage par Aimon de Faucogney, 1290 ; - hommages prêtés à Mahaut d'Artois par Jean de Joux, chevalier, 1290 ; - par Renaud dit Moine, de Cicon, 1290 ; - par Guillaume de Montjoie, seigneur de Glères, en retour de 120 livres estevenantes, 1290 ; - quittance d'un acompte de 60 livres sur la somme qui précède, donnée par Guillaume de Montjoie à Mahaut d'Artois, 1290.

1B48 (Liasse.) - 19 pièces parchemin, 13 sceaux.

1291-1314. - *Actes de foi et hommage*. Sentence arbitrale rendue par Othon IV et condamnant Aimon, seigneur de Faucogney, à rendre hommage pour 400 livrées de terre à Hugues de Bourgogne, 1291 ; - hommage prêté par Philippe de Parcey, écuyer, à Hugues de Bourgogne, en retour de 60 livres estevenantes, 1292 ; - Hugues de Bourgogne reprend en fief de Mahaut d'Artois tout ce qu'il tenait au comté de Bourgogne à titre d'héritage, 1292 ; - Othon, fils de Frédéric de Berne, citoyen de Besançon, prète hommage à Hugues de Bourgogne en reconnaissance d'un don de 45 livres estevenantes, 1293 ; - semblable hommage prêté par Étienne, seigneur d'Oiselay, en retour de 100 livres estevenantes et avec promesse d'aider Hugues de Bourgogne « jus- » que à la fin de ceste guerre.... que il hai contre.... Jehan » de Chalon, seigneur d'Allay, » 1293 ; - hommage prêté au même suzerain par Aimonin, damoiseau, fils d'Hugues de Gy, chevalier, en retour de 50 livres tournoises, 1294 ; - Louis de Savoie, seigneur de Vaud, donne à Othon IV quittance de 1,000 livres de tournois, données en échange de son hommage, 1295 ; - hommage prêté à Hugues

de Bourgogne par Pierre de Larrians, damoiseau, gratifié de 60 livres estevenantes, 1296 ; - Othon IV mande à Thiébaud, comte de Ferrette, d'entrer en l'hommage de Philippe le Bel, roi de France devenu, par les fiançailles de Jeanne de Bourgogne et de l'héritier présomptif de la couronne, suzerain du comté de Bourgogne, 1296 ; - Philippe le Bel, ayant reçu l'hommage de Jean de Chalon, seigneur de Rochefort, lui garantit sa protection, ses fiefs, la possession de ses marches, enfin l'immunité judiciaire, en ce sens qu'il ne pourra jamais être contraint « de venir plédier outre la Saonne ailleurs que dedanz » le contée de Bourgoingne, » 1298 (deux vidimus) ; - hommage prêté à la comtesse Mahaut par Girard de Chauvirey, écuyer, 1299 ; - hommage prêté à Mahaut d'Artois par Jean de Frontenay, 1304 ; - mandement de Mahaut d'Artois ordonnant à M. de Lielle, son chapelain, de payer 60 livres tournoises à Jean de Frontenay en retour de son hommage, Boujailles 1304 ; - lettres de non préjudice présentées à Humbert de Rougemont, gouverneur du comté, par Jeanne, femme de Guillaume d'Arguel, dont le mari absent ne pouvait rendre hommage immédiatement, v. 1305 ; - hommage prêté à Mahaut par Jean de Présilly, chevalier, avoué et tuteur des enfants du comte d'Auxerre, pour toutes les terres que ce dernier tenait du feu comte Othon IV, 1310 (vidimus) ; - Étienne dit Piadet, de Château-Chalon, s'oblige envers la comtesse Mahaut à reprendre en fief et à acheter le plus tôt possible 100 livrées de terre au comté de Bourgogne, 1311 ; - hommage prêté à Hugues de Bourgogne par Pierre de Saint-Seine, chevalier, moyennant 80 livres estevenantes, 1314 ; - hommage prêté à Renaud de Bourgogne, comte de Montbéliard, par Perceval de Binans, seigneur de la Bâtie, en retour de 200 livres estevenantes, 1314.

1B49 (Liasse.) - 13 pièces parchemin, 10 sceaux.

1314-1319. - *Actes de foi et hommage*. Renaud de Silley, en expiation de l'outrage fait au comte de Bourgogne en ayant « batu, vileney et mal traité un home d'Esnans, » sujet de la terre de Baume, reprend son château en fief du comte, aux assises de Baume, devant Richard de Dole, bailli du comté, 1314 ; - hommage fait au comte de Bourgogne par Pierre dit Brun de Senoncourt, écuyer, en retour de 40 livres estevenantes, 1317 ; - autre hommage prêté à la reine Jeanne, entre les mains d'Aimé de Ray, chevalier, par Perrin d'Hyèvre, damoiseau, pour remise d'une amende de 200 livres estevenantes, à Gray, en présence « d'Hernoul des Noes, » bailli du contey, » 1321 ; - autre hommage prêté à Mahaut d'Artois par Richard dit Vauquaire, connétable de Bourgogne, gratifié de 120 livres estevenantes, 1324 ; - hommage prêté à la reine Jeanne par Othon de Melincourt, en reconnaissance du don de 80 livres estevenantes, 1324 (original et deux vidimus) ; - Jean de Montjoie, chevalier, traitant de la paix avec la reine Jeanne, comtesse de Bourgogne, s'engage à lui procurer l'hommage de Guillaume, son père, à lui payer 200 marcs d'argent, à lui restituer tous ses sujets faits prisonniers dans la guerre récente, 1324 (incomplet) ; - caution pour l'exécution du traité ci-dessus, donnée à la reine Jeanne par Humbert de Rougemont, chevalier, beau-frère ou oncle de Guillaume de Glères, seigneur de Montjoie, et de Jean, son fils, 1324 ; - Vauchier de Cusance rend hommage au duc et comte de Bourgogne entre les mains de son bailli Gui de Vy, et en retour de 200 livres estevenantes dont il l'avait gratifié, 1337 ; - procuration donnée par Jeanne de Montbéliard, comtesse de Katzenellebogheim, à Jean de Porrentruy, chevalier, pour rendre en son nom hommage à Jeanne de Boulogne, comtesse de Bourgogne et d'Artois 1349 (original et vidimus) ; - mémoire des affaires à traiter par la comtesse de Bourgogne, touchant ses domaines du bailliage d'Amont : « Premièrement, la fort maison de Sainte Marie » en Chaux, fielz et héritaiges de la contey de Bourgoingne est » vendue senz la licence de Madame par monseigneur Guy de » Briain, et si ne scet l'on si la donnacion que monseigneur » le duc en fit estoit à vie ou à héritaige, et s'elle vaut ou » non, » (sans date.)

1B50 (Liasse.) - 22 pièces parchemin, 3 papier, 11 sceaux.

1369-1534. - *Actes de foi et hommage*. Mandement de Jean de Ray, gardien du comté de Bourgogne, ordonnant à Jean Mellet de Frontenay, gouverneur et garde du bailliage d'Aval, d'étendre la mainmise au nom de la comtesse Marguerite sur les fiefs de Tristan de Chalon, seigneur de Château-belin, récemment assassiné, afin d'assurer ainsi la sûreté des fiefs relevant de la comtesse, les enfants de Tristan de Chalon étant incapables de les reprendre et de les protéger, 1369 ; - ordonnance de Marguerite prescrivant à tous vassaux de lui rendre hommage à bref délai pour tous leurs fiefs, à peine de confiscation, Hesdin, 1372 (deux vidimus suivis de notification faite par Jean de Mairey, lieutenant du bailli Guillaume de Poitiers) ; - publication de cette ordonnance faite à Dole par un sergent, août 1372 ; - liste des nobles franc-comtois ayant fait leurs déclarations de fiefs au bailli du duc Jean de Ville-sur-Arce, 1385 ; - Gui Chambier, de Salins, et Marguerite, sa sœur, veuve d'Hugues Deschamps, déclarent tenir en fief du duc, chacun pour moitié, « un » buef de court » livrable, la veille de Noël, au Bourg-Dessous de Salins, cette redevance mouvante du fief de Chay appartenant à Tristan de Chalon, duquel ils l'avaient acquise, 1393 ; - déclaration du duc Philippe le Hardi, portant que Jean de Chalon, seigneur d'Arlay, lui a fait hommage de tous les fiefs comtois de la succession de Henri de Chalon, seigneur d'Arguel, son frère, Paris, 1398 (vidimus) ; - Éberhard, comte de Wurtemberg, donne quittance à Jean de Vergy, gardien du comté, de certaines lettres du duc Philippe, prorogeant en sa faveur les délais d'hommage jusqu'à l'Assomption de l'an 1399, et donne un vidimus de ces lettres, 1398 ; - mandement de Philippe le Hardi, déclarant que Jean de Rochefort lui a fait hommage pour une pension annuelle de 50 livres estevenantes prélevée sur la recette du bailliage d'Aval, 1400 ; - mandement de Jean de Champdivers, bailli d'Aval, constatant l'hommage rendu au duc par JeandeMontagu, seigneur de Couches, 1409 ; - Gui Chambier, chevalier, seigneur de Nevy, reprend en fief du duc Jean « un buef de court » dû la veille de Noël au Bourg-Dessous de Salins, plus vingt livres estevenantes de rente sur le partage de Bar, en la saunerie de Salins, 1410 ; - Philippe le Bon mande à ses justiciers du comté de laisser jouir Ancel de la Serrée de tous les fiefs dont il lui a fait hommage,

1421 ; - Philippe le Bon proroge d'un an le délai d'hommage en faveur de Louis de Poitiers, comte de Valentinois, alors en démêlés avec « celluy qui se dict Daulphin, » Poligny, 1423 ; - procuration donnée par Jeanne de Montarbey, dame de Janley et de Marnoz, à Guillaume de Pretin, tabellion général, pour fournir dénombrement au duc de Bourgogne, auquel elle venait de prêter hommage, 1423 ; - ordonnance du duc prorogeant de six mois le délai accordé à ses vassaux pour rendre hommage et fournir le dénombrement de leurs fiefs, et prescrivant à ses justiciers de jeter sa mainmise sur les fiefs non déclarés après ce délai, 1423 ; - procuration donnée par Henriette, comtesse de Montbéliard, veuve d'Éberhard de Wurtemberg, à Gauthier de Bavans, châtelain de Clerval, et à Pétremand Mucet, châtelain de Granges, pour rendre hommage au duc de Bourgogne, Tubingue, 3 décembre 1423 ; - reprise de fief faite au duc par Henriette, comtesse de Montbéliard, de toutes ses terres sises au comté de Bourgogne, par l'entremise de Pétremand Mucet, son procureur, 15 décembre 1423 ; - Gui Arménier, chef du conseil ducal, envoie des instructions à Henri Roillard, lieutenant du bailli d'Aval, touchant la formule du dénombrement à imposer au prince d'Orange, 1440 ; - mainmise pour refus d'hommage jetée sur la terre de Jougne, en vertu d'une ordonnance du duc datée du 18 janvier 1442 (vidimus de l'ordonnance et exécutoire du bailli d'Aval) ; - à la suite du traité de paix conclu entre le roi de France et le roi des Romains, Claude de Toulangeon, seigneur de la Bâtie, approuve la reprise de fief faite par Guillemette de Vergy, sa femme, à Jean de Baudricourt, lieutenant général du roi de France, pour tout ce qu'elle possédait dans les deux Bourgognes, 1483 ; - Philippe le Beau, roi de Castille, duc et comte de Bourgogne, accorde un sursis de six années au jeune prince d'Orange pour lui faire ses devoirs de fief, 1505 (vidimus) ; - procuration donnée par Jeanne d'Orchamps, damoiselle, à Pierre Le Beugre, de Dole, et à Charles du Pin, écuyer, pour reprendre en fief de l'empereur ce qu'elle possédait au comté de Bourgogne, 1532 ; - procuration donnée par Georges, comte de Wurtemberg-Montbéliard, à Antide de Grammont, écuyer, pour reprendre en son nom, de Charles-Quint, ses terres de Granges, Clerval, Châtelot, 1532 ; - autre procuration donnée pour le même objet par Guillaume de Vautravers, écuyer, à Antoine de Montmorot, seigneur de Rotalier, et à Christophe Bouton, seigneur du Fay, 1534.

1B51 (Liasse.) - 11 pièces parchemin, 7 sceaux.

1268-1293. - *Hommages de la maison de Chalon*. Henri, seigneur de Chemilly, rend hommage à Jean de Chalon-Rochefort et reprend de lui les fiefs de Poncet d'Aroz, de Jean de la Marche, de Thierry de Buffigné-court, d'Huguenin de Maisières et de Guyon de Vy, 1268 ; - procuration donnée par Alix, fille d'Eudes, comte de Nevers, à Jean de Chalon-Rochefort, son mari, pour reprendre en fief de Thibaut, roi de Navarre, comte de Champagne, les biens maternels qu'elle lui avait abandonnés par contrat de mariage, 1270 ; - hommages prêtés à Jean de Chalon, comte d'Auxerre et seigneur de Rochefort, par Imbert dit Drogaz, écuyer, de Treffort, en reconnaissance d'un don de 20 livres viennoises, 1279 ; - par Renaud et Rolin, fils de Perron de Vercel, chevalier, en retour d'un don de 50 livres estevenantes, 1279 ; - par Jean de Rossillon et Guillaume de Coupaisse, au diocèse de Genève, ayant touché, le premier 30, le second 50 livres viennoises, 1280 ; - par Hugues de Mont-ferrand, chevalier, seigneur de Thoraise, autorisé à acquérir 60 livrées de terre sur les terres du comte, 1282 ; - par Mathey de Chaussin, seigneur de Longwy, pour 200 livrées de terre, 1282 ; - par Jean de Vienne, damoiseau, seigneur de Mirebel, pour toutes ses terres et maisons, 1284 ; - par Jean dit Forestier, d'Ormans, clerc, 1286 ; - Jean de Chalon-Arlay, nommé arbitre d'un différend entre Othon IV et Jean de Chalon, comte d'Auxerre, seigneur de Rochefort, déclare que si Othon IV ne se soumet pas à sa sentence, il se considérera comme libre de prêter hommage au comte d'Auxerre pour toutes les terres que lui, Jean de Chalon-Arlay, tenait au comté de Bourgogne, 1293 ; - liste des fiefs possédés au comté de Bourgogne par le comte d'Auxerre. « Ce sunt li chasteaux que l'on tient ligement en fie de mon- » sieur d'Aucerre, et li diz monsieur d'Aucerre ne les tient » de point de seigneur » (fin du XIIIe siècle).

1B52 (Liasse.) - 16 pièces parchemin, 6 sceaux.

1301-1499. - *Hommages, maison de Chalon*. Guillaume de Chalon, comte d'Auxerre, donne procuration à Jean, son père, pour enquêter et connaître des fiefs tenus de lui par Étienne d'Oiselay, 1301 ; - mandement de Guillaume de Hangest, bailli de Sens, portant vidimus et exécution d'une lettre de Philippe le Bel accordant à Jean de Chalon, comte d'Auxerre, ayant le bail des enfants du comte Guillaume, la levée des mainmises jetées pour défaut d'hommage sur certaines terres dépendant du bail, 1309 ; - mandement de Philippe le Bel adressé à Mile de Noyers, gardien du comté de Bourgogne, pour l'inviter à laisser jouir Béraud de Mer-cœur d'un fief qu'il tenait des enfants du comte d'Auxerre, et pour lequel il avait fait hommage à Philippe, comte de Poitiers, 1310 (vidimus donné par Mile de Noyers, 1310) ; - requête de Mile de Noyers adressée à Jean, comte d'Auxerre, pour le prier de recevoir l'hommage de Thomas de Saint-Séverin, son neveu, époux de Marguerite de Noyers, 1320 ; - prestation d'hommage laite par Henri de Bourgogne, écuyer, à Béatrix de Vienne, veuve d'Hugues de Chalon, mère tutrice de Jean de Chalon, seigneur d'Arlay, 1323 ; - hommages liges prêtés à Jean de Chalon, seigneur de Rochefort : par Guyon de Parcey, en retour de 150 livres estevenantes, 1340 ; - par Jean de Vautravers, gratifié de 300 livres estevenantes, 13.. (incompl.) ; - Jaquot de Quotet, écuyer, donne quittance au comte d'Auxerre de 50 livres que celui-ci lui avait payées en échange de son hommage, 1343 ; - quittance semblable donnée au même comte par François de Chilly, écuyer, 1343 ; - hommage prêté au comte d'Auxerre par Girard de Cléron, chevalier, en retour d'une somme de 300 livres estevenantes, 1343 ; - hommages prêtés à Tristan de Chalon : par Philippe de Goment, écuyer, qui s'oblige à fournir dénombrement dans quarante jours, 1362 ; - par Guyette du Pin, fille de Perrin du Louverot, sous même condition, 1362 ; - par Pierre Le Roi de Chilly, en retour de 100 florins d'or, 1362 ; - Philippe de

Vienne, seigneur de Pymont, mande à son neveu Henri de Longwy, seigneur de Rahon, d'entrer en l'hommage de Jeanne de Vienne, dame de Rochefort, sa fille, aussitôt après son trépas, 1364 ; - Jean Grand de Poligny, chevalier, prête hommage à Jean de Chalon, seigneur de Châtelbelin, en reconnaissance d'un don de 100 florins d'or, 1392 ; - Claude Carondelet, bailli d'Amont, procureur de Jean Carondelet, son père, chancelier de l'empereur, seigneur de Champvans et de Solre, délègue sa procuration à maître Étienne Despotots, seigneur d'Abbans, bailli du prince d'Orange, pour reprendre en fief de ce dernier les terres et domaines du chancelier, 1499.

1B53 (Liasse.) - 18 pièces parchemin, 15 sceaux.

1256-1468. - *Offices du comté de Bourgogne. Chambrierie.* Othon IV donne la chambrierie de son hôtel à Eudes de Fouvent et à ses héritiers directs, en attachant à l'office de chambellan les prérogatives suivantes : place à l'hôtel du comte, assistance à son conseil, robes et palefroi du comte armé chevalier, droit de 60 sous sur les actes scellés du grand sceau, cuir de toutes les grosses bêtes offertes au comte, robes portées par les vassaux du rang de comte au moment de leur prestation d'hommage, 60 sous par institution de tabellion, 1293 (vidimus). - *Chancellerie.* Mandement de Jean sans Peur prescrivant à Guy Arménier, gouverneur de la chancellerie du comté, de verser aux archives du Trésor de Grimont tous les sceaux des cours du domaine, pour n'user plus dans les contrats que des sceaux de la chancellerie, Dijon, 1408 (vidimus inséré dans un exécutoire, procès-verbal, détail et quittance du versement donnés par Aubry Rouchard, garde des chartes de Grimont, 1409) ; - suppression de la chancellerie du comté de Bourgogne par Jean sans Peur, 1409 (vidimus et publications faits par Érarit du Four, bailli d'Amont, 1409). - *Gonfalonie.* Étienne de Trichâtel, damoiseau, et ses frères cèdent au prix de 500 livres estevenantes le fief de la gonfalonie du comté, produisant annuellement 40 livres de rente, aux comtes Hugues et Alix, 1256 ; - reprise de fief de la gonfalonie et d'un capital de 1,000 livres estevenantes représenté par 400 livrées de terre, faite aux comtes Hugues et Alix par Jean de Trichâtel, 1266 ; - Othon IV reconnaît avoir reçu l'hommage de Gui de Trichâtel pour la gonfalonie de Bourgogne et la terre d'Orville, et énumère les droits et avantages attachés à la gonfalonie, 1291 ; -Humbert de Rougemont reprend en fief de Philippe, comte de Poitiers, la moitié d'Orville en Champagne et la gonfalonie de Bourgogne, tout en déclarant tenir du douaire de Mahaut d'Artois le château de Durnes, 1316 ; - mandement de la comtesse Marguerite ordonnant au trésorier du comté de payer à Jean de Rougemont, seigneur de Trichâtel, gonfalonier, dont il avait reçu l'hommage, ses gages annuels, c'est-à-dire quatre paires de robes, valant 10 livres parisis l'une, ou leur représentation en argent, 1362 (original et vidimus) ; - mandement de la même comtesse ordonnant au trésorier du comté de payer à Jean de Rougemont 200 livres estevenantes pour rachat de la gonfalonie, 1374 ; - quittance définitive de Jean de Rougemont, 1374. - *Sénéchaussée.* Jean de Rans, damoiseau, fils d'Hugues, sénéchal de Bourgogne, voulant payer ses dettes, emprunte 1,000 livres estevenantes de la comtesse Alix et lui hypothèque ses terres de Fraisans et ses rentes « de la seneschallie du contey, » tout en s'obligeant, le gage durant, à faire l'office de sénéchal chaque fois qu'il en sera requis, 1276 ; - requête présentée à Othon IV, comte de Bourgogne, par Jean de Rans et Clémence, sa femme, demandant l'approbation de la vente de la sénéchaussée du comté, consentie par eux à Foulque de Rigny, 1282 ; - Othon IV approuve la vente qui précède et précise, dans un dénombrement détaillé, les droits qui appartiennent au sénéchal : séance au conseil avec le troisième rang, 20 sous de gage par jour d'emploi, 60 livres pour robes, 10 livres par trimestre pour droit d'écuelle d'argent, peaux des bêtes tuées pour l'hôtel du comte, moitié de la rançon des juifs, etc., 1284 (vidimus). - *Offices secondaires.* Commission de capitaine du château de Châtillon-sur-Seine donnée à Thiébaud de Neuchâtel, maréchal de Bourgogne, par le duc Charles le Téméraire, Bruxelles, 12 mars 1468 - (au dos est la prise de possession) ; - autre commission de capitaine du château de Montmirey, au comté de Bourgogne, donnée au même personnage par le même duc, 12 mars 1468.

JUSTICE ET POLICE.

1B54 (Liasse.) - 7 pièces parchemin, 11 papier.

1401-1492. - *Anoblissements.* Anoblissement de Perrot Fauquier, de Lons-le Saunier, accordé par le duc Philippe le Hardi, 1401 ; - quittance de finance de 120 écus d'or donnée à Perrot Fauquier par la chambre des comptes, 1403 ; - information sur la fortune de Jean Pierrexy et d'Étiennette, sa femme, d'Augicourt, récemment anoblis, faite par Huart de Cinqcens, procureur d'Amont, et Pierre Le Moniat, trésorier de Vesoul, pour déterminer la quotité de leur finance, 1401 ; - autre information faite par Pierre Le Moniat sur la fortune d'Étienne Pierrexy, d'Augicourt, récemment anobli, 1403 ; - anoblissement de Guichard Bancenet de Chancey, père de Richard, conseiller du duc, et de tous les enfants nés ou à naître de son mariage, 1408 (vidimus) ; - anoblissement de Thiébaud de Villers, demeurant à Villers, 1437 ; - quittance de 200 francs de finance payés par Thiébaud de Villers, 1438 ; - information faite par Guillaume Robin, procureur général au bailliage de Dole, pour finance de l'anoblissement de Guillaume Grosrain, receveur d'Ornans, 1354 ; - lettre de Thiébaud de Neuchâtel, maréchal de Bourgogne, recommandant Guillaume Grosrain, son serviteur, à la bienveillance des gens des comptes de Dijon, 1454 ; - information sur la fortune de Henri Bouchet, lieutenant du bailli d'Aval, anobli en 1464 ; - information sur la fortune de Girard de Cize, lieutenant du bailli d'Aval, 1472.

1B55 (Liasse.) - 17 pièces parchemin, 7 sceaux.

1349-1527. - *Bâtards* (successions et légitimations). Ordonnance rendue par la comtesse Jeanne de Boulogne, à la requête d'Hugues de Vienne, archevêque de Besançon, de Jean de Chalon-Arlay et de Henri de Montbéliard, seigneur de Montfaucon, pour attribuer à chaque seigneur haut justicier les successions de bâtards ouvertes dans sa terre, Gray, 1er juin 1349 (vidimus

signé par Gilet Grivel, notaire de Lons-le-Saunier, 1424) ; - la comtesse Jeanne de Montbéliard vidime cette ordonnance et déclare y adhérer pour ses terres, 4349 ; - concession faite par le duc de Bourgogne à Huguenin Le Mellet, de Château-Chalon, des biens de sa femme, bâtarde décédée sans enfants, 1377 ; - mandement de Girard de Myon, lieutenant de Guillaume de Belmont, bailli du comté, ordonnant au receveur d'Arbois de s'emparer des biens d'Huguenin Marchandet, trépassé à Arbois, et de partager l'héritage de ce bâtard avec sa veuve ; - inventaire du mobilier du défunt, 1378 ; - mandement du parlement de Dole ordonnant au trésorier du comté de Bourgogne de restituer, pour la nourriture de deux bâtards laissés par le défunt, la succession d'Odet, bâtard de Savigny, 1378 ; - lettres patentes du duc Philippe le Hardi, ordonnant à son procureur de vérifier les prétentions à l'échute des bâtards, soulevées par Jean de Chalon-Châtelbelin et Jean de Chalon-Arly, Paris 1393 ; - mandement du duc Philippe, invitant son bailli d'Aval à remettre à Jean de Chalon-Châtelbelin le tiers de l'échute du bâtard de Belvoir, mort à Salins, 1393 ; - acensement de terres provenant de succession de bâtard au lieu de Villers-le-Sec près Baume, consenti par Pierre Le Moniat, trésorier de Vesoul, 1418 ; - obligation de 600 florins d'or constituée par Jacques de la Baume, seigneur de Marbois et de Noyers, au profit de Renaude, sa bâtarde, 1424 ; - lettres patentes du duc Philippe le Bon, commettant les doyens Robert de Saulx et Antoine de Rye et Mahieu de Nanterre à enquêter sur la prétention de l'archevêque de Besançon à la succession des bâtards, 1441 ; - commission analogue donnée par le même à Jean Toubin, trésorier de Dole, Jean Barressols, receveur de Faucogney, et Guyot Aubry, pour vérifier les prétentions identiques de Louis de Chalon, prince d'Orange, 1443 ; - arrêt préjudiciel du parlement de Dole relatif à ce dernier différend, 1451 ; - appointement fait sur cette procédure, 1461 ; - don à Philiberte de Luxembourg, par Marguerite d'Autriche, de la succession de Marguerite, bâtarde de François de Marau, mariée à Nicolas Moréal, de Salins, 1527.

- 1B56 (Liasse.) - 25 pièces parchemin, 22 papier, 1 sceau.
1401-1420. - *Légitimations* : de Guid'Éternoz, prêtre, curé de Coulans, 1401 ; - de Valon de Noris, de Gevrey, 1407 ; - de Thiébaud Domos, prêtre, 1407 ; - d'Huguenin Micheron, prêtre, de Salins, 1407 ; - de Perrenette de Nance, 1409 ; - d'Hugues Le Geai, curé de Laval, 1412 ; - de Girard Marcot, de Crotenay, 1412 ; - de Pierre Guillaumier, de Moisse, 1413 ; - de Jean de Fruyn, de Poligny, 1418 ; - de Gui des Aulx, maître ès arts, à Paris, 1419 ; - d'Othon, d'Asuel, 1420.
- 1B57 (Liasse.) - 28 pièces parchemin, 13 papier, 1 sceau.
1421-1439. - *Légitimations* : de Pierre Marescot, prêtre, 1421 ; - de Nicot Virot, de Myon, 1421 ; - de Jeanne Lombart, de Salins, 1422 ; - de Jean Vaulley, de Malans, 1426 ; - de Richard Grisot, prêtre, de Vesoul, 1428 ; - d'Eudes Racenote, de Gray, prêtre, demeurant à Bouhans-lez-Gray, 1428 ; - de Jean Hugart, de Colombier, 1429 ; - de Girard Bugnard, prêtre, 1429 ; - de Girard Barbuat, de Saules, 1430 ; - d'Étienne Vaite, religieux de Luxeuil 1430 ; - de Viard d'Achey, 1435 ; - de Claude Le Petit Henri, de la Chapelle-d'Huin, 1431 ; - de Jean de Nance, 1436 ; - d'Antoine de Beaulieu, écuyer ; 1437 ; - de Pierre Morel, prêtre, d'Orgelet, 1437 ; - d'Hugues Vermeillet, prêtre, curé de Neuville, 1437 ; - de Pierre Bon, de Clairvaux, 1439.
- 1B58 (Liasse.) - 20 pièces parchemin, 15 papier, 2 sceaux.
1440-1452. - *Légitimations* : d'Oudot de Vaux, 1440 ; - d'Étienne Faulquier, prêtre, de Lons-le Saunier, 1440 ; - de Catherine de Montbéliard, 1441 ; - d'Huguenin l'aîné, d'Huguenin le jeune, Guillemain, Guillaume, Guion, Étienne, Jean, Catherine, Étienne et Marguerite, de Vuillafans, 1442 ; - d'Huguenin Chardenot, de Liévans, 1442 ; - de Simon Michillet, alias Simon, prêtre, de Neublans, 1443 ; - de Jean Buliard, de Gilley, 1443 ; - de Jean Berthoud, 1447 ; - d'Huguelte d'Arbonnay, 1447 ; - de Jean de Plaine, 1453 ; - d'Henri Guyard, de Bletterans, 1452.
- 1B59 (Liasse.1 - 24 pièces parchemin, 20 papier, 1 sceau.
1453-1491.- *Légitimations* : de Jean Corne, boucher, de Vesoul, 1453 ; - de Jean Feste, 1453 ; - de Jeanne Février, de Poligny, femme d'Amiot Cuistet, maçon, 1453 ; - de Nicolas de Saint-Aubin, de Conflandey, 1458 ; - de Jacques Bussel, prêtre, curé de Melincourt, 1460 ; - de Guillaume Prilardet, 1460 ; - de Jeanne de Faucogney, de la Ville-Dieu en Fontenette, 1461 ; - d'Onthenin Pergaud, alias Bonnot, d'Autechaux, 1463 ; - de Jean de Rupt, 1466 ; - de Viennet Le Gay, laboureur, de Pouilley, 1471 ; - de Jean de Cize, bachelier ès arts, étudiant à l'université de Dole, 1471.
- 1B60 (Liasse.) - 9 pièces parchemin, 2 papier, 6 sceaux.
1347-1379. - *Guerres*. Mandement du duc de Bourgogne, Eudes IV, ordonnant à son valet de chambre, Jean de la Porte, de réunir des vivres pour « le fait de noz gerres » estans à présent en nostre dit contey, » et d'en former des magasins, avec bonne comptabilité, 1347 ; - ordre du duc au sire de Montmartin de se trouver en armes auprès de lui pour cause « des présentes guerres, D 1359 ; - ordre de Guillaume de Belmont, bailli du comté, au prévôt de Colonne, de réunir à Jallerange 40 sergents sans bannière, dont 20 arbalétriers, 20 ouvriers, avec un mois de vivres, et de convoquer au même lieu tous les gentilshommes de sa prévôté [1363] ; - ordre des conseillers de Marguerite de Flandres, comtesse de Bourgogne, à Jean de Cusance, bailli du comté, Vauchier, son frère, Jean de Bonay, procureur en Bourgogne, et Nicolas Joly, trésorier de Vesoul, de parcourir les bonnes villes et d'y faire emprunt pour payer des dettes de guerre, 1365 ; - traité conclu à Corcondray entre les gens du conseil de la comtesse d'une part, Galup de la Motte, Nodon de Bagerans, Richard Tanton et Bertrand Bourc de Bretet, capitaine des grandes compagnies, par lequel ces derniers s'obligent à évacuer dans cinq jours le comté de Bourgogne, avec toutes leurs troupes, et à rendre les châteaux qu'ils occupaient, moyennant le paiement de 21,000 florins d'or et la livraison de trois coursiers de bataille, 1366 ; - lettre de Thiébaud de Rye, châtelain de Bracon, constatant le refus fait par les citoyens de Besançon de contribuer au paiement de la somme promise aux grandes compagnies, 1366 ; - mandement de Thiébaud de Blamont, gardien du comté, adressé à Jean de Cusance et à Jean de Bonay, leur prescrivant de parcourir de suite leur bailliage et d'y recouvrer argent, en particulier sur les (nouveaux) acquéreurs de fiefs, en les menaçant de confiscation, 1366 ; - mandement de la comtesse Marguerite valant quittance, et constatant que les habitants de Baume avaient satisfait au paiement de 300 florins, dont le paiement leur avait été

imposé pour le départ des compagnies, 1374 ; - quittance de 1,235 florins imposés dans les mêmes conditions au comte de Montbéliard ou à ses vassaux (nommés en grand détail), donnée par la comtesse Marguerite, 1374 ; - Guillaume de Belmont, bailli du comté, mande au prévôt d'Ornans de gager les bourgeois de Besançon jusqu'à l'entier paiement de 2,000 florins, somme à laquelle ils avaient été imposés pour le départ des compagnies, et qu'ils refusaient obstinément de payer, 1378 ; - mandement des conseillers de la duchesse, ordonnant de payer à Eudes de Quingey les dépens par lui supportés en allant chercher à Besançon le solde de 2,000 florins que les citoyens s'étaient décidés à payer, 1379.

1B61 (Liasse.) - 10 pièces parchemin, 2 papier, 14 sceaux.

1370-1491. - *Immunités ecclésiastiques. Archevêque de Besançon.* Mandement de Jean Ray, gardien du comté, à Guillaume de Mont-Saint-Léger, bailli d'Amont, lui prescrivant de notifier à Jean le Vosgien et au seigneur d'Auxelles un mandement de garde accordé par le duc à l'archevêque de Besançon, qui avait porté plainte contre leurs pillages et dommages, 1370 ; - signification faite à Jean le Vosgien par le bailli d'Amont ; Jean répond au mandement de garde « que de la guerre qu'il avoient audit monseigneur de Besançon qu'il lui desplaisoit de tout son cuer et que point de prouffit n'yavoit, » 1370 ; - Guillaume de Vergy notifie l'accord intervenu entre lui et le comte de Bourgogne, au sujet de la juridiction en matière de successions que la comtesse revendiquait pour ses justiciers, à l'exclusion des juges ecclésiastiques, et lève les excommunications par lui lancées contre les perturbateurs des droits de son église. Il est convenu que les choses en resteront au point où elles étaient avant l'ordonnance publiée par la comtesse, ordonnance que celle-ci retire et révoque, 1377 ; - mandements des conseillers de la comtesse faisant mention des journées tenues à Salins pour parler « de la monition faite par l'arcevesque, que l'on ne receust nuls testaments que soubz le seel de sa court de Besançon, » 1379 ; - mandement de dépense des conseillers de la comtesse relatant une réunion tenue à Pesmes le jeudi après Pâques 1379, au fait du monopole de la publication des testaments, réclamé par l'archevêque ; les deux parties conviennent de s'en rapporter à l'information que recueilleront six arbitres : Thiébaud de Rye, Jean de Salins et Gilles de Montaigu pour la comtesse; le sire de Rupt, Jacques de Vellefaux et Pierre Paris, official et vicaire de l'archevêque, pour ce dernier, 1379 ; - compte de dépense faite par maître Étienne d'Orchamps allant à Dijon soutenir, devant le bailli Foulque de Vellefrey, l'appel émis contre l'archevêque de Besançon relativement « au fait des testaments, » v. 1386 ; - traité dit *de Rouen*, passé entre Jean de Rochetaillée, cardinal du titre de Sainte-Lucine, archevêque de Besançon, et le Chapitre, d'une part, les citoyens de Besançon, le vicomte Louis de Chalon, prince d'Orange, et Simon de Clerval, abbé de Saint-Paul, de l'autre, pour régler définitivement toutes questions de juridiction et de droits féodaux et terminer toutes querelles, 1435 ; - droits féodaux et de justice réclamés à l'encontre de l'archevêque par le prince d'Orange, en qualité de maire et vicomte de Besançon (s. d.) ; - lettre de Charles de Neuchâtel, archevêque de Besançon, donnée en présence de nombreux gentilshommes et clercs, par laquelle il déclare avoir reçu l'hommage de la vicomté et mairie de Besançon, prêté par Louis de Chalon, seigneur de Châtelguyon et de Nozeroy, 1471.

1B62 (Liasse.) - il pièces parchemin, 3 papier, 2 sceaux.

1289-1489. - *Justice.* Champ clos ordonné par Othon IV, entre son oncle, Jean de Chalon, comte d'Auxerre, et ses aidants, d'une part, Simon de Chaussin, Gauthier de Montfaucon et Aimé d'Arguel, d'autre part, pour terminer un différend, 1289 ; - enquêtes et procédures diverses devant la cour du comte d'Auxerre et l'officialité de Lyon, sur l'assassinat d'Étienne de Saint-Dizier, seigneur de Saint-Laurent, commis à l'instigation de sa femme, Huguette de Sainte-Croix, par Guillaume de Saint-Dizier, frère de la victime, et divers complices, au château d'Alièze, en 1328-1330 ; - mandement de Louis de Chalon, comte d'Auxerre, adressé à Marguerite, dame de Sainte-Croix, auprès de laquelle Huguette et ses complices s'étaient réfugiés, pour lui notifier le crime et la condamnation des assassins, qu'il lui enjoint délivrer, 1330 ; - lettre de Philippe le Hardi révoquant les ordonnances publiées au parlement de Dole, par lesquelles il avait voulu établir les commandises ducales, le droit de quint sur les ventes de fiefs, et supprimer bon nombre de prérogatives seigneuriales, 1387 ; - autre ordonnance réservant aux justiciers du duc la connaissance et la publication des testaments faits au comté de Bourgogne, 1389 (publiée par le bailli d'Aval en 1395) ; - autre ordonnance prescrivant à tous gens d'église et nobles de faire, dans les vingt jours, déclaration des rentes et fiefs par eux récemment acquis soit par don, soit par achat, à peine de commise, Paris, 4397 ; à ce vidimus est joint un exécutoire du bailli d'Aval, Bon Guichart de Poligny, ordonnant la mainmise sur les terres de Fromentes, Boutavant et Valfin, dont les seigneurs n'avaient point accompli l'ordonnance, 1398 ; - mémoire du bailli de Dole, Jean de Salins, demandant au duc de faire construire, auprès des halles de Dole et du lieu des séances du parlement, des prisons convenables, avec salle commune au rez-de-chaussée, et, à l'étage, « trois ou quatre chambres convenables pour gens d'auctoritey détenus prisonniers, » v. 1400 ; - Jean sans Peur crée à Besançon une chambre du conseil pour « connoître de tous abuz de justice...; décider des nouveaux acquetz faits sans admortissement et des choses féodaux aliéneez...; faire réparation des atemptaz contre appellans ou aultres...; donner commission ou enquestes ; » et une cour de chancellerie régie par un gouverneur, Melun, 1412 ; - la duchesse Marguerite, à la réquisition des États du duché de Bourgogne, du comté de Bourgogne et du Charolais, réunis à Auxonne, interdit l'exportation des grains et vivres de toute sorte, fors le vin et le sel, 1421 ; - ordonnance de Philippe le Bon, rendue à la requête des États du comté de Bourgogne, prescrivant de ne recevoir aucun appel devant ses tribunaux, sans que caution suffisante

fût fournie par l'appelant (*cautio judicatum solvi*), Bruxelles, 4 janvier 1460 (publiée aux états tenus à Salins, le 22 février 1460, par Gérard de Plaine, président du conseil et des parlements de Bourgogne) ; - procédures et mandement de *comparuit* délivrés au parlement de Dole, contre les héritiers de Jean Boudram d'Arbois, pour faits se rattachant au domaine ducal, 1475 ; - arrêts rendus au parlement de Salins, à requête de l'abbesse de Château-Chalon, Catherine de Sugny, et du procureur général, contre les frères Regnaud, écuyers, seigneurs de Sorans et de Mirebel, 1486-1489.

1B63 (Liasse.) - 8 pièces parchemin, 3 pièces et 2 cahiers papier, 2 sceaux.
1271-1586. - *Monnaies*. Mandement de Philippe de Savoie et d'Alaix, comtes de Bourgogne, ordonnant à leurs châtelains, baillis et prévôts, de veiller à ce que toutes ventes se fassent désormais sur les marchés avec des monnaies estevenantes ou des monnaies tournoises, ramenées à leur valeur, et accordant un délai d'un mois pour la suppression de toutes autres espèces, 1271 ; - ratification par les mêmes de tous traités passés en leur nom par Jean de Lorraine avec l'archevêque de Besançon, Eudes de Rougemont, au sujet de la fabrication et du cours des monnaies estevenantes, 1272 ; - Eudes de Neuchâtel, doyen, et Ferry de Saint-Quentin, chanoine de l'église métropolitaine, cèdent à Jean de Lorraine, pour trois années, leur part de la monnaie de Besançon, à charge, tous frais de fabrication soldés, de leur payer deux deniers par livre fabriquée, 1275 ; - diplôme d'Albert, roi des Romains, autorisant Jean de Chalon-Arlay à battre monnaie à Besançon ou ailleurs, comme feudataire de l'empire, et donnant cours forcé, dans le diocèse de Besançon, aux espèces sorties de ses ateliers, Essling, 1299 ; - sentence de l'officialité de Besançon, rejetant l'appel émis par le procureur de Jean de Chalon-Auxerre contre un précédent jugement le condamnant pour avoir fabriqué de la monnaie « neuve et noire » en son château d'Orgelet, contrairement au monopole de l'archevêque. L'appel *ad apostolos* émis par le procureur de Jean de Chalon est rejeté par ce motif, qu'aux termes « du concile de Besançon » la spoliation ou l'éviction ne peut donner lieu à l'appel au saint-siège ; par la même sentence, on refuse au comte de Chalon le titre de prince, en se fondant sur ce qu'au diocèse de Besançon il n'y a qu'un prince : l'archevêque, 1341 ; - quittance de 140 « florences » donnée par Jeanne, duchesse et comtesse de Bourgogne, à Jean de Montagu, bailli du comté, pour les exploits du bailliage. Ce document précise la valeur des diverses espèces employées au paiement : « coronas, la pièce, XIX gros ; lyons, la pièce, XVII gros ; pavillons, la pièce, XVIII gros ; royaux, la pièce, XV gros ; petiz anges, la pièce, XX gros ; moutons, la pièce, XIV gros, » etc., 1344 ; - Jean de Chalon-Arguel, maire et vicomte de Besançon (agissant au nom de son oncle, Hugues de Chalon-Arlay), et les recteurs et gouverneurs de Besançon, conviennent de proroger d'un an les délais d'une instance engagée par eux contre l'archevêque, pour avoir battu monnaie en son château de Gy, 1383 ; - vidimus et publication par Gui Arménier, bailli d'Aval, d'une ordonnance de Marguerite, duchesse de Bourgogne, supprimant les offices de changeur créés par feu son époux, le duc Jean sans Peur, à cause du cours usuraire que les changeurs attribuaient aux monnaies (au dos plusieurs procès-verbaux de publication à Chavannes, Lons-le Saunier, Montmorot, Orgelet, Saint-Amour, etc.), 1421 ; - « instruction et règlement des monnoyes du roy, au pays et comté de Bourgoingne, résolu par Son Altesse à l'avis du trésorier général et commis des finances de Sa Majesté... ayant heu auparavant l'avis du comte de Champlitte, gouverneur dudict comté et court de parlement et chambre des comptes, » Bruxelles, 26 janvier (586 copie) ; - essais de monnaies du comté de Bourgogne, de Flandres, de France, Génévois, Piémont, Savoie, etc., faits par les soins des officiers de la saunerie de Salins, 1586 ; - lettre du parlement de Dole aux officiers de la saunerie pour les féliciter de l'initiative de leurs essais, et les engager à surveiller l'introduction de monnaies étrangères apportées par les trafiquants du pays de Vaud et de Savoie, 1386. (Cette lettre contient des procès-verbaux d'essais, non datés, exécutés à la requête de Jean Maginet, par Guillaume Pucenet, orfèvre de Salins.)

1B64 (Liasse.) - 1 pièce parchemin, 13 pièces papier, 1 sceau.
1512-1523. - *Neutralité*. Marguerite d'Autriche ratifie le traité de neutralité conclu à Saint-Jean-de-Losne, le 28 août 1512, entre le comté de Bourgogne et la France, par les soins de la princesse d'Orange, Pbiliberte le Luxembourg, du maréchal de Vergy, des sieurs de Chevigny et de la Chaux, ou de leurs délégués, Bruxelles, 12 octobre 1512 (copie) ; - ratification du même traité par l'empereur Maximilien, Ulm, 13 mars 1513 (copie) ; - procuration donnée par Marguerite d'Autriche à Philiberte de Luxembourg, à l'abbé de Luxeuil, à Hugues Marmier, Simon de Quingey, Antoine de Salives, Nicolas Perrenot, Louis de Marenches et Guillaume de Boisset, pour renouveler avec la France le traité de neutralité, Bruxelles, 22 avril 1522 ; - instructions originales données aux négociateurs ci-dessus pour accomplir leur mission, 23 avril 1522 ; - pouvoirs donnés par le roi François 1^{er} à Louis de la Trémoille, Jacques de Dinteville, Girard de Vienne et Hugues Fournier, pour traiter avec les ambassadeurs de Marguerite d'Autriche, Lyon, 14 juin 1522 (copie) ; - texte de la neutralité convenue à Saint-

Jean-de-Losne, le 5 juin 1522, par les ambassadeurs des deux pays, à charge de ratification par les États du duché et du comté de Bourgogne (copie) ; - secondes instructions données à Nicolas Perrenot, maître des requêtes de Marguerite d'Autriche, chargé de lui rendre compte des négociations de Saint-Jean-de-Losne (copie) ; - sauf-conduit à travers le royaume de France, accordé par Georges de la Trémoille, lieutenant du roi, au duché de Bourgogne, à Philippe Vaulchier et Jean Bontemps, chargés de porter à Marguerite et à l'empereur le traité de neutralité et de rapporter sa ratification, 1522 ; - ratification du traité par Charles, roi des Romains, Valladolid, 13 décembre 1522 (copie) ; - Philiberte de Luxembourg donne quittance à Louis de la Trémoille, gouverneur du duché de Bourgogne, de la ratification du traité signé à Lyon, par François 1er, le 21 juillet 1522 (copie) ; - forme de publication adoptée pour le traité de Saint-Jean-de-Losne, 1523.

FINANCES. COMPTABILITÉ.

1B65 (Liasse.) - 27 pièces parchemin, 6 sceaux.

1251-1279. - *Créances et dettes (cautions, mandements et obligations)*. Jean, comte de Bourgogne, s'oblige à indemniser de tout dommage les comtes Hugues et Alix, ses enfants, qui s'étaient engagés comme cautions de 4,500 livres qu'il devait à Hugues, duc de Bourgogne, 1251 ; - le comte Jean engage Hugues, son fils, comme caution de 3,000 livres estevenantes qu'il devait à Hugues, duc de Bourgogne, 1251 ; - Hue de Beaujeu promet à Aubry de Velesmes, dit Du Chemin, de cautionner le paiement d'une somme de 20 livres dues à ce dernier par Guillaume dit Destroit, 1236 ; - Jean et Robert de Choiseul frères, chevaliers, se déclarent cautions solidaires de 1,000 marcs d'argent, pour Thibaut, comte de Bar, entre les mains des comtes Hugues et Alix, à propos de conventions matrimoniales entre les entants des deux parties, 4257 ; - Henri de Vergy, sénéchal de Bourgogne, donne une contre-lettre à la comtesse Alix, qui l'avait cautionné pour 4,000 livres viennoises entre les mains de Poncet et Guillaume, marchands de Lyon, 1259 ; - Thiébaud de Neuchâtel, chevalier, et Eudes, son frère, chanoine de Besançon, contractent une obligation solidaire de 100 livres de tournois au profit d'Hugues et d'Alix, comtes de Bourgogne, et en retour d'une lettre de change en blanc qui leur, servira à emprunter en cour de Rome ou ailleurs, 1260 ; - Bertin d'Épernay et Marguerite, sa femme, veuve en premières noces de Guillaume de Chamblin, donnent quittance définitive de 600 livres de viennois payées par les comtes Hugues et Alix, cautions, et à la décharge d'Hugues de Neublans, et encaissées par Ravelin et Gauvain, changeurs à Seurre, banquiers des créanciers, 1265 ; - quittance directe de ces 600 livres donnée aux comtes Hugues et Alix par les changeurs de Seurre, 1265 ; - obligation de 300 livres estevenantes souscrite au profit d'Hugues et Alix par Vuillemin de Poligny, cautionnée par Hugues d'Arbois, chevalier, 1266 ; - contre-lettre de garantie donnée par Orry de Chemilly à Othenin de Bourgogne, qui l'avait cautionné de 200 marcs d'argent, 1268 ; - semblable garantie donnée par Philippe et Alix, comtes de Bourgogne, à Guyon de Rans, seigneur de Roche sur-Loue, leur caution de 1,000 livres viennoises entre les mains du duc de Bourgogne, Hugues, pour le rachat des droits de la comtesse d'Orlamünde sur le comté de Bourgogne, 1269 ; - Étienne de Chalon-Vignory s'oblige à payer à la comtesse Alix 95 livres pour le compte de Gilles, seigneur de Beaufort, 1273 ; - obligation de 100 livres tournoises souscrite par Othenin de Bourgogne au profit de Guillaume Le Destroit, seigneur de Frasné-le-Château, 1274 ; - Othenin de Bourgogne se déclare caution de 100 livres pruvinoises pour Ancel de Deuilly, entre les mains d'Huon dit « Tripontel », de Neufchâteau, chevalier, 1274 (vidimus) ; - Jean de Lorraine mande au prévôt de Vesoul de payer au connétable sa rente de carême, 1276 ; - vidimus d'un mandement de Fromond de Montferrand, bailli du comte Othon, prescrivant à Perron Le Roux de Champerron de délivrer à Huguéin Le Mercier, de Besançon, les meubles des enfants Renaudet, dont il avait l'avouerie, 1276 ; - garantie donnée par Thibaut, comte de Bar, à Othon IV, comte de Bourgogne, qui s'était porté sa caution de 2,000 livres entre les mains de Ferry, duc de Lorraine, 1278 ; - mandement de la comtesse Alix, adressé à Grégoire, et prescrivant de payer 20 livres estevenantes à Chrétienne, l'une de ses demoiselles d'honneur, 1278 (à la suite ces mots : « Grégoire envoie nos tantost une dizaine de huons fromages pour fondre ») ; - Othon IV ayant cautionné au comte de Champagne, Edmond, fils du roi d'Angleterre, le paiement de 3,893 livres tournoises qu'Henri de Joux lui devait pour avoir détroussé certains marchands de Lucques (et qu'il lui remboursait sur son péage de la Cluse), Aymon de Faucogney se déclare prêt à indemniser, dans la limite de 300 livres, le comte de Bourgogne, s'il venait à être « dampnifié » à l'occasion de ce cautionnement, 1279 ; - semblable engagement pris dans les mêmes termes et la même limite de 300 livres, par Eudes de Neuchâtel, doyen de Besançon, et par Jacques de Granson, seigneur de Belmont, 1279.

1B66 (Liasse.) - 26 pièces parchemin, 12 sceaux.

1281-1313. - *Créances et dettes*. Obligation de 3,000 livres tournoises souscrite par Guillaume, seigneur de Grancey, au profit d'Othon IV, 1281 ; - autre obligation de 100 livres estevenantes souscrite au profit du même, par Simon de la Marche, seigneur de Chaussin, pour la rançon de Le Roux de la Molange, prévôt de Chaussin, 1281 ; - Othon de Ray donne caution à Othon IV pour une dette de 161 livres 10 s. 4 d. contractée par Aimé de Faucogney, 1282 ; - Jean, citoyen et marchand florentin, s'engage, au nom de ses coassociés, à restituer à Othon IV certains gages par lui déposés en échange d'avances pécuniaires, dès qu'il les aurait remboursées, Orviéto, 1283 (incomplète) ; - mandement d'Othon IV adressé au bailli du comté, Hugues de Gevrey, pour lui

notifier un paiement de 140 livres fait par l'abbé « de Gray » (Corneux), à valoir sur une dette de 340 livres, et fixant le délai de paiement du solde de cette créance, Narbonne, 5 octobre 1285 ; - mandement d'Eudes de Fouvent, châtelain de Bracon, prescrivant à Vuillemin, clerc du bailli Hugues de Gevrey, de payer 10 l. 16 s. 8 d. à « maistre Phelippe lo phisiciein, » 1286 ; - mandement de Philippe le Bel ordonnant à son bailli de Mâcon de ne point réclamer au comte de Bourgogne le paiement de 3,000 livres dues au trésor royal pour vivres fournis à ce prince pendant « le voyage d'Aragon, » 1288 ; - contrat de garantie donné par Jean de Bourgogne à Othon IV, son frère, qui l'avait cautionné pour 400 livres estevenantes auprès de Laurencin Barthélemy et de « Saterbien, » lombards d'Asti, 1289 ; - Aimé, seigneur de Faucogney, déclare que s'étant porté caution d'Othon IV, entre les mains de Thibaut, comte de Ferrette, pour une somme de 500 livres, ce dernier lui a enlevé par gagerie des chevaux, bestiaux et chèvres, pour une valeur égale au montant de son engagement, 1291 ; - délai de gagerie donné à Moréal de la Baume par Jean de Chalon-Arlay, au nom d'Othon IV, 1294 ; - obligation de 2,000 livres de tournois souscrite au profit de Louis de Savoie, pour prix de son hommage, par Othon IV, qui donne pour cautions Jean de Joux, Eudes de Fouvent, Jean de la Chassagne et Eudes de Pontarlier, 1295 ; - procuration donnée par Étienne de Chalon-Vignorry à Perrin de Saint-Laurent, son écuyer, pour toucher des mains d'Othon IV 1,000 livres à valoir sur le traité ci-dessus, pour le compte de Louis de Savoie, et pour donner quittance de cette somme, 1296 ; - Mahaut d'Artois, comtesse de Bourgogne, mande à son chapelain, Eudes de Lielle, de payer 40 livres de tournois à Étienne de Montagu, chevalier, pour prix de son hommage, 1303 ; - garantie donnée par Jean, seigneur de Faucogney, à Hugues de Bourgogne, qui l'avait cautionné pour 1,000 marcs d'argent auprès de Thiébaud de Neuchâtel, 1309 ; - Jean de Saint-Loup, fils de Geoffroy de Faucogney, donne, en garantie d'une caution de 300 livres estevenantes fournie pour lui aux lombards « de la tauble Sainte-Marie devant Luxeu » par Jean, seigneur de Faucogney, sa part et portion de la seigneurie de Saint-Loup, 1312 ; - garantie donnée par Humbert de Rougemont à Hugues de Bourgogne, qui s'était porté sa caution de 500 marcs d'argent entre les mains de Henri de Bourgogne, Jean de Rougemont, trésorier de Besançon, et Guillaume, son frère, au sujet d'un traité de paix conclu entre lui, Humbert, et ces derniers, 1313.

1B67 (Liasse.) - 17 pièces parchemin, 1 papier, 9 sceaux.

1319-1355. - *Créances et dettes*. Ordre donné par le roi de France, Philippe V, à son bailli de Sens, de vérifier si une dette contractée au profit de Jean de Tournon par le comte d'Auxerre était éteinte, et, dans l'affirmative, prescrivant de restituer au comte les biens séquestrés à cette occasion, Compiègne, 18 août 1319 ; - garanties données à Jean de Chalon, comte d'Auxerre, par Étienne de Saint-Dizier, seigneur de Saint-Laurent-de-la-Roche, et Huguette de Sainte-Croix, sa femme, en faveur desquels le comte s'était porté caution de 5,200 livres de petits tournois auprès de deux lombards, Raignon, d'Arbois, et Dimanche, son frère, de Salins, 1324 ; - obligation de 160 livres tournoises souscrite par Jean de Chalon-Auxerre au profit de Pierre de Montagu, pour perte d'un cheval, d'un sommier et d'un harnais, subie « devant Varey, » 1329 (à cette pièce est attaché le renouvellement de cette obligation fait par le comte d'Auxerre, devenu bouteiller de France, en 1354) ; - Jean du Croc, clerc de la chambre aux deniers de Robert d'Artois, comte de Bourgogne, mande à Jean de Faucogney qu'il a remis à Guillaume d'Auxelles, son écuyer, 1,000 livres de tournois à son adresse, 1330 ; - Hugues de Bavans, au nom d'Hugues de Bourgogne, donne quittance de 30 livres estevenantes pour les aides de Menotey et Rainans, transmises par Jean dit Racenet, de Menotey, qui les avait déposées chez Jean Porcelet, de Besançon, 1331 ; - mandement de 30 livres sur les exploits du bailliage du comté, ordonnancé par Eudes IV, duc de Bourgogne, au profit de son procureur, maître Étienne de Montmorot, et adressé à sou bailli, Eudes de Cromary, 1339 (vidimus) ; - quittance de 38 livres 11 s. 3 d., à valoir sur ses gages, donnée par Étienne de Montmorot, procureur du comté, au bailli Eudes de Cromary, 1339 ; - mandement de Robert, sire de Châtillon en Bazois, connétable et gardien du comté de Bourgogne, ordonnant au trésorier Othenin de Gevrey de payer au bailli 6 livres 16 s. 8 d., pour les dépens de son escorte, quand il alla recevoir le duc à Montmirey, 1339 ; - obligation de 1,900 florins d'or souscrite au profit de Georges et Hubert Asinier, marchands lombards de Seurre, par Jean de Chalon Auxerre, seigneur de Rochefort, qui donne pour cautions Philippe de Vienne, seigneur de Pymont, et Béraud d'Andelot, seigneur de Cressia, 1343 ; - mandement de Guillaume de Musigny, chevalier du duc de Bourgogne, invitant, au nom de son maître, les lombards de Seurre à porter au compte du duc une dette de 1,200 écus d'or, précédemment inscrite au débit du comte d'Auxerre, 1344 ; - obligation de constituer rente de 50 livres sur les revenus de ses terres du comté, souscrite par le duc Eudes IV en faveur d'Olivier de Jussey, en reconnaissance de ses bons services, et notamment pour avoir gardé « le chaisteaul de Chestoillom-sur-Besençon ou temps des guerres de Bourgogne, » 1349 ; - mandement des gouverneurs des comptes de Dijon, ordonnant au trésorier de Vesoul de payer à Jean d'Amoncourt, châtelain de Montjustin, 144 livres 10 s. 7 d., qui lui restaient dus comme reliquat de ses comptes ; dans le corps de cet acte sont transcrits et vidimés des ordres du roi Jean, en date, à Paris, des 5 et 10 juin 1353, notifiant aux justiciers et comptables des duché et comté sa prise de possession de ces provinces, et prescrivant de rendre désormais les comptes à ses trésoriers généraux de Paris, 1353 ; - Frédéric, comte de Fribourg en Brisgau, promet de défalquer d'une créance de 1,090 florins qu'il avait sur Henri de Faucogney, vicomte de Vesoul, et sur Thiébaud de Faucogney, son frère, toutes les sommes que ceux-ci auraient, avant l'échéance, payées à divers de ses créanciers, dont il donne la liste avec le chiffre de leurs créances, 1355.

1B68 (Liasse.) - 10 pièces parchemin, 3 papier, 4 sceaux.

1360-1393. - *Créances et dettes*. Obligation de 6,000 petits florins de Florence souscrite par Jean de Chalon-Arlay au profit de Thiébaud de Neuchâtel, seigneur de Blamont, son cousin, en retour de ses bons services, 1360 ; - mandement du duc de Bourgogne ordonnant au trésorier de Vesoul de payer les dépens de son bailli du comté, Jean de Cusance, de son chambellan, Gui des Bricons, de son conseiller, Richard de Vaivre, chargés d'aller recueillir dans les bonnes villes, châtelainies et maisons de religion, dons ou prests de finance... pour les grans obligations qu'il a convenu faire... pour rebouter les ennemis qui en nostre pais estoient entrez, » 1360 (copie moderne) ; - mandement du bailli Jean de Cusance, ordonnant à Jean de Bonay, trésorier du comté, de payer 33 sous 2 deniers à Odat, prévôt de Clerval, pour divers messages envoyés sur ses ordres, 1361 (copie moderne) ; - mandement de 3,000 florins adressé au trésorier de Dole, Aubriot de Plaine, par Philippe de Rouvres, duc et comte de Bourgogne, lui prescrivant de les payer de suite à Jean de Neuchâtel, à valoir sur une somme de 4,500 florins dont ce dernier était créancier, 1361 (vidimus) ; - mandement des conseillers de la comtesse Marguerite d'Artois, prescrivant à Nicolas Joly, trésorier de Vesoul, de restituer à Aymonet de Boigne, ancien prévôt de Jussey, une somme de 24 livres 18 sous d'estevenants, qu'il avait versée deux fois au trésor, 1366 ; - formule d'*injunctio* lancée par l'officialité de Besançon contre Perrin, fils de Pierre Bunet de Gisla, pour le forcer à acquitter une dette contractée envers Siméon dit Bonet, lombard, d'Orgelet, 1367 ; - concession d'un bichot de blé à prendre annuellement, sa vie durant, dans les greniers de Poligny, faite par la comtesse Marguerite à Humbert de La Chaux, de Blandans, prêtre, devenu aveugle, 1374 (vidimus) ; - mandement d'une dépense de dix sous faite à Colonne, le 20 octobre 1377, à une journée tenue pour « le fait du seigneur de Braingés, » par le lieutenant du bailli, Guillaume de Belmont, le gruyer, Guiot de Rochefort, et Colin de Santans, procureur du comté, 1377 (incomplète) ; - mandement de 100 francs délivré par la comtesse Marguerite à son gruyer, Guiot de Rochefort, comme gratification supplémentaire de ses gages, « que sont très petiz, » 1379 ; - Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, mande à Nicolas de Frontenay, gouverneur de ses finances, de payer à son chambellan, Jean de Chalon-Châtelbelin, une somme de 500 francs, 1389.

1B69 (Liasse.) - 62 pièces parchemin, 4 sceaux.

1234-1282- *Quittances*. Guillaume de Vergy, sénéchal, et Bouin, viguier du duché, donnent, au nom du duc Hugues, quittance à Étienne, comte de Bourgogne et de Chalon, de 5,000 livres estevenantes qui étaient hypothéquées sur Chalon et ses dépendances, 1234 ; - Vienot, seigneur de Passavant, donne quittance de 200 livres estevenantes à Hugues, comte de Bourgogne, 1253 ; - Étienne L'Hôpital donne quittance aux comtes Hugues et Alix d'une caution qu'il leur avait prêtée entre les mains de la dame de Ray, 1256 ; - quittances : de 200 livres estevenantes donnée aux comtes Hugues et Alix par Thibaut, comte de Bar, 1256 ; - de 140 livres et 100 sous donnée aux mêmes par Guillaume dit Maupetit ; bailli du comte de Bar, pour principal d'un achat fait à Amance, Buffignecourt et Baulay, de Geoffroy de Montureux, 1257 ; - Hugues, prieur de Vaux-sur Poligny, déclare avoir été chargé de recevoir 500 livres estevenantes du comte de Vienne par les comtes Hugues et Alix, 1261 ; - vidimus d'une quittance de 100 livres estevenantes donnée à la comtesse Alix par Aimé et Gui de Chantonnay, qui avaient reçu cette somme par l'intermédiaire de Guiot de Cugney, curé de Motey-Besuche, 1265 ; - quittance de 100 livres viennoises (à valoir sur 200 provinoises), comme prix d'hommage, donnée par Nantermet, seigneur de Miolans et a Morastelli, » à Pierre de Chalon dit Bouvier, 1269 ; - Jean de Lorraine prescrit à Ardeçon, lombard de Dole, de payer 300 livres viennoises à Hugues et Jeannin frères, pour prix d'acquisition du moulin de l'Herbe, à Dole, 1274 ; - quittance de cette somme donnée par Hugues et Jeannin, 1274 ; - quittance de 345 livres viennoises donnée par Philippe de Savoie à Jean de Lorraine, par l'intermédiaire du lombard Ardecon, 1274 ; - certificat de paiement de 21 livres 11 sous 2 deniers dépensés à Dramelay par le comte de Bar, délivré par Remi, clerc de ses comptes, 1274 ; - Gandolphe Pavois donne quittance à Léon d'Ast, qui les payait au nom de Jean de Lorraine, de 319 livres 14 sous tournois, prix de « vasselemante d'argent... fait à Troes, an la foire de là saint Jehan, » 1275 ; - quittances : de 40 livres estevenantes donnée à Goutte d'Or, prévôt de Grozon, par Guillaume de Lissey, châtelain de Poligny, « pour la garde de la maison (du comte) de Poloingne, » 1276 ; - de 15 livres tournoises donnée par Marguerite, veuve de Thiébaud Chissey, de Dole, à la comtesse Alix, pour prix d'une part du moulin du pont, 1276 ; - de 20 livres estevenantes donnée par Étienne Navarret, de Besançon, à la même comtesse, à raison d'un fief, 1276 ; - de 2 livres estevenantes donnée à la même par Perrenette, fille de feu Guiot de Dole, dit de la Tour, qui les avait reçues « pour soi marier » des mains du juif Manassès, de Dole, 1276 ; - de 54 sous estevenants donnée à Vienat Du Pont, châtelain de Quingey, par Morel, « livrier » (lecteur) de la comtesse de Bourgogne, 1276 ; - de 80 livres estevenantes donnée à la comtesse Alix par Aliette, femme de feu Perrenin de Beaune, citoyen de Besançon (v. 1276) ; - Bernard d'Amiens, chevalier, frère de Druon d'Amiens, seigneur de Vignacourt, charge un messenger de toucher des mains d'Othon IV le montant d'une créance et de lui en délivrer reçu, 1279 ; - quittance de 40 livres viennoises donnée à Girard, châtelain d'Orgelet, par Étienne dit Maupas, de Chilly, écuyer, 1280 ; - Étienne de Querrieux, seigneur de Marville en Ponthieu, donne quittance à Pierre Marcel, bourgeois de Paris, de 100 livres payées à la décharge d'Othon IV, 1281 ; - Jean de Greilly, chevalier, donne quittance à Othon IV de 1,000 livres tournoises, 1281 ; - Robert, duc de Bourgogne, donne au même quittance de semblable somme, montant d'une rente sur les salines, soldée par Foulques de Rigny, 1282.

1B70 (Liasse.) - 23 pièces parchemin, 5 sceaux.

1284-1285. - *Quittances*. Robert, duc de Bourgogne, donne quittance de 1,500 livres de petits tournois à son cousin Othon IV,

1284 ; -Othon IV donne quittance de 10 livres d'estevenants à Aquin, juif de Bracon, à valoir sur sa cense, 1284 ; - quittances : de 60 livres de cire donnée par le même à Goutte d'Or (son sergent), 1284 ; - de 15 bichots d'avoine, mesure de la Loye, donnée par le même à Aymonet, clerc de Morel, bourgeois de Dole, 1284 ; - de 5 quarrils de vin et 5 penaux d'avoine, consommés à Poligny, donnée par le même à Goutte d'Or, 1285 ; - de 300 livres donnée par Aimé de Faucogney au comte Othon, comme premier paiement de ce qu'il lui devait « por Talée d'Aragon, » 29 avril 1285 ; - de 40 livres estevenantes payées par le bailli Hugues de Gevrey à Girard de Voiteur, chapelain du comte, qui en donne décharge, 1285 ; - de 50 livres de tournois payées à Richard de Burgille (ou Vregille), écuyer du comte, parle même bailli, 1285; - Jeannin de Fontenoy, sergent du comte, déclare avoir reçu de Fantin, juif de Jussey, 20 livres tournoises pour payer au nom de son maître « ès natenex qui ont chargé à Gray la farine buretalée, l'avoinne et les vins... pour mener en la terre d'Arragon, d 1285 ; - Jacquette de Bourgogne, religieuse à Notre-Dame de Romorantin, donne quittance de la rente de 70 livres tournois payée par le comte Othon IV, son frère, 1285 ; - Alix de Bourgogne, religieuse de Fontevrault, sœur des précédents, donne semblable quittance, 1285; - Mahieu de Dole, nautonier, au nom de la corporation des mariniers de Dole, donne quittance à Hugues de Gevrey de 7 livres estevenantes à valoir sur ce qui restait dû pour le transport par eau d'Eudes de Fouvent et sa compagnie, partant pour l'Aragon, 1285 ; - Guillaume de Vercel, inquisiteur des hérétiques au diocèse de Besançon, donne quittance à Étienne, prévôt de Chissey, de 3 sous 3 d., montant de sa dépense faite au lieu de Chissey, 1285 ; - quittance de 60 sous estevenants donnée à Girard Février, prévôt de Poligny, par Étienne d'Aresche, châtelain de Château-Chalon, 1285.

1B71 (Liasse.) - 70 pièces parchemin, 18 sceaux.

1386. - *Quittances*. Étienne de Bourgogne déclare avoir reçu d'Othon IV, son frère, 100 livres tournois, payées par le bailli Hugues de Gevrey « pour ses despens ès escoles ; » - au nom d'Aimé de Faucogney-Villersexel, Pierre de Bouhans, chevalier, donne quittance de 45 livres tournoises payées au nom du comte par Beniet, juif de Dole ; - Guichard de Bourbonne, bailli du comté, commis à enquêtes, déclare avoir dépensé à Poligny, en enquêtant, 43 sous 3 d., soldés par Conrad, prévôt de ce lieu ; - Othon IV, étant à Paris, déclare avoir reçu d'Hugues de Gevrey l'expédition de 400 livres de bons tournois apportés de Dole, février ; - de retour à Bracon, le comte reçoit du même et de Grégoire, son chapelain, 200 livres de tournois, 4 avril ; - Othon IV mande aux gens de ses comptes de prendre note d'un paiement de 23 livres 18 s. fait par Aymonet, clerc du prévôt d'Arbois, à Simon de Grenans, son écuyer, pour prix d'un cheval ; - Guillaume de Vercel, inquisiteur des Vaudois, donne quittance de 14 sous à Conrad, prévôt de Poligny, pour ses dépens, 27 avril ; - quittance de 80 livres de tournois donnée à Hugues de Gevrey par Huart de Saint-Martin, écuyer d'Othon IV ; - de 33 livres tournois donnée à Eudes de Fouvent par Landuch, de Florence, pour le compte de Pierre Quenat ; - de 39 livres 2 d. donnée à Conrad, prévôt de Poligny, par Rondot de La Fontaine, « closier mon seignour lo conte, » pour façon de vignes ; - Jean Priorat (traducteur de Végèce) donne quittance de 9 muids de vin de Grozon à Goutte d'Or, de Dole, pour prix d'un cheval perdu à la suite du comte de Bourgogne « bu voiaige d'Arragon » (s. d.) ; - Angon Mouillesec, Étienne, fils de Vienon, et Robert Grandet, mariniers dolois, donnent quittance au clerc d'Hugues de Gevrey de 60 sous pour transports « per aigue... à l'alée d'Arragon, » 5 mai ; - Othon IV règle les frais de ménétriers et achats divers, occasionnés par la venue à Dole de la comtesse Mahaut, le 12 juin 1286, 13 juin ; -quittance des frais de passage de la comtesse à Chissey, le 13 juin 1286 ; - Thiébaud, seigneur de Rougemont, donne quittance à Hugues, maire de Fondremand, de vivres fournis « eu l'ost devant Regney, » 3 juillet 1286 (?) ; - quittance de 70 livres 10 sous tournois, à déduire de ses comptes, donnée par Othon IV à Hugues de Gevrey, qui avait employé cette somme à solder à la foire de Chalon : « dix pennes d'escurieux ardanz, dix pennes de dos de quenez (lapins), trente pennes blanches, bones et fines, especes, poivre, gingibre, safrain, girofle, cannale, cumin, et un cent d'amandres, » 10 septembre ; - Mahaut d'Artois donne quittance au prévôt de Poligny, Jacques Goutte d'Or, de 8 livres 3 s. 8 d., et de 5 quarrils et demi 4 channes de vin consommés à Poligny par sa suite, les 26-27 octobre ; - Eudes de Fouvent, châtelain de Bracon, donne quittance de 10 livres à Jean, « gendre a Clarmore, » qui les devait pour le banvin de Dole, acheté du juif Beniet, et les avait employées à payer la dépense du comte passant à Dole (s. d.).

1B72 (Liasse.) - 55 pièces parchemin, 1 papier, 14 sceaux.

1287-1349. - *Quittances*. Nicolin du Solier, marchand, donne quittance définitive au comte de Bourgogne de toutes les dettes contractées par ce dernier, à la réserve d'une obligation de 200 livres de tournois, 1287 ; - Thiébaud, comte de Ferrette, créancier de 200 livres dues par Othon IV, cautionnées par Jean de Montbéliard-Montfaucon, invite ce dernier, par mandement impliquant quittance, à les payer immédiatement à Milon de Belfort, bourgeois de Montbéliard, 1291 ; - Étienne d'Oiselay, seigneur de la Villeneuve, déclare que, caution d'Othon IV pour 500 livres envers le comte de Ferrette, il a payé entièrement cette dette au moyen de gages vendus, qui ont entraîné pour lui une perte totale de 700 livres 40 sous, 1291 ; - quittances : de 140 livres estevenantes, produit des récoltes du prieuré de la Loye, donnée à Grégoire, chapelain d'Othon IV, par Jean, abbé de Saint-Vincent de Besançon, 1294 ; - de 100 livres parisis, donnée aux exécuteurs testamentaires d'Othon IV, par Bertin Cassinel, chevalier de la cour du roi de France, mai 1303 (annexé au titre de créance de janvier 1303) ; - de 26 livres parisis, prix de deux queues de vin, donnée aux mêmes par Bonnet de Poligny, 1303 (titre de créance annexé) ; - de diverses sommes dues pour victuailles fournies à l'hôtel du comte, donnée aux mêmes par divers particuliers d'Argenteuil, 1303 (état annexé) ; - de 1,000

livres de petits tournois donnée à Hugues de Bourgogne (qui les payait au nom du roi de France, Philippe V) par Henri, comte de Ferrette, 1318 ; de 1,625 livres de petits tournois donnée à la reine Jeanne, comtesse de Bourgogne, par Henri de Bourgogne, chevalier, 1328 ; - de 3,000 livres de petits tournois, moitié de la rançon de feu Hugues de Bourgogne, donnée au duc Eudes IV par Raoul de Hesse, marquis de Bade, et Jeanne de Montbéliard, sa femme, 1331 (3 actes successifs) ; de 12 livres, monnaie du roi, donnée par Nicolas de Florence aux lombards d'Apremont, les payant au nom d'Othon de Vaites et de Jean de Montaigu, chevaliers, 1342 ; de 100 livres estevenantes (aumône de la duchesse et comtesse Jeanne destinée à la réparation de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune récemment incendiée) donnée par Barthélemy, abbé d'Agaune, à Étienne Lochard, receveur des salines, 1345 ; - de 200 livres estevenantes (valant « 262 florences ») donnée par la duchesse Jeanne au même receveur, Montmirey, 15 juin 1345 ; - de 60 florins d'or donnée par Pierre L'Apothicaire, bourgeois de Cuiseaux, à Jean de Cernon, chapelain de la duchesse, 1345 (vidimus) ; de 250 florins d'or, en réparation des dommages causés dans la terre de Rignéville pendant la guerre « mons. de Chalon, » donnée par Aubert de Laveline, écuyer, à Jean des Murs, châtelain de Jussey, les payant au nom du duc Eudes IV, 1349.

- 1B73 (Liasse.) - 27 pièces parchemin, 1 papier, 10 sceaux.
1353-1477. - Quittances. Thiébaud, seigneur de Neuchâtel, déclare avoir reçu du comte d'Auxerre 300 livres estevenantes par les soins du seigneur de Toulangeon, 1353 ; autres quittances de 200 et 500 florins données par le même au comte d'Auxerre, 1353 ; - certificat de Renaud de Jussey, bailli du Roi au comté de Bourgogne, affirmant un paiement de 100 florins et 30 sous estevenants fait par le trésorier Aubriet de Plaine, pour les dépens d'un procès contre Guiot, maire d'Orchamps, 1353 ; - quittance de 300 florins donnée au comte d'Auxerre par Pierre de Montaigu, chevalier, 1357 (mandement annexé de Fromond de Toulangeon, lieutenant du comte d'Auxerre, prescrivant au receveur de Salins d'acquitter cette dette) ; - de 100 livres estevenantes donnée par Aymonet de Cerdon, receveur de Madame de Flandres, à Jean de Pressey, receveur du duc en la saunerie de Salins, 1359 ; - Jeanne, dame de Saint-Georges et de Châteaivilain, donne quittance à Madame d'Auxerre et à son frère, Tristan de Chalon, de tous ses droits à la succession de Guillaume de Chalon, moyennant une rente viagère de 200 livres estevenantes sur la saunerie, 1361 ; - Thiébaud Billaux, de Besançon, gruyer du comté, déclare avoir reçu à tort d'Aymonet de Boigne, prévôt de Jussey, 24 livres 18 sous estevenants déjà payés une première fois au trésorier Perceval de Vauvillers, 1366 ; - quittance de 10 livres estevenantes (en sel) donnée à Aubry Barbier, receveur des sauneries de Salins, par Jacques Mouchet, chevalier, seigneur de Château-Rouillaud, 1477.
- 1B74 (Liasse.) - Cahier in-4° papier, de 10 feuillets (manquent 4 feuillets environ ; filigrane : *un a*).
[1300]. - *Estimation du domaine du comté de Bourgogne*. État des fiefs et domaines qui dépendent du comté de Bourgogne avec la valeur de leur produit annuel, dressé à l'occasion de débats successoraux entre Othon IV et son frère Jean de Bourgogne, soumis à l'arbitrage du roi Philippe le Bel. « C'est ce de que le conte est or en droit avisez, saul ce que il ay molt de fiez de vavaseirs qui sont en terre plaigne et de maison, mais il ay nommez ceux de cui il est avisez qui sont de honoir, qui tiegnent de luy maison fort et autres terres plainnes d (f° 1, v°)... » « Premièrement la baronie du contey de Bourgoigne est si frainche que nulle partie li cuens ne est tenuz de donner ne a seroier ne a frere... » « De par la contée de Bourgoigne li cons est hons l'empereour et ne tient riens de luy fuer que les gardes des chemins des mercheant » (f° 2, v°) ; - « ce sont les eglises et les biens des eglises qui sont en la garde et au destroit du contey de Bourgoigne. Premièrement vuet li cuens que vous saichier que toutes les eglises et li bien des eglises qui sont en la diocise de Besançon fuer de la citey de Besançon sont de la garde le conte de Bourgoigne » (f° 3, r°) ; - « les tailles de Jussey de la chastellenie de la my karoyne valent environ c livres ; les tailles de la Saint Estiene valent c l. ; item les fermes du molin et de la justice dois LX sols et en aval LX l. ; item l'usue du seel de la court le conte de quoy en use, XXV l. ; item li cense du lonbart qui demore à Jussey, LX l. ; item la pescherie, VI l. ; somme Jussey, IIIeLI l. » (f° 5, r°). Semblable détail pour les domaines de Vesoul, Fondremand, Baume, Clerval, Châtillon, Besançon, Pontailier, Ornans, Scey, Arbois, Salins, Lons-le-Saunier, Bracon, Grozon, Poligny, Château-Chalon, Colonne, Toulouse, Villers-Farlay et Chissey ⁽¹⁾.
- 1B75 (Cahier.) - Cahier in-4°, papier, de 82 folios.
1308-1323. - *Comptes généraux*. Comptes du douaire de Mahaut d'Artois, comtesse de Bourgogne, rendus par maître Guillaume de Salins : « C'est la valeur de la saugnerie de Salins d'une année fenissant au Noel l'an M.CCC et huit... Somme, VIIxx VIII XXVIII livres XVIII s. III d. dont li tiers est pour Madame II Ve LXXXVI l. VI S. I d. (f° I, v°) ; - gaiges et pensions : au seigneur de Rougemont... gaiges de une année fenie a Pasques l'an CCCXI, IIe I ; - a l'official de Besençon... Estene de Pontellie pour sa pension d'un an, xx l. ;... - a maistre Thiebaut de Nos de Besençon, clerck qui est retenuz de novel du consoil ma dame par Esquaigle... x l. (f° 12, r°) ; - item a païé maistres Guillaume a Willemenot de Costain, bourgoy de Nuefchastel outre-Jour pour restitution d'un drapt d'Alemaigne contenant VIIIxx VIII agnes de Provins, lequel drapt Thyerri de Jour, chanoine de Besençon, li toli et pri a force en la conduite de Pontellie (1310, f° 22, v°) ; - item a païé maistres Guillaume pour ma dame a mon seigneur Olivier, doyen de Gapt, administratour et receveur de par lou pappe des biens du Temple en Bourgoingne... IIIe IV l. (1311, f° 33, r°) ; - conduite de Chalemont... a valui pour une année fenissant au Noel l'an CCCXI VIIxx XIII l. xvi s. v d. (f° 4I, v°) ; - item, conte maistres Guillaume que il a receu de Harnoul (des Noes) lou tressorier lou Roy pour la valeur des aisemanz de fust

que ma dame avoit a Chariey et a Montmirey... après cou que cilz dui leus furent delivrez par devers lou roy..., c'est a savoir cuves, vaissiaux, huches et autres aysemans de fust... xxxv l. x s. (1312, f° 59, v°) ; - despens de monsseignour le conte (Philippe, dauphin de France), faiz en Bracon, et de ma dame sa femme, le mercredi... après les III semenes de Pasques et pour les despens de ma dame le jeudi, a disner, a Salins, chiés les cordeliers (1312, l° 71, r°) ; » - compte d'Arnoud des Noues. « C'est li contes que... Arnouls rent... du demorant des contes maistre Guillaume de Salins... de la saint Michiel l'an CCC XIII (f° 71, v°)... Pour refaire tout de neuf la maison dou molin de Corbières, c'est assavoir de giestes, de poutrayges, de roes, de ruat par tesche... III l. » ; - compte de Jean de La Chapelle : « item, devoit Ile XVIII muis n quarrils et XXIX channes de vin, douquel vin ont esté vendues les parties siguanz : a Ornans, IX muis à l sols le muy ; - a Ceys, I muy et demi a l s . ; - a Arbois... a madame la Royne , L muis I quarril et XX channes de vin blanc et vermoil a III l. le muy ; - item , a plusieurs mercheanz, XXX muis et III channes de vin vermoil... a LXIII S... et... XX muis III quarrils et XX channes de vin blanc a C XII S. le muy ; - en Bracon, VIII muis a L S. le muy ; - somme du vin vendu, C XIX muis qui ont valu... IIIe LXI l. XIII S. I d. » [1328] (f° 82, r°). (Copie moderne des comptes originaux sur vélin réunis dans le ms. 8551, *fonds français* de la Bibl. nat., donnée aux archives par M. Gauthier.)

1B76 (Rouleau.) - 1 rouleau parchemin (long., 0^m45).

1311-1312. - *Comptes généraux*. Compte rendu au roi par Arnoud des Noues, receveur du Comté. « Ce sont les demorences a deniers que li prevouz de la Conté doivent a Arnoul des Noes, tresourier de la Contey, par l'arrest de lour compte fait a l'ui de l'année commenciée a la saint Michiel l'an CCCXI et faille a celle mesme feste l'an CCCXII ; - premierement, li prevouz de Jussy, tant pour lui que pour Jeham Gorgon, III l. XVI d. ; » - mêmes mentions

(1) La première partie de ce cahier, relative aux fiefs et églises, est publiée *in extenso*, y compris les folios manquants, dans Gollut, *Mém. de la République séquanoise* (nouv. édit., col. 603-611), et dans Chevalier, *Mémoires sur Poligny* (I, 385).

de reliquats pour les prévôts de Vesoul, Baume, Quingey, la Châtelaine, Poligny, Voiteur, Toulouse, Grozon, Chissey, la Vieille-Loye, Dole et Gray.

- 1B77 - 1 pièce parchemin.
1325-1328. - *Comptes généraux*. Extrait des comptes de Richard des Bans, trésorier du comté de Bourgogne, pour les années 1325-1327, fait par Jeannet de Château-Sainte-Marie, tabellion de la cour de Vesoul... « Item, au priour de Fontaines, VIII bichoiz un amennes de froment .. sur les molins de Vesoul ; - cest prEsent compte rendu y à Gray le XVIIe jour d'avril l'an mil CCC XXVII, present madame La Royne, frère Guillaume le confesseur, monsieur Thomas, Adam des Granges, Jaquat de Freites, Othenin de Gevrey et maistre Jehan de Salins ; » - règlement du compte de 4 327 « rendu a Dole le sambadi voille de la Trinitye, XXVIIe jour de may l'an mil ccc XXVIII, present madame la Royne, monsieur Thomas de Savoie, frère Guillaume de Vadans, maistre Jehan de Salins, Othenin de Gevrey et Jaquat de Freites. » (Extrait daté de 1360.)
- 1B78 (Cahier.) - Cahier papier de 7 feuillets (filigrane : *une fleur*).
1330-1331. - *Comptes généraux*. Comptes des officiers du domaine d'Hugues de Bourgogne, rendus à Apremont le 5 octobre 1331. « L'an mil CCC XXXI, le samadi après la saint Remi a Apremont, presenz monsieur Jean de Bellon, maistre Jehan Aubriet et Jehan de Courcondra, compta Perrins de Vy, chastellain d'Estobon, des receptes et missions que il a faites dès le diemanche devant la S. Bertholemin, l'an mil ccc et xxx jusque le dimanche après la S. Michiel l'an mil CCC XXXI (f° 4, r°) ; - Amiez, prevoz de Frasans... doit LIII livres IX s. (f° 1, r°) ; - Aubertins, prevoz de Port, doit vu penaux, une quarte de blef (f° 4, v°)... Jehans, chastellains de Chemilley, doit IIIxxXI l. III s. XI d. ; - item ne compe riens li diz chestellain de la réfection de la tour (f° 2, r°) ; - messires Henriz, chappellain monseignour Eude de Cromari... doit [pour la terre de Cromary] XIII bichots II pénaux [de blef] mesure de Cromari (f° 2, r°). - Humberz de Frasans, prevoz d'Orchanz... doit XII l. XI s. III d. I gros ; - Guioz, maires d'Orchans, doit vi douzaines de fers [de chevalx]... et vi livres (f° 2, v°) ; - Thierry, chastellains de Sainte Marie en Chauz... doit vi livres [argent] et \xx livres de cire » (f° 2, v°) ; semblable détail donné par Aubriet, prévôt d'Étrepigney ; Jeannot Colin, d'Étrepigney ; le sergent de Cromary ; Humbert, maire de Cinqcens ; Jean Le Racenet, de Menotey ; Perrin, prévôt de Santans ; Étienne, prévôt de Santans ; Jean Le Gaucher, de Santans, amodiateur des halles de Chissey ; Jacques d'Arpenans ; Jeannot de Montjustin ; Guiot, prévôt de Montjustin ; les lombards de Montjustin ; Colinet, prévôt de Montbozon ; Perrenin, fils de Simonet, de la Loye, péager d'Augerans ; les maires de Dam-pierre et Lavans ; le prévôt et le maire de Gendrey ; Étienne de Fondremand, amodiateur du tabellionné de ce lieu ; Guiard de Bourgogne, ce dernier comme gardien temporaire du château de Sainte-Marie-en-Chaux.
- 1B79 (Cahier.) - 2 cahiers, l'un, parchemin, de 41, et l'autre, papier, de 34 feuillets (filigrane : *une boule crucigère*).
1333.-*Comptes généraux*. Comptes de Richard des Bans, de Vesoul, trésorier en Bourgogne : (A). « C'est le compte que Richars dict des Bans, de Vesoul, tresoriers dou contey de Bourgoigne, rent des rentes et yssues ; » recettes : cense des juifs, 466 livres (86 familles sont énumérées, établies à Apremont, Auxonne, Baume, Châteaubelin, Châtillon-lez-Besançon, Chissey, Clerval, Fondremand, Fontenoy, Gray, Montbozon, Poligny, Pontailier, Port-sur-Saône, Salins, Treflort, Velesmes et Vesoul ; sur ces 86 familles, 32 « sont venues de novel » (f° 40) ; - recettes de quises : 2,294 l. 45 s. ; - somme générale de recettes : 9,706 l. 9 s. 3 d. ; - dépenses : à l'hôtel du duc : 4,786 l. ; - à Baume, « pour garder les faucons pris en l'air de Baume, pour les pestre et pour la mission dou prandre ou nil, LIII s. VI d. ; » - « a Rubiaugin, juif, demorant à Dole, hoir de Vivant le juif que fut filz Elyet de Vesoul en que messires li dux estoit tenuz oudit Vivant pour cause de prest et par sa lettre, c livres tournois, valent VIxx livres. » - (B). « Menues parties du compte de Richart des Bans, de l'an feni à la saint Michiel, l'an mil CCC XXXIII. » Ventes de biens de bâtards morts sans postérité (fos 1 et 2) ; - vendanges de Grozon (f° 3). « Pour apourter cordes d'espingales pour les espingales de Vesoul, III sols » (f° 3) ; - missions de Pierre Berthoud de Vesoul, prévôt de Clerval : « item pour lettres envoiés au seignour de Rougemont, de part le baillif, a Guillaume de Montbis, au seignour de Beauvoir, a la contesse de la Roiche, a la grant dame de Neufchastel, au seignour de Nuefchastel, a Huguenin d'Acollans et a plusours autres nobles par plusours messaiges, qu'il fuissent garniz de tout ce de gens d'armes que il pourroient havoir, pour venir au mandement monseigneur toutes fois que l'on lour referait à savoir. Et fut ce le mardi après *Oculi*, XI sols ; - item, pour les despens dou prevost lui VIe armez de fer qui vint des Clerevaux a Baume par la lettre du chastellain, la voille de la saint George, pour aler au devant, de monseignour le duc qui venoit a Baume, xiii s. ; - item, pour les despens des mercheanz et de lour valiez qui furent a Verceix,

a Montbeliard et autre part pour pourchasser grasses bestes pour monseigneur le duc, XIX s. ; - pour les despens dou prevost,... de VII compaignons d'armes,... III sergens, XXXVIII arberestiers, XX que chapuis que maçons,... dou bannelieret de son vallet, dou cornour et dou menestrier,... a la chevauchie de Manduerre,... le lundi devant la saint Michiel (f° 9, r° et v°) ; » - missions faites pour recouvrir « l'aule des courvoisiers... et la grant tour de Dole ; ... tielles prises dou tieillier de la Perrière,... et de la tiellerie dou Temple (fos 26, v°, et 27, r°) ; - missions pour la façon de la coiffe dou chastel de Monmirey (f° 28, v°) ; - ce sont les menues parties de la terre monseigneur Hugue de Bourgoigne (f° 31, r°) ; » réparations des moulins et écluses de Mont-bozon (f° 32, v°).

- 1B80 (Liasse.) - 5 pièces parchemin, 5 papier, 4 sceaux.
1336. - *Comptes généraux*. Comptes et acquits de fournitures livrées à l'armée du duc de Bourgogne, Eudes IV, pendant le siège de Chaussin. « Rent compte Phelippes de Channitte, demoranz a Jussey, des despens faiz en prenant et menant les bestes grosses et menues en l'oust devant Chaucins, par la vertu d'une commission adracie a ly de par monseigneur le duc, baillie et donnée a ly le mardi novaime jour de jugneit Tan mil IIIe XXXVI. » - État des grosses bêtes « vaiches, genices, armais, nessants, prisies par Pbellippe de Champnite a Jussey,... Combafontaine,... Saint-Mardon,... Confracourt,... Montéigney devant Chierlieu,... Port et Vylloirs,... Cie, prisies et extimées par prodomes et par maicecles le diemoinge, le lundi et le mardi devant la Madelene Tan mil trois cenx XXXVI » 21-23 juillet (noms de propriétaires et estimations) ; - Perrenet dit « Cratellez, » de Rouvres, boucher du duc, donne décharge à Guillaume Mortier, prévôt de Jussey, et à Philippe de Champlitte, de 208 grosses bêtes et 149 moutons conduits à l'armée ducale devant Chaussin, le 21 juillet ; - état de 165 grosses bêtes de la ville et du ressort de Vesoul taxées par les « macecliers » du lieu et comprises dans la livraison qui précède ; - Perrenet dit « Cratellez » donne quittance à Philippe de Champlitte de 161 grosses bêtes et 345 moutons ou brebis conduits au siège de Chaussin, 8 et 18 août ; - certificats identiques délivrés au même Philippe de Champlitte par le duc Eudes, et datés « en nouz tantes devant Chaucins, » 21 juillet-18 août.
- 1B81 (Rouleau.) - Rouleau parchemin (long., 0m52).
1337-1338. - *Comptes généraux*. Gruerie : « Ce est la valour et la revenuee des bois de Colonne, de Poloigney et de Chaux, dou temps que Jaquet Bergeret ay governei, ce est asavoir dois la Purification Nostre-Dame mil CCC XXXVII jusque a la Saint Michiel ensugant mil IIIe XXXVIII. Premièrement, Jehans de Mehin, de Ratier, pour ce qui fuit ars de la guerre pour faire une borde ou bois dou Vernoy, accordez a gruiet X sols estev. ; - item, Perrins fils a Selevenat, de Chans-Roigier, qui fuit ars, X sols ; - item, Jehans Vilemat, de Biez-Morein, pour recouvrir sa borde qui fuit arse, v sols estev. ;... - emendes trovées pour le temps desus dit : item, le filz Guibolet, de Berçaillin, trovez es communes por male toste, III sols. »
- 1B82 (Cahier.) - Cahier papier de 37 feuillets.
1341. - *Comptes généraux*. « Les parties de CXVI livres XVI d., monnoie d'Auxonne, pour les despens de monseigneur Guillaume de Vienne, seigneur de Roulans, et de plusours genz d'armes avec lui, faiz a Vesoul an demorant au dit lieu en garnison, pour l'aidier a garder pour la doutance et guerre de ceulx de Faucoingney, et pour estre chevecene des genz d'armes des le jeudi après les Bordes Tan XL, jusques au lundi après Pasques Charnelx, en Tan XLI (f° 1, r°) ;... - Tan de grace mil ccc quarante et un, le vendredi devant la Division des apostres, laissa messires Wautiers de Vienne, gardiens de la contei de Bourgoigne, monseigneur Guillaume de Vienne, seigneur de Roulans, a Mont-justin en garnison, pour aidier a garder le chastel et la ville pour la dobtance et guerre de ceulx de Faucoingney... monseigneur lui quart armei do fer a VIII chevaux, son clerc, I menestrier et III vaulez, et avec lui monseigneur Jehan de Montagu, chevalier, lui Ve armei de fer a XI chevalx (f° 12, r°) ; - le vendredi ensigant [17 août], au souper, vint messire Othes de Vaites, chestelains d'Estobon, en la dicte garnison, lui Ve armei de fer, et avoit XI chevalx et VI valiez ; ensix firent ce jour XXII homes d'armes, liquelx messires Othes estoit venuz parler audit monseigneur Guillaume de plusours besoingnes secrestes touchanz Tonour monseigneur le duc ; pain, XXXV s. ; vin, LV s. ; cusine poisson, VII s. VI d. ; eux et fromages, flour et façon de flaons, x s ; sel et espice de garnison, verjus et poutaige, XX d. ; avoine, XXXVIII s. et VIII s. ; foin et estainche, XVI s. VI d. ; II livres chandoille de buef, III s. III d. ; pouz de terre et aides de cusine, III s. ; somme de journée, VIII l. XVIII s. VI d. (f° 24, r°) ; - le jeudi ensigant y vint maistres Jehans de Vesoul, serorgiens, pour le paige doudit monseigneur Guillaume, qui avoit brisié la chambre (f° 32, r°). »

- 1B83 (Liasse.) - 2 pièces parchemin.
1343-1347. - *Comptes généraux*. Règlement, en présence du duc Eudes IV, de l'évêque de Chalon, de l'abbé de Saint-Étienne de Dijon et de plusieurs gentilshommes, des comptes de la réformation générale du comté de Bourgogne, exécutée de 1343 à 1344 par Renaud de Jussey, chevalier, assisté des prieurs de Saint-Marcel-lez-Chalon et de Serrigny ; le chiffre des exploits de la réformation se monte à « VI mile VI cenz IIIxxVII livres XVIII solz II deniers... [dont] trois mille IIe XVI l. » reçues par les réformateurs ; - ceux ci font mémoire « de VI plates de gros argent, pesant environ XII marz, qui furent prises sor Aliot, lou juix d'Auxonne, demorant a Pouloigney, per aucun meffait que li diz juix havoit fait, les quelles six plates furent baillies a madame la duchesse, » 21 février 1347. - « Ce sont li noms de ceulx de Baumes-les-Dames qu'il hont composez es reffourmatours monseigneur le duc. - Item. Sandins et Lorançons, lombars, demorenz a Baume, pour cause et en nom de Godeffroy et Jacque Solier, lombars, demorenz a Baumes, lours maistres, XVIxx escuz d'or ; - Oudot de Clerevaux, prevoz de Baumes, c escuz d'or » (Sans date.)
- 1B84 (Cahier.) - Cahier papier de 27 feuillets (filigranes : *une tête de bélier et une aiguère*).
1346-1347. - *Comptes généraux*. Compte d'Othon de Granson [lieutenant du duc pour les guerres du comté de Bourgogne]. « Premièrement, compte li diz Othes qu'il a recehu... IIm IIIe XIII livres VI s. VIII d. estev. (dont IIIe LXXIII l. de Guillaume de Saveigney, tresourier des guerres de la contey, en IIIe escuz d'or la pièce, pour XXI solz mi deniers estev.) (f° 1, r°). - Pour les despens dou dict seigneur de Granson lui LXXe de genz d'armes faiz a Gy l'arcevesque, le samedi, diemoinge et lundi avant la S. Clement l'an XLVI, auquel lieu il avoit son mandement pour venir a Vesoul a l'encommencement de ceste guerre... IxxX l. (f° 10, r°). » - Fournitures de vivres et d'argent faites par divers officiers ou particuliers, « pour le fait des guerres qui au present sont en la contey de Bourgoigne contre monseigneur Jehan de Chalon, monseigneur Thiebaut de Nuefchastel, les anfans de Faucoigney et lour aidans ; » (f° 20, r°).
- 1B85 (Cahier.) - Cahier papier de 6 feuillets (filigrane : *une aigle éployée et couronnée*).
[1349]. - *Comptes généraux* Compte de la chevauchée de Conflans. « Despens faiz a Vavre devant Vesoul par IIIxx et XV hommes d'armes, le dimange après l'Apparition Nostre Seigneur et le lundi sigant a la dinée (11 et 12 janvier); c'est assavoir par monseigneur Thiebaut de Ryes, chevalier, lui XLe hommes d'armes, monseigneur Eude de Cromary et monseigneur Jehan de Ville, chevaliers, lour XXX hommes d'armes, le seigneur d'Estrabone, lui XVe homes d'armes, et Guioz, seigneur de Cycons, lui Xe hommes d'armes, auquel lieu ils estoient venu au mandement monseigneur Hugue de Vercels, chevaliers, bailliz en Bourgoigne, pour contraitier au conte de Vohenberc, qui estoit venuz a force de genz d'armes allemanz en la terre de Montjustin et boutoit les feux ; et assi pour aler courre en la terre de Conflans sur le chastellain dou dit Conflans (f° 1, r°) ;... - le macredi matin sigant (14 janvier), se partist li diz bailliz, ensamble les dictes genz d'armes, et avec lour les sergenz de la chastellenie de Vesoul et de Montboson, et s'en alèrent pour courre en la terre de Conflans sur le chastellain au deffaut de ce que li .Allemanz se retrahèrent en lour paais, pour ce qu'il n'osèrent plus venir avant en la conte pour cause des dictes genz d'armes (f° 3, v°). »
- 1B86 (Cahier.) - Cahier papier de 10 feuillets.
1349-1358. - *Comptes généraux*. Compte de Renaud de Jussey, chevalier, châtelain de Bracon et bailli d'Aval.
« Somme de la recepte, XIIe IIIxx II livres XVI s. I d... - Gaiges de Regnaut de Jussey, chastellain de Bracon [pour six années], IIIe XIII l.; - item, pour don de IIe l. fait audit chevalier par le Roy notre seigneur, si com puet aparoir par lettres patentez rendues a court, données a Londres le xxiii^e jour de may CCLVIII (f° 1, r° et v°) ; - item, le XVIIe jour d'avril sigant [1353], pour les despens du dit monseigneur Regnaut, faiz en amenant la dame de Monferrant a Dole, despandirent a Orchamps a la repeue II florins ; - item, le dimanche devant la Saint Gorge, XXVe jour d'avril, se partist li diz monseigneur Regnaut de Dole pour aler parler, a Dijon, a monseigneur le gouverneur de la duchié, de la prise de la dame de Monferrant (f° 3, v°) ; - item, pour les despens dudit monseigneur Regnaut, monseigneur Jehan d'Abans, monseigneur Regnaut de Sauvigney, monseigneur Jehan Du Boiz, monseigneur Guillaume d'Ivori, chevaliers, le griuer, Guillaume de Montruchart, Estienne de Montot, Guillaume de Bordon, Pierre Lombart, procureur, Le Villars, Guiot de Montagny et plusieurs autres, a XXXV chevaux, fais a Besançon le mercredi, jufdi et vanredi aprez la saint Andrieu CCCLIII [4-6 décembre 1353], pour requester les citiens de Besançon qui receptoient en la dicte citey plusours roburs et malfacteurs qui indehument robient et prenoient sur la duchié et comté de Bourgoigne : que li diz roburs et malfacteurs ne fussint recetez ne retraiz en la dicte citey, et

auxi pour plusours autrez requestez es diz citiens de par le Roy, a cause de son bail de Bourgoigne toichant l'onnoir et estet du paiis ; sy deppandit pour ledit terme XXIII l. XIX s. IX d. (f^o 6, r^o). »

- 1B87 (Rouleau.) - Rouleau parchemin (long., 0^m59).
1356-1362. - *Comptes généraux*. Compte d'Ansel de Salins, chevalier, garde des sceaux du duc et comte de Bourgogne. Recette : « Des Lombars de Baume en la foire chaude l'an LVIII... LV florins ; - de Guillaume d'Antuilly, bailli du conte de Bourgoigne , C florins. - Missions. - Pour une couppe d'argent que lidiz sires de Montferrant bailla du comandement monseigneur le duc a monseigneur Hugue de Montjueu, pour donner a un chevalier d'Artois, si comme il appert par la lettre de mon dit seigneur, donnée le Ve jour d'aoust CCCLIX, XXXV florins ; » - (au dos du rouleau sont transcrits : 1^o la commission de conseiller garde du sceau donnée à Ansel de Salins par le duc Philippe de Rouvres, le 4er novembre 1357 ; 2^o un mandement de la comtesse Marguerite, prescrivant à son trésorier de Salins de payer le solde de ses gages au même Ansel, « jadiz conseillier de nostre filz. » Dole, 13 février 1362).
- 1B88 (Cahier.) - Cahier papier de 15 feuillets (filigrane : *une tête de pavot tigée et feuillée*).
1358-1361. - *Comptes généraux*. Compte de Jean de Montmartin, bailli d'Aval. Missions : « Fut ledit bailli a Laon-le-Salnier le vainredi après la saint George CCCLIX, pour la journée que au dit jour et lieu estoit assigné sur les debaz meuz entre les gens monseigneur le duc et les gens monseigneur de Chalon, de la justice haute et basse, et la moitié de la petite de Chilley, avec luy messire Hugue de Pymorain, docteur en lois, maistre Gilles de Montagu, licencié en lois, conseillers de monseigneur le duc, Aubert de Plaigne, tresoriers en Bourgoigne, Hugues de Sauvaigney, chestellain de Monmorot, Jehan Broigninat, Jehan Gelin, Renaut de Vaultravers, Hugues Dieulefit, Oudat Vincens de Poloigny a XXVI chevalx ; - si et pour despens, LXVIII s. IX d. (f^o2, v^o);...-item, doit l'en audit bailli, pour genz d'armes et sergens tenuz et paiez du suen a siège devant Brion,... en tenant hostaiges pour monseigneur le duc, pour pluseurs despens faiz a Pontarlie, pour bouter les feus sur le seigneur de Joulz et en plusieurs autres lieux ou contey, et ailleurs (1358-1361) (f^o 14, v^o). »
- 1B89 (Cahier.) - Cahier parchemin de 4 feuillets.
1362-1364. - *Comptes généraux*. Compte de Jacques de Vienne, seigneur de Longwy, gardien en Bourgoigne. Missions : « Pour les gaiges de VI hommes d'armes qui a tenuz (li diz gardiens) avec li de la volonté et licence de madame,... pour la doubte des compaignes, en visitant les pais et fourterescs de madame , lesquelx VI hommes d'armes il a tenuz avec soy dois le XIIIe jour de fevrier CCCLXIII tan que le Xe jour de juing CCCLXIII, que messires de Montbeliard prit à Arbois la possession dudit office [de gardien], IIIe IX frans et demi » (f^o 2, v^o) ; - mandement de la comtesse Marguerite, prescrivant à ses trésoriers de Dole ou de Salins de payer 1,600 florins à Jacques de Vienne, seigneur de Longwy, « pour grant quantitey de gens d'armes qu'il avoit mis et tenus a ses despans pour doubte des compaignes et autres anemis qui s'efforçoient d'entrer en icelluy pour le pillier, destruire et gaster, » Dole, 13 février 1364.
- 1B90 (Rouleau.) - Rouleau papier (long., 0m70).
1364. - *Comptes généraux*. Compte de Jean de Montmartin, bailli d'Amont. « Despens et missions faictes par noble homme le signeur de Montmartin, bailli ou contey de Bourgoigne, du bailliage d'Amont, pour li et X homes d'armes estanz avec li, c'est assavoir monseigneur Pierre de Montmartin, son fil ; Othenin d'Olans ; Henri de Montboson ; Jehan de Montboson ; Guillaume et Henri Mochet, de Besançon ; Estevenins de Voillans ; Thiebaut le Bucaillet ; Guillame Mafurby, de Montboson, et Jaiquat Belin, de Bame, a XXXVI chevalx par tout en allant, demorant et retornaut a mandement que monseigneur de Montbeliard, gouverneur et gardiain du contey de Bourgoigne, fasoit a la Loye et ailleurs, anqui près la XVe de la S. Jehan Baptiste CCCLXIII, pour contraictier contre ceux du duchié de Bourgoigne, por les domaiges et griefs que li dux de Bourgoigne, ses gens et li Arcepreste [Arnaud de Cervolles], a l'ombre de li et en sa compaignie, avoient fait en la terre de madame et de ses subgez ;... - pour ce que l'on voloit aller asigier messire Jehan de Chafort, qui estoit dedenz Dampierre-sur-Salon ;... - pour abastre et mettre a point le gros engin de Gray, pour reflaire le chait qui estoit depeciez, et pour faire burres et autres artillemenx pour mener a sige devant Dampierre ;... - et le venredy suigant [XIX juillet], a maitin, se partay lidiz bailliz de Gray... et vindrent vers ledit monseigneur le gardiain en l'ost que estoit a Ancies, près de Gray, pour dès anqui aller a syège devant Dampierre ;... - et ledit sambedi [XX juillet], s'en revient a giste a Ancies ;... - et le sambedi après la Magdeleine suigant [XXVII juillet], se partay lidiz messires li gardiains ensemble toutes les rotes et s'en revenirent erriers pour cause des

compaignes qu'estoient venues devant Gray pour contractier contre eulx ; et fit demorer li dit bailli a Gray et homes d'armes avec li pour coudre et ramener ceux de Besançon... lesquels ne s'en osoient retourner, tant pour la docte de ces compaignes, comme pour Guiat de Cicons, contre lequel il avoient guerre. »

- 1B91 (Cahier.) - Cahier papier de 17 feuillets (filigrane : une tête de pavot).
1364-1367. - *Comptes généraux*. « Compte de Jean de Montmartin, bailli d'Amont. Gruerie : « dès le XXIII^e jour de janvier CCCLXIII (1364), que messires Eudes de Quingey se départit de l'office de ladite gruerie du bailliage d'Àmont... jusques a XXIII^e jour doudit mois de janvier de l'année suigant CCCLXIII ;... - du pesnaige de [Gray, Velesmes, Ougney] ne compte riens pour ce que... l'on ne osoit mettre nulx pors es diz bois pour les compaignes qu'estoient a pays, et pour monsieur Jehan de Chafor et autres enemis de madame, que tenoient Dampierre, Aspremont et Montat (f° I, r°);... - item, fuit lidiz bailliz a Besançon le vanredi essoir, a gite avant les Bordes l'an CCCLXIII (9 février 1364), et le sambedi suigant tout le jour, avec li Hugues de Say et Thiebaut de Batbenans et plusieurs autres. Et havoient X chevalx auquel lieu il estoit allez pour parler a monseigneur Anxel de Salins, chancelier en Bourgoigne, que au dit lieu estoit ; et dois anqui s'en allay a Montfacon pour parler a monseigneur de Montbeliard, conseiller de ma dame, sur le fait et pour avoir avis de la garde et gouvernement des forterescs et bones villes de son bailliage, et pour savoir si l'on y mettroit gens d'armes pour le docte des compaignes qu'estoient a pais. Et assi pour avoir conseil ès devant diz de ce que Thomais de la Rochelle havoit deffyé ceux de Jussey, et jay en havoit pris XVII d'aux et mis en prison (f° 4, r°); - item le sambedi (18 mai) essoir, fuit li diz bailli a Gray ensamble sa dicte compaignie... et furent tenues journées à chascun jour devant le pont de Gray, et contenuées de l'un des jours a l'autre par ledit messire Jehan de Chafor ; finalement li diz bailliz et li autres officiers de madame firent certain traictié et aicourt envers ledit messire Jehan et ses compaignons, par ensi que il emportoient certaine somme de florins pour la rendue dou chastel d'Aspremont (f° 5, r°) ; - item pour les despens dudit bailli encompaignié de Thiebaut Le Bacoillet, Jehan de Montboson et Hugues de Say, et havoient XII chevalx, fais a Baume (10 juillet 1364) pour veoir et visiter la ville, et pour y pourveoir de garde et gouvernement, et pour y mettre I capitain pour estre sur la garde d'icelle pour le docte d'acunes genz allemanz et autres... et assi pour veoir et visiter le chastel de Bame, que se chesoit et tornoit en ruine par defiaut de couverture, lequel fut laissiez a refaire et a recouvrir (f° 7, r°) ;... - et le jeudi [16 janvier 1365] fuit osted de l'office du bailliage d'Amont par ledit monseigneur le gardien, et mis et instituey en l'office du bailliage d'Aval (f° 8, r°) ; » - siège de Scey-en-Varais ; - nomination d'Huart de Raincheval au poste de bailli d'Aval (9 avril 1367) ; - compte spécial du château de Montjustin, 1364- 1365 (f° 8, v°) ; - mortalité et guerre (f° 9, r°).
- 1B92 (Cahier.) - Cahier papier de 14 feuillets (filigrane : un A majuscule).
1365-1366 - *Comptes généraux*. « C'est en gros et abregié l'estat et value du contée de Bourgoigne pour Tan commencié a la saint Michiel cccxv et fenissant a ladite feste CCCLXVI ; - bailliage d'Aval : ouvrages faiz ou chastel de Pouloigney, XXXIII l. XVI s. V d.; - somme de recepte à Pouloigney, Ve LXI l. IX s.; - a Dole, mil LII l. VXII s. VII d.; - a Columpne, VIIIxx l.; - a Salins, Ve LXXIX l. X s. V d. (fos 1-5). » - Garde des châteaux du bailliage d'Aval : Pontarlier, la Châtelaine, Montmorot, Scey, Château-Chalon, Ornans, Dole, Vadans, Quingey et Fraisans ; somme : 300 livres (f° 5, r°) ; - bailliage d'Amont : Jussey, Vesoul, Chariez, Baume, Clerval, Gray, Saint-Loup, Apremont et Montbozon (fos 9-12) ; - saunerie de Salins, « pour Tan feni CCCLXVI ont valu les chauderetez XIII^e VII l. VIII s. VIII d. »
- 1B93 (Cahier.) - Cahier papier de 6 feuillets.
1365-1367. - *Comptes généraux*. Compte de Jean de Montmartin, bailli d'Aval, « dès le XXIII^e jour de fevrier MCCCLXIII (1365) qu'il succeda oudit bailliage après monseigneur Eude de Quingey, jusque au IX^e jour d'avril cccxvi que Huart de Rainchualx, escuier, bailli dudit comtey, fut après luy ;... - recepte : de Colin, clerc, filz Eymonart, a Arbois, pour ce qui avoit efforcié Jaquette d'Allay en allant qu'elle fesoit dois Arbois à Allay... LXXV l.;... - de Estevenat Baron, demoraut Arbois, par ce que en venant d'Arrais a Arbois furfui le piaige d'Âugerans en amenant qui fesoit une grant quantitez d'aharans... XX l.;... - item, de Hugues Charreton de Buvilley, pour ce qu'il avoit desmantiz, par la sanglante gorge Jehan Charbonnier, prevost de Buvilley... VI l. (fos 1-2) ;... - missions pour les dépens du dit bailli fais a Dole... et en sa compaignie messire Jehan de Verchamp, chevalier, Perrin d'Avilley, Thiebaut de Bathenans, touz a X chevalx... contre les genz de compaignie qui estoient a Pesmes, a Longwy et a Estrabonne (15-20 octobre 1365), en attendant messire Jehan de Vienne, capitain general des genz d'armes du pais ;...- item, par

l'ordenence des genz du conseil de ma dame vint a Dole lidiz bailliz le VIIe jour d'aoust CCCLXV... et autres qui estoient XVIII chevaux. Et estoient armez de tout lour harnois. Et demourent au dit lieu pour ycellui garder et deffendre et mettre en ordenence pour les genz de compaignes qui avoient pris Pesmes, et que jour et nuit se travailloient de panre et ambler Dole (f° 4, r°). »

- 1B94 (Cahier.) - Cahier papier de 12 feuillets (filigrane : *fleur accostée de deux feuilles triangulaires*).
1366. - *Comptes généraux*. « Ce sont les values et revenues du contey de Bourgoigne de present et ont trop plus valuz ou temps passé ;... - Montmorot... la value de la berne, néant, quar elle vaque et est en ruyne ; li molins est en destruction dois les guerres et eucour est, et pour ce néant ; - Montferrant : il fut acquis par la royne a temps que elle avoit le gouvernement, et Costa bien Xm l. et plus, et fut rendu par le temps de monseigneur le duc Phelippe a la dame de Montferrant ; - Fraisens... la forge a Courraterat, la forge Girart Mourcellet, la forge Gerrier, la forge Perrin Quarrelet, les doues forges estanz a l'aule ; - penssion de conseil... a maistre Richart Picque, doynain de Besençon, XL l.; - somme toute des charges du bailliage d'Aval, X^m VI^e et VII l., sens les missions des journées et assemblées du conseil, qui montent une foy plus et autres moins (1os 1-9) ; - somme toute de despense sur le bailliage d'Amont... environ XIIIe XXIII l. (fos 10-12). »
- 1B95 (Cahier.) - 2 cahiers papier, ensemble 7 feuillets (filigrane : *une double fleur tigée*).
1366-1367. - *Comptes généraux*. Compte de Thiébaud de Blamont, gardien du comté. Recette : « Vc I. VII s. VII d.;... - des feus du bailliage d'Amont qui davoint paier a madame chascun leu de ville ferme I gros, et chascun feu deffuer forteresse demi-gros, compte du receu des habitans de Chasteillon par la main Gevigny, son escuier, en VIII florins vi livres ;... - des habitans de Montjustin, par la main du dit Gevigny, en II florins XXX sols. - Ce sont les missions faictes par Aubriet de Plaigne, cleric, consoilier madame la comtesse de Flandres, d'Artois et de Bourgoigne, garde des lettres et escriptures de son tressort du chasteaul de Poloigny et de ses comptes de la contey de Bourgoigne, dois la saint Michiel MCCCLXVI jusques en la fin d'aoust CCCLXIII pour le fait et pour les besoignes ma dicte dame, par mandement de ma dicte dame, de monseigneur de Blamont, gardiaïn en Bourgoigne, et des gens du consoil de ma dicte dame. »
- 1B96 (Liasse.) - 2 cahiers papier joints, ensemble 12 feuillets (filigranes : *une tête de cerf de profil et une M majuscule*) ; et un rouleau papier (long., 0m60).
1367-1368. - *Comptes généraux*. Compte (incomplet) d'Huart de Raincheval, bailli du comté. Recettes « de Perrin Pute Buye de Vavre, ou quel lidit bailli voloit abaitre sa maison fort pour ce qu'il l'avoit fait et ediffié senz le consentement de ma dame ou de ses predecesseurs, et l'aust fait, se ne fut ce que les genz du pais disoient que en ycelle il havoient heu grand refrigerie et avoient de jour en jour... LXXV l. Et ne puet mettre lidit Perrin ne si hoirs chastellain en ladicte maison, qui ne face serement pour ma dame en la main du chastellain de Vesoulz ; » - missions pour la prise de Chavannes (f° 8, r°) ; - « par l'ordenance, consoil et avis de messire Hugues de Chalon, messire Jacques de Vianne, messire Henri de Vianne, du seigneur de Paigny, du seigneur de Raon et des gens du conseil de madame, ai tenu li dit bailli a Dole XIX homes d'armes, c'est assavoir Thiebaut de Montboson, Jehan de Montboson, Perrin Beaspoy, dudit lieu, Henri de Savigny, Renaut de Chasteillon, Jehan Deschamps, Jehan de Champavanz, Philibert Le Vurpillet, Hugues de Grososon, Hugues de la Tort, le petit Jehan Deschamps, Guillaume de Bleuve, Jaquet de Florence, Richart de Chessey, Humbert de Germigney, Le Lopvet, Robert de Grososon, Pierre de Vercelx et Bartholomier Larchier a L chevaux pour aler avec li a I mandement que lesdy signours fasoient de combatre messire Jean de Chalon ainsnez, filz du conte d'Aucerre, se il ne reparoit les grief, domaiges et deliz que il et sa rote havoient fait sur madame en son contey de Bourgoigne, sur les diz seigneurs et autres nobles du pays ses subgiez (15-23 mars 1368) ; » (note des auditeurs des comptes : « Non debent habere expensas usque in via, maxime quia erant de villa et loco) ; - somme toute de la despense de ce compte, IIm Ve LXXV l. IX s. X d. ; - doit li bailli LXc XXXV l. XIII s. IX d. (fos 5-12) ; » - « ce sont les choses que Huar de Raincheval, bailli en Bourgoigne, ay recehues en son baliage, dont il ne fait nulle recepte par son compte : somme mil VIc XXXV florins;... - du priour de Jouhe per estorsions et a l'onbre d'office, une emeraude que li avoit costez VIxx florins ; de luy XII grosse cuilliers d'argent, XX florins ;... - ainsi seroit tenu le bailli a madame en IIIIm VIIc X florins III gros VIII engroignes. » « Ce sont les choses que Huart de Rainchevaux, bailli du conte de Bourgoigne, ai eu des gens de la dicte caste, tant du bailliage d'Aval comme d'Almont, lesquelles il deu rappourter par son compte, desquelles il ne fait rapport ne recepte. »

- 1B97 (Cahier.) - Cahier papier de 9 feuillets (filigrane : *une balance*).
1367. - Comptes généraux. Compte de Huart de Raincheval, bailli du comté (double et complément du précédent). « Recepte... du signour d'Oiseler qu'il davoit sur ce que li avoit estey getez et imposez pour le departement des compaignes en C florins, LXXV l.; de monseignour Jehan de Sainte-Croix, sur et en rabatat de IIIe florins que il et messires Hugues ses frères davoient, pour ledit gest et imposition rappourte avoir receu ludit baillif par controincte de gaigement en IIe florins, VIIxx X livres ;... - de la dame de Saint-Amour, pour ley rendre et remectre la fourteresse de Chevannes que ledit baillif avoit prise et mise en la main de madame de Flandres comme chouse acquise a madicte dame, pour ce qu'elle est de son fiez ; et messire Tritain de Chalon l'avoit allienée senz la licence ou consentement de madicte dame, per accord fait a ladicte dame de Saint- Amour a mil Ve florins de Florence, vaillent M C XXV l. »
- 1B98 (Cahier.)- Cahier papier de 9 feuillets (filigranes : *un faucon perché et un G sommé d'une croix*) ; et 1 pièce papier.
1369. - *Comptes généraux*. Estimation des revenus du domaine du comté de Bourgogne. Aval : « Ce sont les lieux et terres dudit bailliage que sont hors de la main de madame tant a heritaige comme a vie et a rachat. Ceix (tenu par Thiébaud de Scey) ;... - Ponlellie (par Henri de Vienne) ;... - Gevrey (par le sire de Rahon) ;... - Cincenz et Estrepigny (par Guillaume de Granson) ;... - Belmont, Villerfellai, Labergement devant Araiche (par le sire de Montferrand) ;... Orchamps (par Jean de Rye) ; - Vadans et Souvans (par M. de Saint-Valier) ;... Montaigny (par Humbert de la Platière) ;... - Chissey, Lielle, Bufart (par Jean de Bourgogne) (f° 2, v°);... - penssion de conseil et de procureur; messire Anxel de Salins, sires de Monferrant, IIIe LXXV l.; maistre Gille de Montagu, VIxx l.; Aubriet de Plene, XXX l. ; le doyen de Besançon, XL l. ; maistre Roubert et a tant en present ou bailliage d'Amont, XV l. ; montent VIIe XXV l., saunerie de Salins ; toute la saunerie de Salins se gouverne en recepte et en mise par le roule comun des trois seigneurs que font les trois clerks du role pour les trois seigneurs ; » domaines engagés au bailliage d'Amont : « Port sur Sone (aux héritiers de Jean de Vergy) ;... - Chalx sur Sone (à Huart de Bauffremont) ;... - Chariey (à Jean de Bourgogne) ;... - Clerevaux (au comte de Montbéliard) ;... - Sainte-Marie-en-Chalx (à Guy de Bricon) ;... - Fondremant (à Jean de Bourgogne) ;... - Saint-Loup (aux seigneurs du lieu) ;... - Monmirey (à Amé de Genève) ;... - missions faites par noble homme Jehan de Frontenay, escuier, gouverneur du bailliage d'Aval ou conté de Bourgoigne, tant par le mandement monseignour le gardien, monseignour Eude de Quingey, comme les autres seigneurs du consoil de ma dame ; - pour les despens dudit gouverneur a XII cheval en sa compaignie... Jehan Gelin, le prevost de Monmorot, faiz a Lahom-le-Sanier en alan a Montagny, pour savoir comme messire Tritan de Chalon avoit estez mors, pour demander et requerir les malfoiteurs, et pour mettre toute la terre en la main de madame, et fut le lundi devant saint Nicholax CCCLXIX (3 décembre), »
- 1B99 (Cahier.) - Cahier papier de 84 feuillets.
1372-1374. - Comptes généraux. Compte de Jean de Bonnaï, trésorier du comté de Bourgogne. Recette : somme, 2,099 livres 15 s. 2 d. « Pour les despens de Guillemin de Montigny, escuier, et de Perrin Belpoy, escuier, chastellain de Montbosom, fais a Vesoul le lundi assoir avant la sainte Katherine (24 novembre) CCCLXXI, le mardi sigant tout le jour, et l'amdemain après boire, où ils estoient venuz en retornant qu'il façoient devers monseignour Thiebaud de Nuefchastel, de parler a li pour accorder une journée entre les gens des dux d'Osteriches, les Allemans et les gens de ma dame sur le fait du signeur de Montjoie et ceulx de Mestireul qui corroient sur ma dame pour traictier pais et acort (f° 12, v°) ;... - a Perrenat de S. Moris, prevost de Gray, pour l'achat d'une quantité de cemdal ranfforcié achetée par li a Besançon, de quoy l'en ay fait une bannière et ung pennom a Gray armoïé des armes de ma dame de son contei de Bourgoingne, pour ce que audit lieu n'avoit bannière qui ne fut porrie et depecié ; et pour le salaire de Huot le pointurier, qui les ay fait et armoiez et soingnié tout ce qui y failloit faite a faire par icelli prevost... XI l. XIII s. VI d. (janvier 1373, f° 15, r°) ;... - a Jehan Berdel, prevost de Montbozon, pour les despens de li et de II compaignons de Montboson a cheval estans avec li, fais a Bame par ung jour la semaine de la saint Jehan Baptiste CCCLXXIII, ou il fut du commandement monseigneur le bailli pour requérir a l'abbesse de Bame ung porc qu'elle tenoit a Coignieres, pris pour omicide d'un enfant qu'il havoit tué et dont elle voloit faire justice, ce que il ne li appartenoit, pour ce que la haulte justice est a ma dame de Flandres, liquel porc il ramenai a Montboson et enqui fut executez (f° 30, v°, ;... - a Huot de Gray, pointurier, pour ce qu'il hai pointurié la chambre basse dessous celle de madame de Flandres ou chastel de Gray, fait assi deux verrières en la dicte chambre et la grant sale, pointurié en deux lieux des armes de ma dicte dame, et du contei de Bourgoingne, et de monseigneur de Flandres, et de monseigneur

de Bourgoingne, et une trasse autour de la dicte salle des armes de Bourgoingne, et fait par céans plusieurs autres peintures en taiche, marchié sur ce fait a li par ledit tresorier, VI francs d'or valent CV sols (f° 38, v°) ;... - [le bailli] fuit pour revisiter la forteresse de Jussey pour la doubtance des Ymnglois qui aprochoient le paiis (1373, f° 57, v°);... » - dépens des conseillers du duc, escortés de 70 lances, faits à Baume le 14, et à Blamont le 15 décembre 4372, à une journée « envers les gens et officiers des dux d'Ostheriche, les Allemans, leurs hommes et subgiez sur le fait des trièves que paravant avoient estéés prises... afin de ce faire aucun bon traictié, acort et paix, a laquelle journée il furent et firent pais perpetuelle pour ma dame (f° 64, v°). » (Copie moderne exécutée (et donnée) par M. Gauthier, d'après le compte original sur vélin conservé à la Bibl. nationale. Mss. français, 8552.)

- 1B100 (Cahier.) - Cahier papier de 3 feuillets (filigrane : *une boule crucigère*).
1379-1380. - *Comptes généraux*. Gruerie. « Ce sont les amandes grosses et menues avenues ou gouvernement de Anthonne de Gennes, gruer ou comptey de Bourgoingne ou bailiage d'Amont en ung an entier ;... » - Estiennez Baraz et Guioz ses fix, qui avieint amoseney le mour bos de la Vevre de Gray, abatirent ung chaîne qui cudient que fuet mors et que li avoit dou vif, et pour ce VIII francs... somme de toutes les parties de ce quoyer, LXXIII l. XII s. VI d., le franc XVIII solz. »
- 1B101 (Registre.) - Registre papier de 66 feuillets (filigrane : *un G sommé d'une croix*).
1404-1405. - *Comptes généraux*. Comptes d'Érart du Four, bailli d'Amont. Baume « grant povreté (f° 5, r°) ;... - du passage et drois des flottes de sappin passans par dessoubz le point dudict Baulmes contrevail la rivière du Doul, et doit chascune flotte v solz (f° 6, r°) ; -recepte des esglise, villes et habitans du conte de Bourgoingne, qui ont fait prest a monseigneur de septembre mil IIIIe et cinq, par nobles et honorables personnes messire Jehan de Champdivers, chevalier, maistresGuy Armenier et Oudart Douay, conseillers de mondit sieur ;... - des habitans de Dole, IIe L francs ;... - de Rochefort, LXX f.;... - de Gendrey, XL f. ;... - du gouverneur du temple de Dole, C fr. ;... - de l'abbé de Rosières, XXV f.;... - de l'abbesse de Chastel-Charlon, XL f.;...- des habitans du Bourg-Dessus de Salins, VIe f.;... - des habitans du Bourg-Dessous de Salins, Ve f.;... - de l'abbé de Chierlieu, LX ; - de l'abbé de Bellevaux, XL f.;... - des doyen et chappitre de Besançon, IIe f. ;... - de l'abbé de Luxeul, Ve f.;... - somme de cest prest, VIIIe VIIIe XL f. III gros (fos 17, v°, 23, v°) ; » - aumônes (f° 24, r°) ;... - fiefs et rentes (f° 24, v°) ;... - réparations au château de Châtillon-le-Duc (f° 36, v°) ;... - « a Jehan Benoît, cleric de Pierre Le Moniat, tresorier devant dit allant a Besançon... pour yllec marchander six arbestes, deux canons et du drait et de la pouldre pour canons, pour estre mis ou chestel de Jonvelle (f° 42, r°) ;... - journée assignée... devant messire Jehan de Vergey, gouverneur, entre Anthoine de Ville- Surillon, Vernier de Vellefracourt et Perrin de Dompaire, escuier, prisonniers de monseigneur d'une part, et Nicolas Cullot, de Gray, procureur de mondict seigneur, sur plusieurs ofienses que ledit procureur disoit avoir esté faictes par messire Andrey de Ville, frère dudict Anthoine, et ses complices, qui nagueires en cest present an avoient pris le sire de Valengin ou pays et es mettes du conté de Bourgoingne, et ycellui detenoient encour en orible prison (27- 28 juin 1405, f° 44, v°) ;... - de la guette que les habitans de Saint-Valentin souloient mettre chescune nuit oudit chestel de Chastoillon, en laquelle ville nulz ne demoure a présent, et n'y a maison ne aucun ediffice par destruction de guerres (f° 56, v°) » (incomplet de plusieurs feuillets).
- 1B102 (Registre.)- Registre papier de 71 feuillets (filigrane : *une fleur de lis et un P sommé d'une croix*).
1407-1408. - *Comptes généraux*. « Compte de Pierre Le Maniat, tresorier de Vesoul ;... » - gages et pensions de capitaines et autres officiers : Gauthier de Châtenay, capitaine à Jussey ; Guillaume de Chauffour, à Vesoul ; Jean de Bucey, à Montbozon ; Jean d'Allenjoie, à Châtillon-lez-Be- sançon ; Érart Du Four, bailli d'Amont (fos 37-43) ; - réparations de châteaux, Vesoul : « a Jehan Le Roux, Perrin, son frère, et Jehan Bellenet, couvreur de layve et de tieule, pour VIIxi XX journées qu'ils ont faictes et mises a recouvrir la grant saulle, la salle au miroir, la tour Nostre-Dame, la grosse tour, la tour dessus la porte, les III chauffaulx estans sur les murs dudict chastel, la maison estant dessus la cave, appelée le sellier de Faulcougny, en laquelle maison le four dudict chastel est a present et aussi le toit du chauffault appellé Froit Cul, et les boilloz estans desus les II portes du donjon, XXVI f. (fos 43-48) ;... - messaigeries pour plusieurs lettres closes de par messire Jehan de Vergey, sire de Fouvens, maréchal de monseigneur le duc et gouverneur de son conté de Bourgoingne, adrecie a plusieurs nobles chevaliers et escuiers du conté (f° 50, v°) ;... - somme de la despense, VIIm VIe XXII fr. III engr. I d., debet receptor IIIIxx I f. I gr. v engr. ob. »

- 1B103 (Registre.) - Registre papier de 80 feuillets (filigrane : un globe crucigère).
1459. - Comptes généraux. Compte du trésorier de Vesoul (incomplet). Vesoul ; - Montjustin : « des habitans de Vy, que vouloient paier anciennement de taille abonée chascun an cinquante livres... et par ce temps estoient environ LXXII feugz paianz et a ce tenu demorant en ladite ville, et pour le fait de la guerre et mortalité n'y ont esté que cinq personnes povres mesnaiges paiants tailles a mondict sieur ; - Montbozon : « des molins et bateurs de Montboson admodiez a maistre Marc de Vauldrey, chanoine de Besançon et curé de Gy... chascun an quarente cinq livres ; » - Fondremand : « néant ; les tient messire Jehan de Neufchastel, seigneur de Montagu ; » - Baume et Clerval : « des habitans de Poix, qui doivent chascun an pour cense deux solz, doux penaux froment et ung bichot avenne, qui ne croissent ne décroissent, en icelle ville avoit deux povres habitans qui s'en sont alés et au present n'y demeure nunlx ; » - Châtillon-lez-Besançon ; - exploits de justice : assises de Vesoul, Jussey, Port, Châtillon, Baume, Montbozon, Montjustin, Cromary, Faucogney ; - Luxeuil ; - gruerie ; - recette totale du compte : 2,090 l. 14 s. 4 d. ; - missions : « a Jehan, seigneur de Rupt, chevalier, bailli d'Amont, gages de neuf mois (a 4 60 frans par an), VIxx frans ;... - a Estevenin Belot, demorant a Baulme, gouverneur de la prevosté du lieu, neufz livres pour un an ; » - réparations au château de Vesoul.
- 1B104 (Registre.) - Registre papier de 128 feuillets (filigrane : globe crucigère).
1460. - Comptes généraux. Compte du trésorier d'Amont. Recette « de la maistrise des courduanniers de Baulmes admodiée, ainsi qu'il est accoustumé, aux courduanniers dudit lieu, xv s. estev. ; - de la mine de fer et forge de Pons-les-Molins admodiée pour douze ans, xii l. estev ;... - exploiz de justice advenuz, escheuz et adjudiez en la court du bailliage d'Amont : ... de messire Guy de Grantmont, chevalier, seigneur de Chastillon-Guiothe, pour le seel du testament de feu messire Jacques Anthoine, jaidis chevalier, son père, et de fut Thomas de Grantmont, son frère, publiez en la court dudit. bailliage, IIII l. et LX s. estev. ; - des rentes et revenues appartenant a la garde de l'église, ville et terre de Luxeuil, laquelle garde, ensemble les rentes et revenus y appartenans, a esté baillié et transporté par le Roy a mondit seigneur par le traictié de la paix generale faicte et concluse a Arras entre le Roy et mondict seigneur, ou mois de septembre l'an mil CCCc trente-cinq ;... - missions... a frere Estienne de Pierrefontaine, prieur du Mousterot [lez Traves]...XL. est. ;...-gages de cappitaines... Nicolas de Buffignecourt, escuier, cappitain du chastel de Jussey ;... Estienne de Faletans, a Vesoul ;... Huguenin de Ver- champs, a Montjustin ; Jehan de Vauldrey, a Montbosou ; Jehan de Rix, a Chastillon-le Duc ;... Jehan de Rupt, bailly d'Amont ;... maistre Pierre Nalot, advocat d'Amont ;... Jehan Poinot, procureur d'Amont ;... a noble et puissant seigneur messire Thiebault, seigneur de Neufchastel, mareschaul de Bourgogne, gardien de par mondict seigneur des eglise et abbaye de Luxeuil... pour un an, c francs ;... pour avoir reffait a grant haste, pour le doubte des Alemaus et de la prinse de Lure, le pont-leziv du chastel de Montjustin et une tour ronde neufve contigue a la première porte du chastel (somme, 262 f. 4 gr.) » (incomplet).
- 1B105 (Cahier.) - Cahier de papier de 16 feuillets (filigrane : une ancre, une hache).
1464-1465. - Comptes généraux. « La valeur du cler des estas des offices de recepte de monseigneur en Bourgoigne pour l'an LXV. » Bailliages de Dijon, Chalon, Auxois, Montagne, Autun, Charolais, comté de Bourgoigne, comté de Mâcon, terres royales enclavées ; somme totale, 63,437 l. 48 s 6 d. « Et est assavoir que sur ladite somme est a deduire la pension de madame de Bourbon, montant Vm livres. » - États : de Jacques de Merlia, receveur d'Orgelet, 650 fr. ; de Jean Baressols, receveur de Faucogney, 1,100 l. ; de maître Jean Pillot, trésorier de Vesoul, 1,800 l. ; d'Antoine de Traves, receveur de Châtelbelin, 110 l. ; de Mahieu de Guerry, receveur de Bracon, 100 l. ; - « estat de Jehan Vurry, tresorier de Dole... de moindre valour que les années passées, tant pour raison de la diminution des péages par raison de la routure des foires de Genève, comme par ce que les blef et vins sont a present en petite valour, IIII Ve l. (f° 15) ; » comptes de Germoles et Montagu.
- 1B106 (Registre.) - Registre papier de 194 feuillets (filigrane : un P surmonté d'une croizette).
1472-1473. - Comptes généraux. « Estat de la recepte generale de Bourgoigne pour l'an fini a la fin de septembre mil CCCCLXXIII ;... » préparé par la chambre des comptes et par Jacques Pourcelot, tresorier ducal ; - des habitans des terres d'outre-Sone pour l'octroy par eux accordez oudit mois d'aoust, XIIIe l. ; des deux estats ou conté de Bourgoigne, c'est assavoir les prelatz et le peuple pour octroy par eulx semblablement fait, V l. ; des nobles dudit conte qu'ilz ont accordé par les II francs par feu que monseigneur

requeroit sur eulx et leurs subgetz, se c'est le plaisir de monseigneur de l'accepter, XVos l. (f° 1, v°) ; - pour le paiement des picquenaires et autres piétons de Ferrette que messire Pierre de Hacquembach doit faire mener devers monseigneur, XVIIm l. (f° 2) ;... - artillerie ;... a Pierre Mariguier, artilleur, pour la valeur et façon de quatre arbalestres d'achier, XII l. t. ;... - a maistre Benoit Marion, pour la valeur et façon d'une grosse serpentine de fer pesant IIIIm VIIe XXXVI l., Iie IIIxx XVI l. tournoises ;... - a Jehan Bernart, pour plusieurs menuz fraiz qu'il a convenu faire et supporter en la façon de la grosse serpentine de mitraille faite par maistre Jehan Le Real, XXIX l. (fos 7-10) ; » - messages et gens d'armes (fos 11-17) ; - « et soient advertiz messieurs le le cbancellier et des finances que... l'on ne scet plus a qui emprunter, pour ce que on ne fait autre chose passé tantost a trois ans et sans riens rendre, dont tout le pays est vexé et travaillé, et n'y court point marchandise ; et si a esté et est encore pillié et mangié de gens d'armes ; et d'autre part quant l'on trouveroit aucuns d'estat et faculté pour prester, dont il y a peu, sy n'y a il point d'officier qui ait credit pour baillier ses obligacions et seurtez de rambourser, car a faire obligier les officiers en leur propre noms, l'on ne scet se l'on en seroit content, et d'autre part iceulx officiers ne quierent que estre deschargiez de leurs offices (f° 19) ;... - advertisement des places et villes conquises et mises en l'obéissance de monseigneur le duc, souz la conduite de monseigneur le gouverneur (juillet 1472) (f° 4-0, r°) ;... - a messire Pierre de Hacquembach, grant bailli de Ferrettes, messire Bernard de Ramestain, son lieutenant, et maistre Lienard Despoutos, en prest pour aler par devers le duc d'Austerice a Iie XXII f. II gr. (f° 86) ;... - estat de Aubry Barbier, tresorier de la saulnerie de Salins et recepveur des recettes de Bracon, Ghistelbelin, Joux et Pontarlier (1472 1473) (f° 92)... » bailliage de Dijon (f° 98) ; de Mâcon (f° 132) ; de Vesoul et de Faucogney (f° 138) ; de Dole (f° 244) ; « autre recepte a cause des deniers de l'association faite par ceuls de Besançon des gabelles qui se lièvent audict Besançon, et selon laquelle associacion mondict seigneur prent et doit avoir la moitié d'icelles gabelles, pour lesquelles gabelles conduire et pour en recouvrer le profit, les recteurs et gouverneurs d'ancienneté ont ordonné l'année commencer au premier jour de janvier et fini au dernier jour de decembre, sans ce qu'ils y aient voulu faire ne consentir mutacion selon l'introduction des autres recettes de mondit seigneur en Bourgoigne (f° 146) ;... au baptisement de l'enflant de maistre Jehan Bongarçon, phisicien de monseigneur... comme il appert par certificacion de messire Jaques Mouchet, chevalier... LIIII fr. (f° 150) ; » - bailliage d'Autun (f° 152) ; - châteltenies : de la Perrière (f° 158) ; de Chaussin (f° 162) ; - bailliages : de Chalon (f° 166) ; d'Auxois (f° 174) ; de la Montagne (f° 186).

1B107 (Registre.) - Registre papier de 50 feuillets (filigrane : *un P sommé d'une croix*).

1475. - *Comptes généraux*. « Contrerole particulier sur la serche des feux des gens d'églises, manans et residens ou bailliage d'Amont, par nous, Estienne Moyne, licencié en lois et en decret, conseiller de monseigneur le duc et conte de Bourgoigne, et Jehan du Treul, demeurant a Dijon... deputez a ceste partie... a la nomination de messieurs des trois Estats des duchié et comté de Bourgoigne, sur le fait de l'aide de VI° mil livres estevenantes outcroyé a nostre dit seigneur au mois de novembre mil IIIe LXXIII, a payer en main... avec honorables hommes, maistre Jehan Pillot, aussi conseiller de nostre dit seigneur et son tresorier ou bailliage d'Amont, et Huguenin Barressolz de Vesoul, cleric et libellance dudit bailliage d'Amont (f° 1) ;... - *Pesmes*, messire Hugues Guey, prebstre curé dudit lieu, aiant patrimoine a Lisle sur le Doubz, lequel est esté naguère destruit par les Halemens... et peult valoir la cure dudit Pesmes, par commune année, environ XL francs ;... - *Valay*, frère Ferry Durand, prebstre religieulx de saint Jehan d'Hierusalem, curé dudit lieu, inhabile a tenir patrimoine pour ce qu'il est religieulx ;... - *Ray*, a Ray a une chappelle de six chanoines annexez avec la cure, y compris le curé... messire Guillaume Charretenet, doyen dudit Ray, messire Jehan Breton, messire Estienne Velut, messire Pierre Vernier, messire Pierre Babiolet, tous chanoines dudit Ray ;... - le prioré de Charmote-lez-Ray peut valoir par communes années environ huit frans ;... - doyen et chanoines dudit Colummostier, au nombre de six chanoines et le doyen, vault chascune prebende en temps de paix environ dix frans, et le doyen le double, et ne vault le tout riens ;... - frère Henry de Joux, commandeur de Dampmartin-lez-Baulmes, et peut valoir en temps de pais quinze frans, et de present ne vault rien ;... - *Lieucroissant*, reverend père en Dieu dampit Pierre Paupart, abbé dudit lieu de Croissant, affirme par le vould de sa religion que l'abbaye dudit lieu ne vault riens de present en revenue, pour ce qu'elle est inhabitable et tous les villaiges appartenans a icelle sont brulez par les Halemens, et sont mendians les religieulx de ladite abbaye, laquelle abbaye soloit valoir en temps de paix environ cinq cens livres ;... - *Marnay-le-Chasteaul*... messire Guillaume Malrain, prebstre curé dudit lieu, la cure vault par communes années environ xx frans. »

- 1B108 (Rouleau.) - Rouleau papier (long., 1^m96 ; filigrane : *une épée*).
1347-1348. - *Prévôté d'Arbois*. « Parties de plusieurs messageries faites par Renaudin de Pepillien, prevost d'Arbois, en l'an finissant a la sent Michiel l'an XLVIII ;... - le mardi devant la Kathedre Saint Père (14 janvier 1348), unes lettres envoies a monseignour Phelippe de Vianne, que fut a la journée que ma dame de Flandres et ses gens avoient contre les gens monseignour de Chalon, entre Abbans et Quingey, le premier juedi de karoyme, XIII d.;... - item, pour ce fait mayme envoié unes lettres a prevost de Poloignie contre lidiz Jeham et suen compaignon disoient avoir emposenez la fontenne de Poloignie par devers Arbois ; item, pour cestuy fait achestelain et a prevost de Laon le Sanier, pour lours faire savoir loudit emposenement, XVIII d.;... - item, unes lettres envoies a Besencon a monseignour le gardien a Besencon de part le prevost d'Arbois, sus le fait du gaigement que lour avoit fait suis la dame d'Oseiller, a quel gaigement lour avoit batuz les sergant de madame. »
- 1B109 (Rouleau.) - Rouleau papier (long., 0m80).
1352-1353. - *Prévôté d'Arbois*. « C'est li compte que Guinet Libaul, garde des clers de la vote d'Arbois madame de Flandres, rent a Haymonet de Cerdon, recevours pour ma dicte dame [la comtesse] de Bourgoigne, des vins de la dicte vote de une année des vendenges, de la S. Michiel l'an M CCCLII tanque a la dicte feste l'an LIII ;... - item, le juedi appris S. Martin d'estel venist Arbois dame Alix de Bracon et Hugues, li apotiquare de Quingey, et demoraient tanque le sambadi a soir pour faire l'aigue ardent (*l'eau-de- vis*) pour ma dame, se despandirent en vin que pour despans que pour faire l'aigue, I querril et III channes ;... - somme, XXVIII muy IIII quarril mi soitier et III channes ; de ceste some il a dou vendu IIII muis et XXVIII channes, la channe III graus monte XII florins VII gros, et li recoipte monte XXX muys. »
- 1B110 (Liasse.) - 2 rouleaux papier do 1m85 (A) et de 3m22 (B) de long.
1353-1354. - *Prévôté d'Arbois*. (A). « Missions faictes par Guillaume de Pupillin, prevost d'Arbois, dois la saint Michiel l'an LIII tanque a la S. Michiel l'an LIIII, lesquelles missions se doivent rabatre de l'admodiation de la dicte prevostez, que monte VIIIxx et x 1.;... - le mercredi après l'Apparition, pour unes lettres envoies en Bracon a chestelain dudit leu de part monseignour Guillaume d'Esternot, pour le fait de doux chevalx qu'estoient Arbois, lesquelx estoient chu gaigiez sus Jaquet d'Yvourey pour le bois de Mochay, et auxi pour le fait des bestes de Montigny que cils de Bracon avoient prises, IX d.;... - pour mostrer et requerir au baillif de la comtey que cils de la comtey fussains aydans es. gens de ma dame contre ces de Besencon, qu'estoient partis de Besancon pour corre a Lielle sus les genz de madame, pour paure et desrochier la tour Jehan de Sey, liquelle est du fiez de ma dame et du riere fiez de la comtey, liquel baillif n'estoit pas a Pouligney, mais y demora li messaige toute la journée et dementier cils de Besencon se retrahirent. » - (B). « Autres missions. Le juedi devant la Purification Nostre Dame, a point du jour, fut envoiez queire a Pouloigny de part le tresurier et le procureur li prevost et ses clercs, pour ce que li sergenterie et la banniere d'Arbois estoit partie pour aler a Chissey pour le fait de ces de Besencon qu'estoient partiz pour corre devant Lielle en la terre de madame, se lour convient ferrer lour chevalx pour aler après la bannière se en comptent XVIII d.;... - item, au dit jour compte pour les gaiges des aberestiers d'Arbois qui furent tanque sus la Louhe vers Chissey pour ledit fait, par le commandement des genz de ma dame, pour L aberestiers d'Arbois, pour le banneriers luy cinquieme, pour celuy qui porte le pennoncial luy tier, et li III sergent pour chescun des dessus noumez VI d., montent XXX s. VI d. »
- 1B111 (Rouleau.) - Rouleau papier (long., 1m11).
1353-1354. - *Prévôté d'Arbois*. Compte des vins rendu par Guyenet. Beau, garde des clefs de la voûte d'Arbois. « Le juedi devant la Tout Sains, l'an LIIII, bailliez a Perrin, le vallet monseignour Tiebaul de Cey, gardians ma dame... V quarril IIII soitiers ;... - item, pour la venue ma dame en Bourgoigne et pour monseignour Thierry, qui demora Arbois pour sa maladie ; LXII muis et VII channes ;... some toute de ces dues années, IIIxx XIX muys III quarril XII channes. »
- 1B112 (Registre.) - Registre papier de 53 feuillets (filigrane : *tête de bœuf*).
1480-1481. - *Prévôté de Bracon* (Salins). Compte rendu au roi [Louis XI] par Jean Bonier, receveur de Bracon. Recette. « De messire Guillaumet de Poupet, chevalier, seigneur de la Chault, et maistre Jehan de Poupet, evesque de Chalon, frères, sept s. est.;... - de Jehan d'Andelost, de Salins, escuier, III s.;... - de Huguenin Saget, de Salins, escuier, III s.;... - du neufiesme de la char d'un bœuf de court que on doit chascun an au roy, nostre seignour, au terme de Noel, néant icy pour l'an de ce present

compte, pour ladite char a esté prinse par le capitain dudit chasteau de Bracon [Jehan Le Baulat] ;... despense : a noble homme Symon de Bannans, escuier et lieutenant du chastelain de Bracon... x l., gaiges dudit office ;... a honnonrable homme et sage maistre Nytier Patornay, conseiller du Roy, et son advocat au bailliage d'Aval et en la chastellenie de Bracon... LX solz est., gaiges d'un an ;... - aux dames abbasse et religieuses de Migectes, ordre de sainte Clère, LXVI s. VIII d. ... - a Guillaume Blanchon, chevaucheur et serviteur de monsieur de Maillot... d'avoir esté dudit Bracon a Dijon devers monseigneur le gouverneur querre deux mandemens touchant la justice dudit Bracon, l'ung pour contraindre tous ceulx qui ont rentes en leurs mains concernans la justice, droiz et prerogatives dudit Bracon, l'autre contenant la deffense faite a tous appellans des appointemens et sentence données audit Bracon de non plus relever leurs appellations, si non en parlement, sur peine d'amende arbitraire. »

- 1B113 (Cahier.) - Cahier papier de 9 feuillets (filigrane : *une aigle éployée et couronnée*).
1348-1349. - *Prévôté de Châtillon-lez-Besançon*. Compte de Renaud de Jussey, chevalier, châtelain. « Pour plusours gens d'armes, sergens et hovriers qui ont estey en garnison ou dit chastel, et auxi pour faire plusieurs ouvres necessaires a la garde et defiance dou dit chastel ;... - despanx commansans le xxv jour de juillet CCCXLVIII, c'est a savoir pour x escuiers estaublis a la garde dou dit chastel de Chastoillon ; Guillaume et Roffinot, ses frères ; Jacob de Buxieres ; Huars de Chauz ; Jehans d'Arguel ; Richar de Batersans ; Jehans de Bonnay ; Gilot de Chastel-Ciaslon, et avec aux estient aux missions monsieur li maistres de l'espingle et leur valiez, l'ung avec des lornes et une bée, por tout XXIII personnes ;... - pour un cor a corner la vaite ou chastel, VI s. VIII d.;... - a Blandin de Voiray, qui fut querir le chastelain en son paiz pour le movement de monsieur Jehan d'Abans, le XV^e jour de septembre, XVIII d.;... - au marquis qui portit une lettres a Richart Perrenote de Salins le IX^e jour de novembre, III s. »
- 1B114 (Rouleau.) - 1 pièce parchemin, 1 sceau.
1349. - *Prévôté de Châtillon-lez-Besançon*. Compte de Guillaume de Thoraise, châtelain, a Premierement, pour les despens et missions de x homes d'armes mis en guernison ou domgeon et bourg de Chestillon, dois le jour de la seint Clement jusques le jour de la seint Vincent ensuivant, c'est a savoir monseigneur Guillaume de Lyle, Jehan son filz, Huguenin d'Aubone, Huart de Chauz, Roffinat de Chestillon, Jacob de la Barre, Estevenin de Buxieres, Diemange Lombart, Dimange de Barey, Girart li Juix, demorez oudit chastel par le terme desus dit, contenant lx journées, et estoit a III chivax li dit messires Guillaumes, et li autres a III et a II chevax, en ce compez plusieurs aides de cuisine... VIIxx X livres ;... - item, pour X sergens demorez en guernison ou domgeon de Chestillon, sergenz estrainges pour tant que l'on ne se osoit pas fier dou tout en yceux de la terre de Chestillon, pour la doute qui ne suspendissent a la partie Jehan de Bourgoigne, li quels sergenz gaitoient et eschargaitoient demorez LX jourz, XXXVII l. X s. »
- 1B115 (Liasse.) - 3 pièces papier dont 1 rouleau long de 1m18 (filigrane : une chimère).
1348. - *Prévôté de Chissey*. Compte du prévôt. « Venirent a Chissey le jeudi a soir devant le diemoyngue que l'on chante *Oculi mei*, l'an mil III^e XLVII, messire Thiebaul de Cey, gardiain pour madame de Flandres en sa terre de Bourgoigne ; messire Guillaumes d'Esternois, chevaliers ; Eymonet de Cerdon, procurours de ma dicte dame ; maistre Guillaumes Crochet, li prevost d'Arbois ; Jehan de Molain, li prevost de Fraissans, et plusours autres du conseil de ma dicte dame, et demorirent a Chissey jusque le sambadi ensigant ;... - pour unes lettres envoies de monseigneur Phelippe de Vienne de part Jehan de Chissey, pour le fet des briganz d'Abans, qui avoient pris une charuhe ; » - certificat scellé par Perrenat Du Pont, constatant que « l'an mil III^e XL et huit, le jeudi devant Penthecoste, venirent a Chissey par le comandement de Eymonet de Cerdon, luef tenant du baillif pour ma dame de Flandres, et pour acunes causes qui estoient venues au dit luef tenant des besoignes de madame Jehan de La Platière, et Perrenins du Pont, clerck du baillif, pour tenir les essises a Chissey ; » - autre certificat constatant que le 27 juin 1348, il y eut journée à Chissey « ou firent deffaut les gens monseigneur d'Aucuerre et de Chastel Roilla, touchant la benne et nez (nef) de Chissey. »
- 1B116 (Liasse.) - 14 pièces papier, dont 1 rouleau (long., tm09), 8 sceaux.
1330-1331. - *Mairie de Cinqcens*. Comptes et acquits d'Humbert, maire de Cinqcens. « Nous, Hugues de Bourgoigne, faisons savoir a touz que li maires de Cincent compta a nos a Chestoillon le lendi après la saint Ylaire, l'an m III^e XXIX (15 janvier 1330)... somme viez et novel que li maires devoit CXIII l. IX s. VI d.; » - quittances : de 37 l., produit des moulins de Cinqcens, donnée au meunier par Hugues de Bourgoigne, qui les avait reçues par l'entremise de

- Nicolas, son chapelain, 1330 ; - de 18 l. 18 s. donnée au maire de Cinqcens par le même Hugues ; - mandement de 100 sous, prix « d'un char ferrei, » délivré au maire de Cinqcens par Nicolas, curé de Thil, 1330 ; - certificat de paiement de victuailles consommées à la Bretenière, le 1er mai 1330, par Henri de Bourgogne et sa suite ; - Huguenin de Bavans, bailli d'Hugues de Bourgogne, certifie qu'Humbert, maire de Cinqcens, a payé 52 l. est., produit des aides de sa mairie, entre les mains de Jean Porcelet, bourgeois de Besançon, 1331 ; - semblable certificat relatif à une dépense de 6 l., effectuée à Orchamps et Étrepigny, par Hugues de Bavans et son clerc, y tenant les assises d'août 1331.
- 1B117 (Rouleau.) - Rouleau papier (long., 2m09 ; filigrane : *une hache*).
1349. - *Prévôté de Colonne*. « C'est li vendue et exploit dou poisson de l'estang au Guynart en la terre de Columpne, liquelx Gobion de Dole avoit empoisonnez par le temps qu'il vivoit, faite par Perrenoz de Lavans, clerc sus ce commis par Nycholoz de Florence, gruyer en la contey de Bourgoine, en la peschie en la karoime, l'an quarante et huit, par Perrenoz dit Coifferet et par Jeham Bigoz, d'Espremont, peschours ; » - vente de « carpes, carpotes, lancirons, lancironots, roucailles, bremailles, anguilles, » à des particuliers de Colonne, Dole, Poligny, Sellières, Châtelay, Vers, Frontenay, etc. ; - somme toute, 142 l. 18 s. 3 d. « la grant obole d'Auxonne compte por II deniers, le gros por II s. VI d. »
- 1B118 (Rouleau.) - Rouleau papier (long., 1m78) et 3 pièces papier.
1330-1360. - *Prévôté de Dole*. (A). Comptes de Menotey et Raynans. « Rant compte a monseigneur Hugon de Bourgoigne, Jehans li Racenez de Monestiers, premierement que il duit a monseigneur par fin de compte a Chestoillon, le sambaidi devant la saint Vincent, l'an mil CCC XXIX ; » - travaux des vignes « pour tailler... fossorer... vendangier les vignes ; » - somme des dépenses : 117 l. 42 s. 3 d. - (B). Comptes des vanniers de la prévôté de Dole pour les années 1358, 1359 et 1360.
- 1B119 (Registre.) - Registre papier de 75 feuillets (filigrane : *des balances et un lévrier*).
1365. - *Châtellenies de Faucogney et de Jonvelle*. « Cy après s'ensuivent les rantes et revenues de Faulcoigny. Chastel-Humbert et des appartenances de ceste année mil CCLXV ; Faucogney ; le Champ ; Heunegre ; Bruelx ; Sainte-Marie ; Hamaige ; Bruere ; Proiselliere ; Langle ; Bessey ; la Corbière ; Belmont ; Esbois ; la Maille ; Armont ; Lantaine ; Escrumaigny ; Cheveigney ; la Mair ; Melay ; Saint-Hilaire ; Ternuay ; Belonchamp ; Bois Flory ; Brumbier ; Courreviller ; Saulcy ; la Rochate ; la Verre ; Melesey ; Fresse ; Buemont ; Es-chelay ; la Rue ; Soyhierre ; Saint-Germain ; Montesal ; Saint-Martin ; Saint-Salvour ; Quers ; Citers ; Damberoing ; Sauls ; Francheville ; Reignoville ; Bouhans ; Seurance ; Tertre ; Charme ; la Fontaine ; Mondoyon ; Betoncourt ; Moilleroncourt-S.-Pancray ; Coulombe ; Graisses ; la Demie ; Grange du Pons ; Sert ; Boignon ; Por sur Soone ; » - Port-sur-Saône, « li hoirs le maistre de l'escolle, pour leur maison, VI d. ; - du loyer des aules de Por ou les merciers ont acoustumé (mid. par estai de mercier), XV s. ; - du loyer des aules pour les drappiers (II sols pour chascune pille), XXVI s. ; - fromaige dehy en la mairie de Melesey ; Jehan du Vernoy et Richerdel son serourge, I poise ; la heritaige au Bouquat de Fresse, I cartier ; Willemin li Braucot d'Amaige, demie poise ; » - liste des terres « estans a la contey de Bourgoigne et que madame la contesse de Bourgoigne a baillies a monseigneur le duc de Bourgoigne... et se puellent racheter, » situées dans les ressorts de Baume, Montbozon, Chariez, etc.
- 1B120 (Rouleau.) - *Rouleau papier* (long., 1m18 ; filigrane : *deux cercles unis par une broche*).
1330. - *Prévôté de Fondremand*. Compte de Perrenot de Chariez, prévôt. Valeur des gîtes de la prévôté : 54 l. 13 s. 3 d. ; - somme totale due par le prévôt, 547 l. 3 s. 9 d. ; - dépenses : « de ce ay payé li diz Perrenoz sus I lectre des Lombarz de Monjustin, XLII l. XI s. ; - sus lettre de monsi Nicholaux, curey de Til, VII s. VI d. ; - sus lettres de Hugues de Bavans, baillif monseigneur, c. s. estev. »
- 1B121 (Liasse.) - 2 cahiers papier, ensemble 12 feuillets.
1348. - *Prévôté de Fondremand*. (A). Compte de la confiscation des juifs de Fondremand, rendu par Gauthier, prévôt du lieu, et Henri, commissaire du duc, aux gouverneurs du duché de Bourgogne, à la suite d'une saisie générale opérée par Jean des Murs, de Jussey, et de la rédaction d'inventaires mobiliers dressés par Étienne, tabellion de Fondremand, en présence de Jacques Danny, de Cendrecourt, écuyer, de maître Ferry, « maistre des esceles de Fondremant, » et de plusieurs autres. « Premierement, inventoire des biens Symonin [juyf] : VII coutres de plume, VIII cussins de plume ; III coutres de plume ; VII couvertures de list ; V peelles d'airin ; V poz de covre ; VIII escueles d'estain ; V poz d'estain ; XVI linceux ; XII toailles ; III tergehures ; III petites chaudières ; I cramaille de fer ; I haiche
a tailler bois ;... I fers de gauffres ; plusieurs lettres, etc. ;... inventoire des biens a Mandant... deux paires de robes, l'une roige malrev ;... - audit mons. Estienne, tabellion, et a maistre Ferry, maistre des escoles de Fondremant, qui ont escript les inventoires et plusieurs autres escriptures, païé et donné a lour pour lour poinne et salaire, III l. estev. ;... somme des paiemenz, CVI l. XIII s. III d. » - (B) « Ce est la recepte d'argent que Gauthiers, prevoz de Fondremant, a fait tant de la vendue de biens moubles trevez es hostelx es diz juyfs des lettres comme des debtes des diz juyfs ; » rançons de gages : « dou curie de Bourgoignons, pour la reinsson de I suen coursot et de I taaille, III s. VI d. est. ;... - de Estevenate, la niaistresse de Fondremant, pour la reinsson de I pot de covre, II s. est. ; » - ventes de mobiliers : « I martel forrey de cendel, XXX s. est. ;... - I muy de vin, LV s. ;... - I cussin de plume,

V s.;... - I vaiche, XV s.; - I bacin a barbier, V s. III d.; -V chaudières viez, I trape a cure patez et I petit pot de covre, XV s. VI d. ;
- inventaire des creances du juif Mandant, somme, 30 l.10 s. 5 d.; somme totale des créances des juifs de Fondremand « sur lettres
et senz gaige, » 64 l. 1 d.

- 1B122 (Rouleau.) - Rouleau papier (long., 2m23).
1349 - Prévôté de Fondremand. Compte de la pêche de l'étang de Fondremand faite en carême 1349, par Perrenin de Valay, clerc
; Jacquot de Traves et Jacquot d'Apremont, pêcheurs. La pêche produit « roteille, lancirons, bremates, roces, plancons, perchates,
toinches, boichez ; » - « vanduy a cuei (cuisinier) l'abey de la Charistey V lancirons, III tanches, I bremate roces, XXV s. ;... -
somme toute [de la vente], XXXVI l. XIX d. III aguillons ;... - somme de missions, VIII l. VII s. »
- 1B123 (Rouleau.) - Rouleau papier (long., 1m96).
1347-1348. - Prévôté de Fraisans. Compte de Thiébaud d'Arbois, prévôt de Fraisans. Recettes : 191 l. 10 s.; missions : « pour la
façon de hun molin tout neuf qui a esté fait es diz molins, c'est a savoir une rouhe, hun rouhat, hun arbre, hun poutre, une
archure, une entremuée que fut donée en taiche a Yienat Cuchart, de Dampierre, LXXV s.;... pour oter et descombrer la pierre des
murs qui hont estez desrochiez ou dit chastel de Fraisans... VI l. XV s.;... pour despans qui furent faiz par monseignour monsi
Thiebaud de Ceys, monseignour Eudes de Quingey, Haymonat de Cerdom et lour compaignie que furent à Fraisans a XVI chevalx
pour veoir et visiter les ouvres dou chastel, XXXV s. ;... - pour les missions et despans que lidiz Thiebaut ha faiz en poursuillant
le petit Jehannin de Dampierre, qui estoit pris Abbans par le chetelain d'Abbans et ses complices de la garnison d'Abbans, par le
temps de la guerre, pour ce que il disoient que li diz Jehannin estoit des comanz monseignour le duc ;... - somme toute de ces
missions, IIe IX l. III s. III d. obole. »
- 1B124 (Cahier.) - Cahier papier de 17 feuillets.
1345. - Prévôté de Gray. Compte du prévôt Jean de Morey. Tailles : 3801.; - recette foraine, 31 l.16s.; - censes de juifs : Bonne-
Vie, fille de Jossenet, d'Apremont ; Josse Lambleur ; Simonet, de Velesmes ; Lionet, de Gray ; Lion le Gros, « maistre dou
boichel, » de Velesmes ; Hélyot, Salomon et Colin, d'Apremont, paient en tout 10 l. 15 s. ; - missions : « a monseignour Guy de
Venères, chevalier, C s.; - a Jehan Joly, de Chaumont, marcheant, demorant a Pelongey, en rabatant d'une somme d'argent en
quoy messires li dux estoit tenuz a luy pour pors que messires Robers, de Chastoillou en Bezoiz, a ce temps gardien de la contée
de Bourgoigne, prist es bois environ la Roichelle, quant il assigez le chastel de la Roichelle... XV l.; - a Vernotier de Veleime, en
quoy messires li dux estoit tenuy pour cause d'une vaiche qui fut prise doudit Girart, avec plusieurs autres bestes qui furent
menées en l'ost devant Chastel Hembert, XXVI s.;... - pour les despans d'un vallet et cheval faiz en portans lettres a
monseignour le duc dois Gray a Paris, sur ce que l'on disoit que li Alemant avoient assigié Chastel Hembert... et trova lidiz valiez
monseignour es bois de Vincennes, LII s. v d. ;... - pour les despens doudit prevost, luy Le de genz d'armes a doublet cheval et a
troisel cheval, faiz par viii jours et demey, commancanz le vendredi au soir après la saint Michiel l'an XLIII (1er octobre), que
les dictes genz d'armes furent tuit a Gray au gite, et continuellement ensuivant, pour aler au mandement monseignour Jehan de
Montagu, bailly en Bourgoigne, et par ses lettres qui estoit a Glerevaux sus Doul, le lundi ensigant (4 octobre), pour aidier a
panre la fort maison de Mathay, laquelle fut prise le mardi (5 octobre)... IIIxx l. V s. »
- 1B125 (Rouleau.) - Rouleau parchemin en 7 fragments, mesurant ensemble 7m82, et 1 rouleau papier (long., 1m50).
1346. - Prévôté de Gray. (A). Comptes du châtelain de Beaujeu (incomplets). « Pour la robe du pourtier qui garde la porte [doudit
chastel], XVI s. ; pour sa chantement, pour l'an dessus dit, XII s. ;... - pour les despans Regnau Regnaudet, de Gray, sergent, qui
demoray en prison a Beaulgeul dois le jeudi devant la saint Barnabé l'an

XLV, jusque es xx jours de Nouey que il fuit banniz a cort et a cry dou commandement monseigneur Jehan de Montagu, baillly de Bourgoigne ;... - baillé a Huguenin de Beaulgeul, escuier monseigneur Phelippe de Bergoigne, cuy Dex pardoint, XVI l. : » - frais de culture : voitures, charrues, réparations de harnais et colliers de bœufs, etc. ; - « missions pour les gens d'armes qui furent envoyez a Beaulgeu en garnison pour la guerre de la contey de Bourgoigne, dois le diemenge devant la saint Nycholas d'yver jusque le mercredi devant la saint Vincent ;... - pour les despens de Girart dou Mes, boutoillier ma dame, pour luy et pour ses maignies, quant il fuit a Beauljeul pour faire charroyer a Gray le vin de Belgeu. » - (B). « Ceu sunt les menuhes parties et les sommes des poissons et d'argent vanduz de l'Estang-Moyreaul... pendant la caroisme l'an mil ccc XLIII per la main Guillaume de Quincey, chastelain de Beauljeul. »

- 1B126 (Cahier.) - Cahier papier de 17 feuillets (filigrane : *un Agnus Dei*).
1346-1347. - *Prévôté de Gray*. Compte du prévôt Jean de Morey « pour faire les missions et despens des genz d'armes qui ont demorey a Gray en garnison en Fan dessus dit, qui fussient mis a gaiges pour aidier a garder jour et nuit pour cause de la dotance et guerre que l'on avoit contre monseigneur Jehan de Chalons, le signour de Nuefchastel, les anfans de Faucoigny et lour aidenz, par le terme de trente et cinc jours (13 décembre 1346-16 janvier 1347), et estoient XXXVIII hommes d'armes ; » - victuailles consommées par la garnison ; - « le jeudi après Noel (1346)... se partit messires Jehans, sires de Blaenay, de Gray, avec ly III gentilhombres, et auxi s'en partit messires Jehans d'Arc-sus-Tille et ses nepvours, Jehans de Goublans, escuyers, genres monseigneur Hugues d'Aichey, Perrenos de Rivere et Bertholemins de Vorbeville, escuyer ;... le venredi ensigant se partirent messires Hugues d'Aichey, chevaliers, et ses escuyers ; messire Jaques d'Aichey, chevaliers, et ses escuyers ; Girars d'Aichey, escuyers ; Perrin de Lielle, escuyers, et Jehans de Choisy ; et messires Richars de Marey, chevaliers, fut desaitiez et fust trespassez, et demorèrent audit leu xx hommes d'armes ;... - somme de debtes, VIxx XI l. XI s. IIII d., le florin de Florence pour XXI s. »
- 1B127 (Rouleau.) - Rouleau papier (long., 10m90 ; filigrane : *une aiguère*).
1348-1349. - *Prévôté de Gray*. Compte de la confiscation des juifs de Gray rendu aux gouverneurs du duché de Bourgogne, par Richard de La Loge, commissaire du duc, à la suite des saisies et ventes opérées par Jean de Morey, prévôt de Gray, assisté de Perrenot Le Coquet, de Jussey, clerc ; - rachat de gages : par Guillaume Le Verrier, un haubergeon ; par Jean de Cugney, un coutelas ouvré d'argent ; par la femme de Parisot Laborde, de Gray, une courroie de soie partiellement ferrée d'argent ; - argent trouvé chez Simonnot le jour qu'il fut mis en prison : 16 gros (« en XX solz comptez IIII paris pour V deniers »), 14 gros 2 d. estev. (« en aguillons, mailles d'Auxonne »), plus, 6 gros tournois ; - somme de la vente du mobilier de Simonnot, 59 florins 8 gros ; - vente du mobilier du juif Parise : somme, 1 florin 13 gros ; - vente des meubles de Lion Le Gros : 4 florins 4 gros 10 deniers ; - vente des meubles d'Hélyot : « 1 paternostres, 12 mailles, » somme, 2 florins 1 gros 12 deniers ; - ventes : des meubles du juif Bonne-Vie : somme, 2 florins 8 gros et demi ; - « dou prestres de la loy, » somme, 1 florin 8 gros ; - état du bétail possédé en cheptel par le juif Simonnot, et réparti chez divers particuliers ; - ventes « un viez courset de guibelin et I viez chapiron verdot, I gros demy ; - I courset forrey, V gros ; » - somme des ventes mobilières, 108 florins ; - compte spécial des juifs d'Apremont dressé par Jean Gurriot, prévôt dudit lieu ; mobilier de Bonne-Fille : I coursot tanney forey d'une viez paune, III aunes de pers blanchot, I cote de pers, i courset de tiretenne a homme, I mantel deschaquetey, » somme, 3 florins 6 gros 7 deniers ; - mobilier de Moissel : somme, 1 florin 1 gros 8 d. ; - somme des ventes d'Apremont, 13 florins 7 gros 7 d. ; - « ce sunt les debtes dehues es juifs de Gray tant en lettres comme fuer lettres, si comme ils les hont devisées, presens monsieur Pierre Valon, tabellion de Gray, Henry de Fondremant, Villemin dit Brainche, de Gray, maistre Jehan de Morey, prevot de Gray ; » - somme totale des recettes « tant d'argent trovey sus les diz juifs en lour hostelx comme de vendue de lour biens et de l'exploit de leurs gaiges, » 243 florins 11 gros ; - missions faites dou « commandement monseigneur Guy de Vil, chevalier, et de Jehan de Coublans, escuier, commissaires de par monseigneur le duc sur le fait des diz juifs ; - item, fust estaubliz Raymondins, pourtiers dou chastel de Gray, pour administrer es diz juifs aigue, feu, estrain (paille), et especialement pour ce que il les gardest plus fiaiblement ; - item, en furent mis III des diz juifs en prison en la tour de la ville que l'on ne mist pas aveques les autres ou chastel, et les garda tout le temps que il demorèrent en prison ;... - item, ha païé lediz Richars a Jehan Petitot, de Gray, penetier, pour le pain que il ha fait, de quoy li dit juif ont vescuys dois le jour dou mardi devant la sainte Katherine (18 novembre 1348) jusques le XXVIIe jour de favrier (1349), pour chascun juif, XIII soudées de pain ;... - somme de cez paiemens et missions, IIe XVIII florins II gros III d. estev. »

- 1B128 (Rouleau.) - Rouleau parchemin (long., 0m59).
1348.- *Prévôté de Gray*. Compte rendu par Jean de Bonay « de l'amoisenement de la prevosté de Gray a lui amoisenée... par mons. de Ray, lours gardiein de Bourgoigne, pour la some de VIXX l. estev.;... a mons. de Ray, gardiein de Bourgoigne, LXI s. IIII d. (24 mars 1350) ;... - a mons. Girart de Monfaucon, gardiein de Bourgoigne en celle propre année après le seignour de Ray, XLIX l. XIII s.;... - pour despens de III serganz, II valiez et I clerc saisissant blez, vins, chars, lars, buefs et chestrons (moutons), en la terre de Ghamplite, d'Autrey, de Dampierre, de Montaz et de Belgeu et autre part ès lieux de la prevostey de Gray deçay la Seone, pour la venue mons. de Normandie, qui devoit estre a Gray es III sepmainnes de Pasques pour panre ses homaiges vaquanz ; » - même opération « en la terre de Pesmes, de Marnay, de Choix et de Cornuel ;... - dou commandement monseignour Hugues de Vercealx, baillif en Bourgoigne... pour le mandement que façoit li gardiens a la Loye pour mettre le siège devant Saveigney ;... - pour panre vivres pour le mandement doudit monseignour le gardiein qu'il façoit ou vaul de Monboison contre les Alemauz l'uictave de la Toussains ;... - *auditum Divionis, XXVII^o die junii anno M CCC LII^o.* »
- 1B129 (Rouleau.) - Rouleau papier (long., 2m05).
1358. - *Prévôté de Gray*. Compte de pâturage des bois. « Pors de Gray mis en pessens ès bois de la dicte ville de Gray en l'an mil IIIe LVIII , don li pors d'aluchage doit VI deniers estevenans, et li pors damas doit XII deniers estev. ; » - liste des possesseurs de porcs ; - somme totale pour Gray, « III^o XVIII pors d'aluchaige et XXXIII pors damas ;... - Gray-la-Ville : XXX pors d'aluchaige, XVIII pors damas ; - Velers, IIIxx pors d'aluchaige ;... -Veleime, XIXxx pors d'aluchaige et C pors damas ;... - Ougney, VIIIxx pors d'aluchaige et LVIII pors damas. »
- 1B130 (Rouleau.) - Rouleau parchemin (long., 0m34).
1370. - *Prévôté de Jussey*. « C'est le compte que reindent a vous mes chiers signours messignours tenans les comptes en Bourgoingne a Poligny pour madame la comtesse de Flandres, d'Artois et de Bourgoingne, Heymonnez de Boingne, escuiers, demorans a Jussey, et Estevenez li Millez, de Jussey, d'une somme de trois cenx florins de Florence, de quoy il [estoit tenuz] a ma dicte dame par la main monseignour de Montbeliart, adonc gouvernour et gardien du contey de Bourgoingne, pour... ce qu'il avoient laissié aler Thomas de la Roichelle qu'il avoient et tenoient pris a Jussey lorsque lidiz Henmonnez estoit prevoz de Jussey ;... - pour la despense de feu monseignour Hugue de Vienne, signour de Saint-George, et des gens d'armes lors estans avecques ly, demorans adonc en garnison du chastel de Jussey... fais en l'hostel [dudict Heymonnez], en l'an mil CCCLX... xxv florins. »
- 1B131 (Cahier.) - Rouleau papier de 0m93 et 1 cahier papier de 9 feuillets (filigrane : une main mise en pal, sommée d'une croiselte).
1348-1467. - *Prévôté de Montbozon*. (A). « Ce sont les debtes que l'on doit es juiers de Montboson, desquelles l'on n'ay paiey ne acourdey acunne chose... somme totale des dictes debtes, Iie LXVI l. XIII s. x d. » (B). Extraits des comptes généraux de Vesoul relatifs à Montbozon, 1461-1467 (incomplets). Recette, gîtes « des habitans de Cendrey, XIII l. est. ; » - d'Avilley, 12 l. ; - d'Ollans, 12 d. ; - des ventes de Montbozon, 35 l. ; - de la mairie et sergenterie d'Authoison, amodiée à Estevenin Patel, de Montussaint, 100 sous ; - dépense : à l'abbé et couvent de Bellevaux (fondation d'Alix, comtesse de Bourgogne), 100 s. ; - « la maistrise des courduanniers pour ledit an LXVII en a esté faicte recepte de dix solz, et par le compte dud. an lxi ne est faicte aucune mention ;... - la mairie de Fontenoy fust admodiez pour l'an lxi le pris de XXVI l., et l'année lxxvii, XIII l. X s. ; - des appellations de la justice des assises du bailli aud. lieu ont valu lad. année LXI X s., et l'année lxxvii, xxv l. xv s., ainsi plus XIII l. V s. »
- 1B132 (Rouleau.) - Rouleau papier (long., 0m62).
1331. - *Prévôté de Montjustin*. Compte de Jean Nenat pour la garnison du château de Montjustin. « L'an M CCC XXX, le grant jusdi, furent mis en garnisson ou chestel de Monjustin es despans monseignour monseignour Hugues de Bourgoigne, messi Jaques de Molans, Perrins de Verchans, Jehannenez de Monjustin, Girars de Borrey, Estevenaz de Port, li Ghichez, Guioz fil a Maire, Simonins li Fourriers et x serjans avec ; et il demorarent li X serjant jusques au lundi après Païques ; - gaiges de x serjan... XL s. estev.;... pour les gaiges de Perrin de Verchans et de monsi Guy de Bourgoigne XXXI l. X s. ; - somme de reçoites, LXXXII l. IIII s. IIII d. »
- 1B133 (Liasse.) - 2 cahiers papier, ensemble 38 feuillets (filigrane : *un cheval*).
1343-1347. - *Prévôté de Montjustin*. Comptes. (A).

« Menues parties des hovraiges dou chestel de Monjustin dont Jehan de Montaguz ay comptey en son present compte en grosses parties de l'an XLIII ;... - pour les verrières des doues fenestres dou poile, XXIII s.;... - pour charroier laive (pierre de lave) pour recouvrir la chartre tout de neuf, XII s. est. » - (B). Compte de Jean [de Montagu] de novembre 1343 au 22 janvier 1347. « Le jeudi jour de saint Clemenz y furent messire Jacques de Chariey, ses escuiers, I vaillat, m chevaux ; Poinçaz deFaverney, I vaillat, II chevaux ; li fiz monseignour Maillefer, II vaillez, II chevaux ; Perrins de Goenans, I vaillat, II chevaux ; Henriz de Charcenne, I .vaillat, II chevaux ; li Ruichet, Perrins de Noidant, Jehanz de Mevoux, Vuillaumes de Lambrey, Guiaz de Geveigney, Jehanz de Roingnons, Renaudin de Rocour et Chambournay, ainssinc III atilleur et II mareschautz, funt XXIII personnes et XXIX chevaux,... pour garder ledit chastel contre les enemis de monseignour qui havoient jay boutey le feu en la terre de Monjustin celuy jour, c'est asçavoir ai Vil, a Haynans et ai Erpenans ;... - ès maçons qui laçoient les murs secz entour la vile de Montjustin avec autres xv ouriers ;... - somme toute de la despense, IIIxx VI l. VIII s. IX d., XXVIII bichaz VII quartiers d'avoinne ;... - ce sont les parties de la pesche de l'estang de Malbec (1345) » somme, 171 l. 6 s. 10 d.; - « messaigeries a Oricour a Perrin de Vil au Baquillet, pour faire a aler en l'ost au mandement de ma dame a Baume pour faire bien garder, envoié lettres de par ledit Jehan le mecredi après la saint Martin ;... - por lettres envoieez a Estobon de par le tresorier le mardi après saint Nicholas pour faire bien garder quar cil de Besançon et plusours banniz façoient faire eschieles pour panre fors maisons en Bourgoigne ;... - a Chastel Humber pour faire bien garder pour ce que messire Jehanz de Chalon estoit a Lure ;... - lettres envoiés au signour de Velersexel, a monseignour Richart de Vil, es anfanz de Grantmont, a Perrin de Vy et au Baquillet qu'il fuissent apparouilliez a armes pour servir a Montjustin pour ce que l'on disoit que messire Jehanz de Chalon devoit bouter feu en lai contey... le jour des Bordes ;... - le jeudi après S. Ylaire, les enemis monseignour estoient ensemble a Lile, le mercredi suivant, li enemis havoient corru a Vy et bouté le feu... a c hommes d'armes ;... - le mecredi après Quasimodo (11 avril 1347), pour porter lettre a monseignour Vuillaume de Lambrey a Baume et Clerevax, pour savoir nouvelles des enemis que s'estoient combatuz es genz de Clerevax ; a Baume le jeudi (30 août 1347), pour faire savoir les trées (trêves) d'Oiseler ;... - a Vesoul le samedi (1er septembre), pour Belverne que li enemis avoient ars suis la trée ;... - a Estobon, pour ce que li sires de Nuefchastel et messire Henriz de Facoigneix havoient grant mandement pour ambler Estobon ;... - a Estobon le lundi après S. Clemenz, pour faire savoir les secondes trées (7 décembre 1347). »

- 1B134 (Cahier.) - Cahier papier de 5 feuillets.
1367-1368. - Prévôté de Montjustin. Compte de Jean Gevigny de Montby, châtelain de Montjustin « après messire Jehan, sire de Cusance, dès le XIIIe jour de may CCCLXVII, que ledit sire de Cusance partit de l'office, jusques a la nativitey s. Jehan Baptiste ecc LXVIII, que messire Guillaume de Villefaux, chevalier, entra audit office de chastellenie ;... - du merchie de Monjustin ouquel ma dame a la moitié pour indivis admodiey a Vienot de Vesoul, XVI l.;. . - du four de Monjustin admodié a si Guy d'Arpenans, VII l. ;... - de la valour du seel de Monjustin, LXII s. VI d.;... - vendues de blez, de cire et de gelines.. somme toute de recepte, VIIIxx VII l. XIX d. obole ;... - a Jehan dit Bredate, de Montjustin, et a Jehan Gratepoinet, d'Autrey, eschargaites defuer ou chastel de Montjustin... par chescum III l. de gaiges ;... - a Monin dit Trucheriet, d'Arpenans, pour ses gaiges de corner oudit chastel, pour l'an fini a la s. Jehan de Latram, CCC LXVIII, X s. »
- 1B135 (Liasse.) - Rouleau parchemin, long de 0m55, et rouleau papier, de 0m41 (filigrane : *une balance*).
1360-1393. - Prévôté de Poligny. (A). Compte (incomplet) de travaux faits au château de Poligny en 1360. « En faire les paroiz de II chambres en la maison nueve des estables dessus et dessouz pour maistre Pierre de Vissac, pour bial père le confesseur la Royne, son phisiciain et pluseurs autres de son hostel ;... - cy après sus la mission de monter bois adit chastel pour faire les espingales, V sols ;... - faire l'oratoire de madicte dame en la chapelle dudit chastel plusieurs bans et traiteaulx tant a maingier sus comme pour la garde-robe.» - (B). « Missions et despens faiz par Guillemin Cheval, prevost de Poloigny, en façant la provision de bestes pour ma dame la contesse de Bourgoigne, commençanz le premier jour de may ccc LXXIII... a Orgelet, Louhens, Gray ;... chastrons a I florin la pièce ;... XVI grosses bestes, pour LXX florins. »
- 1B136 (Rouleau.) - Rouleau parchemin (long., 1m06).
1284. - Châtellenie de Saint-Amour. « L'an Nostre- Seignour corrant per mil et dons cenz et quatre vinz et quatre, mission faites par monseignour ie conte par la main Quartal. » - Dépenses de vendanges, « veyssiex (vaisseaux),

cercles, avanz (osiers), releyours (relieurs), emboysieur (entonnoir) ; » - réparation « dou fort, » charrois de « chealz et areyna (chaux et sable . »

- 1B137 (Registre.) - Registre papier de 105 feuillets (filigranes : *croissant renversé sommé d'une étoile* et *armes de Lausanne* (une épée et une clef en sautoir) *sommées d'une crosse*).
1321-1474. - *Prévôté de Salins*. Deniers accordés par le duc et comte de Bourgogne pour les fortifications du Bourg-Dessus de Salins. Cinq comptes rendus par Jean Bon, receveur ducal, des sommes prélevées sur les rentiers de la saunerie et employées à ces travaux. 1470. Recette : 1,073 l. 14 s. 2 d.; - dépense : à Jean de Saint-Moris, capitaine de Salins, vacations, 30 l. 48 s. 9 d.; - à Gui Gagnefin, apothicaire, « pour grosses confitures, » 6 l. 17 s. 10 d.; - 1471. Recette : 1,075 l. 18 s 5 d.; - dépense : à Jean Belin, Jean Gillart dit Crestin et Jean Gillart dit Postyz, maçons, pour ouvrages faits en la h tour Benoyte, » 97 l. 3 d ; - pour 26 queues de chaux, 9 l. 15 s. - 1472. Recette : 1,056 l. 13 s.; - dépense : à Druet de Glannon et Pierre Perret, paveurs, 85 l. 6 s. 8 d.; - « pour l'achat et maisonnement d'une maison pour tenir le conseil des esche vins et habitans dud. Bourg-Dessus, » autorisés par lettres patentes du duc, datées du 12 août 1464 (Hesdin), 1,300 l. - 1473. Recette : 1,069 l. 10 s. 6 d.; - dépense : achat de « vint escrevisses pour la deffense et garde du Bourg- Dessus, » 361.; - à Gui d'Usier, chevalier, seigneur de Villette et de Yaudrey, bailli d'Aval, commis à l'audition des comptes de fortifications du bailliage, 58 l. 10 s.; - « a maistre Fleury, canonnier, pour avoir mis a point l'artillerie dud. Bourg, » 10 l. - 1474. Recette : 1,286 l. 17 s. 3 d.; - dépense : à Perron Landry, pour avoir percé des portes dans les fortifications, 8 l. 12 s. 6 d.; - à Antoine de Chaffois, écuyer, commis à la visite des travaux, 9 l.; - le receveur Jean Bon se déclare reliquataire, sur ces divers comptes, de 4,923 l. 8 d. La couverture de ce registre est formée d'une charte sur parchemin (presque entière) contenant le texte d'une vente de 50 livres de rente sur la saunerie de Salins, consentie, au prix de 400 livres tournoises, par Perrin de Bourbonne, écuyer, fils de Guichard de Bourhonne, et par ses sœurs, au profit de Dimanche Asinier, lombard salinois (février 1321).
- 1B138 (Liasse.) - 6 pièces parchemin, 34 papier.
1462-1475. - *Salins*. Comptes et acquits de la fortification du Bourg-Dessus de Salins, de 1470 à 1474. Procédures contre les chartreux de Dijon, refusant d'acquitter, sur leurs revenus de la saunerie, la taxe des fortifications (1462-1471) ; mesurage des maçonneries exécutées par Jean Belin et les deux Jean Gillart, vérifié en présence de Jacques Guillemain, écuyer, lieutenant du pardessus des salines, 1472 ; - vente d'une maison sise à Salins, consentie par Humbert du Vernois, écuyer, seigneur dudit lieu, au profit des échevins du Bourg-Dessus, au prix de 600 livres estevenantes, 1472 ; - lettres du duc Charles le Téméraire accordant 300 livres de rente annuelle sur le communal de la saunerie pour parfaire les fortifications du Bourg-Dessus, Luxembourg, 22 avril 1474 (copie) ; - quittance de gages donnée par Jacques Guillemain, commis par le bailli d'Aval à la surveillance des fortifications de Salins (à cette pièce est jointe la copie de la commission donnée à ce personnage par le bailli d'Aval), 1474.
- 1B139 (Registre.) - Registre papier de 37 feuillets.
1471-1474. - *Salins*. Compte des fortifications rendu par les échevins du Bourg-Dessus. Recette : 4,062 fr. 10 gr. engrognes 1 tiers ; - dépense : paiement de maçons, paveurs, charpentiers, marchands de chaux, etc.; - « a Jehan Colin, maçon, pour 20 pierres de trait pour les veuglaires et autres artilleries du Bourg, III s. ; » - ferrure de la porte Malpertuis ; - « a maistre Jehan Yersoris, bachelier en droit, et Henry de Has, de Ray sur-Soone, XV fr pour avoir fait la pouldre de trait... et visiter l'artillerie ; » - à Jean Guy, marchand de Poligny, 80 fr. « pour quarante escrevisses d'acier marquées a la marque de Milan ;... - a Jehan Maillet, armurier, et Jacque Maillet, cellier... pour avoir reblainchi et poly XV salades ;... pour avoir mis a XXXI desd. escrevisses des corroyes d'acier... et froter d'uille d'olive ;... - a maistre Jehan de Montereul, Jehan Girardot et autres, pour achat tant de vueilglaires, serpentines, colovrines a crochets et aultres, VIIxx et XVI fr. »
- 1B140 (Liasse.) - 88 pièces papier.
1470-1475. - *Salins*. Mandements et acquits servant aux comptes de fortifications rendus par les échevins du Bourg-Dessus. Compte de Jean Noirot, serrurier, pour fournitures faites à la maison de ville du Bourg, 1471 ; - fourniture de billes de bois par les habitants de Le Muy pour les palissades et chauffaux ; - mandement de 3 fr. 4 gr. à Perrinet Bourguignon, pour avoir construit la demi-porte du « boulevard de Malpertuis, » 1272 ; - réparations à la fontaine de la Croix, du Bourg-Dessus, 1473 ; - mandat de 5 francs « pour maistre Henry de Has, maistre hartilleur, » 1474 ; - autre mandat de 16 fr. 4 gr. délivré à Estevenin Prévostet, de Salins, pour 109 livres de salpêtre, 1474.

- 1B141 (Registre.) - Registre papier de 40 feuillets.
1475-1476. - *Salins*. Compte des fortifications rendu par les échevins du Bourg-Dessus. Recette : 2,875 fr. 7 s. ; - dépense : salaires payés à Pierre Bourdin « rouyer, » pour avoir aidé « a mectre sus l'artillerie, avoir aydié a porter icelle sur les murailles et tours, et avoir mis a point le trait et flesches estans en la maison dudit Bourg ;... - a Perrin Gurty, Amiot Gauthier, de Villers-Rechief, et Huguenin Bongarçon, de Lugney, maçons ; » - à divers charpentiers ; - à quatre femmes employées « a servir les gisiers et maçons ; » - pour « la despence des Alemans souldoyers estans en garnison audit Salins, XXV fr.;... - a Jehan de Montureux, demourant a Besançon, pour la vendue et delivrance de sept bastons a feu pesans IIIe LX l., assavoir VI haquebues et une demie serpentine, au feur de quinze frans le cent ;... - pour murer les fenestres de l'église de saint Michiel ;... - pour avoir ferrez deux bombardelles apportées de Dijon ;... - a maistre Plure, escuier, maistre des canons de Salins. »
- 1B142 (Liasse.) - 4 pièces parchemin, 22 papier.
1475. - *Salins*. Mandements et acquits à l'appui du compte des fortifications rendu par les échevins du Bourg-Dessus. Mandements aux messagers qui ont porté des lettres à tous les rentiers du puits de Salins, pour contribuer « aux soudayers et fortifications du Bourg obstant la doubte des Alemans et autres ennemis de Monsieur, » 1er avril ; - barrières posées à Malpertuis et devant la Furieuse, artillerie placée sur les murailles, 6 mai ; - marché passé entre les échevins et Georges d'Usier, écuyer, pour la bâtisse des fortifications, percement de barbicanes et canonnières, 5 juin ; - mandement de salaire pour Henri Hubert, maître artilleur, 6 juin ; - autres marchés de fortifications avec divers entrepreneurs, 8 août.
- 1B143 (Registre.) - Registre papier de 75 feuillets.
1460-1476. - *Salins*. Compte des deniers octroyés au Bourg-Dessus de Salins pour ses fortifications, pendant l'année 1475-1476, rendu par Jean Bon, receveur ducal. (En tête est reproduite copie d'une lettre de Charles le Téméraire accordant des droits d'octroi aux habitants du Bourg-Dessus, pour aider à réparer les rues et les fortifications, Bruxelles, 30 novembre 1460. Suit une confirmation de cette concession par le même, Bruxelles, 22 avril 1474.) Recette totale : 1,018 l. 3 s. 8 d. ; - dépense : à Guillaume de Nozeroy, de Salins, 201 fr. 7 gros 3 engr. pour 13 serpentines et 3 coulevrines pesant 762 livres., à 2 gros et demi la livre pesant ; - poudre livrée « a Dommarien, maistre de l'artillerie de feu monseigneur le duc Charles... luy estant devant Grançon ; » - subsides au bailli d'Aval qui (au mois de mai 1475) élu et mit sus « plusieurs piétons dud. Salins pour les mener et conduyre avec aultres piétons de son bailliage pour garder le passage de la Frainche-Montaigne près de Vercel et resister a l'encontre des Alamans, lors ennemis de Bourgoigne ; » - à Jacquot de Venères, écuyer, capitaine de Salins, institué en cet office par le maréchal de Bourgogne, 13 l.
- 1B144 (Liasse.) - 97 pièces papier.
1465-1487. - *Salins*. Mandements et acquits à l'appui des comptes de Jean Bon, receveur des deniers des fortifications du Bourg-Dessus. Marché et quittances de pavage, 1465 ; - achat d'hypocras et confitures au passage du bailli d'Aval, 1470 ; - quittance de charpentiers envoyés « dois Salins par devers monseigneur le duc a son camp devant Grançon, » 1475 ; - réclamations de Nicolas de Saint-Moris, de Salins, écuyer d'écurie du duc, capitaine des Bourg-Dessus et Bourg-Dessous de Salins, pour le paiement de l'arriéré de ses gages, 1475 ; - lettres du duc Charles appointant favorablement cette requête, Nancy, 19 janvier 1476 (copie) ; - Jean Crestenart, receveur général de Bourgogne, donne quittance de 16 marcs d'argent « delivrez aux Alemans en paiement, a dix frans le marc, » 1477 ; - quittance de 57 francs donnée par Philippon Busquet, maître d'hôtel du prince d'Orange, 1478 ; - Nicolas de Saint-Moris réclame le paiement de gages échus « pour se mectre en point pour aler a la presente armée a la deffence du pays, » 1478 (appointé le 19 juin par Jean de Chalon, prince d'Orange, gouverneur du comté de Bourgogne) ; - marchés passés avec divers ouvriers maçons et charpentiers, 1478-1479 ; - compte fait avec les clerks des rôles de la saunerie pour le décompte des 300 francs par an (durant 15 années) alloués sur les revenus du puits aux habitants du Bourg-Dessus, 1479 ; - paiement fait à Jean Boisset, hôtelier de Salins, de 17 francs dépensés par l'écuyer Pierre du Vergier et ses serviteurs, « quand il mena les gens de guerre du val d'Usier pour la defense de la ville, 1483 ; » - achat de bois par Jean d'Andelot, échevin de Salins, pour faire le pont des Cordeliers, 1487.
- 1B145 (Registre.) - Registre papier de 39 feuillets.
1482-1488. *Salins*. Compte de gabelles pour les

fortifications du Bourg-Dessous, rendu par les échevins, 1482- 1486. Commission donnée par Louis XI à Étienne Vincent, garde des chartes du Comté, pour vérifier les comptes de fortifications de la province, Mâcon, 29 avril 1482 (copie) ; - mandement de notoriété de la commission qui précède, donné par Henri de chissey, bailli d'Aval, 1482 ; - confirmation du même office en faveur du même titulaire, par Charles VIII, 22 septembre 1483 ; - recette du compte : 1,122 l. 7 s. 10 d.; - dépense : façon « des bourniaux de la fontenne du Bourg-Dessous, » 91. ; - paiement de pavage, maçonnerie et charpenterie ; - à Perrenin Pleure, maître des œuvres de Salins, gages d'un an, 36 l. ; - à Lyon des Forces, de Salins, 15 francs pour avoir « baillier et delivrer ung cheval sur poil rouge garny d'arnois pour les affaires du Roy... ès prieres et requestes de monsieur de Maillot, capitenne de Bracon. »

- 1B146 (Liasse.) - 1 pièce parchemin, 50 pièces papier.
1481-1488. - *Salins*. Mandement et pièces à l'appui du compte des gabelles des fortifications de 1487-1488. Marchés de paveurs et maçons, 1486 ; - réparations de la tour de Malpsrtuis, 1487 ; - paiement de 40 livres de gages à Perrenia Pleure, maître des œuvres de Salins 1487 ; - état du sel délivré à la saunerie de Salins du 1er octobre 1486 au 30 septembre 1487.
- 1B147 (Liasse.) - 2 rouleaux parchemin (de 0m96 et 0^m55), 1 pièce papier, 1 sceau.
1331-1336. - *Prévôté de Santans*. Compte d'Estevenir, prévôt de Santans, pour Hugues de Bourgogne, 1331. Recette : 256 l. 6 s. ; dépense, 217 l. 14 s. ; - Hugues de Bourgogne mande à son prévôt de payer au chapelain du château de Santans sa rente annuelle ; - « item rent compte Hugue de Bavans des rantes et yssues de Santans recehues doudit Hugues par le fait de la garnison de la tour de Santans, et par la guerre de monseignour le duc de le mercredi après la quinzenne de Pasques jusque a lundy après la feste de saint Bertholomey, l'an mil IIIe XXXVI ;... I muy et demey de vin bebu a revenir d'Abans doudit monseignour et de ses genz, et pour x grant cheval que demorerent en ladicte tour par l'espace de XI jours ; - vin bebu a partir de Chacins quand il geut a Santans » (incomplet).
- 1B148 (Cahier.) - Cahier papier de 18 feuillets (filigrane : *un arc bandé*).
1358-1359. - *Châtellenie de Vadans*. « Le compte monseignour Estienne de Vadans, receveur de la terre et des appartenances, dès la saint Michiel m ccc LVIII jusque a la s. Michiel CCC LIX ; » - recettes de blé, cire, avoine, vin, tailles, moulins, four et prévôté ou messerie ; somme totale : 350 l. 14 s. 4 d. ; - dépense : « pour refaire l'eschiphe (de thielle) dessus les engins, XXV s. ;... - pour le receveur de Dygeon, pour le mastre de la menioie, pour le chestelain de Meingrey, pour le chastelain de la Perriere, qui lurent à Vadens la semaille de la saint Remy, XLII s.;... - gaiges du cornier de la grand tour ;... - pour l'abbé et pour le covanz de Rosieres, pour les andniversaires a seignour de Vergy, cent s.;... - a chapelain de la chapalle dou chestial de Vaudens, en la quelle chaipalle madame de Valentignois hait ordenez de chantel III messes chasque semaille, LX s. ; - gaiges de monseignour H. de Montjeu, chastellain, a c L. de gaiges par an ordenez per monseignour le duc, VIxx XII l. ; - despens de II sergens qui furent mis en la garde du chastel pour les doute... de Pasques l'an ccc lix a la saint Jehan suigant, LXXVII s. VI d. ; » dépense totale, 442 l. 16 s. 9 d.
- 1B149 (Liasse.) - 1 cahier parchemin de 5 feuillets et 1 cahier papier de 4 feuillets.
1361-1362. - *Châtellenie de Vadans*. (A). Compte des rentes de la châtellenie, « lesquelles rentes sont a lever la plux grant partie et ne s'an est point chargiez li receveur du lever pour le mouvemant des guerres, quar les gens de la terre ont mis touz leurs biens en fourterescs ; » - à la fin du compte cette mention : « *Auditus in domo hospitalis Brachiocomitis* (Bracon), XVIIIe *die mensis junii, anno Domini M CCC LXII*°, J. Biset. » - (B). Compte rendu par Gui du Vernois, chevalier, châtelain de Vadans, à défaut du receveur ; - censesde l'Abergement-le-Petit, l'Abergement-le- Grand et Mathenay ; - mandement de la comtesse Marguerite, commettant Gui du Vernois à la châtellenie et garde de Vadans, lui adjoignant 4 hommes d'armes « gentilz homes, » 8 sergents, 1 guetteur et 1 portier, enfin fixant les gages des gentilshommes à 26 florins (en bloc) par mois, ceux des sergents à 1 gros tournois par jour et par homme, Bracon, 22 janvier 1362 ; - certificat constatant que la garnison de Vadans se composait des hommes d'armes suivants : Guillaume dit *Mareynet*, d'Arbois, Jean dit *de La Chaux*, Jean dit *Mangerot*, Vauchier de Villeneuve, Amé de l'Abergement et Jean, fils d'Amé de l'Abergement, tous écuyers, qui séjournèrent au château du 17 janvier au 30 juin 1362.

1B150 (Registre.) - Registre papier de 156 feuillets (dérelé ; filigrane : *une arbalète*).

1340. - *Prévôté de Vesoul*. Compte de 1,126 livres 3 sous 4 deniers reçus des habitants de Vesoul par Vauthier de Vienne, gardien du Comté, « pour aidier a soustenir les missions et despens de lui et des genz d'armes qui hont estei avec lui a Vesoul en l'an XL, pour la doutance et guerre de monseigneur Henry de Faucoingney et pour les despens de monseigneur Guillaume de Vienne, seigneur de Roulans, et de plusieurs gentilz hommes d'armes qui hont demorez avec lui en garnison audit lieu ; » - dépenses de vivres, éclairage, ferrage, etc. ; - « despans dou gardiain dou bailly et plussours... fait a Chacin, le mardi après Pasques (18 avril 1340)... pour cause de plusieurs malx faitours et robbeurs que l'on dissoit qu'ils estoient ès bois environnt Dolle... espiciament messi Renal de Abans et suis complices ;... - despans a Dole dou gardiain... et de Eude de Cromary, qu'il vient vers lui a Dole le vanredi (5 mai 1340), pour havoir conssoy entre lours de plusseurs choses que l'on porroit faire devers ces de Facony qui ne voloient rendre ne recroire les chatelx des gens monseigneur ; » - Dole, prix d'un muid de vin, 7 livres ; d'un mouton, 10 sous ; - « li dit gardien pris sons propos d'aler a Digom pour peller a consoy de monseigneur sus ce que l'ont dissoit que li Alemant descendoient pour corre en la Contée et former chaz penduz (23 juin) ;... - despans doudit gardiain monseigneur Philippe de Vienne, luy XXIIIe armez de far ; monseigneur Renal d'Andelot, luy XXVe armé de far, au nom de monseigneur d'Auçore ; Haymé de la Serrée, en nom de monseigneur de Chalon, luy XXXVe armez de fer ; le seigneur de Vaugrenant, luy XV^e armez de fer ; monseigneur Richar de Monsagon, luy Xe armé de fer ; les chastelains de la Contey, et de tout les gentilhomes de ladicté Contey que l'on havoit peu mander, li quel façoient XIIxx et VII armures de fer ; fait a Gendry a sondit mandement, le duymanche après la saint Pierre et saint Pol, le londi, le mardi, le macredi segant (2-5 juillet), en attendant certaines noveles de certain messaiges... a savoir se li Alemant venoient aval... liquel ne vienrent point ;... - pour quarre les prissons de Facony qu'ils estoient an Bracom, pour lours amener a Dole ensamble les autres prisons qui estoient ès autres fortereces de monseigneur, pour les delivrer au seigneur de Thyz. . et la espie de Facony qui havoit esté pris a Gendry (7 juillet) ;... - despans faiz a Monbossom par le gardiain en alant doy Vesoul a Clereval, pour journée que yl havoit a Monbeliar ou juedi segant ès gens le duc d'Osteriche sur le fait de aleances, et pour journées qu'il havoit en Lile le sambedi segant contre monseigneur Henri de Facoigny (23-19 juillet) ;... - le vanredi segant (28 juillet), vient contrernan die la journée devers le duc d'Osteriche ;... - despans dou dit gardien fait Asonne (Auxonne) le duymanche segant (6 août), en alant a Monbar vers ma dame la duchesse qui l'avoit mandey, et le soir a Digom ;... - despans fait a Sainte- Marie pour abatre la for maisson de Baudoncor et pour boutez les fuex sus ses homes (22 octobre) ;... - despans dou gardien, luy IIIxx Xe armez de fer, fait a Monjustin le londi devant la Toussaint, touz le jor aquel luef yl estoit aiez doy Vesoul pour raisom de ce que messire Guiar de Bourgoigne li manday per ses lectres que messire Henry de Facoigny chevachoit a grant force de gens pour venir corre en la terre de Monjustin (30 octobre) ;... - le macredi (31 mai) vindrent en garnison a Vesoul pour la doutance de monseigneur Henry de Faucoingney, messire Thiebautz de Trave, chevaliers, lui tiers armez de fer, messires Hugues d'Arguel, Thiebautz de Maisières et Jehans de Vele lui et aure, ensinc furent ce jour XXIII hommes d'armes, les III sergens de Vesoul, le menestrier, l'atillour et le fauconier monseigneur, et havoient LVIII chevalx et lour valiez ;... - vint a Vesoul François, fauconiers monseigneur Farcevesque, qui venoit d'Alemaingne, ou il avoit estei pour enquerir touz couvainnes des enemis monseigneur (16 juin) ; » - dépens de Henri de Vienne, Othon de Vaite, Eudes de Cromary et de plusieurs gens d'armes en garnison à Montjustin, du 8 mai au 31 juillet ; - « le samedi (10 juin) vient adit lue (Montjustin) messire Eudex de Cromari, dou comandement loudit gardiain, pour aidier a garder le lue a XXXV homes armez de fert ;... et sunt li gentizhomes que li dit messires Eqdex menoit cy après nommez : premierement li dit messire Eqdex ; li enfant de Monclerc ; messire Pierre de Malarée ; Guiot de Chilley ; messire Renal de La Loie ; Jehannat de Poloingney ; Nycholin de Parrecey ; François de Chilley ; a-quat des Us ; Guiot de Paillepucin ; Jehan et Estienne Boule ; chestelin de Chacin ; Guillaume li Bovet ; messin Estienne li Guan ; Hugues Gerlannat ; Girars de Monbeliar ; li prevost de Colompne ; Renal li Roussat, ses filz ; Jehan Beareval ; Guillaume li Gros ; Jehan de la Tor de Mentiey ; Renal de Mosprez ; Vachier de Molprez ; Oudat et Jehan Mellet ; Perrin Bataille ; messire Jehan li Ronsat ; Renal 3de Reculat ; Vienat Guion ; Perrenin Symonat ; Hugue Boix- cherdet, prevost de la Loie ; Guillaume de Grissey ; Estienne Corainz ; Anselat Cornuz ; Perrin de Colombe ; Jaquet d'Arpenans ; li dui anfant de Monjustin, et aviant IIIxx XI chevalx. »

- 1B151 (Rouleau.) - Rouleau parchemin (long., 7m28).
 1349. - *Prévôté de Vesoul*. Compte de la confiscation des juifs de la prévôté de Vesoul rendu par Regnaud Joume, de Chariez, prévôt de Vesoul, le 27 novembre 1349. Vente des mobiliers : de « Symon, Rubinines, Habrelin, Menessier, Mullequenot, » juifs de Vesoul ; - vente des « meubles et chatels trovez en l'escole des diz juifs ;... des meubles de Leaul, juive, garde de l'escole ;... de Le Borne, dame Lye, Mossel le celerier, dame Lye, Colon, Bauditet, Haronnin, Haquemant, » tous juifs de la prévôté ; somme totale produite par ces ventes : 166 l. 2 s. 9 d. ob. ; - vente « d'une courroie de soie vert ferrée d'argent ;... une autre courroie de soie ferrée d'argent, une verge d'or... trovez sur Rubinines, juif, sa femme et ses ainfans ;... - vendue de III linces qu'il ensoignèrent ;... d'une coute a femme de saie d'Illande manbrée ; - recette des meubles et joiaux trovez sur Rubinines, Menessier, Habrelin et Joconde Port, juifs, que li sires de Velersexel tenoit pris, III anels d'or, l'un senz pierre, I anel d'argent brisié ; III courrois ferrées d'argent ; II treceours a femme dont li uns d'iceulx a estei renduz a la femme Perrin Maulcuit, de Colombier, escuier, qui l'avoit presté a l'un d'iceulx juifs... XLV s. est. ; » - vente de bétail engagé à cheptel par les juifs, 28 l. 19 d. ; - recette des créances « extraites d'ebrey en roman par Guillemins de Port, taubellion de Vesoul, Jehannin de Veler-le-Sec, taubellion de Besençon, Jehannin de Vesoul, cleric, et par aucun desdiz juifs (toutes ces créances, de peu d'importance, concernent des petits bourgeois ou paysans), » somme, 293 l. 17 s. 11 d. ; - missions : « pour les despens de IIIxx que juifs que juives et petiz ainfans, faiz en lour estant en la prison monseigneur le duc... a Vesoul, par IIIxx VII jours commencenz le diemoinge après la feste de Touz Sains, l'an XLVIII (6 novembre 1348), et fenissant le mardi après la saint Vincent ensigant (27 janvier 1349), XLVII l. VI s. VIII d. estev. ; - gaiges de Perrinet de Quincey, de Girart, portier de « la porte au Mort, » de Jehan Babolet, portier de « la porte du Chastellet, » de Jehannin de Neurey et de Nycholas, fil au Roussellet, qui hont gardey les diz juifs jour et nuit, IX l. VI s. I d. ;... - despans de monseigneur Gui de Vy, chevalier, Jehan de Coublans, maistre de l'escuierie monseigneur le duc... commissaires deputez de part ledit monseigneur pour panre les juifs de la contey de Bourgogne dou bailliaige d'Amont... X l. XIV s. VIII d. ; - despans du prevost, lui XVe de compaignons a cheval, et d'un taubellion publique, faiz en alant guerre dès Vesoul a Velersexel, III juifs des juifs de Vesoul et de Port sur Saogne qui s'en estoient foy ensemble lour chatels ;... - gaiges de xii sergenz qui gardèrent jour et nuit VI juifs qui avoient estei mis en jayne (à la torture) et questioneï pour savoir la veriteï des poudres que l'on disoit qu'il avoient jeteï aux poix et fontainnes, et furent separés et mis en VI lieux ;... - pour les despens dou seigneur de Montbis, monseigneur Aymé de Vele, monseigneur Guillaume de Lille, le seigneur d'Airost, monseigneur Jehan de Vele, monseigneur Othe de Villegondry, monseigneur Jaque de Chariey, chevaliers, Huguenin de Chariey, Guillaume de Villefaulx, Perrin de Sendrecourt, Guillaume de la Chappelle, escuiers, Henry de Fondremant, de lour maignies et chevaulx... faiz a Vesoul le mardi après la saint Vincent, l'an xlviij (27 janvier 1349), a la dinée, auquel lieu lidiz prevoz les avoit mandei pour jugier les diz juifs segon les merités de lour confessions qu'il avoient laites sur le fait des poudres qu'il avoient jetées aux puix et fontainnes, si comme l'on disoit, tant en jayne comme deffuer... LX s. VIII d. ;... - pour les gaiges de Jaquet, fil au petit sergent de Vesoul, par II jours en conduant les diz juifs de, Vesoul a Montboson, lesquels l'on avoit banni de la contey pour ce que l'on ne les tuest et desroubest ; » - dépenses étrangères au procès des juifs « de Guillame Le Dionat, sergent de Vesoul, lui VIIIe de gens d'armes, le mecredi avant l'Apparition Nostre Seignour, l'an XLVII, en alant a la Ville Dieu et a Bruirey gaigier a force d'armes le chastellain de Conflans et Gilet de la Mote, demoranz a Conflans, dou comandement monseigneur Jehan de Montaigu, chevalier, baillif en Bourgoigne, pour cause de plusieurs injures et malefices faiz en la terre de l'abbaye de Clerefontainne... avec eux XX arberestiers... XX sergens de pie, Gautier le prevost de Fondremant, loi XXe de genz d'armes... XL arberestiers ; » - compte de blés et vins trouvés chez les juifs de Vesoul.
- 1B152 (Liasse.) - 8 pièces parchemin, 5 sceaux.
 1344-1365. - *Comptes généraux du domaine*. Mandements et quittances. Guillaume de Musigny, chevalier de la cour du duc de Bourgogne, mande, au nom de ce dernier, aux lombards de Dole de porter au compte de son maître la créance de 700 florins qu'ils avoient sur le comte d'Auxerre, 1344 ; - Eudes IV, duc de Bourgogne, mande à Jean de La Porte, de Semur, son trésorier de Salins, de délivrer diverses rentes au comte d'Auxerre, 1345 (copie) ; - Thiébaud de Scy donne quittance à Aubriet de Plaine, trésorier du Comté, de 712 florins d'or employés par Thiébaud de Neuchâtel à diverses besognes « touchant l'onour et l'estat de ladictte contey, » 1352 ; - ordre du duc Philippe le Hardi, prescrivint à son trésorier de Vesoul de payer à Perrin de Rigny lez-Gray, guetteur de son

hôtel, le solde de ses gages : deux bichots de froment, 2 florins et 5 aunes de drap (ou 4 florins pour acheter ce drap), 1358 ; - vidimus d'un mandat de 40 florins, sur le trésorier des guerres, Robert Chevrey, délivré par Jean de Rye, seigneur de Balançon, maréchal de Bourgogne, à Vauchier de Belvoir, pour un cheval « effolé » au service du duc, 1360 ; - mandement de décharge de 2 florins et 6 gros, accordé au prévôt de Quingey, pour dépens d'Ansel de Salins et Thiébaud de Rye, conseillers de la comtesse, ayant conféré à Besançon avec M. de Saint-Valier « et autres seigneurs et nobles du païs, sur le fait du departement des compaignes estans ou contey, » le 23 novembre 1365.

COMPTE DES SEIGNEURIES DE LA MAISON DE CHALON.

- 1B153 (Liasse.) - 5 pièces papier, dont 4 cahiers de 8, 8, 14 et 22 feuillets.
1476-1481. - *Arguel*. Comptes d'Antoine de Fallersans, écuyer, receveur de M. de Châtelguyon. (A). « Receu des gens du bailliage d'Amont, touchant les trois mille frans que furent prestez par feu monseigneur de Chastelguyon ès gens des Trois Estas de ce comté de Bourgoigne... XIIIe fr. » - (B). « Despenses, gaiges et salaire des compaignons qui ont estez ou chastel d'Arguel en garnison depuis le XXVIe jour de janvier LXXVI jusques ce VIe jour de juing LXXXVIII ... - receu a Besançon IIIe V fr. que luy [Antoine de Fallersans] et led. Symon de Cleron ont emprunté sur certains goubeletz, rebiz, perles et chainnes. » - (C). Missions et paiements lais par ordre de M. de Châtelguyon, 1477. - (D). Dépenses de la garnison d'Arguel, du 26 janvier 1477 au 6 juin 1478. « S'ensuivent ceulx qui vinrent a Arguel depuis la journée de Pin qui estoient a monseigneur tant de gentilshommes que des compaignons... M. de Chandivers ;... M. de Corbeson ; .. Jehan de Giere ;... Chantrons ;... Thomas de Grantmont ;... le maistre d'ostel de M. le prince ;... le medicin de Estienne du Vernoy ;... maistre Clement le medicin, etc. » (Ce compte a pour couverture un acte de prêt de 540 florins consenti par Vaucher de Saint-Paul, de Besançon, au profit de Jean de Chalon-Arlay, v. 1375). - Acquit des comptes d'Antoine de Fallersans, donné par Hugues de Chalon, seigneur de Châtelguyon, 1481 (copie).
- 1B154 (Liasse.) - 1 pièce parchemin, 45 pièces papier.
1475-1478. - *Arguel*. Mandements et quittances des comptes d'Antoine de Fallersans. Quittances de 100 florins donnée par Hugues de Chalon-Châtelguyon à Antoine de Fallersans, châtelain d'Arguel, 1476 ; - de 100 francs « pour l'asmoine que mondit seigneur de Chastelguyon a acoustumé de faire le jour du grant jeudi, » par Jean Romand, garde des deniers de l'hôtel de monseigneur, 1476 ; - de 110 francs, « gaiges des compaignons de la garnison de Joigne, » donnée par Simon de Chantrons, 1476 ; lettre d'Hugues de Chalon adressée à ses écuyers Antoine de Fallersans et Antoine de Courbouzon, leur mandant « que l'on a prins treve avec les Alemans jusques au premier jour de l'an... au camp devant Nancy, XXVII novembre » 1476 ; - autre lettre du même ordonnant à son maître d'hôtel, Antoine de Fallersans, de faire guider Jean Remi, son messenger, d'Arguel à Montbéliard, par Thomas de Grammont, 1477 ; Pierre de Jougne donne à Antoine de Fallersans quittance de 500 francs prêtés à Hugues de Chalon « pour aider a fournir a sarainson, » 1478 ; - autre quittance relative à la même rançon.
- 1B155 (Cahier.) - Cahier papier de 18 feuillets (filigrane : *une aigle nimbée*).
1392-1393. - *Arinthod*. Compte d'Estevenin Barbier, receveur d'Arinthod et de Dramelay, pour Jean de Chalon- Châteaubelin. Dépenses : gages de Pierre de Merlia, châtelain d'Arinthod et Dramelay, pour un an, 12 l. 15 s. ; - gages de Jean de Ronchaud, bailli d'Arinthod, 7 l. 10 s. ; - confection de torches pour la venue de madame ; - dépens de Jean, bâtard de Chalon, Nicolas de Cogniez, Gilet Saynne et Estevenin Barbier, faits à Dramelay-la-Ville et à Arinthod.
- 1B156 (Liasse.) - 4 rouleaux et 4 cahiers papier de 3, 4, 9 et 12 feuillets (filigranes : *une fleur de lis* et *une quintefeuille*).
1393-1401. - *Châteaubelin*. Comptes d'amende, 1393-1394. « Pour le fis Amadry, pour ce qu'il ha brisié la cusse de Estiene, fil Vuillemin de la Chal, III s.,... pour fd clain, III s. » - Compte de dépenses de l'hôtel de madame de Châteaubelin, 1393-1394. - Compte de réparations faites à Châteaubelin par Perrin Levier en 1398 et 1399 : « pour descouvrir la tour au chastelain ; pour recouvrir la chappelle et la cuisine ;... - descouvrir la tour sur la salle. » - Comptes résumés de diverses seigneuries mouvantes de Châteaubelin. - Compte de Jean Chaigne de Salins, receveur de Châteaubelin, 1398-1399. Dépense : « a Jehan Musy, escuier, chastelain de Chastelbelin, pour deux corps d'arain achetés a Lion, III florins ;... - a Jehan de Loches, mestre d'ostel de monseigneur, I fl. XI gr. VI engr. » - Autre compte du receveur Jean Chaigne, 1399-1401. Recette : 273 florins. Dépense : « a mestre Lambert de Saulx, cleric licencié en lois, et a mestre Gille Jourdain, cleric licencié en lois, III florins ;... - gaiges du recepveur, pour deux ans, xx florins. »

- 1B157 (Liasse.) - 2 cahiers papier de 7 et 14 feuillets (filigranes : *un croissant et une fleur de lis.*)
1389-1396. - *Chavanne*. Compte de Rougemont, receveur pour Jean de Chalon-Châteaubelin, 1389-1392. Dépense : « de messire Guillaume de Beaulfort et du chantre de Troyes, son frère, que demorarent a Chavennes quant mondît seignour en partit ; » - gages de guetteur; - gages de « Rechegnart de Mattafelon, escuier, chastellain de Chavennes, V livres ; » - compte de Pierre Gitellin de Saint- Oyant, prêtre receveur de Chavanne, 1394-1396, rendu « en presence de monseignour, present messire Guillaume de Belfort, sires de Bellieu, chevalier, maistre Pierre de Merlie, bailli, Jehan le bastart de Chalon, escuier, Humbert Capue et Guionet Saynne, le mescredi XXVIe jour d'avril mil CCC IIIIxx et XVI ; » - recette totale : 192 l. 40 s. 10 d. ; - dépense : façon des vignes, guetteurs, faucheurs et moissonneurs ; - « a monsieur le prieur de Colloigny qu'il prent chascun an sur la rente de Chavanne, II l. x s. »
- 1B158 (Liasse.) - 3 cahiers de 32, 22 et 25 feuillets (filigranes : *une oie passante et un P couronné d'une croisette.*)
1394-1398. - *Chay*. Comptes d'Estevenin Amiet, receveur de Chay, pour Jean de Chalon-Châteaubelin, 1394. Recettes : tailles, blé et froment, terrages, avoine, amendes et vin ; - dépenses : entretien et culture des vignes, réception d'officiers envoyés par le seigneur ; - gages : de Jean de Chay, écuyer, châtelain du lieu ; - du receveur ; - d'Hugues de Quingey, scribe de la justice ; - réparations du four de Chay. - 1395-1396. Dépenses : réparation du moulin ; - confection de tonneaux pour la cave seigneuriale ; - achat de vin au châtelain de Chay, prix du muid, 5 florins ; - achat de papier à Besançon. - 1396-1398. Liste nominative des sujets taillables de la terre de Chay ; - exploits de justice; - dépenses : entretien du matériel de cave; - « despens de monsieur de Bame, maistre Pierre de Merlie, Jehan le bastart de Chalon, chastellain d'Orgelet, coexecuteurs du testament de feu monseignour... qui vindrent a Chay pour l'assignat du douhaire de madame, le XI février MCCC IIIIxx et XVII (1398), et il fut le sire de Jouis, Vuillefer de Guistelle, le chantre de Troie, maistre Gui Myolz, le procureur, et Humbert Capue. »
- 1B159 (Liasse.) - 35 pièces papier, 16 sceaux.
1382-1402. - *Chay*. Mandements et quittances à l'appui des comptes de la seigneurie. Mandement de Jean Chambornay, écuyer, châtelain de Chay, pour dépenses faites aux moulins du lieu, 1385 ; - quittance de gages donnée au receveur de Chay par Jean de Doubs, chevalier, châtelain de Chay et seigneur de Fourg, 1386 ; - quittances : d'un « quarril » de vin et de 2 livres de cire donnée au receveur Guiot Riffort par Gui de Brères, chapelain de Chay, 1388 ; - d'un quarril de vin donné au même par Jean de Chay, écuyer, châtelain dudit lieu, 1388 ; - de 15 francs d'or donnée par Jean de Chalon-Châteaubelin, 1389 ; - mandement de 15 francs d'or, sur le receveur de Chay délivré par Jean de Chalon à Jean Vilain, son écuyer, qu'il envoyait « en Alamaigne pour aucunes chouses, » 1389 ; - de 20 florins donnée au receveur Jean Chappoy, par Humbert Capue, d'Orgelet, receveur général du comte d'Auxerre et Tonnerre, seigneur de Châteaubelin.
- 1B160 (Liasse.) - 3 cahiers papier de 11, 18 et 18 feuillets (filigrane : une tête de bœuf).
1389-1398 - *Lons-le-Saunier*. Comptes de Jeannet de Chatonay, receveur de Lons et de Montaigu, pour Jean de Chalon Châteaubelin, 1389-1390. « Missions de torches qui furent faites a l'ossèque de monseignour Hugue de Chalon, jadis sire d'Arlay ; » - frais de procès pendant à Chalon entre M. de Châteaubelin et « Regnaud de Moindins. » - Compte du receveur Jacquot de Montain, 1394-1395. Recette d'argent : 293 l. ; - dépenses : gages ou dépens de Fromond de Montmorot, maître d'hôtel de madame de Châteaubelin, de Logeret, son bouteiller, de Jean Latain, chambrier, de Perrinet de Miaux, cuisinier ; - « a Jehan la trompette pour demi cent de harens, X s. VI d. » - Compte du receveur Jean Des Mars, 1398. Dépense : achat d'un âne pour les moulins de Lons, 18 gros ; - tondue de 80 aunes de drap de livrées, 7 fl. 10 gr. ; - frais des obsèques de M. de Châteaubelin ; - réparations des fours de Lons ; - à Pierre de Chaffault, « saige en droit, » conseiller de monseigneur, pour sa pension, 6 florins ; - liste des tailles non recouvrées.
- 1B161 (Liasse.) - 31 pièces papier, 15 sceaux.
1890-1393. - *Lons-le-Saunier*. Mandements et quittances à l'appui des comptes de Jacques de Montain, receveur. Commission de châtelain de Lons-le-Saunier, donnée par Jean de Chalon-Châteaubelin à Gilet Outhenin, écuyer, 1391 (copie) ; - commission de conseiller, donnée par le même à Pierre de Chaffal, bachelier ès lois, 1391 (copie); - Jean de Chalon mande au receveur de Lons de lui expédier à Orgelet « XII des meilleures carpes qui seront par della, et quatre boches, » 1391 ; - dépenses faites durant un séjour de Jean de Chalon a Lons-le-Saunier, du 17 au

19 mars 4393 ; - quittance de ses gages de bailli de Lons- le-Saunier donnée par Guillaume de Saulieu, licencié en droit, 4393 ; - quittance de ses gages de châtelain donnée par Gilet Outhenin, écuyer, 1393.

- 1B162 (Liasse.) - 3 cahiers de 2, 23 et 16 feuillets (filigranes : *un P couronné d'une croissette et une fleur de lis*).
1391-1400. - *Monnet*. Compte additionnel de Besançon Du Nanz, receveur de Monnet, pour 1391. - Compte du même, 1394-1396 ; - censes de Monnet, Mont-sur-Monnet, le Navois, Marigna, Montagna, le Larderet ; - dépense : « pour les sergens et menestriers qui ont garder les fayres a Monnet... II florins ; » - réparations de diverses maisons appartenant à la seigneurie ; - total de la dépense, 492 florins. - Autre compte du même receveur, 1399-1401. Dépense : « pour les gens de monseigneur en alant a l'obsequede feu monseigneur d'Arguel, II fl. IIII gr. IIII engr.;... - a Loys d'Escrille, pour ses gaiges de I anz et demi, XLV fl.;... a Henry Vuibert, pour ses gaiges de garder la porte du bourg du Chastei-Devant, pour ung an et III cartemps (trois quarts d'an), viii quartes froment. »
- 1B163 (Liasse.) - 3 cahiers papier de 34, 32 et 21 feuillets (filigrane : *une couronne*).
1395-1396. - *Orgelet*. Compte de Perrin de Rothonay, receveur pour Jean de Chalon-Châteaubelin, 1395-4396. Dépense : « Pour Buciqua et son cheval, le VII novembre [1395], III gros IIII engr.;... - a maistre Robert, phisiciain, X quartes froment et X quartes avoine ; »... - gages d'officiers, gardes de foires, aumônes, cérémonies de la Fête- Dieu et de la fête de saint Michel. - Autre compte du même receveur, 4397-4398. Recette d'argent: 673 fl.; - dépense : « a Clave, falconier de monseigneur, v engrognes ; » - gages et salaires d'officiers, ouvriers, vigneron ; « pour tindre (tendre) des serges pour la chambre de madame de Chastelbelin le III fevrier [1398] ;... - a Guillemain Lasnier et Pierre Hugonet, priours de la confrairie de la Feste- Deux... II quartes ;... - pour amener de la cheal et de l'areine pour murer en la tourt de coste la balme, en la cavenne ;... ce sunt les noms de ceulx qui doivent lesblez, deniers de cense des maisons, et les deniers des esferpoin que rend Perrin de Routhenay [1398] ; » - Orgelet compte « VII maischers ; » - cens d'Oliferne, Marnézia, Orgelet, Alièze, Montigny, Vampournay et Dampierre.
- 1B164 (Liasse.) - 4 cahiers papier de 26, 20, 16 et 7 feuillets (filigranes : *fleur de lis et tête de bœuf*).
1398-1403. - *Orgelet*. Comptes du receveur Perrin de Rothonay, 1399-1400. Recette : tailles, censes, blés, gelines ; - dépense : frais de procès contre madame de Sassenage ; - « vendition dou cheval baillé a Evrart l'armite, VI florins ; » - gages de Jean, bâtard de Chalon, châtelain d'Orgelet, 45 fl.; - somme de la « mise en deniers, IIIe XVI florins , » opposée à une recette de « IIIIeLXXII fl. » - 1400-1401. Dépense : pension de Guillaume de Merlia, 6 fl. 1 gr. 2 engr.; - de Jean Vinaigre, chapelain et secrétaire de M. de Châteaubelin, 2 fl. 7 gr.;-« a Aymonet le menestrier, pour ses despens en alant et venant en France par devers monseigneur... par le comandement de maistre Jehan de Ronchal (24 juillet 4400), » 3 fl. 2 engr.; -- à Jean de Ronchaud, chantre de Troyes, pour sa pension, 44 quartes froment et 44 quartes avoine ; - « pour faire le pont de l'entrée du chastel d'Orgelet, a Jehan Bertrant et a Estevenin le maçon, V fl. VII gr. IIII engr. » - 1402. Dépense : « païé a maistre Estienne de Yeyrie, procureur de monseigneur, pour ses despens de plusieurs fois qu'il fut a Bourg en Breisse par devers monseigneur de Savoye, pour avoir la recrèance de XXI grosses bestes que les gens de mons. de Savoye avoient prins aux gens de monseigneur, IIII fl. III gr. II engr.; » - frais d'écritures du greffier du parlement de Dole, 5 fl. - 4402-4403. Dépense : « a Hugue de Saint- Colom, pour aller devers monseigneur de Berry (15 décembre 1402), XVII fl. » - Plusieurs voyages de M. de Châteaubelin à Orgelet ; - gages des guetteurs du château.
- 1B165 (Liasse.) - I pièce parchemin, 52 pièces papier, 32 sceaux.
1387-1395. - *Orgelet*. Mandements (en partie quittancés) à l'appui des comptes du receveur Perrin de Rothonay. Jean, bâtard de Chalon, châtelain d'Orgelet, délivre à Jean Parmentier, curé de Mesnay, pour avoir mis « par escript tous ceulx qui devoient a Perrin de Routhenay, receveur d Orgelet, a cause de ladicte recepte, » 4394 ; - Jean de Chalon-Châteaubelin ordonne de délivrer un quartal froment pour « aidier a norrir la donnée de feu Jaquat, son barbier, » 1395 ; - frais de rétablissement des « forches d'Orgelet ; » - mandement de gages de Jacquemin, ménétrier du seigneur d'Orgelet ; - mandement en exécution d'un marché passé entre Jean de Chalon-Châteaubelin, Christin et Pierre de Mérona, pour guetter durant un an au château d'Orgelet, au prix de 11 quartes de froment payable à ces derniers; _ mandement de gages du gardien des fours d'Orgelet, scellé par le châtelain du lieu, Jean, bâtard de Chalon.

- 1B166 (Liasse.) - 52 pièces papier, 44 sceaux.
1396. - *Orgelet*. Mandements (en partie quittancés) à l'appui des comptes du receveur Perrin de Rothonay. Réparations au château d'Orgelet ; gages du « corneux » de la châtelainie ; - dépense du seigneur et de sa femme faite à Orgelet les 23-24 janvier ; - « donné a Henry, hermite du Rosier-Blanc, I escu ; » - mandement délivré par Jean de Chalon pour achat d'un cheval « broubay ; » - ordre du même adressé à son receveur de faire « les despens de Catherin de Condes, » son écuyer bien-aimé, de passage à Orgelet ; - autre mandement prescrivant au receveur d'envoyer à Saint-Julien, pour l'hôtel de Jean de Chalon, « une quehue de vin de Chastel-Charlon ; » - frais de récoltes et de culture ; - certificat d'avances faites à l'hôtel de madame de Châteaubelin, donné par Fromond de Montmorot, maître d'hôtel de la comtesse.
- 1B167 (Liasse.) - 57 pièces papier, 42 sceaux.
1397. - *Orgelet*. Mandements (en partie quittancés) à l'appui des comptes du receveur Perrin de Rothonay. Mandat de 15 francs pour l'hôtel de Louis de Chalon-Châteaubelin, délivré par Amé de Chalon, abbé de Baume, Pierre de Merlia et Jean, bâtard de Chalon, coexécuteurs du testament de M. de Châteaubelin ; - frais d'une journée tenue à Poligny entre M. de Neuchâtel, le procureur de M. de Châteaubelin et le procureur de Charles de Poitiers, relativement au fief de la Frette ; - mandement délivré par Jeanne de Ghistelle, dame de Châteaubelin, au profit de Jean, son chambrier, faisant le voyage de Salins ; - certificat de dépenses « de Cathelin Buchet, de Montflour, cuturier [employé] a fere les robes de ma dame de Chastelbelin de brunete, les curtines de son lis, et auxi a fere les robes de ses damisseles [avec] le pelissonnier qui forra les robes ; » - frais de garde des « voilles » de Mesnay « a trente lances, et il fut li bannière d'Orgelet ; » -certificat de paiement donné par Pierre Buignon, gardien des frères mineurs de Lons-le-Saunier, touchant une rente appartenant à son monastère ; - mandat pour la solde de la garnison du château d'Orgelet, délivré par Jeanne de Ghistelle ; - mandements relatifs à diverses procédures en matière de garde, soutenues par les officiers de Louis de Chalon, aîné des fils de M. de Châteaubelin.
- 1B168 (Liasse.) - 5 pièces parchemin, 119 papier, 94 sceaux.
1398-1404. - *Orgelet*. Mandements à l'appui des comptes de Perrin de Rothonay. Achat de plusieurs aunes de « brunete » pour la livrée des officiers de M. de Châteaubelin, soldées à Étienne Bunol, drapier, d'Orgelet, 4398; - frais du testament de Jean de Chalon-Châteaubelin, ordonnancés au profit d'Humbert Capue, d'Orgelet, notaire ; - extrait du testament précité, délivré par Bon Guichart, de Poligny, bailli d'Aval ; - détails d'exécution de ce testament; - frais de l'envoi d'un messager à Avignon pour le fait « de la chanonie » fondée par les dernières volontés de Jean de Chalon ; - acte de notoriété, quittancé, d'une vente de poissons consentie par Perrin « du Tertre, *alias* de Routhenay, » écuyer, et Humbert Capue, clerc, à Huguenin de Chilly, écuyer, fils de feu Gui de Chilly, chevalier, au prix de 79 fr. 11 gr.; - nombreux mandats délivrés par Jean, bâtard de Chalon, châtelain d'Orgelet, et Pierre de Merlia, bailli, 1399 ; - remboursement effectué par les officiers de M. de Châteaubelin, de 400 francs d'or prêtés naguère à Jean, bâtard de Chalon, et à Jean Musi, châtelain de Châteaubelin, par Jacquemard, seigneur d'Andelot [v. 1400] ; - achats de maisons à Orgelet, 1403; - réparations exécutées au château ; - dépense du conseil du seigneur de Châteaubelin, tenu à Orgelet le 8 octobre 1403 ; - mandements relatifs au paiement de 1,000 francs dus par M. de Châteaubelin à Guion de Montagu, demeurant à Salins, 1404 ; - entretien de la chaussée de l'étang d'Orgelet.
- 1B169 (Liasse.) - 6 pièces parchemin, 66 papier, 29 sceaux.
1386-1404. - *Orgelet*. Quittances à l'appui des comptes du receveur Perrin de Rothonay. Quittance générale donnée par Jean de Chalon-Châteaubelin au receveur Gille de Montagu, 1386 ; - quittances de divers paiements données : par Fromond de Montmorot, maître d'hôtel de madame de Châteaubelin, 1395 ; - par Jacques de Sainte- Anne, lieutenant du gardien des frères mineurs de Lons-le- Saunier ; - par Guillaume de Beaufort, seigneur de Beaulieu ; - par Isabelle de Quingey, abbesse des cordelières de Lons, 1396 ; - par frère Jean Paillard, gardien des frères mineurs de Lons ; - par Nicole du Vernois, écuyer ; - par Louis d'Écrilles, écuyer, recevant « XX fr. d'or pour aler a l'enquete de monseignour de Chastelbelin ou voiaige d'Ongrie, » 1397 ; - par Jeanne d'Éternoz, abbesse de Battant, 1398 ; - par Amé de Chalon, abbé de Baume, de 200 fr. « pour porter a mond. seigneur de Chasteaubelin en France, pour la mission de la journée qu'il a en parlement a Paris sur le fait de la conté d'Auxerre ; » - par divers châtelains des domaines de Châteaubelin ; - par Jean de Ronchard, chantre de Troyes, 1399 ; - par Huguenin, fils de Jean de Vaux, serviteur de Louis de Chalon-Châteaubelin, 1403.
- 1B3290 (Liasse.) - 2 rouleaux papier.
XIV^e siècle. - *Orgelet*. Rôles des amendes adjugées par le lieutenant de la justice (s.d.).

- 1B170 (Liasse.) - 3 cahiers de 32, 33 et 31 feuillets (filigrane : *un bourdon de pèlerin*).
1394-1399. *Saint-Aubin*. Comptes du receveur Jean des Aulx. 1394-1395. Recette : tailles, censes, blés; - dépense : à Jean d'Andelot, seigneur de Cressia, 7 gr. 6 engr. ; - à Jean Parmentier, chapelain de monseigneur de Châteaubelin, 8 fr. ; - à Pierre Pasquelet, drapier, d'Orgelet, 5 fl. 10 gr. ; - « a maistre Robert le fisicieins, III quartalx ; » - à Guiot Merlet, châtelain de Saint-Aubin, 8 fr.; - « a Estevenin de Cuscey, chastellain de S. George, recepveur pour M. Guillaume de Vienne, seignour doudit S. George... XXVI fl. VIII gr. ; » - à Jean, bâtard de Chalon, écuyer, 3 gros et demi, 4 mesures d'avoine, 2 pintes de vin et 2 blancs. - 1395-1396. Recette : « de la prevosté de Saint-Loup, XXV fr. III s X d. ; » - tailles d'Aumur et d'Hotelans ; - dépense : à Antoine de Saint-Julien, écuyer, 15 fr. ; - à Pierre, cuisinier de monseigneur, 20 fr. ; - à maître Jean de Ronchaud et à maître Guillaume de Chassey, bailli de monseigneur, 20 florins ; - à Jean de Luis, fauconnier de monseigneur, pour « sa cbacemente, » 3 fr. ; - « a Jehan Berthier, maistre de l'escoule de S. Albin, II fl. » - 1398-1399. Dépense : à Jean Ratier, chambrier de madame de Châteaubelin, 50 fr. ; - à Jean de Neuchâtel, seigneur de Montaigu, et à Jeanne de Ghistelle, sa femme, dame de Montaigu et de Chay, 50 fr. ; - à Jean Marquaut, prévôt de l'hôpital N.-D. de Fontenelles, de Tonnerre, receveur général du comté de Tonnerre, 3 fr. 2 gr 8 engr. ; - à Hugues de Saint-Colomb, écuyer, 12 fr. ; - à Humbert des Aulx, forestier des bois de noyer, 2 fr.
- 1B171 (Liasse.) - 4 cahiers de 33, 23, 24 et 22 feuillets (filigranes : un bœuf coupé à mi-corps, couronné d'une étoile, une tête de bœuf sommée d'une étoile et un Agnus Dei passant).
1399-1403. - *Saint-Aubin*. Comptes du receveur Jean des Aulx. 1399-1400. Recette : cire, 190 l.; 142 channes de vin et 156 gelines ; - dépense : à Jean d'Autoreille, citoyen de Besançon, 30 fr. ; - à Jean Dumoulin, chapelain et secrétaire de monseigneur de Châteaubelin, 7 gr. ; - à Guiot Maire, gouverneur de la prévôté de Saint-Aubin, 4 fr. - 1400-1404. Recette : listes de taillables et censitaires de la terre; - dépense : à Jean de Coigny, prieur de Jouhe, « pour sa confession, » 25 novembre 1400, 5 fr. ; - à Jean de Savigny, chevalier, 40 fr. ; - à Isabelle de Quingey, abbesse des cordelières de Lons-le-Saunier, 2 gr. ; - « a Jehan Barthier, maistre des escolles de S. Juhan de Loone, VI fr. ; » - à maître Visin Braceart, licencié en droit, châtelain de Saint-Aubin, 25 fl.; - somme de dépenses : 919 florins. - 1402. Recette : 245 gelines, 43 oisons ; - dépense : à Jean de Montigny, procureur du duc au bailliage d'Aval, 25 fr. ; - réparations au château de Saint- Aubin ; - gages du receveur, 16 fl. ; - somme de dépense : 731 fl. - 1402-1403. Recette : tailles, censes de terre, « recepte des ovriers de braz, » franchises bois de noyers, blés, gelines et oisons ; - dépense : « a Chifflet, page de monseigneur, III fl. ; » - à maître Étienne de Veyrie, gages d'un an, 18 fl.; - aux correcteurs du présent compte, 2 fr. et demi ; - somme de la dépense : 895 florins.
- 1B172 (Liasse.) - 1 pièce parchemin, 67 papier, 36 sceaux.
1366-1395 - *Saint-Aubin*. Mandements à l'appui des comptes du receveur Jean des Aulx. Commission donnée par Tristan de Chalon, seigneur de Rochefort, à Renaud de Dramelay, seigneur de Présilly, pour ouïr les comptes de Bertrand Le Chapis d'Orgelet, 1366 ; - commission de receveur de la terre de Saint-Aubin donnée par Jean de Chalon-Châteaubelin à Jean des Aulx, son chapelain, 1385 ; - mandement de frais de charrois délivré par Louis d'Écailles, écuyer, châtelain de Monnet, 1390 ; - Guillaume Chaigne, clerc du seigneur de Châteaubelin, certifie des dépenses faites à Saint-Aubin le 18 juillet 1395, pour sa réception ; - mandement de 260 livres délivré à Marguerite, femme de feu Guillaume de Montrichard ; - dépenses de pisciculture faites dans la rivière de Saint Loup ; - dépens de Jean de Chatonay, procureur du seigneur; - Jean de Chalon délivre un mandement de 22 fr. à solder à « Hugon Gua de S. Loup, pourveancier » de l'hôtel de madame de Châteaubelin ; - autre mandement de 13 fr. délivré par le même au profit de son écuyer Antoine de Saint-Julien ; - Henri de Chalon, seigneur d'Arguel, certifie être venu à Saint- Aubin le 17 décembre 1395, et avoir dépensé 1 fl. 6 gr. 8 engr. argent; deux quartaux 1 quartier d'avoine soldés par le receveur Jean des Aulx.
- 1B173 (Liasse.) - 5 pièces parchemin, 52 papier, 38 sceaux.
1396-1398. - *Saint-Aubin*. Mandements à l'appui des comptes du receveur Jean des Aulx. Ordre de Jean de Chalon de faire faire « un pilorie » à Saint-Aubin, à « l'ordonance de Guiot Merlat, son chatelain ; » - mandat de 5 francs au profit des « gouverneurs de la chappelle Nostre- Dame de Montrolant » (Jean Huet, curé de Billey, gardien de la chapelle au nom du cardinal de Neuchâtel, prieur de Jouhe, donne quittance de cette rente destinée à l'entretien d'une lampe) ; - voyage de Guyot de Frontenay avec trois chariots, à Dijon, pour « aller querre les andiers de monseignour ; »

- frais de la poursuite « de la mors et occision de feu Jehan Breton... et conduite de Perrenin Minillon, prisonnier a Montagu ; » - commission de garde des bois de noyers de Saint-Aubin, donnée par Louis de Chalon à Humbert des Aulx, 4398 (copie) ; - autre commission du châtelain de Saint-Aubin donnée par le même à Henri, bâtard de Chalon, son écuyer (copie) ; - mandement de 6 fr. pour vêtir de drap Guillaume Le Fort, familier de Louis de Chalon ; - autre mandement de 10 l. au profit de Jean « le bastard de Chalon, » gruyer du comté de Tonnerre ; - gages et dépenses d'officiers ; - mandement (délivré par Jeanne de Ghistelle) de 80 fr. au profit de Jean Ratier, chambrier ; - Guillaume de Vienne, seigneur de Saint Georges et de Sainte-Croix, mande au receveur Jean des Aulx d'acquitter sa rente de 20 livres sur la recette de Saint-Aubin, entre les mains de Guillaume de Champdivers, chevalier.

1B174 (Liasse.) - 57 pièces papier, 42 sceaux.

1399. - *Saint-Aubin*. Mandements (en partie quittancés) à l'appui des comptes du receveur Jean des Aulx. Certificat de dépenses faites aux assises de Saint-Aubin par Étienne de Véria, procureur de M. de Châteaubelin, 1399 ; - Louis de Chalon donne à Robert Beschet, de Saint-Aubin, la commission de forestier des noyers, aux gages d'une robe ou 2 francs par an (copie) ; - dépens faits par Louis de Chalon et « son frère de Saint George » à Saint-Aubin, le 27 mars 1399 ; - mandat du poisson acheté « a l'estang Mort » pour l'enterrement de monseigneur ; - Jean de Neuchâtel-Montaigu et Jeanne de Ghistelle, sa femme, mandent au receveur de Saint-Aubin de payer 101 fr. à Jean Ratier, leur chambrier, pour drap et denrées diverses qu'il leur avait procurés ; - mandement délivré par Henri, bâtard de Chalon, pour travaux exécutés au château de Saint-Aubin par deux charpentiers : « trestels, bans, usseries, fenestres, serrures de fer avec verroux ; chandeliers de fer pour la chambre de monseigneur ; » - dépens de Pierre, valet des chiens du comte d'Auxerre, pour sa nourriture et celle de sa meute, à Saint-Aubin, du 5 juillet au 26 août 1399 ; - dépens de Jean Du Moulin, chapelain et secrétaire du comte d'Auxerre, faits en compagnie de maître Guillaume Guérin, ermite, au gîte de Saint-Aubin, le 4 3 novembre ; - avis donné par les conseillers du seigneur de Châteaubelin au châtelain de Saint-Aubin : « que aucunes gens se parforcent ou veulent aflorcier de grever monseigneur en son chastel de S. Aubin, » avec ordre de faire bonne garde, 1er décembre 1399.

1B175 (Liasse.) - 2 pièces parchemin, 81 papier, 53 sceaux.

1400-1404. - *Saint-Aubin*. Mandements (en partie quittancés) à l'appui des comptes du receveur Jean des Aulx. Louis de Chalon mande à son receveur de remettre deux écus d'or à son écuyer Huguenin de Saint-Colomb, 1400 ; - réparations au pont du château de Saint-Aubin ; - frais de fenaison ; - mandement de 40 fr. délivré par Jean de Neuchâtel Montaigu au profit de Jean de Savigny, seigneur de Beauregard ; - autre mandement de 28 fr. et demi, délivré par le même au profit de Jean de Cubry, de Chemilly-sur-Saône ; - autre mandement du même Jean de Neuchâtel, ordonnant de payer 129 fr. 7 engr. à Jean Droilleu, son receveur de Chissey, 1402 ; - certificat de frère Jean de Coigny, prieur de Jouhe, déclarant avoir reçu 5 fr. d'or pour le luminaire de la chapelle de Montroland ; - Visin Brassart de Montaigu, châtelain de Saint-Aubin, mande au receveur de faire abattre « le grant chauffaul » du château du lieu ; - réparations à ce château ; - frais du bailli Jean de Merlia et du procureur de monseigneur, ayant assisté au parlement de Dole, du lundi avant les Bordes au 16 mai 1403 ; - nombreux mandats délivrés par Humbert Capue, receveur général du comté d'Auxerre ; - rôle des amendes du village d'Aumur, 1404.

1B176 (Liasse.) - 3 pièces parchemin, 66 papier, 33 sceaux.

1332-1399. - *Saint-Aubin*. Quittances à l'appui des comptes du receveur Jean des Aulx. Jean de Chalon-Châteaubelin donne décharge à son receveur de 46 francs qu'il avait dépensés lui-même au parlement de Dole et au pèlerinage de Montroland, le 3 mai 1388 ; - quittances souscrites pour diverses sommes : par Jean de Ronchaud, bailli de Châteaubelin ; - par Gui Merlet, de Frontenay ; - par Fromond de Montmorot, maître d'hôtel de madame de Chalon ; - par Jean Deluis, fauconnier, 4396 ; - par Hugues de Saint-Colomb, 1398 ; - par Poinsard de la Taverne, receveur de Guillaume de Champdivers ; - par Jean, bâtard de Chalon, gruyer du comté de Tonnerre ; - constitution de 20 livres de rente au profit des religieuses clarisses de Lons-le-Saunier, par Guillaume de Vienne, seigneur de Saint Georges, et Marguerite de Vaudémont, comme dot de leur fille Jeanne, religieuse de ce monastère, 4332 (copie à l'appui d'une quittance des arrérages de cette rente donnée en 1398 par Isabelle de Quingey, abbesse des cordelières de Lons) ; - quittances : de 20 écus, donnée par Amé de Chalon, abbé de Baume ; - d'une quarte de froment, donnée

par Odot de Lons, cordelier, au nom du couvent des cordeliers de Dole, 1399 ; - de 23 écus, donnée par Jean de Neuchâtel, damoiseau, seigneur de Montaigu.

1B177 (Liasse.) - 1 pièce parchemin, 59 papier, 28 sceaux.

1400-1404. - *Saint-Aubin*. Quittances à l'appui des comptes de Jean des Aulx. Hugues de Chalon, prieur de Jouhe, donne quittance de 5 fr. reçus pour le luminaire de Montroland, 1400 ; - quittances : de 30 fr. de gages, donnée par Hugues de Gevrey, substitut du procureur de Louis de Chalon ; - de 40 fr., donnée par Jean de Savigny, seigneur de Beauregard ; - de 129 fr. reçus par Jean Droilley de Lille, clerc, receveur de Chissey, pour Jean de Neuchâtel-Montaigu, 1402 ; - de 10 florins, donnée par Guillaume de Chassey, conseiller de madame de Châteaubelin, 1403 ; - de divers gages et dépens, par Visin Brassart de Montaigu, châtelain de Saint-Aubin.

1B178 (Liasse.) - 4 cahiers de 30, 40, 15 et 12 feuillets, 4 pièces papier, 3 sceaux (filigrane : *une quintefeuille*).

1390-1402. - *Saint-Julien*. Comptes et mandats de Gilet Sayne, receveur pour le seigneur de Châteaubelin. 1389-1391. Recette : tailles de Saint-Julien, Montfleur et Chevreaux ; - dépense : à Jean le bâtard de Chalon, seigneur de Montrichard, 7 quartes et demie de froment, et 7 quartes et demie d'avoine ; - couverture de la halle de Saint-Julien ; - « a Jehan de Vilars, corduanier de Gignie, IIII l. ; » - gages du châtelain, Jean Vilain, 30 l. ; - gages du chapelain, 31. 5 s. et 6 quartes et demie de froment ; - frais de garde des trois foires de Saint-Julien : le jour de saint Laurent, le dimanche après la Toussaint et le dimanche avant saint Vincent ; - à Jean Chambri, châtelain de Montfleur, 17 l. 3 s. de gages. - 1395-1396. Carnet-journal du receveur, détail de la dépense de l'hôtel du seigneur. - 1398-1399. Dépense : frais des exécuteurs du testament de M. de Châteaubelin séjournant à Saint-Julien ; - gages du receveur, pour une année : 12 quartes de froment ; - à André de Saint-Julien, capitaine du château, 16 l. 10 s. pour ses gages ; - salaire du prévôt et des sergents ayant gardé les trois foires, 30 s. ; - remboursement de 36 l. à Guillaume de Laubépin, chanoine de Saint-Jean de Lyon. -1400-1402. Dépense : culture de la vigne de Balanoz ; - 24 fl. payés à Étienne Fauquier, de Lons-le-Saunier, « pour draps pris de luy ; » - à Jean Lopin, guetteur du château, pour 9 mois de gages : 4 quartes et demie de froment : - mandements délivrés sur le receveur de Saint-Julien, par Louis de Chalon et son bailli, Pierre de Merlia, 1398-1399.

1B179 (Liasse.) - 2 cahiers papier de 26 et 49 feuillets (filigrane : *une fleur de lis*).

1387-1389 - *Salins*. Partage d'Auxerre en la saunerie. Comptes rendus à Jean de Chalon-Châteaubelin par le receveur, Guyon de Montaigu. 1387-1388. Recette de deux ans : 9,277 l. 8 s. 7 d. - Dépense : rentes payées à des églises pour anniversaires : aux dames du Sauvement et de Battant ; aux cordelières, aux frères mineurs, aux jacobins, à l'hôpital du Saint Esprit de Besançon ; à l'hôpital de Saint-Julien ; aux jacobins de Poligny ; à l'abbaye de Goailles ; aux cordeliers de Salins ; au prieuré de Jouhe ; à l'abbaye de la Charité ; à Saint-Anatoile, Saint-Jean, Notre-Dame, la Madeleine, Saint-Maurice et Saint-Pierre de Salins ; aux cordeliers de Lons-le-Saunier ; au chapelain de Châteaubelin ; total de ces rentes pieuses : 164 l. 15 s. ; - gages et pensions : à Guillaume de Beaufort, châtelain de Châteaubelin ; à Jouffroy de Saint-Martin ; à maître Guillaume d'Arbois ; à Pierre de Merlia ; somme, 241 l. ; - « a monseigneur de Montbeliard, que furent pourter a Montfalcon et paieiz le XXVIe jour de fevrier M CCC IIIIxx et huit (1389), en rabatant de VIII m fl. que monseigneur avoit ja recehu du mariaige de madame de Chastelbelin, sa femme... II^m II^c l. ; - pour I messaiger envoyez a Lonvy et a Balançon pour le fait des arnés de jostel... XI octobre ;... achat de IIII costes d'acier pour monsieur, LVI fr. (19 novembre) ; » - dépenses d'habillements, broderies, velours, etc. - 1392-1395. Recette de trois années : 1,063 l. 5 s. 6 d. - Dépense : paiements pour fiefs ou rentes à : Jean de Saint-Loup ; Jean Le Matin, de Marigna ; Jean Le Louvet, de Sainte-Anne ; Jacquet de Bornay ; Guillaume Des Mars ; Renaud de Gharrins ; Aimé de Saint-Aubin ; Thiébaud, seigneur de Neuchatel ; Humbert de Lille ; Girard de Bourbon ; Gui de Pontailler ; Jean de Savigny ; Jean de Thoraise ; Pierre d'Usier ; Jean de Donbs ; Hugues de Genève ; Guy d'Amanges ; Jean de la Faie ; Henri de Salins ; Guyon d'Usier ; Othenin Palouset ; Marguerite de Rye ; Perrin Gormon, de Clairvaux ; Othe de Salins ; Othe de Chantrans ; Jean de Vienne, seigneur de Roulans ; - « a maistre Humbert le brodeur, pour aler querir a Besençon du fil d'or por acun ouvrage qu'il faisoit pour monsieur ;... - a Jehannin l'orfèvre, pour II colers, V fr. ;... - por I aquenée, 1 fr. ; por v costes d'acier et I drapt de soye, VIxx I fr. finez pour messire Jehan le bastart ;... - II costes de fer mises en Chastelbelin, XXIII fr. ;... - torches pour l'osèque de madame d'Orbe (18 février 1394) ;... - a maistre Symon lephiscien, pour dyagragan et peintes (?) pour madame le xviii de fevrier, XXII s. ;... - pour I camez d'acier, VIII l. ;...

- envoyez a monss. par la trompette, II aines brunette Malines a XX gros l'aine ; » - somme de la dépense, 8,142 l. 6 s.

- 1B180 (Liasse.) - 3 pièces parchemin, 59 papier, 56 sceaux.
1388-1397. - *Salins*. Partage d'Auxerre. Mandements (en partie quittancés) à l'appui des comptes du receveur Guyon de Montaigu. Jean de Chalon accorde un délai à Jean de Côtebrune, fils de feu Guillaume, pour reprendre en fief les rentes qu'il tenait de lui en la saunerie, 1389 ; - Jean Vilain, écuyer de M. de Châteaubelin, déclare que son maître doit pour gîte 34 fr. à Aaron Jourdain, hôtelier de l'hôtel de la Crosse, rue Saint-Jacques, à Paris ; - ordre de payer à l'amiral Jean de Vienne une rente de 100 l. pour laquelle il a fait hommage ; - mandement de 24 s. en faveur de Jean Monnet, apothicaire à Salins, 1390 ; - mandement de Jean de Chalon délivré à Philippe d'Arbois, sellier, de Salins, pour fourniture de selles, troussières, étriers, etc. ; - autre mandement de 50 fr. d'or délivré à Jean de Corcondray, moine et doyen de Baume, pour vente de deux chevaux ; - mandement de 2 florins d'or délivré à Jeannin l'orfèvre, pour dorer une chaîne du seigneur de Châteaubelin ; - ordre de ce dernier prescrivant à son receveur de lui procurer des copies des testaments des comtes de Bourgogne, vidimées et scellées par l'official de Besançon, 1391 ; - Louis de Chalon constitue une rente annuelle de 100 s. sur la saunerie, au profit de Perrenin de Fraisans, son procureur.
- 1B181 (Liasse.) - 2 pièces parchemin, 60 papier, 62 sceaux.
1398-1401. - *Salins*. Partage d'Auxerre. Mandements à l'appui des comptes de Guyon de Montaigu Réparation des tours de Châteaubelin, 1398 ; - paiement des gages de maître Robert L'Anglois, physicien de feu Jean de Chalon-Châteaubelin ; - engagement de « douze copes d'argent blanc pesant environ treze mars, » entre les mains de Perrenet Berbisey, de Dijon, en retour d'un prêt de 50 écus d'or, « et les dictes copes sont seigniées dessoubz aux armes de monseigneur de Balme, » 1399 ; - mandement du bailli Pierre de Merlia, soldant les détails de l'enterrement de Jean de Chalon-Châteaubelin : 500 livres de cire ; 10 pièces de sandal rouge ; 6 pièces de sandal noir ; 20 aunes de franges de soie rouge ; tafletas rouge pour le cheval du corps de monseigneur ; deux bonnes serges de « la grant moyson » noires ou perses obscures ; 3 aunes de toile noire ; 2 aunes de toile noire ou de perse, 21 février 1399 ; - autre mandement d'Amé de Chalon et autres exécuteurs testamentaires de Jean de Chalon relatif aux mêmes funérailles : 40 fr. mis en 4 plats pour offrandes ; 89 écus d'or donnés aux prélats ; 200 fr. aux prêtres ; 23 fr. 6 bl. aux clercs ; 25 fr. pour les bassins de l'enterrement ; - autre mandement d'épices, de réparation de harnais « par l'armurier Montbeliard, » etc. ; - « a Guiot et Guillaume d'Oyonna frères, brodeurs, de Salins, et a Apostoille, peintre, dudit lieu, pour l'ouvrage des arbillemens des chevalx des obsèques ; » - Louis de Chalon, comte d'Auxerre, mande à son receveur de payer 20 fr., prix d'une cotte d'acier dont il avait fait présent à son écuyer, Guillaume de Poligny, 1400.
- 1B182 (Liasse.) - 30 pièces parchemin, 47 papier, 29 sceaux.
1386-1397. - *Salins*. Partage d'Auxerre. Quittances et mandats à l'appui des comptes de Guyon de Montaigu. Jean de Chalon mande à son receveur qu'il vient de donner en accroissement de fief, à son écuyer Henri Palouset, une rente de 100s. sur la saunerie, 1386 ; - quittances : de 100 l., donnée par Jean de Vienne, seigneur de Roulans et amiral de France, 8 mai 1388 ; - de 40 sous, donnée par Hugues de Charnod, abbé de Goailles ; - de 10 l., donnée par Isabelle du Saix, abbesse de Battant ; - de 60 s., par frère Renaud de Chissey, gardien des cordeliers de Besançon ; - de 12 l. 10 s., par frère Philibert d'Annoires, gardien des cordeliers de Lons-le Saunier ; - de 40 s., par sœur Marie, abbesse des cordelières de Besançon ; - de 151. 15 s., par Gilles de Montaigu, licencié en droit ; - de 20 l., par Ancel de Salins, seigneur de Montferrand et Vaugrenant ; - de 38 l., par Jean, bâtard de Chalon, seigneur de Montrichard ; - de 50 s., par frère Renaud de Chissey, gardien des cordeliers de Salins ; - de 101., par Guyon d'Usier, écuyer ; - de 12 l., par Simonne d'Abbans, veuve de Gui d'Amanges, chevalier ; - de 20 charges de sel, par Jean de Neuchâtel, cardinal, prieur de Jouhe ; - de 10 l., par Perrin Gourmont de Clairvaux, écuyer ; - de 7 l. 10 s., par Jeannet du Solier, lombard, de Salins ; - de 50 l., par Jean de Salins, chevalier, 1389 ; - de 25 l., par Pierre d'Usier ; - de 10 l., par frère Jean de Bletterans, prieur des jacobins de Besançon ; - de 100 s., par frère Étienne Châtelain, gardien des cordeliers de Salins ; - de quatre charges de sel, par Aube, cuisinier du duc de Bourgogne, 1390 ; - de 8 fr. d'or, par Guyot et Jean Prost de Monnet ; - arrêté de comptes entre Jean de Chalon-Châteaubelin et son receveur Guyons de Montaigu, 5 mars 1396 (copie).
- 1B183 (Liasse.) - 28 pièces parchemin, 27 papier, 31 sceaux.
1398. - *Salins*. Partage d'Auxerre. Quittances à l'appui des comptes de Guyon de Montaigu. Jean de

Montbéliard, armurier à Salins, donne quittance de 2 écus au comte de Tonnerre ; - quittances : de 100 fl., donnée par Jean Musy, écuyer, châtelain de Châteaubelin ; - de 3 fr., donnée par Pierre de Licona, écuyer ; - de 20 l., par Thiébaud, seigneur de Rye ; - de 12 l. 10 s., par frère Pierre de Larnaud, gardien des cordeliers de Lons le-Saunier ; - de 10 l., par frère Fauque de Passenans, prieur des frères prêcheurs de Poligny ; - de 10 l., par frère Aimé de Franney, procureur des frères prêcheurs de Poligny ; - de 40 l., par Thiébaud, seigneur de Neuchâtel ; - de 100 s., par frère Jean dit Vilain, maître de l'hôpital de Saint-Julien ; - de 100 s., par frère Jean de Montain, prieur du Sauvement ; - de 50 fr., par Amé de Chalon, abbé de Baume ; - de 30 fl., par frère Étienne Damot, abbé de Rosières ; - de 30 L, par Jean Fautre, bailli de Tonnerre ; - de 50 l., par Girard de Bourbon, seigneur de Montperroux ; - de 15 l., par Jacqueline de Scey, veuve de Jean Le Louvet, de Sainte-Anne ; - de 30 l., par Aimé de la Serrée, seigneur de Mont ; - de 100 s., par Othenin Palouset de Salins ; - de 5 l., par frère Étienne, abbé de la Charité ; - de 20 l., par Raoul de Gruyères, seigneur de Vaugrenans.

1B184 (Liasse.) - 24 pièces parchemin, 32 papier, 16 sceaux.
1399-1401. - *Salins*. Partage d'Auxerre. Quittances à l'appui des comptes de Guyon de Montaigu. Humbert de Lille, écuyer, « garde et chastellain de la tour de Grimbert » pour le seigneur de Châteaubelin, donne quittance de ses gages, montant à 6 fl. 3 gr., 1399 ; - quittances : de 30 l., par Jean, bâtard de Chalon, seigneur de Montrichard ; - de 101., par Girard Basan, de Dole, clerc, licencié en droit ; - de 80 l., par Étienne de Salins, fils de feu Jean, seigneur de Poupet ; - quittance de pièces de sandal, portées à Orgelet pour les obsèques de Jean de Chalon-Châteaubelin, 20 février 1399 ; - Jean de Poupet, procureur de Guillaume du Châtelet, prieur de la Madeleine de Salins, donne quittance de 10 s. est. ; - quittances : de 50 l., par Jean de Salins, seigneur de Rans ; - de 50 l., par Pierre de Bornay, écuyer, demeurant à Chamblay ; - de 20 l., par Jean Montarbei, chevalier, seigneur de Marnoz ; - de 40 s., donnée par frère Pierre de Gernay, procureur de frère Pierre de Fouvent, maître de l'hôpital du Saint-Esprit de Besançon ; - de 30 l., par Jean de Doubs ; - de 100 s., par Perreniri de Fraisans, clerc de Salins ; - de 10 s., par frère Hugues de Buville, gardien des cordeliers de Salins ; - de 15 l., par Jean de Savigny, seigneur de Beauregard.

1B185 (Liasse.) - 9 pièces parchemin, 15 papier, 5 sceaux.
1309-1378. - *Salins*. Partage d'Auxerre. Pièces diverses produites à l'appui des comptes de Guyon de Montaigu. Fondations pieuses dotées de rentes sur la saunerie. Extraits du testament de Jean de Chalon-Auxerre, léguant une rente de 10 fr. aux frères prêcheurs de Poligny, une rente de 60 sous aux frères prêcheurs de Besançon, 1309 (copies) ; - legs de rentes faits par le même et ses successeurs à l'abbaye de la Charité, 1309-1378 (copies) ; - legs de 40 sous de rente fait à l'abbaye de Goailles par Jean de Chalon-Auxerre, 1314 ; - legs de 40 s. de rente fait à l'hôpital du Saint-Esprit de Besançon par Jean de Chalon-Auxerre, seigneur de Rochefort, 1367. - Concessions d'offices : nomination de Pierre Valuchet, curé de Monnet, à un office de la saunerie, par Tristan de Chalon, 1364 ; - commission de conseiller donnée, à Bon Guichart, de Poligny, par Louis de Chalon-Châteaubelin, qui lui assigne 10 l. de gages annuels sur la saunerie, 1398 ; - semblable commission donnée par le même à Girard Basan, aux mêmes appointements, 1398. - Pensions : Jean de Chalon assigne à Jean de Ronchaud, chantre de Troyes, son conseiller, une pension de 25 fl. d'or sur la saunerie, 1396 ; - Louis de Chalon concède à son oncle, Amé de Chalon, abbé de Baume, une rente de 12 charges de sel, 1398 ; - état des bois amenés de Chay à la saunerie pour l'exploitation des muires du partage d'Auxerre.

SALINES DU COMTÉ DE BOURGOGNE.

1B186 (Registre.) - Registre parchemin de 32 feuillets (rubriques vermillon).
1269-1276. - *Saunerie de Salins*. Cartulaire ou dénombrement des rentiers du puits à muire de Salins, avec division des rentes en meix, quartiers et seilles. « L'am de l'Incarnation Nostre-Seigneur corrant par mil oc LXIX furent cerchiez li mes dou poiz le conte de Borgoine. Premierement li pechede Sainte-Marie, liquel est de la justise monsy Richar Baudin ;... - li mes de la viez Chestelainne ;... - li mes dame Briffaut ;... - li mes Domgin ;... - li mes de Vuriez ;... - li mes de la viez Chestelainne ;... - li mes Esmeriz ;... - li mes dam Humbers de Laier : Premierement Huguenin Chambrez, pour monsy Esperit, VI celles ; item Bessemçon, pour les enfant au sy Willaume de Rufi, v quarties et v celles ; item pour mon seignour Richar Lalamant, II celles et demi ; item pour Ballerne, II celles ; item pour monsy Jeham Engaram et pour son frere, VII quartier et v celle ;... - li mes Tramche-Goule ;... - c'est ii perche

douz moitent, li quel est de la justisse monsy Pierre Chambiez ;... - c'est li mes de Biaux Voir ;... - c'est li mes de l'ospital li quel est frans ;... - c'est li mes dam Berangiez, li quel doit chescune semaine a saint Estene XXX d. - c'est li mes de saint Muriz, li quel est touz frans ;... - l'am de l'Incarnation Nostre-Seignour corrant per mil CCC LXXIII, c'est l'aloïement que l'on moïne ou poiz : premierement messy Richars Baudin , IIII^{xx} celles d'aloïement ;... - item, li enfant monsy Hugue Aubrum , XV celles ; item, Willimin li Feroliar et li Debonaire, V celles ;... - c'est li mes Guhet Bolar doit li quartiers et XX celles de Clugny doivent es enfanz a Mareschar de Besençom, XII s. et VI d., et au Temple, VI s. »

1B187 (Registre.) - Registre papier de 281 feuillets (filigrane : *écu écartelé Bourgogne-duché ancien et moderne, à l'écu de Bourgogne- comté brochant sur le tout.*

1466-1481. - *Délibérations du conseil de la saunerie de Salins, du 14 août 1466 au 13 septembre 1481.* « C'est le livre des délibérations du conseil de la saunerie de Salins, commençant au mois d'aoust l'an mil IIIe LXVI. Le juesdi XIIIe jour d'aoust M CCC LXVI, conseil tenu en ladicte saunerie de Salins led. juedi XIIIe jour d'aoust oud. an, ouquel estoient honorables hommes Jehan de Laule, lieutenant de noble homme Guillaume de Poupet, escuier, seigneur de la Chaul d'Escrotenay, conseiller de monseigneur le duc et conte de Bourgogne et pardessus des offices de ladicte saunerie ; Philibert Cortet, trésorier ; Jehan de Villers, receveur du partaige de Vignorry ; Huguenin Le Bon ; Estevenin Udressier ; Pierre Putornay, clerks desrooles ; Frery Quantéal, payeur ; Jean Ramel, tauxeur de la porte ; Jehan de Noseroy, maistre moutier ; Pierre Rioz, moutier ; Bon-Ami, cloisier, cleric des selz, et Adenet Gadelier, cleric du puis a grez d'icelle saunerie ; » - on délivrera à Guyot de Raon, de Luxeuil, marchand, une voiture de sei trié « pour rebouter le sel de Lorraine ; » - commission de physicien attiré de la saunerie « pour la visitaciou des officiers, ouvriers et ouvrières » accordée à maître Guillaume de Fare, docteur en médecine, aux gages de 10 l. par an, en remplacement de feu Jean Mercier, 21 novembre 1466 ; - préparatifs d'un service funèbre pour le duc Philippe le Bon, mort le 15 juin précédent, 7 juillet 1467 ; - ce service se fera en l'église des frères mineurs, « en laquelle sera faite une chappelle et tabernacle en manière d'ung pavillon au devis de Anthoine de Termes, » 17 juillet ; - les officiers du prince d'Orange annoncent le départ de monsieur d'Arguel, son fils, pour les Flandres, « pour acomplir le mariaige de lui et ma damoiselle de Bourbon, » 7 août ; - interdiction de l'entrée de la saunerie à Perrin- Landry, débrosseur, « jusqu'à ce qu'il ait mis en reparation deux grans cuves de bois a tenir muyre par lui derrierement faictes en icelle saunerie, » 11 janvier 1468 ; - Jean Jouard, président des parlements de Bourgogne, Léonard Mouchet, seigneur d'Avilley, Girard Margotet, Jean de Chavirey, Jean de Laule, conseillers, et Pierre Patornay, cleric de la saunerie, rendent compte au conseil d'un colloque tenu avec les officiers du duc de Savoie au sujet du cours du sel, 6 mai ; - commission donnée à Antoine de Traves de visiter le pont d'Houtaud tombant en ruines, au préjudice de la circulation des convois de sel, 42 mars 1469 ; - on décide de réparer le pont, aux frais de la saunerie, 9 mars ; - expériences sur la cuite des bouillons, 4 mai 1472 ; - argent fourni par la saunerie pour les fortifications du Bourg- Dessus, 22 juin ; - aumône de 20 s. à Jean du Puis, maître de la haute justice, attendu l'utilité éventuelle de ses services, 17 mai 1473 ; - amodiation de la tuilerie de Certeméry par Humbert Vauchier, au prix de 45 francs, 9 juin ; - indemnité pour perte d'un cheval, subie au pays de Vaud par Huguenin Peletier, maître « poulain » de la saunerie, 6 septembre ; - députation envoyée à Besançon pour saluer le duc Charles et l'inviter à venir à Salins, où « son hostel y esloit tout prest en la saunerie, » 44 janvier 1474 ; - visite de la source dite « de Tourmont, » 11 juillet ; - « on rapporte que les Bernois et leurs alyés sont partiz en grant nombre de leur païs, desirans de invahir les païs de monseigneur le duc... et bouter a fue et a flame la saunerie ; » défense d'amener désormais du bois, crainte de surprise ; achats d'artillerie, coulevrines. « vulgaires, » serpentines, arbalètes, etc. ; on envoie acheter à Auxonne deux tonnes de poudre et une dizaine de coulevrines, avec projectiles, 12 septembre ; - commande de 2,000 traits pour arbalètes, 14 octobre ; - achat de harnais de guerre, réparations de fortifications, ferrage de traits ; pension accordée à maître Henri Lallemand, « expert en fait de guerre et en garde de villes, » 4 novembre ; - Henri Lallemand, « canonnier et faiseur de pouldre, » viendra demeurer en la saunerie pour la protéger, aux gages de 50 s. par mois, 26 novembre ; - on prévient le duc de la diminution du produit de la saunerie en la présente année 1474, 29 décembre ; - établissement d'un grenier à sel à Besançon, 46 mars 1475 ; - Catherin Bouchet, capitaine de Joux, envoie des nouvelles des Allemands et demande une voiture de sel, 6 juin ; - réparation des chemins des monts de Cernans et d'Ivory, 2 octobre ; - le duc Charles écrit de Besançon, le 4 février, pour recommander une requête de certains marchands fournisseurs du Maçonnois, 8 février 1476 ; - le lieutenant de la saunerie et Jean Colin, procureur, étant allés au parlement pour procès, « s'en sont retourné a l'occasion des

nouvelles de la journée d'entre Granson et Vaulmercou, que fut le samedi, second jour du present mois de mars, et des gens de l'armée de monseigneur estant tant a Salins que a Tentour... esperans que mondit seigneur vendroit en personne en ceste ville de Salins, » 44 mars 1476 ; - des convoyeurs de sel sont arrêtés entre Salins et Dijon, et « leurs chevaux et harnois prins et contrains a mener et charroyer artillerie et vivres en l'ost de mondit seigneur ; réclamations du conseil de la saunerie, 8 avril ; - nouvelles réclamations contre cet abus pratiqué « en vertu de certains placards, » par les convois d'artillerie passant journellement à Salins et aux abords, 11 août ; - on obtient à ce sujet des lettres du conseil du Duc, datées de Dijon du 5 mai 1476, 8 mai ; - troupes et chevaux renvoyés par le Duc en son comté, dont 1,200 hommes dans le bailliage d'Aval, « au grant foule, dommaige et interet pour mondict seigneur et son pauvre peuple, » 20 mai ; - le Duc écrit au pardessus, « de son camp dez le lac de Lausanne, » le 21 mai 1476, 1^{er} juin ; - un ordre du Duc daté de la Rivière, signé de sa main le 1^{er} août, prescrit de recueillir à Salins « tous pics, pioches, fousseurs, pals ferrés et autres habillemens, pour faire fousseils et terraulx, » et de les lui envoyer d'urgence à son camp ; - autre ordre daté de la Rivière, 34 juillet, signé de l'écuyer du Duc, Guillaume d'Argenton, ordonnant de conduire 200 charges de sel bouchet pour la consommation des troupes ducales ; - « pour eviter les inconveniens et dommaiges que s'en pourraient ensuyr, et pour savoir la volonté et plaisir de monseigneur le duc touchant le mandement par luy donné, derrierement publié en ceste ville, contenant que tous chiefs d'ostel. deans le VIe jour après la publication d'icelluy, partent et tirent devers luy en son l'ost estant emprès la Rivière, laquelle chose s'elle sortissoit son effect serait grant dommaige et interet pour icelluy seigneur et sadicte saunerie, actendu meismement qui conviendrait que lesdicts officiers laissassent et abandonassent leurs office ; et demorerait ladicte saunerie despourvue, pourquoy a esté conclud et deliberé que ledict lieutenant se tirera devers mondict seigneur pour luy exposer les choses dessusdictes, » 18 août ; - ordre apporté au nom du Duc, par M.d'Argenton (daté du 18 août), prescrivant de confisquer toutes les rentes de la saunerie appartenant à l'évêque et aux marchands de Genève, aux sujets de Savoie et à diverses abbayes de Savoie, du comté de Nenchâtel ou du Chablais, 49 septembre ; - ordre du Duc, daté de son camp près de Vesoul (3 octobre), ordonnant de délivrer 30 charges de sel à Jean Du Prel, secrétaire du roi, 15 octobre ; - lettre du bailli d'Aval convoquant les officiers de la saunerie à venir à Dole le 31 janvier 1477, en plus grand nombre possible, afin de délibérer sur de graves affaires, 28 janvier ; - Antoine d'Oiselay, pardessus, et Jacques Guillemain, son lieutenant, envoyés en ambassade auprès de mademoiselle de Bourgogne, pour les affaires de la saunerie, 4 mars 1477 ; - ordre de M. de Craon et des gens des Comptes, à Dijon, au sujet d'Antoine et Jean Buyer, marchands de sel en Mâconnais, 18 mars ; - sel envoyé à Jean d'Andelot, lieutenant de la place de Châteaubelin, pour ravitaillement, 9 avril ; - ordre du prince d'Orange, gouverneur de Bourgogne, daté à Besançon du 25 avril, prescrivant de livrer du sel à l'abbaye de Montbenoit ; - ordre de livrer 2,300 charges de sel à des marchands savoyards, signifié au nom des États, par le gouverneur. 1^{er} mai ; - vacations faites par le trésorier et le moutier envoyés à Neuchâtel pour traiter de la paix avec les Allemands et les Neuchâtelois ; - paiement de la garnison allemande du château de Joux, 28 mai ; - paiement de la garnison de Jougne, 29 mai ; - le prince d'Orange réclame de l'argent pour solder les mercenaires allemands « assemblés pour resister a l'encontre des François, » 9 juin ; - requête présentée à M. de La Bastie, lieutenant du gouverneur, par la communauté des rentiers du puits à muire, afin qu'il soit tenu registre exact des quantités de sel prélevées à leur préjudice, pour réserver leurs droits ultérieurs, 13 juin ; - M. de La Bastie prévient que les Français ont enlevé 25 charges de sel à Humbert Vauchier, de Villers- Farlay, 12 juillet ; - mention de correspondances de madame de Bourgogne et du duc Maximilien, reçues par les officiers de la saunerie, 13 novembre 1477 et 13 mars 1478 ; - pénurie et ruine de la saunerie « par le fait de la guerre, » 2 avril ; - ordre du gouverneur de délivrer à M. de Toulangeon, seigneur de La Bastie, 400 charges de sel, 6 juillet ; - on envoie aux États convoqués à Besançon pour le lundi 20 juillet, Jacques Guillemain, lieutenant de la saunerie, pour remonter l'état de ruine des salines, 18 juillet ; - réclamation par le canton de Lucerne de 1,000 charges de sel au prix de 18 s. estev. la charge ; on lui remontre la pauvreté des salines, mais, « pour les entretenir en amour, » on lui accorde cependant une quantité de sel assez importante , mais inférieure à sa demande, 24 août ; - pourparlers avec Pierre de Jougne, bailli d'Aval, afin d'obtenir de quoi solder les troupes allemandes cantonnées à Salins, 14 septembre ; - M. de Châteauguyon invite les officiers de la saunerie à aller prendre à Dijon les ordres du Roi, 2 mars 1479 ; - on reçoit des mandements en placard du gouverneur de Bourgogne et Champagne, relatifs au paiement dû par la saunerie « en vertu de l'accord fait au traictier avec M. le gouverneur, en l'ost devant Auxonne, de la reddition et obeissance de la ville de Salins, » 23 septembre ; - pourparlers avec le gouverneur de Bourgogne et Champagne, à

Bracon, 23 septembre ; - Louis XI demande l'envoi immédiat de 2,000 l. par son huissier d'armes, Pierre Pelisson, 5 juin 1480 ; - la saunerie manque de fer pour des chaudières, 31 août ; - autorisation par le Roi de payer des sommes réclamées par Pierre de Jougne et Simon de Cléron, 10 juillet ; - incendie survenu à la saunerie ; les rouages du puits d'aval et la chambre de Rosières sont consumés par le feu, 20 juillet ; - *a mesvandaige de sel* » attribué aux moutiers du Bourg-Dessous, 13 septembre 1481.

1B188 (Registre). - Registre papier de 314 feuillets (filigrane : *tête humaine de profil, sommée d'une étoile.*)
1481-1504. - *Délibérations du conseil de la saunerie, du 1^{er} octobre 1481 au 12 décembre 1504.* Achat de 3,000 l. de fer en tables ; on payait jadis le fer 63 s. le cent pesant, mais, « obstant la chierté de vivre et voitures, » on le paie 4 fr. à cette date, 15 novembre 1481 ; - réparations de chemins, 27 décembre ; - ordre de M. de Langres (gouverneur du comté), relatif à une requête des moutiers du Bourg- Dessous, 14 janvier 1482 ; - cherté du temps, pauvreté des manœuvres et ouvriers des sauneries, 21 janvier ; - des lettres de Louis XI, en date, à Thouars, du 8 janvier, ordonnent de donner 1,000 charges de sel à maître Jacques Coitier, 8 février ; - procès au sujet de ce don, entre Hugues de Chalon-Châtelguyon et Jacques Coitier, médecin du Roi, 30 mars ; - Louis XI venant à Saint-Claude, on lui envoie une députation pour lui demander d'étendre les limites d'octroi des sauneries, 10 avril ; - Simon de Champagne, maître d'hôtel de M de Vergy, maréchal de Bourgogne, apporte des lettres de son maître, 7 novembre ; - réparations à la saunerie, faites par les soins du maître des œuvres, 16 octobre ; - défaut de combustible par suite des neiges extraordinaires tombées dans les montagnes, 8 mars 1484 ; - nettoyage de la place publique devant l'hôtel du Sauvage, 17 novembre ; - sel délivré à M. de Maillot, capitaine de Bracon, 9 février 1485 ; - requête présentée par l'abbé et les religieux de la Charité, 14 mars ; - Étienne de Chantrans, capitaine de Sainte-Anne, offre de faire conduire du bois et des fascines à la saunerie, 14 avril ; - Hugues de Vers est chargé d'aller à la cour de France défendre devant le grand conseil du Roi les droits de la saunerie contre les prétentions des rentiers, 17 juin 1485 ; - M. de Châtelguyon mande aux officiers de la saunerie de fixer le prix des fascines de bois feuillu à 10 florins le millier, et celles de sapin à 9 florins. 5 octobre ; - recherches faites en la vicomte d'Auxonne, au ressort de Saint-Laurent et de Revermont, sur certains abus commis dans la vente des sels, 29 janvier 1487 ; - ordre du gouverneur de fournir aux garnisons de Bracon, Auxonne, Poligny et Montmartin, le sel nécessaire à leur consommation, 9 mars ; - ordre donné par M. de Maillot d'apposer les armes du Roi sur la grande porte de la saunerie, 17 août ; - ordre du gouverneur prescrivant de mettre ordre au cours des monnaies, 23 août ; - on signale l'état de ruine des ponts de Fraisans et de Pontarlier, 15 septembre ; - décri des monnaies, fors de celles frappées au coin royal de France, 30 juin 1488 ; - procès contre divers fournisseurs des greniers du duché de Bourgogne, 22 juin 1489 ; - lettres écrites par le duc de Savoie en faveur des syndics et communauté de Gex, 17 août ; - Jeannet Du Fay, capitaine de Joux, présente un mandement du gouverneur, ordonnant de lui verser 100 charges de sel, 26 octobre ; - draps de serge d'Auvergne achetés pour les manœuvres et ouvriers de la saunerie, 11 janvier 1490 ; - Louise de Savoie, veuve d'Hugues de Chalon-Châtelguyon, notifie la levée, faite par le Roi, d'une mainmise générale jetée sur les domaines de son époux, 9 août ; - autorisation royale donnée à Guillaume de Vergy pour construire un pont sur la Loue, entre Lesnay et le port appartenant audit seigneur, 1er octobre ; - « grandes froidures au moyen desquelles l'on gaste ne consume plus de bois que en aultres temps, » 10 janvier 1491 ; - on apprend que le Roi va envoyer 530 lances au comté de Bourgogne ; M. de Maillot annonce que quatre compagnies des ordonnances vont arriver dans la province, et qu'une d'elles sera logée à Salins ; enfin, Pierre de Lauge, capitaine d'une compagnie dirigée sur Salins, annonce sa venue, et requiert logement, vivres et avoine, 14 avril-9 mai ; - ordre du gouverneur de remettre 60 charges de sel au capitaine d'Arguel, 17 août ; - les officiers de la saunerie sont requis par le prince d'Orange de l'aider à reconstruire le pont de Rennes, 19 mars 1492 ; - ravages causés en 1490 dans la ville, et particulièrement dans les faubourgs, par un débordement de la Furieuse, rappelé dans un acte du 15 octobre 1492 ; - ordre de l'évêque de Langres, gouverneur, d'approvisionner les châteaux « sur quelques bruits de guerre » (3 août), 18 décembre ; - vente de sel pour payer la garnison allemande de Salins, 13 juin 1493 ; - signification d'un mandement royal rétablissant Guillaume de Chassey dans les fonctions de trésorier de la saunerie, en remplacement de Bonaventure de Falletans, 23 décembre ; - mandement du roi des Romains expédié de Besançon le 2 août, ordonnant aux officiers de la saunerie de remettre à ses délégués toute leur artillerie et leurs munitions, 6 août 1494 ; - deux mandements du même, transcrits *in extenso*, 1er 15 décembre ; - ordre du Roi prescrivant de donner à Olivier de La Marche 500 charges de sel pour une fois, 26 mars 1495 ; - requête de MM. de Berne pour obtenir du sel ; on

décide que 1,200 charges leur seront délivrées à 24 s. est., 21 mai 1498 ; - requête de Jacques Godran, président de Bourgogne ; on lui concède pour ses bons offices 90 l. est., 21 septembre ; - démarches faites auprès du roi de France pour obtenir l'extension des limites du cours du sel au duché de Bourgogne, 49 juillet 1501 ; - entreprises des Suisses sur les salines de Saint-Hippolyte, 31 août et 4 octobre 1502, 7 novembre 1503 ; - peste aux abords de Salins et à Salins, mai et août 1503 ; - « oudict conseil sur la requeste faite de la part des prevost et chappitre de l'église collegial de saint Anathoille de Salins, querans que pour survenir au paiement d'une tapisserie qu'il ont fait faire pour le parement de ladicte eglise, en laquelle tapisserie ilz ont fait mectre plusieurs faiz de ladicte saulnerie et aussi la journée de Dornon, obtenue par les gens du Roy et monseigneur sur les François, le tout a l'onneur de mondit seigneur et de messieurs ses parsonniers en icelle, a esté conclud et deliberé que pour lour aidier a faire ce que dit est en aiant souvenance des bons et grans miracles faiz par le glorieux corps saint, tant en lad. ville et saulnerie, au moyen desquelles elles sont estées preservées, a esté conclud et deliberé pour les causes que dessus la somme de vingt livres, » 5 août 1504.

1B189 (Registre.) - Registre papier de 256 feuillets.

1504-1524. - *Délibérations du conseil de la saunerie, du 21 octobre 1504 au 9 septembre 1524.* Composition du conseil : Jean d'Orbe, lieutenant du pardessus; Bonaventure de Falletans, écuyer ; maître Philippe Udressier ; Jean d'Andelot ; Antoine Saiget ; Jean Fichet ; Jean Couthier ; Thiébaud Troussel ; Jean Grand ; Pierre Baudet ; Jean Colin ; Guiot de Seurre ; Pierre Guion ; Guillaume Grand ; Antoine d'Éternod et Estevenin Prévostet, 21 octobre 1504 ; - honoraires payés à maître Étienne Despotots, pour vacations relatives à la saline de Soulce-lez-Saint-Hippolyte, 12 décembre ; - envoi de députés à Berne pour traiter au sujet de la saline de Soulce, 9 août 1505 ; - interdiction aux voituriers des villages infectés de peste d'amener du bois à la saunerie, 1^{er} octobre ; - les villes de Fribourg et de Lausanne demandent qu'on leur délivre du sel, 9 juin 1506 ; - lettre de Marguerite d'Autriche, duchesse de Savoie, nommant Michel Grand « cleric ventier des sauneries, » Quingey, 2 décembre (original cousu au fol. 23, r^o) ; - incendie survenu au cellier du portier de la saunerie, dont « grant dangier pavoit survenir, » 18 juin 1507 - (*Nota.* Le comput du 1^{er} janvier est adopté exceptionnellement pour dater l'année 1508 des délibérations de la saunerie, le mois de janvier 1508 succède sans interruption au mois de décembre 1507) ; - ordre du bailli d'Aval de fournir immédiatement 300 fr. pour payer « les compaignons estans en garnison ou chastel de Joux, » 13 septembre 1508 ; - députation envoyée à Marguerite d'Autriche « pour l'avertir des grans secheresses qui en ce present an ont regné en sa conté de Bouigogne, au moyen desquelles les muyres sont très fort diminuées, » 30 juillet 1509 ; - solde des dépens faits par la princesse d'Orange pendant un voyage fait à Lyon, auprès du roi de France, pour obtenir « realongissement du cours des sels de Salins, » au duché de Bourgogne, 1^{er} septembre ; - défense aux particuliers d'utiliser désormais les fontaines de la saunerie pour leurs lessives et nettoyage d'ustensiles, et les fours pour la cuisson de leur pain, 29 décembre 1511 ; - prêt de 100 écus au soleil, à M. de La Chau, bailli d'Aval, faisant un voyage auprès de l'Empereur, pour les affaires du pays, 49 avril 1542 ; - on alloue 212 l. au trésorier de la saunerie, Jacques Luc, pour voyage fait à la cour de France, dans l'intérêt des salines, 10 mai ; - députés envoyés par le conseil à Nozeroy, où ils doivent se rencontrer, le 25 octobre, avec la princesse d'Orange, le maréchal de Bourgogne, les députés des villes d'Arbois, Poligny et Salins, pour déterminer les propositions à faire à l'armée suisse, revenant du duché de Bourgogne, pour épargner Salins et ses alentours, 24 octobre 1513 ; -on accorde aux Suisses, pour ce motif, 1,200 charges de sel, 31 octobre ; - le sel fait défaut par suite du dessèchement presque absolu des puits, ce qui produit « grande cryée » dans le pays, 24 novembre ; - on fait choix, « pour le buef de court accoustumé passer la sepmainne de la Nativitey, » de deux bœufs et demi achetés à divers particuliers, 23 décembre ; - le capitaine de Châtillon-sur-Maîche renseigne sur les méfaits commis par des contrebandiers, sur des forestiers des sauneries, aux environs de son château, 27 novembre 1514 ; - maître Marc de Chavirey est reçu conseiller des salines, 8 octobre 1515 ; - conférence sur le taux des monnaies, 12 juin ; - il est question d'établir une gabelle sur les sels introduits au duché de Bourgogne; démarches tentées auprès du roi de France pour empêcher sa création, 4 février 1516 ; - reproches adressés, sur sa négligence dans le service, au maître des œuvres de la saunerie, 4 août ; - Marguerite d'Autriche accorde 100 charges de « sel bouchet » à son premier secrétaire, Louis Barangier, 10 septembre ; - aumônes faites à un grand nombre de pauvres errants dans les rues de Salins, 9 février 1517 ; - paiement de « corsets et allecrez » achetés pour la sûreté de la ville, 3 novembre ; - délégation de Jacques Luc, Guillaume Amyot, Henri Guierche, Jean d'Allonval et Jean Joly, aux États convoqués à Dole pour le 11 novembre, 9 novembre ; - démarches faites auprès de la Cour des Comptes

de Dijon, au sujet d'un paiement retardé de 1,000 l. viennoises, 10 février 1518 ; - Jean Feliet retenu pour clerc « des puy a grez, » 11 août ; - Richard Courtault est reçu comme trésorier de la saunerie, 13 septembre ; - Jean de Marnix, seigneur de Toulouse, est nommé lieutenant du pardessus, 12 janvier 1519 ; - Guy Cussemenet est nommé receveur du partage de Vignorry, 3 mars ; - visite des chemins, du côté de Rennes, par le maître des œuvres, 14 mars ; - refus de plusieurs marchands d'acquitter les droits du péage de Chalamont, qui se lèvent à Pontarlier, 21 mars ; - ouvriers de la saunerie « mis a la pencion pour leur vyelesse et debilitation, » 30 mai ; - aumône de 4 voitures de charbon accordée aux maîtres ouvriers chargés de la fonte des cloches de Saint-Anatoile, 11 juillet ; - aumône faite à Simonne Oudot, « estaignarry de la berne de la comtesse, » 7 novembre ; - Girard Vernerot remplace, comme trésorier, Richard Courtault, 21 novembre ; - Jean Guignoire, « mercenier du puits à muyre, » demande que l'on alloue des étables nouvelles pour loger les chevaux qui tirent la muire des puits, 28 janvier 1521 ; - aumône donnée à la femme de Pierre Mouton, « trahery, » 27 janvier 1522 ; - composition du conseil : Jean de la Thouvière, seigneur de Beauregard et Chantonay, pardessus ; Guyenet Cussemenet, lieutenant ; Guillaume Amyot et Claude de Pommereux, clercs des rôles ; Hugues de Vers ; Guyot Cussemenet ; Antoine Sage ; Michel Grand ; Jean d'Allonval ; Jean Bongagneur ; Thiébaud Chisseret ; Guillaume Alépy ; Claude Belin ; Antoine de Boilly et Guillaume Blanchoz, 17 juin ; - règlement de distribution du sel aux greniers du duché de Bourgogne, tarif par semaine : Dijon, 80 charges ; Nuits, 20 ; Beaune, 70 ; Chalon, 80 ; Saulx-le-Duc, 60 ; Pontaillier, 20 ; Saint-Jean-de-Losne, 20 ; Mont-Saint-Vincent, 30 ; Charolles, 15 ; Paroy, 40 ; Pouilly, 30 ; Autun, 25 ; total, 490 charges par semaine, 10 juillet ; - paiement de 288 livres de poudre vendues au prix de 54 l. estev. par Benoît Pastre dit Bigot, pour l'usage de la saunerie, 27 août ; - frais de nourriture de frère Rémond Esguiere, de *Toulmuse-la-Gaillarde*, et de frère Jean de Listre, de Lille en Flandre, religieux cordeliers, détenus dans la geôle de la saunerie pour crime de lèse-majesté, sur l'ordre de Laurent de Gorrevod, comte de Pont-de-Vaux, maréchal de Bourgogne, depuis le 27 février précédent, 2 septembre ; - taxe des bœufs de cour, 23 décembre ; - mesures nécessitées par la peste, 4-6 avril 1523 ; - garde des pestiférés, 13 avril ; - les ouvriers de la saunerie sont atteints de la maladie, mais, « a Dieu grace, B les officiers ont jusqu'à cette heure échappé à la contagion, 20 avril ; - la saunerie est isolée des quartiers envahis par l'épidémie, on perce de nouvelles portes dans son enceinte, pour le passage des voituriers ; on célèbre une messe à Saint-Anatoile, pendant cette messe on offre deux cierges du poids de 10 livres chacun, 27 avril ; - on invite le clergé à s'abstenir de venir en procession bénir la saunerie au jour des Rogations, vu la peste, 11 mars ; - fécondité rare du puits d'Amont, « qu'est chose dyvine ; » expériences laites à cette occasion, 18 mai ; - aumône faite à une « mettary, » expulsée pendant la peste, et sans ouvrage, 23 juin ; - expérience sur la cuite des bouillons, 27 juillet ; le conseil fournit 60 fr. pour l'entretien des pauvres pestiférés, 31 août ; - excuses présentées au conseil par Pierre Troussset, qui avait, durant la peste, insulté les officiers de la saunerie, 8 février 1524 ; - location du martinet des Planches à Kathelin et Jean Perrin, 13 juin ; - réclamations de la ville de Fribourg adressées par l'intermédiaire du président d'Orange, 11 juillet ; - mesures d'ordre à l'occasion d'un incendie survenu dans la charbonnerie des salines, le 7 septembre 1524, 8 septembre.

1B190 (Registre.) - Registre papier de 171 feuillets.

1524-1527. - *Délibérations du conseil de la saunerie, du 3 octobre 1524 au 7 octobre 1527*. Transmission, par la princesse d'Orange, d'une requête des habitants de Montfaucon, manquant de sel, faute de pouvoir pénétrer à Besançon, envahi par la peste, 3 octobre 1524 ; - projet de réunion, à Gray des membres du Parlement, des bons personnages du pays et des officiers de la saunerie, pour régler la distribution du sel le 11 novembre 1524, 7 novembre ; - requête des cordeliers de Salins, 9 novembre ; - députation envoyée à Moudon aux États du pays de Yaud, 5 décembre ; - achat de 683 aunes de drap camelin à distribuer aux ouvriers de la saunerie, prix : 5 sous l'aune, 22 décembre ; - construction des voûtes de la charbonnerie, 16 janvier 1525 ; - Claude de Pommereux rend compte d'une ambassade en Allemagne, 13 février ; - requête de Pierre Sachet, procureur syndic de Salins, demandant au conseil de contribuer à construire l'ermitage que l'on bâtit sous la « Roche Jurée, » 2 mai ; - récompense accordée aux officiers pour leurs bons services durant la peste de 1523 ; requête des habitants de Boujailles pour obtenir du sel, 10 juillet ; - peste à Salins, 14 août ; - aumône de charbon accordée à frère Jean Blondel, « père ministre des cordeliers, » 19 septembre ; - levée de sel accordée par Marguerite d'Autriche aux habitants de Pontarlier pour la construction de leurs fortifications, 6 novembre ; - correspondance avec le canton de Berne et Marguerite d'Autriche au sujet des rentes de sel des enfants de Jacques de Watteville, 25 novembre ; - Guillaume de Clermont, seigneur de Poupet, châtelain et capitaine de Bracon, réclame le droit

de nomination du « fasseur » (coupeur de fascines) du bois de Sapois, 12 mars 1526 ; - danger de peste, 12 juin ; - on avertit le prince d'Orange, gouverneur, le maréchal et le président du comté de Bourgogne, que l'officialité vient de tenir séance à Salins, venant de lieux infectés de peste, 29 octobre ; - on décide, sur lettre de l'archiduchesse Marguerite, qu'on accorde 100 charges de sel à Rodolphe de Diesbach, châtelain de Granson, 28 février 1527 ; - réparation du pont de Dournon, 20 mai ; - reproches adressés aux maîtres poulains sur leur négligence dans leurs fonctions, 19 juin ; - requête des habitants de Pretin, tendant à obtenir le charroi de fagots, 1^{er} juillet ; - amodiation de la tuilerie de Clucy à Jean Guillemain, 19 août ; - 100 écus d'or sont alloués à Étienne Vaulcbier et à Roger de la Verrière, pour voyages faits auprès de l'Empereur et de l'Archiduchesse Marguerite, pour les traités de neutralité, 2 septembre.

1B191 (Registre.) - Registre papier de 183 feuillets.

1527-1533.- *Délibérations du conseil de la saunerie, du 7 octobre 1527 au 30 septembre 1533.* Achat d'un millier de fer en tables, 18 octobre 1527 ; - achat des bois de M. de Vaugrenans, 7 décembre ; - ordre donné aux mou-tiers d'enfermer dans un coffre les écuelles servant de moules aux pains de sel, 5 octobre 1528 ; - aumône de charbon accordée à l'hôpital du Saint-Sépulcre de Salins, pour le chauffage des pauvres, 19 octobre ; - on accorde 4 charges de sel par semaine au marché de Passavant (terre de Montbéliard), 11 janvier 1529 ; - fourniture de chandelles et lanternes aux veilleurs ou guetteurs de nuit, 9 mai 1530 ; - installation d'Antoinette Malcourant comme « fassarix en la berne de chatelain, » 18 juillet ; - Nicolas de Gilley présente des lettres signées par l'Empereur, contresignées par P. Des Barres, et datées de Malines le 11 décembre 1530, « contenant le trespas de très recommandée mémoire madame nostre souveraine princesse, en faisant faire prières pour le salut de son ame, aussi ordonnant a messieurs les pardessus et officiers de ceste dicte saunerie continuer a l'exercice de leur office, » 31 décembre ; - ou envoie consulter la princesse d'Orange, à Lons-le-Saunier, pour aviser au cérémonial et à la date d'un service funèbre pour l'archiduchesse, 8 janvier 1531 ; - on célèbre les obsèques de Marguerite aux Cordeliers de Salins, les 16-17 janvier, en présence du pardessus, des officiers, des abbés de la Charité, de Buillon et de Bellevaux ; un grand catafalque est dressé dans le chœur, entouré de cierges et d'armoiries de la princesse, 17 janvier ; - on députe le lieutenant de la saunerie aux États, convoqués à Dole pour le 1^{er} mars 1531, 24 avril ; - réparation du pont de Chay, 17 janvier 1532 ; - réclamation contre l'octroi de 1,500 fagots à prendre au bois de Sapois, fait par le seigneur de Poupet au maître de l'hôpital de Bracon, 21 octobre ; - taxe des bœufs de cour, 23 décembre ; - abus commis dans le cours des monnaies, 10 mars 1533 ; - peste à Salins, 26 mai - 2 juillet ; - 20 « bouilles » (bouilles) de charbon sont accordées en aumônes à l'hôpital de Montaigu, 14 juillet ; - on crée dans l'enceinte de la saunerie une taverne à pain et à vin à l'usage des ouvriers et ouvrières, afin « qu'ils n'ayent occasion de traiger par la ville, » principalement en temps de peste, 30 septembre.

1B192 (Registre.) - Registre papier de 220 feuillets.

1533-1537.- *Délibérations du conseil de la saunerie, du 8 octobre 1533 au 30 septembre 1537.* Aumônes accordées aux habitants de Salins affligés de la peste, 14 octobre 1533, 3 novembre ; - aumônes de 4 bouilles de charbon allouée à maître Jacques, maître de la haute justice, 17 novembre ; - la princesse d'Orange demande 100 charges de sel pour offrir en présent à messieurs des Liges « pour les prochaines salaisons, » 24 novembre ; - la plupart des grands chemins sont défoncés ou emportés par de grandes et récentes inondations, 10 décembre ; - réparation du pont de Boisset, 12 janvier 1534 ; - députés envoyés en Flandre, auprès de la reine de Hongrie, pour lui rendre compte de l'état des salines, 9 mars ; - on renvoie, après les avoir payés, deux soldats maintenus pendant plusieurs mois comme gardiens de la porte des sauneries, durant la peste, 23 mars ; - Jean de Leuze, chirurgien pensionné (aux gages de 10 fr. par an) par la saunerie pour soigner les officiers, ouvriers et ouvrières des salines, refuse d'aller dans le faubourg Saint-Nicolas visiter un ouvrier malade, attendu qu'il est hors des murs, 27 mars ; - on reçoit de la régente, reine de Hongrie, des instructions pour la fourniture des greniers à sel du duché de Bourgogne, 20 avril ; - réparation d'un pont de pierre situé près du « moulin Felix, » 13 juillet ; - on alloue 60 écus à Claude de Po mmereux, envoyé en Espagne pour porter à l'empereur un mémoire relatif aux sauneries, 22 août ; - amodiation à Charles Nouveau, de Salins, du péage de Chalamont, pour trois années, au prix de 21 l. estev. par an, 6 octobre ; - lecture et rénovation des ordonnances de la saunerie, jadis rédigées par feu messire Philippe de Loyte, chevalier, pardessus, 15 octobre ; - construction de maisons de pierre, voûtées, lieu dit « sur Belyme, » pour abriter les pestiférés ; la saunerie y contribue pour 40 fr., 49 octobre ; - Nicolas Perrenot, seigneur de Granvelle, garde des sceaux et maître des requêtes, est

nommé, par l'empereur, pardessus des salines, par lettres en date du 27 septembre 1534, 26 octobre ; - obsèques de Guillaume Blanchoz, à son vivant maître des œuvres de la saunerie, 26 janvier 1535 ; - visite du pont de Moutaine, 15 mars ; - on donne à Claude de Pommereux 22 écus et demi pour solde des frais de son ambassade en Espagne, 2 août ; - réclamation de l'évêque de Genève et du maréchal de Bourgogne en faveur des habitants de Saint-Claude, insuffisamment pourvus de sel, 12 août ; - grande cherté des vivres, du fer et du charbon, 24 janvier 1536 ; - taxe des « porcs de cour, » 14 avril ; - voyage à Dole pour obtenir appointment du Parlement en matière de procès, 30 novembre ; - expériences faites à la saunerie, 11 décembre ; - aumône accordée au prédicateur du carême, frère Michel, de l'ordre de Saint-François, docteur en théologie, « attendu qu'il a toujours heu en bonne recommandation, en ses predicacions et oraisons, la majesté de l'empereur et messieurs ses parsonniers » (les rentiers du puits à muire), 30 avril 1537 ; - visite des bois de Chay, 14 mai ; - visite d'un chemin projeté à Mouchard, 27 juin ; - ordonnances diverses rendues pour la police du personnel des sauneries ; défense aux officiers, ouvriers et ouvrières « de parler du diable, » à peine d'une sévère prison, 27 septembre.

1B193

(Registre.) - Registre papier de 417 feuillets (filigranes : *une aigle éployée et un raisin*).

1537-1542. - *Délibérations du conseil de la saunerie, du 1er octobre 1537 au 26 septembre 1542*. Envoi de deux charges pleines de sel Rosières à M^{me} de Granvelle, 1er octobre 1537 ; - refus des guetteurs de la saunerie de mettre « au carquant » un voleur pris en flagrant délit, 22 octobre ; - Antoine Recepveur est nommé forestier de la saunerie, en remplacement de Nicolas Yiron, promu clerc du puits à gré, 13 décembre ; - grandes eaux à Salins, le vendredi 28 janvier 1538, 31 janvier ; - le portier et le procureur de la saunerie, jadis députés à Berne, rendent compte de leur voyage, et reçoivent une allocation supplémentaire, « attendu la cherté des vivres es pays d'Allemaingne, » 4 février ; - baisse de prix du charbon, 15 avril ; - paiement de 12 charges de sel Rosières à l'hôpital Sainte-Brigitte de Besançon, 30 avril ; - lettres de Nicolas Vauchard, général des monnaies, prescrivant d'accepter les monnaies forgées à Besançon, après un essai auquel il convie les officiers de la saunerie, 21 mai ; - 200 livres de bois accordées pour la fonte d'une cloche de Saint-Anatoile, 27 mai ; - réparation du pont de bois de Champtave ; on décide qu'il sera tenu registre spécial des commises jetées par l'Empereur sur certaines rentes du puits à muire, 15 juillet ; - vérification de la marque des écuelles à sel, 22 juillet ; - récompense allouée à Charles Faroz, maître poulain, pour avoir entretenu pendant trois ans l'artillerie, poudre et munitions des salines, 5 août ; - aumône de charbon faite au prêtre habitant l'ermitage de Saint-Jean, sous la Roche- Jurée, 26 août ; - Guyon Mouchet, écuyer, prend possession de la lieutenance de la saunerie, vacante par la mort de Pierre Perrenot, chevalier, 27 août ; - Nicolas Gaillard, peintre, demande à succéder, pour l'exécution des ouvrages de verrerie et autres spécialités de son métier, à son père, Jeannin Gaillard, et à son beau-père, Pierre Tribolet, tous deux décédés ; on lui accorde sa demande, vu les bons services de ses prédécesseurs, 2 septembre ; - Guyon Mouchet délègue la suppléance de ses fonctions de lieutenant à Guillaume Amyot, 9 septembre ; - déclaration faite par les commis de M. de Nassau au sujet des nouvelles ordonnances de la saunerie préjudiciant aux intérêts de leur maître, 16 septembre ; - Claude de Pommereux, receveur de la gabelle, est député en Espagne pour demander à l'Empereur le haussement du prix du sel, vu la cherté des bois et la diminution du produit de la saunerie, 21 octobre ; - composition du conseil de la saunerie : Guyon Mouchet, écuyer, seigneur de Château-Rouillaud, lieutenant ; noble homme Guillaume Amyot, son commis lieutenant ; noble Ferry Lombard, portier ; Girard Vernerot, trésorier ; Guillaume Maginet, clerc des rôles ; Jean Boutechoux, receveur de Chalon ; Pierre Troussel, receveur de Vignorry ; Jean Guillemin, maître moutier ; Guillaume Viron, Hugues Prévostet, Pierre Folard, Claude Belin, Jean d'Allonval, Jean d'Éternod, Guillaume Alépy, Charles Faroz, Antoine Coquelin, Jean Joly, Renaux Piquemaille, Guillemin Guillaume, Nicolas Viron et Étienne Grand, 28 janvier 1539 ; - 12 torches sont envoyées à Ornans, au service funèbre de Pierre Perrenot, jadis lieutenant des sauneries, 17 mars ; - renseignements demandés par le président Godran, de Dijon, au nom de la reine de Navarre, désireuse d'introduire dans les salines de ses domaines le mode d'administration des sauneries de Salins, 14 avril ; - achat de parchemins à un parcheminier « de Bruges en Barry » (Bourges), 26 avril ; - préparatifs d'un service solennel pour l'Impératrice récemment décédée ; on décide l'allocation aux frais du Trésor, à chacun des 31 officiers de la saunerie, d'une robe de deuil valant 12 fr., et d'un bonnet ou chaperon, 28 mai ; - le service est fixé au 8 juin et sera célébré aux Cordeliers, 7 juin ; - réparations des chemins à Boujailles et Villers- sous-Cbalamont, 10 juin ; - réparation du chemin de Myon « dit Languetie, » 10 novembre ; - redressement des bornes des sauneries, 17 novembre ; - Jean Amyot, clerc

des rôles, fait rapport d'un voyage fait à Dole, au Parlement, le 11 novembre, 24 novembre ; - Huguenin Perrey, maréchal salinois, fournit du fer en tables, 8 décembre ; - le prix des « lausanges de verre, » qui seront désormais placés dans les fenêtres de la saunerie, est fixé à 6 deniers estev. pièce, 19 janvier 4 540 ; - deux andiers de fer sont commandés et payés 8 fr. pour la chambre du lieutenant, M. de Château-Rouillaud, 2 mars ; - on fournit, moyennant 3 fr. soldés par le maieur de Salins, le bois nécessaire au redressement d'un signe patibulaire, 8 avril ; - incendies allumés par malveillance dans les forêts de Montrond, 19 avril ; - on dépêche Nicolas Viron auprès de François Bonvalot, abbé de Saint-Vincent, ambassadeur à la cour de France, pour obtenir du roi le consentement nécessaire au haussement de prix du sel, 5 juin ; - le cardinal de la Baume écrit en faveur du prieur de Saint-Jean de Genève et des rentes de son prieuré, 19 juin ; - réponse de M. de Saint-Vincent : le roi de France a promis d'écrire aux gens des Comptes de Dijon pour qu'ils préparent les bases du haussement du sel, d'accord avec les officiers de la saunerie, 27 juin ; - mortalité énorme des chevaux et des bestiaux dans la région voisine de Salins, 10 juillet ; - serment prêté par Claude Franchet, agent des Suisses, chargé de lever le sel qu'ils prennent annuellement aux sauneries, 11 août ; - on députe un officier auprès du maréchal et du président de Bourgogne pour concerter avec eux la marche à suivre pour le haussement du sel, 30 septembre ; - copie d'un mandement impérial, daté de Gand le 30 avril 1540 (cousue au fol. 285 du registre) ; par ce mandement, le prix du sel est augmenté dans cette proportion : le sel Rosières, qui valait 40 sous, sera vendu 43 ; le sel à grenier du duché de Bourgogne, qui valait 24 sous, sera porté au prix de 27 ; - reconstruction du pont de Belmont, 49 octobre ; - réparation du logis du pardessus, 2 novembre ; - le conseil se réunit à Besançon le 5 novembre 1540, en l'hôtel et sous la présidence du pardessus, Nicolas Perrenot de Granvelle ; le cardinal de la Baume, le maréchal et le président de Bourgogne, l'abbé de Baume et autres notables, assistent et prennent part à la délibération ; - remontrances faites par les rentiers du puits à muire du Bourg-Dessus, 15 novembre ; - l'Empereur accorde 4 denier par charge aux ouvriers des bernés, 22 novembre ; - ouvrages de verre exécutés au logis du pardessus par Nicolas Gaillard, peintre, 30 novembre ; - on paie ce travail 2 sous estev. le pied, 13 décembre ; - réclamations des ministres de Neuchâtel, » 10 janvier 1541 ; - mainlevée des biens du prieuré de Romainmotier, situés au comté de Bourgogne, accordée par l'Empereur à la requête de Catherin Du Tartre, religieux et grand prieur de Saint-Oyan de Joux, 5 avril ; - malgré la recommandation de l'Empereur, le conseil hésite à accorder au canton de Fribourg l'allocation supplémentaire de sel qu'il sollicite, 21 mars ; - confection, par les soins de M. de Château-Rouillaud, de 4,200 jetons de cuivre destinés à être distribués aux officiers de la saunerie 31 août ; - le cardinal de la Baume convoque, de la part du maréchal de Bourgogne, les officiers de la saunerie à se rendre à Dole le 26 janvier suivant, « pour adviser sus l'arrivée de mons. de Traves en ce pays, et ennuy qui ce travaille ; » on délègue le portier, un clerc des rôles et l'avocat Sachet, 23 janvier 1542 ; on recouvre d'ardoises la tour des Rôles, 17 avril ; - on construit dans la saunerie « un jeu de paulme et trippet, » 26 juin ; - visite et réformation des bois affectés aux sauneries, 16 juillet ; - vacations et salaires de deux « maîtres de la ville de Surich mandez pour faire et dresser une pompe à la mode de celles estans audit Surich pour la commodité des forces et cuves de la saunerie, laquelle à esté faite par eulx en la berne de Reculut, » 18 août.

1B194 (Registre.) - Registre papier de 340 feuillets (reliure basane gaufrée du XVIe siècle).

1542-1545. - *Délibérations du conseil de la saunerie, du 2 octobre 1542 au 28 septembre 1545.* Répartition de 1,400 charges de sel Bouchet accordées par l'Empereur aux officiers de la saunerie, 1542, 1er octobre ; - MM. du Port, maieur de Salins, de Falletans et Jacques Cuillier, échevins, et Girard, Alix, conseiller de ville, annoncent que la peste vient d'éclater à Salins ; on leur alloue 50 livres pour pourvoir aux nécessités publiques, 4 décembre ; - grandes pluies et neiges, 18 décembre ; - on accorde une gratification extraordinaire de 40 sous à Jean de Leuze, chirurgien pensionné de la saunerie, 4543, 29 janvier ; - ordre aux « febvres » attachés aux sauneries de confectionner désormais, pour chaque chaudière employée aux cuites, un triple fond, à savoir : au bout d'un an, toute chaudière neuve sera munie d'un premier fond supplémentaire appelé « cullette ; » au bout de deux ans, on y ajoutera un second fond appelé « petit fond ; » au bout de trois ans, un « grand fond, » et ainsi de suite ; en outre, chaque chaudière sera munie de 8 bassins, 19 février ; - Guillaume Flamel, peintre, prête entre les mains de M. de Château-Rouillaud serment de bien, justement et loyalement servir de son métier en la saunerie, 31 mars ; - ordres donnés pour le cours des monnaies d'or, sur la réclamation adressée à l'empereur par le prince Doria, 6 avril ; - la peste est à Salins, 23 avril ; - Arthaud Bonjour, maître de la berne de Comtesse, est atteint de la maladie, 8 mai ; - il meurt au bout de deux jours ; on enferme alors les ouvriers et les officiers de service dans

l'enclos de la saunerie, 13 mai ; - le chancelier de Granvelle écrit d'Ulm, le 4 mai, et envoie des ordres relatifs à l'administration des bois, 4 juin ; - mort subite et suspecte d'un forgeron de la saunerie ; on craint l'invasion du fléau, 28 juin ; - réfection des grands chemins de Chalamont ; on alloue à la ville de Salins, en reconnaissant le bon ordre et police apportés par ses soins durant la dernière peste, un secours de 46 l. 12 s. 9 d. pour solder les dépenses sanitaires, 13 août ; - conférence avec les maieur et échevins sur les mesures préventives à prendre au sujet de la peste, et sur l'emplacement à choisir aux abords de la ville pour y loger les pestiférés, 27 août ; - on achète à cet usage, au bourg Saint-Nicolas, une maison appartenant à Jean Biétrix, 3 septembre ; - un maître italien se présente au conseil et offre d'enseigner un mode économique de faire cuire le sel, 10 septembre ; - ce maître, nommé François de Berberis, originaire de Saluces, s'engage à réduire d'un tiers les frais de combustible et à économiser également l'entretien et la réparation des chaudières ; il s'oblige à tenter l'expérience immédiatement, et demande pour salaire 100 fr. payables après réussite, outre une pension viagère de 50 fr. ; ou accepte ces conditions, 10 septembre ; - François de Berberis se déclare prêt à commencer l'expérience dans la chaudière du Petit-Bief ; on commet un personnel spécial à l'aider et à contrôler les résultats obtenus, 24 septembre ; - l'expérience dure 4 jours et 4 nuits ; on fait 4 cuites (2 bouillons), et le résultat est absolument négatif, en ce sens que l'on brûle, avec la méthode du maître italien, beaucoup plus de bois qu'avec l'ancien procédé ; on détruit les petites gorges et « soupiraux » et le fond de ciment appliqué sous la chaudière, et on renvoie l'inventeur malheureux avec une gratification de 2 écus, 27 septembre ; - à la requête de Jean Caillot, Claude Michotey et Jean Bassand, marchands, on décide qu'on enverra, par leur entremise, du sel trié à Enguisheim, à charge d'en tirer en contre-échange du blé, rare à cette date au comté de Bourgogne, 12 novembre ; - procès-verbal d'essai de diverses monnaies de billon de Bourg, Fribourg, Genève et Besançon, fait par le général des monnaies Vauchard, à Dole, le 16 novembre (cousu au fol. 135, v°) ; - adjudication de la fourniture des draps gris camelin destinés à la livrée des manouvriers de la saunerie, 1544, 11 février ; - on alloue 36 sous estevenants pour « oignements et drogues » au chirurgien Jean de Leuze, 7 avril ; - suppression, vu l'approche des moissons, d'une aumône de 100 sous par semaine allouée jusqu'alors « aux povres affluans a la ville, a cause de la grande chierté de vivres, » 9 juin ; - lettre de M. de Granvelle, datée de Toul le 10 juillet, annonçant que l'empereur vient, à sa demande, par mandement daté à Pont-à-Mousson du 7 juillet, d'accorder aux officiers de la saunerie une gratification de 1,500 charges de sel, 18 juillet ; - M. de Granvelle écrit de Champtonnay, le 15 décembre ; on décide qu'une députation du conseil ira prochainement conférer avec lui à Besançon, où il doit séjourner quelque temps, 22 décembre ; - conseil tenu à Besançon, au palais Granvelle, sous la présidence du chancelier, et en présence de François Bonvalot, abbé de Saint-Vincent, de Louis de Vers, abbé de Mont-Sainte-Marie, etc., 30 décembre ; - emprisonnement pendant trois jours et expulsion finale d'un ouvrier coupable de blasphémer le nom de Dieu, 1545, 12 janvier ; - la reine de Hongrie envoie des instructions relatives à la livraison des sels aux greniers du duché de Bourgogne, « faisant réponse pour Sa Majesté (l'Empereur), actendu la maladie des gouttes a elle survenuez aux mains, a cause de quoy ne povoit signer, » 16 février ; - construction d'un pont à Moutaine, 30 mars ; - 30 francs alloués à la ville de Salins pour frais de peste, 11 mai ; - règlement de la saunerie en temps de contagion, 16-17 juin ; - on retient un prêtre, le cordelier Bernardin Mouchet, pour administrer les pestiférés, et deux soldats pour veiller aux portes de la saunerie, 18 juin ; - la peste dure encore le 13 juillet ; - un ouvrier atteint de la lèpre est renvoyé avec 36 sous d'aumône, 17 août ; - élargissement des ouvriers et officiers enfermés dans la saunerie pendant toute la durée de la peste, 28 septembre ; - congé accordé à Nicolas Viron, clerc du « Puits à-Gré, » pour aller en Flandre, 28 septembre.

- 1B195 (Registre.) - Registre papier de 371 feuillets (reliure et feuillets de garde eu basane gaufrée du XVIe siècle). 1545-1552. - *Délibérations du conseil de la saunerie, du 1^{er} octobre 1545 au 19 septembre 1552*. Claude Belin est reçu clerc des rôles, 1545, 1^{er} octobre ; - drogues payées à Simon Nouveau, apothicaire, fournisseur de la saunerie durant la peste, 5 octobre ; - 120 livres accordées à la ville de Salins pour frais de peste, 26 octobre ; - on alloue au père cordelier Bernardin Mouchet 10 livres estevenantes pour ses bons services durant la peste, 9 novembre ; - la dépense totale occasionnée par l'épidémie s'élève à 4,859 fr., dont la saunerie paie 1,600 fr., 1^{er} décembre ; - 500 charges de sel sont accordées par l'Empereur aux officiers enfermés à Dole pendant la peste, 22 décembre ; - 40 sous sont alloués au serrurier Jean de La Forge, pour avoir rhabillé la montre de l'horloge de la saunerie, 4546, 11 janvier ; - Poncet Cecile est admis comme receveur de la gabelle des sauneries, 8 février ; - incendie des bois de Nozeroy et des environs, 15 mars ; - des treillis de fer sont placés sur les voûtes des sources d'eau douce, près de la tour de Cicon,

19 avril ; - baisse du prix des bois, 4 mai ; - travaux aux ponts des monts de Cernans, 21 juin ; - rapport détaillé (transcrit *in extenso*) adressé à l'Empereur sur le paiement des rentes et « buillons volanges » dus à l'abbaye de Mont-Sainte-Marie et à d'autres monastères, 28 juin ; - réclamations sur la dimension restreinte des « benattes » (bannettes, corbeilles d'osier) employées pour le sel, 2 août ; - mort et obsèques de Gérard Vernerot, trésorier de la saunerie, 13 septembre ; - noble Bonnet Jaquemet, secrétaire de l'Empereur, est nommé trésorier des salines. 10 décembre ; - achat de 400 milliers de bois des habitants de Lizine et Doulaize, 1547, 10 janvier ; - paiement de salaires à Girard Paget, peintre, pour ouvrages de son métier, 7 mars ; - fourniture de cuir et de graisse pour les pompes et les rouages des puits, 2 mai ; - députation envoyée par les États du duché de Bourgogne pour notifier l'autorisation donnée par François I^{er} pour le rétablissement des relations entre les greniers à sel du duché et la saunerie de Salins, 8 août ; - on rappelle aux obligations de leurs charges les huit maîtres des bernés, 15 septembre ; - enquête faite par ordre du pardessus sur le fonctionnement des divers offices de la saunerie, 1548, 16 janvier ; - défense expresse de faire du feu dans les forêts affectées au chauffage des chaudières, et d'y couper le bois « avant la feuille, » 13 février ; - 5 francs de gratification sont accordés au prédicateur de l'avent et du carême, frère Jean Proudhon, cordelier, 4 avril ; - un ouvrier de la saunerie, Antoine Jacobey, « qui se mesloit d'estat de sergenterie et de Courier, » est réprimandé et invité, sous peine d'expulsion, à renoncer à ce trafic, 9 avril ; - Pierre Nouveau, de Salins, est reçu en qualité de clerc des sels, 7 mai ; - Pierre Guyon est nommé « juré des bois, » 4 juin ; - confection de cercles pour les mesures du sel trié, 30 juillet ; - lettres de grâce accordées à Pierre Fontaine, ouvrier de la saunerie, 10 décembre ; - drap distribué aux guetteurs de nuit, 24 décembre ; - Jean de Vaivre, citoyen de Besançon, nommé receveur du partage de Chalon, 30 mars 1549 ; - on prête des bois de charpente pour faire un échafaud « pour jouher le mistère de l'empereur Octavien, » 13 mai ; - ou autorise, à la demande de M. de Granvelle, Jean Daniel, commis du receveur de Chalon, à prendre séance au conseil, au nom de celui qu'il supplée, 18 juin ; - « sur la requeste des joueurs qu'ils veulent jouher en ce lieu de Salins la moralité de l'empereur Octavien, leur a esté accordé douze livres estev. pour aidier a fournir aux fraiz, » 8 juillet ; - députation envoyée à Besançon, à M. de Granvelle, pour le remercier du don de 1,500 charges de sel obtenu par lui de l'Empereur, au profit des officiers, 19 août ; - correspondance échangée avec l'avoyer de Berne, relativement aux facteurs de la grande compagnie chargée du transport des sels, 7 octobre ; - écroulement de la voûte de la grande charbonnerie, du côté de la Furieuse ; rapport du voyage fait à Besançon auprès du chancelier de Granvelle par le trésorier, 11 octobre ; - Étienne Comtesse prête serment en qualité de compteur de la saunerie, 2 décembre ; - le gouverneur du comté transmet au conseil une requête des habitants de Salins demandant une subvention annuelle de 2,000 francs sur « la surcharge » de la saunerie pour l'entretien de leurs fortifications, 1550, 13 janvier ; - on décide qu'on demandera à l'Empereur d'abandonner à la ville l'hôpital de Bracon, pour y loger, le cas échéant, les pestiférés, 23 février ; - à l'occasion du décri de certaines monnaies, on procède à la vérification des armoires aux deniers, afin de donner décharge au trésorier des espèces décriées, 14 avril ; - on députe à Besançon, aux obsèques de Nicolas Perrenot de Granvelle, pardessus des sauneries, Ferry Lombard, portier ; Bonnet Jaquemet, trésorier ; Guillaume Maginet, clerc des rôles, et Jean Guillemain, écuyer, maître moutier, « lesquels feront faire quatre douzaines de torches, une chascune pesant deux livres, avec les escussions a ce necessaires, que seront de lyon billetté au dessoubz desquelx pour plus grant congnoissance d'iceux sera escript : la saunerie, » 15 septembre ; - conseil tenu à Besançon, au palais Granvelle, par les députés de la saunerie, auxquels s'était adjoint le lieutenant Guyon Mouchet, le 25 septembre 1550 ; on lit le mandement impérial conférant à Thomas Perrenot la charge de pardessus, en remplacement de son père ; il prête immédiatement serment entre les mains de Claude de Vergy, gouverneur du comté de Bourgogne ; - on donne 20 francs à Girard Paget, peintre, pour avoir peint la montre de l'horloge de la saunerie, 20 octobre ; - paiement d'un service funèbre célébré pour Nicolas Perrenot de Granvelle, en l'église des Cordeliers ; Girard Paget reçoit 6 francs pour 8 écus timbrés des armes de Perrenot de Granvelle, mis aux côtés de la bière, et 8 écus trois fois plus grands, aux armes de la saunerie, disposés autour du catafalque, 29 décembre ; - peste à Salins, 1551, 29 janvier ; - « on ordonne que l'ouvraige fait par François Landry, ymageur, à la fontaine devant le logis des clerks du grand puy sera vehu et visiter par l'un des clerks des roles, et payer selon qu'il pourra valoir, » 9 février ; - on paie à François Landry 3 écus, prix de cet ouvrage, 16 février ; - mort de Guillaume Maginet, écuyer, clerc des rôles ; on envoie 4 torches à ses obsèques, 1er décembre ; - M. de Chantonnay s'étant résolu à habiter Salins, pour y exercer sa charge de pardessus, on décide d'envoyer à Mme de Chantonnay, à son entrée : 6 douzaines de torches, 6 boîtes de dragées (de 6 livres l'une), 12 boîtes de « codigna » et 12 « cymarrettes » d'hypocras,

1552, 8 février ; - Thomas Perrenot prend séance au conseil, 21 mars. - Pierre Brisach est nommé chirurgien pensionné de la saunerie, en remplacement de Jean de Leuze, décédé, 28 mars ; - réparation au pont de la Vuysse, 19 septembre.

1B196 (Registre.) - Registre papier de 99 feuillets (filigrane : *armoiries (parties) du chapitre métropolitain de Besançon*). 1508-1518. - *Premier livre de correspondance de la saunerie, du 5 mars 1508 au 18 mai 1518*. « Registre des lectures mandatoires de la saunerie de Salius. » Minutes de lettres adressées par les officiers : à la princesse d'Orange, relativement à « l'entrecours du sel en France, » 1508, 5 mars ; - à Marguerite d'Autriche, relativement à une clause à insérer dans le traité de paix à conclure avec la France, 11 octobre ; - aux avoyer et conseil de Berne, protestant de leur bon vouloir, 8 novembre ; - aux ambassadeurs de l'Empereur en France, pour leur annoncer l'envoi de Jean Grand, porteur des renseignements nécessaires à leurs négociations auprès du roi touchant le cours du sel, 1509, 9 mars ; - à Aimé de Beaumont, marchand, fournisseur du grenier à sel de Chalon, 15 juin ; - au parlement de Dijon, pour le prier de terminer un procès, 8 juillet ; - au gouverneur du pays de Vaud, relativement au cours du sel, 9 juillet ; - à Marguerite d'Autriche, pour lui annoncer qu'on lui députe le trésorier des salines, 21 août ; - à M. de Talemay, relativement à des achats de bois, 12 novembre ; - aux avoyer et conseil de Berne, pour s'excuser de ne pouvoir leur expédier la quantité de sel demandée, « vu la grande sterilité des muyres, au moyeu de la secheresse de l'esté, » 1510, 28 septembre ; - à Guillaume de Maisières, écuyer, capitaine de Vaugrenans, relativement à la réparation du pont de la Vuysse, 1511, 11 mars ; - à la princesse d'Orange, pour une coupe de bois dans la forêt « des Armoitoux, » 23 juillet ; - au maréchal de Bourgogne, touchant les difficultés avec les greniers à sel du duché, 1^{er} décembre ; - à l'évêque de Bâle, lui octroyant délivrance de 100 charges de sel, 1512, 17 janvier ; - à Laurent de Gorrevod, gouverneur de Bresse, baron de Marnay, pour lui recommander des requêtes adressées à l'archiduchesse Marguerite, 1513, 28 juin ; - au capitaine de Joux, pour solliciter l'autorisation, pour les convois de sel se rendant en Savoie, de passer sur le pont de la Taverne, faute de pouvoir, à cause des neiges, « passer en la Joux prez de chieux Gaigelin, » 28 février ; - à l'avoyer de Thün, Barthélemy May, lui annonçant l'envoi de 300 écus d'or, 14 novembre ; - à la princesse d'Orange, pour l'avertir que des députés se rendent à Dijon auprès de M. de Bourbon et des gens des Comptes, 1514, 10 septembre ; - au capitaine de Châtillon-sous-Maiche, relativement aux méfaits commis dans son voisinage par des contrebandiers de sel, 21 octobre ; - à Laurent de Gorrevod, pardessus de la saunerie, pour faire interdire la vente des sels de Tourmont et de Montmorot, 1515, 17 septembre ; - à la princesse d'Orange, pour réclamer ses bons offices auprès du roi de France, 1516, 5 février ; - au gruyer du comté, pour lui demander un tronç d'arbre pour l'enclume du martinet des Planches, 1516, 20 juin ; - à l'évêque de Lausanne, lui accordant deux voitures de sel par semaine, 1517, 23 juin ; - au bailli de Neuchâtel, lui protestant du bon vouloir du conseil, 3 octobre ; - aux avoyer et conseil de Fribourg, même objet, 1518, 4 janvier ; - à la princesse d'Orange, pour la prier de recommander des requêtes au lieutenant du bailli d'Aval, 18 mai.

1B197 (Registre.) - Registre papier et cahier annexé, ensemble 161 feuillets (filigrane : *un bras bénissant* (Besançon)). 1518-1532. - *Second livre de correspondance de la saunerie, du 26 mai 1518 au 8 février 1531*. Minutes de lettres écrites par les officiers : au maréchal de Bourgogne, pour l'avertir des dispositions des États du duché au sujet du cours du « sel grenier, » 1518, 17 juin ; - à Antoine Glanne, receveur général au comté de Bourgogne, qui avait, à tort, fait arrêter, pour refus de produire certains acquits, l'héritier d'un trésorier (défunt) des salines, 11 juin ; - au parlement de Dole, pour solliciter, par son entremise, les rentiers du Bourg-Dessous de fournir une partie du sel grenier nécessaire au duché de Bourgogne, 1519, 10 mars ; - au gouverneur de Bresse, pardessus de la saunerie, pour annoncer l'envoi prochain du procureur Jean d'Alonval, pour conférer avec lui, 1520, 21 juin ; - à M. de Beauregard, pardessus de la saunerie, pour l'entretenir de l'état de l'exploitation, 1523, 23 avril ; - à M. de Watteville, lui annonçant la députation du trésorier et de Jean Udressier, chargés de s'entendre avec lui, 1524, 30 octobre ; - aux avoyers de Berne et de Fribourg, 30 octobre et 3 novembre ; - aux États du pays de Vaud, 9 décembre ; - au doyen de Poligny, chef du conseil de l'archiduchesse Marguerite, lui recommandant la requête des rentiers du puits a maire, 1525, 10 mars ; - à M. de Hoochstraten, pour le même objet, 10 mars ; - à M. de Rosimboz, grand maître d'hôtel de l'archiduchesse, pour implorer ses bons offices, 30 septembre ; - à Laurent de Gorrevod, grand maître de la maison de l'Empereur, pour l'entretenir des réclamations de l'avoyer de Berne, 1527, 29 janvier ; - au grand archidiacre d'Arras, lui annonçant une gratification de « quinze

charges de sel pour saler ses lares en ce pays, » 1528, 26 décembre ; - à l'Empereur, pour lui annoncer l'envoi de Jean Udressier et de Jean d'Allonval, chargés d'une mission auprès de lui, 1531, 8 février ; - à M. de Nassau, pour le même objet, 8 février ; - ordre de l'archiduchesse Marguerite de verser annuellement, et contre espèces, 2,000 charges de sel trié et 500 charges de sel à salignon, à Barthélemy May, gratifié de ce privilège par l'empereur Maximilien, 1513, 21 septembre ; - divers ordres et requêtes analogues, 1513-1530.

- 1B198 (Registre.) - Registre papier de 76 feuillets (*filigrane : une chèvre passante*).
1411-1431. - *Premier registre des marchés de la saunerie*. « C'est le pappier et registre des marchandises et taiches touchans le fait de la saunerie... affin de perpétuel advis ; » - marché passé pour la livraison de 480 « lings (*ligata*, liens) de toiles de bon fer de Cosme appelé « *fer de la Valquamoingne*, » passé entre le lombard Barthélemy Dazel et le conseil de la saunerie, composé de : Jean Carondelet, lieutenant du pardessus des offices (Jean Chousat) ; Huguenin Passart, trésorier ; Guyon de Montaigu ; Alexandre de Nozeroy et Aymonin Morellet, receveurs ; Pierre de Baul et Nicolas Oysellet, clerks des rôles, 1411, 3 janvier ; - autres marchés conclus par le conseil avec Gilet, plombier, pour remplacer par des conduites en plomb les conduites de bois qui amenaient l'eau de « la Fremondouse » dans les puits ; ces conduites, pesant 5,540 livres, sont payées 277 fr., soit 5 fr. les 100 livres, 1412, 9 juillet ; - marché du pont de Pontamougeard, réparé par frère Huguet Jeunet, religieux de Saint-Louis-sous-Montenot, 1421,25 octobre ; - ordre de la duchesse Marguerite de livrer à certains marchands, pour les greniers à sel du duché de Bourgogne, la quantité de 10,333 charges de sel, au prix de 10,000 livres, destinées à entretenir les garnisons des Deux-Bourgognes « pour resister a l'encontre du conte de Tonneure, » 1414, 16 septembre ; - divers marchés de sel conclus avec Pierre Cropt de Bellevaire, Henri Bremereaul, de Louhans, etc., 1416-1422 ; - marché de travaux de maçonnerie pour la salle des rôles, conclu avec Othenin Deschay, 1423-1425 ; - marché de réparation des chemins des monts de Cernans, 1423, 9 novembre ; - nouveau marché de liens de fer, conclu avec Polin de Garenzonis, citoyen de Crémone, et Pierre Hélye, marchand salinois, pour la livraison de 2,000 « loyens » de bon fer de Côte « ou de la Vaulcomeingne » en table (tôles), 1424, 22 janvier ; - marché conclu avec Perrin Dandin, terrassier, pour corroyer d'argile le pourtour et la base de deux grandes cuves de sapin placées devant la charbonnerie des salines, 1424,19 août ; - marché de livraison de 60 liens de fer en tôle provenant de la fabrique de Côte, conclu à Genève avec Jean Morefin, marchand milanais, 1426, 14 avril ; - marché de « drap de Rouino appelé *sargis*, » pour habiller les ouvriers de la saunerie, 1427, 12 septembre ; - vente de 400 charges de sel à Huguenin Marmier, de Langres, 1428, 10 février ; - marché de construction d'une tour à deux étages, près la poterne de la berne de Glappin, conclu avec Girard de Baulay, maçon, 1430, 4 août ; - marché d'un four à chaux « a Belisme, » 1434, 7 février.
- 1B199 (Registre.) - Registre papier de 159 feuillets (*filigrane : un chandelier* (quelques feuillets sont incomplets)).
1484-1531. - *Second registre des marchés de la saunerie*. Marché conclu pour la réfection du pont de la Veyse, près de Mouchard et Villers-Farlay, 1485, 6 mai ; - achat, au prix de 3 sous 1 denier l'aune, de 800 aunes de drap blanc et gris d'Auvergne, chez Thiébaud Troussel, de Salins, 1486, 23 octobre ; - achat de 4,000 fascines, d'un particulier de Paroy, 1486, 28 novembre ; - achat de « sappealx » de fer, dans les forges de l'abbaye de la Charité, 1487, 31 janvier ; - marchés divers : pour le nettoyage des « biefs et voltes des bars, » 1488 ; - pour paver le chemin des monts de Cernans, 1489 ; - pour réparer la fontaine salée de Tourmont, 1492 ; - vente de 1,500 charges de sel « moiteval Savoye, » conclu par le pardessus Philippe Loyte, au prix de 1,500 florins du Rhin, à un groupe de marchands salinois, 1492, 22 décembre ; - réparation du chemin d'Arc-sous-Montenot, 1494, 20 octobre ; - fabrication de grands soufflets pour le martinet des Planches, 1494, 17 novembre ; - achat de 2,000 charges de sel de grenier, cédées par des rentiers du puits à miire du Bourg-Dessous, 1495, 31 juillet ; - marché conclu avec Jean Gui, bourgeois de Poligny, pour voiturier, pendant un bail de trois ans, 7,200 charges de sel bouchet, 1495, 3 novembre ; - réfection du pont de Pontamougeard, 1498, 24 février ; - couverture de la poterne de Glappin, 1497, 4 novembre ; - achat de fer dans une forge « emprès le Cleron, » 1499, 20 juin ; - bail de la tuilerie de Clucy, pour dix ans, 1501, 20 août ; - bail du péage de Chalamont, 1506, 1^{er} octobre ; - réparation du chemin de Saint-Louis-sous-Montenot, 1511, 30 mai ; - bail de la prévôté du Bourg-Dessous, de Salins, 1526, 8 octobre ; - marché de la cuve de Beaugard, 1530, 1^{er} juin ; - réparations de deux bâtiments de la saunerie, 1531, 18 septembre.
- 1B200 (Registre.) - Registre papier de 202 feuillets.
1487-1538. - *Registre particulier des achats de bois pour la saunerie*. Achats de bois de communautés : à Sézenay, 1488 ; - à Nans, dans les bois du Lison, à Certemery, 1488 ; - à Cussey-sur-Lison, 1490 ; - à By, 1490 ; à Rennes, 1490 ; - à Mouchard, à Myon, 1491 ; - à Alaise, 1491 ; - à Villeneuve, 1493 ; - à Ivory, à Pessans, 1495 ; - à Pretin, 1496 ; - à Bartherans, 1497 ; - à Geraize, 1499 ; - à Doulaize, 1502 ; - Claude et Guillaume de Pontailier, chevaliers, seigneurs de Talmay et de Vaugrenans, vendent la coupe des bois de Nozeroy et de Gillois, 1515 ; - Achat de bois de communautés : à Malans, 1529 ; - à Chay, 1529 ; - à Sarraz, 1530 ; - à Paroy, 1537 ; - à Échay, 1538.
- 1B201 (Liasse.) - 15 pièces parchemin, 3 papier, 6 sceaux.
1290-1443. - *Titres généraux de la saunerie*. Association conclue entre Othon IV, comte de Bourgogne, d'une part, Jean, comte

d'Auxerre, et Étienne, seigneur de Vignorry, d'autre part, enfin, Jean de Chalon-Arlay, en troisième lieu, pour partager en trois parts égales la propriété (restant indivise), les revenus et les charges (y compris les frais d'agrandissement) du puits à muire, 1290 (deux originaux) ; - déclaration de non-préjudice donnée à Mahaut d'Artois par Jean de Chalon, seigneur d'Arlay et de Nesle, autorisé par la comtesse à percevoir le sel auquel il avait droit, comme propriétaire d'un tiers du puits à muire du Bourg-le-Comte, 1313 ; - mandement de Jeanne de Boulogne, ayant le bail du comté de Bourgogne, ordonnant à Thiébaud de Scey, à Bérenger « de Belderide, » chevalier, et à Nicolas de Florence, de réformer l'administration de la saunerie, d'accord avec Jean de Chalon, seigneur d'Arlay et de Cuiseaux, en réduisant ou augmentant à volonté le nombre et les gages des officiers, le nombre des chaudières, et en réglant les détails de la fabrication du sel, 1349 ; - vidimus d'un mandement du roi Jean, ordonnant au receveur de la saunerie de payer à la comtesse de Flandre l'arriéré et le courant de 1,000 livres de rente qu'elle percevait en la saunerie, 1353 ; - ordre du roi Jean, adressé au trésorier de la saunerie, lui prescrivant de payer au comte d'Auxerre, bouteiller de France, tous les arrérages échus d'une rente annuelle sur la saunerie, 1355 (vidimus) ; autre mandement du même roi, ordonnant au même trésorier de solder au comte d'Auxerre les arrérages d'une rente de 40 francs dus à sa femme « donné au Louvre, emprès Paris, le XXIIIe jour d'aoust, » 1355 (vidimus) ; - Jean sans Peur mande aux pardessus, trésorier et clercs des rôles de la saunerie, de préparer et corriger, « a meure délibération, » de nouvelles ordonnances pour l'administration de la saunerie, 1407 ; - mandement du bailli d'Aval, Gui Arménier, et du pardessus de la saunerie, Jean Chousat, ordonnant la démolition immédiate, à grand renfort d'ouvriers, des écluses construites sur la Furieuse, à l'usage d'un moulin appartenant aux héritiers de feu Gui Chambier, chevalier, parce que ces écluses avaient causé l'inondation subite des bâtiments de la saunerie, paralysé le travail et compromis la sûreté de cet établissement, 1421 ; - arrêt organique, rendu par le duc Philippe, en son conseil, reconnaissant les droits absolus de propriété des rentiers du puits à muire, et déclarant réservés au domaine 6 quartiers et 6 bouillons de muire, un revenu annuel de 200 livres estevenantes, enfin certaines rentes accordées au chapitre d'Arbois, en remplacement de celles acquittées naguère par la saline supprimée de Grozon, 1424 (copie) ; - conventions pour la vente du sel, passées avec divers marchands salinois, par Jean Carondelet, lieutenant du pardessus, Jean Chousat et le conseil de la saunerie, 1429 ; - procédures intentées par Guillaume d'Orgelet, procureur du duc, contre les rentiers et moutiers du puits à muire, relativement à la propriété et à l'administration de la saunerie, et aux droits respectifs du duc et des rentiers. Sentence de Robert de Saux, Jean de Terrant, Girard Vion et Jacques de Chassey, commissaires départis à l'instruction de cette affaire, 1442 ; - mandement ordonnant enquête à ce sujet, adressé aux commissaires ci-dessus nommés (Girard Vion est remplacé par Raymond de Marliano), par le duc de Bourgogne, 16 octobre 1442 ; - arrêt du parlement de Dole, ordonnant aux parties de fournir mémoires écrits, 3 mai 1443 ; - arrêt de fol appel, rendu contre les rentiers et moutiers de la saunerie, comme prétendant à tort que le Duc n'était pas seigneur foncier du grand puits, 23 mars 1442 ; - arrêt d'ajournement et sommation signifiés aux rentiers et moutiers de la chaudière de Rosières, coupables d'avoir démoli une poterne et un mur, élevés par les soins du Duc (sur un terrain qu'ils prétendaient), pour compléter la fortification du Bourg-Dessus, 1443 ; - arrêt définitif du Parlement, rejetant les prétentions des rentiers et moutiers relatives à la propriété foncière et à la régale du puits à muire, déclarant le Duc seul et unique propriétaire foncier, lui accordant le monopole du tarif du sel et de la vente des sels outre-Saône, condamnant enfin les rentiers à 3,000 francs de dommages-intérêts, les moutiers à 2,000 francs, au profit du trésor ducal, 20 juillet 1443 (copie)

1B202 (Registre.) - Registre papier de 348 feuillets (filigrane : tête de bœuf).

1442-1443. - *Titres généraux*. Procès entre le Duc et les rentiers du puits à muire. Enquête (en 160 articles)

sur les droits réciproques des parties, faite par Robert de Saux, doyen de la chapelle de Dijon, Girard Vion, maître des Comptes, et Jacques de Chassey, commissaires-enquêteurs, nommés par lettres duciales du 16 juillet 1442 (transcrites en tête de l'enquête). L'enquête est ouverte en l'hôpital de Bracon, le 18 octobre suivant, en présence de Guillaume d'Orgelet, procureur du Duc, et d'un grand nombre, de rentiers ou de procureurs ; 99 témoins déposent. Dépôts de : Jean Vincent, payeur à la porte de la grande saunerie ; - Guillaume de Marcilly, notaire ; - Jean Boban, de Nevy-sur-Seille, notaire ; - Jean dit « Coillon », laboureur ; - Outhenin Grand, bourgeois de Salins ; - Perrin d'Orbe, receveur de la gabelle en la saunerie ; - Henri Valée, chevalier, bailli d'Aval, âgé de 60 ans ; - Étienne Bonne, gouverneur des bernes du Bourg-Dessous ; - Huguenin Pidoux, de Monnet, « fasseur d'arbelistes » ; - Jeannin Guiolte, de Belmont-lez-Vercel, forestier de la saunerie ; - Colixon, d'Epenoy, sergent du Duc ; - Jean Baudrillon, de Salins, « benastier » ; - Perrin de Remerupt, clerc du rôle des sauneries ; - Petitjean Carémentrant, benastier ; - Perrin de Laule, bourgeois de Salins ; - frère Baudin de Charnolx, religieux de Saint-Maurice d'Againe, âgé de 70 ans ; - Pierre Pleure, écuyer, clerc des rôles ; - Jean Besson, de Pretin ; - Thiébaud Vincent, fils de Jean Vincent, de Salins, âgé de 41 ans, dépose : que « mondit seigneur [le Duc] a acoustumé de prendre chascun an certaines portions de buefz et de pors de court que lui doivent aucuns rentiers » ; - dépôts de : Michel Garnier, secrétaire du Duc ; - Gui Gelinier, conseiller du Duc, âgé de 80 ans ; - Jean de Noidans ; - Bernard Noiseux, trésorier de la saunerie ; - procès-verbal de clôture d'enquête, du 21 mai 1443 ; - tableau des quantités de sel vendues de 1442 à 1441 ; tableau des cours et prix de ventes certifiés par les clercs des rôles.

1B203 (Registre.) - Registre vélin de 50 feuillets (incomplet de 22 feuillets et dérelié).
1223-1443. - *Titres généraux*. Procès entre le Duc et les rentiers du puits à muire. « Transumpt de plusieurs tiltres exhibez par leurs procureurs en la cause qu'ils ont contre le procureur de monseigneur, » vidimé par Robert de Saux, Jean de Terrant, Raymond de Marlano et Jacques de Chassey, commissaires du Duc. Vente d'une portion du puits du Bourg-le-Comte consentie par Jean de Montferrand et Étienne, son fils, écuyers, au profit de Renaud Palouset, 1354 ; transaction entre Amé de Nozeroy, écuyer, au nom de Jeanne de Saint-Hilaire, sa femme, Jean Lombard de « Montemar » et Étienne dit Fils Robert, de Salins, au sujet de l'acquisition du «sixte d'Andelost» au même puits, 1377 ; - vente de 100 soudées de terre sur le même puits, consentie par Catherine de Roche, femme de Matthieu d'Arbonnay, écuyer, au profit d'Odot Chambier, de Salins, 1334 ; - Guillemin de Monnet, écuyer, pour le repos de son âme, de celles de Girarde, sa femme, et de ses enfants, donne un quartier de muire aux Gordeliers de Salins, 1362 ; - Pierre, fils de Gui Grisard de Salins, chevalier, donne pour son anniversaire à l'abbaye de Buillon une rente de 12 seilles de muire, 1281 ; - vente de la muire du meix Bernard, consentie au profit de Balerne, par Humbert de Salins, chevalier, du consentement d'Henriette, sa femme, et de Guillaume, son fils, 1237 ; - vente de 5 seilles de muire, cédées à l'abbaye de Balerne par Pierre, fils de Guillaume Varascon, chevalier, 1265 ; - vente d'un quartier et demi de muire cédé par Anselet de Falletans, écuyer, et sa femme Étienne, à Amé de Montaigu, « seigneur ès lois, » chanoine de Besançon, 1317 ; - vente d'un demi-quartier de muire cédé à Robert de Ruffey, citoyen de Besançon, par Étienne dit Riffon, bourgeois de Salins, 1235 ; - « Bellulet, » fille de Pierre d'Époisses, donne à l'abbaye de Goailles la moitié d'un quartier de muire du meix Guichard, 1223 ; - déclaration de non-préjudice donnée aux rentiers du puits par le duc Philippe le Bon, en reconnaissance du don de 3,000 francs à prélever en six ans sur leurs revenus, au profit de l'Université de Dole, 1424- 1426 ; - texte d'un arrêt du 20 juillet 1443, confisquant au profit du Duc la propriété foncière du puits à muire (V. B. 201) ; - sentence prononcée en faveur des rentiers et moutiers de Salins à l'encontre du Duc, par le parlement de Dole, 1425 ; - mandement de la comtesse Marguerite relatif à l'administration de la saunerie et au cours des monnaies frappées par l'archevêque de Besançon, Arras (v. 1368) ; - autre ordonnance de la même réformant l'administration du puits à muire, 1369 ; - autre ordonnance de la même, 1382 ; - confirmation par le duc Jean sans Peur des ordonnances qui précèdent, 1406 ; - certificat du notaire impérial et apostolique Philippe Maussard, de Paris, résidant à Besançon, attestant l'exactitude des copies qui précèdent.

1B204 (Liasse.) - 21 pièces parchemin, 13 papier, 4 sceaux.
1458-1478. - *Titres généraux*. - Lettre des gens des Comptes de Dijon adressée aux pardessus et conseil « touchant le rait de Perrin Gautet, » 1452 ; - procédures et ajournements devant le bailli d'Aval, entre le procureur du Duc prenant en main les intérêts des officiers de la saunerie, demandeur, Hugues de Pretin, chanoine, procureur du chapitre de Saint-Maurice, Guillemin Lambert, procureur

d'Hugues Lambert, et Guillaume Bernardet, agissant comme curateur de Bon-Ami, Guyol et Alix, enfants de Jeannette, sa femme, et de Jean, fils de feu Bertrand, clousier, tous défendeurs, 1453-1454 (sans sentence) ; - mandement de Philippe le Bon exemptant du droit de sceau tous les contrats et marchés passés au profit de la saunerie, 1464 ; - déclaration faite par les officiers de la saunerie à Hugues de Vuillafans, procureur de Guillaume de Chalon, prince d'Orange et seigneur d'Arlay, « qu'ils entendoient laisser le prince jouir de son partage d'Arlay, » 1465 ; - appointment favorable donné par les officiers de la saunerie à une requête (communiquée par le Duc) de Jean de Lallier amodiateur d'une part des muires, demandant à résilier son marché, 1469 (requête, lettres du Duc et de la Chambre des Comptes) ; - lettre de Charles le Téméraire réglant les détails d'administration de la saunerie, haussant le prix du sel et accordant une subvention de 40 livres aux forgerons lombards du Martinet des Planches, à charge de fournir des harnais complets à raison de 14 écus et au-dessus, Hesdin, 15 octobre 1470 ; - divers rentiers offrent à Jacques Guillemain, lieutenant du pardessus, de vendre leurs rentes au Duc ; ces propositions sont présentées au prince par Claude de Vautravers, écuyer, Georges d'Usier, Guillaume de Salins, seigneur de Rans, Paris d'Orsans, abbé de Goailles, le chapitre de Poligny ; les officiers de la saunerie approuvent et appuient ces demandes comme favorables aux intérêts du Trésor, 1470 ; - Hugues de Chalon, seigneur de Châtelguyon, de Nozeroy et d'Orbe, donne procuration générale à Humbert de Vernois et à Antoine de Fallersans ; ses maîtres d'hôtel, pour administrer tous ses domaines du comté de Bourgogne, 1476 ; - Antoine d'Oiselay, pardessus, ordonne aux rentiers du Bourg-Dessous de former du sel grenier, à peine de contrainte, 1476 ; - ordre de Jean de Chalon, prince d'Orange, gouverneur de Bourgogne, « aux assommeurs » et moutiers de la saunerie, de ne pas conduire le sel hors des limites réglementaires, 1478 ; - obligation souscrite par les pardessus et conseil, de livrer en certains délais à Pierre de Jougne, écuyer, 6,300 charges de sel « moiteval Savoye, » 1478 ; - autre obligation semblable pour 3,000 charges, au profit d'Estevenin Crestenart, de Vuillafans, et de Philippe Busquet, maîtres d'hôtel du gouverneur, Jean de Chalon, 1478.

1B205 (Liasse.) - 7 pièces parchemin, 65 papier, 4 sceaux.
1487-1597. - *Titres généraux*. Amodiation à forfait et pour neuf ans des revenus des puits à muire, faite à Guyon Guierche, Michel Merceret, Jean de Vaux et Jean de Gilley, par les députés des rentiers de la saunerie : frère Simon de Favorney, abbé de Balerne ; Guillaume de Nanthoz, prévôt de Saint-Anatoile ; Alexandre Barthol, prévôt de Saint-Maurice ; Jean Longin, chanoine de Poligny ; Henri Faivre, chanoine de Besançon ; Gui David, recteur du Saint-Sépulcre de Sabns, et Girard Arménier, de Montigny, seigneur de Chazoy, 23 octobre 1487. (Ce marché fut conclu à la suite de procès relatifs à la mauvaise administration et d'une sentence du gouverneur, Jean de Baudricourt, du 15 octobre précédent) (copie et fragment de l'original). - Ordre de Jean de Baudricourt, gouverneur du Comté, prescrivant aux pardessus et conseil de terminer pour le logement de Jacques Vurry, clerc-payeur de la porte, de la saunerie, une maison commencée pour feu Perrenin Pleure, 1491 ; - réquisitions adressées par Jean Colin, procureur de la saunerie, aux rentiers du puits à muire, les invitant à faire partir du 1er octobre, et non pas du 1^{er} janvier, les registres et les comptes de leur partage, pour concorder avec le système de comptabilité adopté par les officiers de la saunerie depuis quarante ans ; invitation à faire cesser certaines irrégularités ou certains procédés défectueux de fabrication ; refus des rentiers d'obéir à ces injonctions, 1494 ; - correspondance et en particulier lettre de Marie de Bourgogne datée de « Fouss », 8 août 1496, relative au partage d'Autrey et aux prétentions injustes de M^{me} de la Bastie sur sa propriété, qui est déclarée appartenir à M. de Vergy, 1495-1496 ; - projet d'entente entre le procureur de la saunerie et les rentiers au sujet de la façon et de la vente du sel trié, 1497 ; - patentes de l'archiduc Philippe le Beau autorisant les rentiers à vendre leur sel trié aux pays de Bâte, Ferrette et Porrentruy, moyennant certaine caution et certain itinéraire invariable pour leurs transports, avec contrôle au Pont-de-Roide, 1497 (copie) ; - patentes du roi Louis XII confirmant pour dix ans l'obligation, pour les marchands des greniers à sel du duché de Bourgogne, de se fournir à Salins, conformément à l'ordonnance rendue par Charles VIII en 1493, Lyon, 4 août 1499 ; - entérinement de ces patentes par la Chambre des comptes de Dijon, 1499 ; - procuration donnée par Jean « Aligerii, » abbé de Saint-Maurice d'Agaune, à Claude de Basvaux, chanoine prébendé de l'hôpital de Bracon, et à Barthélemy Passier, pour toucher à la saunerie les revenus de son abbaye, 1506 ; - lettres de Louis XII réglant au poids de 4 livres 3 onces le tarif des salignons conduits aux greniers à sel de la Bourgogne, 1510 (copie avec enregistrement par la Chambre des comptes de Dijon, 1511) ; - information sur la production et la vente du sel Rosières, faite par Jean d'Allonval, procureur de la saunerie, 1520 ; - rôle de distribution et vente des sels, arrêté par le parlement de Dole, 1525 ; - remontrances adressées à l'Empereur par le pardessus touchant l'état de la saunerie (appointées), 1530 ; - lettres patentes de Charles-

Quint réglant, à requête de Nicolas Perrenot de Granvelle, pardessus, les devoirs des offices et la tenue des registres des clercs des rôles, receveurs et trésorier de la saunerie, Ratisbonne, 20 mars 1540 ; - inventaire des titres de la saunerie commencé par Jean de Pommereux et Guillaume Maginet, clercs des rôles, 1540 ; - procédures (incomplètes) entre le procureur de la saunerie et les rentiers du puits à muire (v. 1544) ; - remontrances adressées au Parlement touchant l'explication des ordonnances de la saunerie, 1554- 1597 ; - réclamations sur la distribution du sel d'ordinaire, par diverses communes, 1567-1592 ; - rôle provincial de la distribution du sel d'ordinaire, 1576.

- 1B206 (Liasse.) - 120 pièces papier.
1425-1570. - *Titres généraux*. Copies de délibérations, marchés et requêtes. Marché de liens de fer achetés de marchands de Crémone et de Lueques, demeurant à Sabns, 1425-1429 ; - demande de secours pour un voiturier blessé en transportant des fascines pour le service de la saunerie, 1429 ; - marché conclu avec Oudot Molain, Humbert de Plaine et Jean Morgant, fournisseurs des greniers à sel du duché de Bourgogne, 1444 ; - réclamation de Pierre Michel, valet de chambre et « espicier » de Charles le Téméraire, réclamant le paiement du reliquat d'une gratification à lui accordée par son maître, sur les revenus du communal de la saunerie, 1471 ; - défense, délibérée en conseil, et adressée aux rentiers et moutiers, de vendre en Bresse du sel plat non marqué, à peine de confiscation, 1475 ; - amodiation du péage de Chalamont, consentie par Jean d'Orbe, clerc des rôles, au profit de noble Henri de la Loye, de Pontarlier, pour six ans, moyennant 40 sous estevenants de redevance annuelle, 1489 ; - amodiation de ses bois, faite par Philippe de Poitiers, chevalier, seigneur d'Arcis, au profit de Girard Arbelot, de Montmalain, 1500 ; - adjudication de charpente pour la saunerie (avec plan), 1511 ; - adjudication de constructions au Bourg-Dessus de Salins, faite au profit de Jean d'Arloz le jeune, par Philippe d'Andelot, maître moutier, 1518 ; - René de Chalon, prince d'Orange, autorise la coupe temporaire de fascines destinées aux sauneries, dans les forêts de Vers et environs, 1540 ; - requêtes de divers particuliers ou officiers de la saunerie, ventes de sels et demandes de gages, 1545-1570 ; requêtes et fragments d'actes ou délibérations, non datés.
- 1B207 (Liasse.) - 134 pièces papier.
1490-1583. - *Titres généraux*. Observations et expériences sur la production des muires et la confection du sel.
Expérience faite au puits d'aval, le 14 août 1490, par le lieutenant des offices, pour connaître la production journalière ; cette production est reconnue de « sept Ions (longueurs) de muire ; » - autre expérience faite « au puits à gré, » produisant « sept longs, » 1502 ; - visite d'un « pertuis » pour les eaux douces fait dans les voûtes de la saunerie, par Henri Guierche, clerc des rôles ; Anatoile Bon, maître des œuvres ; Humbelin de Germigney et Hugues Paris, commis des rentiers ; Girard Marandet, maître ouvrier, et Pierre Bonjour, 1502 ; - expérience faite sur une petite source d'eau salée récemment découverte en décombrant l'emplacement des cuves neuves ; cette eau est jugée convenable et utile à recueillir, 1507 ; - en 1509, le puits d'aval produit par jour sept longueurs ; - expériences sur la quantité de bois nécessaire pour faire la cuite des sels, 1543 ; - expérience d'un nouveau fourneau créé dans la berne de Reculot, 1549 ; - expérience sur le combustible, 1556 ; - visite générale des muires et rapport sur leur production, faits par Jean Joly, écuyer, clerc du grand puits ; Jean Guillon, maître des œuvres, et Sébastien Mombard, notaire, l'un des moutiers, 1567 ; - autres expériences faites en 1571-1578 ; - expériences sur un procédé économique de cuite des sels, 1579 ; - autres expériences renouvelées en 1581-1583.
- 1B208 (Liasse.) - 73 pièces papier, 53 sceaux.
1530-1538. - *Correspondance adressée au conseil de la saunerie*. Lettres de : M. Péliissonnier, d'Arlay, réclamant livraison de sels, 1530 ; - de Charles-Quint, annonçant la mort de Marguerite d'Autriche, « laquelle, le premier jour de ce mois [de décembre], entre douze et une boire après my-nuit, rendit son ame a Dieu ; » - de Philiberte de Luxembourg, ordonnant de remettre aux Suisses ayant assisté aux funérailles de son fils 120 charges de sel trié, 1531 ; du pardessus, M. de la Thouvière, rendant compte d'une audience de l'Empereur ; - de Charles-Quint, autorisant Henri Farod, maître poulain, à se faire suppléer par Charles Farod, clerc des sels ; - du même, recommandant une requête de François Rate, fils de Jean Rate, son secrétaire ; - des échevins de Jougne, réclamant 5 charges de sel ; - de Gharles-Quint, autorisant Jean Amyot, clerc des rôles, à se faire suppléer par Jean Contesse ; - d'Hugues Marmier, accusant réception d'une requête adressée au parlement ; - de M. de Vergy, touchant un don sur la saunerie à lui fait par l'empereur ; - des échevins de Nozeroy, 1532 ; du chancelier Perrenot, relativement à la délivrance de 600 charges de sel accordées par l'Empereur à Claude Tissot, de Pontarlier, en récompense d'ambassades

auprès des Liges, 1533 ; - de Jean d'Allonval, demandant, « dans son infortune, » un prêt de 60 livres ; - des échevins de Morteau ; - du parlement de Dole, annonçant l'envoi de l'abbé du Mont-Sainte-Marie, chargé « de dire aucunes choses concernans le service de l'Empereur, bien et repos de ce pays, » 1534 ; - du comte de Nassau, relative à l'administration de son partage en la saunerie et de ses bois ; - lettres (non datées) des échevins de la Rivière, de M. de la Thouvière, des échevins de Saint-Claude, de Pierre Amyot, etc., 1535-1538.

1B209 (Liasse.) - 41 pièces papier, 13 cachets.

1537-1538.- *Correspondance de la saunerie*. Lettres : de Jean Gollion, châtelain de Myon, demandant du sel, 1537 ; - de Charles-Quint, transmettant une requête de Charles Nouveau, de Salins, marchand, demandant à lever 15 charges de sel ; - du pardessus Nicolas Perrenot, recommandant aux officiers les droits et requêtes du chapitre métropolitain de Besançon, Barcelone, 1537, 9 mars ; - de Nicolas de Gilley ; - de Charles-Quint, recommandant une pétition « des povres menuz ovriers et menues ovrières de la saunerie ; » - des échevins de Morteau, nommant Renaud Quartier leur mandataire près la saunerie ; - de Nicole Bonvalot, invitant à conserver au maître moutier un logement dont il était question de le déposséder ; - de François Bonvalot, abbé de Saint-Vincent, engageant les officiers de la saunerie à dépêcher à l'Empereur un des leurs : « il pourra passer avec madame de Grandvelle, ma sœur, soubz son sauf-conduyt ; » - des officiers de Montbéliard, recommandant un certain Claude Ribault, de Blamont, dont la voiture avait été confisquée pour commerce illicite de sel ; - de M. de Chalant, de Yalengin ; - de M. de Diesbach, de Granson ; - de Claude de la Baume, demandant deux charges de sel « pour faire saller des lardz » au château d'Igny ; - de la ville de Fribourg ; - des échevins de Lons-le-Saunier ; - du parlement de Dole, 1538 ; - de Pierre Perrenot, d'Ornans, père du chancelier ; - de l'abbé de Saint-Vincent, invitant à faire partir pour la cour le secrétaire Pommereux ; - de la ville de Berne ; - d'Hugues Marmier, invitant à fournir un chariot de sel à Philippe Benoît, de Pontarlier, dévoué au service de l'Empereur ; de Nicolas Vauchard, relative au cours des monnaies de Besançon ; - de Jacques Boutechoux et Philippe Yaulchier ; - du trésorier Pommereux, annonçant son voyage auprès du gouverneur, M. de Vergy, et son prochain retour à Salins.

1B210 (Liasse.) - 80 pièces papier, 38 cachets.

1540-1549.- *Correspondance de la saunerie*. Lettres : de François Bonvalot, rendant compte des difficultés de sa mission auprès de la cour de France, touchant les greniers à sel de Bourgogne et le haussement du prix du sel, Poissy, 1540, 8 octobre ; - du pardessus Perrenot, relative à la même question ; - requête appointée de Godefroy Flamand, orfèvre, citoyen de Besançon, qui avait confectionné « trois trousseaux » pour frapper des jetons d'argent pour les officiers de la saunerie ; on lui alloue deux charges de sel pour son entier paiement, à condition de livrer les trois trousseaux pour frapper des jetons de cuivre à l'usage des bureaux ; compte de frappe des jetons d'argent ; compte des sommes dues à Bertin Varemberg, maître de la monnaie de Besançon, pour la fourniture des jetons de la saunerie, 1541, 4 juillet ; - lettres : du lieutenant du pardessus, M. Mouchet, seigneur de Château-Rouillaud, 1544 ; - de M. de Nassau, prince d'Orange, confirmant, dans ses fonctions de receveur des partages d'Auxerre et de Chalon, maître Jean Boutechoux ; - de Marie, reine de Hongrie, autorisant les officiers à traiter, d'accord avec le Parlement, avec M. Des Barres, de Dijon, pour les relations avec la France ; - des officiers de Réaumont ; - du chancelier Perrenot, exprimant le regret de ne pouvoir aller à Salins, « comme le terme que l'Empereur m'a donné est fort avant, » Chantonay, 16 décembre ; - de Claude Du Tartre, capitaine de Saint-Hippolyte, 1545 ; - de M. Des Barres, de Dijon ; - des avoyer et conseil de Berne, 1546 ; - de M. de Watteville ; - du chancelier Perrenot, engageant les officiers à secourir les habitants du Val du Saugeois, 1547 ; - du même, touchant les relations avec les Liges ; - de Bonnet Jacquemet ; - d'Hugues Marmier ; - du doyen de la Sainte-Chapelle de Dijon ; - de François Bonvalot, abbé de Luxeuil, 1548 ; - de l'abbé de Baume ; - des États du duché de Bourgogne, demandant l'abaissement du tarif du sel, en réduisant 7 gros 4 niquets par charge ; - du chancelier de Granvelle, se félicitant « du bon estat des affaires de la saunerie ; » - de M. de Saint-Moris, capitaine de l'Isle et de Châtelot ; - de M. de Granvelle, envoyant des félicitations aux officiers, Besançon, 15 août 1549 ; - de M. de Vergy ; - de Jean Bourdot, maçon, mandé pour relever les murailles de la charbonnerie et s'excusant de ne pouvoir venir à Salins qu'au bout d'un mois, retenu à Besançon par plusieurs besognes urgentes, qu'il exécute pour M. et M^{me} de Granvelle.

- 1B211 (Liasse.) - 56 pièces papier, 23 cachets.
 1550-1559. - *Correspondance de la saunerie*. Lettres : des échevins de Morteau, demandant du sel, -1550 ; - du pardessus Perrenot, relative à une demande de 1,000 charges de sel, adressée à l'Empereur par Claude et Wolf May, de Berne ; - requête de la ville de Salins, demandant à l'Empereur des subsides sur la saunerie, pour compléter ses fortifications (appointée par les États) ; - de Philibert de la Baunie-Saint-Amour, priant d'accorder à son secrétaire, maître moutier, le droit de se faire suppléer dans ses fonctions ; - du lieutenant, M. de Châteaurouillaud, annonçant son arrivée à Salins ; - du gouverneur, Claude de Vergy, recommandant une requête de Renobert Velu, serviteur de l'archevêque de Besançon, 1551 ; - de, Quentin Le Veau et Marin Benoît, délégués par le Parlement à la surveillance de la construction d'un pont sur « le Serron, » près de Fonteny ; - des échevins d'Ornans ; - de Charles- Quint, recommandant de fournir au Val d'Aoste « du sel moiteval bouchet » en quantité suffisante, attendu que la prise d'Ivrée « leur a clos le passage de l'Etat de Milan, d'où ils vouloient tirer leur provision, » 1554 ; - de l'avoyer de Fribourg ; - du Parlement, convoquant les officiers à un essai des nouvelles monnaies, 1555 ; - du chancelier Perrenot, annonçant qu'il viendra à Salins « de Scey-le-Chastel ce XIXe d'octobre ; » - du bailli d'Aosle, demandant des renseignements sur la qualité, le prix et le mode, de transport du sel ; - de Pierre Des Barres, recommandant au choix des officiers Simon Raguez, procureur postulant, pour remplacer à Dole, comme chargé des affaires de la saunerie, le procureur Anatoile Poly, décédé, 1556 ; - du conseil de Berne, 1557 ; - du Parlement, proscrivant certaine monnaie de Genève, 1558 ; - du gouverneur Claude de Vergy ; - des échevins de Lons-le-Saunier ; - des avoyer et conseil de Fribourg, 1559.
- 1B212 (Liasse.) - 48 pièces papier, 17 cachets.
 1521-1565.- *Correspondance. Instructions*. Lettres : du commandeur d'Aumônières, 1560 ; - de Rose de Chauvirey, veuve de M. de Watteville, réclamant 8 charges de sel « moiteval » dirigées auparavant, chaque semaine, sur le château de Colombier ; - des avoyer et conseil de Berne, 1561 ; - des échevins de Saint-Claude ; - du conseil de Fribourg ; - de Bonnet Jacquemet, relative aux pourparlers entamés avec les États du duché de Bourgogne, 1562 ; - des élus des trois États du duché, 1563 ; - du chancelier Perrenot, relative à des imputations calomnieuses dirigées contre les officiers de la saunerie, 1561 ; - de Marin Benoit, avertissant d'abus commis par des Suisses, qui faisaient maintenir au rôle des pensions de la saunerie des particuliers décédés depuis longtemps, 1565 ; - instructions données : à Claude de Pommereux envoyé en mission par la saunerie auprès de Marguerite d'Autriche, 1521 ; - à Jean de la Thouvière, chevalier, seigneur de Beauregard et Chanlonnay, Jean Udressier et Jean d'Allonval, envoyés auprès de l'Empereur, 1531 ; - à M. de Granvelle, pardessus, au président de Dole et à M. de Saint-Vincent, 1535 ; - à M. de Chateau-Rouillaud, lieutenant de la saunerie, envoyé à M. de Granvelle, 1514 ; - instructions et requêtes non datées.
- 1B213 (Liasse.) - 10 pièces parchemin, 1 papier, 5 sceaux.
 1240-1472. - *Rentes constituées sur le domaine des sauneries. Dons*. Vidimus des donations de revenus sur la saunerie faites par Jean de Chalon, comte de Bourgogne, et Jean de Chalon, comte d'Auxerre, à l'abbaye du Mont-Sainte-Marie, à charge de fondations pieuses, 1210-1293 ; - Jean, comte de Bourgogne, donne 20 livres de rente à Foulque de Beaujeu, maréchal du duc de Bourgogne, 1245 ; - Hugues et Alix, comtes de Bourgogne, donnent à Amé de Montfaucon une rente de 100 l. sur les puits réunis de Grozon, Lons et Salins, 1259 ; - le comte Jean donne à Thierry, comte de Montbéliard, une rente de 350 l., 1262 (original et vidimus) ; - le même donne 20 l. de rente à Guillaume de Beaujeu, seigneur de Seveux, 1266 (vidimus) ; - Hugues de Chalon donne 2001. de rente à Étienne, seigneur d'Oiselay, outre 100 livrées de terre qu'il promet de lui assigner ultérieurement, le tout en échange de l'hommage d'Étienne, qui reprend en même temps en fief, d'Hugues de Chalon, 60 livrées de terre de son propre alleu, 1267 ; - Jean de Chalon-Rochefort donne à Hugonet de « Jocerat » dit prévôt de Longwy une rente annuelle de 20 l., 1268 (vidimus) ; - le même « en guierdon et en recompensation des granz services » de Marguerite de Laubespain, sa cousine, et pour « l'amour de Symonate, sa fille, » donne une rente de 30 sous au prieur du Sauvement, 1283 (vidim.) ; - le même donne à Valon Des Ormes, gendre d'Amauri, fils de Jacques Maçon, citoyen de Besançon, 20 l. de rente, 1293 ; - Jean de Chalon-Arlay donne à Dimanche Asinier, d'Asti, 100 l. de rente, 1305 (vid.) ; - Jean de Chalon, comte d'Auxerre, donne 20 l. de rente à Jean de Chantrans, écuyer, qui lui avait abandonné ses meix et hommes du Larderet, de Mont- sur-Monnet et du Navoy, 1306 ; - Jean de Chalon-Arlay donne à son oncle Gauthier de Montfaucon 200 l. de rente sur « lou gros de la table de la salnerie, » 1307 ; - Thiébaud

de Neuchâtel mande « au comandement dou communal des seigneurs de Salins establis en l'office de la tauble » de payer à sa sœur Catherine, femme de Jean de Faucogney, la rente de 244 l. qu'il lui abandonnait comme dot, 1310 ; - Jean de Chalon-Arlay donne 40 l. de rente en retour de son hommage à Gauthier, fils de feu Gérard de Moncley, écuyer, 1309 ; - le même donne 60 l. de rente à André de Roche-en-Vallouais, damoiseau, 1311, et 20 l. en 1314, en échange de divers droits à Byans, Fourg et « Montantin » (copie avec donation des rentes en question faites en 1472 par Françoise de Roche, dame de Saint-Léger, à Amé et Henri de Laubépin, ses fils) ; - Richard de Montbéliard, seigneur d'Antigny, donne à Jean de Longwy, seigneur de Rahon, 120 l. de rente perpétuelle, 1312 (vid.) ; - Jean de Chalon-Auxerre, en retour des bons services et de l'hommage d'Amé de la Palud, seigneur de Varambon, lui donne 50 l. de rente, 1317 (vid.).

1B214 (Liasse.) - 29 pièces parchemin, 3 papier, 14 sceaux.

1318 - 1363. - *Rentes sur la saunerie. Dons.* Guillaume de Saint-Dizier accepte la donation de 300 l. de rente sur la saunerie, que lui fait son frère Étienne, 1318 ; - Hugues de Bourgogne donne à Jean de Chalon-Auxerre 440 l. de rente sur la saunerie et le fief de Château-Rouillaud, 1329 ; - Jeanne, reine de France et comtesse de Bourgogne, consent à cette donation comme « dame dou fief, » 1329 ; - Jean de Dompierre, damoiseau, seigneur de Saint-Dizier et de Yignorry, abandonne en toute propriété à son oncle Guillaume les 200 l. de rente qu'il lui avait cédées précédemment à titre viager, 1334 ; - Alix de Montbéliard, comtesse d'Auxerre, donne 100 livres de rente à sa fille Marguerite de Chalon, femme de Jean de Savoie, 1334 (vidimus) ; - Henri, comte de Bar, donne 30 l. de rente à Renaud d'Abbans, en retour de son hommage, 1340 (2 vidimus) ; - Hugues et Louis de Chalon donnent à Étienne de Montbéliard, pour dot de leur sœur Marguerite, 1160 l. de rente, 1362 (vid.) ; - Marguerite, comtesse de Sarrebruck, abandonne ses droits sur 10 l. de rente à son oncle Philippe de Vienne, seigneur de Pymont, et à sa femme, Besançon, 1342 ; - Marguerite, comtesse de Flandre et de Nevers, donne à Geoffroy de Beaujeu-sur-Saône 100 l. de rente, 1348 (vid.) ; - Guillaume de Chalon, seigneur de Dramelay, donne 25 l. de rente à Hugues de Corent, chevalier, 1349, (vid.) ; - Jean de Chalon-Arlay, seigneur de Cuiseaux, donne 10 l. de rente à son « amé et féial escuier, Jehan de Montrichard, » 1350 (vid.) ; - le même donne à Horri Thiébaud, seigneur d'Asuel, 200 l. de rente, 1350 ; Eudes IV, duc de Bourgogne, donne à Richard de Salins, jadis huissier de la Duchesse, 20 l. de rente pour ses bons services, 1353 ; - Philippe de Rouvres, duc de Bourgogne, approuve un don de rente sur la saunerie fait par Marguerite de Montbéliard, dame de Sellières et du Pin, à Thiébaud de Granges, écuyer, 1358 ; - Robert, duc de Bar, donne 155 l. de rente à Jean de Bourgogne pour « perdes subies a son service contre les Anglois, » 1360 (vid.) ; - Louis de Chalon, seigneur de Châtillon-sur-Curtine, donne à Jean, bâtard de son père, 25 l. de rente perpétuelle, 1360 ; - Philippe de Rouvres, duc de Bourgogne, donne 100 l. de rente à Humbert de Bauffremont, seigneur de Bulgnéville, 1360 ; - Tristan de Chalon, seigneur de Rochefort, donne à Renaud de Beaufort, seigneur de « Burmont, » 50 l. de rente, 1362 ; - Marguerite, comtesse de Flandres, d'Artois et de Bourgogne, donne à Eudes de Salins, chevalier, son conseiller, 10 l. de rente, 1362 ; - Hugues et Louis de Chalon donnent 100 l. de rente à Étienne de Montbéliard, leur beau-frère, pour solde de la dot de leur sœur, 1362 ; - Isabelle de France, dauphine du Viennois, femme de Jean de Faucogney, donne procuration générale à Guillaume de Vaire, seigneur d'Oricourt, Pierre de Scey, Jacques de Longeville, chevaliers, et à Hugues de Fretigney, clerc, pour régler avec son frère le duc de Bourgogne l'assignat de sa dot, soit 2,000 l. de rente sur la saunerie et 3,000 l. de rente en terres, 1362 (vid.) ; - Tristan de Chalon donne 10 l. de rente à Pierre de Monlaigu, 1362 (copie) ; - le même assigne à sa sœur Isabelle, religieuse de Châteauleu-Chalon, 100 l. de rente viagère, 1363.

1B215 (Liasse.) - 22 pièce parchemin, 5 papier, 5 sceaux.

1363-1408. *Rentes sur la saunerie. Dons.* Jeanne de Sainte-Croix, dame de Mirebel, donne à Gilles de Montaigu 15 l. de rente, 1363 (vid.) ; - Hugues de Chalon-Arlay donne à Jean de Nant, chevalier, 50 l. de rente perpétuelle, mais racetable, 1364 (orig. et vid.) (quittances des arrérages de cette rente, données par Jean de Nant, archevêque de Vienne, et mandements de paiement, scellés par Jean de Chalon, prince d'Orange, 1407-1408) ; - Marguerite, comtesse de Flandre, d'Artois et de Bourgogne, donne à Eudes de Quingey, son conseiller, 30 l. de rente, 1365 ; - Tristan de Chalon donne 15 l. de rente à Pierre de Montaigu, 1365 (copie) ; - le même donne 10 l. de rente à Jean, bâtard de Chalon, seigneur de Montrichard, 1375 ; - Jean de Chalon-Châteaubelin vidime et confirme, au profit de Jean, bâtard de Montrichard, les donations successives de 20 l. de rente à Thierry d'Avanne, et de 10 l. de rente faite au bâtard de Montrichard par Tristan de Chalon, en ,1367-1375, 1386 ; - Tristan de Chalon donne en gage 76 l. de rente à Renaud de Dramelay, jusqu'au remboursement

de 400 florins que ce dernier lui avait prêtés au retour « du saint voiage d'oultre mer, » 1367 (vid.) ; - autre donation de 36 l. de rente par le même au profit du même, 1367 (orig. et vid.) ; - Jean de Bourgogne donne à Vuillemin dit « Chemaudenet, » de Mont-Saint-Léger, écuyer, 50 l. de rente, 1367 ; - la comtesse Marguerite confirme la donation de 20 l. de rente faite à Gui du Vernois par Henri de Vienne, seigneur de Mirebel, 1369 ; - Jean de Saint-Germain, abbé de Goailles, donne à Olivier dit Guion, de Girey, diocèse de Langres, une rente de 20 l. pour le terme de douze ans, 1370 (vid.) ; - la comtesse Marguerite assigne sur la saunerie 100 l. de rente à Gilles de Montaigu, à valoir sur une pension de 200 florins à lui léguée par le feu duc de Bourgogne, 1370 ; - la même approuve la cession de 76 l. de rente faite à Renaud de Dramelay par Tristan de Chalon, 1371 ; - Thiébaud de Rye acquiert et donne à l'abbaye d'Acely, pour fondations pieuses, diverses rentes sur la saunerie, 1371-1376 ; - vidimus donné par Renaud de Dramelay, seigneur de Présilly, des lettres de la comtesse Marguerite autorisant les dons de rente à lui faits par Tristan de Chalon, 1372 ; - Vauthier de Cusance et Catherine de Neuchatel, sa femme, donnent à Renaud d'Andelot, seigneur de Cressia, 130 florins de rente, 1374 (vidimus).

1B216 (Liasse.) - 15 pièces parchemin, 3 sceaux.

1377-1402. - *Rentes sur la saunerie. Dons.* Extrait d'un contrat de mariage dans lequel Thiébaud de Scey, mariant Jeanne, sa petite-fille, fille de Radat de Scey, avec Richard, fils de Jean de Vaire, lui donne pour dot 200 florins de rente sur la saunerie, 1377 ; - extrait de la fondation de quatre chapelles faite dans la collégiale d'Arbois, par Philippe d'Arbois, évêque de Tournay, donnant à cet effet 25 l. de rente (valant 33 florins 4 gros), 1378 ; - Hugues de Vienne, seigneur de Sainte-Croix, donne 10 l. de rente à Guiot Chambier, de Salins, écuyer, mari d'Étiennette, fille de Henri du Pasquier, 1378 ; - Marguerite, comtesse de Bourgogne, confirme à Charles de Poitiers et Simonne de Méry, sa femme, une rente de 300 l., 1378 (mandement du conseil ordonnant de servir cette rente, 1382) ; - la même confirme un don de 100 l. de rente fait par Hugues de Vienne, seigneur de Sainte-Croix, à Jean de Salins, seigneur de Poupet, 1379 ; - Jeanne, fille d'Hugues de Quingey et femme de Thierry d'Avanne, écuyer, donne 15 l. de rente à Jean de Vaudrey, seigneur de Mont, 1379- 1380 (vidimus) ; - Louis, comte de Flandre, duc de Brabant, confirme un don de 100 l. de rente fait par sa mère à Philippe de Méry, 1380 ; - testament de Jean de Montaigu distribuant, pour fondations pieuses, diverses rentes sur la saunerie, 1383 ; - Philippe le Hardi donne 260 l. de rente provenant du duc de Bar et récemment rachetées de Thiébaud de Neuchâtel, du seigneur de Ray, de Henri de Salins, d'Othon de Salins, de Jeannette de Quingey, de Pierre d'Usier, de Petitjean de Nozeroy et du seigneur d'Étrabonne, au couvent des Chartreux de Dijon, 1389 (vid.) ; - extrait du testament d'Othon de Salins, faisant des fondations pieuses au moyen de rentes sur la saunerie, 1389 ; - Jean de Chalon-Arly vidime et confirme les dons testamentaires faits par son père à l'abbaye des Cordelières de Migette, notamment le don d'une rente annuelle de 90 l., 1393 (vid.) ; - la duchesse Marguerite transporte à l'abbaye de Bellevaux les rentes sur la saunerie appartenant à l'abbaye des Bernardines de Montarlot, unie à Bellevaux par bulle de Clément VII de l'an 1392, fulminées par l'archevêque Girard de Rougemont en 1393 (vid. des bulles et des lettres de transport) ; - Louis de Chalon-Châteaubelin donne à Henri et Jean, bâtards de son aïeul Jean de Chalon, 200 l. de rente avec clause de réversibilité sur le survivant, 1398 ; - Jean de Chalon-Arly, prince d'Orange, vidime et confirme un don de 20 florins de rente fait par son oncle Jean, bâtard de Chalon, seigneur de Montrichard, et sa tante Jeanne, femme du précédent, à Jean de Fallersans, leur écuyer, en 1392, 1399.

1B217 (Liasse.) - 9 pièces parchemin, 8 papier, 3 sceaux.

1403-1560. - *Rentes sur la saunerie. Dons.* Jean de Salins donne à Marie de Salins, sa sœur, 30 l. de rente, 1403 ; - vidimus par Marguerite, duchesse de Bourgogne, de lettres de Philippe le Hardi, abandonnant à Jeannette de Quingey, veuve de Guillaume de Mont-Saint-Léger, « povre gentils femme, vesve très ancienne de nostre conté de Bourgoigne, » tous les droits du Domaine sur une rente de 10 l., 1403-1404 (copie) ; - pièces relatives à la jouissance de rentes accordées à l'hôpital du Saint-Esprit, de Besançon, par les comtes et ducs de Bourgogne, 1404 ; - Jean de Chalon-Arly assigne, sur la saunerie, 10 fr. de rente, jadis donnés par Henri, son frère, seigneur d'Arguel, à Jean de Fallersans, écuyer, 1404 (vid.) ; - requête (favorablement appointée) présentée au Duc par Jean de Cusance, seigneur de Belvoir, pour rentrer en possession d'une rente de 140 l., ayant appartenu à Catherine de Neuchâtel, 1405-1406 (vid.) ; Matthieu de Rye notifie à Jean de Chalon-Arly le don de 100 l. de rente par lui fait à Louise, sa fille, dame de Poupet, 1413 ; - Jean de Chalon-Arly, prince d'Orange, donne 20 l. de rente à Étienne de Saint-Georges, son écuyer, 1413 (copie) ; - Jean sans Peur donne aux religieux cisterciens

de la Ferté-sur-Grosne 15 charges de sel, pendant six ans, pour les aider à relever les ruines de leur monastère, 1415 (vid.) ; - l'abbaye d'Aulps cède à l'abbaye de Saint- Oyans-de-Joux, les rentes qu'elle percevait en la saunerie, 1471-1475 (vid.) ; - envoi en possession, fait par Hugues de Chalon, au profit de Simon de Cléron, d'une rente de 400 fr., cédée à ce dernier par Philippe de Hochberg, 1490 ; - état des fondations pieuses ou rentes diverses, acquittées sur la saunerie, au commencement du XVIe siècle ; - pièces relatives au transfert d'un quart d'une rente de 580 l. fait par Jean, comte de la Chambre, vicomte de Maurienne, et Aimée de la Baume-Montrevel, sa femme, à Pierre Girard, noble du Grésivaudan, 1549 ; - Philippe II donne au comte de Chaland une rente viagère de 4 charges de sel trié par semaine, à l'usage de ses sujets de Valengin, 1560 (copie).

- 1B218 (Liasse.) - 10 pièces parchemin, 67 papier, 3 sceaux.
1500-1519. - *Rentes sur la saunerie. Dons.* - Traités et négociations ou correspondances relatifs à la rente annuelle de 1,000 l. viennoises, due par les sauneries au roi de France, à cause du duché de Bourgogne. Louis XII abandonne à l'archiduc Philippe le Beau les arrérages échus de cette rente pour les années 1499-1501, Lyon, 11 avril 1500 (vid.) ; - renouvellement de semblable quittance pour six années, par le même roi, 16 juin 1503 (copie avec annexes et mainlevée de la Chambre des Comptes de Dijon) ; - certificat de Philippe le Beau, déchargeant la Chambre des Comptes de Dijon de la perception des 1,000 l. en question, 1505 ; - Louis XII renouvelle jusqu'à l'année 1510 inclusivement, en faveur de Marguerite d'Autriche, le don des arrérages de cette rente, Bourges, 13 mars 1509 (orig. et copie) ; - enregistrement de ces patentes à la Chambre des Comptes de Dijon, 1509-1510, avec décharge donnée par Marguerite d'Autriche, 1510 (2 copies) ; - prorogation, par Louis XII, du don des arrérages de la rente en faveur de Marguerite d'Autriche, Blois, 12 janvier 1512 (3 copies), et Blois, 12 mai 1512 (orig. et copie) ; - mandement de la Chambre des Comptes de Dijon, prescrivant le recouvrement de 5,500 livres viennoises, dues par l'archiduchesse Marguerite, pour des arrérages de rente, et prescrivant de saisir, à cet effet, les produits des greniers à sel du duché de Bourgogne, 1514 ; - procédures, à ce sujet, devant la Chambre des Comptes, 1514 ; - lettres de mainlevée de cette saisie données par Louis XII, 25 juin 1514 (2 copies) ; - négociations entretenues avec la cour de France, au sujet de la rente de 1,000 l. et des greniers à sel du duché, par Jacques Luc, trésorier de la saunerie, envoyé de Marguerite d'Autriche, janvier-février 1512 ; correspondance de Marguerite avec Jacques Luc, le chancelier Hurault, etc., 1509-1514 ; - lettres patentes de François I^{er}, accordant à l'archiduchesse la surséance des 1,000 l. viennoises dues par la saunerie, le libre cours du sel de Salins au duché de Bourgogne, et le maintien de la tradition relative à ce commerce, ainsi qu'il avait été stipulé au traité de Cambrai, à charge par Marguerite de justifier de ses droits en ce qui concernait le refus de servir la rente de 1,000 l., Paris, 23 avril 1515 (orig. et copie) ; - correspondance relative à la solution de ces diverses questions, 1516-1517.
- 1B219 (Liasse.) - 14 pièces parchemin, 2 papier, 4 sceaux.
1293-1372. - *Rentes sur les sauneries. Ventes et échanges.* Jean de Chalon-Arlay vend à Huguenin dit de Cîteaux, chanoine de Saint-Anatoile de Salins, une rente au capital de 100 l., 1293 ; - Mahaut d'Artois, du consentement de son mari, Othon IV, achète de Jean de Bourgogne 60 l. de rente, au prix de 685 l. tournoises, à charge de rachat, 1302 ; - Henri de Bourgogne, fils de Jean, et Aimé de Montaigu, professeur ès lois, procureur de ce dernier, offrent à Étienne Chambier, bailli de Mahaut d'Artois, le remboursement de 1,500 l., pour rachat d'une rente de 150 l., précédemment cédée à la comtesse par Jean de Bourgogne, 1303 ; - Jacquot de Susennecourt, écuyer, mari de Marguerite de Mont, vend à Étienne de Saint- Dizier, seigneur de Montenot, une rente de 10 l., 1319 ; Perrin de Bourbonne et ses enfants cèdent à Dimanche Asinier, lombard de Salins, 50 l. de rente, 1321 (vid.) ; - Jean de Choisey vend 20 l. de rente à Étienne Morelet, de Salins, 1330 ; - Jean de Chalon-Arlay, en échange d'un don de terre à Chatelblanc, fait par Jean, son oncle paternel, évêque de Langres, a Perrenet, bâtard de Chalon, donne à ce dernier 60 l. de rente sur le péage de Jougne, et 20 l. de rente sur la saunerie, 1340 (copie) ; - Béraud d'Andelot, lieutenant du comte d'Auxerre, et Visin de Montaigu, clerc de ce dernier et pardessus de la saunerie, cèdent au nom du comte 60 l. de rente à Philippe de Vienne, seigneur de Pymont, et à Huguette de Sainte-Croix, sa femme, 1341 ; - Jean de Chalon donne 40 l. de rente, sur les revenus de la terre de Rennes, à Huguenin et Humbert, fils de feu Jean de Germigney, écuyer, en échange d'une rente de 40 l. sur la saunerie, que ceux-ci lui abandonnent, 1347 (orig. et vid.) ; - Marguerite, comtesse de Flandre, d'Artois et de Bourgogne, approuve et confirme l'acquisition de 270 l. de rente faite par Jean de Poupet, du sire d'Oiselay, de Henri de Faucogney et de Jean de Bourgogne, 1361 ; - Jean de Sainte-Croix, seigneur de Savigny, et Hugues de Sainte-

Croix, seigneur de Clémencey, vendent à Perrenin de Saint- Moris, de Salins, notaire, une rente de 27 l., 1367 ; - Jean de Bourgogne, seigneur de Montaigu, vend à Guillemain, de Mont-Saint-Léger, dit « Chemadenet, » écuyer, une rente de 50 l., 1370 ; - Marguerite de Blamont, dame de Putlelanges, femme de Jean de « Sapines, » vend à Hugues de Chalon-Arly la moitié du « sixte » du puits du Bourg- Communal, part encore indivise avec Jeanne de Blamont, sa sœur, femme de Brun de Ribeaupierre, au prix de 3,000 florins de Florence, 1373 ; - la comtesse Marguerite consent au transfert d'une rente de 400 l. faite par Louis, comte de Neuchâtel-sur-le-Lac, à Jean Bonvalot, de Besançon, 1372.

- 1B220 (Liasse.) - 12 pièces parchemin, 2 papier, 3 sceaux.
1375-1384. - *Rentes sur La saunerie. Ventes* : de 23 l. de rente faite par Jean de Ray à Gilles de Montaigu, 1373 ; - de 10 l. par le même à Hugues Des Champs, 1373 (2 vid.) ; - de 100 s. de rente, sous clause de rachat, faite par Jeannette de Quingey, veuve de Guillemain de Mont- Saint-Léger, et Simonette de Mont-Saint-Léger, sœur de ce dernier, à Renaud de Cornot, fils de Jean de Cornot, chevalier, 1376 ; - Étienne, fils de Richard de Mailley, chevalier, cède 25 l. de rente à Philippe de Montjustin, seigneur de Beaujeu-sur-Saône, en échange de terres à Angirey, 1376 (2 vid.) ; - Jacques de Vienne, seigneur de Longwy, vend au comte Étienne de Montbéliard une rente de 100 fr., 1379 ; - Étienne de Montbéliard reconnaît à son vendeur le droit de rachat, 1380 ; - Hugues de Chalon-Arly approuve l'achat fait par Jean de Doubs de 23 l. de rente à lui cédées par Valon de Labergement-lez-Auxonne, 1380 (copie) ; - Jean d'Éternoz, chevalier, vend à Guillaume de Montrichard, de Salins, une rente de 121., avec clause de rachat quinquennal , 1381 ; - Jeannette de Quingey, veuve en premières noces de Guillemain de Mont-Saint-Léger, et femme de Thierry d'Avanne, rétrocède, moyennant le paiement de 300 florins, une rente de 50 l. à Jean, seigneur de Ray, 1384.
- 1B221 (Liasse.) - 15 pièces parchemin, 1 papier, 2 sceaux.
1385-1448. - *Rentes sur la saunerie. Ventes* : de 23 l. de rente faite par Jean de Thoraise, chevalier, à Jean de Chalon-Châteaubelin, 1383 ; - de 268 l. de rente par Isabelle, comtesse de Neuchâtel-sur-le-Lac, au duc et à la duchesse de Bourgogne, 1388 ; - de 100 l. faite au duc Philippe par Henri de Salins, seigneur de Poupet, 1389 ; - de 30 florins de rente faite au même par Jean de Quingey, chevalier, 1389 ; - de 23 l. de rente, par Jean de Ray à Jean de Nozeroy, chevalier, fils d'Alexandre de Nozeroy, 1390 ; - ordre de rachat de diverses rentes dues aux Cordeliers de Salins, donné au nom du Duc par Thiébaud de Rye, châtelain de Bracon, et « Dreve Felise, » conseiller du Duc, à Perrin de l'Aule, trésorier de la saunerie, 1391 ; - rachat par le duc Philippe de 20 l. de rente tenues par Guillaume Merceret et les enfants d'Huguenin, son frère, et achetées naguère par Girarde, leur mère, sur le partage de Tristan de Chalon, 1391 ; - Jeanne de Scey, femme d'Othon de Belmont et fille de « Roddet » de Scey, vend 200 l. de rente, provenant du partage de Neuchâtel, au duc Philippe, 1391 ; - Raoul de Langin consent, au profit d'Étienne de Montsaugon, au rachat de 30 l. de rente, moyennant le paiement de 700 fl., 1392 ; -Marguerite, comtesse de Flandre, d'Artois et de Bourgogne, usant de ce droit de rachat, déclare avoir désintéressé Raoul de Langin, 1393 (copie) ; - mandement de la même comtesse adressé au trésorier de la saunerie pour lui annoncer le rachat de 33 fr. de rente d'Étienne de La Serrée, 1393 ; - Jean dit Gaiffat, écuyer, d'Audelage, vend à Jean Chousat, tabellion général du comté, une rente de 10 l., 1400 ; - Marie de Salins vend au duc Philippe 30 l. de rente à elle données en dot par Jean de Salins, son frère, 1403 ; - Jean de Thoraise, chevalier, seigneur de Torpes et de Lods, cède le droit de rachat de 3 quartiers de muire par lui achetés de Claude de Darbonnay, seigneur de Roche-en-Vallouais, à André de Darbonnay, fils de ce dernier, 1436 ; - Louis de Chalon, prince d'Orange, vend à Oudet de Molain 500 l. de rente, 1448 ; - le même vend une rente de 112 fr. 9 gros à Pierre de Salins, écuyer, seigneur du Pasquier, 14.. (copie).
- 1B222 (Liasse.) - 18 pièces parchemin, 22 papier, 1 sceau.
1453-1529. - *Rentes sur la saunerie. Ventes*. Jean Mulgault, marchand dijonnais, proroge de deux ans le délai de rachat accordé à Louis de Chalon, prince d'Orange, pour une rente de 200 fr., 1433 ; - Jean de Chalon-Châtelguyon vend 10 fr. de rente à Léonard Despotots, 1478 (vid.) ; - achats de diverses rentes faits par Pierre de Jougne, écuyer, de Perrenette Viard, dame de Byarne, veuve de Jean de Malpas et de Philippe de Salins, écuyer, 1484-1483 ; - vente de 33 l. de rente confisquées par le Roi sur Claude de Toulangeon, seigneur de La Bastie, de Toulangeon et de Thoraise, 1483 ; - Jean de Chalon, prince d'Orange, ratifie une vente de 200 l. de rente faite par ses procureurs à Colette Rolin, femme de Pierre de Bauffremont, 1493 ; - Jean de Chalon, prince d'Orange, vend 10 quartiers de muire à Guillaume d'Épenoy, Guillaume Vincent et Hugues de Vers, 1495 (orig).

et copies avec revente d'une partie de ces muires faite en 1529 par Guillaume Vincent) ; - vente par le même de 500 l. de rente à Philibert de Véria dit « la Mouche, » grand écuyer de Philippe le Beau, 1497 (copie) ; - Marguerite de Chaumergy, veuve de Philippe de Salins, vend 30 l. de rente à Jean de Gilley, écuyer, seigneur d'Aiglepiepierre, 1498 ; - Antoine Mouchet, écuyer, seigneur de Château-Rouillaud, vend une rente de 15 l. à Nicolas Merceret, de Salins, écuyer, 1499 ; - échange de rentes convenu entre Charles et Antoine Bouton, seigneurs du Fay, et Charlotte de Rochefort, femme de Charles Bouton, d'une part, et Pierre de La Tour, écuyer, seigneur de Bart et de Montot, et Catherine de Villette, sa femme, d'autre part, 1499 (orig. et copie) ; - Nicolas Merceret achète 50 l. 5 s. de rente sur le partage de Chalon, à lui cédées par Aimé de Germigney, seigneur de Belmont, François et Claude de Germigney, ses neveux, 1504-1505 ; - Jean de Gilley échange un meix et 10 journaux de terre à Montbarrey contre une rente de 15 l. que lui abandonne Marguerite de Champvans, fille de Gauthier de Champvans, écuyer, demeurant à Mont-sous-Vaudrey, 1505 (copie) ; - transaction au sujet d'une rente de 200 l. achetée en 1493 par Colette Rolin, passée entre cette dame, veuve de Pierre de Bauffremont, et Pierre de Bauffremont, seigneur de Soye et baron de Sennecey, son beau fils, 1505 ; - Jeanne d'Estavayer, veuve de Jean de Montfort, vend une rente de 100 fr. à Nicolas Merceret, 1505 ; - Louis de Chandio vend une rente de 25 l. à Jean de Gilley, seigneur de Marnoz, 1506 ; - rachat par Philibert de Chalon de 48 fr. de rente jadis aliénés par Hugues de Chalon, « pour payer sa rançon, » à Huguenin de Chissey, et rétrocédés par Philiberte, fille de Louis de Chissey, petite-fille d'Huguenin, 1506-1529.

1B223 (Liasse.) - 11 pièces parchemin, 30 papier.

1507-1529. - *Rentes sur la saunerie. Ventes* : de 2 quartiers de muire par Jean de Gilley, seigneur d'Aiglepiepierre, à Nithier Patornay, 1507 ; - de 20 l. de rente par Étienne de Fallerans, écuyer, à Nicolas Merceret, 1509 ; - Aymar de Prie, seigneur de Montpoupon, agissant au nom de sa femme, Claude de Traves, échange 250 l. de rente contre les terres « d'Osnay » que lui cèdent Adrien de Mailly et Claude de Montjeux, sa femme, 1509 ; - de 90 l. de rente par Claude de Champdivers, veuve d'Aubert de La Rochelle, seigneur de Cernon-en-Brie, à Jeanne Gros, veuve de Thomas de Plaine, seigneur de Magny et de Marnay, 1510 (copie) ; - Jean de Cléron, seigneur de Belmont, au nom de sa mère, Jeanne de Dompriel, veuve de Simon de Cléron, d'Antoine de Cléron, seigneur dudit lieu et de Saffres, de Claude de Cléron, seigneur de Scey, et d'Antoinette de Broignon, sa femme, vend une rente de 200 fr. à Nicolas Merceret, de Salins, seigneur de Montmarlon et de Monnet, 1510 ; - Paris de Vaux achète de Guyon d'Usier, seigneur de Villette, 15 l. de rente, 1512 ; - Guyon d'Usier vend 31 fr. 5 s. de rente à Jacqueline Arménier, dame de Villette, 1513 ; - Adrien de Mailly et Claude de Montjeux, sa femme, vendent 83 fr. de rente à Hugues de Vers, de Salins, 1513 ; - dépense faite par Antoine Glanet, conseiller du Roi et trésorier de Dole, pour le port des deniers du rachat de la rente de 500 l. vendue jadis par le prince d'Orange à M. de Saint-Joire, son écuyer, 1517 ; - Philibert de Chalon, prince d'Orange, vend son droit de rachat de 500 l. de rente, appartenant au sieur de Saint-Joyre, à Jean de Mariux, seigneur de Toulouse, trésorier général de Marguerite d'Autriche, 1517 (copie) ; - le prince d'Orange vend à Claude et Philibert Faulquier une rente de 179 fr., 1517 ; - Pierre de Bauffremont, seigneur de Soye et baron de Sennecey, vend à Claude de Ray, seigneur de Vauvillers, une rente de 30 fr., 1522 ; - Claude de la Baume, seigneur de Mont-Saint-Sorlin et de Montrevel, vend à Jacques Jouffroy, seigneur de Marchaux, une rente de 100 l., 1523 ; - Claude de Scey, seigneur de Larret et de Pin en partie, vend 20 l. de rente à Jean de Chavirey, de Salins, licencié en droit, 1524-1529 ; - Humbert de Plaine vend 113 fr. 4 gr. de rente à Jean de Marnix, seigneur de Toulouse, 1526 ; - Mongeot de Boisset et Perrenette Vincent, sa femme, fille de Guillaume Vincent, vendent à Philiberte de Luxembourg 1 quartier 21 seilles de muire de rente annuelle, 1528.

1B224 (Liasse.) - 11 pièces parchemin, 9 papier, 4 sceaux.

1536-1596. - *Rentes sur la saunerie. Ventes* : de 60 l. de rente par Conrad Wildnig, ancien banneret, aux avoyer et conseil de Berne, 1536 ; - Jacques de Montrichard, abbé de Buillon, et tout le couvent de Buillon, vendent 4 quartiers de muire au roi d'Espagne et lui donnent quittance du prix, 1537 ; - constitution d'une rente de 700 fr. au profit de François Bonvalot, abbé de Luxeuil, de Nicole Bonvalot, sa sœur, veuve du chancelier Nicolas Perrenot de Granvelle, et d'Hugues Marinier, seigneur de Gâtéy, par l'empereur Charles-Quint, 1553 ; - vente de 69 fr. de rente par Louise Battefort, dame d'Arinthod, à Anne de Grammont, dame dudit lieu, tutrice des enfants de feu son époux, Anatoile de Fallerans, 1566 (copie) ; - Claude de Gilley vend au Roi un quartier de muire au prix de 1,700 fr., 1589 ; - le collège Saint-Jérôme de Dole cède au Roi une rente de 23 seilles et demi-quart de muire, pour 1,331 fr.

(avec autorisation de l'abbaye de Cluny), 1591 ; - Louis de Vers, châtelain de Nozeroy, vend au Roi 1 buillon de muire, 1591 ; - le comte de Cantecroix rétrocède au Roi 5 quartiers et trois quarts de muire, 1592 ; - rachat par le Roi, de Nicolas Galet, de Salins, de 3 seilles de muire, 1592 ; - Analoile de Montrichard, seigneur de Pointre, cède au Roi les rentes de muire qu'il prenait au puits de Salins, 1595 ; - Hugues de Plaine, seigneur de Corcelles-sur-Anjon, vend au Roi un quartier de muire, 1596 ; - Nithier Panier, receveur des confiscations, cède au Roi le cinquième d'un quartier de muire, en échange d'un pré sis à Levier, 1596.

1B225 (Liasse.) - 7 pièces parchemin, 26 papier.

1597-1623. - *Rentes sur la saunerie*. Rachats par le Roi : de 6 seilles 1 quart et 1 sixte de muire cédées par Nithier Panier, 1597 ; - de 17 seilles cédées par Claude de Chassagne, veuve d'Hector de Montrichard, et ses enfants, 1597 ; - de 2 quartiers et demi de muire, vendus par l'abbaye de Baume, qui reçoit une rente de 250 fr. sur le greffe de Montmorot, 1597 ; - d'un quartier de muire, de Louis de Montmartin, seigneur de Menotey, 1597 ; - de 7 quartiers 4 seilles de muire, de l'abbaye de Mont-Sainte-Marie, 1597 ; - de 130 fr. de rente, de la chapelle Saint-Michel de Marnoz, 1597 ; - d'un quartier 1 seille 2 tiers de muire, de François de Marenches, 1598 (orig. el copie) ; - de 4 seilles, de Pierre Belin, écuyer, 1598 ; - d'un quartier de muire, de Louis de Chassagne, seigneur de Menotey, 1602 ; - de 2 quartiers de muire, du sieur Moisson, seigneur du Bassin, 1610 ; - de 8 seilles 3 quarts, de la chapelle des saints Pierre et Paul en l'église paroissiale de Saint-Jean de Salins, 1610 ; - de 7 seilles 1 tiers, de Denise-Antonia Le Moyne et Henri Marchant, son frère, 1610 ; - de 4 seilles, de Gui Mathon, 1610 ; - de diverses rentes, du chapitre de Saint-Anatoile, 1610 ; - de 2 seilles, de Marguerite Marchant, femme de Henri de Saint-Mauris, seigneur de Villeneuve, 1610 ; d'une seille, de Thomas et Louis Cussemenet, 1611 ; - d'un demi-quartier de muire, de Laurent Chifflet, curateur de Jean-Jacques Chifflet, tuteur de Pierre, François, Philippe et Laurent, fils de feu noble Jean Chifflet, de Besançon, docteur en médecine, 1611 ; - de 2 quartiers, de François Sanche, seigneur de Montcourt, héritier de Marguerite de Montureux, sa femme, 1611 ; - procédures en rachat de rentes du comte de Cantecroix contre les enfants naturels de François Perrenot, Antoine et Valentin, et contre les héritiers de M. de Marnix, 1612-1623.

1B226 (Liasse.) - 9 pièces parchemin, 4 papier, 2 sceaux.

1254-1515. - *Rentes sur la saunerie. Partages et transactions*. Thiébaud, comte de Bar, transige avec Jean de Chalon, comte de Bourgogne, au sujet d'une chaudière au puits de Salins, dont il réclamait la propriété, et reçoit en échange de ses droits une rente de 800 l., 1254 ; - Jeanne de Vignorry, veuve d'Étienne de Chalon, consent au partage en trois parts de la rente que touchait son mari ; elle s'en réserve un tiers, abandonne le second à Étienne de Chalon, son fils, et le troisième à Reignon, lombard, d'Arbois, comme garantie d'une dette de 7,000 l., 1303 ; - transaction entre Vauthier de la Faye, chevalier, tuteur de son petit-fils Jean de la Faye, et Jeannette de Ghisséria, mère de ce pupille, au sujet de certaines rentes que celle-ci réclamait pour son douaire, 1375 ; - partage de rentes sur la saunerie entre Jeannette de Quingey, veuve de Guillemain de Mont-Sain-Léger, et Simonette de Mont-Saint-Léger, cette dernière se portant fort pour les héritiers de Jean Gauthier de Mont-Saint-Léger, fils de Guillemain, 1376 ; - transaction à ce sujet entre Jean de Ray et Jeanne de Quingey, 1376 ; - mandement des gens des Comptes de Dijon ordonnant aux officiers de la saunerie de mettre en possession de leurs part et portion de rentes Étienne de Salins, seigneur de Poupet, fils de Jean ; Antoinette de Salins, dame de Vaugrenant, fille d'Ansel, seigneur de Montferrand ; Isabelle et Bonne de Salins, femmes de Nicole et d'Aimé de La Serrée, et Jeanne, leur sœur, fille d'Othon de Salins, seigneur d'Aresche, 1401 ; - partage de 40 salignons de rente entre Ansel dit d'Oiselay, fils de Polie de Salins, et Étienne, sœur de sa mère, 1403 ; - transactions en matière de rentes entre Claude de Servanges, dame d'Amange et de Malarée, et Guillaume de Grammont, seigneur de Vezet, son gendre, mari de Jacquette d'Amange, 1476 ; - transaction et procédures entre Guillaume de Laye et Aimé de Laubépin, son frère utérin, au sujet d'une rente de 40 l. provenant de Françoise de Boche, 1404-1528 ; - transaction entre Philiberle de Luxembourg et Humbert de Rye, écuyer, seigneur de Côte-brune, et Marguerite de Chissey, sa femme, au sujet d'une rente de 100 fr., 1515 (copie).

1B227 (Liasse.) - 21 pièces parchemin, 6 sceaux.

1250-1350. - *Rentes sur la saunerie. Reprises de fief*. Guillaume de Forcalquier reprend en fief de Jean, comte de Bourgogne, ses terres et rentes, et promet, après la mort du comte, de devenir homme lige de celui « qui tendra la plus grant seigneurie, » 1250 ; - Jean, comte de

Bourgogne, transfère à la comtesse Isabelle et à ses enfants un fief de 60 l. sur le puits de Salins, repris par Jean de Thil-Châtel, 1254 (originaux non scellés) ; - Thierry, comte de Montbéliard, reprend de Jean, comte de Bourgogne, 350 l. de rente, 1262 ; - le même reprend la même rente d'Hugues et Alix, comtes de Bourgogne, 1363 (vid.) ; - Guillaume de « Biavins, sire de Synne, » reprend du comte Jean 20 l. de rente, 1266 ; - Baudouin, chevalier, châtelain de Bracon, reprend, de la comtesse Alix, un quartier de chaudière au puits du Bourg, 1267 (orig. et vid.) ; - Étienne dit « Torment, » écuyer, fils de Perrin de Malans, reprend du comte Jean de Chalon-Auxerre 100 s. de rente, 1290 ; - Étienne Girod, chevalier, de Montaigu, reprend de la comtesse Mahaut 20 l. de rente, 1304 ; - Étienne de Chaton, seigneur de Vignorry, engage à Alexandre et Boniface Asinier, et à Regnon, leur cousin, tous lombards d'Asti, demeurant à Arbois, ses créanciers de 7,000 l. tournoises, son fief de la saunerie, 1300 ; - Jean de Vienne, seigneur de Mirebel, reprend 390 l. d'Hugues de Chalon, seigneur d'Arlay, 1316 ; - Aimé de La Palud, seigneur de Varambon, reprend 50 l. de rente de Jean de Chalon-Auxerre, comte d'Auxerre et Tonnerre, 1317 ; - Jean de Dampierre, seigneur de Saint-Dizier et de Vignorry, prie le comte d'Auxerre d'accepter l'hommage de son frère Guillaume de Saint-Dizier, auquel il avait cédé 100 l. de rente, sur les 500 l. par lui tenues en fief dudit comte, d'Auxerre, 1327 ; - Richard, seigneur de Mont-en-Genevois, fils de Jean de Mont, reprend son château de Mont et 25 l. de rente sur la saunerie de Jean de Chalon-Arlay, 1333 ; - Humbert de Vuillafans, écuyer, reprend en fief de Jean de Chalon-Arlay 10 l. de rente, 1333 ; - Guyot Berton, de Salins, reprend du même 300 l. de rente, outre diverses terres, 1333 ; - Philippe Le Blond, de Bletterans, reprend du même 20 l. de rente en la saunerie, « sur les rentes de Durnaic, » ainsi qu'une vigne à Ormoy, 1334 ; - Jean Le Chassignet, seigneur de Vieilley, reprend du même 20 l. de rente, 1338 ; - Pierre de Favorney reprend du même 20 l. de rente, outre divers droits à Arguel, 1346 ; - Renaud de Charrin reprend de Jean de Chalon-Auxerre 10 s. de rente, 1344 ; - Orry Thiébaud d'Asuel reprend de Jean de Chalon-Arlay 200 l. de rente, 1350 ; - Guion « Doupart, » écuyer, d'Arlay, reprend du même deux quartiers de muire et une maison à Salins, v. 1350.

1B228 (Liasse.) - 19 pièces parchemin, 1 papier, 3 sceaux.

1351-1390. - *Rentes sur la saunerie. Reprises de fief.* Aimé de La Palud, seigneur de Varambon, reprend de Jean de Chalon-Auxerre, bouteiller de France, 50 l. de rente, 1351 ; - Guyot dit Musy, écuyer, reprend du même une portion de muire, 1355 ; - Guillaume de Bornay reprend de Tristan de Chalon 50 l. de rente, 1362 ; - Hugues de Cromary reprend du même 10 l. de rente, 1363 ; - Jean de Neuchâtel, seigneur de Vuillafans-le-Neuf, reprend 300 fl. de rente de Marguerite, comtesse de Flandre, d'Artois et de Bourgogne, 1364 ; - Henri de Longwy, seigneur de Rahon, reprend de Tristan de Chalon 100 l. de rente, 1364 ; - Hugues de Vienne, seigneur de Sainte-Croix, ayant rendu hommage à la comtesse Marguerite pour tout son fief, celle-ci invite ses justiciers à ne pas l'inquiéter désormais au sujet de son hommage, 1371 ; - Jean d'Auxanges, écuyer, reprend de la même comtesse 10 l. de rente qu'il tenait de sa femme Jeanne, fille de Guillaume dit Berton, de Vesoul, 1373 ; - Guillaume de Beaufort, chevalier, reprend de la même 40 l. de rente, 1374 ; - Eudes de Salins reprend 10 l. de rente de Marguerite, comtesse de Bourgogne, et celle-ci mande aux gens de ses Comptes de les lui payer régulièrement, 1374 ; - extrait de reprises de fief de Jean de Doubs, Hugues Des Champs, Hugues de Laubespain, Guillaume de Beaufort, Jean de Ronchaud, Thiébaud de Rye, Étienne de Saint-Laurent, abbé du Miroir, Jean Vilain, Guillaume de Montrichard et Pierre d'Usier, 1384-1385 ; - Renaud Le Chassignet, de Rochefort, écuyer, reprend 20 l. de rente, outre la tour de Brans, sise à Rochefort, du duc de Bourgogne Philippe le Hardi, 1385 ; - Huguenin de Champvans, à cause de Jeannette de « Goumens, » sa femme, reprend 10 l. de rente de Jean de Chalon-Châteaubelin, 1386 ; - Jeannette du Magny d'Anigon, veuve de Guyot de La Côte, écuyer, reprend du même 50 l. de rente, 1388 ; - Pierre de Bornay reprend également du même 20 l. de rente, 1388 ; - Jeanne de Lantenne, mère du précédent, approuve sa reprise de fief, 1388 ; - Guillaume de Beaufort, seigneur de Beaulieu, reprend en fief de Jean de Chalon-Arlay ses rentes sur la saunerie, 1390 ; - Jean Le Louvet, de Sainte-Anne, écuyer, reprend 10 l. de rente du seigneur de Châteaubelin, 1391.

1B229 (Liasse.) - 24 pièces parchemin, 23 sceaux.

1391-1412. - *Rentes sur la saunerie. Reprises de fief.* Renaude, dame de l'Ile-sur-l'Ognon, veuve de Jean de Verchamps, chevalier, reprend en fief de Jean de Chalon-Rochefort 10 l. de rente, 1391 ; - Jean, bâtard de Chalon, chevalier, seigneur de Montrichard, reprend 30 l. de rente du seigneur de Châteaubelin, 1391 ; - Jean de Doubs reprend du même 25 l. de rente et le septième d'un quartier de muire, 1391 ; - Gilles de Montaigu reprend du même 15 l. 15 s. de rente, 1391 ; - Jacqueline de Scey, veuve

de Jean Le Louvet, de Sainte-Anne, reprend du même seigneur 15 l. de rente, 1394 ; - Jean de Pontailler, chambellan du duc, seigneur de Villeneuve, tuteur de Jean et Girard, fils du maréchal Gui de Pontailler, son frère, reprend de Jean de Chalon-Châteaubelin une rente de 139 fr., 1394 ; - Isabelle, comtesse de Neuchâtel-sur-le-Lac, reprend d'Étienne, comte de Montbéliard, à la personne de son procureur Jean de Villers, 120 l. de rente, 1396 (vid.) ; - Mathey de Longwy, seigneur de Rahon, reprend de Louis de Chalon-Auxerre, seigneur de Châteaubelin, 100 l. de rente à rachat de 1,000 l., 1397 ; - Jean de Doubs, écuyer, reprend du duc de Bourgogne 15 l. de rente, 1399 ; - Jacqueline de Scey, veuve de Jean Le Louvet, reprend de Jean de Chalon-Auxerre 15 l. de rente, 1400 ; - Érant Damas, écuyer, seigneur de Marcilly et de Crux, reprend du même 60 fr. de rente, 1401 ; - certificats de reprise de fief donnés par Bon Guichard, bailli d'Aval, à Estevenin Malechar, de Salins, et à Besançon Poncie, d'Arbois, 1404 ; - Éliennette, fille de Guyon d'Arbois et d'Alix de Layer, reprend en fief du duc 70 s. de rente et 10 salignons de sel, 1406 ; - Nicole de La Serrée, écuyer, mari d'Isabelle de Salins, reprend en fief de Louis de Chalon, prince d'Orange, 87 l. 10 s. de rente, 1409 ; - Jean de Champvans, fils de Jean « Laiguz » de Champvans, écuyer, reprend du duc 10 l. de rente, 1409 ; - Guillaume de Savigny, écuyer, seigneur de Vaite, reprend du Duc 30 l. de rente, 1411 ; - Jean, seigneur de La Faye, écuyer, reprend du Duc diverses terres sous Châteaubelin et 40 l. de rente, 1411 ; - Andoclie et Henri de Charnol, frères, écuyers, reprennent chacun 10 l. de rente du duc de Bourgogne, 1411 ; - Perrenin de Saint-Moris, écuyer, de Salins, reprend du Duc 27 l. 6 s. de rente achetées jadis par Perrenin, son grand-père, des seigneurs de Sainte-Croix, 1411 ; - Estevenin de Saint-Moris, écuyer, reprend la même rente, indivise avec son cousin Perrenin, 1411 ; - Étienne de Gevigney, écuyer, de Faverney, reprend du même 16 l. 13 s. 4 d. de rente provenant de la succession de Jeanne du Magny, sa mère, 1412 ; - Henri de Doubs, seigneur de Fourg, fils de Jean de Doubs, reprend du duc 30 l. de rente, 1412.

1B230 (Liasse.) - 25 pièces parchemin, 9 sceaux.

1413-1423. - *Rentes sur la saunerie. Reprises de fief.* - Étienne de Salins, seigneur de Poupet, reprend de Jean de Chalon-Arlay, prince d'Orange, 100 l. de rente, provenant de la dot de Louise, sa femme, fille de Mathey de Rye, 1413 ; - Huguenin d'Usier, fils de Pierre d'Usier, chevalier, reprend du Duc 25 l. de rente, provenant de Marguerite de Vaudroy, sa mère, et 50 sous de rente, provenant de son père, 1414 ; - Jean de Salins, seigneur de Rans, reprend du prince d'Orange 18 l. 18 s. de rente, 1414 ; - le même reprend du même prince 37 l. 10 s., 1417 ; - Olivier de Lông-wy, fils de Mathey, seigneur de Rahon, reprend du comte de Charolais 100 l. de rente, 1417 ; - Huguenin d'Usier reprend du Duc 25 l. de rente, 1418 ; - Gui de Rougemont, seigneur de Rougemont et de Ruffey-sur-l'Ognon, reprend du prince d'Orange 81 fr. 1 quart de rente tenus par lui et Perrenette, sa sœur, veuve de Gauthier de Ruppes, 1419 ; - Louis de Chalon, prince d'Orange, mande à Alexandre de Nozeroy, trésorier de la saunerie, la reprise de fief de 266 l. faite par Jean de Réthune, fils du seigneur de Mareuil-en-Brie, 1420 ; - Ancel de la Serrée, fils d'Isabelle de Salins, reprend du prince d'Orange 87 fr. 10 s., 1420 ; - Étienne, fille de Guyon d'Arbois, reprend du Duc 10 salignons de sel et 70 s. de rente, 1421 ; - Huguenin Bauleret, de Salins, comme tuteur de Louis d'Usier, écuyer, fils d'Huguenin, reprend du Duc 50 s. de rente, 1421 ; - Antoinette de Salins, dame d'Autrey, de Vaugrenans et de Montferrand, reprend du même 37 l. 10 s., 1421 ; - Richard de Chancey, bailli de Dijon, reprend du Duc 120 l. de rente, 1422 ; - Jean de Vaudrey reprend du même 40 l., 1422 ; - Estevenin de Saint-Moris, écuyer, reprend du Duc 9 l. de rente, plus 9 l. 3 s. 4 d., 1422 ; - Jeanne de Chalon, dame de Toulangeon et de Montrichard, reprend du Duc 30 l. de rente, 1422 ; - Ancel d'Estavayer, mari de Guyette Palouset, reprend du Duc 35 l., 1422 (avec déclaration et dénombrement) ; - Pierre de Quingey, seigneur de Montboillon, reprend du prince d'Orange 40 l. de rente, 1422 ; - Huguenin de Germigney reprend 100 s. de rente, 1423 ; - Huguenin de Salins, seigneur de Villers-Robert, reprend du Duc « ung beuf de court » et une rente de 20 l., 1423 ; Guyette de Roset, veuve de Guillaume Merceret, de Salins, reprend du Duc 4 charges de sel « d'Amont », 1423 ; - Jean de Joux, seigneur de Naisey et d'Abbans eh partie, reprend du Duc 50 l. de rente, 1423.

1B231 (Liasse.) - 16 pièces parchemin, 6 sceaux.

1424-1480. - *Rentes sur la saunerie. Reprises de fief.* Thiébaud de Neuchâtel, seigneur dudit lieu et de Château-sur-Moselle, reprend du Duc 15 l. de rente à lui cédées par Pierre de Quingey, 1424 ; - Henri de Ham, seigneur de Ham et des Armoises, reprend du Duc 266 l. de rente, dot de sa femme, Isabelle d'Esloville, 1425 ; - Marguerite de Salins, veuve de Louis de Nance, reprend du même 50 l. estevenanles de rente, 1425 ; - Huguette de Ténarre, femme de Claude de Vuillafans, reprend diverses

rentes en nature ou en argent de Philippe le Bon, 1440 ; - Claude et Tristan de Toulangeon, fils d'Antoine, reprennent 60 l. de rente, 1442 ; - Jean de Guigues, seigneur de Divonne et d'Aresche, reprend du prince d'Orange 31 l. 5 s. de rente, 1442 ; - Philibert de Gevigney, écuyer, reprend du Duc 16 l. 13 s. 4 d., 1443 ; - Thiébaud de Neuchâtel, seigneur de Blamont, et Jean de Neuchâtel, son frère, seigneur de Montaigu, reprennent de Louis, prince d'Orange, 580 l. de rente, 1457 ; - Claude de Montaigu, chevalier, seigneur de Gonches, en qualité de tuteur de Jean d'Étrabonne, reprend du Duc 40 l. de rente, 1457 ; - Cécile de Grozon, veuve de Henri de Scey, seigneur de Fertans et du Larderet en partie, reprend de Guillaume de Chalon, prince d'Orange, 20 l. de rente, 1464 ; - Guillaume de Grammont, seigneur de Vezel, mari de Jacqueline d'Amange, reprend du Duc 111 l. de rente, 1467 et 1476 ; - mandement de Louis XI constatant l'hommage de renies de la saunerie prêté par Louis de Chassey, écuyer, héritier de Pierre de Salins et Marguerite de Montaigu, ses oncle et tante, 1480 ; - Jacques, seigneur de Montmartin et de Loulans, chevalier, reprend du Roi 15 l. de rente et la moitié de la prévôté des « fevres chauderets » de la saunerie, outre 10 fr. de rente et un étang de la seigneurie de Montbozon, 1480 (envoi en possession par l'évêque d'Albi, lieutenant du Roi) ; - envoi en possession de 4 charges de sel données par le même évêque d'Albi au profit de Pierre de Ronchamp, mari de Perrenette du Larderet, pour hommage prêté au Roi, 1480.

1B232 (Liasse.) - 20 pièces parchemin, 3 papier, 6 sceaux.
1484-1491. - *Rentes sur la saunerie. Reprises de fief.* Charles VIII, après la prestation d'hommage d'Antoine d'Oiselay, seigneur de Marnay, l'envoi en possession d'une rente de 150 l., 1484 ; - mêmes envois en faveur de Jacques de Vaugrenans pour 4 charges et demie de sel ; pour Humbert de Binans, seigneur de Chambéria ; pour Jean d'Aumont, seigneur d'Étrabonne ; pour Louis de Visen, ayant procuration de Claude de Visen, veuve de Jean de Chancey, délivrée par les lieutenants généraux Jean de Baudricourt et Jean d'Amboise, évêque de Langres, 1484-1485 ; - Antoine d'Oiselay, seigneur de La Villeneuve et de Marnay, reprend du Roi 305 l. de rente, 1485 ; - Marc de Chandio, seigneur de Chevigny-Saint-Sauveur, reprend d'Hugues de Chalon, seigneur de Châtelguyon, 25 l. de rente, 1485 ; - Hugues de Chalon envoi en possession de 10 l. de rente Charles Bouton, mari d'Anne d'Oiselay, 1485 ; - semblable mandement en faveur d'Aubert de La Roche, seigneur de Cernon, mari de Claude de Chandio, pour 25 l. de rente, 1485 ; - Jean d'Amboise, évêque de Langres, lieutenant général du roi de France aux duché et comté de Bourgogne, envoi en possession de plusieurs rentes Guillaume de Mont-Saint-Léger, écuyer, 1485 ; - Aymar et Philippe Bouton reprennent d'Hugues de Chalon 75 l. de rente, 1485 ; - Jean de Baudricourt, lieutenant général du Roi. envoi en possession de diverses rentes Philippe de Vienne, seigneur de Clervans, qui les reprend en fief, 1485 ; - le même envoi en possession Philippe Loyte, rentier de la saunerie, 1486 ; - mandement de Charles VIII envoyant en possession de ses rentes Claude de Plaine, seigneur de Foucherans, 1487 ; - reprise de fief par Huguenin de Chissey, à la personne d'Hugues de Chalon, et pour le compte de Marguerite de Chauflour, dame de l'Aigle (procurator et quittance annexées), 1486 ; - mandement de Philippe Pot, suppléant le lieutenant général de Baudricourt, notifiant l'hommage prêté par Denis de Montrichard, écuyer, et procureur de Henri de Montrichard et de Marguerite d'Usier, sa mère, à propos de 15 l. de rente, 1491 ; - autre mandement de Jean de Baudricourt notifiant aux gens de la Chambre des Comptes de Dijon la reprise de fief de 25 l. de rente faite par Louis Morel, procureur de Marguerite de Champvans, femme d'Hugues Morel, 1491 ; - semblable mandement pour les renies reprises en fief par Hugues de Vers, comme procureur de Pierre de Jougne, et par Henri de Neuchâtel, 1491.

1B233 (Liasse.) - 13 pièces parchemin, 10 papier, 4 sceaux.
1495-1532. - *Rentes sur la saunerie. Reprises de fief.* - Jean de Rupt, seigneur de Neublans, reprend de Jean de Chalon, prince d'Orange, 200 florins de rente, 1495 ; - Jean de Gilley, seigneur de Marnoz, reprend du même 25 l. de rente, 1496 ; - le même reprend du prince d'Orange 66 l. 13 s. 4 d., 1500 ; - Abel de la Rochette, seigneur de Gernon-en-Brie, reprend, au nom de Claude de Chandio, sa femme, 25 l. de rente du prince d'Orange, qui l'envoi en possession, 1500 ; - certificat donné au nom du prince d'Orange, recevant l'hommage de Charles Bouton, seigneur du Fay, 1501 ; - Françoise de Chantemerle, femme d'Honorat de Cavaillon, chevalier, tutrice des enfants d'Aymar de Chandio, reprend 125 l. de rente, 1501 (avec envoi en possession) ; - certificat de Jean de Chalon, constatant la reprise de fief de 400 l. de rente faite par le procureur de Jean de Montfort, seigneur dudit lieu (avec reprise de fief et dénombrement), 1501 ; - reprise de fief de 40 l. de rente faite à Jean de Chalon, prince d'Orange, par Guillaume de Neuchâtel, seigneur de Montrond, 1501 (avec quittance des rentes) ; - procurator donnée par Jeanne

Gros, daine du Magny et de Marnay, veuve du chancelier Thomas de Plaine, à Jean d'Orbe et Paris de Vaux, pour reprendre en fief diverses renies sur la saunerie, 1510 ; - reprise de fief de 325 l. de rente faite à l'archiduchesse Marguerite par Nicole Boquin, veuve d'Étienne Naulot de Chancey, comme héritière de Bénigne de Vandenesse, coéchevin de Dijon, 1528 ; - Chrétien de Vandenesse reprend de l'Empereur 65 l. de rente, 1532.

1B234 (Liasse.) - 10 pièces parchemin, 4 papier.

1532-1554. - *Rentes sur la saunerie*. Reprises de fief faites à l'Empereur : de 20 l. de rente, par Biaise de Visemal, écuyer, seigneur de La Sauge et de Frontenay en partie, tuteur de son neveu Guillaume de Visemal, 1532 ; - de 40 l., par Françoise de Mailley, dame d'Auinont et d'Étrabonne, mère tutrice de Pierre d'Aumont, 1532 ; - de 15 l. de rente, acquise de Thiébaud de Verchamps, seigneur de Montjustin, par Jean de Falletans, conseiller au parlement de Dole, et Philippe de Falletans, écuyer, seigneur de Moutaine, 1533 ; - de 10 charges de sel, par Marguerite de Guignonard, femme de Jean de Falletans, 1533 ; - de 10 l., par le procureur de Claude de Vienne, dame de Chambéria, 1534 ; - de 4 charges de sel, par Léonard de La Tour, seigneur de La Tour Saint-Quentin (par procuration), 1534 ; - dénombrement et reprise de fief de terres et rentes, donnés à l'Empereur par Pierre de Mont-Saint-Léger, écuyer, et Françoise de Velleguindry, sa femme, 1534 ; - procuration donnée par Hugues de Vers à Louis Marchant et Pierre Finot, pour reprendre en fief de l'Empereur ses rentes et droits en la saunerie, 1535 ; - dénombrement et reprise de fief des terres et rentes de Jacques de Chemilly, d'Arbois, écuyer, 1531 ; - Simon Vigoureux, bourgeois de Salins, et Anne Vigoureux, femme de noble Jean Udressier, donnent procuration à Nicolas Vauchard et à Constance de Marenches, écuyer, pour reprendre en fief du gouverneur Claude de La Baume-Montrevel, commis par l'Empereur, leurs rentes de la saunerie, 1535 ; - dénombrement des revenus possédés en la saunerie par la veuve et les enfants de Louis de Marenches, 1535 ; - Pierre Girard dit « Grangières », de Grenoble, secrétaire de Jean, comte de La Chambre, reprend en son nom de Guillaume, prince d'Orange, 580 l. de rente au puits de Salins, provenant du sieur de Listenois et de dame Bénigne de Granson, 1554.

1B235 (Liasse.) - 12 pièces parchemin, 6 papier, 2 sceaux.

1355-1547. - *Rentes sur la saunerie. Commises de fiefs*. Commise jetée sur la rente tenue par Guillaume de Saint-Dizier ; ce dernier répond à Étienne de Chisséria, châtelain de Châteaubelin, qui lui signifie la commise : « Je vuils que vous sachiez que je n'ay nulle rente en la salnerie, et la rente que je y havoie j'ay baillié a mes nevours de Faucoigny, » 1355 ; - Philippe le Hardi lève, à requête de Henri de Chalon-Arly, la mainmise étendue pour défaut d'hommage sur ses rentes de la saunerie, 1392 ; - mandement de Jean de Chalon, prince d'Orange, prescrivant à Perrin de l'Aule, trésorier de la saunerie, de lever toute difficulté pour le jouissance de 630 l. de rente dont lui avait fait hommage Thiébaud de Neuchâtel, 1403 ; - mandement des gens des Comptes aux officiers de la saunerie de percevoir, au nom et profil du Duc, le produit des rentes confisquées depuis 80 et 100 ans sur Jean de Cornot, Henri, fils du Roux de Bannans, Jean de Mont et Agnès de La Tour, 1422 ; - mainmise jetée par le duc sur les rentes de Jean de Vergy, 1423 ; - Charles le Téméraire ordonne à Gui d'Usier, son bailli d'Aval, de confisquer les biens et les rentes de tous les féodaux qui n'auraient pas obéi à l'ordre « de mectre eulx sus armez et montés... et tirer aux champs devers mondit seigneur, quelque part qu'il soit, » la Rivière, 31 juillet 1476 (vid. donné par Gui d'Usier avec ordre aux officiers de la saunerie d'exécuter l'ordre en question et de confisquer les rentes des féodaux désobéissants) ; - liste dressée, en vertu de l'ordre qui précède, par les officiers de la saunerie, portant les noms de tous les féodaux inscrits sur les rôles des rentiers : Aymar Bouton, Guillaume de Poupet, seigneur de la Chaux, Louise de Salins, le seigneur de La Serrée, les héritiers de Girard de Plaine, Antoine de Saint-Moris, écuyer, les héritiers d'Étienne de Montenois, d'Huguenin de Villeneuve, Guillaume de Vy, Henry de Chissey, les héritiers d'Humbert de Plaine, Claude de Vautravers, Guillaume de Chantrans, Jean de Vergy, seigneur de Champvans, Jacques de Guignes, les héritiers d'Ansel de La Serrée, de Guillaume d'Amange, de Louis Loyte, Guillaume de Poupet, Amé de Binans, etc., août 1476 ; - certificat d'Antoine, bâtard de Bourgogne, constatant qu'Humbert de Binans, fils d'Amé, « homme d'armes montez et empoint à trois chevaux, » a marché toute l'année au service du Duc, 1476 ; - semblable certificat pour Claude de Plaine, seigneur de Foucherans, ayant envoyé « ung couslellier monté et armé, » 1476 ; - certificat de Gui d'Usier, constatant que Claude de Salins, dame de Poupet, a obéi au mandement du Duc et évité la commise, 1476 ; - semblable décharge en faveur d'Étienne et de Guillaume de Grammont ; de Guillaume de Cicon, seigneur de Demangevelle ; de Guillaume et Jean de La Tour, 1476 ; - Maximilien, roi des Romains, donne à Hermann de Vaudrey, capitaine de ses ordonnances, Lambert Pescheur et Jean Mignot, les biens de Colonne confisqués sur l'abbesse

de Saint-Jean d'Autun, et les rentes et domaines confisqués sur Antoine et Jean de Belley, mais cela seulement durant « la guerre présente, » 1498 ; - ordonnance du parlement de Dole relatif aux commises échues à l'Empereur dans les renies de la saunerie, 1547.

1B236 (Liasse.) - 29 pièces parchemin, 7 papier, 11 sceaux.
1342-1489. - *Rentes sur la saunerie. Partage de Chalon.* Mandement de Jean de Chalon, comte d'Auxerre, adressé à Béraud d'Andelot, son lieutenant au comté de Bourgogne, Jean « Meuillot, » son bailli, et Visin de Montaigu, pardessus de la saunerie, leur prescrivant de traiter avec François de La Serrée, 1342 ; - mainlevée du sixième du revenu de la saunerie donnée par Philippe le Hardi en faveur de Jean de Chalon, 1392 (2 vid.) ; - arrêt du parlement de Dole condamnant Louis de Chalon à payer une rente annuelle de 15 l. à Pierre et Huguette de Binans, 1401 ; - Jean de Chalon, prince d'Orange, assigne à son fils aîné, Louis, seigneur d'Arguel et de Montfaucon, toute sa rente sur la saunerie, « fors les espingles » de Jeanne de Montbéliard, femme du sire d'Arguel, et les fondations et charges assignées sur cette rente, 1416 ; - rouleau de procédures au sujet de 1,200 l. de rente assignées à Jeanne de Montbéliard, en vertu d'un traité passé entre son père et Jean de Chalon-Arlay (v. 1416) ; - dons et transport de rentes sur la saunerie faits à Jean et Ferry de Fallersans par Louis de Chalon, prince d'Orange, et Pierre de Quingey, 1428-1429 (copie) ; - assignation donnée devant le parlement de Dole, à requête de Louis de Chalon contre Étienne de Beauregard, maître ès arts, procureur de l'université de Dole, et le procureur général du Parlement, Guillaume Bourrellet, au sujet de rentes prétendues par l'université sur le partage de Chalon, 1437 ; - procédures intentées au parlement de Dole par Louis de Chalon, seigneur de Châtelguyon et de Nozeroy, contre les officiers de la saunerie, pour prélèvements indus sur le tiers des revenus appartenant en propre au partage de Chalon, 1471-1474 ; - mainlevée de ses rentes donnée à M. de Châtelguyon par le bailli Gui d'Usier, en vertu de l'ordonnance générale du duc Charles, 1476 (copie) ; - protestation de M. de Châtelguyon contre le prélèvement proportionnel fait sur le partage de Chalon, pour payer les dons faits à divers personnages par Monsieur et Madame de Bourgogne, 1478 ; - Maximilien, roi des Romains, considérant les bons services d'Hugues de Chalon, sa loyauté, sa captivité, sa rançon, ordonne au pardessus de la saunerie de lui restituer toutes les sommes prélevées pour dons faits par le duc de Bourgogne ou ses officiers sur le partage de Chalon, 1478 ; - mandement de la Chambre des Comptes de Dijon prescrivant au bailli d'Aval et aux officiers de la saunerie de mettre en jouissance de ses domaines et de ses rentes Hugues de Chalon, seigneur de Châtelguyon et de Nozeroy, auquel le Roi en avait rendu la propriété par lettres patentes d'août 1479 ; - Hugues de Chalon prescrit à Jean de Chavirey, son receveur en la saunerie, de ne payer aucune rente aux rentiers de son partage sans qu'il y ait eu reprise de fief de leur part, 1481 ; - appels émis par Hugues de Châtelguyon devant le parlement du comté, réuni à Dijon, pour faire statuer sur l'imputation abusive de dons faits par le Roi à Jacques Coitier et aux officiers de la saunerie, sur son partage de Chalon, 1481-1482 ; - copie d'une lettre adressée par Hugues de Chalon au marquis d'Hochberg, pour lui notifier la commise qu'il jette sur ses renies, faute de reprise de fief, 1486 ; - appels émis par le même devant le parlement du comté de Bourgogne, siégeant à Salins, contre le don de 100 charges de sel fait à Jeannet du Fay, capitaine du château de Joux, 1489.

1B237 (Liasse.) - 18 pièces parchemin, 2 papier, 6 sceaux.
1490-1593. - *Rentes sur la saunerie. Partage de Chalon.* Mandement de surséance accordé par Charles VIII, à requête d'Hugues de Chalon, seigneur de Châtelguyon, décidant que, jusqu'à décision du conseil, il ne sera en rien innové contre les droits de ce dernier touchant la levée des dons extraordinaires imputés sur le communal de la saunerie, Orléans, 12 janvier 1490 ; - arrêt d'ajournement lancé contre les officiers de la saunerie, devant le parlement du comté de Bourgogne, à requête d'Hugues de Chalon, 1490 ; - mandement de Charles VIII envoyant en possession des biens et rentes provenant de la succession d'Hugues de Chalon-Châtelguyon, le prince d'Orange, son cousin et héritier, 1491 ; - procédures relatives au paiement de 6,000 l. dues par la succession d'Hugues de Chalon à Jacques de Beaune, marchand, de Tours, et à la saisie par ce dernier comme garantie du partage de Chalon, ainsi qu'à l'opposition formée par Louise de Savoie, veuve d'Hugues ; un mandement royal de Charles VIII ordonne l'entier paiement de la dette, et commet le bailli d'Aval, Claude de Vaudrey, à l'exécution de cette sentence, 1491-1492 ; - ajournement devant le prochain parlement de Dole, donné au nom du roi de France, à la requête de Jean de Chalon, prince d'Orange, contre les Frères mineurs de Pont-de-Vaux, qui demandaient le prélèvement de certains dons à eux faits par le comte de Bourgogne sur le partage de Chalon, 1492 ; - inventaire de pièces de procès entre le prince d'Orange et la ville de Montbard, au sujet de rentes sur la saunerie, 1494 ; - ajournement devant le parlement de Dole, à requête du

prince d'Orange, contre Jean Paliet, de Dole, pour fait de la saunerie, 1501 ; - copie de lettres de Maximilien prescrivant à son Parlement de rendre un arrêt contre le prince d'Orange, qui refusait de contribuer sur son partage au paiement de 1,000 l. accordées à Guillaume de Diesbach, de Berne, dont les bons offices avaient gagné les Suisses « et rompu les entreprises que le roy de France avoit avec eulx, contendant leur faire avoir et mettre hors de l'obéissance [de Maximilien] la ville de Salins et la saunerie, » 1507 ; - ordonnance du parlement de Dole, relâchant, sur l'ordre de l'Empereur, à Guillaume de Nassau, prince d'Orange, toute la terre et les biens provenant de la succession de René de Nassau, sauf le partage d'Auxerre en la saunerie, et les terres de Châteaubelin, Orgelet, Montaigu, Montrond, Valempoulières et Monnet ; ordre de verser aux archives de Grimont les litres terriers et comptes relatifs aux terres confisquées, 1546 (copie) ; - lettres patentes de Philippe II réunissant au Domaine le partage de Chalon, et soumettant à l'usage de la saunerie tous les bois des terres confisquées en même temps sur le prince d'Orange « pour félonnie, » 1593.

1B238 (Liasse.) - 12 pièces parchemin, 12 papier, 4 sceaux.

1299-1480. - *Administration de la saunerie. Bâtiments.* Cécile, fille de François de Salins, vend à Girard, de Dole, pardessus de la saunerie, 5 pieds de terre conligus à sa maison, au prix de 52 sous, 1299 ; - Hugues de Chalon-Arlay vend « aux seigneurs du communal de la salnerie » une place, chazal et salle situés entre la rivière de Furieuse, les murs de la saunerie et diverses maisons particulières, appelée « la sale des seigneurs de Chalon, » 1364 ; - copie de vente d'une maison servant jadis aux clercs des rôles, adjugée à Antoine Liébaud par les pardessus et conseil, assistés d'un conseiller de la Chambre des Comptes, au prix de 750 fr., 1594. - *Bois pour la desserte des sauneries* (achats, exploitations et charrois) ; Huguenin dit Simonet, de Salins, cède à Jean de Chalon, seigneur de Vignorry, tous ses droits sur les bois « de Combes et Dessus-Combes, » situés en la seigneurie de Salins, 1299 ; - ordonnance de la duchesse Marguerite, défendant de laisser employer au charroi des bois de la saunerie les chevaux des officiers de la saunerie ou des seigneurs de Châteaubelin et d'Arlay, attendu que l'initiative privée pouvait fournir à Salins même le nombre de chevaux suffisant, et que le compte de dépenses pouvait être de cette façon mieux régularisé et établi, 1390 (orig. et copie) (la copie de cette ordonnance est transcrite sur un cahier à la suite de la transcription d'un don de pension de 800 l. fait à Charles de Poitiers et à sa femme en 1379, et de la renonciation à cette pension en date de 1382 ; à la suite est une ordonnance de transformation en procès civil d'un procès criminel fait à Guillaume, bâtard de La Baume, pour distraction de 3 salignons de sel, donnée par la duchesse Marguerite, 1420) ; - mandement du duc Philippe le Bon prescrivant au pardessus Jean Chousat d'appliquer exclusivement à la cuite des sauneries les bois de la châtellenie de Chay, et de verser le produit de cette vente « dans le coffre armoyez de ses armes estant à la porte de lad. saunerie, » sans tenir compte de l'octroi temporaire des revenus de la terre de Chay fait par lui à son chambellan Jean d'Occors, 1423 ; - enquête, avec dépositions de nombreux paysans d'Aiglepiepierre, Alaise, Brères, By, la Chapelle, Chay, Myon, Rennes, Ronchaud, etc., sur la coupe et le charroi des bois du Tremblois au territoire de Chay et de Rennes, v. 1423 ; - ordonnance de Philippe le Bon réglant le tarif et les conditions de ventes de bois et fascines pour le service de la saunerie, 1424 ; - vidimus et publication de l'ordonnance ci-dessus par Henri Valée, bailli d'Aval, 1424 ; - requête (non datée) présentée au Duc par les officiers de la saunerie, lui notifiant les dégâts faits dans ses bois de Sapois par l'hospitalier de Bracon, et lui exposant l'intérêt qu'il y aurait pour les ouvriers pauvres, vieux et infirmes de la saunerie, à trouver, moyennant l'abandon de ces droits forestiers à l'hôpital de Bracon, un abri dans cet hôpital pour y achever leur vie, v. 1430 ; - lettre de Louis de Chalon, prince d'Orange, autorisant Jean Carondelet, lieutenant du pardessus, à contraindre les gens de ses terres à conduire du bois pour le service de la saunerie, v. 1430 ; - mandement de Jean Carondelet, ordonnant aux habitants de Besain, Molain et Montrond, de charroyer les fascines abattues dans les bois de « Leute et de Laye, » pour le compte des sauneries, 1450 ; - état des bois achetés par la saunerie, de 1445 à 1476 ; - expériences sur la quantité de bois nécessaire à la cuite du sel, laites par Gabriel Danol, catalan, 1458 ; - mandement du duc Philippe le Bon défendant aux rentiers propriétaires des tours flanquant la « porte Barri, » à l'entrée de la saunerie, d'y emmagasiner des provisions de bois pouvant favoriser l'incendie de la saunerie, 1458 ; - mandement de Jean de l'Aule, lieutenant du pardessus, pour contraindre certaines communes à livrer des bois vendus par elles à la saunerie, 1466 ; - mandement d'Aymar Bouton, seigneur du Fay, pardessus de la saunerie, défendant d'incendier les buissons, broussailles et forêts du voisinage immédiat de Salins, 1471 ; mandement du pardessus, Antoine d'Oiselay, relatif aux vols de bois commis aux portes de la saunerie, 1480.

- 1B239 (Liasse.) - 9 pièces parchemin, 14 papier, 3 sceaux.
1484-1525. - *Bois de la saunerie*. Mandement du Conseil du comté de Bourgogne, séant à Dijon, ordonnant au pardessus de contraindre les « passeurs » et charroyeurs des bois destinés à la saunerie à vaquer activement à leur office et à pourvoir abondamment la saunerie, 1484 ; - mandement de Maximilien, prescrivant d'indemniser Jean Vigoureux et Guyenot Cussemenet de la fourniture de bois prélevés sur leurs chantiers, par ordre du pardessus Philippe Loyte, durant l'occupation de Bracon par les Français, 1494 ; - ordonnance du parlement de Dole relative au charroi des bois en temps de peste, 1503 ; - sommations faites par Jean de Vaux dit de Dijon et Antoine de Voilly, successivement maîtres des bois de la saunerie, aux habitants des villages soumis à la confection et au charroi des fascines, 1506-1512 ; - copie d'une donation d'un droit de retenue sur les bois du Chaumoy, de Nozeroy, faite par Marguerite d'Autriche au profit de Claude de Pontaillier, seigneur de Vaugrenans, 1514 ; - mandement de contrainte délivré par Laurent de Gorrevod, pardessus, contre divers particuliers ou communes, pour les obliger à livrer et à amener en la saunerie des bois par eux vendus, 1519 ; - Marguerite d'Autriche, à requête du procureur de la saunerie, Jean d'Allonval, suspend la permission de prendre du bois mort dans les bois de Mouchard pour la tuilerie de Certemery, accordée à Jean de Gilley, seigneur d'Aiglepierre, 1520 ; - mandement de Laurent de Gorrevod, interdisant les prélèvements de bois faits par les portiers des portes de Malpertuis et Chambenois, sur les convois destinés à la saunerie, 1521 ; - mandement de Marguerite d'Autriche, ordonnant au parlement de Dole de rétablir les anciennes exigences de dimensions et de module des bois amenés à la saunerie, au moyen d'échalons et cercles de fer, 1525 (copie) ; - mandement de Philiberte de Luxembourg, princesse d'Orange, relatif au prélèvement de bois et fascines faits au profit de la saunerie, dans les terres de la maison de Chalon, 1528 ; - Marguerite d'Autriche défend de prendre désormais dans les bois de Scey, Chenecey, Buillon Rang, Charnay et Pugey, réservés pour la consommation de la saunerie, aucun combustible pour l'alimentation de feux de forges, 1529 (orig. et copie).
- 1B240 (Liasse.) - 1 pièce parchemin, 24 papier, 1 sceau.
1529-1540. - *Bois de la saunerie*. Lettre de l'archiduchesse Marguerite ordonnant au pardessus d'examiner une requête du prince d'Orange, 1529 ; - instructions données à Jean Udressier et aux officiers de la saunerie envoyés à Dole, auprès du Parlement, pour conférer des intérêts du service, et particulièrement des bois, 1529 ; - requête de Philibert de Chalon adressée à Marguerite d'Autriche, au sujet des droits d'usage de la saunerie dans ses forêts, 1529 (copie) ; - visite des forêts de Saizenay, Geraize, Sarraz, Alaise, Lizine, etc., faite par Michel Grant, ventier, et Jean Baul, guetteur de la saunerie, 1540 ; - mandement de Charles-Quint défendant de laisser pâturer le bétail dans les coupes réservées à la saunerie « avant la troisième feuille poussée, » 1540 ; - négociations entre les officiers du prince de Chalon, et particulièrement l'abbé de Baume, intendant de ses affaires, d'une part, et les officiers de la saunerie, au sujet de l'usage des sauneries dans les forêts de la maison de Chalon et la visite des bois destinés à approvisionner les chaudières, 1535-1542.
- 1B241 (Liasse.) - 2 cahiers papier de 110 et 82 feuillets.
1542. - *Bois de la saunerie*. « Visite des bois et fassures de la saunerie faite, pour la reformacion des desordres d'icelle, » par Jean de Pommereux, contrôleur ; Michel Grant, clerc ventier ; Pierre Pobert, taxeur, et Jean d'Allonval, procureur, députés de la saunerie, et les députés du prince d'Orange, Jean Huot, son bailli au comté de Bourgogne ; Claude Raudin, son procureur général, et Pierre Troussset, receveur du partage de Vignorry, agissant en commun en vertu d'une délibération de la saunerie, du 13 avril 1542, et d'une lettre du prince, datée à Gand le 1^{er} avril 1540. - Visite et enquête sommaire sur le régime des bois de : Mouchard ; Vaugrenans ; Gillet et Nozeroy ; « Thourreaul et Suppoy ; Montfaron ; Moydon ; Leute ; la Fayé ; Vers ; la Fresse de Vers ; Comballerin ; le Muids ; Loyaubault ; Chalamont ; Vaignorry ; Dornon ; Villeneufve ; les Amourtoux ; le Juret ; » Sainte-Anne ; Geraize, etc., du 15 mai au 11 juillet 1542 ; - double de la visite précédente.
- 1B242 (Liasse.) - 3 pièces parchemin, 25 papier, 3 sceaux.
1543-1604. - *Bois de la saunerie*. Lettres de Charles-Quint ordonnant de remédier aux dégâts commis dans les bois de Suppoy, près Bracon, « par ceulx de l'hospital, le curé d'Ivory et aultres, » 1543 ; - patentes de Philippe II défendant « sous grosses paynes » d'essarter à trois lieues à la ronde de Salins, 1556 ; - marché passé avec un sieur Van den Dale pour l'établissement d'un procédé économique pour la cuite des sels, 1571 ; - procédures intentées par le sieur Van den Dale, s'inscrivant en faux contre les déclarations des officiers de la saunerie, qui affirmaient que son

procédé de cuisson consommait plus de bois que l'ancienne méthode, 1571-1573 ; - mandement de Philippe II portant contrainte contre les charretiers employés au transport des bois, 1575 ; - nouvelles expériences sur la cuite économique du sel, 1580 ; - mémoire sur les « mesnageries du bois, » dressé par le sieur d'Aiglepierre, et correspondance sur les améliorations possibles, entre les officiers de la saunerie, le parlement de Dole et les gouverneurs des Pays-Bas, 1589 (copie) ; - procès-verbaux de dégâts dans les bois, 1591 ; - lettre du duc de Parme, Alexandre Farnèse, relative au contrat passé avec Laurent Vuillemin, pour la réduction des dépenses de combustible pour la cuite du sel, 1592 ; - patentes des archiducs Albert et Isabelle annexant à perpétuité à la saunerie les bois de « Combalerin, Joulx de Salins et de Gardebois, de Vers, la Fresse, Lemuys, Montrivel, Jurat, Amourtoux et Jevresin, la Haute-Joux, forest de Charmet, Montpalais, Goste, Geraise, Suaul, Parcq- Sainte-Agne, la fassure Dornon, le charf de Chalamont, Maubelin, Leaubeau, Polies et Vaulx, » 1604.

- 1B243 (Liasse.) - 13 pièces parchemin, 18 papier, 1 sceau.
1371-1542. - *Bois de la saunerie*. Procès soutenus contre les habitants d'Arbois, Mesnay, Martigny, Pretin et la châtelainie d'Arbois, par les officiers de la saunerie, au sujet de l'usage dans leurs bois. Copie de concessions de droits d'usage dans les forêts domaniales, faites par les comtes de Bourgogne aux habitants de la châtelainie d'Arbois, 1371-1413 ; - mandement du parlement du comté de Bourgogne, relatif à la réserve faite au profit de la saunerie dans la vente des coupes de Pretin, 1489 ; - procédures relatives aux forêts et ajournements des habitants de Pretin devant le bailli d'Aval, Louis de Vaudrey, à requête des officiers de la saunerie, 1489-1507 ; - sentence de maintenue rendue par le lieutenant du bailli d'Aval, Louis de Cize, au profit du procureur de la saunerie, Michel Cuchet, de Pretin, et consorts, 1507 (orig. et copie) ; - nouvelles procédures intentées par Jean d'Allonval, procureur de la saunerie, contre les communes d'Arbois, de Montigny-lez-Arsures, etc., relativement aux droits d'usage qu'elles prétendaient exercer à l'encontre de la saunerie, 1542.
- 1B244 (Liasse.) - 1 pièce parchemin, 31 papier, 1 sceau.
1461-1587. - *Bois de la saunerie*. Procès contre les usagers de Bracon, Champagny, Chilly, Ivory et Salins, au sujet de l'usage de la forêt des Moidons et du Sappois, 1461-1542 ; - autre procès dirigé par le conseil de la saunerie contre les habitants de Molain et Montrond, relativement à l'usage dans la forêt de Gillet et de Nozeroy, 1542 ; - procès devant le parlement de Dole contre les habitants de Montfort, Pointvillers, Ronchaud, etc., pour l'usage des bois de l'ancienne châtelainie de Chay, 1587 ; - enquête et procédures relatives à l'usage des bois de Port-Lesney et Villers-Farlay, 1538-1557 ; - procès contre les habitants de Valempoulières ; - mandement de Marguerite d'Autriche défendant aux usagers des bois de la seigneurie de Vaugrenans d'affecter leurs coupes à d'autres emplois que la consommation de la saunerie ; - procédures touchant l'usage des bois de Vaugrenans.
- 1B245 (Liasse.) - 3 pièces parchemin, 11 papier, 1 sceau.
1529-1553. - *Chemins et ponts desservant la saunerie*. Enquêtes faites à Pontarlier, le 11 septembre 1529, « en l'hostellerie a l'enseigne de l'escu de Bourgogne, » par Guillaume Amyot, lieutenant du pardessus, et Jean de Pommereux, clerc des rôles, dans un procès contre les habitants de Chaffois, Dommartin et Houtaud, au sujet de l'entretien des ponts de Dommartin et Houtaud, desservant la route de Salins à Pontarlier ; - procès-verbaux séparés pour chacune de ces trois localités ; - continuation, à Salins, en la Chambre des rôles, de l'enquête ci-dessus ; audition de nouveaux témoins de Bracon, Pontarlier et Vuillecin, 1529 (3 doubles) ; - arrêt du parlement de Dole autorisant les pardessus et conseil à faire et ordonner toutes réparations nécessaires aux chemins et ponts servant à l'usage de la saunerie (conformément à un mandement organique de Marguerite d'Autriche, du 4 octobre 1514), 1537 (2 orig. et 2 copies, ces dernières annexées à des ordres de réparation des chemins de Mouchard et de Villers-sous-Chalamont, 1537) ; - enquête par Jean d'Allonval, procureur de la saunerie, contre les habitants d'Écleux, au sujet de la réparation d'un chemin conduisant à Salins, 1538-1539 ; - délibération prise par le conseil de la saunerie, pour réparer les chemins d'Alaise et de « Chasteau Regnault, » près du Grouzet, 1553. - vente, de terrain pour ce dernier chemin, faite à la saunerie par les habitants du Crouzet, 1553.
- 1B246 (Liasse.) - 4 cahiers parchemin de 11, 9, 3 et 7 feuillets.
1338-1342. - *Comptabilité de la saunerie. Comptes*. Comptes rendus à Eudes IV, duc et comte de Bourgogne, par Renaud Garnier, de Saint-Jean-de-Losne, trésorier de la saunerie, 1338-1339. Recette totale : 12,005 l., dont un tiers, soit 4,037 l. pour le Duc ; - autre recette : 2,412 l. 10 s. ; - dépense : à Jean de Calmoutier, chapelain de

Saint-Étienne, de Besançon, 6 l.; - aux Dames du Sauvement, 50 s. ; - à l'abbaye de la Charité, 60 s. ; - au Saint-Esprit, de la Loye, 40 s. ; - à Poincart de Thoraise, châtelain de Bracon, 30 l. ; - à Robert de Châtillon-en- Bazois, gardien du comté, 41 l. 17 s. ; - somme de la dépense : 5,780 l. 5 s. 6 d. - 1339-1340. Recette : 5,443 l. 15 s. 10 d. ; - dépense : à l'hôpital de Bracon, pour sa fondation, 200 l. ; - aux pauvres : de Pontarlier, 15 l. ; de la Loye, 20 l. ; de Colonne, 16 l.; d'Ornans, 16 l.; de Quingey, 10 l. ; de Gevrey, 5 l. ; de la Châtelaine, 4 l. 10 s. ; - « pour II^m d'ensap blancs (coupes en bois de sapin), achetez à Pontallie, 112 s. ; » - 1340-1341 (incomplet). Recette, 4,962 l. ; - dépense : 3,873 l. ; - 1341- 1342. Recette : 5,785 l. ; - dépense : « XII larz pour larder, achetez a Salins, pour envoyer a Avignon pour le sacre dou pape, XXIII l. »

- 1B247 (Cahier.) - Cahier parchemin de 28 feuillets.
1341-1342. - *Comptes de saunerie*. Rôle de la production, de la délivrance ou de la vente des produits de la saunerie, « c'est li roules des huillions des vendues des saulx ; » - « de la LII^e semene de l'année passée dou grant puis ; Reculet [néant] ; Chastellain, néant ; Contesse, I buillon ou il ot XX charges ; Glapin, néant ;... dou puis a grey : Glapin, ii buillions ;... Martinet, II buillions ;... Belregart, II buill. ;... Refourt, II buill. ; Guamoise, II buill.;... Voytour, III buill. ;... Grant Biez, II buill. et II buill. ;... Petit Biez, I buill. ; » - « de la XIX^e semene, vandues III^e XXXVII l. XVII s. V d. ; delivrance : VIII^e LXIII charges ; demorent [en magasin] XXIII^m VII^e IIII charges ; » - à la fin de l'année, cette note : « si demore de grant saul en la saulnerie, XXV^m VI^e LXVI charges. »
- 1B248 (Cahier.) - Cahier parchemin de 7 feuillets.
1364-1366. - *Comptes de saunerie*. Compte de vente des sels de la saunerie rendu par Jean Quaillet, de Pretin, 1364-1365. « II^e semene, valut li role des hoirs le Conte, XXII l. V s. VIII d. ; - XXVIII semene, valut li role es hoirs le Comte, LVIII l. V s. XI d. ; » - somme d'un an, 4,180 l. ; - dépense : remis à madame la comtesse de Flandres, 700 l. : - à Charles de Poitiers, 690 l. - 1365-1366. Valeur des 30 premières semaines : 784 l. ; - donné à Charles de Poitiers par l'entremise de Thiébaud de Scey, chevalier, 140 l.
- 1B249 (Registre.) - Registre papier de 92 feuillets (filigrane : *armes de Bourgogne anciennes et modernes, à Vécu de Flandre (ou de Bourgogne-Comté) sur le tout, sommées d'un rabot*).
1459. - *Comptes de saunerie*. Rôle des bouillons de sels faits, vendus ou délivrés, tant en nature qu'en argent, sur le communal de la saunerie. Première semaine : sels fabriqués, 1,227 charges ; ventes : 22 l. ; délivrances, 1,210 charges ; - 15^e semaine : production, 9,009 charges ; ventes, 500 l.; délivrances, 20 charges 3 bannettes ; - 48^e semaine : production, 11,694 charges ; ventes, 1,560 l. ; délivrances, 64 charges en nature et prix de vente de 891 charges ; - dépense de la 48^e semaine : 1,297 l. - Valeur en deniers de la recette des sauneries pour un an. Recette totale, 60,584 l. correspondant à une production de 43,800 charges de sel ; - dépense : gages d'Humbert de Plaine, pardessus, 300 l. ; - de Jean de l'Aule, lieutenant, 150 l. ; - de Guillaume de Salins, portier, 30 l. ; - des officiers subalternes, 889 l. ; - à Antoine de Traves, « gouverneur de l'oreloge, » 7 l. 10 s. ; - aux trésoriers et receveurs, 300 l. ; - achats de chaudières, pieux de fer, chandelle, papier, suif, drap, etc. ; somme totale, 22,972 l. 2 s. ; somme du produit net, 37,620 livres.
- 1B250 (Registre.) - Registre papier de 64 feuillets.
1460. - *Comptes de saunerie*. Rôle de la grande saunerie, du 1^{er} janvier au 30 septembre 1460. Seconde semaine : fabrication, 1,476 charges ; ventes, 829 l. ; délivrances : en nature, 52 charges, en argent, 488 charges ; - dépense de la 18^e semaine : « a Jehan de l'Aule, lieutenant, Guillaume de Salins, portier, et Huguenin Lebon, clerc des rôles et procureur de monseigneur en sa saulnerie, XXXII l. VIII s. pour un voyage fait a Dijon... sur le fait des gabelles de XXXII s. tournois que les esleuz et Estats du duchié queroient mettre sur une chascune charge sel de Salins... pour descharger les vins et denrées du Duchié ; » - délivrance hebdomadaire de rentes en argent et en sel à divers rentiers : à Nicolette Mangeroz ; aux abbayes de Buillon, la Charité, la Grâce-Dieu, Saint-Oyant, etc. ; - gages d'officiers : somme totale, 1,420 l. ; - somme : de la dépense, 19,109 l. ; de la recette, 37,838 ; reste en produit net, 18,718 l.
- 1B251 (Cahier.) - Cahier papier de 21 feuillets (filigrane : *une tête de bœuf*).
1467-1468. - *Comptes de saunerie*. « Estat de Philibert Courtet, tresorier de la saulnerie de Salins pour un an commençant le premier jour d'octobre M CCCC LXVII et

finissant au darrenier jour de septembre MCCCCLXVIII, et tant de l'ordinaire comme du communal et des bois de ladite saulnerie, » préparé par les gens des Comptes de Dijon, le 19 octobre 1467 ; - recette prévue, 22,048 l.; - dépense : au duc de Bourgogne, 1,041 l.; - à l'hôpital de Beaune, 180 l.; - à Guillaume de Poupet, seigneur de La Chauz, 100 s.; - à l'abbaye de Cîteaux, 10 l.; - somme des rentes, 2,081 l estevenantes et 1,041 l. tournoises : - chapellenies : aux chapelains de Bracon, Dole, Saint-Étienne de Besançon, des châteaux de Dole, Gray, Quingey et Salins, 112 l.; - anniversaires anciens, 87 l.; - anniversaires nouveaux, 61 l.; - aumônes, 298 l.; - charges de la saunerie (supprimée) de Grozon, 214 l.; - fief et rentes du partage d'Auxerre ; - somme de la dépense, 9,048 l.; - reste disponible, 13,000 l. payables en quatre termes au receveur général du Duc, sous le visa de la Chambre des Comptes de Dijon.

1B252 (Liasse.) - 4 cahiers papier de 27, 38, 39 et 33 feuillets.

1488-1497. - *Comptes de saunerie*. Comptes de Guyon Guierche, Michel Merceret, Jean de Vaux et Jean de Gilley, amodiateurs de la vente du puits à muire du Bourg-Dessous pour neuf ans, de 1487 à 1496, rendus à l'assemblée des rentiers de la saunerie, 1488-1489 ; recette brute, 22,212 fr.; - dépense : au curé de Notre-Dame de Salins, pour trois messes et la bénédiction des Rogations, 16 gros 4 engrognes ; - à la veuve et aux enfants de Ferry de Falletans, 7 gros et demi ; - à Guillaume Vome, de Salins, « marcenier et amodiateur de la traicte des eaulx douces et salées, et pour la soingne des chevaux, cordes et biroiz (bonnets, seaux) necessaires pour monter lesdictes eaulx, » 348 fr.; - façon d'une chaudière neuve, 100 fr., - achat et sciage en planches de 2 grands sapins, 9 fr. 2 gr. 3 engr.; - somme de dépenses: 17,087 fr.; - produit net, 5,124 fr.; - approbation par le conseil des rentiers, le 15 janvier 1490. - 1489-1490. Recettes : vente de « sel plainne (12,062 charges), de sel Savoye (1,765 ch.), de sel tryé (1,685 ch.), et de sel grenier (167 ch.), » 23,471 fr.; - dépense : à Nicole de Saint-Moris, écuyer, 15 l.; - à maître Nithier Patornay, licencié en droit, 1 fr. 1 gros ; - à Henri de Germigney, amodiateur du tabellionné de Salins, 8 fr.; - à Antoine d'Oiselay, pardessus, 17 fr. 10 gr.; - somme des dépenses : 15,360 fr.; - produit net, 8,111 fr.; vérification par les élus des rentiers, 12 janvier 1491. - 1494. Recette, 35,583 fr.; dépense, 22,207 fr.; produit net, 13,375 fr.; - vérification par le conseil des élus : Simon de Faverney, abbé de Balerne ; Alexandre Berthod, doyen d'Arbois ; Simon de Cléron, écuyer ; Pierre de Montfort, abbé de Saint-Vincent ; Étienne de Saint-Moris, abbé d'Ogny ; Antoine de Vy, abbé de Buillon ; Jean de Lié vans, chantre de Besançon, etc., 12 juin 1495. - 1496. Recette, 41,367 fr.; dépense : à Étienne de Chantrans, écuyer, 100 fr.; - à Gui d'Usier, chevalier, et Anne Saiget, sa femme, 50 fr.; - à Michel et Philippe Mangeroz, écuyers, 200 fr.; - à Guyot Contesse, « contregardier » du puits, 22 fr.; - à Guillaume Vincent, secrétaire du prince d'Orange, 14 fr.; - dépense totale, 23,534 fr.; produit net, 17,833 fr.; - vérification par le conseil, le 14 février 1497, en présence de : Simon de Cléron, abbé de Monlbenoît ; Jean de Frasné, abbé de Mont-Sainte-Marie ; Antoine de Vy, abbé de Buillon ; Claude, Étienne et Henri de Saint-Moris, écuyers ; Philippe Sarragoz, etc.

1B253 (Liasse.) - 6 cahiers papier (le 20, 25, 28, 26, 25 et 22 feuillets.

1498-1510. - *Comptes de saunerie*. Comptes de Guyon Guierche, Michel Merceret, Jean de Vaux et Jean de Gilley, amodiateurs du puits à muire, en vertu d'un bail de 9 ans, courant de 1498 à 1507, rendus au conseil des rentiers du Bourg-Dessous. - 1498 (1^{er} compte). Recette : 7,253 fr.; - dépense : à Guillaume de Cicon et Catherine de Haraucourt, 250 fr.; à Jean de Dijon, ancien abbé de Buillon, 22 fr. 2 gros ; - achat de 4 aunes de drap vert pour un bureau, 4 fr. 8 gr.; - somme de la dépense : 8,854 fr.; - vérification du compte, le 9 février 1499, par le conseil des rentiers : Gui de Moréal, licencié en décret ; Jean de Saint-Moris, prieur de la Madeleine de Salins ; Aimé de Myon, doyen du chapitre de Saint-Michel de Salins ; Pierre de Montfort, prieur de Vaucluse. - 1498 (2^e compte). Dépense : à Jean d'Orbe, lieutenant du pardessus, pour plusieurs voyages en Flandre, auprès de l'Archiduc, ou à Nantes, auprès du prince d'Orange, pour affaires de la saunerie, 100 fr.; - à Guillaume Vauchard, marchand de sel, 40 fr.; - apurement du compte, le 24 février 1499, par les élus des rentiers : Simon de Cléron, abbé de Goailles et de Montbenoît ; Pierre Choux, prieur de Vaux-sur-Poligny ; Jean du Pin, prieur de Froidefontaine ; Gui David, chanoine de Salins et recteur de l'hôpital du Saint-Sépulcre, etc. - 1499. Dépense : « a Guyot Dyderot, peintre, Pierre Beschet, mugnier, et autres, la somme de douze francs neuf gros pour certaine verrière faicte par ledict Guiot aux estuailles, et achat d'escuelles de bois... XII fr.; » - à Guillaume de Vergy, maréchal de Bourgogne, en récompense de ses démarches « pour le bien, prouffit et utilité du pays, » 300 fr.; - vérification du compte par Antoine de Vy, abbé de Buillon ; Pâris Guierche, prieur de Saint-Nicolas de Bracon ; Pierre

Prévoستet, gardien des Cordeliers de Salins ; Pierre de Montrichard, écuyer, seigneur de Flammerans ; Jean Friant, écuyer. - 1502. Recettes : 49,679 fr.; - dépense : à Nicolas Midol, maçon, de Salins, pour la confection d'un pont sur la rivière de la Furieuse, 100 fr.; - à M. de Cicon et à Gui Gauthiot, 1,200 fr.; - somme de la dépense : 28,801 fr.; recette nette : 20,878 fr.; - vérification du compte par les élus des rentiers : Hugues d'Augicourt, abbé de Saint-Vincent de Besançon ; Henri de Roche, prieur de Morteau ; Pierre Nicol, doyen du chapitre de Nozeroy ; Claude de Cléron, écuyer, etc., le 14 février 1503. - 1503. Recette : 50,979 fr.; - dépense : 26,135 fr.; produit net : 24,843 fr.; - vérification, les 14-16 février 1504, par le conseil des rentiers : Alexandre Barthod, doyen d'Arbois ; Jean de La Madeleine, chanoine de Besançon ; Antoine d'Usier, seigneur de Villette ; Pierre de Rosières, archidiacre de Besançon et commendataire de l'abbaye Saint-Paul ; Pierre Bontemps, protonotaire, etc. - 1505. Recette , 31,113 fr.; dépense : à la princesse d'Orange, pour voyage à la cour de France, pour « l'entrecours des sels, » 210 fr.; - somme de la dépense, 21,751 fr.; produit net, 9,261 fr.; - vérification, du 14 janvier 1510, par les élus des rentiers : Antoine de Vienne, abbé de Balerne ; Étienne Merceret, doyen de Salins ; Claude Carondelet, docteur en droit, haut-doyen du chapitre métropolitain de Besançon, etc.

1B254 (Liasse.) - 3 cahiers papier de 25, 22 et 24 feuillets.
1507-1516. - *Comptes de saunerie*. Comptes rendus aux rentiers par Jean de Gilley, Nicolas Merceret et Pâris de Vaux, amodiateurs du puits du Bourg-Dessous, pour neuf ans courant de 1506 à 1514. 1507. Recette de sel : 1,177 bouillons, représentant 18,046 charges de sel « plaine, » 221 charges de sel « Savoye, » 6,093 charges de sel « grenier, » et 1,368 charges de sel « tryé ; » - recette d'argent : 44,514fr. ; - dépense : voyage fait par Jean Poutelet, Guillaume Troichet et autres, pour recouvrer l'argent dû par les marchands de sel du duché de Bourgogne, 60 fr. ; - dépense du compte : 28,159 fr. ; produit net : 16,354 fr. ; - vérification faite au nom des rentiers par : Simon de Cléron, abbé de Goailles ; Henri de Roche, prieur de Morteau ; Pierre Bontemps, chanoine de Besançon ; frère Guerrin, commandeur de Saint-Antoine de Ruffey, etc., le 15 janvier 1508. - 1514. Recette brute : 38,476 fr. ; dépense, 23,262 fr. ; recette nette : 15,214 fr. ; - vérification du compte par : Vincent Marlet, abbé de Buillon ; Louis de Vers, abbé du Mont-Sainte-Marie ; Antoine de Vienne, abbé de Balerne ; Pierre Godran, prieur et recteur du collège Saint-Jérôme de Dole et de Château-sur-Salins ; Claude de Grozon et Guillaume de Gilley, écuyers, le 15 janvier 1515. - Compte rendu par les mêmes amodiateurs, 1515. Recette : 42,805 fr. ; - dépense : à maître Aimé Bourgeois, de Rochejean, fondeur, pour 3 dés de fer pesant 116 l. 4 fr. 10 gr. ; - à Claude Peletier, apothicaire, pour des torches, 2 fr. 11 gr. ; - « a Daniel Boban, verrier, vint un gros ung blan, pour certain panneau de verre mis en la maison dud. puys ; » - à M. de La Chauz, bailli d'Aval, 50 fr. ; - dépense totale : 23,276 fr. ; recette nette : 19,528 fr. ; - vérification du 14 janvier 1516, faite en présence de : Pierre de Montrichard, seigneur de Flammerans ; Pierre Patornay, chanoine et trésorier du chapitre de Saint- Maurice ; Jean Jouffroy, séchai de Saint-Anatoile ; Jean de Mont, cellérier de Balerne ; Philippe de Falletans, etc.

1B255 (Liasse.) - 20 cahiers papier.
1501-1520. - *Comptes de saunerie*. États de la valeur annuelle des produits de la grande saunerie, dressés par les officiers des salines, et fournis pour le contrôle de leurs opérations au trésorier, aux receveurs des partages de Chalon-Auxerre et de Vignorroy. - 1501-1502. Recette brute : 67,439 l. ; dépense : 32,745 l. ; recette nette : 36,698 l. ; vente de 199 livres de vieux fer, 17 sous 11 deniers ; - 1503-1504. Recette de sel : « sel moyteval Savoye, » 18,989 l. ; « moyteval marqué, » 7,475 l. ; « sel bouchet, » 2,049 l. ; « sel bouchet marqué, » 10,598 l. ; « sel de porte, » 2,764 l. ; « sel plainne Rousière, » 197 l. ; « sel grenier, » 10,894 l. ; « sel tryé, » 10,456 l. ; total, 62,745 l. ; - dépense : 33,738 l. ; recette nette : 29,006 l. - 1508- 1509. Recette brute : 63,499 l. ; dépense : 35,466 l. ; recette nette : 28,033 l. - 1513-1514. Recette brute : 63,371 l. ; dépense : 28,402 l. ; recette nette : 34,968 l. ; - 1519-1520. Recette brute : 75,407 l. ; dépense : 34,680 l. ; recette nette : 40,727 l. ; - vente de 1,014 «bouilles» (hottées) de charbon, 25 l. 7 s.

1B256 (Liasse.) - 1 cahier parchemin, 14 cahiers papier.
1320-1330. - *Comptes de saunerie*. États de valeur de la grande saunerie. 1520-1521. Recette brute : 66,204 l. ; dépense : 28,948 l. ; recette nette : 37,256 l. - 1523-1524. Recette brute : 68,334 l. ; dépense: 33,603 l. ; recette nette : 34,731 l. ; - dépense : achat de bois et charbon, gages d'ouvriers et portiers, 20,748 l. ; - manoeuvres, ouvriers sur métaux, « benastiers » et « merceniers du puits, » 3,069 l. ; - gages d'officiers, d'après les « écrous » (registres de pointage), 1,335 l. ; - fiefs communs, 2,235 l. ; - gages des trésoriers et receveurs, 493 l. ; - achats de

fers et dépenses diverses, 5,693 l. - 1527-1528. Recette brute : 71,312 l. ; - dépense : 32,787 l.; recette nette : 38,524 l. - 1528-1529. Recette brute : 73,829 l. ; dépense : 40,076 l.; recette nette : 23,752 l. -- 1529-1530. Recette brute : 89,578 l.; dépense : 44,637 l.; recette nette : 44,940 l.

- 1B257 (Liasse.) - 10 cahiers papier.
1530-1541. - *Comptes de saunerie*. État de valeur annuelle de la grande saunerie. 1530-1531. Recette brute : 80,992 l. ; dépense : 43,288 l. ; recette nette : 36,703 l. ; - produit du péage de Chalamont, 16 l. ; - vente de 3,271 livres de vieux fer, 17 l. 2 s. 6 d.; - 1533-1544. Production : sel moiteval Savoie, 3,600 l. ; sel moiteval marqué, 31,197 l. ; sel bouchet marqué, 17,211 l.; sel de porte, 2,361 l. ; sel plaine Rosières, 212 l.; sel de grenier, 4,493 l. ; sel trié, 9,344 l. ; - recette brute : 68,454 l. ; dépense : 41,059 l. ; recette nette : 27,395 l. ; - 1535-1536. Recette brute : 64,579 l.; dépense : 40,048 l.; recette nette : 24,531 l. - 1539-1540. Recette brute : 70,105 l. ; dépense : 47,176 l. ; recette nette : 23,456 l.
- 1B258 (Liasse.) - 3 cahiers parchemin de 13 feuillets chacun.
1534-1539. - *Comptes de saunerie*. Comptes du partage de Vignorry, rendus à Claude de Pontailler, chevalier, seigneur de Talmay et de Châtillon, à Jean de Rupt, tuteur de Claude de Poulailleur, fils de feu Claude de Pontailler, et à Henri de Pontailler, seigneur de Flagey et de Port-sur-Saône, par Pierre Troussat, receveur de ce partage, 1534-1535. Recette du partage : 2,252 l. ; - dépense : à Bernard de Grammont, seigneur de Vezet, une rente de 15 l. ; - à Anne-Françoise de Mailly, dame d'Aumont, 50 l. ; - à Simon Gauthiot, 39 l. ; - à Barbe Bonvalot, veuve de Jean de Charny, 33 l. ; - à Antoine de Colombier, veuve de Philippe Loyte, 9 l. ; - aux enfants d'Humbert de Plaine, seigneur de La Roche, 90 l. ; - somme de la dépense : 2,825 l. ; - excédent de dépense : 572 l. - 1535-1536. Recette : 2,077 l.; dépense : à Nicolas de Gilley, seigneur de Marnoz, 30 l.; - à Claude de Chavirey, veuve de Louis de Marenches, 90 l.; - à Jacques de Vuilleroz, 90 l.; - dépenses : 395 l.; - excédent de dépense : 1,017 l. - 1538-1539. Recette : 2,773 l.; dépense : 2,421 l.
- 1B259 (Liasse.) - 22 cahiers papier.
1542-1560. - *Comptes de saunerie*. États de valeur annuelle de la grande saunerie. 1542-1543. Recette brute : 75,463 l.; dépense : 50,577 l.; revenu net : 24,886 l.; - produit du péage de Chalamont, amodié à Outhenin Pariset, de Levier, 26 l.; - péage de Pontarlier, néant, faute d'avoir pu trouver preneur. - 1544-1545. Recette brute : 90,788 l.; dépense : 46,076 l.; recette nette : 44,622 l. - 1546-1547. Recette brute : 61,561 l.; dépense : 35,566 l.; recette nette : 26,005 l. - 1548-1549. Recette brute : 67,385 l.; dépense : 41,008 l.; recette nette : 26,376 l. - 1549-1550. Recette brute : 74,900 l.; dépense : 41,978 l.; recette nette : 32,973 l. - 1553-1554. Recette brute : 84,984 l.; dépense : 52,184 l.; recette nette : 32,799 l.-1559-1560. Recette brute : 76,162 l.; dépense : 45,737 l.; recette nette : 30,424 l.; produit des amendes et défauts jugés à la saunerie, 230 l.; - amodiation des « tripots et jeul de paulme estant en l'asle derrier les chambres de Rouzières, » 60 l.
- 1B260 (Liasse.) - 22 cahiers papier.
1560-1580. - *Comptes de saunerie*. États sommaires de valeur annuelle des produits de la grande saunerie. 1560-1561. Recette brute : 91,793 l.; dépense : 60,746 l.; recette nette : 31,047 l.; - vente de 4,327 « bouilles » de menu charbon, 108 l. - 1562-1563. Recette nette : 26,213 l. - 1566-1567. Recette brute : 90,453 l.; dépense : 74,851 l.; recette nette : 15,601 l. - 1570-1571. Recette brute : 77,651 l.; dépense : 71,931 l.; recette nette : 5,720 l. - 1574-1575. Recette brute : 107,888 l.; dépense : 68,185 l.; recette nette : 39,702 l. - 1579-1580. Recette brute : 108,507 l.; dépense : 92,960 l.; recette nette : 15,547 l.
- 1B261 (Liasse.) - 17 cahiers papier.
1580-1597. - *Comptes de saunerie*. États sommaires annuels des produits de la grande saunerie. 1580-1581. Recette brute : 126,738 l.; dépense : 88,124 l.; recette nette : 38,613 l. - 1583-1584. Recette nette : 48,897 l. - 1587-1588. Recette nette : 13,555 l. - 1592-1593. Recette brute : 144,216 l.; dépense : 108,290 l.; recette nette : 35,926 l.
- 1B262 (Liasse.) - 36 pièces parchemin, 1 papier, 11 sceaux.
1305-1360. - *Mandements, obligations et quittances à l'appui des comptes de saunerie*. Girard de Scey (« Syes »), fils de Richard de Scey, chevalier, oblige entre les mains de Mahaut d'Artois 10 l. de rente qu'il tenait en la saunerie comme garantie d'un prêt de 60 l., 1305 ; - Jean de Chalou- Auxerre, mis en possession d'une rente de 440 l. à lui donnée par Hugues de Bourgogne, son oncle, en donne décharge au duc de Bourgogne, 1337 (vid.) ; - quittance de 672 l. donnée à Simonet de La Perrière par Jean de La Porte, de

Semur, trésorier de la saunerie, 1344 ; - acquits du compte d'Étienne Lochardet, receveur de la saunerie de Grozon, 1345-1346 ; - quittances de 410 et 132 l. données par la comtesse Jeanne, 1345 ; - mandement de 100 fr. délivré par la même au profit de l'abbé de Saint-Maurice d'Agaune, « pour la refection de l'abbaye ; » - quittances : de 50 florins donnée par Renaud de Bessey, châtelain de Bracon ; - d'une charge de sel, par Marguerite de Gonsans, abbesse d'Ounans ; - de 10 l. pour robes et pour l'administration de la saunerie de Grozon pendant l'année 1344, par Jourdain de Montbozon, chapelain ; - nombreux mandements et quittances de la comtesse Jeanne ; - quittances : de 20 l. par Nicole de Revigny, abbesse des Cordelières de Lons-le-Saunier ; - de 60 florins par Richard Perrenet, huissier de la Duchesse, 1346 ; - de 23 l. par Rolier de Grozon, prévôt du lieu ; - d'une charge de sel, par Pierre de Dole, prêtre, recteur de la maladrerie de Dole ; - mandement de Jean de Chalon-Arlay, seigneur de Cuiseaux, ordonnant de servir à Brocard de Fenestranges sa rente annuelle de 100 l. estevenanles, 1351 ; - Thierry de Lénoncourt se reconnaît déchargé, par Jean de Chalon-Arlay, d'une caution de 200 royaux d'or qu'il lui avait jusque-là prêtée envers Brocard de Fenestranges, 1352 ; - vidimus d'un mandement de Jean, duc de Normandie, prescrivant de liquider l'arriéré des arrérages de rente sur la saunerie dus au comte d'Auxerre ; arrêté de compte fait ensuite de cet ordre par le trésorier de la saunerie, 1352-1353 ; - Fromond de Toulangeon donne quittance à Pierre Lombard, receveur de la saunerie pour le comte d'Auxerre, de 410 l. de rente, 1354 ; - quittances : de 67 l. 10 s., donnée au même receveur par la comtesse de Flandre et de Nevers, Marguerite, 1355 ; - de 820 l., donnée par la même comtesse à Jean de Pressey, receveur de la saunerie pour le Duc son fils, 1360.

1B263 (Liasse.) - 27 pièces parchemin, 18 sceaux.

1364-1420. - *Mandements et quittances à l'appui des comptes de saunerie.* Jean de Neuchâtel, seigneur de Vuillafans-le-Neuf, impute, sur une rente de 300 fl. en la saunerie, 30 fl. de rente au profit de Jean de Quingey, chevalier ; approbation de la comtesse Marguerite, 1364 (vid.) ; - quittances : de 1.000 fl., prix de rachat d'une rente donnée à la comtesse Marguerite par Hugues de Chalon, seigneur d'Arlay, et Louis de Chalonn, seigneur d'Arguel et de Cuiseaux, 1364 ; - de 250 fl. donnée à Estevenin Vurry, trésorier de Dole, pour une rente sur la saunerie, par Guillaume de Saint-Amour, seigneur de Vincelles, 1364 ; - de 33 s. 4 d., par Pierre de « Vonnol, » chevalier, 1366 ; - Hugues et Louis de Chalon mandent à Bondon, leur receveur en la saunerie, d'acquitter annuellement 100 francs de rente au profit d'Étienne, comte de Montbéliard, 1366 ; - Jean de Ray, gardien du comté, mande au trésorier de Dole de payer 20 gros pour le sceau d'un transfert sur la saunerie, 1370 ; - quittances : de 100 l., destinées à des aumônes, par Hugues Maubourgeois, chanoine de Saint-Maurice d'Agaune ; frère Jean d'Arbois, gardien des Cordeliers de Salins, et Jean d'Écleux, chanoine de Saint-Michel de Salins, à Perrin de l'Aule, trésorier de la saunerie, 1371 ; - la comtesse Marguerite prescrit à son trésorier de prélever sur la rente de 150 l., due annuellement à Guillaume de Vienne, seigneur de Sainte-Croix, 100 fr. que ce dernier devait pour le jet des Grandes Compagnies, 1374 ; - quittances : de 304 l. 5 s. donnée par Henriette de Chalon, dame de Pagny, veuve d'Hugues de Vienne, à la comtesse de Bourgogne, 1375 ; - de 10 l., donnée par Barthélemy de Blandans, écuyer, à Perrin de l'Aule, 1375 ; - de 162 fr. d'or et 122 florins, donnée au même par Isabelle, comtesse de Neuchâtel-sur-le-Lac, 1375 ; - de 20 l. estevenantes, par Gui de Pontailier, chevalier, 1375 ; - mandement de Marguerite, comtesse de Bourgogne, ordonnant de payer à Gilles de Montaigu, son conseiller, 600 l. de gages arriérés, 1376 (vid.) ; - quittances : de 50 fr. d'or, donnée à Jean de Chalon-Châteaubelin par Henri Lornet, écuyer, de Roche-fort, 1388 ; - de 420 fl., donnée par Élie de Montbéliard à Bondon, receveur du partage de Jean de Chalon-Arlay, 1389 ; - de 3.360 l., prix de vente d'une rente, donnée par Hugues de Vienne, seigneur de Seurre et de Sainte-Croix, au duc et à la duchesse de Bourgogne, 1389 ; - de 50 fr. d'or, par Jean, bâtard de Chalon, seigneur de Montrichard, chevalier, à Jean de Chalon-Châteaubelin, 1393 ; - mandement des gens des Comptes de Dijon, prescrivant aux gouverneur et officiers de la saunerie de laisser jouir de leurs rentes les abbé et religieux de Goailles, 1396 (vid.) ; - mandement de Jean de Chalon envoyant en possession d'une rente de 40 l. Jean de Vaudrey, seigneur de Mont, 1399 ; - mandement de Jean de Chalon-Arlay, prince d'Orange, ordonnant à Alexandre de Nozeroy, son receveur en la saunerie, de servir à Pierre et Louis de Quingey une rente de 40 l. ; 1408 ; - quittance de cette rente donnée par Pierre de Quingey, 1409 ; - quittance de 12 l. et demie donnée par Jean Chambornay, écuyer, châtelain de Montmahoux, 1409 ; - Louis de Chalon, prince d'Orange, mande à Alexandre de Nozeroy de servir à Gui et Thiébaud de Rougemont père et fils leurs rentes sur la saunerie et le péage d'Arguel, dont ils lui avaient fait hommage, 1420 ; - quittance de 40 fr. 6 gros donnée au receveur de la saunerie par Gui de Rougemont, seigneur dudit lieu et de Ruffey-sur-l'Ognon, 1420.

1B264 (Cahier.) - Cahier papier de 77 feuillets.

1406-1489. - *Mandements et quittances*. « Coppies de plusieurs quittance des rentes en fyeds, rentes et aulmosnes que praignent chascun an les nommez ès dictes quittance en la saulnerie de Salins, et les reçoivent les rentiers et aulmosniers du tresorier de la dicte saulnerie. » Ordre du duc Jean sans Peur, prescrivant au bailli d'Aval de restituer à Jean de Chalon son château de Châtelguyon et ses rentes de la saunerie, 1406 (n° 44) ; - quittances : de 1,234 l. 2 s., donnée au pardessus de la saunerie par le trésorier Bernard Noiseux, 1440 (n° 49) ; - de 15 charges de sel, par Marguerite de Salins, abbesse de Baume, 1442 (n° 3) ; - de 6 charges, par Guibard de Matafalon, prieur de Mouthe, 1442 (n° 1) ; - de 6 charges, par Pierre Cuinet, prieur des Chartreux d'Avallon, 1443 (n° 2) ; - de 100 s., par Marguerite de Mairey, abbesse de Tart, 1443 (n° 4) ; - de 100 s., par Étienne de Chastenay, abbé de la Grâce-Dieu, 1443 (nos 10 et 11) ; - de 100 s., par Guillemin Richard, procureur de l'abbaye du Mont- Sainte-Marie, 1443 (n° 7) ; - de 10 charges, par Marguerite de Villeneuve, abbesse d'Ounans, 1443 (nos 12, 5 et 6) ; - de 4 charges, par Jean dit Colon, recteur de la maison de Cîteaux de Dole, 1443 (n° 9) ; - de 10 charges, par Marie de Vichay, abbesse de Lieu-Dieu, 1443 (n° 8) ; - exécutoire par la Chambre des Comptes de Dijon, d'un don de 1,065 charges de sel fait à Bernard Noiseux par le Duc, 1444 (n° 48) ; - vidimus et publication, par Gui d'Usier, bailli d'Aval, d'une lettre de Charles le Téméraire, menaçant de la confiscation de leurs fiefs, et en particulier de leurs rentes de la saunerie, les féodaux du comté qui ne se rendraient pas de suite à l'armée ducale 1476 (nos 45-46) ; - quittances : de 10 l., par Pierre Prévostet, gardien des Cordeliers de Salins, 1488 (n° 16) ; - de 4 l., par Philippe de Lambrey, sacristain de Goailles, 1488 (n° 21) ; - de 33 s. et de 15 s., par Richard Marlon, procureur des curé et familiers de Saint-Jean-Baptiste de Salins, 1488 (nos 13- 14) ; - de 107 s., par le chapitre de Saint-Maurice de Salins, 1488 (n° 15) ; - de 4 charges de sel, par Pierre de Ronchamp, écuyer, 1488 (n° 25) ; - de 8 l., par Girard Udressier, chapelain de Saint-Anatoile, 1488 (n° 20) ; - de 100 s., par Huguenin de Chissey, écuyer, procureur de Marguerite de ChauffFour, veuve d'Antoine de Vaudrey, 1488 (n° 18) ; - de 10 l., par le chapitre de Saint-Hippolyte de Poligny, 1488 (n° 22) ; - de 25 l., par Jean de Courcelles, écuyer, procureur d'Huguette Bouton, sa mère, 1488 (n° 26) ; - de 10 l., par Jean de Gilley, procureur de Guillaume de Bercy, recteur du Saint-Esprit de Besançon, 1488 (n° 27) ; - de 60 s., par Jean Blanchod, chanoine de Saint-Anatoile, ayant charge de l'hôpital de Bracon, 1488 (n° 28) ; - de 20 l., par Guiot Arménier, écuyer, 1488 (n° 29) ; - extrait de plusieurs rentes, que le roi de France perçoit à raison des ducs, ses prédécesseurs, sur le communal de la saunerie, 1488 (n° 51) ; - quittances : de 12 charges de sel, par Louise de Clermont, dame de La Chaux, mère tutrice de Charles et Jean de Poupet, fils de feu Guillaume de Poupet, 1488 (n° 31) ; - de 15 l., par Bonaventure Petit, procureur d'Antoine, seigneur de Verchamps, 1488 (n° 30) ; - de 8 l. 17 s., par Claude Marchant, de Vers, procureur de Claude de Saint-Trivier et de Claude de Vuillafans, sa femme, 1488 (n° 33) ; - de 4 l., par Jean de Gilley, procureur de Gui d'Usier, seigneur de Vaudrey, 1488 (n° 34) ; - de 60 s., par Claude de Plaine, héritier de son oncle, Girard de Plaine, 1488 (n° 35) ; - de 4 l., par le même, seigneur de Foucherans, 1488 (n° 36) ; - de 60 s., par le chapitre de Saint-Anatoile., 1488 (n° 32) ; - de 7 l. 10 s., par Guillaume de Grammont, seigneur de Vezet, 1488 (n° 40) ; - de 12 l., par Étienne de Chantrans, 1488 (n° 38) ; - de 20 s., par Hugues de Salvanges, abbé de Buillon, 1488 (n° 37) ; - de 4 l. 12 s., par Jean Vigoureux, procureur de l'abbaye du Mont-Sainte-Marie, 1488 (n° 39) ; - de 20 et de 4 l., par Simon de Cléron, seigneur dudit lieu, 1489 (nos 41-42) ; - de 35 s., par Pierre du Four, 1489 (n° 43).

1B265 (Liasse.) - 15 pièces parchemin, 60 papier, 1 sceau.

1420-1439. - *États, mandements et quittances à l'appui des comptes de saunerie*. Mandements relatifs aux paiements des charroyeurs des bois de Chay, délivrés par le pardessus Jean Chouzat, 1420-1421 ; - état des gages dus « aux manouvriers, ovriers et benestiers de la saulnerie, à cause des buillons volaiges, » 1422-1427 ; - mandement de Jean Chouzat allouant 10 fr. à Gilet Marchant, clerc des rôles, pour son assistance au parlement de Dole, 1429 ; - état des gages et salaires des forestiers de la saunerie préposés à la garde des limites, avec quittances, 1429-1431 ; - mandement du duc Philippe le Bon ordonnant de prélever 100 l. tournoises sur le communal de la saunerie, pour l'entretien des chemins sauniers, entre Auxonne et Dijon ; quittance de cette somme donnée par Humbert Viard, d'Auxonne, préposé par le bailli de Dijon, Jean de Noidans, à cette réparation, 1431 ; - quittances : de 15 fr., par Jean de Germigney, procureur du Duc, 1432 ; - de 10 l. de gages, par Jean Guiotte, de Belmont, et le grand Vienot, de Bremondans, forestiers des limites, 1432 ; - de 6 fr., par Richard Nargent, de Vuillafans, notaire de Besançon, 1432 ; - de

2 fr., par Huguenin Symard, de Salins, arbalétrier, 1432 ; - de 15 l. 14 s. délivrés à Jean de Vuillafans, châtelain de Vuillafans, 1432 ; - certificat de Matthieu Regnault, pardessus, constatant que Jean Carondelet, son lieutenant, Bernard Noiseux, trésorier, et Pierre Pleure, clerc des rôles, ont supporté les frais d'un voyage et séjour prolongé à Dijon pour les affaires de la saunerie, 1434 ; - états et mandements pour déplacements d'officiers de la saunerie, 1434 ; - quittances : de 15 fr., par Antoine de Symard, écuyer, capitaine du Bourg-Dessus de Salins, 1436 ; - de 20 s., par Aimé Passequoy, de Salins, sergent ducal, 1436 ; - de 38 s. 3 d., par Guillemain, de Rougemont, serrurier, pour réparations à la porte de l'audience de la prévôté, 1435 ; - de 72 s., par Jean Daure, plombier, 1435 ; - états de frais et quittances de Jeannin Chesley, clerc de Salins, et autres agents, envoyés « pour rebouter l'usage des sels de Lorraine et autres que l'on vendoit et distribuait en plusieurs lieux du bailliage d'Amont, » 1436 ; - état et quittances ou procédures relatifs au recouvrement de créances pour fourniture de sel dues à Philibert Crestene, vendeur de sel Rosières,

1B266 (Liasse.) - 10 pièces parchemin, 41 papier, 4 sceaux.

1436-1450. - *Etats, mandements et quittances à l'appui des comptes de saunerie.* Frais de diverses négociations pour le cours des sels, 1436-1437 ; - quittances : de 9 l. donnée par Perrin, de Remerupt, clerc des sels, 1437 ; de 100 s., par Louis Domessant, secrétaire du Duc, 1437 ; - de 1 fr., par Huguenin Bouvart, de Salins, juré du bailliage d'Aval, 1437 ; - vidimus d'un mandement de Philippe le Bon accordant à Guillaume de La Claverie, originaire de Condom en Gâtinais, une récompense pour avoir créé, aux abords de la saunerie, au martinet des Planches, un établissement d'affinerie capable de fournir des plaques ou tôles de fer égales comme qualité à celles que l'on faisait venir, à grands frais, des États de Venise, et pour être allé embaucher des ouvriers vénitiens dans leur pays lui-même ; Étienne Arménier, président des parlements de Bourgogne, et Jean de Plaine, général des monnaies, à vue de ce mandement, fixent à 225 l. le montant de la récompense à allouer à Guillaume de La Claverie, 1439-1440 ; - mandement du duc Philippe relatif aux gabelles imposées pour dotation de l'université de Dole, 1440 ; - état de frais d'Étienne Arménier, président des parlements de Bourgogne ; Robert de Saux ; Guillaume Gauthier, official de Besançon ; Mahieu de Nanterre, Alexandre Le Boiteux, conseillers du Duc, pour l'examen de deux procès concernant la saunerie, l'un d'eux relatif au cours des sels dans la seigneurie de Granges, dirigé contre le comte de Montbéliard, 1441 ; - état et quittances relatifs aux frais d'un procès sur les limites du cours du sel à Vuillafans, 1443-44 ; - vente des coupes de bois de Vaugrenans, cédées pour cinq ans à la saunerie par Claude de Vergy, seigneur d'Autrey, 1443 ; - quittance de 5 charges de sel allouées en cette circonstance à Jean Cazeau, d'Aiglepierre, receveur de Vaugrenans, 1443 ; - mandement de 300 fr. en faveur de Pierre Berbis, avocat du Duc, pour honoraires d'un procès plaidé devant le parlement de Dole, 1443 ; - quittance de cette somme donnée par Pierre Berbis, 1443 ; - mandements de Matthieu Regnault et des gens des Comptes de Dijon, réclamant le sel qui leur était gracieusement concédé (d'ordinaire) au renouvellement des marchés avec les greniers à sel du duché de Bourgogne, 1444 ; - sentence d'Odote Grotebin, lieutenant du gruyer, Pierre de Vaudrey, réglant l'usage dans les bois des Moidons, au profit des habitants de Champagny, 1445 ; - mandement des gens des Comptes de Dijon ordonnant à Jean de Pretin, trésorier de la saunerie, de payer, pour frais d'informations sur les limites du cours des sels par divers membres du conseil et des parlements, une somme de 633 fr. 8 gr., 1450 ; - quittance de cette somme par Jean Bussy, maître des Comptes, 1450.

1B267 (Liasse.) - 26 pièces parchemin, 21 papier, 5 sceaux.

1423-1490. - *Mandements et quittances à l'appui des comptes de saunerie.* Quittance de 10 charges de sel par Alix de Braisey, abbesse de Saint-Jean d'Autun, 1424 ; - état et quittance relatifs à une dette contractée par Philibert de Vaudrey envers Jacquot du Change, citoyen de Besançon, et « Ystier » Conrad, marchand salinois, pour rentes de saunerie, 1429-1430 (pièces très endommagées) ; - quittances d'une rente de 450 l. données par Antoine de Vergy, comte de Dammartin, seigneur de Champlitte, 1429, et Jean de Vergy, seigneur de Fouvent, sénéchal de Bourgogne, 1431 ; - quittances : de 10 charges de sel, par Gui, abbé de Morimond, 1434 ; - de 2,000 l. tournoises, par Jean de Chalon, seigneur de Vitteaux et de l'Isle-sous-Montréal, 1438 ; - duplicata scellé de la même quittance, 1444 ; - de 60 fr., par Jean de Cluny, maître des requêtes de l'hôtel du Duc, 1451 ; - de 40 l. de tournois par Jean Gorremont, capitaine de Tournas et receveur de Mâcon, 1453 ; - de 40 fr., par Guillaume de Vandenesse, au dos d'un mandement de la Chambre des Comptes de Dijon, pour un voyage fait auprès du duc de Savoie, 1456 ; - de 40 l., par Louise de Saint-Georges, veuve de Jean de Grozon, 1457 ; de 400 l., par Antoine de Rochebaron, seigneur de Li gnon et de Berzy, 1463 ; - de 8 l. 11 s., par Jean Bourgeois,

écuyer, mari d'Étiennette de Darbonnay, 4473 ; - de 63, 22 et 60 s., par le chapitre de Saint-Anatoile, 1476 ; - de 26 l. 5 s., par Claude de Salvanges, dame d'Amange et de Malarée, veuve de Guillaume d'Amange, et Guillaume de Grammont, seigneur de Vezet, mari de Jacqueline d'Amange, 1476 ; - de 15 l., par Jean Philibert, abbé de Hauterive, 1479 ; - de 25 l., par Humbert de Beligny, marchand dijonnais, 1487 ; - de 100 l., par Gui de La Baume, seigneur de la Roche, sur mandement annexé d'Hugues de Chalon, seigneur de Châtelguyon, 1488 ; - de 20 fr., par Jacqueline de Rye, veuve de Henri de Chissey, 1489.

1B268 (Liasse.) - 9 pièces parchemin, 38 papier, 1 sceau.
1493-1599. - *Mandements et quittances à l'appui, des comptes de saunerie*. Vente de 100 l. de rente par Claude de Vaudrey, seigneur de l'Aigle, à Gui d'Usier, 1492 (copie) ; - procuration donnée par Gui d'Usier à Ogier Mutel, notaire de Salins, 1493 (copie) ; - autorisation de posséder rente donnée par le prince d'Orange à Gui d'Usier, 1493 ; - quittances : de 40 l. donnée par Ogier Mutel, procureur de Gui d'Usier, 1493 ; - de 25 l., par Jacques Bonvalot, procureur d'Aubert de la Rochette, seigneur de Cernon en Brie, 1500 ; - de 75 l., par Charles Bouton, seigneur du Fay, 1501 ; - de 20 l., par Amé de Laubespain, 1512 ; - clause du testament de Jacqueline Arménier, dame de Villette, léguant à son oncle, Pierre de Chassai, seigneur de Boutavant, 60 l. de rente, 1545 ; - échange de cette rente entre Hector de Chassai et Nicolas Merceret, 1515 ; - envoi en possession, en faveur de Nicolas Merceret, par Philiberte de Luxembourg, et quittance de 30 l. donnée par Nicolas Merceret, 1515 ; - Philiberte de Luxembourg mande à Hugues Marchant, son receveur de Salins, de payer à Gaspard, fils de Pierre Despotots, 550 fr. pour l'acquit d'une rente acquise par ses oncles et son grand-père, Étienne Despotots, en 1478, sur le partage de Châtelguyon, 1527 (copie) ; - quittance de 433 fr. 4 gr. (acompte) par Gaspard Despotots, 1529 ; - mandat de paiement de 10 écus d'or à Pierre Despotots, pour semblable cause, avec quittance de ce dernier, 1528 ; - mandement quittancé de 3,400 fr. payés par la saunerie à Quentin Vigoureux, pour rachat d'une rente en muire, 1593 ; - mandement de Philippe III prescrivant de payer 1,500 l., prix d'un rachat semblable, à Nicolas Barillet, 1593 ; - mandement quittancé de 4,800 fr. payés à Frédéric de Chavirey pour même objet, 1597 ; - Philibert Charreton, abbé de Rosières et de Mont-Sainte-Marie, et les religieux de cette dernière abbaye, vendent, pour 2,041 fr., diverses rentes de muire au roi d'Espagne, 1597 ; - mandements quittancés pour mêmes rachats : de 1,088 fr. délivré à Jacques de Montrichard, seigneur de Nans-sous-Sainte-Anne, 1597 ; - de 827 fr., à Simon et Claude Vigoureux, de Salins, frères ; - de 1,452 fr., à Frédéric Patornay, écuyer ; - de 1,100 fr., à Guyon Annel, procureur de la saunerie ; - de 1,042 fr., à Claudine de Chassigne, veuve d'Hector de Montrichard ; - de 1,350 fr., aux Cordeliers de Salins ; - de 310 fr., à Philippe Alix, docteur en droit, tuteur de Claude David ; - de 1,800 fr., à Louis de Montureux, écuyer ; - de 1,440 fr., à Jean Udressier, de Salins ; - de 600 l., à Marguerite de Nozeroy ; - de 420 fr., à Henri de Saint-Mauris, écuyer, seigneur de Saint-Cille, 1598 ; - de 1,600 fr., à Pierre Fauche, seigneur de Nancray, 1599.

1B269 (Liasse.) - 34 pièces parchemin, 20 papier, 14 sceaux (dont un splendide de Marguerite d'Autriche, 1525).
1437-1525. - *Gratifications extraordinaires distribuées par les ducs ou comtes sur les produits de la saunerie*. Mandement (quittancé) de 200 charges de sel, donné à Humbert de Plaine, changeur à Malines, par Philippe le Bon, 1437 ; - mandement (quittancé) de 200 charges de sel, délivré par le même en faveur de Gérard Loyte, écuyer, dont la maison du Bourg-Dessous, appelée « le chastel de la halle, » avait été récemment brûlée dans un incendie général, 1442-1445 ; - mandement de Philippe le Bon, ordonnant de livrer 100 charges de sel à Jean Duret, de Salins, demeurant à Verdun, 1450 ; - gratification de 200 charges de sel, accordée par le même à Guillaume de Vaudrey, bailli d'Aval, pour un voyage en Lombardie, la cession d'armures, enfin sa belle conduite à la prise de Gand, 1452 (quittance de Guillaume de Vaudrey) ; - de 200 charges de sel, allouée par le même à Bernard Noiseux, ancien trésorier de la saunerie, conseiller de la Chambre des Comptes, 1459 ; - de 500 charges de sel, accordée par le même Duc à Antoine de Rochebaron, seigneur de Berzy, 1461 (avec quittance d'Antoine de Rochebaron, 1462) ; - de 200 charges, allouée par le même à Conrad Cordier, de Neuchâtel-outré-Joux, 1462 (avec quittance de 1466) ; - de 1,000 charges, accordée par le même à ses gens des Comptes de Dijon, 1466-1467-1468 ; de 500 charges de sel bouchet, donnée par Charles le Téméraire à Herne Garlot, son écuyer d'écurie, et à Charles de Visen, son valet de chambre, 1469 (quittance de 1470) ; - de 700 écus d'or, pour pertes de guerre subies à Bourbon-Lancy, accordée par le même duc à Pierre de Thésen, marchand de sel en Charolais, 1472 (avec quittance) ; - de 400 charges de sel, accordée par le même à Jean, bâtard de Bourgogne, lors étudiant de l'université de

Dole, et déjà protonotaire apostolique, 1 472 (lettre et quittance de Jean de Bourgogne, 1473) ; - de 400 charges de sel, allouée à Olivier de Vaudrey, son chambellan, par Charles le Téméraire, Vesoul, 21 mars 1474 ; - plusieurs mandements (originaux et copies) et lettres, adressés par Louis XI à ses officiers de la saunerie, leur notifiant le don de 1,000 charges de sel « a son féal conseiller et vis president de ses Comptes a Paris, maistre Jacques Coictier, par consideration des tres grans et greables, continuelz et recommandables services par cy devant faiz, [qu'il] fait et continue chascun jour ordinairement a grant cure et solidité de sa personne ; » ordres : d'André Brinon, général des finances, du pardessus, Antoine d'Oiselay, du gouverneur, l'évêque de Langres, et billet autographe de Jacques Coilier (daté de Thouars, 15 janvier 1481), réclamant le paiement immédiat du don en question sur le communal de la saunerie ; procédures à ce sujet entre les officiers royaux et les rentiers, mécontents d'un pareil prélèvement sur leur revenu, 1481-1482 ; - mémoire sur le droit des Ducs, et par suite du Roi, de distribuer des dons et récompenses prélevés sur le communal de la saunerie, sans avoir besoin de consulter leurs « parçonniers, » 1489 ; - gratifications : de 200 charges de sel, accordée par l'archiduc Philippe le Beau à Jean d'Estavayer, gouverneur du pays de Vaud ; Hanz Rodolphe, de Sornette, chevalier ; François Argent, de Fribourg, et Jean Role, de Soleure, pour leurs bons offices, 1503 (quittances de ces personnages) ; - de 100 charges, accordée par l'archiduchesse Marguerite à Gaspard de Melune, chevalier, et Claude Baillo, châtelain de Vautravers, 1520 ; - de 80 charges, accordée au même, 1521 ; - de 500 charges, accordée par la même princesse au président Hugues Marinier, pour ses bons, agréables et loyaux services, 1525.

1B270 (Liasse.) - 16 pièces parchemin, 5 papier, 3 sceaux.

1371-1555. - *Gabelles jetées par les souverains sur les produits de la saunerie.* Quittance d'Hugues de Vienne, seigneur de Pagny, justifiant de l'établissement d'une gabelle de 2 sous par livre, « pour l'anfourcissement et garde de la saunerie, » 1301 ; - décompte sommaire d'une gabelle imposée pour le départ des Compagnies, ayant produit de juin 1368 au 21 février 1369, 1,617 l. 10 s. ; ce compte est rendu par Perrin de l'Aule, de Pontarlier, Isabelle, femme de Jean d'Orgelet, et Perrin de Boujailles, en présence de Thiébaud de Rye, châtelain de Bracon ; Othon de Salins, châtelain de Châteaubelin ; Hugues Des Champs, châtelain de Châtelguyon ; Abryot de Plaine ; Estevenin Vurry ; Simonet de la Perrière ; Ogier Villain ; Besançon Doubs. - Série B.

de Rothonay ; Perrin Macenet, et Jacquet de Tallenay, commis de la saunerie, 1371 ; - état d'une gabelle de 2 sous pour livre levée par Perrin de l'Aule, trésorier de la saunerie, pendant la 22e semaine de l'an 1375 ; - copie d'une ordonnance de la comtesse Marguerite, autorisant les habitants du Bourg-Communal de Salins à continuer les fortifications d'enceinte de leur bourg, et leur accordant pour six ans une gabelle de 3 engrognes par livre sur le produit du sel levé dans la chaudière de Rosières, outre le droit de faire des jets et taxes dans leur commune, 1376 (arrêté de compte d'une gabelle de 2 sous pour livre,

« pour cause des Compaignes que l'on esperoit de venir en la contée ; » pour 38 semaines, du 25 juin 1375 à 1376, cette gabelle a produit 2,130 l. 4 s.) ; cet arrêté de compte est fait en présence des châtelains de Bracon, Châteaubelin et Châtelguyon, et du pardessus Gilles de Montaigu, assisté du receveur de Vignorry, 1377 ; - prorogation, pour 12 ans, d'une gabelle de 4 deniers par livre, pour la reconstruction en pierre des bernes de la saunerie partiellement et récemment incendiées, accordée par Jean sans Peur, 1409 ; - concession par le même d'une gabelle de 2 sous par livre, pour la fortification du Bourg-Communal, pour une durée de dix ans, 1411 (copie) ; - publication et vidimus, par Henri Valée, bailli d'Aval, de lettres de Philippe le Bon, accordant pour dix ans une gabelle d'un petit blanc par charge de sel (sauf et réservé le sel de Savoie et du duché de Bourgogne, Charolais compris), aux habitants de Salins (Bourg-Dessous), en considération de ce que « naguères, par cas de fortune, le feu s'est bouté en la dicte ville et bourg, si grant et si aspre, que en icelle ville ont esté ars et brulez plus de trois cens mesnaiges, tant en maisons, edifices, comme en biens, meubles, et rien y est demeuré que six ou sept que se puissent aidier ; et que plus est par le tres grant ouraige dudict feu quatre vins personnes ou environ y sont periliz et mors piteusement, et plusieurs navrez et affolez ; et avec ce... les fortifications sont desrompues, ruinées et gastées, » 1442 ; - exemption de gabelles accordée à l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune, par le duc Charles le Téméraire, 1460 (copie) ; - gabelle de 23 sous 5 deniers par chaque charge de sel, jetée sur les produits de la saunerie pendant six ans, pour solder 100,000 fr. accordés au Duc par les États des duché et comté, 1473 ; - exemption de gabelle accordée par Charles le Téméraire aux Cordeliers de Dijon, Beaune et Châtillon-sur-Seine, 1474 ; - ajournement lancé devant le parlement du comté de Bourgogne, contre Jean Mougins, pour surélèvement de gabelle, à la requête de Simon de Bannans, procureur d'Hugues de Chalon, d'Antoine de La Chambre, procureur de la ville de Salins, et des rentiers et moutiers

de la saunerie, 1483 ; - gabelle du dixième des rentes et censes des étrangers concédée pour deux ans par Jean de Baudricourt, gouverneur de Franche-Comté, aux habitants de Salins, pour réparer leurs murailles et fortifications, 1491 (vid.) ; - patentes de Maximilien accordant à la ville de Salins une somme de 1,200 francs à lever sur les rentiers étrangers de la saunerie du puits du Bourg-Dessous, pour l'aider à solder les dettes contractées pour l'entretien des garnisons défendant la place contre les entreprises des Français, 1498 ; - établissement d'une gabelle d'un demi-niquet (ou 3 sous) par charge de sel, par Charles-Quint, pour subvenir aux fortifications de Dole et à l'entretien des garnisons du pays, 1548 ; - gabelle établie à requête des habitants de Pontarlier, sur les sels et sur diverses marchandises traversant leur ville, par le même empereur, pour subvenir à l'achèvement de leur enceinte fortifiée, 1549 (copie) ; - prorogation pour dix ans du même octroi par Charles-Quint, 1555 (copie).

1B271 (Liasse.) - 25 pièces papier.

1466-1474. - *Gabelles sur la saunerie*. Mémoires, lettres et certificats, servant au compte de la gabelle établie en janvier 1474, et abolie la même année. Production de la chaudière de Salins en 1466-1468 ; - états du sel distribué ou vendu dans les diverses régions tributaires de la saunerie en 1471-1474 ; - copies d'une ordonnance de Charles le Téméraire réglant la gabelle de 4 deniers par livre ou 32 sous par charge, pour le prélèvement de 100,000 livres d'aides accordées par les États, 10 décembre 1473 ; - publication de cette ordonnance au conseil de la saunerie, 3 janvier 1474 ; - inventaire des sels trouvés dans les magasins du Bourg-Dessous et soumis immédiatement à la gabelle ; - requêtes présentées à M. de Saillant et du Lis, chancelier du Duc, relativement à l'état de la saunerie ; - inventaire des sels trouvés au ressort de Saint-Laurent et soumis à la gabelle ; - État de fabrication des sels « grenier ; » - procès-verbaux de visite des magasins de sel au bailliage d'Aval, avec prélèvement de gabelle ; - lettre des commis aux finances du Duché conviant le lieutenant du pardessus, Jacques Guillemain, à se rendre à Dole, à la séance des États, pour se plaindre de la gabelle, qui portait obstacle à l'écoulement des sels ; - inventaire, certifié par Jacques Guillemain, des sels entassés dans les magasins de la saunerie et s'élevant au chiffre de 10,674 charges ; - lettre des commis des finances ducales invitant Jacques Guillemain à se rendre auprès du Duc pour lui faire doléances et remontrances sur les résultats de la gabelle ; - lettre du Duc promettant implicitement le retrait prochain de la gabelle, Luxeuil, 17 mai, 1474 ; - lettre de Jacques Guillemain, datée de Luxembourg, annonçant aux officiers de la saunerie que la question de suppression de gabelle sera incessamment tranchée, 23 mai ; - lettre du même, datée de Poligny, prescrivant d'envoyer des députés de la saunerie à la prochaine réunion des États, pour insister sur les conséquences fâcheuses de la gabelle, 7 juin ; - état de produits de la gabelle, 15 juin ; - remontrances des officiers de la saunerie pour le fait de la gabelle, remises aux gens des finances du Duc, avec lettre de crédit, par Aubry Barbier, trésorier de la saunerie, chargé de négocier avec eux, au nom du conseil des salines, 13 août 1474.

1B272 (Liasse.) - 1 pièce parchemin, 7 papier.

1477. - *Gabelles sur la saunerie*. Gabelle sur les rentiers étrangers, pour le paiement des garnisons allemandes. Mandement de Jean de Chalon, prince d'Orange, lieutenant de Marie de Bourgogne, ordonnant de vendre immédiatement 240 charges de sel pour le paiement des Allemands et autres gens de guerre étant entretenus au comté de Bourgogne, et de lever un impôt de 554 l. sur les rentiers des divers puits tenant le « parti contraire à la duchesse, » Châteaubelin, 26 juillet 1477 ; - lettre du même au pardessus de la saunerie lui ordonnant de remettre de suite les 240 charges en question à Jean Blondel, « commis à recevoir l'assis des quatre et deux florins, » 1477 ; - état du jet levé en vertu des ordres qui précèdent « sur les nobles et autres tenant le parti contraire à mademoiselle la duchesse ; » produit total : 154 fr. 16 s. employés à solder la garnison de Jougne, prélevés sur les rentiers suivants : Jean d'Aumont, seigneur de Nolay et d'Étrabonne ; Jean de Vuillafans ; Pierre de Chandio ; Jean d'Amas, seigneur de « Clessy » et de Saint-Amour ; Marguerite de la Rocheguyon ; l'abbé de Theuley ; les abbayes de Tart et de Molaise ; l'abbaye du Val des Choux, etc., 1477 (orig. et copie).

1B273 (Cahier.) - Cahier papier de 104 feuillets.

1479-1480. - *Gabelles sur la saunerie*. Compte rendu par « honorable homme » Jean d'Andelot, receveur de la gabelle de 4 deniers estevénants prélevée sur chaque charge de sel pour les réparations des bâtiments de la saunerie. Recette : 362 l. 8 d. ; - dépense : salaires d'ouvriers pour maçonnerie, gypserie, charpente ; pour « avoir reffait le chappiteau de la cheminée de la maison du portier ; » - achat de cuir pour « la boîte de la pompe ; » - pour avoir recouvert la maison du grand puits d'Amont ; - achats de tuiles à la tuilerie de Clucy ; - « pour tendre les cordes pour

- parer les rues le jour de la Feste-Dieu et le dimanche après la Feste-Dieu, trois sols neuf deniers ; » - somme de la dépense : 337 l. 9 s.
- 1B274 (Cahier.) - Cahier papier de 122 feuillets.
1480-1481. - *Gabelles sur la saunerie*. Compte de Jean d'Andelot, receveur de la gabelle de 4 deniers par charge destinée à réparer les bâtiments, du 1^{er} octobre 1480 au 30 septembre 1481. Recette : 754 l. 14 s.; - dépense : reconstruction de la berne de Reculot ; - pour avoir refait les deux gorges du grand fourneau de la saunerie, en employant 1,400 « quarrons ; » - enlèvement de cendres devant la poterne de Glappin ; - « pour avoir compli les macelles de la berne de Chastellain, lesquelles estoient plus basses que le fondry de ladicte berne ; » - « pour avoir fait ung angin pour lever le rouaige de l'eau douce ; » - à Louis Alix et à son frère, potier d'étain, 70 s.; - « a Jehan Flamey, peintre, XX l. XI s. pour ouvraiges fais par le corps de la saunerie ; » - salaires de tuiliers, paveurs, serruriers, manœuvres, etc.; - dépense totale : 920 l. 10 s.
- 1B275 (Liasse.) - 1 cahier de 15 feuillets et 33 pièces papier.
1480-1482. - *Gabelles sur la saunerie*. Comptes et acquits à l'appui rendus par Jean d'Andelot, receveur d'une gabelle de 3 deniers accordée par le roi Louis XI aux habitants de Salins pour relever leurs fortifications ; ces comptes courent du 1^{er} octobre 1480 au 30 septembre 1482. - Comptes. 1480-1481. Recette : 345 l. 9 s.; dépense : réparation « des tour Quarrée, tour Benoiste, porte au Bastard et tour de la maison derrière Saint-Jean, L l. » - 1481-1482. Recette : 387 l.; dépense : travaux de fortifications, gages des surveillants : Étienne Vincent, garde des chartes du Duc; Perrenin Pleure, maître des œuvres ; Guyot de Seurre et Jean Du Tartre, écuyers, 167 l.; - dépense totale : 382 l. 7 d. - Pièces à l'appui des comptes. Détail de la vente des sels, de 1480 à 1481, avec prélèvement des droits de gabelle ; - mandement de 10 l. payées par les échevins des bourgs d'Amont et d'Aval à Jacquemin de La Vallée, écuyer, pour port de deniers au gouverneur de Champagne et Bourgogne, 1480 ; - mandement de Guillaume de Vergy, sénéchal de Bourgogne, chambellan du Roi, prescrivant à tous justiciers de faire payer à Jacques Guillemain, lieutenant de la saunerie, le montant des créances dont il poursuivait le recouvrement, 1481 (copie) ; - commission de surveillant des travaux donnée par Jean d'Amboise, évêque de Maillezais, gouverneur des deux Bourgognes, à Perrenin Pleure, châtelain de Poupet, 1481 (copie) ; - mandement et quittances délivrés par ou pour les échevins de Salins pendant la durée des travaux, 1481-1482 ; - mandement quittancé de 60 l. estevenantes dues à Nicolas de Saint-Moris, pour ses gages de capitaine de Salins, 1482.
- 1B276 (Cahier.) - Cahier papier de 85 feuillets.
1482-1483. - *Gabelles sur la saunerie*. Compte de Jean d'Andelot, receveur de la gabelle de 4 deniers pour la réparation des bâtiments des salines, du 1^{er} octobre 1482 au 30 septembre 1483. Recette : 723 l. 19 s. 8 d. ; - dépense : « pour mectre les fers des deux larmiers regardant ès voltes du puis ; » - pour « enchauler » les chaudières de la saunerie ; - fourni 4 grosses serrures pour clore les 4 « charbonnières ; » - « pour descombrer le biez et royez dessus la porte Oudin, 44 s. ; » - salaires des maçons, manœuvres, etc., employés aux réparations ; - somme des dépenses : 383 l. 14 s. 2 d.
- 1B277 (Cahier.) - Cahier papier de 30 feuillets (filigranes : le bras de saint Étienne alterné avec une tête de bœuf ou une roue de supplice.)
1505-1506. - *Gabelles sur la saunerie*. - Compte d'Étienne et Anne Grant, héritiers de Jean Grant, receveur de la gabelle de 4 deniers, du 1^{er} octobre 1505 au 30 septembre 1506. Recette : 741 l. 9 s. ; - dépense : salaire d'ouvriers de divers corps d'étal ; - à Nicolas Flamel, peintre, 8 l. 11 s. et 8 l. 2 s. ; - à Girard Troussset, couvreur, et à Jean Gauthier, de Coligny, « lambrosseur, » 35 l. 9 gr. ; - dépense : 194 l. ; - au receveur, pour ses gages et remises, 25 l.
- 1B278 (Liasse.) - 15 pièces parchemin, 1 papier.
1388-1420. - *Greniers à sel fournis par la saunerie ; limite du cours des sels*. Sentence rendue par Jean Couillier, doyen de la Sainte-Chapelle de Dijon, et Jacques Paris de La Jaisse, bailli de Dijon, commis par lettres de la duchesse Marguerite (rapportées *in extenso*) à l'examen des prétentions des officiers de la saunerie, prétendant empêcher les rentiers du Bourg-Dessous de vendre leur sel en aval du grand chemin conduisant de la porte Chambenois (Salins) à Pont-de-Roide, par Nans, Éternoz, Vuillafans, Valdahon, Passavant, Bermont et le Val de Dambelin ; la cause vidée, en présence d'Ansel de Salins, Thiébaud de Rye, Guyon d'Usier, Guillaume Merceret, Perrin de l'Aule, Nicolas de Blaigny, Guyon de Montaigu, etc., les arbitres proclament le droit absolu des rentiers de lever et vendre leur sel en aval et au moyen du chemin tracé plus haut, ainsi

que du chemin sortant de la porte Malpertuis, et conduisant à Besançon par La Chapelle, Montfort, « La *Chevanne* » près Buillon, la terre de Montrond, Chenecey et Fontain ; défense formelle faite aux rentiers de conduire et vendre le sel « en amont, par devers les montaignes appelées Palantin » (Bracon ou Châteaubelin), 1388 ; - Philippe le Hardi interdit la circulation et la vente du sel de Lorraine dans le comté de Bourgogne, sous peine de confiscation du sel et des attelages, et d'une amende, 1394 ; - mandement du même, prescrivant à ses justiciers la plus grande sévérité contre tous les marchands de sels étrangers ou autres, qui enfreindraient les limites traditionnelles du trafic des sels ; il cite les trois grands chemins employés au bailliage d'Aval pour la vente du sel : chemin de Salins à Orgelet, par Voiteur ; chemin dit « de Crusille, » de Salins au Val de Morteau, par Montmahoux et Cicon ; chemin de Salins à Jougne, par Chalamont et Pontarlier, Bourg, 31 mars 1395 ; - nouvelle interdiction de vente des sels de Lorraine, « ès mètes du comté de Bourgogne, » deçà ou delà la Saône, prononcée par Philippe le Hardi, 1395 (orig. et 2 copies, dont une portant publication de l'ordonnance, par Guillaume de La Marche, bailli et maître des foires de Chalons) ; - renouvellement de l'ordonnance de Bourg (v. plus haut) par Philippe le Hardi, Dijon, 30 juillet 1395 (orig. et vidimus exécutoire) ; - procédure d'appel contre cette ordonnance et son exécution par les officiers de la saunerie, intentée par les habitants de Cuiseaux, devant le parlement de Dole, 1397 (sans arrêt) ; - copie d'ordonnance de Philippe le Hardi, prohibant le cours du sel « de délivrance, » et prescrivant de livrer au trafic des rentiers des pains de sel marchand dans leurs bailliages respectifs, 1404 ; - vente de 10,250 charges de sel faite par Jean Carondelet, pardessus, à Henri de Morrey, marchand dijonnais, fournisseur des greniers à sel du duché, qui verse un acompte de 2,000 fr., employés immédiatement à solder les gens d'armes convoqués à Tonnerre par le Duc, 1411 ; - mandement des officiers de la Chambre des Comptes de Dijon, prescrivant, sur l'ordre du Duc (transcrit *in extenso*), aux officiers de la saunerie, de livrer 10,333 charges de sel Rosières à Henri de Morrey et à ses associés, marchands dijonnais, créanciers de 3,000 fr. prêtés au Duc, 1415 ; - itinéraire du chemin de Salins à Pont-de-Roide, affecté aux transports de sel, avec indication précise des limites en dehors desquelles les forestiers peuvent confisquer le sel transporté ou vendu [v. 1420].

1B279 (Liasse.) - 9 pièces parchemin, 6 papier, 3 sceaux.

1395-1450. - *Greniers à sel et limites du cours du sel*. Recueil de copies : ordonnance de 1395 sur les limites (n° II, v. B. 278) ; - procédures contre divers forestiers ayant à tort arrêté et maltraité des marchands de sel; aux abords de Lons-le-Saunier, en vertu de cette ordonnance, avec arrêt du parlement de Dole, 1404-1405 (nos III-VII) ; - mandement de Jean sans Peur, taxant à 60 s. la valeur de l'amende, jadis arbitraire, qu'on prélevait sur les marchands de faux sel arrêté au comté de Bourgogne, outre la confiscation du sel, des chevaux et harnais, 1406 (n° VIII) ; - ordonnance du même Duc, défendant à ses forestiers de maltraiter les faux sauniers, tout en prescrivant aux justiciers de toute sorte de prêter main-forte à leur arrestation, 1414 (n° XII) ; - commission de pardessus, donnée à Matthieu Regnault, par le duc Philippe le Bon, 4430 (n° I) ; - renouvellement, par le même, de l'ordonnance de 1411 citée plus haut, 1431 (n° XIII) ; - Matthieu Regnault mande aux officiers de la saunerie qu'il a conclu marché de fourniture de sel grenier au duché de Bourgogne, pour quatre ans, avec Humbelin Saugeolet, Oudot Molain et Guyot Esperon, et ordonne de payer à ces derniers un don de sel que le Duc leur fait en retour d'un prêt de 4,000 fr. pour son voyage de Flandre, 1435 ; - mandement de Philippe le Bon, commettant Jacques de Villers, Robert de Saux, Jean Terrant, Girard Vion, Jacques de Chassey et Raymond de Merliano, à l'examen du procès soulevé contre les moutiers de Salins pour abus dans le prix du sel et la vente hors des limites, 1442 ; - mandements du Duc et de la Chambre des Comptes, relatifs au don de 3,000 charges de sel fait à Humbert de Plaine et à Jean Molain, fournisseurs des greniers du duché, en retour d'un prêt de 6,200 fr. « pour convertir au paiement des gens d'armes et de trait estant en frontière, en la compagnie de monsieur le mareschal de Bourgogne, a rencontre des Escorcheurs, » 1442- 1444 ; - mandement de Philippe le Bon, ordonnant de terminer une livraison de 3,000 charges de sel vendues pour la fourniture des greniers de Mâcon, Tournus, Cluny, etc., à Jean Drouet, marchand, de Verdun, 1446 ; - mandement du même, prescrivant la confiscation et l'amende contre tous acheteurs ou vendeurs de sel de mer au comté de Bourgogne, 1447 ; - ordonnance de Jacques Cœur, « visiteur général des gabelles » en Languedoc, Guyenne et Lyonnais, prescrivant l'emploi du sel de Languedoc dans le ressort de Mâcon et de Lyon, 4447 (copie) ; - lettres de Philippe le Bon, exemptant de gabelle le sel dirigé sur la Bresse et le Charolais, 1449 ; - don de 100 charges de sel à Jean Drouet, marchand verdunois, pour ses bons offices « pour le reboulement du sel de mer » et le trafic du sel de Salins en Mâconnais, 1450 (avec quittance de Jean Drouet).

- 1B280 (Liasse.) - 2 pièces parchemin, 42 papier, 1 sceau.
1449-1452. - *Greniers à sel et limites*. Copie d'un marché de 200 charges de sel « plaine, » conclu entre Jean Carondelet, lieutenant du pardessus, et Perrin Gautelet, de Bellevesvre, fournisseur des greniers du Maçonnais et de la Bresse, 1449 ; - publication par Guillaume de Sercy, bailli du Maçonnais, d'un mandement de Philippe le Bon, défendant de lever aucune gabelle sur les sels à destination du Maçonnais et de la Bresse ; - notification spéciale de ce mandement faite aux péagers de Verdun et de Seurre ; - quittance de péage perçu postérieurement par le péager de Verdun ; saisie du mobilier de Michelet Berthod, péager de Verdun, pour contravention à l'ordre ducal, 1449 ; - ordre pour Perrin Gautelet d'acquitter le péage de Chalon pour les sels transportés en Maçonnais, 1450 (copie) ; - lettre d'Oudot de Malain, seigneur de Lux, adressée aux pardessus et conseil de la saunerie touchant l'exécution et saisie des biens et vins de Perrin Gautelet, marchand de Bellevesvre, en paiement de 504 fr. dus pour achat de sels, 1452 ; - correspondances, quittances et mandements relatifs à l'exécution de marchés de sel pour le Maçonnais, 1451-1452 ; - copie de mandement non daté du roi Charles VII protestant contre la vente des sels de Salins dans le Mâconnais, au détriment des sels de Languedoc (v. 1452).
- 1B281 (Liasse.) - 9 pièces parchemin, 7 papier, 2 sceaux.
1452-1468. - *Greniers à sel et limites*. Certificat de Jean Raisin adressé au bailli de Mâcon et constatant que les habitants de Tournus et des environs se servent exclusivement de salignons de Bourgogne, 1452 ; - ordonnance de Charles VIII défendant l'usage des sels de Salins et d'Empire dans le Mâconnais, et imposant à cette province les sels de Languedoc, Moulins, 22 novembre 1452 (copie) ; - appel émis contre cette ordonnance par Louis de Chantemerle, bailli du Duc en Mâconnais, 1452 ; - mandement de Philippe le Bon ordonnant de renvoyer devant le parlement de Dole le procès de Perrin Gautelet, fournisseur du Mâconnais, 1453 ; - mandement de 140 fr. délivré par la Chambre des Comptes à Louis de Chantemerle pour ses dépens en cette occasion, 1453 ; - don de 200 charges de sel Rosières fait par le duc Philippe à Jacob Vernier, garde du grenier à sel de Saulx, 1457 ; - arrêt du parlement de Dole commettant Jean Jaquelin, gouverneur de la chancellerie du Duché, et Pierre Naulot, licencié en droit, à faire une enquête sur les limites du cours du sel en Revermont, 1461 ; - significations de la sentence des commissaires décidant « que les villes, villaiges, bourgs et chasteaux, qui sont assis au dessoubz de Montmorot, Blecterans et Lons-le- Salmier, deça et dela la riviere de Soille, comme sont les villes de Saint-Amour, Nant, Alonna, Saint Jehan des Treulz qui est du conté de Bourgogne, Villete, Montaignye le Recondu, Balanoz, Molin-Mogi, et toutes autres villes et villages en devois la montaigne palatine, demourent de l'usaige et limites du sel de bouchet, » 1461 ; - don de 600 charges de sel par le duc Philippe le Bon à Girard Robot, Amiot Regnard, Jean Druet et Perrenot Landrol, marchands de sel bouchet au duché de Bourgogne et au comté de Charolais, pour récompense de la vente annuelle de 13,000 à 15,000 charges de sel, 1462 ; - « instructions et ordonnances faictes pour le fait des greniers a sel des duchié de Bourgoingne et conté de Charrolois et du droict de la gabelle en iceulx, » rédigées par la Chambre des Comptes de Dijon, 1466 ; - appel émis par les officiers du Duc contre les officiers du roi de France, prétendant empêcher en Mâconnais le cours des salignons (pains de sel) de Salins, 1466 ; - ordonnance de Charles le Téméraire prononçant la confiscation des sels de mer ou de Lorraine qu'on vendrait ou transporterait au comté de Bourgogne, Bruxelles, 13 décembre 1468.
- 1B282 (Liasse.) - 13 pièces parchemin, 14 papier, 1 sceau.
1470-1485. - *Greniers à sel et limites*. Mandement du pardessus, Aymar Bouton, prescrivant de publier sur les marchés de Saint-Laurent, Chalon, Louhans, Branges, Cuisery, que les salignons de sel « chauderette » ne doivent se vendre qu'un tiers de plus que les salignons de sel Rosières, tandis que certains marchands, « par cupidité désordonnée, » les vendaient le double, 1470 ; - ordonnance de Charles le Téméraire fixant à 6,000 charges la fourniture annuelle de sel « Savoie » au Mâconnais, et prescrivant de tenir soigneusement registre des livraisons en la saunerie, 1470 (avec publication par le lieutenant Jacques Guillemain) ; - autre ordonnance du même repoussant la prétention des marchands du Mâconnais, qui pensaient contraindre les rentiers et moutiers à leur vendre le complément de 6,000 charges annuelles que la production réduite de la grande saunerie ne pouvait plus fournir, 1472 ; - mandement du pardessus, Antoine d'Oiselay, prescrivant au contrôleur des chauderettes du Bourg-Dessous, Perrin Brinon, d'empêcher en Franche-Comté la vente des pains de sel marqués pour la Bresse ou le Mâconnais, 1474 ; - carnet des confiscations de sel saisi par le procureur ou les forestiers de la saunerie au ressort d'Auxonne et de Saint-Laurent-lez-Chalon, 1475 ; - mandement du Duc exemptant certains marchands du

Maconnais des amendes par eux encourues pour n'avoir pas exécuté régulièrement leur marché, en tenant compte de ce que leurs attelages avaient, après Granson, été réquisitionnés pour des convois d'artillerie, 1476 ; - contrainte décernée par Antoine d'Oiselay contre les moutiers et « assommeurs » refusant de fournir le contingent nécessaire aux 2,000 charges de sel destinées aux greniers du duché ; ordre de rompre, au besoin, leurs pains de sel et leurs écuelles- formes, 1476 (copie) ; - ordre (avec exécutoires) de Jean de Chalon, gouverneur, prescrivant de mettre promptement en vente, dans les limites habituelles, tous les sels en magasin, afin d'assurer la solde des garnisons allemandes, 1477- 1480 (copie) ; - mandement du pardessus, Antoine d'Oiselay, contre les rentiers, moutiers et officiers de la saunerie, pour infraction de limites, 1478-1479 ; - mandement de Claude de Toulangeon, seigneur de la Bastie, lieutenant du gouverneur, prescrivant de restituer les chevaux et harnais pris à des marchands de Sancey, arrêtés avec chargement de sel hors des limites, Besançon, 11 février 1479 ; - mandement d'Antoine d'Oiselay prescrivant à un marchand viennois, nommé Bénédic Papet, conduisant des sels en Allemagne, de prendre le chemin de Pont-de-Roide, 1480 (copie) ; - arrêt du conseil du comté de Bourgogne, séant à Dijon, contre les moutiers et officiers de la saunerie, pour infraction des limites, 1480 ; - mandement d'Antoine d'Oiselay prohibant la conduite des sels des rentiers et moutiers en Bresse et Mâconnais, 1484 ; -ordonnance de Charles VIII prohibant la circulation du sel des rentiers dans la vicomté d'Auxonne et le ressort de Saint-Laurent.

- 1B283 (Liasse.) - 8 pièces parchemin, 17 papier, 2 sceaux.
1484-1499 - *Greniers à sel et limites*. Procédures contre un marchand fournisseur de Suisse et d'Allemagne, nommé Bénédic Papet, qui avait enfreint les limites ; confiscation de ses chevaux, voitures et marchandises (saisie de 16 chevaux attelés à 3 trois chariots), 1485-1487 ; - ordonnance de Charles VIII prescrivant d'approvisionner les greniers du duché de Bourgogne en sel de Salins, à l'exclusion du sel marin, Orléans, 24 décembre 1489 (orig. et copie exécutoire) ; - renouvellement de la même ordonnance, à la suite de la paix conclue entre le Roi et Maximilien, Senlis, 24 mai 1493 ; - mandements du pardessus Philippe Loyte prescrivant aux officiers de la saunerie de s'enquérir diligemment des faux sauniers, de vérifier et rétablir les limites dans l'état « d'avant les guerres et divisions, » 1494 et 1495 ; - réclamations de marchands de sel lésés dans l'exécution de leurs marchés par la rupture du pont de Belmont, 1498 ; - instructions données à Jacques Vurry, pour aller négocier avec le Roi de France, touchant le cours des sels en Bourgogne, 1499 ; - copie de lettres de Louis XII maintenant, à la requête du prince d'Orange, le cours du sel au Duché, Lyon, 14 août 1499 (avec exécutoire et défense aux grènetiers de recevoir désormais du sel marin, 1499).
- 1B284 (Liasse.) - 10 pièces parchemin, 11 papier, 5 sceaux.
1501-1528 - *Greniers à sel et limites*. Mandement de l'archiduc Philippe le Beau, accordant une indemnité de 300 charges de sel à Humbert de Beligny, fournisseur des greniers de Dijon, Saulieu, Avallon, pour perte de chevaux et voitures réquisitionnés pendant la dernière guerre, pour transport de munitions de Besançon à Salins, 1501 ; - confirmation du cours des sels en Bourgogne, par Louis XII, Lyon, 12 août 1501 ; - enquête dirigée par le procureur de la saunerie contre Claude Vaulchet, de Salins, pour charroi de sel hors des limites, 1507 ; - « instructions et mémoire à noble homme Jacques Luc, conseiller de notre souveraine Dame et son trésorier de la saunerie de Salins, de ce qu'il aura à dire de part les officiers de lad. saunerie à messieurs les ambassadeurs de monsieur l'Archiduc notre souverain seigneur, envoyés en France devers le Roy Tres Chrestien, » pour le cours des sels en Bourgogne et Charolais, 1515 ; - ordonnance de François I^{er} renouvelant l'autorisation du cours des sels en Bourgogne, Paris, 23 avril 1515 ; - arrêt de la Chambre des Comptes, rendu à requête du procureur de la saunerie, Jean d'Allonval, condamnant François de Beaumont, fournisseur des greniers à sel de Chalon, à solder ses dettes envers la saunerie, 1516 ; - marché de fourniture du grenier de Nuits, passé pour six ans entre la Chambre des Comptes de Dijon et Jacques Richard, au prix de 6 gros 3 blancs la charge, 1522 ; - mandement du pardessus, Jean de La Thouvière, ordonnant aux rentiers, vendeurs de sel, de fabriquer du sel grenier pour la fourniture de la Bourgogne et du Charolais, 1523 ; - arrêt du parlement de Dole relatif à ce différend, procédures et nouvelle sommation faite aux rentiers par Jean de La Thouvière, 1523-1525 ; ordonnance de Marguerite d'Autriche enjoignant aux rentiers de fabriquer du sel grenier, conformément à la requête et à l'emploi spécifiés plus haut, 1525.
- 1B285 (Liasse.) - 3 pièces parchemin, 36 papier, 1 sceau.
1529-1564. - *Greniers à sel et limites*. Certificat de délivrance de sel à Julien Roncin, d'Orléans, adressé par les gardes du « Pont de sel » au grènetier du grenier à sel de

Decize sur la Loire, 1530 ; - copie d'un mandement de Charles-Quint ordonnant, à la requête des grènetiers de Charolais, que le sel nécessaire à cette province leur soit de suite fourni par la saunerie de Salins, 1531 (requêtes annexées) ; - correspondances et marchés relatifs à la fourniture du grenier à sel de Mont-Saint-Vincent, 1531 ; - mémoire relatif à la fourniture du Charolais, dressé par le personnel de la saunerie, 1532 ; - sentence rendue par Claude de Boisset, chef du conseil de l'Archiduchesse, Jean de Marnix, Nicolas de Gilley, commis à régler l'organisation des greniers à sel du Charolais, instamment réclamée par les États de ce pays, 1532 ; - difficultés entre la saunerie et les officiers du Charolais, 1532-1535 ; - visite générale des limites de la circulation des sels (plantation et vérification des bornes en forme de pains de sel) faite par Ferry Lombard, portier ; Jean de Pommereux, clerc des sels ; Jean Boutechoux, receveur du partage de Chalon ; Jean d'Allonval, procureur ; François de Gilley et Philippe Guierche, écuyers, et Claude Febvre, greffier, par ordre du conseil de la saunerie, du 28 mai 1538 ; séances tenues à Nans, Éternoz, Bolandoz, Vuillafans, Échevanne, Saint-Hippolyte-lez- Durnes, Valdahon, la Villedieu, Passavant, Geraize, etc., 1538 ; - ordonnance de Philippe II supprimant la fabrication du sel « bouchet » dans la saunerie de Salins, et ordonnant que les limites seront désormais exclusivement fournies de « sel moyteval marqué, » 1564.

1B286 (Cahier.) - Cahier papier de 68 feuillets.

1492-1515. - *Greniers à sel*. Levées de sel grenier faites en la saunerie par les marchands fournisseurs des greniers à sel du duché de Bourgogne et du comté de Charolais, 1492-1498. Levées faites par Henri Chambellan, pour Nuits ; par Nicolas Racle, pour Autun ; par Bénigne de Cirey, pour Saulx-le-Duc, pour les greniers de Dijon, Semur, Mont-Saint- Vincent, etc. ; - somme des levées pour cinq ans : 69,216 charges ; - certificat de ce chiffre donné par Etienne Prévostet, clerc vendeur des sels greniers de Rosières, à Salins ; - copie d'un mandement de François I^{er} soupçonnant des fraudes au détriment de son fisc, et ordonnant de vérifier à Salins les chiffres de levées faites par les marchands fournisseurs de Bourgogne, Paris, 15 septembre 1515 ; - autres copies de lettres du même, adressées à la princesse d'Orange et à l'archiduchesse Marguerite, dans le même but, 28 septembre 1515.

1B287 (Liasse.) - 26 pièces ou cahiers papier.

1492-1534. - *Greniers à sel*. Minutes de levées de sel faites en la grande saunerie par les fournisseurs de Bourgogne, 1493-1498 ; - levées des années 1499-1504 ; somme : 98,130 charges ; - levées de 1505-1510 : 105,117 charges ; - levée de 1506-1510 pour les greniers à sel de Dijon, Beaune, Chalon, Nuits, Semur, Autun, Arnay-le-Duc, Saulieu, Avallon, Mont-Saint-Vincent, Charolles, Paray-le-Monial, Saulx-le-Duc, Bourbon- Lancy, Châtillon, Montbard, Noyers, Pouilly, Saint-Jean- de-Losne, Semur en Brionnais, Pontailler ; - levées de 1510 à 1516 ; de 1516 à 1522 ; de 1531 à 1534.

1B288 (Liasse.) - 48 pièces parchemin, 13 papier, 36 sceaux.

1410-1468. - *Justice de la saunerie*. Mandement de Jean Chouzat, pardessus, ajournant par un des forestiers de la saunerie, Catherin Baron, de Bersaillin, Ponsot et Philibert Prévost, de Saint-Germain-du-Bois, pour se voir condamner à l'amende, pour saisie de sel prohibé, 1410 ; - mandement de la duchesse Marguerite graciant Guillaume Le Bâtard, incarcéré pour vol présumé de 3 salignons, 1420 ; - information par Hugues d'Ornans, tabellion, substitut de Jean de Germigney, procureur d'Aval, sur la vente de sel à prix réduit faite par certains moutiers du Bourg- Dessus, 1441 ; - procédures successives devant le pardessus, le bailli d'Aval et le parlement (en appel), contre le prévôt de Mesnay, Jean Paquet et l'huissier Rabot, qui avaient maltraité un forestier de la saunerie, Jean Couffier, saisi dans la forêt, près du mont de Mesnay (sans arrêt), 1441-1443 ; - mémoire annexé concernant le droit de justice de la saunerie ; - procuration donnée à Guyot d'Ornans, par Guillaume d'Orgelet, procureur de la saunerie, pour aller soutenir devant le bailli de Chalon une poursuite contre Jean Druet et Claude Sarradet, de Bellevesvre, débiteurs de sel, 1447 ; - procédures entre le Duc et le prince d'Orange, au sujet de la juridiction et de la souveraineté de Salins, v. 1460 ; - ajournements devant la justice de la saunerie, délivrés : par le pardessus Antoine de Rochebaron, contre Jean Piquegnou, de Nans, 1462 ; - contre Simonin de La Fressure, Étienne Chaudonel et Mouglin, son frère, de Fontaine-lez-Luxeuil, 1462 ; - par Jean de l'Aule, lieutenant, contre Guillaume de La Loye, receveur de Chalamont, 1462 ; - par Antoine de Roche- baron, contre des particuliers d'Alaise et Geraize, 1462 ; - par Guillaume de Poupet, pardessus, contre Gui de Fontaine, secrétaire du Duc, 1464 ; - contre Jacquot de La Planée et Jean Vieille, de Bannans, 1464 ; - par Jean de l'Aule, lieutenant, contre des particuliers de Cuvier et d'Esserval- Tarle, 1464 ; - défaut prononcé par Guillaume de Salins, portier de la saunerie, contre Jean Sain, de Joux, et Béatrix,

femme de Jean Rousal, dudit lieu, 1464 ; - ajournements et défauts pour contraventions ou délits, délivrés par les pardessus et lieutenants, 1464-1467 ; - procès pour vente de sel « moiteval Savoie » hors des limites, contre Etienne Daine, d'Arc-sous-Montenot, à requête de Jean d'Allonval, procureur de la saunerie.

- 1B289 (Liasse.) - 50 pièces parchemin, 2 papier, 13 sceaux.
1467-1499. - *Justice de la saunerie*. Ajournements devant la justice de la saunerie, délivrés : par Jacques Guillemain, lieutenant, contre Othenin Grant, Estevenin Certain, de Salins ; Claude Garder, de Viry ; Pierre et Jean Girard, de Bouverans, 1468 ; - contre Huguenin de Maillot, Pierre Mignot, Guillemain Mathieu, de Salins, et Huguenin Faton, de Clucy, 1469 ; - contre divers particuliers de Vaudrivillers, 1469 ; - par le pardessus Aymar Bouton, contre Pierre Breton, berger de Dournon, 1470 ; - par Jacques Guillemain, lieutenant, contre Jean Large, de Montigny, 1470 ; - contre Jean Bon, de Montigny, Arnold, fils de Besançon Coquart, et Besançon Varéchon ; - par Aymar Bouton, pardessus, contre des particuliers de Bracon et d'Ivory, 1471 ; - par Jacques Guillemain, contre des marchands du Mâconnais, 1473 ; - par le pardessus Philippe Loyte, pour les témoins assignés à requête de Guyot de Seurre, bourgeois de Salins, demandeur, contre Jean Bongagneur, autre bourgeois de Salins, 1499 ; - procès poursuivi par Jean d'Allonval, procureur de la saunerie, contre Pierre Roussel, de Bracon, et Huguenin Bretin, de Champave, pour charroi de bois, 1506 ; - procédures diverses et mémoire justifiant de la juridiction du pardessus de la saunerie, 1515-1576 ; - ordonnance de Philippe II reconnaissant, à requête du pardessus, la juridiction qui appartient à lui ou à son lieutenant, sur toutes affaires concernant la saunerie, à l'exclusion de tous baillis, Mons, 7 juillet 1581.
- 1B290 (Liasse.) - 9 pièces parchemin, 4 papier, 3 sceaux.
1387-1446.- *Offices de la saunerie*. Copie d'un ordre du duc Philippe le Hardi prescrivant à Jean de Ray, gardien du comté, de rétablir en leurs offices du partage de Châteaubelin Jean Chesne et Renaud de Châtillon, officiers suspendus par Pierre de Saint-Moris, lieutenant du bailli d'Aval, pour avoir traduit devant le parlement Thiébaud de Rye, châtelain de Bracon, 1387 ; - lettre du même, remettant à Jean de Chalou-Châteaubelin une amende de 120 fr., à laquelle, du chef de ses officiers, Jean Chesne et Renaud de Châtillon, il s'était vu condamner, 1388-1391 ; - arrêt du parlement de Dole contre Estevenin Naulot et Jean de Boujailles, qui avaient maltraité, dans l'exercice de leurs fonctions, certains forestiers de la saunerie, 1405 ; - extrait d'ordonnance touchant l'exercice des offices, 1405-1468 ; - mandement de Jean sans Peur autorisant Jean de Vergy, détenteur du partage de Vignorry en la saunerie, à instituer un receveur pour le desservir, 1407 (copie) ; - mandement du même, prenant sous sa protection spéciale les forestiers de la saunerie, et invitant tous justiciers à leur prêter main-forte dans leur surveillance sur le colportage des sels, 1411 ; - liste des officiers subalternes : portier, clerks des ventes, payeur, taxeurs, etc., dressée par ordre de Jean Carondelet, lieutenant du pardessus [v. 1415] ; - nouvelle sauvegarde accordée aux forestiers de la saunerie par Philippe le Bon, 1431 ; - procédure contre le forestier Vienot Boudot, de Bremondans, pour procédés arbitraires dans l'exercice de ses fonctions, 1434 ; - ordre de la Chambre des Comptes prescrivant aux officiers de la saunerie de gérer les biens de Bernard Noisieux, ancien trésorier de la saunerie, soupçonné de mauvaise gestion, 1444 ; - lettre du pardessus, Matthieu Regnault, approuvant le choix de Jean Perret pour « gaité » de la porte [v. 1446].
- 1B291 (Liasse.) - 6 pièces parchemin, 11 papier, 2 sceaux.
1452-1474. - *Offices de la saunerie*. Mandement de Philippe le Bon relatif à la saisie et à la vente des biens de Philibert Crestene, clerc vendeur des sels Rosières, mort avant d'avoir rendu ses comptes, 1452 ; - procédure en recouvrement de créances de la saunerie, soutenue par Jean de Prelin, trésorier, et Gui Vauchard, clerc des rôles, devant l'official de Lausanne, au nom des offices de la saunerie, 1453 ; - Humbert de Plaine, pardessus, confirme à Jean Vienot son office de « fèvre » en la saunerie, en déclarant transmissible cet office, 1453 ; - mandement de sauvegarde accordé par Philippe le Bon aux forestiers de la saunerie, 1453 ; - association aux prières et indulgences des couvents de l'ordre de Saint-François au comté de Bourgogne, accordé par Guillaume Prévôt, provincial des frères mineurs dans la province de Bourgogne, aux officiers de la saunerie, 1456 ; - mandement des gens du conseil ducal, séant à Poligny, prescrivant aux officiers de la saunerie d'étendre la mainmise du Duc sur la chaudière « pour abbuz faiz et commis par les assommeurs et gardier de lad. chaudière, » Poligny, 1457 ; - inventaire du mobilier de Jean de Pretin, trésorier de la saunerie, dressé par Jean de La Grange, maître des Comptes, et Léonard Ducret, auditeur, en la présence de Simonne, femme du trésorier, à Salins, le 15 février 1465 ; - analyse des papiers et comptes du trésorier ;

- meubles : « deux presseurs a presser chaperons a femme ; ung dolciel de lit de drap d'authelice, ouquel est pourtraicte une pucelle et une licorne agenouillie devant icelle, contenant trois aulnes de long et quatre aulnes de large ; une autre pièce de semblable tapisserie a parsonnaiges de deux hommes et deux dames chassans aux connis a la bourse et au furon, contenant environ six aulnes de long et une aulne et demie de large ; *item*, une aultre pièce de semblable tappecerie d'ouvrage de feuillage de roses et violectes, contenant de longueur quatre aulnes et demie et trois aulnes ou environ de large ; et ung autre pièce de tappicerie de layne a ouvrage d'Aillemaigne, contenant trois aulnes et demie de longueur, et de largeur deux aulnes et demie, toutes lesquelles quatre pièces ont estées tauxées par advis a la somme de quarante francs ; *item*, ung bréviaire de prebstre a us de Besançon, » 1465 ; - lettre de Jean de Pretin adressée à Jean de La Grange, pour lui demander copie de l'inventaire par lui dressé, 1465 ; - mandement du pardessus Aymar Bouton ordonnant de commettre au lieu de Brans-lez-Louhans un homme « ydoine et souffisant, » pour recevoir et vérifier les billets et cédules accompagnant les convois de sel dirigés sur la Bresse et le Maçonnais, 1469 ; - procès-verbal de rétractation et d'excuses adressées au corps de la saunerie par le forestier Perrin Brinon, qui avait gravement insulté les officiers en disant : qu'ils n'appelaient pas au conseil le procureur du Duc, « affin qu'il ne veist les larrécins que l'on faisoit céans, » 1469 ; - requête appointée de Jean d'Oigny, gardien de la source salée de Tourmont, demandant à être payé de ses gages, 1474.

- 1B292 (Liasse.) - 5 pièces parchemin, 16 papier, 1 sceau.
1474-1506. - *Offices de La saunerie. Fèvres et benatiers*. Mandement du duc Charles, prescrivant que désormais les offices de fèvre et benatier en la saunerie, tenus par certains nobles, inhabiles à les desservir personnellement, ne seront plus confiés qu'à des ouvriers experts en pareil métier, Vesoul, 17 mars 1474 ; - enquête faite à la suite de cet ordre, notifié par le pardessus Antoine d'Oiselay, par Jacques Guillemin, lieutenant; sur « 48 parts de benasterie, » 15 sont desservies par de véritables ouvriers experts, 33 sont amodiées par des détenteurs nobles ou bourgeois ; ces dernières sont mises sous la main du Duc et transmises d'office à des ouvriers capables, 1474 (copie) ; - requête en sauvegarde adressée par les nouveaux benatiers, à l'encontre des titulaires dépossédés (avec appointment favorable du pardessus), 1474 ; - autre requête des mêmes benatiers, constatant que Guillaume de Nozeroy, Pierre de Falletans, Pierre Prévostet, Nicolas de La Chambre, etc., anciens titulaires d'offices de fèvres et benatiers évincés, se sont pourvus devant le parlement de Dole, et ont obtenu un mandement de nouvelleté, 1474 ; - procédures à ce sujet ; arrêt provisionnel de 1476, nouvelles citations, 1476-1486 ; - vente d'un quart d'office de benatier (en Glapin) cédé par Jean Prévostet à Estevenin Certain, au prix de 22 florins, 1492 (copie) ; - procédure en matière de propriété, d'une part de « fevraige, » contre les héritiers de Jean Vienol, 1506.
- 1B293 (Liasse.) - 6 pièces parchemin, 23 papier.
1476-1497. - *Offices de la saunerie*. Vidimus et exécutoire par Gui d'Usier, bailli d'Aval, d'un mandement du Duc, daté de la Rivière, le 18 juillet 1474, prescrivant de maintenir en possession de l'office de receveur de Vignorry, Jean de Villers, de Salins, créancier de 6,000 l. sur ce partage (avec exécution par le lieutenant Jacques Guillemin), 1476 (orig. et copie) ; - réclamation de Jean de Vaux, moutier du puits du Bourg-Dessous, protestant et réclamant une indemnité à propos de la fabrication du sel grenier dans ses muires, dont il fabriquait d'ordinaire du sel plat ou du sel marqué (avec appointment favorable), 1476 ; - mandement de Maximilien et Marie, réintégrant dans son office de portier Jean Grant, que Catherin Bouchet prétendait remplacer en vertu d'une commission du prince d'Orange, Bruges, 21 août 1478 (copie) ; - correspondance de la Chambre des Comptes de Dijon avec les officiers de la saunerie, au sujet de certaines attributions du trésorier, 1485 ; - procédure, à requête du procureur général, devant le parlement de Dijon, contre Guillaume Patornay et Thiébaud Troussel, accusés d'avoir livré aux greniers à sel du duché des pains mal pesés, 1487-1497 ; - arrêt du gouverneur et de la Chambre des Comptes les renvoyant de cette plainte, 1487 ; - autorisation donnée par Charles VIII à Jean Raine l'aîné, clerc taxeur de la vente des bois, de transmettre son office à Jean Raine le jeune, écuyer, 1490 ; - marché passé entre Jean Mougin, trésorier des sauneries pour le roi de France, et Jean Vigoureux, chargé, moyennant 50 fr. de gages, de la recette des ventes de sel et du paiement des bois en la saunerie, 1491.
- 1B294 (Liasse.) - 8 pièces parchemin, 4 papier, 2 sceaux.
1511-1596. - *Offices de la saunerie*. Procédures devant le parlement de Dijon contre Jean d'Orbe, lieutenant du pardessus, et Gui David, receveur du partage de Vignorry

(sans détails ni arrêt), 1511 ; - mandement de Marguerite d'Autriche, commettant Claude Jaillon à l'examen d'une réclamation contre Jean Glanet, d'Arbois, se prétendant pourvu de l'emploi de surveillant de la vente et conduite des sels au Val de Vennes, à l'encontre des officiers de la saunerie, 1516 (orig. et copie) ; - lettres de grâce accordées par Charles-Quint à Pierre Fontaine, de Salins, gardien de la saunerie, banni pour avoir été complice de larcins avec d'autres manœuvres, 1548 ; - semblables lettres accordées, pour même motif, par l'Empereur, à Jacques Brye, de Salins, 1555 ; - remontrances des officiers de la saunerie sur la modicité de leurs gages, leurs attributions, etc., adressées au sieur d'Aiglepierre, pardessus, pour être transmises au gouvernement des Pays-Bas, 1581 ; - ordonnance de Philippe II réglant les attributions et les gages des fèvres employés à l'entretien des chaudières, accordant l'hérédité de ces offices de mâle en mâle, attendu l'importance d'ouvriers expérimentés en cette matière, d'autant que par suite des dernières pestes, il ne restait plus en la saunerie « que deux entendus en tel art et mestier, l'ung d'eux eagé d'environ quatre vingts ans, » 1587 ; - ordonnance du même, accordant un salaire journalier de 3 gros à chaque manœuvre « compteur de boys, » à la porte de la saunerie, 1596.

- 1B295 (Liasse.) - 20 pièces parchemin, 2 papier, 3 sceaux.
1419-1483. - *Offices de la saunerie. Nominations.* Commissions : de vendeur de sels, donnée à Jean Maire, de La Perrière, demeurant à Salins, par Jean sans Peur, 1419 (orig. et copie) ; - de vendeur de sels, à Jean Maire le jeune, par Philippe le Bon, 1428 ; - de pardessus, à Louis de Chantemerle (en remplacement de Matthieu Regnault), par le même, 1447, puis à Antoine de Rochebaron (en remplacement de Louis de Chantemerle), 1447 ; - de taxeur des bois, en faveur d'Estevenin de Boujailles, par Philippe le Bon, 1449 ; - de pardessus, en faveur d'Humbert de Plaine, par le même, 1450 ; - de taxeur des bois, en faveur de Jean d'Augey, écuyer, 1451 (vid.) ; - de clerc ventier, en faveur d'Étienne de Vaux, de Poligny, par le même, 1452 ; - de receveur de Rosières, en faveur de Jean de Vaux, de Salins, par le même, 1453 ; - de clerc ventier, en faveur de Jean Grant, par le même, 1458 ; - de pardessus, en faveur d'Antoine de Rochebaron, par le même, 1460 (vid.) ; - de taxeur des bois, en faveur de Jean Ramel, par le même, 1462 ; - de pardessus, en faveur de Guillaume de Poupet, seigneur de La Chaux, par le même, 1463 ; - de maître moutier, à Jean d'Andelot, écuyer, par le duc Charles le Téméraire, 1469 ; - de portier de la saunerie, à Catherin Bouchet, par Jean de Chalon, prince d'Orange, gouverneur du comté, 1477 ; - continuation de l'office de gardien de la source de Tourmont, accordée par Jacques Guillemin, lieutenant, à Jean d'Oigny, 1478 (copie) ; - commissions : de forestier à la porte Barry, à Étienne Ménégné, de Nozeroy, par Antoine d'Oiselay, pardessus, 1478 ; - de moulier, à Jean Soulette, par le gouverneur Jean de Baudricourt, 1482 (vid.) ; - Charles VIII confirme dans la possession de leurs emplois tous les officiers de la saunerie, Amboise, 12 octobre 1483.
- 1B296 (Liasse.) - 16 pièces parchemin, 4 sceaux (dont deux types superbes de Charles VIII (1490) et de Philippe II (1556)).
1490-1593. - *Offices de la saunerie. Nominations.* Commissions : de receveur des gabelles, donnée à Jean d'Andelot, écuyer, par Charles VIII, 1490 ; - de receveur du partage de Vignorry, à Jean de Mantoche, par Guillaume de Vergy, seigneur d'Autrey, 1492 (vid.) ; - de vendeur des sels, à Étienne Prévostet, son valet de chambre, par l'archiduc Maximilien, 1493 ; - de tailleur des bois, à Guillaume Guignoire, de Salins, par le même, 1494 (vid.) ; - de pardessus, à Philippe Loyte, par le même, 1496 (vid.) ; - confirmation de l'office de tailleur de bois à Guillaume Guignoire, par l'archiduc Philippe le Beau 1497 ; - commissions : de forestier, à Jean Dubois, de Lods, par Philippe Loyte, 1500 ; - de forestier, donnée à Claude Perret, de Châtel-lez-Moirans, par Philippe Loyte 1505 ; - confirmation de l'office de pardessus, donnée à Philippe Loyte, seigneur d'Aresche, par Maximilien, 1507 ; - confirmations générales de tous les officiers de la saunerie, par le même, 1507 et 1508 ; - autres confirmations générales des officiers : par l'archiduchesse Marguerite, gouvernante du comté de Bourgogne, 1511 ; - par Charles-Quint, 1530 ; - par Philippe II, 1556 ; -- commission de maître moutier donnée par le même à Antoine Liébaut, 1593.
- 1B297 (Liasse.) - 16 pièces parchemin, 8 papier, 7 sceaux.
1401-1446. - *Offices de la saunerie. Dons et gratifications.* Philippe le Hardi accorde 400 charges de sel au corps des officiers de la saunerie, comme supplément de gages, attendu la dépréciation des monnaies, telle qu'une livre d'autrefois « valoit IIII l. X s. estevenans de la monnaie presente, » 1401 ; - Jean sans Peur ordonne de rétablir l'ancien usage de distribuer annuellement aux officiers et ouvriers de la saunerie 5 aunes de drap gris pour robes, trois chandeliers et trois couvercles de fer, une lanterne, et une quantité déterminée de chandelles de suif, 1408 ; -

dons faits au corps de la saunerie : par Philippe le Bon, 400 charges en 1420 et 1421 ; - par la duchesse Marguerite, 300 charges, 1421 ; - par le duc Philippe le Bon, 600 charges, 1422 ; - 400 charges, 1423 ; - 250 charges, 1425 ; - 300 charges, 1427 ; - lettres du pardessus Matthieu Regnault, annonçant le don prochain de 300 charges de sel [v. 1428] ; - don de 300 charges par Philippe le Bon, 1434 ; - pension viagère de 20 l. accordée par le même à Guillaume Robert, ancien clerc des sels, 1437 ; - don de 500 charges au corps des officiers, par le même duc, 1452 ; - don d'une créance de 196 florins, fait par le même aux benatiers de la saunerie, par égard pour leur misère et les temps de mortalité et famine laborieusement traversés par eux depuis cinq ans, 1443 ; - gratification de 500 charges de sel bouchet accordée à des marchands de sel de Savoie, 1444-1446 ; - pension viagère de 50 l. allouée par le même duc Philippe le Bon à Pierre Pleure, ancien clerc des rôles, mis en retrait d'emploi pour infirmités, 1445 (orig. et copie).

- 1B298 (Cahier.) - Cahier papier de 195 feuillets.
1403-1486. - *Offices de la saunerie. Dons et gratifications.* (Nota. Quelques-uns de ces dons, tous prélevés sur le revenu de la saunerie s'appliquent à des personnes étrangères aux offices.) Dons : de 42 fr. à Guillaume Merceret, Guillaume de Maxilly et Étienne de La Perrière, clerc des rôles, pour voyage fait auprès de lui à Paris, par Jean sans Peur, 1407 (n° 2) ; - de 200 l. au clerc des rôles, Étienne de La Perrière, par Philippe le Bon, 1415 (n° 3) ; - de 400 charges de sel, par le même, au pardessus, Jean Chouzat, 1421 (n° 125) ; - de 400 charges de sel, par le même au même, 1422 (1127) ; - de 80 charges à Étienne Berbissey et Humbelin Langeolet, marchand de sel dijonnais, par le même, 1422 (n° 12) ; - de 500 charges à Nicolas Rolin, chancelier ; de 800 charges à Jean de Noidans, receveur général ; de 200 charges au pardessus Jean Chouzat ; enfin de 80 charges à un secrétaire « que nous ne voulons estre nommé », dit le Duc, par Philippe le Bon, 1425 (n° 25) ; - de 12 charges de sel à Perrin Thierry, valet de chambre et « harpeur, » pour avoir assisté aux noces du Duc, 1430 (n°28) ; - de 80 fr. à Louis Raoul et Huguenin Salier, charretiers à sel de Perrigny, 1433 (n° 36) ; - de 100 charges de sel à Philibert de Vaudrey, chevalier, 1434 (n°38) ; de 600 charges de sel à Humbert de Plaine, marchand de sel, fournisseur des greniers du duché de Bourgogne, 1440 (n° 158) ; - quittance du don de 196 fr. donnée par les benatiers au pardessus de la saunerie, 1442 (n° 135) ; - dons : de 300 charges de sel, par Philippe le Bon, à Pierre Hélie, marchand de Salins, pour dépens d'un voyage fait dans l'intérêt de la saunerie, 1442 (n°s 44-45) ; - de 244 fr. à la veuve de Guillemain Drouet, noyé avec un chargement de sel dans la Saône, près du pont de Longwy 1443 (n° 46) ; - de 300 charges de sel pour reconstruire la halle de Salins récemment incendiée, 1443 (n° 48) ; - de 100 fr. à Guillaume d'Orgelet, procureur de la saunerie, 1443 (n° 136) ; - don indéterminé fait par le même à Jean Gibes de Marnoz dit Quanteal et Jean Vaucheret, voituriers, victimes des Écorcheurs, 1447 (n° 63) ; - de 400 charges de sel fait par le même à Matthieu Regnault, ancien pardessus, 1448 (n°s 56-57) ; - de 200 charges de sel à Guillaume de Vaudrey, bailli d'Aval, pour services rendus à la saunerie, 1452 (n°s 66-67) ; - de 150 charges aux enfants de Bernard Closier, moutier, 1456 (n° 71) ; - de 10 l. 10 s. à Estevenin Udressier, clerc des rôles, 1461 (n° 77) ; - de 20 charges de sel à Oudot Huet, de Salins (n° 83) ; - de 601. estevenanles, fait par Charles le Téméraire à Jean Grant, « marcenier du puys, » 1472 (n° 93) ; - de 1,200 charges au corps des officiers, par Louis XI, 1482 (n° 148) ; - de 1,200 charges, fait aux mêmes par Charles VIII, 1486 (n° 156).
- 1B299 (Liasse.) - 39 pièces parchemin, 2 papier, 5 sceaux.
1447-1488. - *Offices de la saunerie. Dons et pensions.* Dons faits par Philippe le Bon : 103 fr. 7 gr. à Humbert Angeolet pour l'indemniser du pillage d'un convoi de sel fait à Lucenay-le-Duc par des Ecorcheurs commandés par le capitaine Floquet, en 1438, 1447 (certificats et quittance) ; - 300 fr. à Antoine de Rochebaron, pardessus, 1449 ; - 200 charges de sel à Jean Carondelet (âgé de 80 ans), ancien lieutenant du pardessus, 1453 ; - 600 charges de sel au corps des officiers, 1454 ; - 150 charges de sel aux enfants de Bertrand Clousier, moutier, 1456-1466 ; - 400 charges à Humbert de Plaine, pardessus, 1459 ; - 500 charges au corps des officiers, 1462 ; - 20 charges à Oudot Huet, de Salins, 1463 ; - 40 fr. à Philibert Courtet, trésorier de la saunerie, 1466 ; - dons faits par Charles le Téméraire : 500 charges de sel à Antoine d'Oiselay, pardessus, 1472 ; - 40 l. à Jean Grant, « marcenier, » 1472 ; - dons faits par Louis XI : 1,200 charges au corps des officiers, Orgelet, 18 avril 1482 (la plupart de ces donations sont accompagnées de mandements de la Chambre des Comptes et de quittances).
- 1B300 (Liasse.) - 15 pièces parchemin, 8 papier, 11 sceaux.
1484-1520. - *Offices de la saunerie. Dons et pensions.*

- Dons faits par Charles VIII : 1,200 charges de sel aux officiers de la saunerie « au Plesseis du parc les Tours, », 14 décembre 1486 (avec mandement exécutoire du gouverneur, Jean de Baudricourt, 1491) ; - de 50 l. à Huguenin Dayne, ancien clerc ventier, par Jean de Baudricourt, 1487 ; - par le roi des Romains, Maximilien : 2,000 charges aux officiers de la saunerie, 1496 ; - par Marguerite d'Autriche : 235 l. à Jacques Luc, trésorier de la saunerie, 1512 ; - 1,200 charges aux officiers de la saunerie, 1518 ; - 1 salignon par semaine à chaque ouvrier « fèvre, chauderet ou benatier, » 1514 ; - 150 l. à Jacques Luc et Hugues de Vers, officiers de la saunerie, 1516 ; - 90 livres tournoises à Pierre Guyon, vendeur de sel de porte, 1516 ; - 14 écus d'or à Guillaume Cêtre, moutier, 1519 ; - 12 charges de sel bouchet à Jean d'Allonval, procureur, 1519 ; - 1,200 charges de sel au corps des officiers, 1520.
- 1B301 (Liasse.) - 12 pièces parchemin, 2 papier, 8 sceaux.
1526-1540. - *Offices de la saunerie. Dons et pensions.* Dons faits par Marguerite d'Autriche : 100 l. à Claude de Pommereux, clerc des rôles, 1526 ; - ordre de la même « de forger un marc de gectoirs d'argent » pour distribuer aux officiers de la saunerie, 1526 ; - dons : 1,200 charges de sel aux officiers de la saunerie, 1528 ; - 2,196 l. « finito » des comptes de Jean Grant à ses héritiers, 1528 ; - 100 fr. à Claude de Pommereux, 1529 ; - dons faits par Charles- Quint : 1,600 charges de sel au corps des officiers, 1530 ; - 339 l. à Philippe d'Andelot, écuyer, maître moutier, 1530 ; - 1,200 charges aux officiers, 1534 ; - 1,500 charges aux mêmes, 1538 ; - 400 l. estevenantes à Claude de Pommereux, 1538 ; - dépens d'un voyage, à Jean Guillemin, maître moutier, 1539 ; - 1,700 charges aux personnages suivants, entremis à la négociation du « haussement des sels ; » 300 charges au pardessus ; 200 charges à M. de Château-Rouillaud, lieutenant ; 200 à l'abbé de Saint-Vincent, ambassadeur à la cour de France ; 200 à l'archidiacre d'Arras ; 200 à Jean Ruffault, trésorier général ; 200 à MM. de Hocron et de Hambaucourt ; 200 à Josse Bave et Sébastien Bourgeois, secrétaires de l'Empereur, 1540.
- 1B302 (Liasse.) - 13 pièces parchemin, 9 sceaux.
1542-1593. - *Offices de la saunerie. Dons et pensions.* Dons faits par Charles-Quint : 1,400 charges de sel aux officiers de la saunerie, 1542 ; - 100 charges à Claude de Pommereux, 1543 ; - 1,200 charges aux officiers, 1544 ; 3,200 charges aux mêmes, 1555 ; - dons faits par Philippe II : 200 l. à Claude Belin, clerc des rôles, 1556 ; - 1,600 charges aux officiers, 1559 ; - 1,600 charges aux mêmes, 1,563 ; - 1,600 charges aux mêmes, 1569 ; - 400 l. à Jean Guillemin dit de Bracon, maître moutier ; Antoine Mersuiiau, clerc des rôles ; Guillaume Alépy, clerc payeur ; Louis Boutechoux, clerc ventier ; Pierre Fobert, taxeur ; Antoine Coquelin et Poncet Cécile, moutiers ; Jean Guillaume, délivreur ; - Pierre Nouveau et Hugues Viron, clerks des sels, qui s'étaient, pendant la peste de 1567, enfermés dans la saunerie et avaient seuls pourvu à son administration, 1569 ; - 6,000 fr. aux officiers, 1577 ; - 1,000 fr. à Claude de Gilley, seigneur d'Aiglepierre, pardessus, 1581 ; - 6,000 fr. aux officiers, 1593.
- 1B303 (Liasse.) - 8 pièces parchemin, 2 papier, 1 sceau.
1435-1518. - *Sels étrangers interdits au comté de Bourgogne.* Mandement de Philippe le Bon, renvoyant devant le pardessus le procès de Mathiot, de Saint-Bresson, et de Jean Peltier, du même village, saisis aux marches de Luxeuil et Jonvelle, avec des chargements de sel de Lorraine ; ce délit est soustrait à la compétence du bailli d'Amont, qui prétendait en connaître, 1435 ; - arrêt provisionnel du parlement de Dole, rendu à l'encontre du procureur de la saunerie de Salins, qui revendiquait pour elle le monopole de la vente au comté de Bourgogne ; à la demande d'Henriette, comtesse de Montbéliard et de Wurtemberg, le Parlement maintient le cours des sels de la saline de Saunot, appartenant à la comtesse dans les villages suivants : Arcey, Accolans, Andornay, Bournois, Chavanne, Corbenay, Courmont, Courcelles, Faymont, Frotey- lez-Lure, Gémonval, Georfans, Gonvillars, Grammont, Granges, Lomont, Lomontot, Malval, Marvelise, Mignavillers, Moffans, Montenois, Onans, Saint-Ferjeux, Saint- Georges, Saunot, Secenans, Senargent, Vacheresse, Vellechevreux, Villafans et Villars-sur-Saunot, 1441 (copie) ; - procédure intentée par le procureur Jean d'Allonval, pour colportage et vente de sel marin, contre Nicolas Lechet, de Vescles, arrêté au portail de Condes, 1508 ; - enquête faite à Arinthod, par Jean Bernard, dit d'Orléans, substitut du procureur de la saunerie, pour découvrir des vendeurs de sel marin, 1518.
- 1B304 (Registre.) - Registre papier de 199 feuillets.
1460-1461. - *Sels étrangers interdits au comté de Bourgogne.* Enquêtes contradictoires faites à Dole et à Grammont, devant Jean Ponsot, procureur général d'Amont, et Étienne Berdot, procureur d'Éberard, comte de Montbéliard et de Wurtemberg, par des commissaires du

Parlement, au sujet du cours du sel de Saunot ; arrêt du parlement de Dole commettant à l'enquête Pierre de Vers et Jean Fraichelet, de la Vaissière, 1460 (f° 4, r°) ; - renouvellement de cette commission, 1461 (f° 5, v°) ; - procès-verbal d'ouverture d'enquête, 6 janvier 1461 (f° 1, r°) ; - conclusions en 36 articles, données contradictoirement par les procureurs (f° 7, r°) ; - dépositions de 53 témoins (f° 24, r°, à 199, v°) ; - Ponsot Voirin, de Vellevans, 1^{er} témoin, dépose qu'il ne se vend pas de sel de Saunot à sa connaissance ailleurs qu'à Montbéliard, et que le sel de Lorraine est également fort employé aux marches de Montbéliard ; - Odot de « Remère, » de Courchaton, 3e témoin, déclare que Courchaton et Granges s'approvisionnent de sel de Saunot ; - Jeannot Fricquot, de Grammont, 14^e témoin, déclare que le sel de Saunot est en usage à Grammont et aux environs ; - Henri Beal, de Longeville, prêtre et sergent, du Duc, 15e témoin, dépose que le sel de Saunot a cours à Longeville et aux alentours, et que M. Thomas de Grammont, seigneur de Fallon, en transporte fréquemment à Châtillon-Guyotte « pour son mesnaige ; » - Henri Quidemayme, de Mignaffans, 23e témoin, déclare que le sel de Salins se vend aussi communément et au même prix que celui de Saunot ; - Jean Bichet, de Molans, près de Montjustin, 26^e témoin, dit que « Pierre Richart, lors gouverneur de la salnerie dud. Saulnot [étant au marché de Granges], trovit ung loppin de sel de Salins sur la table sur laquelle il vouloit boire et le prinst par despit et le gecta contre ung mur en disant bien furieusement : qui a fait venir ceste sel icy ; » - Perrin La Ramey, de Médière, 37^e témoin, dépose que la vente du sel de Salins a été depuis huit ans très réduite à Montbéliard ; - Mathiot Malessy, de Villers-sous-Écot, 50^e témoin, dépose que le sel de Salins avait autrefois exclusivement cours à Salins, et que depuis dix à douze ans, Pierre Richart, directeur de la saunerie de Saunot, y conduisait quantité de ses produits ; - Guillaume Poutier, de Longeville-sur-le-Doubs, 51e témoin, dit que les sels de Saunot se vendent « sept ou huit engronnes comme l'on fait celle de Salins pour neuf niquets, » et que le sel de Salins est « très fort rebuté à Montbeliard. »

- 1B305 (Liasse.) - 7 pièces parchemin, 21 papier, 3 sceaux.
1492-1508. - *Relations de la saunerie avec la Suisse*. Mandement de Charles VIII accordant aux avoyer et conseil de Berne, pour leurs bons services, le droit de lever, en quatre ans, 4,000 charges de sel grenier à Salins, en acquittant les prix courants, Paris, 30 mars 1492 ; - exemption de taxe des monnaies accordée par Philippe le Beau à Barthélemy May et Rodolphe de Scharnachthal, agissant pour le compte de la ville de Berne, et percevant des sels triés en la saunerie, 1505 ; - autorisation de lever du sel à Salins aux mêmes conditions accordée par le roi des Romains, Maximilien, pour 200 charges, à Louis Tilger et Jean Kaiser ; - pour 1,000 et 3,000 charges, à Rodolphe de Scharnachthal ; - pour 200 charges, à « Achs Halm ; » - pour 200 charges, à Gaspard Wiler, Constance, 24 mai 1507 ; - lettres : de Rodolphe de Scharnachthal demandant la livraison immédiate des quantités qui lui étaient concédées, à M. de La Bruyère, 1507 ; - de Michel Mangeroz, Philiberte de Luxembourg, Pierre Bontemps, relatives à cette délivrance de sels aux Bernois et en particulier à M. de Scharnachthal, avoyer de Berne, 1507-1508.
- 1B306 (Liasse.) - 1 pièce parchemin, 47 papier, 2 sceaux.
1515-1565. - *Relations de la saunerie avec la Suisse*. Correspondance entre Barthélemy May, G. Balestier, de Berne, et les officiers de la princesse d'Orange, au sujet d'une obligation de 5,000 l. bernoises souscrite par cette dernière et son fils, Philibert de Chalon, au profit de Louis de Diesbach, avec garantie sur la saunerie et caution de Barthélemy May et Bernard Balestier, 1521-1522 ; - Philiberte de Luxembourg, agissant au nom de son fils, donne garantie à Bernard Balestier et à Barthélemy May de la caution qu'ils lui prêtaient, 1522 ; - quittance de 250 l. perçues sur la saunerie, donnée par Louis de Diesbach, 1523 ; - autre quittance de 300 l. donnée à la princesse par Hans Stolly, avoyer de Soleure, 1523 ; - Philiberte de Luxembourg et Philibert de Chalon constituent une rente de 60 l. sur la saunerie, au profit de Conrad Willadin, ancien banneret et conseiller de Berne, 1525 ; - autre constitution de rente de 80 l. par les mêmes, au profit d'Antoine Spillmann, banneret de Berne, qui leur prête 1,600 fr., 1525 ; - certificat donné par Barthélemy May et Bernard Balestier, constatant le remboursement de la rente due par la princesse d'Orange à Louis de Diesbach et à Jean Stollin, remboursement effectué par Claude Tissot, de Pontarlier, 1529 ; - quittances et lettres relatives au paiement de ces rentes et de leurs arrérages annuels, le 25 juillet, 1530-1536 ; - rôles des sels levés sur la saunerie de Salins par messieurs des Lignes, et spécialement par M. de Watteville, en vertu de l'octroi de l'Empereur, 1556-1565.
- 1B307 (Liasse.) - 89 pièces papier, 12 sceaux.
1588-1598. - *Relations de la saunerie avec la Suisse. Lettres : de Pompée della Croce, résident espagnol*

près les cantons, demandant une prompte fourniture de sel pour les avoyer et canton de Fribourg, récemment « *entratti nella leggha insieme coli cinque cantoni cattolici*, » 1588 ; - des avoyer et conseil de Fribourg, sollicitant l'augmentation de la livraison du sel d'ordinaire : - des avoyer et conseil de Berne, pour semblable objet ; - des officiers de la saunerie aux avoyer et conseil de Fribourg ; - de Philippe II accordant aux Fribourgeois 60 charges de sel par semaine, 1390 (copie) ; - de M. de Vergy, engageant les officiers de la saunerie à contenter les Fribourgeois ; - des avoyer et conseil de Fribourg, insistant sur la complète exécution du mandement de Philippe II ; - des mêmes, remerciant d'une satisfaction obtenue, 1591 ; - du Parlement, insistant sur l'importance « de se maintenir en bonne amitié avec messieurs des Lïgues, » et de leur faire les concessions possibles en accordant à Fribourg 60 charges de sel par semaine, 1592 ; - du résident Pompée *della Croce*, appuyant à nouveau les réclamations fribourgeoises, 1393 ; - du président Froissard, recommandant d'exécuter ponctuellement les ordres du Roi, sans complaire aux requêtes incessantes de messieurs de Fribourg ; - des gouverneur et parlement, recommandant « favorable assistance et courtoisie » envers ces quémandeurs, 1594 ; - des avoyer et conseil de Fribourg, insistant pour le service régulier de leurs convois de sel, malgré la guerre régnant en Franche-Comté ; « pleust a Dieu que les preparatifz de resistance fussent esté mieux prevez ou qu'eussions peu y appourter quelque remède ! » 1595 (orig. et copie) ; - de Claude de Gilley, envoyé pour négocier avec les Suisses ; - de l'archiduc Albert d'Autriche, appointant favorablement les perpétuelles réclamations des Fribourgeois, 1597 ; - amodiation consentie par la ville de Lons-le-Saunier à Rodolphe de Bonstetten, ancien bailli d'Échallans, et à Pierre Hapelstein, ancien bailli de Chillon, de l'ordinaire de 88 charges de sel par mois qu'elle percevait en la saunerie de Salins, pour une durée de six ans, pour le prix être employé à payer les dépenses de la guerre de 1595 et rembourser la rançon payée à Henri IV, 1597 ; - correspondance entre le Parlement, la Chambre des Comptes, la saunerie, les Suisses et la ville de Lons-le-Saunier, pour annuler ce marché, considéré comme irrégulier, 1596-1598.

1B308 (Liasse.) - 18 pièces parchemin, 2 papier, 7 sceaux.

1250-1369. - *Saunerie de Grozon*. Humbert, abbé de Rosières, échange 4 meix de berne au puits de Grozon contre la franchise de deux montées de muire au puits de Lons-le-Saunier, que lui cède Jean de Chalon, comte de Bourgogne, 1250 (2 orig. et 1 vid.) ; - Hugues de Chalon et Alix, sa femme, reprennent ces 4 meix et cèdent en retour 10 l. de rente sur le puits de Grozon au comte Jean, 1250 ; - Renaud de Vaudrey, chevalier, se porte caution de 200 l. pour le paiement de 1,000 l. promises au comte par Hugues Prummiet, pour prix de la saunerie de Grozon et de la prévôté de Colonne, 1255 ; - Girard de Chamblay, chevalier, cède à la comtesse Alix ses droits sur le puits de Grozon, 1256 (vid.) ; - Guibourg, fille de Jean Champagne d'Arbois, femme de Perrenin d'Usier, et Pierrette, veuve d'Huguenin d'Usier, vendent leurs droits sur le puits de Grozon et un chazal sis à Poligny, au comte de Bourgogne, au prix de 110 l., 1261 (orig. et vid.) ; - comptes de réparations : de la saunerie de Grozon, dirigées par le prévôt Rolier ; de l'écluse et des moulins de la Loye, par maître Hugon ; des moulins d'Ornans, par Richard Leschenel, 1349 ; - quittance de 12 florins 1 gros donnée à Oudot Michaud, gouverneur de la saunerie de Grozon, par Guillaume Bertel, cleric des deniers de la Reine, 1360 (avec mandements) ; - Alix de Montbéliard, comtesse d'Auxerre et de Tonnerre, donne 40 l. de rente sur le puits de Grozon à Étienne de Beaufort, seigneur de Beaulieu, qui lui rend hommage, 1362 ; - la comtesse Marguerite amodie pour 6 ans, au prix de 700 florins par an, la saunerie de Grozon, à Jean Baulet, Huguenin Fèvre, Josserand de Chamoles, et Thiébaud Vincent, de Poligny, 1367 ; - traité passé entre Charles de Poitiers, seigneur de Saint-Vallier, et Jean de Ray, gardien du comté, conseillers de la comtesse Marguerite, et les copartageants, au puits de Salins ; Hugues de Chalon, seigneur d'Arlay, et Tristan de Chalon, seigneur d'Orgelet, se portant fort pour Brun de Ribeaupierre et Jeanne de Blamont, sa femme ; moyennant une rente de 300 l. qui lui est abandonnée sur la saunerie de Salins, la comtesse s'oblige à anéantir à perpétuité sa saunerie de Grozon ; elle permet la vente des sels des rentiers dans tout le comté de Bourgogne, et y interdit partout le sel de mer ; Jean, bâtard de Chalon et seigneur de Mont-richard, s'engage à procurer l'adhésion de Marguerite de Vienne, dame de Saint-Laurent, et de ses enfants, Henri et Louis ; Othe de Salins prend le même engagement en ce qui concerne Brun de Ribeaupierre, « quand il sera fuer de prison, » et Jeanne de Blamont, mai 1369 ; - ratification du traité par Hugues de Chalon-Arlay, tuteur de Jean et Alix, enfants de feu Tristan de Chalon, juin 1369 ; - ratification par Marguerite, Gand, 25 juin 1369 ; - Jean de Ray et Ancel de Salins, sur l'ordre de Marguerite, et en exécution du traité qui précède, transigent avec les amodiateurs de la saunerie de Grozon, en leur donnant 200 florins et la décharge de ce qu'ils devaient pour arrérages du bail, moyennant la justification par eux produite de l'acquiescement des rentes annuelles assignées sur sa saline de Grozon, 1370 ; - Marguerite donne à Philippe de Mérey, pour ses bons services,

100 l. de rente sur sa rente de Grozon, transportée en la saunerie de Salins.

1B309 (Cahier.) - Cahier papier de 30 feuillets.

1351. - *Saunerie de Grozon*. Comptes. « C'est li paupiers en quoy est li nombres de toute la saule a faire en la salnerie de Grosen, le jeudi XXV^e jour d'aost l'an mil CCCLI. Et est à savoir que cilx qui trait la muyre et gouverne les chevaulx de la barnete et moine la muyre en la citerne et ès bernies prent sus chascune charge de saul ii deniers estevenans ; li trois berniers qui gouvernent une berne, un chacun III deniers estevenans ; trois femes qui font et saichent le saul, III d. est. ; et li benatiers qui lie et soigne les benates pour ladicte saul lier sur chascune charge VI d. est. Ensi monte chascune charge tant de mener la muyre des berniers qui font le feu, des femes qui font et saichent lo saul, comme du benatier qui la lie, II s. estev. pour lamenovre ; » - sel fabriqué en 8 semaines : 655 charges à 24 s. la charge ; - missions faites par Josserand de Chamole, cleric « ordonez et commis par Aubriet de Plaigne, cleric tresorier du comté de Bourgoigne, » du 16 août 1351 au 27 octobre ; - rôles nominatifs et paiement d'ouvriers : 263 l. 3 s. 9 d. ; - gages d'un terme : à Simon de Vaux, prêtre, « qui gouverne les paupiers des missions de la saunerie, » 64 s. ; - à Oudet Bonami, portier, 64 s. ; pour sa robe, 10 s. 8 d. ; - à Rolier de Grozon « escrivens du bois, » 64 s. ; - à Josserand de Chamole, maître de la saunerie, 6 l. 8 s. ; pour sa robe, 21 s. 4 d. ; - travaux de charpenterie faits dans la saline, transport de bois pour les engins, récolte d'un pré.

1B310 (Liasse.) - Cahier papier de 29 feuillets.

1359-1360. - *Saunerie de Grozon*. Compte d'Oudot Michaud, de Poligny, maître et gouverneur de la saunerie, « comencez de la feste Saint-Symon et Jude (28 octobre) CCCLIX, et feniz à la dicte festCCCLX ; » fabrication de sel, les 30-31 octobre 1360 28 charges ; - achat de bois: 109 l. 18 s. ; - vente de 12 charges à 30 sous l'une : 18 fr. ; somme totale de la recette : 1,180 l. 7 s. 2 d. ; - dépense; gages et robe : du receveur Oudot Michaud, 42 l. ; - de Guillemain Quirolet, cleric, 21 l. 6 s. ; - de Jeannin Perdriset, taxeur du bois, 21 l. ; - de Jean Venien, portier, 21 l. 6 s. ; - de Jacquot Maillat, charpentier, « qui maintient les engins, » 21 l. 6 s. ; - rentes dues annuellement par la saunerie : à Jean Le Chassignet, 10 l. ; - aux Cordeliers de Lons-le-Saunier, 20 l. - aux Jacobins de Poligny, 2 charges de sel aux Quatre-Temps ; - aux dames d'Ounans, 25 s. ; - à la Maison-Dieu de la Love, 2 charges de sel ; - à la maladrerie de Dole. 1 charge ; - à l'hôpital du Saint-Esprit de Dole, 1 charge ; - au prieur de Château-sur-Salins, 60 s. ; - aux Cordelières de Salins, 40 s. ; - paiements à divers : à Jean de Prissey, trésorier de Salins, 30 l. ; - à Aubriet de Plaigne « qu'il presta a la Roynne, » 37 l. 10 s. ; - à Guillaume Fauquier, de Poligny, écuyer, 22 l. ; - à Jean, seigneur de Montmartin, « par le mandement la Roynne, » 47 l. 10 s. ; - somme de la dépense, 1302 l. ; reste dû par le receveur : 121 l. 13 s. 5 d. obole.

1B311 (Liasse.) - 7 pièces parchemin, 4 sceaux.

1258-1311. - *Saunerie de Lons-le-Saunier*. Jean de Chalon, comte de Bourgoigne, et Hugues, comte de Vienne, seigneur de Pagny, donnent une chaudière et six montées de muire (à Lons-le-Saunier) à Amé, seigneur de Montfaucon, 1258 ; - Amé, seigneur de Montfaucon, donne quittance à la comtesse Alix et à Othenin, son fils, d'une rente de 100 l., que ceux-ci devaient lui constituer, et qu'ils lui assignent sur le puits de Lons-le-Saunier, 1276 ; - Perrenin dit Giroz, bourgeois de Lons-le-Saunier, vend à Renaud de Bourgoigne, comte de Montbéliard, un fonds de berne situé près du déchargeoir de la saline de Lons, entre la berne d'Estevenin Chaperon, le pont de Montmorot, et la berne d'Odon dit Chandelier, de Montmorot, chanoine de Chalon, au prix de 90 l. estev., 1286 ; - Guenot dit Arbalétrier et Estevenin dit « Goste, » fils de Jean de Montaigu, vendent au même un cens de 40 sous sur la berne d'Estevenin Chaperon, au prix de 10 l. estev., 1287 ; - Humbert dit « Braçars, » de Lons-le-Saunier, donne au même la moitié d'une berne de la saunerie, indivise entre lui et Huguenin de La Porte, 1303 ; - Guillemette, fille de Jean, seigneur de Marigné, chevalier, et femme de Jean de Colonne, cède à Jean de Chalon-Auxerre tout son droit sur le château de Montgefond, en échange de 10 livres de rente sur le puits de Salins et de 6 montées de muire au puits de Lons-le-Saunier, 1305 ; - Perrenin, fils de Henri Fèvre, en retour d'un don de 20 l. estev., reprend en fief de Renaud de Bourgoigne, comte de Montbéliard, une berne et « toutes rentes de forgée » qu'il avait au puits de Lons-le-Saunier, 1311.

1B312 (Liasse.) - 3 pièces parchemin, 4 papier, 3 sceaux.

1502-1506. - *Saunerie de Soulce*. Lettre d'Englebert, comte de Nassau et seigneur de Bréda, lieutenant général de l'archiduc Philippe le Beau, défendant à Claude de

La Palud, seigneur de Varambon, d'aliéner au profit des Suisses la fontaine salée [de Soulce] près de Saint-Hippolyte, 1502 ; - sommation faite dans le même but, par des huissiers du Parlement, au comte de Varambon, seigneur de La Roche-lez-Saint-Hippolyte, 1302 ; - commission donnée par Philippe le Beau à MM. de Vergy, de Montaigu, Étienne de Thiard, son président de Bourgogne, Simon de Rye, son chambellan, Philippe Loyte, pardessus de Salins, Odot Des Moulins, maître des requêtes, Gui David, Étienne Despotots, Antoine de Salins et Jean d'Orbe, ses conseillers, pour se rendre à Berne et trancher, d'accord avec les députés des cantons, la question de la saline de Saint-Hippolyte, Bruxelles, 23 septembre 1505 ; - traité passé avec les avoyers et conseils des cantons de Berne, Bâle, Fribourg et Soleure, par lequel, en retour de l'abandon consenti par les Suisses de tous leurs droits et prétentions sur l'acquisition de la saline de Soulce, Simon de Rye, Odot Des Moulins, Jean d'Orbe et Hugues de Vers, receveur général du prince d'Orange, accordent à ces derniers, au nom de Philippe le Beau, 3,000 écus d'or soleil, valant 4,000 florins du Rhin, Berne, 10 novembre 1505 ; - instructions données à Jean d'Orbe, lieutenant du pardessus, et Jean de Vers, « de ce qu'ils ont à besoin, dire et faire à Berne pour l'affaire du paiement de 3,000 escus » pour terminer le différend relatif à la « fontaine et solce salée lez Saint Ypolite, » 1505 ; - quittance de 3,000 écus donnée par les cantons de Berne, Bâle, Fribourg et Soleure, à Jean d'Orbe et Jean de Vers, officiers de l'archiduc Philippe le Beau, Berne, 21 avril 1506.

- 1B313 (Liasse.) - 5 pièces parchemin, 16 papier, 3 sceaux.
1448-1516. - *Saunerie de Tourmont*. Mandements de Philippe le Bon datés de Bruxelles le 9 mars 1448, et du parlement de Beaune du 1^{er} avril 1448, interdisant l'usage de la fontaine salée récemment découverte à une demi-lieue de Poligny, et utilisée par un grand nombre de particuliers qui faisaient cuire les muires dans leurs maisons ; - mandement de publication de cet arrêt, rendu par le lieutenant Jean Carondelet avec exécutoire de Henri Valée, bailli d'Aval, 1448 ; - lettre de l'archiduchesse Marguerite d'Autriche recommandant aux officiers de la saunerie de réserver le sel de Tourmont pour être distribué hors du comté de Bourgogne, Gand, 16 mai 1515 ; - copie d'une ordonnance de Marguerite d'Autriche accordant aux habitants de Morges et du pays de Vaud le droit de lever la totalité des produits de la saunerie de Tourmont, récemment construite, et prescrivant au Parlement, aux baillis et gruyers de prêter la main à ce qu'ils puissent créer à leurs frais, en coupant dans les forêts les bois nécessaires, un chemin direct allant de Tourmont au pays de Savoie, en passant par les terres du prieuré de Mouthe, 21 mai 1515 ; - correspondance de Marguerite et de Laurent de Gorrevod avec la saunerie de Salins à ce sujet ; - révocation par Marguerite des concessions de chemins faites par la précédente ordonnance, 26 septembre 1515 ; - protestation des habitants de Morges et de Mondon contre la publication de ce dernier mandement dans des terres où Marguerite d'Autriche n'était point souveraine, mais qui dépendaient de « Monsieur de Savoye, » 1516 ; - lettre des habitants de Morges au lieutenant de Jougue ; - lettre de Marguerite, invitant le bailli de Vaud à faire cesser les travaux du chemin qu'il persistait à créer malgré ses ordonnances (copie) ; - autre lettre de la même, adressée au pardessus de Salins, et lui mandant qu'elle s'était opposée aux désirs et prétentions du pays de Vaud, « pour ne pas permettre d'innovation ou diminution des droits de la grande saunerie, » 1516.

TITRES LOCAUX.

CHATELLENIES ET TERRES DOMANIALES DES COMTES DE BOURGOGNE.

- 1B314 (Liasse.) - 27 pièces parchemin, 15 sceaux.
1255-1404. - *Amance*. Reprise de fief faite aux comtes Hugues et Alix, par Girard, damoiseau de Montureux, pour son domaine d'Amance, moins ce qui dépendait de l'abbaye de Favorney, 1255 (orig. et 2 vid.). - *Apremont*. Obligation de 300 l. tournoises, contractée par Guillaume, seigneur d'Apremont, au profit de Nicolas, bourgeois de Gray, huissier du comte de Bourgogne, d'Huidelette, sa femme, de Pierre Belin et Perrenot frères, bourgeois de Gray, auxquels, du consentement d'Anne, sa femme, et d'Othon IV, son seigneur, il engage une partie de ses domaines d'Apremont et « la maison ou il demeure, » 1281 ; - Guillaume d'Apremont vend à Huguenin dit « Fuchi, » bourgeois de Besançon, et à Huidelette, son épouse, son étang et son moulin d'Apremont, pour 40 l. estev., 1284 ; - Guillemette d'Aubigny, veuve de Jean d'Apremont, mère tutrice de Jeannette, Étienne et Alix, ses filles, donne en gage à Hugues de Bourgogne, pour un prêt de 300 l. estev., tout le domaine de ses pupilles, et autorise l'engagiste à faire pour 300 l. d'améliorations dans ce domaine, à charge de remboursement, 1296 ; - Huidelette de Gray, veuve de Nicolas, huissier du comte Othon, vend à Hugues de Bourgogne tous les droits acquis par elle de feu Guillaume d'Apremont, 1297 ; - Perrenot Petit, frère de Pierre Belin, vend au même Hugues tous les droits qu'il tenait de cette origine, 1297 ; - Jeannette de La Résie, veuve de Bertrand de Crusille, et Odette, sa fille, vendent à

Hugues de Bourgogne leur maison de « Gaudenay, » 5 faux de pré et 20 journaux de terre au territoire d'Apremont et du Tremblois, 1297 ; - Guillaume d'Apremont, écuyer, fils de feu Guillaume, seigneur d'Apremont, abandonne à Gui, seigneur de Vaudrey, et à Kale de Gevigney, maris de ses sœurs Isabelle et Jeanne, tout l'héritage paternel, pour paiement de dots et d'arrérages échus, 1299 ; - Guillaume d'Apremont reprend en fief d'Hugues de Bourgogne son château d'Apremont, avec ses fiefs et arrière-fiefs, 1300 ; -- Agnès, dame d'Apremont, veuve du précédent, vend à Hugues de Bourgogne son douaire : le donjon et la maison forte d'Apremont, avec la moitié du village adjacent, moyennant 30 livrées de terre en rente viagère et le paiement de 120 livres tournoises, 1300 ; - Hugues de Bourgogne donne, après sa mort, le château d'Apremont et ses biens de Gendrey, Fraisans, Dampierre et la Bretenièrre, à son neveu Robert, fils d'Othon IV et de Mahaut d'Artois, et, à défaut de cet héritier, à ses sœurs Jeanne et Blanche ; à défaut de ces trois héritiers, ces terres reviendront à ses hoirs naturels ; il abandonne immédiatement à la comtesse Mahaut le receipt du château d'Apremont, 1304 ; -- Étienne de La Charme, châtelain d'Apremont, s'oblige, entre les mains d'Eudes de Liesle, chapelain de Mahaut, à remettre les clefs du château à la comtesse ou à son fils, en cas de décès d'Hugues de Bourgogne, 1306 ; - Odet de Laubespain, chevalier, de Lyon, et Alix d'Apremont, sa femme, vendent à Hugues de Bourgogne tous leurs droits sur Apremont et Germigney, et même après la mort de leur belle-mère et mère Guillemette, ce qu'elle tenait à titre de douaire à Leffond, près Ghamplitte, 1309 ; - quittance de 500 l. estev. donnée par ces vendeurs, 1309 ; - Hugues de Bourgogne renouvelle la donation d'Apremont en faveur de ses neveu et nièces, Robert, Jeanne et Blanche, 1310 ; - vidimus donné par Henri de Fondremand, prévôt d'Apremont, d'un mandement de la duchesse de Bourgogne, lui prescrivant de munir de vivres le château d'Apremont occupé par une garnison de gentilshommes, 1346 ; - marché passé pour la reconstruction du moulin d'Apremont par et au nom de la comtesse Jeanne de Bourgogne, 1349 ; - don et annulation de don fait par la comtesse Marguerite à son huissier, Huguenin de Rolampont, de terres confisquées à Apremont sur Marguerite de Ville, femme d'Aymonin d'Échevannes, « pour fourfaiture, » 1365 ; - vidimus de mandements de Thiébaud de Blamont, gardien du comté, portant : 1° amodiation pour six ans, à raison de 100 florins par an, payables au trésorier de Vesoul, de la terre d'Apremont, dévastée par plusieurs sièges successifs et le passage des Compagnies ; 2° la nomination de Richard de Montigny, curé d'Apremont, en qualité de châtelain du lieu ; 3° l'ordre donné à ce dernier de réparer le château, 1366 ; - vidimus du premier de ces mandements, avec copie d'un ordre de Jean de Ray, gardien du comté, prescrivant de maintenir au chiffre de 100 florins la taille des habitants d'Apremont, 1378 ; - reprises de fief faites à cause d'Apremont au duc Philippe le Hardi : par Henri de Germigney, écuyer, veuf de Guillemette de Ville, 1385 ; - par Jeanne de Ruffey, dame de Montrichier, pour tous ses droits sur Apremont, Mantoche, etc., 1385 ; - Isabelle, femme de Jean Pernot, d'Apremont, amodie de Jean Foubert, receveur de Gray et d'Apremont, diverses terres, au prix de 8 s. estev., 1404.

1B315 (Liasse.) - 29 pièces parchemin, 16 sceaux.

1247-1270.-*Arbois*. Ventes de vignes situées au vignoble d'Arbois : par Gui de « Lymey » et Guillemette, sa femme, au profit d'Aimon « Malliverne, » d'Arbois, 1247 ; - par Girod, de Chaussin, et Rose, sa femme, à Pierre Le Roux, fils de Milon, de Champerreux, 1250 ; - par Richard, fils d'Humbert, de Champerreux, au profit du même Pierre Le Roux, 1251 ; - Hugues de Maumont, chevalier, donne quittance de 1,700 l. à Hugues, duc de Bourgogne, « por la pais que messire Jehanz de Molimont, chevaliers, et li prooz de Arbois firent, » 1254 ; - ventes de vignes : par Gui de Limey et Guillemette, sa femme, à Étienne dit Du Château, d'Arbois, 1256 ; - par Guillaume Machens, d'Arbois, prêtre, à Pierre Le Roux, de Champerreux, 1257 ; - Gui, seigneur d'Augerans, reprend en fief de Jean de Chalon, fils de Jean, comte de Bourgogne, 15 livrées de rente assises sur une maison, des vignes et des champs sis à Arbois, 1263 ; - ventes de vignes : par Bouvenot, de Pupillin, et Étienne, sa femme, à Pierre Le Roux, 1263 ; - par Bardien, de Grozon, « quoquenpeys, » au même acquéreur, 1265 ; - par Richard, de Poligny, au même, 1267 ; - par Dameron et Jean dit « Voges, » de Changin, au même, 1268 ; - ventes d'immeubles et particulièrement de vignes situées à Arbois et aux abords (Changin et Grozon), consenties par divers bourgeois du lieu, au profit de Pierre Le Roux, 1269-1270.

1B316 (Liasse.) - 36 pièces parchemin, 27 sceaux.

1271-1276. - *Arbois*. Ventes de vignes et de cens sur des vignes faites à Pierre Le Roux, de Champerreux, par Pierre de Grozon, 1271 ; - par Nicolas d'Arbois dit Du Saugeois ; - par Étienne de Changin, - par Jean dit Blondet, de Changin, clerc, 1272 ; - par Pierre de Molpré, chevalier ; - par Vaucher, fils d'Humbert Cyroude ; - par Hugues de Changin ; - par Vaucher, fils d'Esenger, des Terreaux ; - par Renaud, fils d'Étienne d'Arbois, dit de

Peseux ; - par Perrette, fille de Pierre Magny ; - par Adeline, femme d'Étienne Vilain, de Lent, 1273 ; - par Hugues de Thoire ; - Guillaume d'Arbois dit Brun, chevalier, vend à Othenin, fils de Jacques, bailli d'Arbois, dit le Français, une maison située à Arbois « en Monfort et [qui] touche jusqu'à la cloison des murs d'Erbois, » 1273 ; - Pierre d'Arbois, damoiseau, dit Buveur, et Agnès, sa femme, rendent à Boniface et à Benno, lombard d'Asti, les moulins d'Arbois dits du Château, 1273 ; - ventes de vignes faites à Pierre Le Roux par Odet, de Villers-Farlay, 1274 ; - par Juste, fille de Margueron de La Porte ; - par Guillaume, de Grozon, 1273 ; - par Laurence, de Montigny ; - par Pierre dit Bozonnat, de Montigny, et Ermengon, sa femme ; - par Jacques, d'Arbois, dit Amaury, 1276 ; - par Gui, de Pupillin ; - par Gérard et Hugues, de Villers-Farlay ; - Othenin, fils de Jacques, bailli d'Arbois, vend une maison située dans cette ville, à Alix, comtesse de Bourgogne, 1276.

1B317 (Liasse.) - 33 pièces parchemin, 23 sceaux.

1277-1279. - *Arbois*. Vente d'un cens sur des vignes, faite à Pierre Le Roux, de Champerreux, par Odille, fille de Vauthier Bouchard, et Étienne, son mari, 1277 ; - Philippe devienne, seigneur de Mirebel, reprend en fief, de la comtesse Alix, tout son héritage paternel au Val d'Arbois et dans la banlieue de Dole, ainsi qu'à Baverans, 1277 (orig. et vid.) ; - le même vend à la comtesse tous ses droits de propriété sur cet héritage, au prix de 400 l., 1277 (orig. et vid.) ; - le même transporte à la comtesse le fief et hommage dû par Chevrière, veuve de Guillaume de Vaudrey, pour des fiefs situés à Arbois, 1277 (vid.) ; - achats de terres et cens faits par Pierre Le Roux : de Jourdain dit Rondot, de Faramand ; -- d'Étienne d'Arbois dit Bacon, écuyer, 1278 ; - de Perrin de Pupillin ; - de Jean Du Moulin et Jorinet de Pupillin ; - de Guibourg, veuve d'Étienne de Peseux ; - de Guillemette, veuve de Pierre Belechot, et de Comtesse, sa fille ; - hommage prêté par Chevrière, dame de Vaudrey, à la comtesse Alix, pour les fiefs et arrière-fiefs que celle-ci avait acquis de Philippe de Vienne aux Vaux d'Arbois et de Dole (orig. et vid.) ; - achats de terres par Pierre Le Roux : de Hugues d'Arbois dit « Marcual, » boucher ; - de Girard, fils de Bonon dit Jallon ; - d'Aimé de Nassey dit de La Sauge, 1278 ; - d'Aimon dit Fol ; - de Gérard dit « Oste, » ; - de Léger d'Arbois dit « Pipinaz, » ; de Besançon de « Crousa ; » - de Vauchier de Montigny, 1279 ; - de Guillaume dit Brun, chevalier ; - d'Odille, femme de Costier dit Bruno, de Mesnay.

1B318 (Liasse.) - 30 pièces parchemin, 24 sceaux.

1281-1290. - *Arbois*. Ventes de terres ou cens en la châtellenie d'Arbois, consenties en faveur de Pierre Le Roux par : Perrenet et Estevenet, fils de Perrin Pastelet, de Pupillin, 1281 ; - par Humbert Frelant, de Pupillin, et Béatrix, sa femme, par Estevenin Blondeau, de Pupillin, et « Doathe, » sa femme, 1282 ; - Gui de Chille, chevalier, et Richard, son fils, écuyer, vendent à Baudouin de Salins, chevalier, et à sa femme Henriette, leurs terres d'Arbois et Montigny, au prix de 50 l. estev., 1283 ; - achats de terres par Pierre Le Roux : de Perrin, fils de Bovon de Fontaine, de Pupillin ; - de Barthélemy dit « Aباiges ; » - de Baudouin, chevalier, de Salins, et Henriette, sa femme, 1284 ; - de Chère, fille de Jeunier dit Moutelet, de Grozon, spécifiant que l'acquéreur « doit la tasche a l'eglise Nostre Dame de Grozon, » 1285 ; - de « Flandenon » et Laurent, fils de Robert de Changin, son mari ; Othon IV donne à Jean de Chalon- Auxerre, seigneur de Rochefort, garantie d'une caution prêtée en sa faveur, auprès des lombards, « des prests (banques) d'Arbois, de Poloigne et de Chissey, » 1287 ; - achats de terres faits par Pierre Le Roux : d'Estevenat dit « Abonois, » de Pupillin ; - d'Estevenin, fils de Guillaume Landez, de Pupillin, et de Pierrette, sa mère ; - vente d'une charge de sergent à Arbois et à Changin, consentie par Othon IV au profit d'Hugues, bâtard d'Arbois, au prix de 40 l. ; - Hugues de Vaudrey, chanoine de Besançon et de Lyon, reprend d'Othon IV et de Mahaut d'Artois tout l'héritage paternel qu'il tenait à Arbois, 1290 ; - Othon IV donne à Mahaut d'Artois, sa femme, deux maisons de pierre, situées l'une à Arbois, près de la boucherie, l'autre à Dole, devant la grande église, 1290.

1B319 (Liasse.) - 27 pièces parchemin, 25 sceaux.

1292-1300. - *Arbois*. Achats de terres et cens par Pierre Le Roux, d'Arbois : d'Aymonin dit Saillard et d'Arembert, son fils, de Pupillin, 1292 ; - de Jacquet Du Chemin, de Pupillin, et d'Ermengon, sa femme ; - de Justot, fils de Landri Achenet, de Pupillin ; - d'Emmeline, femme de Vertial Du Temple, d'Arbois, et de Vuillemin, son fils ; - de Baudouin de Salins, chevalier, et Henriette, sa femme ; - d'Huguenin, de Champerreux ; - de Perrenot, fils d'Isabelle La Chenal, de Faramand ; - Hugues, fils de feu Jeannin dit Comte, d'Arbois, et Jeannette, sa femme, donnent à Mahaut d'Artois une rente d'un demi-muid de vin vermeil et une vigne, en reconnaissance « de plussors biens et corteissies, » 1293 ; - autre

don fait à la même comtesse par Guillemette, sœur du précédent ; - achats de terre, par Pierre Le Roux : de Renaud et Vuillemin Bertier, 1294 ; - de Guie, veuve de Justot Marrelier, de Pupillin ; - Pascal, fils de Richard, et Hermengon, sa femme, vendent à Huguenin et Acelin un champ au prix de 9 l. 10 s., 1295 ; - Perrenin et Huguenin de Villette vendent à Pierre Le Roux un cens de trois quarts de froment, au prix de 4 l. estev., 1297 ; - transaction entre Gui de Vaudrey et Mahaut d'Artois, au sujet des moulins d'Arbois, 1298 ; - Guillaume dit « Flandenor » et Bonne, sa femme, vendent à Mahaut d'Artois toute la succession de Pierre Le Roux, de Champereux, moyennant 120 l. tournoises payées comptant, et l'entière exécution des dons et aumônes testamentaires dudit Pierre, août 1300.

- 1B320 (Liasse.) - 27 pièces parchemin, 1 papier, 11 sceaux.
1304-1388. - *Arbois*. Échange de terres à Arbois, entre Benoîte, fille de Renaudet, de Besançon, et Mahaut d'Artois, 1304 ; - Othon d'Arbois, fils de feu Jacques d'Arbois, bailli de Bourgogne, donne à Mahaut d'Artois et à ses enfants, en souvenir de tous les bons offices de la comtesse Alix et d'Othon IV, sa maison, ses droits et rentes d'Arbois, 1304 ; - Huguenin de La Grange, d'Arbois, damoiseau, prête hommage lige à Mahaut, 1305 ; - semblables hommages prêtés : par Estevenin de La Grange, damoiseau, pour son domaine d'Arbois, 1305 ; - par Huguenin de Thoiria, écuyer, en présence de Renaud, de Gray, prévôt d'Arbois, 1307 ; - Jean Rubillart, d'Arbois, clerc, amodie du comte de Bourgogne, par l'intermédiaire du lombard Reynon, deux vignes pour 25 s. de cens, 1315 ; - mandement de la comtesse Marguerite, ordonnant de confisquer toutes les farines moulues hors des moulins banaux d'Arbois, et tous les pains cuits hors des fours de la châtellenie, 1349 ; - autre mandement de la même, accordant à Gauthier, seigneur de Ray, une rente de 120 l. sur les revenus de la terre d'Arbois, pour acquitter une promesse faite naguère par le feu comte Robert de Flandre au seigneur de Blamont, beau-père de Gauthier, 1351 ; - copie d'un autre mandement de Marguerite, cédant à Guillaume Du Vernois, écuyer, ancien châtelain de Vadans, une vigne à Arbois, moyennant l'abandon de tous les gages, dont ce dernier réclamait l'arriéré (à l'appui plusieurs quittances ou mandements de gages du châtelain de Vadans, 1363- 1368), 1368 ; - acensement perpétuel d'un emplacement en la halle d'Arbois, ayant six colonnes de façade, fait à Jacques Belissent, de Changin, par la comtesse Marguerite, 1374 (copie) ; - Vuillemin Marquis, mercier d'Arbois, obtient des conseillers de la comtesse la transformation en cens perpétuel de 12 s. d'une redevance annuelle de 2 livres de poivre qu'il devait au domaine [v. 1376] ; - Othenin Le Louvet, tuteur de Guillemette de La Grange, donne quittance à Étienne Vurry, de Poligny, trésorier du comté, des arrérages d'une rente au capital de 200 fr. d'or, constituée au profit de sa pupille, 1378 ; - mandement du conseil de la comtesse, autorisant Perrenin Du Pont d'Arbois à reconstruire à la Gloriette, sur la rivière de la Cusance, une scierie « a seoyer bois, » détruite au moment de l'invasion des Compagnies, par mesure de défense ; on accorde une exemption de cens pendant onze ans, et le droit de prendre du bois dans la forêt de Mouchard, pour faciliter la reconstruction de cette usine, 1379 ; - Aymonet dit Mortuay reprend en fief du Duc une maison à Arbois, des vignes et divers droits à Montigny, 1384 ; - autre reprise de fief d'une maison, de terres et de vignes, à Arbois, faite par Guyot Du Vernois, écuyer, 1384 ; - Humbert de La Platière, chevalier, reprend du Duc une maison à Arbois et un pré à Changin ; - Jean du Petit-Pas, d'Usier, écuyer, demeurant à Arbois, reprend en fief 6 ouvrées de vigne, 1384 ; - Aymonet Du Château, d'Arbois, écuyer, reprend en fief des champs et des vignes, 1384 ; - quittance de 1,000 l., prix du rachat de la rente de 120 fr. constituée sur les revenus d'Arbois, au profit de Gauthier de Ray, et cédée au Duc par Jean d'Érabonne, chevalier, au nom de son fils Jean, héritier de Guillemette de Ray, sa mère, 1388.

- 1B321 (Liasse.) - 17 pièces parchemin, 3 papiers, 5 sceaux.
1289-1536. - *Arbois*. Richard de Grozon, écuyer, reprend en fief du duc Jean une maison et diverses propriétés à Arbois, 1405-1406 ; - don d'une vigne de 50 ouvrées fait à Guillaume Du Vernois, écuyer, par Jean sans Peur, en reconnaissance de services de guerre, 1405 (vid. et envoi en possession donné par Bon Guichart, bailli d'Aval) ; - reprises de fief faites au Duc : par Gui d'Usier, écuyer, d'Arbois, 1406 ; - par Jean, fils d'Othenin Louvet, de Sainte-Anne, écuyer, mari de Guillemette, fille d'Aymar de La Grange, pour une maison située au château du Bourg, 1406 (avec reprise faite en 1441 pour la même maison par Othenin Le Louvet, son fils) ; - par Perrin de Molpré, écuyer, 1407 ; - par Jeannette de Chatfois, veuve d'Aymon Moinay, écuyer, 1407 ; - par Huguenin dit Passequoy, écuyer, demeurant à Montferrand, 1407 ; - par Hugues de Montconis, écuyer, 1407 ; - par Jean Du Château, d'Arbois, écuyer, fils d'Aymonet Du Château, 1407 et 1422 ; - par Jeanne de Vaudrey, femme d'Othenin Le Louvet, 1441 ; -

par Perrenette, fille de Jean de Quingey, chevalier, 1412 ; - information faite sur le mode de perception de l'éminage d'Arbois, par ordre de la Chambre des Comptes de Dijon, et sur requête de Henri Arménier, seigneur de Chazoy ; d'Othenin Louvet et de Guyot de Vaudrey, écuyers, propriétaires du droit d'éminage, 1461 (à la suite, copie de deux chartes de 1287 et de 1370, relatives à l'éminage d'Arbois) ; - reprise de fief faite à Marguerite d'Autriche par Louis de Cize, d'Arbois, de la moitié de l'éminage possédé par indivis avec Jean et Guyot de Vaudrey, de la Grange-Saron, et de diverses propriétés au voisinage d'Arbois, 1524 ; - autre reprise par Guyot de Fallersans, écuyer, seigneur de Grand- champ, 1534 ; - autre reprise faite à l'Empereur par Nicolas de Lalye, propriétaire conjointement avec Marguerite de Chavirey, sa femme, de deux maisons provenant de Henri et Denis de Chaffois, écuyers, leurs oncles, 1536.

1B322 (Registre.) - Registre papier de 4 et 134 feuillets.

1460-1471. - *Arbois*. Reconnaissances et terrier de la seigneurie d'Arbois. Table des reconnaissances (par nom de tenancier) (I-IV) ; - « C'est la declaration des drois, prerogatives, preeminences, aultesses et seignories, maisons, heritaiges et autres drois appartenans a mon très redoubté et souverain seigneur monseigneur le duc et conte de Bourgoingne en la seigneurie d'Arbois... sur la deposition de noble Guiot de Vauldrey, escuier (30 ans), Jehan Barthol (53 ans), Jehan Sellier (51), eschevins dud. Arbois, par devant Bernard Noiseux, conseiller et maître des Comptes, commis a faire les terriers en la tresorerie de Dole... et Guiot Michiel de Chissey, cleric notaire ; » - mandement général pour les terriers de la trésorerie de Dole, donné par Philippe le Bon, Bruxelles, 19 février 1460 ; - la justice d'Arbois est au Duc, qui possède « une maison de pierre, ensemble un meix nommé *la Volte de Monseigneur*, et aussi une petite tour quarrée a mettre les prisonniers ; » les moulins, le bois de Mouchard, enfin des vignes ; - les habitants d'Arbois sont francs « mais n'ont aucunes lettres de franchises, pour ce que toute la ville d'Arbois piéça par plusieurs fois a esté brulée ; » - tarif des drois perçus sur la vente des marchandises et sur les gens de métier ; - censés dues : par Amiot et Jean de La Sarre, pour les scierie, battoir à noix et foule à drap, établis sur la Gloriette ; - par Jean Bontemps, pour foule à drap sur la Cusance ; - par Girard de Cize, licencié en droit, pour un petit curtil voisin du chemin de la « confrarie du Saint-Esperit ; » - dîmes de blé et de vin ; - cens et redevances des habitants de Changin, Mesnay, Montigny, Pupillin et Villette, membres de la seigneurie ; - hommages et taxes des étrangers admis à Arbois ; - taxe des tonne liers. - Droits et dépendances de la seigneurie de la Châtelaine : le Duc y possède « ung chastel et forteresse qui a bien besoing de reparacion, ouquel les habitans de la Chastellainne et des Planches ont accoustumé de tenir retrait ; » il y a justice, châtelain, maire et sergent ; - censés de la Châtelaine. (Copie des reconnaissances originales déposées à la Chambre des Comptes de Dijon, faite en 1471.)

1B323 (Registre.) - Registre papier de 2 et 150 feuillets.

1460-1487. - *Arbois*. Reconnaissances de la seigneurie faites par ordre de Philippe le Bon. Copie faite en 1487 (double du précédent, ne comprenant pas les reconnaissances de la Châtelaine).

1B324 (Liasse.) - 15 pièces parchemin, 3 papier, 4 sceaux.

1311-1505. - *Augerans*. Eudes de Thoraie reprend en fief d'Hugues de Bourgogne ses fiefs d'Auxon-le-Chemin (Auxon-Dessus), d'Augerans et la Motte de Belmont, 1311 ; - Eudes IV, duc de Bourgogne, reconnaît que Guillaume de Montbozon, écuyer, son valet, a repris de lui 20 l. de rente sur le péage d'Augerans, 1331 (vid.) ; - Guillaume de Montbozon, chevalier, reprend du Duc 30 l. de rente (en plus des précédentes) sur le péage d'Augerans (2 orig. et 2 vid.) ; - Marie de Montrichier, veuve de Thiébaud de Montbozon, écuyer, reprend en fief, au nom de sa fille Marguerite, 50 l. de rente sur le péage, 1309 ; - mandement de Jean de Ray envoyant en possession de cette rente Marie de Montrichier, 1369 ; - reprise de fief de terres à Augerans, faite à la comtesse Marguerite par Jean d'Augerans, écuyer, 1372 ; - dénombrement donné par le même, 1372 ; - Philibert et Renard de Brussey, écuyers, reprennent en fief de Guillaume, bâtard de Poitiers, bailli du comté, la rente de 50 l. sur le péage qu'ils tenaient comme maris de Marie de Montrichier et de Marguerite de Montbozon, sa fille, 1377 ; - Philibert et Renard de Brussey, écuyers, donnent quittance de 50 francs, arrérages pour 1379 de leur rente sur Augerans, à Huguenin Merceret, trésorier du comté, 1379 ; - reprise de fief (avec dénombrement) faite à Jean sans Peur par Huguenin d'Augerans, écuyer, 1407 ; - procès devant le bailliage d'Aval entre Huguenin Marcilly, de Pontarlier, amodiateur du péage d'Augerans, et Claude Gravelle, de Jougue [v. 1410] ; - mandement de Jean sans Peur interdisant aux marchands français de passer directement leurs marchandises de Saint-Jean-de-Losne à Saint-Claude, en évitant le péage d'Augerans, et en transportant leurs ballots au moyen de mulets, par les sentiers de la montagne, 1410 ; - vidimus et publication de ce mandement

par Gui Arménier, bailli d'Aval, 1412 ; - copie de l'amodiation de tous les péages de la Saône, y compris ceux d'Augerans, de Pontarlier et de Saint-Jean-de-Losne, faite à Marc Guidechon, marchand de Bruges, par Philippe le Bon, au prix de 1,200 fr. par an, 1424 ; - pièces relatives au renouvellement et à l'exécution de ce marché, 1425-1451 ; - copie de mandement de Marguerite d'Autriche ordonnant le rétablissement des péages d'Augerans, la Loye, Salins, Pontarlier et Jougue, en leur rigueur primitive, à requête du prince et de la princesse d'Orange et de son procureur général au comté de Bourgogne, attendu que les marchands de France évitaient le passage d'Augerans et gagnaient directement les montagnes du Jura, par les défilés de Saint-Claude, depuis le passage de Saint-Jean-de-Losne, 1503 ; - copie de l'exécution de ce mandement et de la destruction, au moyen de tranchées et d'abatis, des chemins fréquentés dans le Grandvaux et terre de Saint-Claude par les marchands étrangers, exécutée par Jean Vuilleret, de Cesancey, huissier du parlement de Dole, 1505.

1B325 (Liasse.) - 14 pièces parchemin, 1 papier, 7 sceaux.

1270-1528. - *Authoison*. Point de Sorans, chevalier, vend à Othon IV tout ce qu'il tenait personnellement ou du chef de sa femme, feu Agnès, et de ses enfants, à Authoison, pour la somme de 100 l. estev. à lui payée par Pierre Tarlerin, bailli en Bourgogne, 1283 (orig. et vid.) ; - Henri de Colombe, écuyer, fils de Renaud, chevalier, vend à Hugues de Bourgogne deux maignies d'hommes, avec leurs meix, à Authoison, pour 100 s. estevenants, 1296 ; - hommage lige prêté à Hugues de Bourgogne par Jean, maire d'Authoison, 1328 ; - reprise de fief d'un domaine et d'une tour à Authoison, par Simon d'Apremont, écuyer, 1385. - *Auxon-lez-Vesoul*. Fromond de Colombier, écuyer, fils de feu Vion de Traves, chevalier, vend à Héloïse, vicomtesse de Vesoul, le quart du meix de Thierriet d'Auxon, 1270 ; - autre vente de terres par le même à la même vicomtesse, 1276 ; - reprise de fief faite au Duc par Perrin de Bougnon, écuyer, pour divers domaines à Auxon, 1385 ; - autre reprise faite au Duc, pour terres à Auxon, par Henri l'Acieré, de Faverney, écuyer, 1407 ; - mandement de Philippe le Bon autorisant Guillaume, de Vesoul, non noble, à tenir un cens féodal à Auxon, acheté par lui de Richard de Bougnon, 1432 (avec mandement de la Chambre des Comptes) ; - Jean Galandot, écuyer, reprend en fief du Duc un domaine à Auxon, Gressoux et Provenchèères, 1442 ; - copie de mandement de Marguerite d'Autriche envoyant en possession de son fief d'Auxon Jeanne Terrier, veuve d'Antoine Sonnet, qui lui avait prêté hommage, 1528. - *Auxon-Dessus*. Marché conclu entre Gui d'Amange, bailli d'Amont, Jean Sardon, son lieutenant, Jean Benoît, trésorier de Vesoul, et Jean Thomassin, procureur d'Amont, d'une part., et Othenin Maret, tuilier, originaire de la Roche-sur-l'Ognon, par lequel ce dernier acense à perpétuité un terrain à Auxon-sous-Châtillon, pour y construire une tuilerie et un fourneau, à charge de redevance annuelle de 3,000 tuiles plates, 300 carrons et 3 queues de chaux, au profit du trésor ducal, 1125.

1B326 (Liasse.) - 11 pièces parchemin, 2 papier, 3 sceaux.

1257-1532. - *La Barre-lez-Orchamps*. Richard de Monnet, seigneur de Montsaugéon, certifie qu'à sa requête la comtesse Alix a promis à Henri de Montferrand de lui garantir la possession de La Barre, engagé à ce dernier par le sire de Monnet, 1257 ; - Henri d'Étalans, citoyen de Besançon, prête hommage à Jean de Chalon-Auxerre pour le quart du fief de la Barre, 1276 ; - Aymonin de Rans, seigneur de « Regnanes » (Raynans ?), et Béatrix d'Arc, sa femme, reprennent d'Hugues de Bourgogne le fief de feu Gui de La Barre, et le fief d'Isabelle, femme de Jean de Bucey, mouvant d'Apremont, 1309 ; - m a n d e m e n t de la comtesse Marguerite vidimant et approuvant le don de 4 maignies d'hommes à La Barre, fait par Tristan de Chalon à Hugues de Salins, seigneur de Rans, en 1364, 1378 ; - Louis de Joux, seigneur de Naisey, reprend en fief du Duc son domaine de la Barre, 1384 ; - dénombrement de la seigneurie de La Barre remis à Pierre Vauchier, gardien des archives de Grimont, par Pierre Beugre, lieutenant du bailli de Dole, qui avait acquis cette terre de Jean Gaillard, écuyer, 1530 ; - reprise de fief de La Barre, mouvant de Rochefort, faite à l'Empereur par le même, 1532. - *Barretaine*. Reprise de fief d'un domaine à Barretaine par Guillaume d'Ivory, écuyer, 1384 ; - reconnaissance d'une cense de 20 d. est. faite au profit du Duc à la personne de Jean Chouzat, trésorier de Dole, par Aymonin Fobert de Barretaine, 1400 ; - hommage prêté par Pierre de Nancuisse, écuyer, au duc Jean sans Peur, pour domaines à Barretaine et Champvaux, 1409 ; - reprise de fief pour domaine à Barretaine, par Guillaume d'Ivory, écuyer, 1425 ; - dénombrement et reprise de fief par Jean Garondelet, écuyer, pour le même domaine qu'il tenait de Henri d'Ivory, 1532 ; - procuration donnée par Jean Carondelet à Jean, son fils, chanoine de Dole, et à Georges de La Baume, pour faire, en son nom, cette reprise de fief au gouverneur de Bourgogne, 1532.

- 1B327 (Liasse.) - 17 pièces parchemin, 12 sceaux.
1257-1491. - *Baume-les-Dames*. Othe de Bavans et Jeannette, sa femme, cèdent la moitié de la mairie de Baume à Hugues et Alix, comtes palatins, au prix de 60 l. estev., 1257 ; - mandement de dépenses faites à Baume par Guillaume d'Antully, bailli du comté, escorté de huit hommes d'armes, et levant une aide de nouvelles acquisitions, à Baume et Clerval, 1357 ; - le duc Philippe de Rouvres, apprenant l'entrée des Compagnies au comté, ordonne à Jean de Cusance de munir « de capitaines, gens d'armes et autres choses » les châteaux de Baume, Clerval, Montbozon et Châtillon-le-Duc, 1360 ; - Thiébaud de Neuchâtel reprend en fief d'Eudes IV, à la personne de Foulque de Vellefrey, bailli du comté, les château et bourg de l'Isle, la châtelainie de Blamont, la conduite du chemin de Pontchârot à Palante, le fief de la Roche-sur-le-Doubs, les fiefs de Soye, Dampierre-sur-le-Doubs, Rans et Montbarrey, 30 l. de rente sur la saunerie de Salins, et 150 livrées de terre à Appenans, Mancenans et Uzelle ; il renonce, en faveur du Duc, « à la viez comté de Baumes, » aux gardes de Lieu- croissant et de Lanthenans, 17 août 1362 (vid.) ; - ordre de la comtesse Marguerite prescrivant à Jean de Cusance, « bailli en Bourgogne, » de mettre garnison à Baume et à Chariez, aux frais des habitants, pour doute des Compagnies, 1364 ; - Etienne de Montbéliard, acquéreur, au prix de 4,000 florins d'or, de la terre et châtelainie de Baume, consent à céder à la Comtesse le droit de rachat de cette terre, 1366 ; - la comtesse Marguerite affecte, sur les revenus de la prévôté de Baume, 100 l. de rente pour prêt de 1,000 fr. qu'Étienne de Montbéliard lui avait fait, pour le départ des Compagnies de Pesmes et de Longwy, 1369 (avec ratification par Philippe le Hardi, 1376) ; - quittance de réparations faites à la tour d'entrée, au pont-levis, à la grosse tour et au « cheffaul derrière, » enfin à la grande salle du château de Baume, par Vuillemin de Branne, charpentier, « la coiffe [du donjon] estoit en grant peril de cheoir, » 1371 ; - copie d'un mandement de Guillaume, bâtard de Poitiers, bailli du comté, réduisant de moitié les tailles de Baume, sur la requête et vu l'extrême misère des habitants, 1373 (avec mandement approbatif et exécutoire de la Chambre des Comptes, adressé au trésorier de Vesoul) ; - Pierre de Cly, chevalier, seigneur de Rochedor, reprend en fief du duc Philippe le Hardi le château de Baume et 300 florins de rente sur les tailles de Baume et de Montbozon, 1385 ; - Etienne de Montbéliard donne quittance de la rente de 100 l., mentionnée plus haut, dont le capital de 1,000 l. venait d'être remboursé par Philippe le Hardi, 1393 ; - reprise de fief, par Jean de Cly, faite à Jean sans Peur, pour 100 florins de rente, sur les revenus de Baume et de Montbozon, et le château de Baume cédé en retour de Valempoulières à Pierre de Cly, son père, contre rachat de 1,000 florins d'or, 1411 ; - Philippe Pot, sénéchal de Bourgogne, seigneur de la Roche-Nolay, déclare qu'il a reçu, au nom du Roi, l'hommage de Thiébaud de Verchamp, prêté pour le château de Baume, et 100 florins de rente, au nom d'Antoine, fils de Louis d'Amance, écuyer, 1491 ; - reprise de fief des mêmes château et rente, faite au Roi par Henriette de Belvoir, veuve de Louis d'Amance, seigneur de Laissey, et mère tutrice d'Antoine d'Amance, 1491.
- 1B328 (Liasse.) - 12 pièces parchemin, 4 papier, 8 sceaux.
1253-1409. - *Besançon*. Association conclue entre Jean, comte de Bourgogne, et Hugues et Alix, comtes palatins, son fils et sa bru, pour tirer profit de la cession de tous les droits de l'empire sur Besançon et Lausanne, faite par Guillaume de Hollande au comte Jean, moyennant le prix de 10,000 marcs d'argent, 1253 (orig. de deux textes distincts) ; - traités réciproques, conclus entre les citoyens de Besançon et Othon IV, par lesquels les citoyens, acceptant l'alliance du comte, promettent de le recevoir dans leur ville avec 200 hommes d'armes, et de lui prêter le secours de leurs armes pour faire lever tout siège posé devant ses châteaux du comté de Bourgogne ; Othon IV s'engage à sauvegarder partout les intérêts des Bisontins et à marcher à leur aide, chaque fois qu'il en sera requis, 1279 ; - hommage lige prêté à Jean de Chalon-Auxerre, seigneur de Rochefort, par Huguenin dit Roland, bourgeois de Besançon, 1282 ; - Perrin, fils de Frédéric de Berne, bourgeois de Besançon, prète hommage à Hugues de Bourgogne, en reconnaissance d'un don de 30 l. estev., 1293 ; - Mahaut, comtesse de Bourgogne, en son nom comme en celui de Robert, son fils, conclut avec les Bisontins un traité d'alliance offensive et défensive et les prend sous sa garde ; ces derniers s'obligent à les recevoir dans leurs murs avec 100 hommes d'armes, 1305 ; - renouvellement d'alliance avec les citoyens de Besançon par Philippe de Rouvres et Jeanne de Boulogne ; les deux parties s'obligent à un concours armé que les Bisontins, reconnaissants de la sauvegarde ducale, prêteront, le cas échéant, durant un mois, dans tout le comté de Bourgogne, de Montbéliard à Lons-le-Saunier, et de la Saône au château de Jonx, 1357 (copie) ; - mandement de Philippe de Rouvres prescrivant au bailli d'Amont et au châtelain de La Perrière d'escorter avec 10 hommes d'armes l'ambassade bisontine se rendant à Dijon pour « une journée, » 1357 ; - mandement

du même accordant 20 l. de gages à Étienne de Dole, son procureur à Besançon, 1358 ; - lettre non datée des bourgeois de Besançon, adressée à Ancel de Salins, conseiller de la comtesse Marguerite, pour refuser provisoirement certaine chose [sans doute leur contribution pour le départ des Compagnies] avant l'avis de M. de Chalon [v. 1370] quittances de 10 l. estev. de gages, donnée à Étienne Vincent et Odon Flamand, héritiers du trésorier Thiébaud Vincent, qui les payaient au nom de la comtesse Marguerite, par Jean de Chassagne, procureur de cette dernière à Besançon, 1380 ; - renouvellement du traité de garde avec Besançon, conclu par Philippe le Hardi, 1386 (vid.) ; - Jean sans Peur cède à Jean de Roulans, crevoisier de Besançon, un désert de vignes dépendant de la régale « aux Vergers, *alias* aux Crays Rogeux, » 1409 ; - négociation au sujet des projets de transformation et d'annexion de la ville de Besançon au duché de Bourgogne conçus par Jean sans Peur, 1409.

1B329 (Liasse.) - 10 pièces parchemin, 6 papier, 3 sceaux.
1410-1534. - *Besançon*. Donation par l'empereur Wenceslas, au duc Jean sans Peur, du fief de Besançon, 1410 (copie) ; Wenceslas déclare, par diplôme spécial, qu'en concédant au Duc la ville de Besançon pour y transporter le Parlement, jusque-là placé à Dole, il n'entend nullement réserver à l'Empire, suzerain de la cité, la moindre suprématie sur les arrêts souverains de ce parlement, qui ne pourront être déférés en appel à la cour impériale, 1410 ; - discussion des articles du traité à intervenir entre le Duc et les Bisontins, par les recteurs et gouverneurs de la ville d'une part, Hugues Morel, doyen de la Sainte Chapelle de Dijon, Richard de Chancey, maître des requêtes, et Jean Chouzat, conseillers de Bourgogne, 1410 ; - requêtes des Bisontins au Duc au sujet du futur traité de garde, rappelant qu'au nom de Jean sans Peur, le comte de Charolais est venu prendre possession de la garde de Besançon avec M. de Courtivron et Girard de Bourbon, et qu'il a juré de maintenir les anciens pactes d'alliance que les citoyens de Besançon désirent voir maintenus dans leur intégrité, 1410 ; - Jean sans Peur crée à Besançon une Chambre du conseil et une Chancellerie destinée à remplacer la Chancellerie de gardienneté établie jusqu'alors à Châillon-le-Duc, 1412 (orig. et 2 copies) ; - conflit de juridiction entre les officiers du Duc et Louis de Chalon, vicaire impérial à Besançon, 1422 ; - les Bisontins donnent quittance à Philippe le Bon de la création d'une Chambre du conseil et d'une Chancellerie décrétées dans leur ville par Jean sans Peur, mais qui n'y avaient jamais fonctionné, 1422 ; - « doléances et plainctes faites « au duc et comte de Bourgoingne, gardien [de Besançon], par les gouverneurs et citoyens, a l'encontre de Jehan Boisot, Questain de Villetorte, vigneron, d'Anthoine Perradier, notaire, Estevenin Annel, poutier de cuyvre, gens seditieux » ; récits d'élection des gouverneurs ; de séditions mues sous couleur de suppression des gabelles, à l'avantage du populaire ; on tend les chaînes, on allume des feux de nuit ; arrestation du président de Bourgogne par 2 à 3,000 personnes, en partie « armez et ambastonnez ; » les révoltés placent des canons et « veuglaires » au débouché des rues, et entassent des pierres pour la défense de certaines maisons ; on emprisonne le secrétaire de la ville dans une fosse pour lui extorquer les secrets des gouverneurs ; les citoyens paisibles requièrent le Duc de venir à leur secours et de s'employer auprès du pape pour lui notifier qu'ils s'occupent de régler la taxe de Bregille (c'est-à-dire l'indemnité due à l'archevêque pour destruction de son château) [1430] (copie) ; - traité de garde et d'alliance conclu entre Philippe le Bon et les Bisontins, par l'entremise du maréchal de Bourgogne, Thiébaud de Neuchâtel, et sous la pression des circonstances qui précèdent, 1431 ; - institution, par le même, de Jean Ponsot comme procureur général ducal en la cité de Besançon, 1451 ; - traité d'association entre Philippe le Beau, archiduc d'Autriche, comte de Bourgogne, et la ville de Besançon, renouvelé sur les bases anciennes, 1504 ; - renouvellement du traité de garde de 1504 par Charles-Quint et les gouverneurs de Besançon, 1534 ; - vidimus et approbation par les gouverneurs de Besançon dont les noms suivent : Jacques Jouffroy, seigneur de Marchaux, Simon Gauthiot, seigneur d'Ancier, Adrien Jouffroy, seigneur de Gonsans, Pierre Pillot, seigneur de Chenecey, Pancrace de Chaffois, Claude Grenier, écuyers, Pierre Nardin, Denis d'Anvers, Nicolas Boncompain et Étienne Montrivel, du traité d'association et de garde renouvelé à Tolède, le 4 mai 1534, par Charles-Quint, d'après celui signé à Bruxelles, le 26 juin 1504, par Philippe le Beau, 1534.

1B330 (Liasse.) - 16 pièces parchemin, 7 sceaux.
1253-1445. - *Blandans*. Comtesse et Barthélemy, fils de feu Estevenin de Blandans, vendent au duc Philippe de Rouvres leurs droits sur un cellier dans la tour de Blandans, pour 25 l. estev., 1357 ; - acensement d'une terre appelée « les tâches de Champagne, » sur le territoire de Bréry, mouvant de la seigneurie de Blandans, consenti au nom du Duc, par ses conseillers, au profit de Claude de Vautravers, écuyer, moyennant un cens annuel de 5 quartaux 1 quarteron de blé, 1445 ; - *Bolandoz*. Guyon dit Millet de Bolandoz, acense auprès de Guillaume de La Chassagne,

receveur d'Ornans, un chazal sis à Bolandoz, moyennant un cens de 2 sous et demi, 1401 ; - Bonne de Salins, fille d'Othe de Salins, seigneur d'Aresche, et femme d'Aimé de La Serrée, écuyer, reprend en fief du Duc, outre plusieurs renies sur la saunerie de Salins, le tiers du domaine de Bolandoz, acquis par son père, de Pierre de Montsaugéon et d'Agnès de Poligny, 1421 ; - reprise d'un second tiers de Bolandoz et de diverses rentes de saunerie, par Ancel de La Serrée, écuyer, fils de Nicolas et d'Isabelle de Salins, sœur de Bonne, qui précède, 1422 ; - procuration donnée par Bonne de Salins à Pierre Viret, curé d'Aresche, pour faire en son nom les reprises et dénombrements de son domaine de Bolandoz, 1422 ; - *Bracon*. Hugonet, fils « dan Wiet dit Fèvre, » bourgeois de Salins, homme lige de Jean, comte de Bourgogne, et d'Isabelle sa femme, prête serment de châtelain de Bracon et s'oblige à défendre le château et à ne le remettre qu'à la personne ou sur l'ordre de ses maîtres, 1253 ; - Jean, comte de Bourgogne, mande à Hugonet, son châtelain, de remettre le château de Bracon, aussitôt après sa mort, à son fils le comte Hugues, 1261 (vid.) ; - renouvellement du même ordre (ajoutant au nom du comte Hugues celui de sa femme Alix), 1264 (vid.) ; - nomination de Baudouin comme châtelain de Bracon, par le comte Jean, qui lui renouvelle la consigne donnée à son prédécesseur, 1264 ; - Jean Le Chassignet, fils de Marguerite, dame de La Chassagne, nommé châtelain de Bracon par Othon IV, s'engage, après la mort de ce dernier, à remettre le château à la comtesse Alix, ou à défaut à Fromond de Montferrand, Eudes de Poligny ou Jean de Lorraine ; en cas d'absence, Jean Le Chassignet sera suppléé par un lieutenant, Simon Baudoin, 1276 ; - Guiolet, fils de Douce de Bracon, reçoit du comte l'usufruit d'immeubles situés à Bracon, provenant de la succession de Jeannin, bâtard de Maure, sa tante, 1293 (vid.) ; - Étienne de Chenecey, lieutenant de Jean de Vergy, châtelain de Bracon, cède une étable située au château de Bracon, entre la porte de chêne et celle de fer, à Étienne Boudet, de Bracon, moyennant un cens de 2 sous 6 d., 1412 ; - Renaud Barradol, d'Ivory, et Martine, femme de Nicolas Aubry, de la Châtelaine, reconnaissent devoir 2 sous 6 d. de cens au Duc, pour terres à Bracon, 1444 ; - *Brères*. Poinard de Rans, chevalier, Alix, sa femme, Odin, son fils, et « Elissans, » sa bru, vendent à Mahaut d'Artois tout ce qu'ils possédaient entre Chay et Quingey, Montfort et Mesnay, sur la rivière de la Loue, c'est-à-dire les villes et territoires « des Grandes et Petites Bruyères » (Brères), au prix de 460 l. tournoises, payées comptant, 1300 ; - Renaud de Poupet, châtelain [de Chay], vend à la même comtesse 5 émines de blé de cens sur les moulins de Brères, près le château de Chay, au prix de 60 s., 1303.

- 1B331 (Registre.) - Registre papier de 33 feuillets.
 1471. - *Brères*. « Declaracion des meix, maisons et heritaiges sur lesquels sont deues a monseignour le Duc et conte de Bourgoingne, aux lieux des Grandes et Petites Bruières, en la chastellenie de Quingey, neufz livres de taille de XVII s. VI d. le franc, » faite devant Pierre Gorre, notaire de la chancellerie du duché, commis par la Chambre des Comptes de Dijon, le 3 octobre 1471 ; - limites du « finage » de Brères ; - commission donnée à Pierre Gorre pour dresser acte des reconnaissances de Brères, 1471 ; - tenanciers des meix : Girard Petithuguenin, Girard Jacquin, Humbert Fourquet, Ferry Boudran d'Arbois, Alix, veuve d'Odot Garson, Jean de Vergy, seigneur de Montrichier, les hoirs de Jean Jacquin, Odot Moussardet, Renaud et Étienne de Goux ; - Guillaume de Poupet, chevalier, seigneur de La Chaux, tient à Brères-Dessous « une belle maison de pierre a plusieurs cheminées et le treul a côté. »
- 1B332 (Liasse.) - 14 pièces parchemin, 2 papier, 4 sceaux.
 1254-1535. - *Brevans*. Othenin de Gevrey, fils de feu Huguenin de Gevrey, reprend en fief de Mahaut d'Artois le fief de Brevans-dessus-Dole, 1306 ; - Nicolas de Grammont, prêtre, seigneur de Brevans, donne procuration à Henri Ormancey, Pierre Fruot, Jacques Fromageot, Jean de Saint-Moris, Anatoile Poly, Guillaume de Remilly, seigneur de Mantoche, Antoine Carondelet, écuyer, pour gérer ses affaires, et, en particulier, reprendre en fief de l'Empereur la seigneurie de Brevans, 1532 ; -déclaration de reprise de fief de la seigneurie de Brevans, donnée par Nicolas de Grammont au mandataire de l'Empereur, 1535. - *Buvilly*. Barthélemy Glanet, receveur de Poligny, acense pour 13 d. estev. deux pièces de terre à Buvilly à Guillaume et Claude Chevillard, 1517. - *Cendrey*. Hugues de Choie, citoyen de Besançon, devient homme lige des comtes Hugues et Alix pour 10 l. estev. de rente sur le gîte de Cendrey, 1254 (orig. et vid.) ; - Jean de Sauvagny, abbé de Saint-Paul, concède à Philippe de Rouvres le droit de rachat de 30 l. de rente sur les gîtes de Cendrey et d'Authoison, au prix de 800 florins de Florence, valant 600 l. estev. cédées par le Duc à l'abbaye Saint-Paul de Besançon, 1360. - *Chamole*. Simonin de Montmirey, damoiseau, reprend en fief de Jean de Chalon-Auxerre, seigneur de Rochefort, son domaine de Chamole (« Chamoal »),

sauve la féauté de Jean de Chalon-Arlay, de Pierre de Joinville, seigneur de Marnay, et du sire de Pesmes, 1300. - *Champvans-lez-Dole*. Martel, seigneur de Mailley, reprend en fief de la comtesse Alix son fief de Champvans-lez-Dole, 1254 (orig. et vid.) ; - Perrenin de Foucherans, écuyer, vend à la même son droit sur la Motte de Champvans, pour 100 l. estev., et reprend d'elle son fief de la maison de « Blene, » 1278 (orig. et vid.) ; - hommages prêtés à Philippe le Hardi et à Jean sans Peur, par Jean de Champvans, écuyer, pour ses domaines de Champvans et Rochefort, 1385 et 1406 ; - Jeanne d'Oiselay, dame de Bonnencontre, reprend du Duc, à la personne du bailli d'Aval, Jean de Champdivers, ses domaines de Champvans et Sampans, 1407.

- 1B333 (Liasse.) - 24 pièces parchemin, 1 papier, 15 sceaux.
1288-1534. - *Changin*. Aymonet, prévôt d'Arbois, et Guyot de Pupillin, procureur du Comte, assistés de Girard, curé de Changin, échangent, avec l'abbaye Saint-Paul, diverses pièces de vignes ou de champs à Changin, 1288 ; - Étienne Du Vernois, veuve d'Aymonet Du Château, d'Arbois, écuyer, reprend en fief du Duc, au nom de ses enfants, leurs domaines de Changin et de Mesnay, 1408 ; - mandement de Philippe le Bon autorisant les habitants de Changin à déplacer leur four banal, 1430 ; - Michel de Saint-Moris, de Salins, écuyer, reprend en fief du Duc la four de Changin et ses dépendances, 1533. - *Chariez* Guillaume de Maisières, écuyer, vend à Mahaut d'Artois 90 livrées de terre appartenant à lui et à sa femme, à Chariez et Vaivre, du consentement d'Othon IV, Paris, 1295 ; - Régnier de Chariez, chevalier, vend à la comtesse Mahaut son droit sur le fief ci-dessus, et lui prête hommage, moyennant le paiement de 35 l. estev., 1296 ; - le même vend à Mahaut le moulin de Chariez pour 47 l., 1298 ; - Guillaume, écuyer, fils de feu Hugues de Chariez, chevalier, échange avec Mahaut diverses propriétés à Chariez, 1301 ; - Régnier de Chariez et Alix, sa femme, cèdent à la même, pour 60 l., la moitié d'un moulin sous Chariez, 1301 ; - Perrenot, fils de Girard Jean, de Chariez, échange avec Jean, seigneur de Fauconney, la moitié d'une pêcherie du Drageon contre deux vignes à Chariez, 1313 ; - reprises de fief de divers domaines à Chariez faites au comte de Bourgogne : par Girard de Chariez, écuyer, 1316 ; - par Jean d'Augicourt, fils de Henri d'Augicourt, écuyer, 1316 ; - reprise de fief générale faite à Dole par Girard de Chariez, Othenin de Velleguindry, Alix de Bauffremont, dame de Flagey, Jean dit Banet, fils de Guillaume La Bane, d'Oiselay, Simon de Gevigney, Henri de Vergy, Clémence d'Oiselay, dame de Bourguignon, Simonin de Dole, Hugues de Champvans, Odot de Chantrons, etc., pour différents domaines tenus dans le comté de Bourgogne à Chariez, Auxon, Charmoille, Chantrons, Ornans, etc., 1316 ; - Gui de Vy, chevalier, bailli du comté, mande à Othe de Vaites et à M. de Montaigu, chargés de lever l'aide de nouvelle chevalerie de Philippe le Hardi, de réduire la quote-part imposée aux habitants de Chariez, ou du moins de leur accorder les délais nécessaires, 1342 ; - quittance de décharge donnée à ce sujet par les habitants de Chariez, 1343 ; - la comtesse Marguerite mande aux gens des Comptes que Thiébaud Vincent, de Poligny, a payé, pour le rachat de Chariez, 2,866 florins à Thiébaud de Neuchâtel, 1374 ; - vidimus d'un don de 100 l. est. fait par la même à Guillaume, bâtard de Poitiers, bailli du comté, sur les dîmes de vin de Chariez, au rachat de 1,000 l., 1374 ; - reprises de fiefs à Chariez faites à Philippe le Hardi : par Jacques de Vellefaux, pour la grosse tour du château et ses dépendances, 1385 ; - par Béatrix de Mailley, femme de Martel de Sancey, 1385 ; - par Jacques de Cussey, écuyer, 1385 ; - Jean de Neuchâtel accepte un paiement de 4,000 l., à valoir sur 7,000 l. à lui dues par Jean sans Peur, 240 l. de revenu sur la terre de Chariez et Montigny, fors les moulins et les bois, 1415 ; - dénombrement donné à l'Empereur par Claude de Chailly, écuyer, pour domaine à Chariez, 1534.
- 1B334 (Registre.) - Registre papier de 27 feuillets (ce volume, écrit sur papier de chiffé du premier quart du XIVe siècle, a une reliure de bois couverte en basane gaufrée, avec compartiments, rosace et bordures, jadis décorée sur chaque plat de 5 cabochons de cuivre, dont 1 seul subsiste).
1258-1386. - *Châteaubelin*. Gartulaire ou livre des fiefs de Châteaubelin, centre des domaines de la maison de Chalon-Auxerre, au bailliage d'Aval. Hugues, duc de Bourgogne, reconnaît que Jean de Chalon, comte de Bourgogne, Isabelle de Courtenay, sa femme, et Jean, son fils aîné, ont repris de lui et d'Odet, son fils, seigneur de Bourbon, en fief lige, les fiefs de Château-Chalon, Souvans, Chaussin, Poupet, les Clées, Montfort, Chay, Mâcon, le fief de La Marche en Bresse, l'Essart, les bois de Saint-Germain, et qu'il a accru cet hommage des fiefs de Sainte-Anne, Rennes et Châteaubelin, 1252 (n° 1) ; - Henri de Pagny, seigneur de Sainte-Croix, reprend en fief du comte Jean et d'Isabelle de Courtenay 100 l. est. de terres assises « a la Racenouse delez Mervenz, » 1255 (n° 3) ; - Henri d'Anligny, seigneur de Sainte-Croix, prête hommage lige à Jean de Chalon-Rochefort, pour le château de Vernantois et 100 l. de terre à Mervant, 1255 (n° 4) ; - le même s'oblige à défendre contre tous le seigneur de Rochefort, sauf

contre les comtes de Vienne, de Chalon, le duc de Bourgogne, les rois d'Angleterre et de Navarre, et à le recevoir comme suzerain dans tous ses châteaux, 1265 (n° 5) ; - Richard de Montbéliard, seigneur de Montfort, prête hommage à Jean de Chalon-Rochefort pour ses terres de Montfort, Ronchaux et Château-Maillot, outre 200 l. de de rente à Salins ; en retour de cet hommage, son suzerain lui abandonne un homme à Rochefort et 100 l. de terre qu'il promet de lui assigner ultérieurement, 1266 (n° 7) ; - reprises de fief faites au même : par Henri de Vignes, écuyer, et Blonde, sa femme, pour leur terre de Vertamboz, 1268 (n° 28) ; - par Guillaume de Varey, damoiseau, pour des meix à Sancia, paroisse de Chambéria, 1271 (n° 24) ; - Robert, duc de Bourgogne, donne en accroissement de fief à Jean de Chalon-Rochefort le fief de La Chassagne, tenu par le seigneur de Neublans, 1273 (n° 2) ; - en présence de plusieurs chevaliers et écuyers, Jean de Bornay reprend de Jean de Chalon-Rochefort son château de Bornay, rendable et recevable à merci, 1275 (n° 13) ; - Pierre de Dramelay, seigneur de Valfin, reprend du prieur de Gigny les château et village de Valfin, 1280 (daté à tort de 1208 dans le Cartulaire (n° 6) ; - Jean de Vienne, seigneur de Mirebel, damoiseau, abandonne à Jean de Chalon-Auxerre, seigneur de Rochefort, le fief de Monnet, et lui prête hommage lige, 1284 (n° 11 et 12) ; - reprises de fief faites à Jean de Chalon-Auxerre : par Gui de Trenal, pour divers meix sur le territoire de Chavéria, 1285 (n° 25) ; - par Guillemain de Saint-Amour, pour les bourg et ville de ce nom, 1285 (n° 16) ; - association conclue pour la défense et l'offensive entre Guillaume, abbé de Saint-Oyan de Joux, Nicolas, prieur de Neuville, et Jean de Chalon-Auxerre, 1286 (n° 22) ; - reprises de fief : par Jeanne, dame d'Antigny et Chagny, veuve de Thierry de Montbéliard, pour le château de Montfort, 1288 (n° 8) ; - la même dame déclare que Jean de Chalon-Auxerre lui a restitué le château de Montfort, jadis engagé par son mari comme caution d'un emprunt de 1,000 l. estev. remboursé depuis par sa veuve ; celle-ci spécifie que Richard, son fils, reprendra ultérieurement une moitié du château, et que l'autre moitié lui restera pour douaire « selon la costume de Borgoigne, » 1288 (n° 9) ; - hommage lige prêté par Eudes de Neublans, clerc, à Jean de Chalon-Auxerre, pour la terre de Rye et ses dépendances, 1287 (n° 21) ; - Marguerite, veuve de Jacquet de Pelapucin, vend à Jean de Chalon-Auxerre ses droits sur Dampierre et Savigny, pour 160 l. estev., 1293 (n° 23) ; - Humbert et Guyol de Bornay, fils de feu Jean, seigneur de Bornay, reprennent du même Jean de Chalon leur château de Bornay, rendable et recevable à volonté, 1294 (n° 14) ; - reprises faites au même : par Guillaume de l'Essart en Bresse pour ses terres de Vérisset et l'Essart, 1295 (n° 19) ; - par Gui de Chilly, tuteur des enfants de Jean de La Marche, et Guie, leur mère, pour leurs terres de Marigna et de Merlia, 1296 (n° 26) ; - par Blonde, fille de feu Perron de Rossillon, pour le tiers des « partages » de Vertamboz, 1297 (n° 29) ; don du fief de Valfin fait au même Jean de Chalon par le prieur de Gigny, en échange de la moitié des dîmes d'Augea, 1297 (n° 20) ; - reprises de fief faites à Jean de Chalon : par Jacquet, fils de Vauthier, de Mont-sur-Monnet, pour vignes à Poligny, 1298 (n° 27) ; - par Renaudin de Bornay, écuyer, pour vignes à Vernantois, 1299 (n° 15) ; - par Guyon, seigneur de Montluel et de Coligny, pour la ville de Montjeu, près de Coligny, 1299 (n° 17) ; - par Guillemain de La Baume, écuyer, fils de Point de La Baume, et Huguette, sa femme, d'un meix à Bessia, 1299 (n° 18) ; - par Guyon, fils de feu Goubot de Bornay, écuyer, pour un moulin et un battoir à Vernantois, 1299 (n° 10) ; - par Guillaume de Marigna, seigneur de Véria, pour divers meix à Hautecourt et à Cézia, 1299 (n° 30) ; - par Huguenin de Dramelay, écuyer, seigneur de Présilly, au nom de ses frères et soeurs, pour la maison forte de Beaulieu, au territoire de Présilly, et différentes terres à Saint-Georges, à la Rixouse et Sézéria, etc., 1300 (n° 31) ; - par Étienne, fils d'Hugues d'Andelot, pour ce qu'il avait dans les paroisses de Saint-Julien et de Louhans, 1300 (n° 33) ; - par Gaucher de Commercy, seigneur de Châteaivilain, pour son domaine de Ney, en retour du don de 10 l. de terre ; il promet le receipt à Châteaivilain, 1301 (n° 32) ; - par Aymonin Du Louverot, fils de Guillemain, pour son domaine de Merlia, -1303 (n° 34) ; - par Marguerite, dame de Montluel et de Chagny, pour les villages de « Montjuyer, » Lanéria, Épy, etc., 1304 (n° 36) ; - par Jean de Vienne, seigneur de Mirebel, pour des terres à Lheute et les moulins de l'Ain, près de Pont-du-Navoy, 1304 (n° 35) ; - reprises de fief faites à Tristan de Chalon : par Vaucher de Varambon, 1365 (n° 37) ; - par Othenin Palouset, de Salins, pour 10 s. de rente en la saunerie (n° 38) ; - par Guyon d'Usier, écuyer, pour 10 l. de rente (n° 39) ; - par Guillaume de Chilly, pour domaine à Merlia et dans la terre d'Orgelet (n° 40) ; - par Thierry d'Avanne, pour 20 l. de rente en la saunerie (n° 42) ; - par Girard de Vautravers, pour toutes ses terres (n° 44) ; - reprises de fief faites à Jean de Chalon-Châteaubelin : par Guillaume de Fétigny, 1385 (n° 84) ; - par Gui de La Baume (n° 85) ; - par Perrin Gormon, de Clairvaux, pour 10 l. de rente en la saunerie (n° 71) ; - par Guyette de Roche, pour un domaine à Vernantois (n° 67) ; - par Humbert de Liesle sur Salins, écuyer, pour divers fiefs mouvant de Châteaubelin, 1386 (n° 56) ; - par Henri de Longwy, seigneur de

Rahon (n° 38) ; - par Guillaume Mareschal, de Salins, écuyer (n° 61) ; - par Guyot des Échelles, écuyer (n° 73) ; - par Hugard de Corent, chevalier (n° 73) ; par Richard d'Aubonne, écuyer (n° 78) ; par Othe de Salins, seigneur d'Aresche (n° 81) ; - par Jean de Thorigny (n° 93) ; - par Jean Vilain le Grand, de Saint-Julien, écuyer (n° 89) ; - par Louis Chambier (n° 98-99) ; - table des fiefs de Tristan de Chalon (n° 49) ; - inventaire sommaire des titres concernant les fiefs mouvant de la terre d'Orgelet (n° 30) ; - table des fiefs mouvant de Rochefort (n° 31) ; table des fiefs de la saunerie de Salins, appartenant à Tristan de Chalon-Châteaubelin, seigneur de Rochefort (n° 52).

1B335 (Registre.) - Registre papier de 104 feuillets (couverture de bois et de peau verte, du XVI^e siècle).
1330-1351. - *Châteaubelin*. Livre ou cartulaire des rentes et des fiefs du partage de Châteaubelin, dressé à l'usage de Jean de Chalon-Auxerre, [seigneur de Rochefort. « Chasteaux belins et ce que mes sire li cuens d'Auceurre ha de rentes à Salins et au puis de la Muyre et Cluceys. » - Clucy, détail des sujets et redevances ; - tenanciers francs de Clucy et du bourg de Châteaubelin ; - moulins de Clucy : valeur annuelle, 100 s. ; - « ce sunt les viles appartenanz a la prevosté dou bourc franc de Salins : Cernans, Pondéry, Fonteniz, Mouthayne, Champaignes, Sarcene et li hommes que il hont à Labergement ; » - concession d'un albergement à Sézéria concédé à Pierre Gontier de Moirans, prêtre, par Jean de Viremont, châtelain d'Orgelet, pour le compte d'Auxerre, 1336 ; - Orgelet et la châtellenie, rentes en deniers ; droits divers, blés ; - Vampournay, la Tour de Meix, Dompierre et « Foux, » Sézéria, Chavéria, Moutonne, Crance, Rellecin ; maréchaussées, avéneries, cires et gelines ; - Plaisia, Rochefort, redevances en blé et en argent ; - Chatonnay, Falletans, « Aybe, » Mercey, Chevigny, Menotey, Audelange ; cires et gelines ; - La Barre, Gredisans ; - Monnet, la Ville franche de Monnet, Mont-sur-Monnet, le Navoy, Marigna, Fonteny, le Villers, Ney, Larderet ; - Montaigu, Lons, Conliège, Coldres, Publy et Nogna ; - Montgefond, Dancia, Chavannes, Chameussia-le-Grand, Corcelles, la Serrée, Binans, Blye, Poitle, Dramelay et sa terre ; - Meussia, Montfleur et la châtellenie ; - « ce sont li fuyaux et li fiez monseigneur d'Auceurre de la Montaignie ; li sire de Saint-Lorent de la Rouche ; messire Philippe de Vyenne, sire de Pymont ; Jehans li sires de Prusillie, sire du Beaulue ; Berauz d'Andelous, sire de Creissie (1331) ; Jehan de La Bame ; Henris de Montjevant ; Bernars de Charnoux ; Perrenin de Mont-Giffon ; Huguauz de Montedroit ; Guions de Nancuyse ; li sire de Valgrenant ; li sires d'Oyselet ; li sires de Montsajon ; li sires de Vaudrey ; li sire de Bornay ; » - reprises de fief faites au comte d'Auxerre : par Jean de Toulouse, 1331 ; - par Geoffroy, fils d'Amé de Châtillon, pour domaine à Légna, 1331 ; - par Gillette de Présilly, dame de Beaulieu, pour domaines à Présilly, Chavéria, etc., 1332 ; - par Jacques Le Chassignet, 1332 ; par Guillaume d'Écrille, 1333 ; - transaction entre Marguerite de Rouge-mont, dame d'Oiselay, et Jean d'Oiselay, son fils, sur leurs difficultés au sujet du partage des terres d'Oiselay, la Villeneuve et Chamblay, 1335 ; - reprises de fief faites au comte d'Auxerre : par Jeannette, veuve de Guichard du Louveret ; - par Béraud d'Andelot ; - par Étienne de Beaufort ; - par Perrenin d'Arlay, écuyer ; - par Alix de Saint-Sulpice, veuve de Jean de Binans, seigneur de Chambéria, 1337 ; - par Jean de Dampierre, seigneur de Saint-Dizier et de Vignorry ; - par Vauthier de La Paye ; - par Louis de Savoie, seigneur de Vaud, et Jeanne de Montbéliard, comtesse de Katzenellebogheim, 1341 ; - par Marguerite, veuve du seigneur de Pelapucin, 1342 ; - par Guillaume de Cromary ; - par Perrenin Grisnez, de Lons-le-Saunier, 1344 ; - transactions relatives au château de Bornay, 1338- 1343 ; inventaire des titres du comte de Chalon-Auxerre, déposés dans la grosse tour du château d'Orgelet, dressé par Humbert Thorember, chapelain dudit lieu, 1331 (fol. 100) ; - liste des bouchers d'Orgelet, amodiateurs de bancs au profit du comte, 1330 (fol. 104). (Sur le feuillet de garde final de ce registre des fiefs est transcrit l'évangile de saint Jean : *In principio...*, qui dut servir pour la prestation de serment des féodaux et des tenanciers dont les déclarations s'inscrivaient au fur et à mesure dans ce précieux cartulaire.)

1B336 (Registre.) - Registre papier de 28 feuillets.
1386-1393. - *Châteaubelin*. « Reprinses de fief de la seigneurie de Chasteaubelin et d'Aucerres, appartenant a mon très redoubté seigneur monseigneur de Chastelguion et dudit Chastelbelin, dont li originals soit ou tresor de mondit seigneur, » reçues par Claude Du Bourget, d'Orgelet, notaire. Reprises de fief faites à Jean de Chalon- Châteaubelin : par Perrin de « Ville Vauldrie » (Villers- Vaudrey), écuyer, 1386 ; - par Pierre de Saint-Julien, écuyer, 1387 ; - par Antoine de Ville, écuyer ; - par Jean, bâtard de Chalon, seigneur de Montrichard ; - par le fils de Guillaume de Côtebrune ; - par Rechnart de Matafelon ; - par Guyot de Chay, écuyer ; - par Henri Le Lornart, de Rochefort ; - par Guyot des Échelles, écuyer,

mari d'Isabelle de Lons ; - mainlevée donnée par le duc de Bourgogne d'une mainmise sur divers offices de la saunerie, commissionnés par Jean de Chalon-Châteaubelin, 1387 ; - Brigne Chastarde, veuve de Guillaume de Charnod, remet à Jean de Chalon-Châteaubelin tous ses droits à Licona et dans la châtellenie de Saint-Julien, 1387 ; - reprises de fief faites au seigneur de Châteaubelin : par Guillaume de Toulangeon, 1387 ; - par Tristan de Toulangeon ; - par Humbert de La Baume, seigneur de Fromentes, 1388 ; - vente des bois de « la Joraisse, » au-dessus de Salins, par Humbert de Liesle à Jean de Chalon, 1388 ; - reprises de fief par Henri de Montjouvent, 1388 ; - par Othe de Salins, seigneur d'Aresche ; - par Guiot dit Merlet, au nom de Perrenette de Pymorin, sa femme ; - par Guillemette du Louverot, au nom de Jean d'Arinthod, son fils, 1389 ; - par Gilet, « du Brolois, » écuyer ; - par Simonin, fils de Guillaume de Montrichard, écuyer ; - par Jean de Montaigu, écuyer, mari de Jeannette de Revigny ; - par Hugues de Vuillafans, chevalier, mari de Jeanne La Galoise ; - par Guillaume de Saint-Amour, écuyer ; - par Thiébaud Ferreux, Guillaume de Vautravers, Geoffroy de Charnod ; - par Guyot de Pelapucin ; - par Étienne de Pra, 1390 ; - par Jean de Chay ; - par Renaude, dame de l'Isle-sur-l'Ognon, femme de Jean de Verchamps ; - par Jean d'Épercy ; - par Jean de Belvoir ; - par Jean Montarbel, chevalier ; - par Guyot Le Guffinat de Laubespain, écuyer ; - par Jean de Montmorot ;

— par Philippe de Viremont ; - par Étienne de Vertamboz, 1391 ; - achat par Jean de Chalon-Châteaubelin des bois de « la Tule, » près de Geraize, 1391 ; - reprises de fief : par Guillaume de Frontenay, écuyer ; - par Jacques d'Arbois ; - par Poly Sarrazin, écuyer, mari d'Alix de Chilly ; - échange des bois de Chay, fait entre les sujets de Chay et ceux d'Abbans, 1392 ; - reprises de fief : par Raoul de Gruyères, mari d'Antoinette de Salins, 1392 ; - par Louis d'Écaille, écuyer ; - par Guillaume Bouton ; - par Jean d'Andelot-Cressia, écuyer ; - par Guillaume de Visemal, 1393 ; - par Nicolas de La Serrée, 1389 ; - réquisition faite au nom de Jean de Chalon-Châteaubelin et par son procureur Jean de Ronchaud, délégué de Pierre de Merlia, à Pierre de Cly, seigneur de Rochedor, pour lui réclamer le rachat du château de Valempoulières ; Pierre de Cly répond qu'il a remis ce château à la comtesse Marguerite, en échange d'une rente de 300 florins, et que c'est à elle qu'on doit reporter la réquisition en question, 1390.

1B337 (Liasse.) - 9 pièces parchemin, 2 papier, 4 sceaux.

1343-1497. - *Châteaubelin*. Mandement de Jean de Chalon-Auxerre, seigneur de Rochefort, ordonnant à Béraud d'Andelot, son lieutenant, et à Jean Menillot, son bailli, de délivrer les prisonniers faits à Châteaubelin, en leur faisant prêter serment de retourner en prison si, dans les termes fixés par le Roi, l'archevêque ne lui payait pas 6,000 florins convenus, 1343 ; - Jean de Ray, gardien du comté, promet à Tristan de Chalon qu'il sera compris dans la paix à intervenir entre la comtesse et Jean de Chalon, fils aîné du comte d'Auxerre, 1369 ; - mandement de Philippe le Hardi ordonnant à ses baillis du comté de Bourgogne de laisser l'héritier de Jean de Chalon-Châteaubelin, François de Sassenage, seigneur de Vinay, mari d'Alix de Chalon, jouir librement des terres de son héritage, 1397 ; - Louis de Chalon-Auxerre s'étant emparé de la succession en question, Philippe le Hardi renvoie François de Sassenage et sa femme se pourvoir devant le bailli d'Aval, 1398 ; - N. de la Faye reprend en fief du comte de Charolais une maison dite « des Anguym » et ses dépendances, situées au château de Châteaubelin, 1418 ; - ordonnances données à Jean Chouzat, pardessus de la saunerie, par le comte de Charolais, pour l'administration de la seigneurie de Châteaubelin et dépendances, 1418 ; - copie de lettres de Marie de Bourgogne donnant à Jean de Chalon-Arly, prince d'Orange, pour ses services dévoués contre la France, toute la confiscation faite sur Louis de Chalon, comte de Tonnerre, seigneur de Châteaubelin, 1477 ; - lettres de Louis XI accordant à son neveu, Hugues de Châlon-Châtelguyon, la seigneurie de Châteaubelin avec ses terres de Chay, Montaigu, Montrond, Valempoulières, et le partage afférent en la saunerie, 1479 (envoi en possession par la Chambre des Comptes et le pardessus de la saunerie) ; - Maximilien rend à Jean de Chalon, prince d'Orange, pour l'indemniser des pertes subies et des services rendus pendant les guerres contre Louis XI, la seigneurie de Châteaubelin et ses dépendances à Salins, Rochefort, Orgelet et Monnet, 1487 ; - sentence rendue par Jean Saiget, lieutenant du châtelain de Châteaubelin, condamnant les habitants de Clucy, dépendant de Châteaubelin, à fabriquer et charroyer les bois destinés au chauffage de la saunerie de Salins, 1497.

1B338 (Liasse.) - 17 pièces parchemin, 5 papier, 10 sceaux.

1292-1532. - *Château-Lambert*. Ordre de la duchesse de Bourgogne prescrivant à Jean de Montaigu d'envoyer au plus vite en garnison à Château-Lambert six arbalétriers réclamés par le châtelain, 1344. - *La Châtelaine*. Othon IV donne à Mahaut d'Artois, sa femme, la terre de la Châtelaine et divers droits à Arbois et Mesnay, 1294 (originaux à demi consumés) ; - copie de mandement de la comtesse Marguerite ordonnant à son trésorier d'aller à la Châtelaine vérifier les comptes du châtelain, Guillaume d'Éternoz, chevalier, et de lui payer ses gages et ses avances pour la réparation du château, 1352 ; - comptes rendus par Guillaume d'Éternoz, 1352 ; - quittance de 32 l. estev. distribuées aux pauvres de la Châtelaine et d'Arbois, en vertu de la fondation de Mahaut d'Artois, donnée par Humbert d'Écaille, curé d'Arbois ; Guillaume de Pupillin, écuyer, Humbert de Larnay, Guyenot de Sirod, et Perrin des Planches, échevins d'Arbois, et Jean Blanc, prêtre, chapelain de la Châtelaine, 1379 ; - reprise de fief faite au Duc par Humbert Le Maire, écuyer, pour son domaine de la Châtelaine, 1422. - *Châtillon-le-Duc*. Othon IV, ayant donné à son frère Hugues de Bourgogne les château et châtellenie de Châtillon-lez-Besançon, promet à ce dernier de ne jamais commettre à la garde de ce château un nouveau châtelain sans lui faire jurer féauté à son frère, 1292 ; - Othon IV, rappelant le don temporaire ci-dessus, fait en garantie d'un apanage de 500 l. estev. dû à son frère, s'oblige à ne rien concéder à Jean de Chalon-Arly de la mairie ou

vicomté de Besançon avant que celui-ci ait fait paix avec Hugues de Bourgogne et lui ait rendu les prisonniers faits à Moncley, que lui, le comte d'Auxerre et le seigneur de Vignorry retenaient encore dans les fers ; enfin, avant que Jean de Chalon ait assuré tranquillité aux lombards établis à Besançon par Hugues, et cela pour une durée de trois années, 1294 ; - Philippe le Bel approuve le don de Châtillon et des fiefs de l'Isle, Cromary, Châtillon-Guyotle (« qu'est appelé messi Ponçon »), la Roche-sur-l'Ognon, Montroz et le garde de Bellevaux, outre certains droits sur le péage d'Augerans et la prévôté d'Orchamps, fait à Hugues de Bourgogne par Othon IV, Paris, mars 1295 ; - Étienne d'Oiselay, damoiseau, dit Vicaire, châtelain de Châtillon et de Fondremand pour Hugues de Bourgogne, s'engage, après la mort de ce dernier, à remettre ces châteaux à Mahaut d'Artois ou à ses enfants, 1304 ; - Hugues de Bourgogne autorise le dépôt en l'abbaye de Sainte-Geneviève, à Paris, de l'acte de donation du château de Châtillon à lui faite par Othon IV, son frère, et s'oblige à ne le déplacer qu'en cas de nécessité absolue, 1304 ; - Pierre de Châtillon-lez-Besançon, écuyer, châtelain de Châtillon, s'oblige à remettre, après la mort d'Hugues de Bourgogne, ce château aux mains de la comtesse Mahaut ou de ses enfants, 1307 ; - Hugues de Bourgogne, fait prisonnier à Châtillon par le marquis de Bade et ses troupes, emmené en Allemagne, puis finalement écroué au château de Rougemont en Auxois, traite de sa rançon avec le marquis de Bade, au prix de 20,000 l. payées en deux termes, outre 6,000 l. de petits tournois pour frais de captivité, 1331 (copie) ; - reprises de fief faites au Duc à cause de Châtillon : par Guillaume de La Barre, écuyer, 1384 ; - par Guillaume de Châtillon, écuyer, 1396 ; - acensement d'un terrain au château de Châtillon fait par le Domaine à Jean de Bruxelles, abbé de Bellevaux, 1434-1435 ; - procuration donnée par Charles Ferroux, seigneur de Valeroy, à Étienne Bonvalot, son neveu, pour reprendre en fief de l'Empereur ce qu'il tenait en la châtellenie de Châtillon, 1532 ; - dénombrement et reprise de fief fournis pour ce motif au gouverneur du comté de Bourgogne par Charles Ferroux, seigneur de Valeroy et de Citey en partie, 1532.

1B339 (Liasse.) - 14 pièces parchemin, 1 papier, 7 sceaux.
 1303-1446. - *Chaussin*. Guillaume de Chaussin, chevalier, reprend en fief de Jean de Longwy ce qu'il tenait au Gros-Sauçois, 1316 ; - sentence rendue par Philippe le Bel, pour mettre fin à la guerre des barons du comté et du duc de Bourgogne ; il condamne à se rendre en la prison du Louvre les chefs de la révolte, Jean de Chalon-Arlay et le seigneur de Montfaucon, adjuge la suzeraineté de Chaussin au Duc, donne à Henri de Montfaucon des vignes à Grozon, rend le château d'Arguel à Jean de Chalon, aux créanciers duquel (lombards ou juifs) le duc de Bourgogne devra verser 5,000 l. ; toutes autres choses restent dans le même état qu'elles occupaient avant la guerre, Vincennes 13 juin 1337 (copie avec acceptation de Jean de Chalon et de Henri de Montfaucon, 1337) ; - Henri, comte de Montbéliard et de Montfaucon, abandonne à Marguerite, comtesse de Bourgogne, tous ses droits sur Chaussin, moyennant la cession de Clerval et de 200 l. de rente sur les terres de Baume et d'Ornans, outre 10 l. de rente sur la saunerie, 1366 (orig. et copie). - *Forêt de Chaux*. Règlement des droils d'usage dans la forêt, fait par Foulque de Vellefrey, bailli au comté de Bourgogne, et les officiers de Madame de Flandre, 1345 ; - marché passé par Jacquot Vurry, trésorier de Dole, avec Jean Bonnet et Husson Bonnet, de Fontenay en Vosges, verriers, pour l'établissement d'une verrerie et fourneau dans la forêt de Chaux ; les verriers reçoivent une subvention de 120 fr. une fois versés par le trésorier, et s'obligent à payer un cens annuel de 10 florins pour l'usage des bois, fougères, terre et pierre, nécessaires à leur industrie, 1420. - *Chay*. Jean de Bellevesvre, seigneur de Chay, reprend de Mahaut d'Artois ses château et seigneurie de Chay,) 303 ; - Foulque de Vellefrey, bailli du comté, et Robert de Dole, archidiacre de Salins, commissaires du duc, invitent Philippe de Vienne, seigneur de Chay, à assigner les témoins qu'il peut produire à l'encontre de la comtesse de Flandre, qui

prétendait que Chay dépendait du château de Quingey, 1347 ; - Girard de Montfaucon, gardien du comté de Bourgogne, au nom du roi de France, ayant pris possession du château de Chay, remis par Philippe de Vienne, sire de Pymont, « pour cause de la dobtance de monseigneur Henry de Falcoigny, » s'engage à le restituer à son propriétaire à la première réquisition,) 350 ; - Jean de Chay, fils de feu Jean dit Escarbot, reprend en fief de Jean de Chalon-Châteaubelin une maison avec tour carrée, située au château de Chay, et diverses terres et dépendances, 1391 et 1407 ; - Antoine de Montfort, écuyer, mari d'Étiennette, fille d'Huguenin de Chay, reprend en fief du Duc un domaine au château de Chay, avec dépendances, 1407 ; - Jean de Maillot, écuyer, comme procureur d'Hugues et Guillemin de Chay, reprend du Duc leur domaine de Chay, 1408 ; - Jean sans Peur donne à Jean de Neuchâtel-Montaigu, ancien capitaine général des duché et comté, le château de Chay et ses dépendances, pour acquitter une dette de 2,000 fr. d'or, pour rachat de Quingey, plus 1,840 fr. de gages arriérés, 1413 ; - copie de la donation de Chay, faite à Jean d'Occors, son chambellan, par Philippe le Bon, 1426-1434 (à la suite sont transcrites : la donation des château et terre de Montaigu, faite par le même duc à Bernard de Gère, son écuyer d'écurie, 1445-1446; et celle de la terre et châtellenie de Saint-Aubin, à Adrien de Toulangeon, 1430, puis à Jean de Neuchâtel-Montaigu et à Marguerite de Castro, 1437).

1B340 (Liasse.) - 16 pièces parchemin, 3 papier. 10 sceaux.
1290-1487. - *Chissey*. Othon IV donne 10 l. de rente sur son four de Chissey à Perrenet de Montmirey, son valet, 1290 (vid.) ; - Guillaume de Pontailler, damoiseau, et Marguerite, sa femme, vendent à Mahaut d'Artois! tous leurs droits à Chissey et à Cramans pour 460 l. estev., 1291 ; - Othon IV, en reconnaissance des services rendus à lui et à sa mère Alix par Grégoire, son chapelain, curé de Saint-Aubin, lui donne une rente de 140 l. sur les revenus des halles, foires et marchés de Chissey, 1294 (2 orig.) ; - Estevenin dit Penne, sergent de Chissey, vend à Mahaut d'Artois une pièce de terre pour 12 l. estev., 1304 ; - Henri de Bourgogne vend à Eudes IV, duc de Bourgogne, 300 livrées de terre à Chissey, au prix de 3,000 l. estev., 1333 (2 vid.) ; - Eudes IV accorde le droit de rachat de cette vente, 1333 ; - le même assigne au comte de Flandre, son beau-frère, pour complément de sa part d'hoirie de la reine Jeanne, les terres de Chissey, Liesle et Buffard, ainsi que le bois de Mouchard, 1335 ; - la duchesse de Bourgogne donne commission d'informer sur le droit d'usage dans la forêt de Chaux, prétendu par le comte de Flandre, à cause de sa terre de Chissey, à Robert de Dole, archidiacre de Salins, et à Gui de Vy, chevalier, 1346 ; - autre mandement semblable pour le même objet, adressé à Nicolel, de Florence, gruyer de la duchesse, 1346 ; - lettre de Louis de Saint-Julien donnant commission au bailli Aymonet de Cerdon, de toucher ses rentes sur le four de Chissey ; quittances données par Aymonet, de Cerdon, pour cet objet, 1348 ; - Thiébaud de Scey, chevalier et gardien du comté pour la comtesse de Flandre, mande à Girard Lombard, d'Arbois, receveur, d'acquitter les rentes dues sur le domaine aux chapelains de Chissey, 1349 ; - certificat de paiement donné par Girard Lombard, 1349 ; - mandement du roi Jean, ayant le bail du comté, ordonnant au gouverneur de la province de protéger la comtesse de Flandre, dame de Chissey, Liesle et Buffard, contre les prétentions de Jean de Bourgogne, fils de Henri, vendeur de ces terres, et de produire au réclamant les titres d'acquisition justifiant l'inanité de ses prétentions, Paris, 12 janvier 1356 ; - certificat de reprise de fief donné par le gouverneur, Jean de Baudricourt, de la reprise de fief faite par Philibert de Ténarre des terres de Chissey, Villers-Robert et Tassenières, à lui adjugées par le bailli et le parlement de Dole, à l'encontre de Philippe de Salins, 1487.

1B341 (Liasse.) - 15 pièces parchemin, 11 sceaux.
1280-1532. - *Choisey*. Simon de La Marche, seigneur de Chaussin, vend à Othon IV les châteaux de Choisey et d'Avanne, les fiefs de Crissey, Gevrey, Goux et Villette, avec toutes leurs dépendances, au prix de 300 l. estev., 1280 (orig. et vid.) ; - procuration donnée, pour reprendre Choisey en fief, par Barbe Faulquier, veuve de Guyot de Fallersans, écuyer, dame de Choisey et Grandchamp, à Claude Faulquier, seigneur de Marigny ; Jean de Nance, écuyer, seigneur dudit lieu ; Jean de Beaujeu, écuyer, seigneur de Volon ; Jacques de Cul, écuyer, seigneur dudit lieu ; Pierre de Cul, seigneur de Sornay, et Louis de Nance, 1532. - *Chouzelot*. Aimé, dit Moine, de Quingey, chevalier, vend des hommes, des meix et une partie des moulins de Chouzelot, à la comtesse Mahaut, au prix de 45 l. estev., 1300 ; - Richard Varin, pêcheur ; Aymonin, fils du meunier Clément ; Humbert, fils du meunier Aymonin, et Richard, fils du meunier Aymonet, tous de Chouzelot, vendent à Aymonin de Quingey leurs droits respectifs sur les moulins de Chouzelot, 1290 ; - Perrin de La Tour, damoiseau, vend à Mahaut d'Artois divers droits à Chouzelot, pour 20 l. estev., 1300 ; - Perrin de La Tour vend à la même comtesse trois ménages de serfs et le tiers du moulin de Chouzelot, 1302.

- *Clerval*. Compte sommaire des recettes (134 l.) et des dépenses (114 l.) effectuées par Guillaume Vaudenay, gardien de Baume et châtelain de Clerval, 1339-1340 ; - quittances de 10 l. 1 maille d'argent et de 85 l. payées par Barthélemy, lombard de Clerval, pour la nouvelle chevalerie du Duc, à Jean, curé de Montbouton, et à Vauchier de Vienne, gardien du Comté, 1342 ; - association conclue entre le Duc et Gui Porcelet, prieur de Chaux-lez-Clerval, pour réparer et exploiter à moitié prix les moulins de Clerval, 1361 ; - approbation donnée à ce contrat par Androuin, abbé de Cluny, 1361.

1B342 (Liasse.) - 13 pièces parchemin, 6 sceaux.

1249-1534. - *Colonne*. Guillaume dit « Bustiaus, » chevalier, de Sellières, vend à Isabelle de Courtenay deux prés voisins de la Grange-de-Chaumergy (près Colonne), 1249 ; - en présence de « noble homes monsignour Morel Dauvin, bailli en Burgoigne, » et de Jean de Frontenay, chevalier, Guillemin, prévôt de Colonne, donne sa maison avec ses dépendances, situées au château de Colonne, à Mahaut d'Artois, 1306 ; - Gui dit Piquars, chevalier, vend à Mahaut, pour 120 l. estev., le bois de Ferrières, situé sur le territoire de Colonne, se réservant seulement les terres arables, et au voisinage de sa maison le terrain adjacent « comme uns hons puent jeter un palet, » 1306 ; - Jeanne, duchesse et comtesse de Bourgogne, donne à Jacques d'Arguel, en compensation de son château d'Arguel « perdu pour nostre guerre, » et en échange d'Ornans qu'elle reprend, les deux mottes et le donjon de Colonne avec 300 livrées de terre en héritage perpétuel, et 100 autres livrées de terre rachetables au prix de 1,000 l. estev., 1338 (orig. et vid.) ; - les échevins de Colonne donnent quittance au trésorier de la saunerie de 16 l. estev. données par la comtesse de Flandre pour acheter aux pauvres « draps et soulers, » 1379 ; - Jean de Pontailler, chambellan du Duc, possesseur de la terre de Colonne, qu'il tenait de Jacques, fils de Jean d'Arguel, chevalier, rétrocède 100 livrées de terre à Philippe le Hardi, moyennant paiement de 1,000 l. est., 1395 ; - Guiart de Pontailler, seigneur de Talmay, fils de Gui de Pontailler, rétrocède 100 nouvelles livrées de terre au Duc, 1402 ; - Françoise de Plaine, dame de Mantry et de Verges, reprend en fief de l'Empereur 50 l. de rente à Colonne, une partie du château et des fossés, enfin des dîmes à Poligny, 1534 ; - procuration donnée par cette dame à Louis de Sugny, seigneur de Vertamboz, Jean de Vergy et Guillaume, de « Velieray, » écuyer, 1534. - *Cromary*. Perrin et Vuillemin de Cromary, donnent quittance à Perron, châtelain de Châtillon, de 80 l. est., prix du four de ce lieu cédé au comte de Bourgogne, 1281 (orig. et vid.) ; - Marguerite de Rye, femme d'Hugues de Cromary, reprend en fief de Philippe le Bon la maison forte, la mairie et divers domaines à Cromary et à Neuville, outre les fiefs de Guillaume de Cromary à la Vairve, de Guillaume de Châtillon à Cromary et environs, de Jacquot de Bussières et de Nicolas de Bussières, de Jean de Châtillon et de Thiébaud de Battenans, 1384.

1B343 (Liasse.) - 15 pièces parchemin, 11 sceaux.

1253-1275. - *Dampierre-lez-Fraisans*. Vuillemin, maire de Dampierre, et Jean, son cousin, vendent à Hugues de Bourgogne deux étangs dans les bois de Dampierre, au prix de 24 l. estev., 1292 ; - Jeannette, veuve de Girard, (fils) d'Odilon de Rans, et ses enfants, vendent à Hugues, de Bourgogne des ménages d'hommes à Dampierre, 1310. - *Dole*. Renaud de Poligny, dit Guignard, donne aux comtes Hugues et Alix 25 sous de cens à Dole, 14 journaux de terre, 2 fauchées de pré et une partie du moulin de l'Herbe, 1253 ; - la comtesse Alix donne à ses filles Marguerite et Alix, religieuses de Fontevrault, 80 l. tournoises de rente viagère sur les revenus de Dole, 1260 (vid.) ; - Marguerite d'Étrabonne, femme de Malhey de Mailley, et Poinard, son fils, beaux-fils de Mathey, vendent à Hugues et Alix leurs domaines de Dole, Crissey, Menotey et Raynans, pour 400 l. estev., 1266 ; - Huguenin, damoiseau, fils de Guyon de Dole, vend à Alix, comtesse de Bourgogne, sa part du péage de Dole pour 110 l. viennoises., 1272 ; - Jacques de Dole, dit de « Laoutre, » vend à la même sa part des moulins de la Levée et du Pont, outre le four de la rue des Chavannes, 1274 (orig. et vid.) ; - Vuillemenot de Parrecey, fils de Jacquot de Villers-Robert, cède à la comtesse sa part du moulin des Grés, près du pont, 1275 (orig. et vid.) ; - Pierre de Dole, clerc, lui vend son four du « Cuchot, » 1275 (orig. et vid.) ; - Blanchon et Perrenaille, » filles de Guillaume dit de Laoutre, chevalier, du consentement de Besançon et Perrenin, leurs maris, et de Drouate, leur mère, cèdent à la comtesse la sixième part du moulin de la Levée, 1275 (orig. et vid.) ; - Blonde, veuve de Guillemin de l'Hôpital, vend la moitié d'un four à Philippe, comte de Savoie et de Bourgogne, et à Alix, sa femme, pour 100 s. estev., 1275.

1B344 (Liasse.) - 21 pièces parchemin, 1 papier, 18 sceaux.

1276-1351. - *Dole*. Achats faits par la comtesse Alix : de Félicie, femme de Conon de Vannes, chevalier, ses droits sur le moulin de « l'Abouvroux, » à Dole, pour 50

l. est., 1276 (orig. et vid.) ; - de Bienfaite, femme de Guyot de Dole dit de La Tour, le quart du Moulin des Grés, 1276 (orig. et vid.) ; - de Simonette, dame de Champdivers, et Guillemette, veuve d'Odon de La Tour, le four de la Vieille-Porte, pour 50 l., 1276 (orig. et vid.) ; - de Jacques de Dole, fils d'Odon dit d'Auxonne, chevalier, le Moulin du Reclus, pour 100 l. estev., 1276 (orig.vid.) ; - de Damiron, veuve de Renaud, le tiers du Moulin du Gravier, 1276 (orig. et vid.) ; - d'Alix, veuve de Boichut, de Dole, damoiseau, le four dit « four domp Regnait-Bourjoise, » situé dans la rue du Bourg, 1276 (orig. et vid.) ; - de Jean, fils d'Hugues, dit de l'Hôpital, de Dole, une partie de la sergenterie de Dole, 1281 ; - vente d'une vigne à Dole faite par Estevenin Vurry à Grégoire, curé de Saint-Aubin, 1296 ; - achats faits par la comtesse Mahaut d'Artois : de Philippe, écuyer, seigneur de Parcey, 60 s. de rente sur le péage de Dole, 1303 ; - de Jacquet de Dole, dit de Chauz, et d'Huguenin, son neveu, fils de Vuillemin de Chauz, écuyers, le quart du péage de Dole, 1304 ; - Estevenin de Dole, clerc, fils d'Hugues de La Tour, amodie de Jean de La Chapelle, trésorier du comté, une pièce de terre à Dole, 1328 ; - mandement de Girard de Montfaucon, seigneur de Vuillafans, gouverneur du comté de Bourgogne, appointant favorablement la requête de Boyer, de Dole, demandant une réduction de moitié sur 40 l. payées pour droit d'usage dans la forêt de Chauz, 1350.

1B345 (Liasse.) - 14 pièces parchemin, 12 sceaux.
1347-1417. - *Dole*. Vidimus donné par Jean, duc de Normandie, de lettres : d'Eudes IV, duc de Bourgogne, donnant la commission de châtelain de Dole à Estevenin, arbalétrier, sergent d'armes du pape, 1347 ; du même, donnant des vignes à Estevenin, en récompense de ses bons services, 1348 ; de Girard de Vuillafans, nommant châtelain, en remplacement de l'arbalétrier défunt, Jean de Villette, de Chaussin, écuyer, 1350 ; du roi Jean, confirmant cette nomination, 1350 ; - mandement et quittance de gage pour ou par Jean de Villette, châtelain de Dole, 1351 ; - mandement de dépenses faites à Dole par Guinart de « Theliz, » chevalier, bailli du comté, Jean de Salins, châtelain de Bracon, et Aubriet de Plaine, trésorier, faites en recueillant l'aide pour le paiement du château de Vadans, 1357 ; - Isabelle, fille de feu Jean Annegret de Sellières, chevalier, femme de Richard de Beauchemin, chevalier, vend à Aubriet de Plaine, trésorier du duc Philippe de Rouvres, 10 l. de rente sur la terre de Dole, 1357 (orig. et vid.) ; - commission de châtelain de Dole donnée par le duc Philippe à Hugues Le Verpillat, chevalier, chargé de réparer d'urgence les murailles de la ville, 1360 ; - mandement du même ordonnant au châtelain Hugues Le Grand et au prévôt de Dole de rassembler les vivres destinés à la garnison de Dole, 1360 ; - « ce sont li griez que li gardiens de la conté de Borgoigne fait au conte d'Auceurre à Rochefort et es appartenances » relativement aux rentes de Dole, Baverans, Brevans et Azans, et à l'usage dans la forêt de Chauz [v. 1370] ; - mandement de Marguerite, comtesse de Flandre et d'Artois, exemptant les bourgeois de Dole de 400 fl. qu'elle leur réclamait pour réparer son moulin du Milieu, écrasé par la chute de la tour du pont, 1374 ; - achat par le Duc de plusieurs maisons situées aux halles de Dole, et dont l'emplacement était destiné à agrandir lesdites halles, 1414-1417.

1B346 (Liasse.) - 5 pièces parchemin, 17 papier.
1436-1483. - *Dole*. - *Université*. Mandement de Philippe le Bon adressé à son procureur général au comté, Guillaume Bourrellet, et au pardessus de la saunerie, prescrivant de passer outre aux réclamations et aux appels émis par le prince d'Orange et MM. de Vergy, touchant la gabelle annuelle de 2,000 l. levée sur les rentiers et acheteurs de la saunerie, pour parfaire en 6 ans, avec 500 l. de taxe annuelle imposée aux habitants de Dole, les 15,000 l. promises à l'Université, 1436 (orig. et cop.) ; - copie de lettres du conseil de la saunerie indiquant au Duc comme meilleur moyen de réaliser les 2,000 l. un impôt uniforme de 6 deniers par charge de sel, 1438 ; - difficultés au sujet de cette perception avec le prince d'Orange et MM. de Champlitte et de Fouvent, refusant d'acquitter sur leurs partages la taxe en question, 1348 ; - mandement du Duc accordant une déclaration de non-préjudice à MM. de Chalon et de Vergy, qui se décident à payer la taxe de l'Université à cette condition, 1438 (orig. et copie) ; - vente de deux rentes de 400 et de 200 fr. sur la saunerie faite à l'Université de Dole achetant en la personne de Thierry de Vigny, maître ès arts, son procureur général, par Jean de Vergy, seigneur de Fouvent et de Vignorry, 1441 (2 copies) : - requêtes, procédures et mandements du Duc relatifs au paiement de ces rentes, 1441-1470 ; - copies de lettres de Louis XI transférant à Poligny, l'Université, « veu la ruyné de Dole et que en icelle les docteurs, regens, escoliers et autres suppostz ne pourroyent presentement estre logez ; » au « Montilz-lez-Tours, » juillet 1483 ; - Louis XI rend aux suppôts de l'Université transférée à Poligny, « icelle ville appartenant à [son] ami et féal conseiller et premier medecin maistre Jacques de Coitier, » tous leurs revenus et rentes

temporairement réunis au domaine royal pendant les guerres récentes, 15 juillet 1483 ; - nomination de Jacques Coitier aux fonctions de conservateur des privilèges de l'Université, avec tous droits qui compétaient naguère à ce titre au bailli de Dole, 18 juillet 1483 ; - commission de receveur de l'Université pour Jean Gui, 14 juillet 1483.

- 1B347 (Liasse.) - 1 pièce parchemin, 47 papier, 1 sceau (sceau de majesté d'Albert et d'Isabelle, 1612.)
1594-1628. - *Dole*. Procédures, comptes et inventaires de mobiliers et papiers, relatifs à la vente par décret au profit du Domaine des biens de la succession d'Étienne Doroz, en son vivant trésorier de Dole, mort en laissant une comptabilité en désordre, 1608 ; - patentes des archiducs Albert et Isabelle commettant à cette liquidation Louis Grivel, auditeur des Comptes, et Jérôme de Lisola, amodiateur de la saunerie, 1612 ; - quittances, correspondances et décomptes relatifs à l'apurement de cette comptabilité, 1612-1628.
- 1B348 (Liasse.) - 1 pièce parchemin, 108 papier, 9 sceaux plaqués.
1587-1617. - *Dole*. Requêtes avec certificats de bonnes vie et mœurs, adressées au magistrat de Dole, soit pour obtenir l'admission à la bourgeoisie, soit pour obtenir diverses autorisations de métier. Requêtes de bourgeoisie : par Jacques Barbaris, tailleur, de Toul, 1600 ; - par Jacques Piquenet, de Poligny, 1603 ; - par Denis Jacquinet, de Quingey, 1603 ; - par Claude Braillard, de Dole (pour autorisation de boucherie), 1604 ; - par Georges Jacquin, de Morey, 1605 ; - par Pierre Bailly, d'Ounans, 1607 ; - par Jacques Lallemand, de Presles en Beauvaisis, 1607 ; - par Jean Roytisseur, de Vaux-sur-Poligny, 1607 ; - par Humbert Renaudin, de Pagney, 1607 ; - par Claude Lambert, de Saint-Aubin, 1608 ; - par Pierre Pyot, libraire, de Troyes, 1608 ; - par Denis Couché, libraire, originaire de Troyes, 1608 ; - par Gabriel Maresclial, armurier (réclamation de salaires pour entretien de l'arsenal municipal), 1608 ; - par Philibert Chaudot, de Montmirey, 1608 ; - par Maurice Maistre, de Montigon, près Saint-Maurice en Tarentaise, 1609 ; - par Pierre Becquin, d'Arguel, 1611 ; - par Guillaume Chalon, de Vercel, 1613 ; - par François Sanson, de Chaulgnes, venant de Nevers, 1614.
- 1B349 (Liasse.) - 7 pièces parchemin, 16 papier, 4 sceaux.
1290-1600. - *Domblans*. Jean Maupré de Montaigu, écuyer, reprend en fief, du comte d'Auxerre, un meix à Domblans et une rente sur le puits de Lons-le-Saunier, 1339. - *Échenoz-la-Meline*. Reprises de fief faites au Duc : par Richard de Roche, écuyer, pour vignes à Échenoz, 1385 ; - par Étienne dit Espernolet, de « Dalle, » écuyer, pour un domaine au même lieu, 1385 ; - par Jean de Colombe, écuyer, pour fiefs à Échenoz, 1406 ; - copie d'amodiation de friches faite par André Chardon, receveur de Faucogney, et les officiers de Vesoul, à Jeannin Damedor, Humbert Le Rousselet, Guillaume Toyart, Étienne Vatet, bourgeois de Vesoul, et Alix, Jeannette, Odette et Jeannette, leurs femmes, 1420. - *Étobon*. Copies : du don du château de Montjustin fait par Hugues de Bourgogne à sa nièce, Jeanne, fille d'Othon IV, en cas de prédécès du donateur sans postérité, 1290 ; du testament du même Hugues, léguant ses châteaux : de Montjustin à Othon IV, d'Étobon et Monthozon à Renaud de Bourgogne, comte de Montbéliard, de Port-sur-Saône, Sauvagny, Liesle, Buffard et Chissey, Augerans, Fraisans, Cendrey, Cinqcens, Étrepigny, à Jean de Bourgogne, d'Apremont au Roi, etc. ; il fait de nombreux legs à tous les monastères, hôpitaux, maladreries de la province, novembre 1301 ; - transaction entre Hugues de Bourgogne et Mahaut d'Artois, par laquelle Hugues abandonne à cette princesse Châtillon-le-Duc, sa châtellenie, la garde de Bellevaux, Montrond, etc., 13.. (incomplet) ; - compte sommaire rendu par Othe de Vaites, châtelain d'Étobon, des recettes (598 l.) et dépenses (1,035 l.), faites au nom du Duc, en 1341 ; - mandement de 120 florins, délivré par Vaucher de Vienne, seigneur de Mirebel, gardien du comté, à Othe de Vaites, châtelain d'Étobon, pour perte d'un cheval à l'expédition et l'incendie de Saint-Bresson, faits par ordre du Duc, 1341.- *Étrepigny*. Compte sommaire de l'amodiation de la prévôté d'Étrepigny, rendu à Hugues de Bourgogne par Aubriet, prévôt du lieu, pour l'an 1330 ; recette, 13 l. 6 s. d'argent, plus 14 bichots d'avoine pour prix de bail du four ; - Hugues de Bavans certifie que le prévôt et le maire d'Étrepigny ont en deux paiements soldé 101 l. 2 s. à Jean Porcelet, de Besançon, au compte d'Hugues de Bourgogne, 1331 ; - contrats et procédures entre divers particuliers d'Étrepigny, 1554-1600.
- 1B350 (Liasse.) - 25 pièces parchemin, 1 papier, 18 sceaux.
1271-1470. - *Faucogney*. Transaction entre Aimé de Faucogney et Gérard de La Côte, chevalier, 1271 ; - reprise de fief faite par ce dernier à Aimé de Faucogney, 1280 ; - Aimé, seigneur de Faucogney, reprend en fief, de Mahaut d'Artois, Faucogney et la vicomté de Vesoul, 1290 ;

- Agnelet et Isabelle, filles de Narduin de Bourgogne, chevalier, et de Laure de Mirecourt, abandonnent à Aimé de Faucogney l'échute de Sibille, femme de Yalon de Saux, 1288 ; - Othon IV autorise Aimé de Faucogney à reprendre des « successeurs de l'église » les dîmes ecclésiastiques tenues par lui dans la châtellenie de Faucogney, à Auxon, Pusey, Scey-sur-Saône et Frotey, sauf et réservé au fief du comté de Bourgogne les dîmes de Luxeuil et de l'abbaye, 1295 ; - Othenin de Yennes, écuyer, et Renaude, sa femme, fille de Vuillemin Le Varescon, vendent à Héloïse de Joinville, femme d'Aimé de Faucogney, un domaine situé au « Rupt de Chevis, » près Faucogney, 1300 ; - Jean de Ville, écuyer, fils d'André, chevalier, engage à Girard de Faucogney son domaine de Corravillers, pour 40 l. qu'il lui devait, 1305 ; - Jacquet, écuyer, fils de Guillaume de Rambervillers, chevalier, reconnaît devoir annuellement la garde pendant 9 semaines à Faucogney, pour ses fiefs de Faucogney et Melisey, tenus de Jean, seigneur de Faucogney, 1305 ; - Jean de Faucogney et Catherine de Neuchâtel, sa femme, affranchissent le meix de Barthélemy dit « Curies de Quelliant, » à Faucogney, 1312 ; - compromis négocié par le comte de Salm, pour arrêter les bases des partages de leur domaine paternel, entre Jean et Henri de Faucogney ; Jean prend le donjon de Faucogney, Henri, le château de Vesoul (en partie), etc., 1336 ; - règlement détaillé de la part de Jean de Faucogney fixé, en présence de Henri de Faucogney, par des arbitres, 1337 ; - Rodolphe, duc d'Autriche et de Carinthie, mande à tous ses justiciers d'Alsace et du Sundgau de protéger Jean de Faucogney, son cousin, qui lui avait prêté hommage pour ses fiefs de Ferrette, 1361 ; - extrait du traité de paix conclu entre la reine Jeanne et Aimé de Faucogney, par lequel, entre autres dispositions, quittance est donnée à ce dernier de tous les dégâts causés par lui au comté de Bourgogne, 16 août 1362 ; -- procuration donnée par Aimé de Faucogney à Guillaume de Vaire, seigneur d'Oricourt, Pierre de Scey, Jacques de Longeville et maître Hugues de Fretigny, pour régler l'assignat de 3,000 livrées de terre au comté de Bourgogne, à lui concédées par la reine Jeanne, outre 2,000 l. de rente en la saunerie, 1362 ; - Foulque de Vercel, lieutenant à Faucogney, pour Jean de Neuchâtel, seigneur de Vuillafans-le-Neuf et de Faucogney, acense divers domaines à des particuliers d'Annegray et d'Écromagny, 1368 ; - Henri de La Côte reprend en fief de Henri de Longwy, seigneur de Rahon et de Faucogney, ce qu'il avait indivis avec sa sœur Béatrix, dans les paroisses de Saint-Martin et de Corravillers, 1371 ; - Perrin de Vougeaumont, écuyer, fils de Vuillemin, reprend en fief ses domaines de la châtellenie de Faucogney, 1373 (3 orig.) ; - autre reprise de fief faite au Duc par Henri, fils de Bertin Coste du Magny-d'Anigon, écuyer, pour ses fiefs de la terre de Faucogney, 1385 ; - autre reprise faite par Guyot de Plancher, pour les fiefs que le curé de Baulay tenait à Corravillers et à Faucogney, 1385 ; - Jean de Vergy, seigneur de Fouvent, Guillaume, son fils, et Isabelle, sa femme, fille de Brun de Ribeaupierre, abandonnent au duc de Bourgogne leurs prétentions sur Faucogney, 1394 ; - Jean de Vergy, sénéchal du duché de Bourgogne, gardien du comté et capitaine de Faucogney, prend possession du château de ce bourg, qui lui est remis par Thiébaud de Jussey, écuyer ; il dresse un inventaire du mobilier qui se compose : « d'un cor de quievre despecié ; ... de deux cloichates, l'une pour apeler le pourtier... et l'autre pour sonner les vaites... et du seel et contre-seel de la terre de Faucoigney... en un petit escrinet de bois, » 1394 ; - reprise de fief et dénombrement d'un domaine tenu dans la châtellenie de Faucogney par Richard Crolière, 1407 ; - Jean Girard, bourgeois de Faucogney, transfère à Gauthier Henrion, dudit lieu, une terre en acensement perpétuel, dépendant du Domaine, 1446 ; - acensement de terres à Faucogney, fait par Jean dit Bussol, par Jean Barressols, de Vesoul, lieutenant de maître Jean Pillot, trésorier de Vesoul, 1470.

1B351 (Liasse.) - 11 pièces parchemin, 2 sceaux.
1375-1351. - *Fondremand*. - Étienne de Mailley, damoiseau, vend à la comtesse Alix la moitié d'un four situé près du château de Fondremand, 1275 (orig. et vid.) ; - Gui de Fondremand, prêtre, fils de Vion dit Rosset, chevalier, et Huguenin de Vellefaux, damoiseau, cèdent pour 6 l. 13 s. tournois une part du four de Fondremand à la comtesse, 1276 (orig. et vid.) ; - Henri de Bourgogne vend à Eudes IV et à Jeanne, sa femme, 500 livrées de terre à Fondremand, au prix de 5,000 l. estev., 1333 (vid.) ; - mandement d'Eudes IV, ordonnant à Hugues d'Arc, bailli de Chalon, et « Voisin » de Montaigu, d'asseoir 3,000 l. de terre due au seigneur de Faucogney sur les terres de Fondremand, Gendrey et Lavans, et à défaut sur celles de Montbozon et Gevrey-sur-le-Doubs, 1341 ; - extrait du testament d'Hugues de Fretigny, curé dudit lieu, dotant la chapelle Sainte-Croix de Fondremand, dont il était titulaire ; il est reconnu que cette chapellenie est de la présentation du duc de Bourgogne, 1348 ; - vidimus délivré par Girard de Montfaucon, seigneur de Vuillafans, gardien du comté, de deux lettres de Jean, duc de Normandie, accordant à Jean de Faucogney, en échange de 1,000 l. de rente sur la saunerie, la terre de Fondremand, plus les dîmes de

Chariez, 1350 ; - la terre de Frondemand ne rapportant que 300 l. de rente, Jean de Faucogney accepte, comme complétant les 1,000 livrées de terre, les domaines de Gendrey et Lavans, 1351.

1B352 (Liasse.) - 16 pièces parchemin, 1 papier, 6 sceaux.

1276-1490. - *Fraisans*. Jean de Rans, damoiseau, fils d'Hugues sénéchal du comté, engage à la comtesse de Bourgogne sa terre de Fraisans et ses droits sur la sénéchaussée, 1276 (vid.); - Othon IV donne à Hugues de Bourgogne, son frère, auquel il avait déjà constitué son apanage sur Fraisans, Étrepigny, Cinqcens et Orchamps, avec leurs dépendances, l'usage dans la forêt de Chauz et trois haies appelées : la Haie de Fraisans, la Haie de Cinq-cens et la Haie du Pré au prévôt, 1289 ; - Robert, duc de Bourgogne, acceptant d'Othon IV le don de la suzeraineté de Fraisans, s'oblige à ne jamais s'en servir contre le comte sa vie durant, 1292 (vid.) ; - Poincard de Rans, prévôt de Fraisans, chevalier, donne quittance à Louis, comte de Flandre, et à Marguerite, sa femme, pour tous ses droits sur la motte, le château et les tours de Fraisans, et reprend deux en fief son château de Rans, 1339 ; - Eudes IV et Jeanne de Bourgogne donnent à Estevenin de Chemin, leur arbalétrier, le four de Fraisans et ses revenus en héritage perpétuel, avec l'affouage dans la forêt de Chauz, 1342 (vid.) ; - mandements de la comtesse Marguerite, d'Olivier do Jussey, son bailli, et de Jacques de Vienne, seigneur de Longwy, gardien du comté, maintenant en possession de ce four Aimée, fille de L'Arbalétrier, 1363 ; - Jean Le Boillardet, de Longwy, fils d'Aimée, fille d'Estovenin L'Arbalétrier, rétrocède le four de Fraisans au Domaine, au prix de 120 l. estev., 1387 ; - Jean d'Amboise, Jean de Baudricourt, lieutenants du Roi en Bourgogne, et Michel Gaillard, receveur général des finances, mandent au pardessus de la saunerie de prélever 200 l. tournoises sur le communal, pour contribuer au rétablissement du pont de Fraisans, entrepris par Jean Roux de Visque, » comte de Saint-Martin, seigneur de Fraisans. 1490 ; - exécution de cette décision par le pardessus de la saunerie et le gouverneur Jean de Baudricourt, 1490 ; - *Gendrey*. Hugues de Bourgogne ayant emprunté 2,000 l. tournoises à « Chamgullo Boneguine, Cantino Amador de Bouqne, et R. Peruzze, » marchands florentins, et donné pour cautions à ces derniers Othon IV, son frère, et Jean de Chalon, son oncle, engage à ceux-ci pour garantie 500 l. de rente qu'il possédait en la saunerie et les revenus de Gendrey et Fraisans, 1289 ; - Jean d'Auxonne, écuyer, reprend en fief d'Hugues de Bourgogne un domaine à Gendrey, 1295 ; - Jean de Faucogney donne quittance à la reine Jeanne de 1,000 l. de rente à lui promises, puis assignées sur Gendrey, Fondremand et Lavans, 1352 (vid.) ; - Jean Bouton, seigneur du Fay et de Corberon, bailli de Dole, et Passequoy de Villeneuve, lieutenant général du gruyer André de Toulangeon, amodient les moulins de Gendrey pour 60 l. estevenantes à Girard Belin, à charge de les entretenir ainsi que la chaussée et l'étang, 1401.

1B353 (Liasse.) - 12 pièces parchemin, 2 papier et 1 cahier de 35 feuillets, 9 sceaux.

1251-1541. - *Gevrey-sur-le-Doubs*. Poncet de Poligny dit « Galefins » et Fournière, sa femme, reprennent en fief du comte Hugues 5 journaux de terre et 4 faux de pré à Gevrey, 1251 (orig. et vid.) ; - reprises de fief faites à Othon IV : par Hugues de Gevrey, prévôt de Dole, pour son domaine de Gevrey, 1280 (orig. et vid.) ; - par Estevenin, écuyer, seigneur d'Aresche, pour un fief au même lieu, 1282 ; - par Marguerite, dame de Saint-Aubin, pour le fief tenu à Gevrey par Estevenin de Chamblans, 1282 (orig. et vid.) ; - vente de meix et d'honunes à Gevrey, consentie au prix de 120 l. tournoises par Henri de Saint-Aubin, fils de Simon de Cicon, au profit de Mahaut d'Artois, 1299 ; - Huguenin, fils de feu Humbert de Montadroit, écuyer, vend à Jean de Chalon-Auxerre un domaine à Gevrey, 1307 ; - Hugues, fils de Geoffroy de Montadroit, [écuyer, vend au même un autre domaine au prix de 20 l. estev., 1308 ; - Étienne, fils d'Hugues de Gevrey, de Dole, reprend en fief de Philippe, comte de Poitiers et de Bourgogne, sa part du château et des terres de Gevrey, 1316 ; - Henri de Longwy, seigneur de Rahon, rend hommage à la comtesse Marguerite pour la terre de Gevrey, dont celle-ci lui avait fait don, 1362 ; - (Philippe Chabot, amiral de France et de Bretagne, lieutenant général du Roi au duché de Bourgogne, seigneur de Gevrey, Neublans et Pagny, donne procuration générale à Louis de Lavoncourt, capitaine de Gevrey, et Jean de Vaivre, écuyer, pour reprendre en fief de l'Empereur les terres de Gevrey et de Neublans, 1532 ; - procuration donnée par Ruy-Fernandez d'Almeida, ambassadeur de Portugal, à Dominique Laytan, écuyer, son maître d'hôtel, et à Jean Croquet, bourgeois de Paris, pour payer à Philippe Chabot et à sa femme, Françoise de Longwy, 38,720 l. tournoises, prix d'acquisition de la terre de Longwy, 1541 (copie) ; - dénombrement de la seigneurie de Gevrey donné à Claude de La Baume, maréchal de Bourgogne, commis par l'Empereur à la réception des hommages, par Nicolas Vauchard, général des monnaies, fondé de pouvoirs de Ruy-Fernandez d'Almeida, 1541. - *Goux*

et Palantine. « Declaration des meix, maisons et heritaiges sur lesquels sont deues a monseigneur le Duc, aux lieux de Goux et de Palantine, en la chastellenie de Quingey, IX l. m s. de taille, de XVII s. VI d. le franc, » dressée par Pierre Gorre, assisté de Jean de Saint-Renobert le Jeune et de Oudot Moussardet le Vieux, notaires, 1471 ; - commission donnée à Pierre Gorre par la Chambre des Comptes de Dijon, 25 septembre 1471.

1B354 (Liasse.) - 23 pièces parchemin, 1 papier, 5 sceaux.
1265-1554. - *Gray.* Aymonin Le Pariset, de Gray, vend aux comtes Hugues et Alix ses droits sur l'éminage de Gray, 1265 (orig. et vid.) ; - Vincent Viard, fils de feu Raoul, de Gray, pelletier, et Luquette, sa femme, acensent à Perron, de Gray, cure de Talmay, leur domaine de Gray, 1266 ; - Sibilette de Venères, femme d'Odin de Charencey, écuyer, cède 100 s. de rente sur les tailles de Gray, au prix de 20 l., à la comtesse Alix, 1278 ; - Renaud de Saint-Seine, chevalier, vend à Othon IV ses droits sur la vicomte de Gray pour 160 l. tournoises, 1279 ; - Othon IV affranchit de toutes tailles, guets, charrois, corvées, Girard de Gray, son valet, Jacquette, sa femme, et leurs descendants, « en guierdon de leurs services, » 1287 ; - mandement du roi Philippe V au bailli de Bourgogne, lui prescrivant d'exempter de tailles Renaud de Gray, Barthélemy Caillet et autres clercs de la ville de Gray, 1317 ; - conventions pour l'établissement de fabriques de drap à Gray, passées entre les officiers de la reine Jeanne et Guillaume Du Moustier, Jean Du Moustier, son fils, Pierre de Ferrières, Maurice Bertrand, Jacques Mahonnet, Perrin de Gouvernes, Guillaume dit Gauthier, Maurice le Jeune, Jean Du Moustier le Vieux, tisserands et drapiers parisiens ; conditions de la fabrication et de la vente, 1318 ; - renouvellement des droits d'affouage du curé de Gray dans les bois de la châtellenie, consenti par la reine Jeanne, 1324 ; - certificat de Vauthier de Vienne, gardien du comté, constatant qu'Othe de Vaites et Jean de Montaigu, chevaliers, chargés de recouvrer l'aide de nouvelle chevalerie du duc Philippe, ont touché diverses sommes de particuliers de Gray, 1341 ; - mandements et quittances justifiant d'une allocation de 40 l. faite aux che-vaucheurs de Gray, réunis « pour chacier et panre les enemis, » 1342-1343 ; - Philippe de Rouvres mande au prévôt de Gray de faire conduire la laine blanche, noire et « aignelin, » provenant de l'échute du bâtard Jean Lombard, de Gray, au château de Saint-Seine, 1356 ; - mandement de la comtesse Marguerite adressé au bailli d'Amont, Jean de Cusance, lui prescrivant de se rendre à Gray et d'y pourvoir à la nomination des officiers de la terre, 1362 ; - vidimus de diverses décharges et quittances données par la comtesse Marguerite ou par le gardien Henri de Montfaucon, comte de Montbéliard, aux bourgeois de Gray, et en particulier à leur délégué Jacques Gauthiot, pour le paiement de 3,000 l., auxquelles ils avaient été condamnés pour s'être associés à la rébellion de Jean de Bourgogne, 1363- 1369 ; - Henri de Battenans, écuyer, reprend en fief du Duc 100 s. de rente sur la recette de Gray, outre 4 maignies d'hommes à Valay, 1386 ; - mandement de Charles-Quint accordant, à requête du gouverneur et tous personnages, un demi-niquet de gabelle par salignon de sel vendu en la saunerie de Salins, pour subvenir à la défense et à la fortification de Gray, 1554.

1B355 (Liasse.) - 14 pièces parchemin, 7 papier, 6 sceaux.
1232-1511. - *Grimont.* Inventaire de l'artillerie et du mobilier du château de Grimont, dressé par Charles de Poupet, chevalier, seigneur de La Chaux, bailli d'Aval, assisté de Philippe Loyte, pardessus de la saunerie, de Jean d'Orbe, Jacques Luc et Claude de Charnol, écuyer, ce dernier châtelain de Grimont : « 11 petereaux montez sur chevalets de bois, 2 demi faulcons, 3 serpentines, 1 acquebuthe montée, sur bois, 20 acquebuthes a crochets, 200 boulets de plomb, 20 boulets de pierre, « etc., 1511 (copie). - *Grozon.* Les bourgeois de Grozon obtiennent d'Hugues, comte de Bourgogne, l'affranchissement de toutes tailles, moyennant le paiement annuel et en deux termes de 60 l. estev., 1238 ; - Othon IV donne à son chapelain Grégoire une vigne à Grozon, provenant d'échute, 1293 ; - Marguerite, comtesse de Flandre et de Bourgogne, autorise Guillaume de Grozon à construire une maison forte sur une motte qu'elle lui abandonne, avec deux journaux de terre adjacents, et cela dans l'intérêt des habitants du lieu, 1371 (copie) ; - Guillaume de Grozon reprend en fief du Duc sa maison forte de Grozon et deux journaux de terre, outre des domaines à Arbois, Changin et Poligny. - *Jonvelle.* Simon de Sex-Fontaines, seigneur de Jonvelle, reprend en fief d'Othon III, duc de Méranie et comte de Bourgogne, le château de Jonvelle que celui-ci lui avait concédé ; si Simon meurt sans hoirs mâles, la châtellenie de Jonvelle retournera au Duc, tenu de rembourser 1,400 l. estev. aux héritiers dudit Simon ; mais ceux-ci conserveront Voisey, engagé à Simon de Sex-Fontaines par feu Gui de Jonvelle, son beau-père, en garantie d'un prêt de 1,100 l., 1232 ; - Isabelle, dame de Jonvelle, reprend en fief d'Hugues et Alix, comtes de Bourgogne, Jonvelle, Corre, Ormoy, Bourbévelle et Raincourt (en partie), la garde de l'abbaye de Clairefontaine, et divers fiefs à Vougécourt, Villars-le-Pautel, Demangevelle,

Contréglise, la garde du prieuré d'Enfonvelle, des villages de Saponcourt et « Esparcey, » 1263 (orig. et vid.) ; - Isabelle s'oblige à accepter la décision d'Hugues et d'Alix sur un différend régnant entre elle et Simon de Sex-Fontaines, son fils d'une part, Amé et Thierry de Montfaucon, d'autre part, 1263 ; - Simonin de Bourbévelle, écuyer, reprend en fief d'Othenin de Bourgogne l'alleu qu'il tenait à Jonvelle, 1267 ; - certificat de dépenses faites par Guillaume d'Antully, bailli du comté, pour journée tenue avec le procureur Étienne de Traves et dix hommes d'armes à Jonvelle-sur-Saône, pour « griefs que li gent du Roi avoient fait en la ville et forteresse dudit Jonvelle, » 1355 ; - Philippe de Rouvres mande à son bailli de pourvoir à une requête des habitants de Jonvelle demandant la confirmation des franchises à eux concédées par leur seigneur, et l'amortissement de 100 livrées de terre dans la châtelainie, pour dotation d'une chapelle en l'église dudit lieu, 1375 ; - certificat donné par Guillaume, bâtard de Poitiers, bailli du comté, pour dépens faits à une journée à Vesoul, où 36 hommes d'armes l'escortaient, et où « fust faicte delivrance du chastel de Jonvelle a madame Ysabel, femme monsi Gobert d'Aspremont cui il appartenoit de lignée... et en fit fiez, fealty et homaige, » 1373 ; - vente d'une maison et domaine situés à Jonvelle, faite au prix de 50 fr. par Adeline, femme d'Étienne Menchault, de Saint-Loup, bourgeois de Jonvelle, à Nicolas Fèvre, de Saint-Loup ; procédures et informations faites, sur l'ordre de la Chambre des Comptes et par les officiers du Duc, sur ce marché prétendu frauduleux à l'endroit des tiers, 1462-1464.

1B356 (Liasse.) - 8 pièces parchemin, 13 papier, 2 sceaux.

1343-1477. - *Joux*. Hugues de Blonay, chevalier, seigneur de Joux, déjà vassal de Jean de Chalon-Arly pour son château de Joux, les montagnes de « Mirval et de Galepin, » Bouverans et tout ce qu'il possédait en la Chaux-d'Arly, ajoute à cet hommage Les Verrières, Les Fourgs, Montpetoz, Le Touillon, Vuillecin, la prévôté du Lac-Dampvauthier, moyennant 1,000 fl. que lui donne le sire d'Arly ; il déclare en outre ne reprendre de personne la garde de l'abbaye de Montbenoit, qu'il reprendrait ultérieurement, et en cas d'accord, de Jean de Chalon-Arly, 1343 ; - convention sur les limites de la terre de Montbenoit du côté du Val de Morteau, du Val de Vennes, d'Avoudrey et de Flangebouche, passée entre Louis, comte de Neuchâtel-sur-le-Lac, Jean de Neuchâtel, Hugues de Joux, gardien de l'abbaye de Montbenoit, et Jean, abbé de ce monastère, 1348 (cop.) ; - Guillaume de Vienne, seigneur de Sainte-Croix et de Joux, et Jean de Vienne, seigneur de Bussy, vendent à Thiébaud de Neuchâtel, seigneur de Blamont, le château de Montrond, 1446 (copie) ; - autre vente de 300 fr. de rente sur le péage de Joux, consentie par les mêmes en faveur de Thiébaud de Neuchâtel, 1447 (orig. et cop.) ; - traité de mariage conclu entre Rodolphe de Hochberg, seigneur de Rothelin, et Marguerite de Vienne, fille de Guillaume, seigneur de Sainte-Croix et de Saint-Georges, et d'Alix de Chalon, 1447 (2 cop.) ; - Guillaume et Jean de Vienne s'obligent envers Thiébaud de Neuchâtel à ne pouvoir user du droit de rachat pour le château de Montrond qu'en remboursant simultanément au même Thiébaud une rente de 150 l. qu'il possédait sur le péage de Joux, 1448 (cop.) ; - mandement de Philippe le Bon commettant Guillaume de Vaudrey, bailli d'Aval, Jean Jouart et Gérard Vurry à se rendre aux États convoqués à Dole pour le 20 septembre courant, afin d'obtenir une aide pour le paiement du château de Joux qu'il venait d'acheter, 1454 (cop.) ; - ordre de Charles le Téméraire à la Chambre des Comptes de Dijon de mettre en possession des fonctions de capitaine de Joux Guillaume de Vaudrey, seigneur de Courlaoux, nommé depuis 1467 à cet emploi, 1469 ; - procédures entre les habitants de Gilley et Antoine de Roche, prieur de Morteau, 1472 ; - patentes de châtelain de Joux en faveur de Catherin Bouchet, écuyer, en remplacement de Guillaume de Vaudrey, délivrées par Charles le Téméraire, 1473 ; - semblable commission donnée à Louis Allemand, seigneur d'Arban, par la duchesse Marie, 24 janvier 1477 ; - commission identique donnée par la même duchesse à Catherin Bouchet, 21 janvier 1477 ; - mandement de Marie de Bourgogne prescrivant au prince d'Orange, gouverneur, de faire restituer à Catherin Bouchet la capitainerie de Joux, dont le sieur d'Arban l'avait spolié en s'emparant par surprise du château en l'absence de Catherin et en expulsant l'ancienne garnison, 1477 ; - ordre donné par Marie à Claude Du Châtelet, lieutenant de Joux, et à Jean d'Andelot, capitaine d'Ornans, de reconnaître pour capitaine de Joux Catherin Bouchet, et de lui rendre son commandement avec les clefs du château, 1477 ; - ordre semblable donné par Maximilien et Marie au gouverneur du comté, pour faire restituer à Catherin Bouchet la capitainerie de Joux, 1477.

1B357 (Liasse.) - 2 pièces parchemin, 28 papier, 1 sceau.

1480-1534. - *Joux*. Défense intimée par la Chambre des Comptes de Dijon au capitaine de Joux de prélever au profit du maréchal de Bourgogne [Philippe de Hochberg] les revenus de Pontarlier, 1480 ; - mandement de Maximilien prescrivant aux officiers du comté de rendre Châteaueux à Philippe de Hochberg en vertu du récent traité de paix, en

le laissant en outre jouir du château de Joux jusqu'aux Pâques prochaines, 1493 ; - mandement du même concédant la jouissance temporaire de Joux au même Philippe, jusqu'à ce que le Parlement, saisi de l'appel des officiers d'Aval, ait statué sur le droit de propriété du château de Joux, 1493 ; maintenue provisoire de Philippe d'Hochberg, 1494 ; - paiement de 15 l. de rente sur les revenus de Joux, effectué au profit de Jean d'Andelot, sur mandement de la Chambre des Comptes, par Jacques de Remerupt, receveur de Joux, 1494 ; - lettre de Jacques de Remerupt ; - mandement de Philippe de Hochberg adressé aux officiers d'Aval, les priant de surseoir au procès sur les rentes de Joux jusqu'à son retour de France, 1493 ; - enquête faite à Pontarlier par Hugues Glanne, procureur général d'Aval, pour rechercher trace de la minute d'acquisition de Joux dressée en 1454 par le notaire Guillaume Jacquemet, de Pontarlier, 115 dépositions, 1496-1500 ; - mandement de l'archiduc Philippe le Beau ordonnant de rechercher et revendiquer dans toute la province les terres du Domaine, 1503 (cop.) ; lettre du capitaine de Joux, Jcannet Du Fay, 1504 ; - copie d'une lettre de Philippe le Beau accordant la jouissance de la terre de Joux, confisquée après la mort de Philippe de Hochberg, à sa veuve et à sa fille Jeanne, 1504 ; information sur la question d'acquisition de Joux recommencée par ordre de Marguerite d'Autriche, 1509 ; - procuration de Louis d'Orléans, marquis de Rothelin, et de Jeanne de Hochberg, sa femme, donnée à Albert Du Puys, Pierre Mignet et Antoine Malarmey, 1509 (cop.) ; - inventaire des meubles et artillerie de Joux, dressé par Charles de Poupet, bailli d'Aval, assisté de Louis de Cize, Marc de Chavirey, Claude Glanne, Hugues Glanne et Denis de Montrichard, capitaine de Joux ; détail des armes et munitions, 1511 ; -procédures diverses contre le marquis de Rothelin, 1511-1513 ; - procuration donnée par Antoinette Rougemont , veuve d'Étienne Sarrazin, pour reprendre un fief qu'elle tenait de l'Empereur dans la terre de Joux, 1534.

1B358 (Liasse.) - 26 pièces parchemin, 1 papier, 13 sceaux.

1226-1357. - *Jussey*. Othon II de Méranie et Béatrix, sa femme, donnent en fief à Henri, seigneur de Fouvent, Jussey et sa châtelainie, au rachat de 4,100 l. est., 1226 (vid.) ; - Gérard de Vergy, fils de Henri, seigneur de Fouvent, signifie à Othon de Méranie qu'il transmet ses droits sur Jussey et Breurey à Guillaume de Vergy et à Clémence, sa sœur, femme de Guillaume, 1230 (vid.) ; - accord réglé par l'entremise de Guillaume, archevêque de Besançon, et de Gui, évêque de Langres, entre les comtes Hugues et Alix, d'une part, et Pierre Chambellan, prévôt de Jussey, 1257 (orig. et vid.) ; -Thibaud, roi de Navarre, de Champagne et de Brie, déclare que Pierre Chambellan, son chambellan, fils d'Huon, prévôt de Jussey, a renoncé, au profit des comtes de Bourgogne, à tous ses droits à Jussey, Cemboing et Venisey, 1257 (orig. et vid.) ; - don et confirmation d'un fief à Jussey faits par Othon IV en faveur des enfants de Henri « Trippotex » de Neufchâteau, chevalier, mort en prison pour le service de la comtesse Alix, 1278 ; - Hugues de Bourgogne, arbitre choisi par Othon IV et Jean de Bourgogne, ses frères, pour régler leurs partages, adjuge à ce dernier Jussey et la châtelainie (moins la garde de l'abbaye de Cherlieu), Amance et des terres à Favorney, le fief de Bourbonne, le fief de Kales de Gevigney et divers fiefs mouvant de Jussey, en lui concédant, jusqu'à délivrance du fief de Bourbonne, le fief de Jonvelle, 1292 ; - Mahaut de Gevigney, veuve d'Huguenin de Gevigney, écuyer, déclare tenir en douaire 25 ménages d'hommes à Mercey et devoir 15 jours de garde au comte de Bourgogne, en son château de Jussey, 1316 ; - Pierre de l'Étang, chevalier, reprend de Philippe, comte de Poitiers et de Bourgogne, sa maison de l'Étang et son domaine de Jussey, 1316 ; - don de 20 l. de rente sur les tailles de Jussey fait par la duchesse Jeanne à Vauthier de Thuillères, écuyer, 1346 ; confirmation par Eudes IV, 1347 (vid.) ; - Guillaume Mortier de Jussey, sergent du Duc, renonce à rien réclamer de ses gages, moyennant la transmission de la sergenlerie de Jussey, consentie à son neveu Aymonin, 1349 ; - reprises de fief de domaines mouvant de la châtelainie : par Jean d'Augicourt, écuyer, 1357 (orig. et vid.) ; - par Jean, fils de Simon de Gevigney (vid.) ; - par Jean Philippe de Jussey (orig. et vid.) ; - par Thiébaud de La Rochelle, écuyer ; - mandements de Philippe de Rouvres, ordonnant au bailli d'Amont de garnir de troupes le château de Jussey, 1359-1360 ; - ordre de Jean de Cusance, bailli du Comté, prescrivant au prévôt de Jussey d'assembler tous les gens d'armes de la prévôté, de réunir des vivres pour trois semaines, et de conduire cette troupe assemblée à Gray, « au mandement du Duc, » 1360 ; - ordres et dépenses relatifs à l'assemblée des gens d'armes à Jussey, certifiés par le prévôt Estevenet Miellet, 1360 ; - quittance de 1,000 fl. (à valoir sur la composition de 2,000, faite par les bourgeois de Jussey pour s'être associés à la révolte de Jean de Bourgogne), donnée aux bourgeois par Henri, comte de Montbéliard, gardien du comté, 1363 ; - quittance de « Vienot d'Auxoans, » guetteur du château, ayant guetté 22 jours en la tour des Lombards, « pour les doubances qu'estoient au paiis, » 1363 ; - mandements de dépenses de la garnison de gentilshommes réunie au château de Jussey, 1363.

- 1B359 (Liasse.) - 23 pièces parchemin, 1 papier, 12 sceaux.
 1364-1532. - *Jussey*. Dépenses pour la reconstruction du donjon, ordonnée par le gardien, Henri de Montbéliard, dirigée par Perrenot dit Gourjon, clerc, 1364-1367; - quittances de sommes versées au gardien du comté ou au trésorier Nicolas Joly de Gray, par Aymonet de Boigne, écuyer, de Jussey, à valoir sur la composition faite pour la délivrance illégale de Thomas de La Rochelle, 1366; - liste des domaines de Jussey et de la châtelainie, aliénés par les féodaux du ressort, et tableau des journées de garde qu'ils doivent à cause de leurs fiefs au château de Jussey, 1366; - mandement de la comtesse Marguerite exemptant le clergé de Jussey de la contribution de 2,000 florins due par les bourgeois, à cause de la révolte de Jean de Bourgogne, 1369; - autre mandement de la même relatif au paiement de 300 florins dus par Aymonet et Estevenet Mielllet, de Jussey, à cause de la délivrance de Thomas de La Rochelle, 1370; - reprises de fief faites au Duc par les féodaux de la châtelainie de Jussey en 1385: par Guillaume de Montureux; - par Huguenin, fils de feu Thiébaud de Geviney; - par Jean Le Galois, de Jussey, écuyer; - par Catherine de Montureux; - par Simon de Vercel, écuyer, mari de Perrenette de Melin; - par Girard de La Rochelle, écuyer; - Huot, fils de Mougenot de Jussey, clerc, vend à Jean Regnaudel, bourgeois du lieu, une pièce de vigne pour 6 fr. d'or, 1397; - Renaud de La Guiche, écuyer, et Étienne de Saint-Martin, sa femme, reprennent, comme tuteurs des enfants de Jean de Boigne, premier mari d'Étienne, un domaine mouvant du Duc, à Jussey, 1407; - reprises de fief faites au Duc: par Girard de La Rochelle, écuyer, 1407; - par Hugues de Boigne, écuyer; - par Henri de Jussey, 1443; - par Guillaume de Boigne, écuyer, 1444; - procuration donnée par Nicole de Boigne à ses cousins, Jean et Jacques de Boigne, pour reprendre en fief de l'Empereur ses domaines de Jussey et Mercey, 1532.
- 1B360 (Liasse.) - 15 pièces parchemin, 7 sceaux.
 1263-1530. - *Lavans-lez-Dole*. Hugues de Champ- tonnay, seigneur de Vadans, reprend en fief d'Othon IV, Lavans, ses bois et ses deux étangs, 1281 (orig. et vid.); - acensement d'une pièce de terre à Lavans et Lavangeot, faite auprès de Jean Toubin, trésorier du Duc, par Humbert Renaudot de Lavangeot, 1437; - copie d'un mandement de Marguerite d'Autriche, acensant à Louis Roussot un emplacement sur la chaussée de Lavans, pour y élever un moulin et un battoir, 1530. - *Liesle*. « Espailart, » chevalier, de Liesle, reprend en fief d'Hugues et Alix son domaine de Liesle, 1263 (orig. et vid.); - Othon IV ajoute au douaire déjà constitué à Mahaut, sa femme, le fief tenu à Liesle par Jean, fils de « Vesley, » et les droits de gîte qui dépendaient du comté en celte terre, 1291; - Jean, damoiseau, fils de feu Guillaume de Liesle, et Agnès, sa femme, vendent à Jean de Bourgogne la moitié du four de Liesle, 1295; - Philippe, dame de Choisey, donne à Mahaut d'Artois (à la personne d'Eudes de Liesle, son chapelain) les revenus d'un pré à Liesle pour 15 ans, comme garantie d'une dette de 30 l. tournoises, 1298; - Philippe de Liesle, écuyer, reprend de Jean de Ghalon-Rochefort son domaine de Liesle, 1344; - reprise de fief faite à Aymonet de Cerdon, bailli du comte de Flandre, par Jean de Scey, fils de Jean de Scey, chevalier, pour une maison forte à Liesle, 1350; - mandat de paiement délivré aux bannelier et arbalétriers d'Arbois, Changin et Pupillin, par Eudes, sire de Vaudrey, bailli de la comtesse de Flandre, pour être allé à Liesle défendre la tour de Jean de Scey, que les bannières de Besançon venaient assiéger, 1354; - reprise du fief de Liesle appartenant à Vurry et Perrin, fils de Guyot de Lambrey, faite à Quingey, aux officiers du Duc, par Othenin d'Épeugney, écuyer, 1355; - Jean II, roi de France, mande au gouverneur du comté de Bourgogne d'informer contre Renaud de Jussey, châtelain de Bracon, dont les sergents avaient « brisier le immunité de l'église [de Liesle] et villonné les gens de la contesse, et faite grande effusion de sanc dedens celle eglise, » et emmené en outre des prisonniers à Bracon, 1356. - *Lombard*. Acensement de la forêt du Chasmoy, voisine de Lombard, faite au nom du Domaine par le trésorier de Dole, Jean Chouzat, à Michel Humbert, Estevenin Mugnier, Girard Guigerat, Lambert Le Clerc de Belvoir et Girard Bouveret, tous de Lombard, 1396.
- 1B361 (Liasse.) - 20 pièces parchemin, 3 papier, 15 sceaux.
 1284-1525. - *Lons-le-Saunier*. Henri de Montmorot, chevalier, vend à Renaud de Bourgogne tous ses droits à Lons-le-Saunier, consistant en taxes sur « les leyns de fer chaderin ;... les peles, chadères, poz de couvre, poz d'estain et chapiaux de fautre, » vendus aux foires, enfin diverses terres situées dans le territoire, au prix de 200 l. est., 1284; - achats de maisons à Lons, faits de divers bourgeois par Renaud de Bourgogne, comte de Montbéliard, 1292; - achat d'un moulin près « les Frères Menours, » par le même, 1294; - achat des moulins de « Chassaz, » cédés à Renaud de Bourgogne par

Guillaume dit Beau, de Montaigu, écuyer, 1295 ; - reprise de fiefs faites à Renaud de Bourgogne : pour 80 livrées de terre, à Lons et de vignes au territoire de « Perria, » - par Perrenin dit de Recon, de Lons, 1304 ; - par Guichard, fils de Jeunet de Culois, bourgeois de Lons, 1309 (orig. et vid.) ; - par Estevenin de La Porte, 1310 ; - par Poncet dit « Bracears, » de Montaigu, 1310 ; - amodiation de 2 journaux de terre lieu dit « Vahot, » faite par Aceline, veuve de Guillot Le Mercier, 1313 ; - Renaud de Bourgogne donne à sa femme Guillemette, comtesse de Montbéliard, le fief d'Humbert de Culois, de Lons, 1315 ; - reprises de fief faites à Jean de Chalon-Auxerre : par Jean Ythier, pour le sixième des grosses dîmes de Lons, 1339 ; - par Jeannette, fille de Perrenin, de Recon, 1339 ; par Richard de Présilly, écuyer, pour une maison voisine de la maison de Varessia, 1339 ; - par Huguette, veuve d'Humbert Le Grand, de Lons [1339] ; - Perrenin Grivet, châtelain de Lons, donne quittance de 25 l. estev. à Jean Le More, receveur du comte d'Auxerre, à Lons, 1344 ; - reprise de fief faite au comte de Bourgogne par Jossierand Grivet, de Montmorot, écuyer, pour une chènevière, 1344 ; - acensement de terres fait par le comte d'Auxerre à Jeannette, fille de Guyenot Nalot, de Lons, et femme d'Aymonet dit de Chalon, 1345 ; - procédure entre l'abbaye de Baume, les moines et les bourgeois de Lons, au sujet des fours [v. 1350] ; - Perrin de Villevaldry, écuyer, fils de Simo-riette de Savigny, reprend de Jean de Chalon-Châteaubelin un fief à Lons, 1386 ; - Jean de Chalon-Châteaubelin cède en accroissement de fief, à Pierre Du Pin, écuyer, un pré situé « ès Molières, » à Lons, 1390 ; - Guillaume dit Bouton, de Cussey, reprend de Jean de Chalon un fief à Lons, mouvant de Montaigu, 1392 ; - acensement fait par Jean de Chalon d'un désert à Pierre «Euvrard, 1394 ; - renonciation par Jean de Chalon-Châteaubelin à la gabelle du douzième sur le vin vendu au territoire de Lons, à charge par les bourgeois de lui payer en une fois 200 fr. d'or, 1395 ; - quittance détaillée des titres concernant Lons et la seigneurie, remise à Aubry Bouchart, commissaire du Duc, par Humbert Capue, d'Orgelet, cleric du défunt Jean de Chalon-Châteaubelin, 1409 ; - acensement du bois du Chamoy, territoire de Lons, consenti par Philiberte de Luxembourg au profit des habitants de Villeneuve et Feschaux, 1525.

1B362 (Liasse.) - Cahier papier de 28 feuillets (filigrane : *une fleur de lis*).
1392-1393. - *Lons-le-Saunier*. « Jours tenus à Lons le verrendi devant la saint Ylaire l'an mil IIIe IIIIxx et unze et non que la justice ha vaquer dois la Penthecoste jusque a jour dui sens tenir journées ; » - condamnations à l'amende prononcées contre Perrin Vuillaume, de Col dres ; - contre Le Pougeal, « pour lui desposséder de son chapiron ; » - contre Odet, fils d'Étienne Aubert, « pour main brisie de nois ès Dames ; » - contre Jeannin de Treffort, « pour lui trovez raillant raisins en la vigne » d'autrui ; - contre Javot de Crancot, « pour cryé cry estrange ; » - contre Humbert Guioltet, « pour mectre son fumier en la charrière ; » - contre Guillemin Le Sere, « pour son cheval trovez ou froment ; » - contre le procureur de la confrérie de Perrigny ; - contre un « cerclier » de Champagnole ; « assises tenues à Lons, par discrète personne maistre Guillaume de Saulieu, cleric licencié en lois, bailli de Lons, le lundi devant Nativité, l'an mil trois cenz quatre vinz et douze ; » - « le vendredi devant la s. Ylaire, l'an IIIIxx et XII (dernière audience). (La demi-couverture enveloppant le cahier est un parchemin portant la plus grande partie d'un acte d'amodiation du domaine à Lons faite par Cécile de Lons, femme de Jean Merlet de Frontenay, chevalier, 1392.)

1B363 (Liasse.) - 23 pièces parchemin, 7 sceaux.
1258-1551. - *La Loye*. Étienne de Cicon, chevalier, et Simonette de Vellexon, sa femme, vendent, au prix de 15 l. est., le four de La Loye aux comtes Hugues et Alix, 1258 ; - Eudes, fils d'Hugues Le Grand, prévôt de La Loye, vend aux mêmes, pour 100 s., tous ses droits sur la Grande-Loye et la Vieille-Loye, et sur la foresterie de Chaux, 1277 (orig. et vid.) ; - Eudes, fils de feu Valbran de Grozon, chevalier, cède, en échange d'une maison à La Loye et d'un domaine à Fondremand, tous ses droits sur les dîmes de Grozon à la comtesse Alix, 1278 (orig. et vid.) ; - Hugues de La Loye, écuyer, donne à Othon IV, en garantie d'une caution que ce dernier lui prêtait envers Marguerite de Bellesvres, tout son fief de La Loye, 1287 ; - Othon IV donne à Mahaut d'Artois son château de La Vieille-Loye, 1289 ; - donation d'un domaine à La Loye faite par Eudes IV, 134[2] (incomplet) ; - reprises de fief faites au Duc, à cause de La Loye : par Aymonin Boichard, de Poligny, écuyer, 1345 ; - par Gilet de Beauchemin, écuyer, et Jean de Salins, mari d'Étiennette de Beauchemin, sœur du précédent, 1357 ; - Jean Le Petit, de Rouhault, vend au Duc une rente 10 bichets de blé à La Loye, au prix de 150 fl. d'or, 1358 ; - la comtesse Marguerite transforme en 20 l. de rente annuelle la redevance de 15 bichets de blé que payaient les habitants de La Loye, attendu la triple destruction de leur village par les Compagnies, par Jean de Chalon, fils aîné du comte d'Auxerre, enfin par les gens de

Guillaume de Granson, 1370 ; - reprises de fief : par Marguerite, veuve d'Aymonin Bouchart, de Poligny, 1372 ; - par Guillaume de Vorne, écuyer, 1373 ; - par Perrenin de La Loye, écuyer, 1373 ; - la comtesse décharge Huguenin de « Chalmes » de 10 fl. d'impôt jeté sur son domaine de La Loye, 1374 ; - quittance de 40 l. est. sur les fours de La Loye, donnée par Jean de Vautravers, prieur de Jouhe, à Hugues Merceret, trésorier du comté, 1379 ; - quittance de 20 l. de rente accordées aux pauvres de La Loye par la comtesse de Flandre, et payées sur les revenus de la saunerie, 1379 ; - reprises de fief à La Loye : par Louis de La Platière, d'Arbois, écuyer, en son nom et en celui de Marguerite et Simonette, ses sœurs, enfants d'Humbert de La Platière, 1384 ; - par Pierre Bouchart, écuyer, 1385 ; - Philippe le Hardi ordonne d'informer sur le pillage de la maison forte de « la Just » à La Loye, appartenant à Louis de La Platière, et récemment dévastée « par plusieurs compagnons armez de armeures invasibles, » 1403 ; - reprise de fief et dénombrement donnés à Jean sans Peur par Louis de La Platière, 1407 ; - reconnaissance de cens donnée à l'Empereur par Denis, du Bief de la Loye, notaire, 1551.

1B364 (Liasse.) - 11 pièces parchemin, 7 sceaux.

1270-1407. - *Mailleroncourt-Charette*. Poncet de Mailleroncourt, damoiseau, dit Charette, promet 100 s. de rente annuelle et perpétuelle à Othon IV, hypothéqués sur la terre et les habitants de Mailleroncourt, 1281 (orig. et vid.) ; - Othenin de Saint-Loup, damoiseau, reprend en fief d'Hugues de Bourgogne les villages de Mailleroncourt et Briaucourt, 1310 ; - Jean de Faucogney requiert le même Hugues de sceller un accord intervenu entre lui Jean, lui Hugues et Othenin de Saint-Loup, au sujet de Mailleroncourt et Briaucourt, 1316 ; - Jean de Faucogney consent, par-devant notaire de l'officialité, à approuver la reprise de fief faite à Hugues de Bourgogne par Othon de Saint-Loup, 1316. - *Mantoche*. Acensement de terres à Mantoche, consenti par Huguenin d'Essertenne, fils de Girard d'Essertenne, chevalier, à Jeannot de Mantoche, 1270 (vid.) ; - Jean de Vergy, sénéchal de Bourgogne, rend une sentence entre Guillaume, seigneur d'Apremont, Jean, son frère, et Jean de Rigny, au sujet de droits respectifs sur Mantoche, 1283 ; - Guillaume, seigneur d'Apremont, damoiseau, fils de feu Guillaume, vend tous ses droits sur Mantoche à Hugues de Bourgogne, au prix de 50 l. estev., 1303 ; - amende prononcée contre « Le Charretton » du château de Mantoche, qui avait « féru d'une cuignie entre les espauls en gaigant en la terre d'Aspremont, » 1325 ; - Hugues de Bourgogne donne à Aubert de « Montechai, » lombard, un domaine à Mantoche, en reconnaissance de bons services, 1329. - *Maussans*. Reprise, de fief faite par Guillaume de Verchamps, écuyer, au Duc, à cause de son château de Montbozon, pour un fief situé à Maussans, 1407.

1B365 (Liasse.) - 11 pièces parchemin, 1 papier, 7 sceaux.

1263-1528. - *Mesmay*. Guyot de Quingey, écuyer, fils de Perrin de La Tour, vend à la reine Jeanne la moitié de la foresterie de Mesmay et diverses propriétés à Quingey, 1326. - *Mesnay*. Gui de Monnet, chevalier, seigneur de Blye, reprend en fief de Jean de Chalon-Rochefort 10 maignies d'hommes à Mesnay, 1263 ; - vente de cens sur une vigne de Mesnay, consentie par Aliette, veuve de Luquet d'Essart-Aymery, à Pierre Le Roux de Champerreux, d'Arbois, 1273 ; - Richard La Bugne, de Rigney, et Jacqueline Le Chassignet, vendent à Mahaut d'Artois des terres au prix de 12 l. est., 1299 ; - sentence rendue aux assises d'Arbois par Pierre de Montaigu, bailli de la comtesse de Flandre, au sujet d'une vigne de Mesnay, 1343 ; - la comtesse Marguerite réduit à 10 l. par an le chiffre des tailles de Mesnay, la population étant réduite des 5/6^{es} par mortalité, 1374-1376 ; - mandement de la duchesse Marguerite relatif à l'annulation d'une cession de fief à Mesnay, faite par Alix de Myon et Henri de Rancey, son mari, à Gui d'Éternoz, prêtre, « qui n'est point noble, » 1413. - *Miéry*. Richard de Vautravers, écuyer, reprend en fief de la reine Jeanne la terre des « Albuys » à Miéry, 1326 ; - Claire de Vaudrey, veuve d'Antoine Carondelet, tutrice de Jean, son fils, reconnaît devoir 1 l. de cens annuel au Domaine pour un moulin construit sur le ruisseau de Miéry, 1528. - *Mijoux*. Panonceau armorié des armes de Savoie et de France (brisé d'une barre et d'un lambel à 3 pendants), saisi à Mijoux par Jean Lombard, notaire, sur l'ordre du lieutenant général d'Aval, Henri Bouchet ; un procès-verbal, écrit en marge, constate que ce panonceau a été remplacé par les armes du duc de Bourgogne, placardées à la porte d'Aimé de L'Épine, écuyer, 1460.

1B366 (Liasse.) - 15 pièces parchemin, 3 papier, 7 sceaux.

1235-1532. - *Moncléy*. En présence d'Othon de Ray, de Gui de Champtonnay, seigneur de Vaux, de Gui de Champdivers, seigneur de Vaux, d'Hugues de Bourgogne, Hugues de Lavans, Eudes de Fouvent, Vuichard de Bourbonne, Richard de Vregille, Poinsard de Rans et Hugues de Gevrey, Guillaume, seigneur d'Apremont, reconnaît tenir en fief d'Othon IV Moncléy et ses dépendances, Pin et la

prévôté, Pelousey, Noiron, Chevigny, Recologne, Sauvagny, Courcuire et le domaine dépendant de Moncley à Avriigny et Lavernay, 1287 (orig. et vid.) ; - Mahaut d'Artois mande à son chapelain, Eudes de Liesle, de payer 40 l. tournoises à Girard de Moncley, 1304 ; - hommage lige prêté en cette occasion à la comtesse par Girard de Moncley, damoiseau, 1304 ; - « ce sont les fiez de Perrin de Monder, escuier, et rereffiez de monsieur de Bourgoigne, aliénez sans le consentement dudict escuier, et lesquels il ne puet justicier » [v. 1360] ; - reprise de fief faite à Philippe le Hardi par Étienne de Moncley, chevalier, pour sa « fourteresse de Moncley » et ses fiefs mouvant de Châtillon-lez-Besançon et d'Apremont, 1385 ; - Claude de Scey, seigneur de Larrêt, de Pin, Émagny, Beaumotte, donne procuration à François de Choye, de Pin, pour reprendre en fief de l'Empereur un domaine acheté de Girarde de Villeneuve et Marguerite de Moncley, sa fille, femme de Thomas de Remilly, dames de Moncley, 1532. - *Monnet*. Guillaume de Monnet reprend en fief de l'abbaye de Baume un domaine entre la tour du château de Monnet et Saint-Maurice, les dîmes et patronage de Mont-sur-Monnet, etc., 1275 (copie) ; - mandements de Guillaume de Monnet et du prieur de Gigny, adressés à Jean de Monnet, bailli du comte d'Auxerre, au sujet de l'arrestation et de la libération d'un bourgeois d'Orgelet [v. 1290] ; - Renaud, abbé de Baume, reconnaît que Jean de Chalon-Auxerre, seigneur de Rochefort, lui a rendu hommage pour le fief qui appartenait autrefois à Guillaume de Monnet, 1295 ; - Guillemain de « Sangian, » lombard, mari de Perrenette, fille de feu Girard Le Clerc, vend un domaine à Jacquot, fils de Vienet, de Mont-sur-Monnet, 1340 ; - reprise de fief faite à Jean de Chalon-Châteaubelin par Jean d'Épercy, pour fief à Monnet, 1391 ; - autre reprise faite par le même à Louis de Chalon-Châteaubelin, 1404 ; - reprises de fief faites au Duc par Étienne de Monnet, 1408 ; - par Jean d'Épercy, 1409 ; - Jean Landrol, conseiller au Parlement, met en possession du château de Monnet [au nom du roi de France] Claude et Aimé de Neuchâtel, seigneurs de Vaumarcus, 1490 ; - Guillaume d'Épenoy, écuyer, seigneur de Maillot, maître d'hôtel du prince d'Orange, donne procuration à Jean Servel, licencié en droit, pour prendre possession de la seigneurie de Monnet au nom de son maître, comme héritier de M. de Châtelguyon, 1492.

- 1B367 (Registre.) - Registre papier de 349 feuillets (filigrane : *une tête de bœuf*).
1474-1475. - *Monnet*. « C'est la table du terrier de 5 Montnet, ensamble des villaiges appartenant a la terre et seignorie dud. lieu, » appartenant au domaine du comté de Bourgogne, dressée par Jacques de Merlia, d'Orgelet, conseiller du Duc, et Pierre Antoine, notaire du Fied ; - commission donnée à ces personnages par la Chambre des Comptes de Dijon, 21 janvier 1474 ; - « appartient au Duc la ville de Monnet qui n'est point close ne fermée, ediffiée assez honnestement et selon le païs de maisons tant de pierres comme de bois... et une notable eglise parrochial ; » - halle ; - « le chastel dud. Montnet est une très bonne et belle forteresse assise sur une haulte roiche de tous costez ; » son donjon fut récemment (il y a 12 ans) « brulé par la foudre et tempeste ; » outre le donjon, il se compose d'un corps de logis, de deux tours, d'une chapelle et de dépendances ; - dépendances de Monnet : la Buchaille, Combe d'Échallans, Fontenu, Le Larderet, Marigny, Monnet-la-Ville, Monnet-le-Bourg, Montigny, Mont-sur-Monnet, le Navoy et Ney ; - droits de vente, lods, fours ; - domaine privé du seigneur : bois, prés et champs ; - texte (traduit de latin en français) des franchises de Monnet accordées aux bourgeois du lieu par Jean de Chalon-Auxerre, en janvier 1292 (fol. 15) ; - noms et charges annuelles des habitants : du Bourg-de-Monnet ; - de Montigny ; - de Mont-sur-Monnet ; - du Navoy ; - de Ney ; - du Larderet ; - de Saffloz et Marigny.
- 1B368 (Registre.) - Registre papier de 476 feuillets.
1474-1475. - *Monnet*. Terrier et reconnaissances de la seigneurie (double du précédent).
- 1B369 (Liasse.) - 27 parchemins, 18 sceaux.
1172-1423. - *Montaigu* (Lons-le-Saunier). Othon IV hypothèque à sa mère, qui lui avait prêté 1,000 livrées de terre pour doter sa première femme Philippe de Bar, 400 livrées de terre en la châtellenie et avec le château de Montaigu, et 600 livres de renté sur la saunerie de Salins, 1272 (orig. et vid.) ; - Guichard de Bourbonne, châtelain de Montaigu, promet à la comtesse Alix de lui remettre le château de Montaigu, en cas de décès d'Othon IV, 1276 ; - Guenet et Estevenin, fils de Jacques de Montaigu, écuyer, échangent leurs moulins de Vallières contre des terres à Montaigu, cédées par Othon IV, 1291 ; - Perret dit Valier, de Montaigu, Paillauz et Estevenin, ses enfants, vendent à Renaud de Bourgogne, comte de Montbéliard, un cours d'eau sortant des moulins de Vallières, 1295 ; - Jacques, infirmier de Baume-les-Moines, du consentement de l'abbé Renaud, vend au même les droits de son infirmerie sur ces moulins, 1295 ; - Perrin, fils de feu Humbert Le Baul, de Montaigu, reprend en fief de Renaud de Bourgogne des

vignes récemment achetées à Montaigu, 1299 ; - Estevenin dit Geste, de Montaigu, et Henriette, sa femme, cèdent au même Renaud, pour éteindre une dette de 60 l., diverses pièces de terre à Montaigu, 1301 ; - Poncet « Bracars, » de Montaigu, reprend en fief lige du même son domaine de Montaigu, 1301 ; - transaction entre Renaud de Bourgogne et Simon, abbé de Baume, au sujet de leurs droits respectifs à Montaigu, Lons-le-Saunier, Pannessières, Perrigny, le Pin, Pably et Vatagna, 1304 ; - Hugues dit Grand, de Lons, reprend en fief de Renaud de Bourgogne ce qu'il possédait à Montaigu et à Lons, 1310 ; - Henri, prieur de la Chartreuse de Bonlieu, reconnaît que toutes les propriétés de son monastère, à Montaigu, Lons et Perrigny, sont de la garde du comte de Montbéliard, 1312 ; - Jean de Montaigu, curé de La Tour du Meix, reconnaît devoir un cens annuel de 3 d. à Renaud de Bourgogne, seigneur de Montaigu, 1317 ; - reconnaissance d'un cens pareil de 6 d. par Estevenin, fils de feu Poncet Bracard, de Montaigu, 1317 ; - Hugues de Bourgogne, ayant reçu l'hommage [du comte d'Auxerre] pour le château de Montaigu, promet de ne pas user de ses promesses de services (incompl.), 1323 ; - Estevenin Bracard, de Montaigu, reprend en fief de Jean de Chalon-Auxerre le fief que tenait du comte de Montbéliard feu Poncet, son père, 1333 ; - sauvegarde donnée par Jean de Chalon-Auxerre à Guillaume Payenin, citoyen de Metz, Jeannin, son fils, Bérard et « Seondin, » fils de Simonin Isnart, Valon Isnart, Boniface, Barthélemy, Guillaume et Jean Rabie, marchands lombards d'Asti, pour résider et commercer à Montaigu, avec promesse de leur faciliter les communications avec la Lombardie en obtenant un sauf-conduit du comte de Savoie, moyennant un cens annuel de 60 fl. de Florence au profit du seigneur de Montaigu, 1336 (vid.) ; - reprises de fiefs de domaines à Montaigu faites au comte d'Auxerre : par Humbert de Malarée, écuyer, 1339 ; - par Jean Grand, prévôt de Montaigu, 1339 ; - par Pierre de Ruffey, 1351 ; - reprise semblable faite à Tristan de Chalon, seigneur de Montaigu : par Simonin Du Pasquier, écuyer, 1363 ; - Tristan de Chalon vend pour 142 fl. à Pierre de Montaigu, chevalier, une rente de 2 muids de vin que lui devaient annuellement à Montaigu les religieux de Bonlieu, 1363 ; - reprises de fief faites à Jean de Chalon-Châteaubelin : par Étienne Billart de Montaigu, chevalier, 1392 ; - au duc Philippe le Bon : par Nicolas Mangeroz, d'Arbois, écuyer, à cause de Jeannette de Chavéria, sa femme, fille de Jean de Chavéria, comme héritière de Jeannette de Montaigu, femme de Simonin Du Pasquier, 1423 ; - par Huguenin Oulhenin, de Lons, écuyer, 1423 ; - par Isabelle de Poligny, femme d'Huot de Salvanges, seigneur de Nance et de Malarée (cette dernière reprise faite à la personne du bailli d'Aval, Henri Valée de Fontenoy), 1423.

- 1B370 (Liasse.) - 18 pièces parchemin, 1 papier, 5 sceaux.
 1292-1532. - *Montbozon*. Vuillemin de Montbozon, écuyer, fils de Jacques, chevalier, du consentement de Clémence, sa mère, vend à Hugues de Bourgogne une maison de pierre située au château de Montbozon, au prix de 40 l. estev., 1292 ; - copie d'une transaction entre Eudes IV, Jean de Faucogney et Isabelle, dauphine de Viennois, sa femme, par laquelle le Duc, rectifiant de précédents partages, reprend à sa sœur Château-Chalon et Apremont, et lui donne en échange 3,000 l. de rente à Montbozon, à Gevrey-lez-Dole et Santans, outre 2,000 l. en la saunerie, 1341 ; - ratification de cet acte par Jean de Faucogney et Isabelle de France, 1341 (incomplet) ; - mandement de Thiébaud de Neuchâtel convoquant à Montjustin, au nom du Roi, Vuillemin dit Poupon, prévôt de Montbozon, les gentilshommes et arbalétriers de sa prévôté, pour résister aux Allemands ; liquidation des dépenses de cette prise d'armes, 1355 ; - réquisition de bétail, volailles et pois, pour la nourriture des gentilshommes convoqués à Salins par la comtesse Marguerite, adressée par celle-ci à son trésorier de Vesoul, et notifiée par ce dernier au prévôt de Montbozon, 1363 ; - assiette de 100 livrées de terres sur les villages de la châtellenie de Montbozon, faite par Thiébaud de Blamont, gardien du comté, au profit d'Étienne, comte de Montbéliard, comme soulte de la rétrocession de Chaussin, faite à la comtesse par ce dernier, en échange de la châtellenie de Baume, 1366 ; - Étienne de Montbéliard rétrocède la châtellenie de Baume à la comtesse Marguerite, au prix de 2,000 l. estev., et consent à ce que les 100 livrées de rente qui lui étaient assignées comme soulte sur la terre de Montbozon soient reportées sur la terre de Baume, 1369 ; - certificat de dépenses effectuées à Montbozon par Guillaume de Mont-Saint-Léger, bailli du comté, en requérant l'aide « par fouaiges, pour mectre gens d'armes sus pour la garde et seurtez du païs, » 1371 ; - quittance de 15 l. est. de rente sur la châtellenie de Montbozon, donnée par Guyot de Montbozon à la comtesse Marguerite, 1374 ; - reprises de fiefs tenus à Montbozon faites au Duc : par Guillaume de Bucey, écuyer, châtelain de Montbozon, 1384 ; - par Huguenin de Myon, écuyer, 1384 ; - par Henri de La Tour et Catherine de Montbozon, 1386 ; - par Jean de Bucey, 1407 ; - par Richard de Myon, 1407 ; - Philibert, Pierre et Jean de Vaudrey, échangent 15 l. de rente sur les tailles de Montbozon, contre 14 l. 10 s. sur la pêcherie du lieu, que leur cède Philippe le Bon,

-1431 ; - mandement (cancellé) du même duc accordant à Philippe de Vaudrey, en reconnaissance de services de guerre, 300 l. de rente sur la terre de Montbozon, 1435 ; - transaction entre le Duc et Antoine et Jean, fils et héritiers de Philibert de Vaudrey, grand maître de l'artillerie ducal et bailli d'Amont, par laquelle ces derniers cèdent au Duc tous leurs droits sur Montbozon, moyennant quittance définitive de tous comptes et débits dont la succession de leur père serait redevable au Domaine ; ils s'engagent en outre à remettre toutes les pièces d'artillerie et tous les documents de comptabilité qui resteraient dans l'héritage paternel, 1455 ; - reprise de fief et dénombrement donnés à l'Empereur par Louis Mouchet, seigneur d'Avilley, pour ses domaines dans la châtellenie de Montbozon, 1532.

- 1B371 (Liasse.) - 8 pièces parchemin, 4 sceaux.
1295-1480. - *Montigny-lez-Arbois*. Othon IV donne à Bonnet, fils d'Alain de Poligny, en accroissement de fief, une vigne à Montigny, 1295 (cop. effacée) ; - Jean dit Male-Ame donne à Mahaut d'Artois toute sa fortune, sauf une vigne à Montigny, 1306 (incompl.) ; - la comtesse Marguerite voulant récompenser son maître d'hôtel, Humbert de La Platière, et lui permettre de continuer son train, « considerans que nous li avons fait entreprendre l'estat de chevalier et icelui recevoir de nostre très chier et amé fils Loys, conte de Flandre, » lui donne la mairie de Montigny avec tous ses revenus, 1359 ; - reprises de fief de domaines ou vignes à Montigny faites au Duc par Robert de Boujailles, d'Arbois, écuyer, mari d'Odette de Chaffloy, 1384 ; - Humbert de La Platière, chevalier, et Guillemette, sa femme, donnent à l'église Notre-Dame et au chapitre d'Arbois tout leur domaine de Montigny, fors l'ost, la chevauchée, la haute justice et la garde d'Arbois, 1388 ; - reprises de fief faites au Duc : par Claude, fils de Robert de Boujailles ; par Guillaume de Chaffoy, écuyer, fils de Guillaume, et héritier testamentaire de Jeannette de Chaffoy, femme d'Aymonet de La Grange, écuyer, 1408 ; - copie d'un envoi en possession de terres à Montigny, Vereux, et d'une rente sur le puits de Salins, fait (ensuite de reprise de fief) par Louis XI au profit de Guyot Arménier, 1479 (vid. de 1480).
- 1B372 (Liasse.) - 33 pièces parchemin, 1 rouleau papier, 17 sceaux.
1253-1378. - *Montjustin*. Jacques de Montjustin, chevalier, transige et s'associe avec les comtes Hugues et Alix pour ses domaines de Montjustin, en déterminant la quote-part revenant à chacun, 1253 (orig. et vid.) ; - acceptation de ce partage faite par Hugues et Alix, 1255 (orig. et vid.) ; - Jacques de Montjustin accroît le fief qu'il tenait du comté de Bourgogne, de 25 ménages à Velotte-lez-Montjustin et de 25 à Mollans, 1277 ; - reconnaissance des meix et hommes appartenant au Comte à Montjustin, faite et certifiée par Jacques de Montjustin, 1277 ; - Othon IV et Hugues de Bourgogne acceptent l'arbitrage de Thiébaud de Rougemont au sujet de leurs partages ; celui-ci adjuge à Hugues de Bourgogne 1,500 livrées de terre, dont 1,0 dans les châtellenies de Montjustin et Montbozon, Fontenoy et Authoison, sans fiefs ni forteresses, et 500 l. de rente au puits de Salins, 1287 ; - donation du château de Montjustin faite par Hugues de Bourgogne à Jeanne, fille du comte Othon, à défaut d'enfants mâles nés de son mariage, à la condition toutefois que le donateur mourût sans postérité, 1290 (orig. et vid.) ; - rouleau de papier contenant la transcription des dons successifs de Montjustin (1290), Montbozon (1318), Apremont, Fraisans, Gendrey et Châtillon-lez-Besançon, faits par Hugues de Bourgogne à ses neveu et nièces, Robert, Jeanne et Blanche, enfants d'Othon IV et de Mahaut d'Artois ; - Hugues de Bourgogne donne à son frère Othon Apremont, Montjustin et ses dépendances, 1292 (orig. et vid.) ; - Girard de Montjustin, châtelain de ce lieu, promet de remettre à Mahaut d'Artois la forteresse dont il avait la garde, en cas de prédécès d'Hugues de Bourgogne, 1304 ; - Jean, seigneur de Châtillon et d'Arc-en-Barrois, lieutenant du Duc en sa terre « de l'Anpire, » ordonne au bailli Jean de Montaigu, chevalier, d'employer 300 l. estev. reçues de Girard de La Chambre de Montjustin, « pour le fait de sa mère qui ce pendit, » à payer Guillaume de Dole, écuyer, et Jean Vernerin, de Montjustin, de leurs gages arriérés, tout en soldant les gens d'armes employés récemment à la garde du château, 1348 ; - mandements et quittances de gens d'armes, guetteurs, charpentiers, employés et payés en ces circonstances, 1349-1350 ; - commission de châtelain de Montjustin donnée à Jean d'Amoncourt par Gauthier de Ray, gardien, 1349 ; - dégrèvement de tailles accordé par ce dernier aux habitants de Vy, Aynans, Aillevans et Velotte, décimés par une mortalité extraordinaire, 1350 ; - mandement de Philippe de Rouvres ordonnant à Jean de Cusance, bailli d'Amont, de faire retirer immédiatement dans les forteresses tous les habitants « du plat país, » 1358 ; - ordre de la comtesse Marguerite à tous les féodaux des ressorts de Montjustin, Jussey, Chariez, Montbozon, Baume et Châtillon-lez-Besançon, lui appartenant comme douaire, de faire *hommage* à bref délai au Duc, son fils, 1378.

- 1B373 (Liasse.) - 22 pièces parchemin, 2 papier, 17 sceaux.
1300-1544. - *Montmirey*. Simonin de Montmirey reprend en fief de Jean de Chalon-Auxerre des meix, des hommes et des terres, 1300 ; - semblable reprise par Point d'Arlay pour ses meix de Montmirey et de Frasne et 6 livres de rente au puits de Salins, 1304 ; - Sibilette de Venères, veuve d'Odet de Chenecey, vend à Mahaut d'Artois tous ses droits sur la châteltenie de Montmirey pour 80 l., 1307 ; - reprise de fief et engagement d'un domaine faits à Mahaut par Guillaume Du Château d'Auxonne, écuyer, et Isabelle, sa femme, 1307 ; - ventes de terres ou de maisons dans la châteltenie de Montmirey faites à Mahaut : par Guillemette de Montmirey-la-Ville, fille de Vuillemin Boucherans, et Jacques, fils de Vuillier Boucherans, 1307 ; - par Perrenot, fils de feu Ancel de Montmirey, damoiseau, 1307 ; - par Gui de Vonges et Guillemette, sa femme, fille de Boucherans, Alix, sa belle- sœur, et Vaucher, mari de cette dernière, et Jacques, fils de Vuillier de Montmirey, 1308 ; - par Amiet de « Biere, » damoiseau, 1310 ; - par Richard de Montmirey, écuyer, 1314 ; - Jean Des Champs, de Rochefort, chevalier, reprend en fief du comte de Bourgogne son domaine de Montmirey et reçoit du trésorier du comté, Regnon d'Arbois, 37 l. est. pour prix de cette démarche, 1314 ; - le même vend à Philippe, comte de Bourgogne, les fiefs tenus de lui à Pointre par Jean de Gonsans et par Marguerite de Chevigny, et dans la châteltenie de Montmirey par Perrenot de La Loye, écuyer, au prix total de 33 l., 1334 ; - Jean de Brans, chanoine d'Avallon, vend à la reine Jeanne ses hommes et ses terres de Montmirey, 1319 ; - Isabelle, dauphine de Viennois, donne à sa suivante Jacqueline de Brotle, l'ayant « servy en sante et en malatie, » une dot de 100 s. à prélever sur les revenus de Montmirey, à l'occasion de son mariage avec le châtelain de ce lieu, Guillemain, 1346 ; - reprise de fief faite au Duc par Huguenin de Velleguindry, écuyer, pour domaine à Montmirey, 1406 ; - par Jean d'Arlay, chevalier, pour terres à Montmirey-la-Ville, Montmirey-le-Château et Frasne, 1407 ; - acensement d'une maison de bois sise au château de Montmirey fait par les officiers du Duc à Huguenet Guillaumier, de Moissy, moyennant le cens de 4 s. est., 1411 ; - reconnaissance de cens par divers habitants de Frasne, 1433 ; - copie d'une transaction entre les habitants de Montmirey-le-Château et le seigneur et les habitants de Champagnolot au sujet de droits de pâture, 1461 ; - reconnaissance de divers cens dus à la châteltenie de Montmirey par Étienne Masson, de Brans, 1471 ; - mandement de Jean d'Amboise, évêque de Langres, lieutenant général du Roi en Bourgogne et en Franche-Comté, annonçant aux gens des Comptes de Dijon la reprise de fief de Claude de Vaudrey pour les terres de Montmirey, Orchamps, Lavans, La Loye et Pontailler, 1486 (vid.) ; - les échevins et habitants de Montmirey-la-Ville reconnaissent tenir de l'Empereur le bois de Cronge, d'une superficie de 220 journaux, 1431 ; - acensement fait au nom de Charles-Quint aux mêmes habitants d'une partie du bois de « Rebuissos, lieu fort aquaticque, » au prix de 16 engrognes par an, 1544.
- 1B374 (Liasse.) - 12 pièces parchemin, 5 sceaux.
1324-1423. - *Montmorot*. Quittance de 900 l. tournoises donnée par Guillaume de Vienne à la reine Jeanne, pour prix du château de Montmorot, 1324 ; - sentence de Philippe V condamnant le duc de Bourgogne à donner à la dauphine Isabelle, pour parfaire les 10,000 livrées de terre qui devaient constituer sa dot, 6,000 livrées en Artois, 4,0 l. au comte de Bourgogne, y compris les châteaux de Château-Chalon et de Montmorot, et 1,000 de rente sur la saunerie de Salins, 1331 (incomplet) ; - reprises de fief faites : à Eudes IV, par Vaucher de Sugny, écuyer, 1345 ; à la comtesse de Flandre : par Estevenin de Sugny, écuyer, 1372 ; - par Guillemette de Beauregard, veuve d'Humbert de Savigny, « advoerix » de Jean, Jeannette et Simon, leurs enfants, 1372 ; - par Jean de Conliège, écuyer, et Jeannette, sa femme, 1372 ; - mandement des gens du conseil de la Comtesse, ordonnant à Huguenin Merceret de Salins, trésorier de Bourgogne, de donner 30 l. aux habitants de Montmorot pour la reconstruction de leur halle, « le lieu de Montmoret [étant] notable et en bone merche et pays pour y tenir et avoir désormais foires et marchies, » 1379 ; - reprises de fief faites au Duc : par Perrenot de « Laz, » écuyer, 1384 ; - par Estevenin de Sugny, écuyer, 1384 et 1407 ; - par Marc de Saubief, écuyer, 1407 ; - par Étienne Morel, de Maisod, 1408 ; - par Pierre de Molpré, écuyer, 1423.
- 1B375 (Registre.) - Registre papier de 126 feuillets.
1287-1456. - *Montmorot*. « Terrier de Montmorot fait en l'an mil quatre cens cinquante et six, » par Jean d'Autrey, conseiller du Duc, et Huguenin Charreton, notaire d'Arlay ; mandement de la Chambre des Comptes de Dijon leur donnant cette commission, 2 juin 1455 ; - charte de franchises de Montmorot, concédée par Philippe de Vienne, seigneur du lieu et de Pagny (1287), confirmée

par la reine Jeanne (323), par Philippe le Hardi (1391), et par Philippe le Bon (1422) ; - « mondit seigneur [le Duc] a sa place et chastel de Montmorot, qui est chastel grant, spacieux et de grant garde et maintien, assiz et situé sur une haulle roiche, et en icelle place et chastel ou donjon d'icelle a une grosse tour de pierre a quatre quarrés, bien couverte de lave et assez en bon estât par dehors et dedens mal en point ; - *item*, en icelluy donjon une autre moienne tour de pierre, avec une autre petite eschiffe de pierre du cousté devers Arlay...; et a l'entrée une maison salecte, a façon de tour-portail... et plusieurs maisons et meix de gentilz hommes qui tous sont desolez et en ruynne ; » - bourg de Montmorot ; - haute justice, pilori ; halle ; moulins ; fours ; tabellionné ; péage, tarif : « pour une baulle de laynne, fustaine, mercerie, espicerie et aultres semblables denrées que se mectent et extiment a baulle et doit pose ou peser la baulle XXII pierres ou deux ou trois quarterons doit huit solz est., de XVII s. VI d. le franc et d'un denier pour solte ; - *item*, ung drap de couleur doit huit deniers est. ; - *item*, ung autre drap sans couleur quatre deniers ; - *item*, ung millier de harans dix deniers ; - *item*, ung cent de cire douze deniers ; - *item*, ung grant cheval huit solz ; - *item*, ung baulon d'acier quatre deniers ; - *item*, ung juif trente deniers ; » - terres tenues par le portier Guigues de Bosjean, écuyer ; - dépendances : Saubief, Savagna, Messia le Grand et le Petit, Macornay, Vaux, Courbouzon, Chilly, Courlans, Frébuans, Chavanne ; - noms des tenanciers de censes dans la châtellenie : Huguenin Blanc ; Guyot de Sugny, écuyer ; Lancelot de Sugny, écuyer ; Claude Tournier ; Étienne Bouchart ; Guillaume de La Faye, seigneur « de Champamey ; » Jean Colon, prêtre, etc. ; - commandises dans les villages de Plaisia, Charrier, Charézier, Maynal, Craçot, Chapelle- Voland, Coligny, Montagna-le-Reconduit, Chilly, Eschalon- en-Bugey ; - échutes.

1B376 (Liasse.) - 7 pièces parchemin, 13 papier, 3 sceaux.
1279-1523. - *Montrond-lez-Poligny*. Robert, duc de Bourgogne, promet la main de Jean, son fils, à Alix, fille d'Othon IV ; ce dernier s'oblige à donner aux jeunes époux le château de Montrond et 1,000 l. de rente au puits de Salins, outre 10,000 l. en deniers, et s'engage en outre à laisser à sa fille toute sa succession, s'il meurt sans autre postérité, Bracon, la baronnie de Salins, le puits de Salins. Château-Chalon et Blandans, s'il laisse un héritier mâle, 1279 (orig. et vid.) ; - lettres d'Othon IV acceptant ces conditions, ! 280 (orig. et 2 vid.) ; - Isabelle de Villars, dame de Montaigu, veuve de Henri de Bourgogne, déclare avoir reçu du Duc, au nom de Jean et Marguerite, ses enfants, le château de Montrond rétrocédé par le Duc, auquel elle donne quittance et décharge avec clause de non-préjudice, 1341 ; - Philippe de Rouvres donne à perpétuité, sous condition de fief, le château de Montrond, déjà cédé par la reine Jeanne à Henri de Bourgogne, à Jean, fils de ce dernier, 1357 (cop.) ; - procédure criminelle contre Jean le Bâtard, devant le prévôt d'Arbois, officier de la comtesse de Flandre, à requête de Jean de Moncel, châtelain de Montrond, 1359 ; - procès relatif à l'usage de la forêt de Lheute, dépendance de Montrond, poursuivi entre Pierre de Vaudrey, gruyer du comté, et Antoine de Mont- saugeon, dont les sujets de Crottenay avaient construit un four à charbon dans cette forêt, 1445 ; - vente de la seigneurie de Montrond et Valempoulières, consentie à Antoine de Grammont par le prince d'Orange, gouverneur du comté, au nom de Marie de Bourgogne, au prix de 3,000 l., 1478 (cop.) ; - procès entre les habitants de la Chaux-des-Crolenay et les seigneurs de Montrond de la maison de Chalon, au sujet des bois de Lheute (sans arrêt), 1488- 1523. - *Montroz*. Reprise de fief de la terre de Montrez faite au Duc par Estevenin de Voillans, 1385.

1B377 (Liasse.) - pièces parchemin, papier, sceaux.
1294-1554. - *Orchamps*. Othon IV donne à Hugues, son frère, 50 livrées de terre à Orchamps, 1294 ; - Philippe de Parcey, écuyer, fils de Jean de Dole, chevalier, reprend en fief d'Hugues de Bourgogne tout ce qu'il possédait à Orchamps, moyennant le don de 40 l. estev., 1299 ; - le même engage à Hugues de Bourgogne tout ce qu'il avait à Orchamps, sauf les fiefs et le péage, moyennant un prêt de 100 l. de petits tournois, 1299 ; - Nicolet de Florence, lombard, demeurant à Apremont, abandonne au Duc 9 l. de rente sur la pêcherie de Lavans, en échange de l'emplacement du Moulin-des-Malades, entre La Barre et Ranchot, et de la permission d'y reconstruire un moulin et un battoir, 1348 ; - Henri de Montbéliard, gardien du comté, ordonne à Eudes de Quingey, bailli, de prendre possession de la tour d'Orchamps, que le seigneur de Pesmes assiégeait au mépris des droits de Guillaume et Louis Bovet de « Guiers, » revendiqués par leur serviteur, Henri Lombard, de Rochefort ; une assemblée du conseil tenue à Dole réglera ultérieurement les droits des deux parties, 1364 ; - Perronette de Rougemont, veuve de Henri de Rye, maréchal de Bourgogne, seigneur de Corcondray, donne au nom de ses enfants, Thiébaud, Jean et Jeanne, encore mineurs, quittance de 1,500 fr. au Duc, et rétrocède à ce dernier les revenus d'Orchamps hypothéqués pour

cette somme, 1398 ; - vente de terres à Orchamps, consentie par Humbert Maire, au profit de Guillaume Pescheur, de Ranchot, 1554.

1B378 (Liasse.) - pièces parchemin, 5 papier, 6 sceaux.

1292-1455. - *Orgelet*. Vente de domaines à Orgelet, consentie au profit de Jean de Chalon-Auxerre, par Guichard de Thoyria, curé de Soucia, 1292 ; - autre vente des moulins d'Orgelet, consentie au profit du même comte, par Antoine de Thoyria, écuyer, en réparation « de plusieurs griés, excès, maléfices, houtraiges et mefaiz contre les gens et le procureur du conte, » 1339 ; - fondation par le même d'une aumône annuelle de « treze coïtes de sargy, a la juste haune d'Orgelet, et treze payre de soulers pour treze povres créatures homes et femes mesaisies d'Orgelet, en num des treze apostres de Nostre Seigneur Jhesu Crist ; » cette distribution, dont le prix doit être prélevé sur la rente de 40 l. due par Perrin Grivez et Étienne Serrogez, bourgeois d'Orgelet, se fera chaque année, la veille de la Toussaint, par les soins du chapelain, du châtelain et du receveur d'Orgelet 1339 ; - l'official de Besançon notifie au chapelain d'Orgelet, la levée de l'interdit jeté sur la terre du comte d'Auxerre par l'archevêque, pour sa fabrication de monnaie noire, 1 352 ; - diplôme de l'empereur Charles IV concédant à Jean de Chalon-Auxerre le droit de battre monnaie d'or, d'argent, blanche ou noire, en son château d'Orgelet Haguenu, 30 octobre 1353 (orig. et vid.) ; - autre diplôme confirmatif du précédent notifié à tous les nobles et sujets de l'Empire par Charles IV, Nuremberg, 24 septembre 1354 (2 vid.) ; - Tristan de Chalon mande à son écuyer, Odet de Courbouzon, châtelain d'Orgelet, de remettre après sa mort ce château à Jeanne, sa femme, 1362 ; - reprise de fief faite à Tristan de Chalon par Hugues de Pymorin, docteur ès droits, 1362 ; - les bourgeois d'Orgelet notifient au bailli de Bourgogne qu'ils ont fait serment de féauté à Hugues de Chalon, tuteur des enfants de Tristan, 1369 ; - reprise d'un fief à Orgelet, faite à Jean de Chalon-Châteaubelin par Robert de Boujailles, écuyer, demeurant à Perrigny, 1387 ; - délai de reprise de fief accordé à Jean de Chalon-Châteaubelin par le duc Philippe le Hardi, 1387 ; - reprises de fief à cause d'Orgelet : par Guyot Merlet, de Frontenay, écuyer, mari de Perrenette de Pymorin, 1388 ; - par Huguelte de Thoyria, fille d'Alix de Chatagna et veuve de Nicolet d'Étival, écuyer, 1402 ; - par Poli Sarrazin, d'Arlay, écuyer, mari d'Alix de Chilly, 1392 ; - mandement de Marguerite, duchesse de Bourgogne, ordonnant la confiscation et mainmise des domaines de Louis de Chalon, comte de Tonnerre, coupable d'avoir voulu « dommaigier Monsieur ; » exécution de ce mandement (transcrit *in extenso*) par Gui Arménier, bailli d'Aval, qui déclare avoir reçu le serment des féodaux de Châteaubelin, Orgelet, Saint-Julien, Monnet, Montaigu, Chay, Saint-Aubin, 1410 ; - autre mandement de la duchesse, commettant Gui Arménier au gouvernement de la justice des terres confisquées, et le, trésorier de Dole à la perception de leurs revenus [141] ; - autre mandement de la même ordonnant à Gui Arménier de munir de garnisons tous les châteaux de la confiscation de Châteaubelin, « par crainte de plusieurs gens assemblez... en Berry et Auvergne, tant capitaines que gens de compaigne, » 1413 ; - procédures criminelles poursuivies devant le juge de Bresse et des Bombes, contre des détresseurs de grands chemins originaires d'Orgelet, 1423 ; - reprise de fief faite au Duc par Jeanne de l'Épée, dame de Coterey, fille de feu Jean de l'Épée, chevalier, veuve de Guigues de Fétigny, seigneur de Bornay, pour la forteresse de « Costarel » près d'Orgelet, et divers domaines mouvant d'Orgelet et de Poligny, 1423 ; - acensement de terres domaniales d'Orgelet à Étienne Chapuis et Jean Marchand, d'Orgelet, et Antoine Cuyron, de Plaisia, 1444.

1B379 (Registre.) - Registre papier de 278 feuillets.

14 55-1461. - *Orgelet*. Terrier d'Orgelet dressé par Jean d'Autrey, conseiller du Duc (remplacé à sa mort par Bernard Noiseux) et Huguenin Charreton, notaire d'Arlay, commis par la Chambre des Comptes de Dijon en vertu de mandement du 27 juin 1455 (inséré fol. 2, V°) ; - « premièrement la ville et le chastel d'Orgelet, laquelle ville est fermée de murs et de plusieurs tours et fossés, et en icelle a quatre portes ;... ung hospital ;... une hale de bois ;... cinq foires l'an ;... deux fours ;... une haule de boucherie ;... - le chastel est une très belle et notable forteresse, assise sur une haute roche, et en icelle a une belle et grande tour quarrée couverte de plomb avec une grant sale semblablement couverte et moult belle et grande ; » - dépendances (totales ou partielles) d'Orgelet : Alièze, Bellecin, Sézéria, Chambéria, Chatagna, Chavéria, Dompierre, Essia, Fétigny, Largillay, Légna, Marangea, Marnézia, Marsonnay, Maynal, Merlia, Messia, Montjouvent, Nermier, Orgelet, Plaisia, Pétière, Poids-de-Fiole, Rolhonay, Sarrognay, Vampournay, Varessia, la Villette, Villeneuve et Vireinont ; - tarifs des droits de vente sur les foires et marchés ; - domaine du seigneur ; - Oliferne et son château ruiné ; - copie de la charte de fondation et dotation de l'hôpital d'Orgelet par Jean de Chalon, seigneur de Rochefort, 1292 (fol. 11, V°) ; - liste des bourgeois d'Orgelet et renvoi aux cotes du terrier ; - texte

des franchises d'Orgelet accordées par Jean de Chalon, seigneur de Rochefort, 1267 (fol. 17, r^o) ; - prise de possession de la seigneurie d'Orgelet et confirmation des franchises de la ville par les envoyés du Duc : Jean de Busseul, Philibert de Chantemerle et Jean Chouzat, au nom du comte de Charolais, 1417 (fol. 21, V^o) ; - confirmations des mêmes franchises par Philippe le Bon passant à Orgelet « pour se rendre a Genevfe devers monseigneur le duc de Savoye, » 1422 (fol. 22, r^o) ; - reconnaissances : des bourgeois d'Orgelet ; - des habitants de Vampourmay, Dompierre, Alièze, Essia, etc. ; - clôture du terrier, 15 novembre 1460 ; - quittance d'un double du terrier donnée à la fin par Jean Gay, ex-receveur d'Orgelet, 1461.

1B380 (Cahier.) - Cahier papier de 26 feuillets.

1464. - *Orgelet*. « Papier des monstres d'Orgelet. » Ordre donné à Jean Bault, prévôt des arbalétriers, de visiter quatre fois par an les compagnons sous ses ordres, afin qu'ils soient en bon point en cas d'imminent péril ; ceux qui manqueront à ces revues seront punis d'une amende de 2 blancs, dont 2 engrognes pour le prévôt, 4 engrognes pour « le vin des compagnons, » 1464 ; - montre faite devant noble Pierre de Ronchaud, écuyer, lieutenant d'Huguenin Morel, châtelain d'Orgelet, 21 décembre 1464 ; - Ville-neuve : ordre à Jean Huguenin de se procurer « une meilleure arbeleste ferrée sur bois, et de faire reffaire ses jaques et ung gorgelin a la nouvelle façon ; » - Sarrognia ; Nermier : Jean Gui est muni de jaque, bassinet, grand couteau et arbalète garnie ; - Viremont : l'armement se compose de jaques, salades ou bassinets, gantelets, épées, lances et arbalètes ; - état détaillé des gens d'armes de Légna, Chambéria, Messia, Merlia, Cbatagna, Chambéria, Rothonay, Bessia, Moutaine, Essia, Alièze, Dompierre, Marnézia, Poids-de-Fiole, Martigna, Bellecin, Marsonnay et Largillay.

1B381 (Liasse.) - 2 pièces parchemin, 35 papier, 1 sceau.

1473-1544. - *Orgelet*. Procès-verbal de visite des réparations à faire aux murailles d'enceinte d'Orgelet, dressé à requête des échevins du lieu, par Jacques de Merlia, lieutenant du capitaine d'Orgelet, 1474 ; - état des réparations faites : maçonneries, barres, échelles, serrures, couverture de tours, etc., 1473 ; - information contre Louis Morel, écuyer, seigneur d'Écrilles, qui avait souffleté Pierre Tisserand, notaire d'Orgelet, 1500 ; - procédures (sans sentence) au sujet d'une chaussée d'étang dite « chaussée de La Liarde, » et de divers droits dans la seigneurie d'Orgelet, entre les procureurs de Philiberte de Luxembourg, mère tutrice du prince d'Orange, et Louis Morel, seigneur d'Écrilles, 1503-1504 ; - extrait du terrier d'Orgelet concernant les droits de vente des foires et marchés, 1517 ; - mandement de Marguerite d'Autriche adressé au bailli d'Aval pour lui notifier l'octroi de l'autorisation de relever le signe patibulaire d'Orgelet, accordé au prince d'Orange, 1523 (orig., vid. et exécutoire) ; procédures diverses relatives aux droits de la seigneurie, 1524-1534 ; - vente de l'office de prévôt et bannelier d'Orgelet, par Claude Du Tartre, capitaine de Saint-Hippolyte, à Adrien Morel, d'Orgelet, au prix de 300 francs, 1535 (2 copies) ; - Françoise de Clermont, veuve de Simon Merceret, de Salins, écuyer, gruyer du comté, tutrice de Guillaume Merceret, leur fils, cède à Lyonnet Battefort, de Poligny, écuyer, 40 fr. de cens argent et divers cens en nature à La Combe, La Boissière, Ogna et Nancuisse, contre une rente de 60 fr. sur la saunerie de Salins, 1538 ; - Charles-Quint autorise l'acensement perpétuel du pré du « Moulin-Ferlet » et des étangs d'Orgelet, dépendant de la seigneurie, fait à Pierre Morel, seigneur de Virechâtel, moyennant le cens annuel de 26 s., 1544.

1B382 (Liasse.) - 9 pièces parchemin, 1 papier, 6 sceaux.

1331-1564. - *Ornans*. Inventaire du mobilier trouvé au château d'Ornans par Hugues d'Ornans, prenant possession de l'office de châtelain : 8 arbalètes à 2 pieds, 2 moutons, 1 grande arbalète « despecié, » 1331 ; - Huguenin d'Ornans, écuyer, reconnaît tenir en fief de la comtesse de Bourgogne des vignes et champs à Ornans, 1372 ; semblable reprise faite pour droits de mouture et cuisson aux moulins et fours d'Ornans, faite par Estevenin de Liesle, 1372 ; - quittance de 16 l. est. employées « en gros draps et en soulers, » pour les pauvres d'Ornans, en vertu de la fondation de Mahaut d'Artois, donnée à Pierre de L'Aule, trésorier de la saunerie, par Renaud d'Ornans, curé du lieu, Othenin Gropain, Hugues Fournier et Perrin Gaulard, prud'hommes jurés d'Ornans, 1379 ; - reprise de fief du « desgrain des moulins et battours d'Ornans, » et de droits de mouture ou de cuisson dans les moulins et fours, faite au Duc par Huguenin de Dommartin, écuyer, 1384 ; - semblables reprises : par Jean d'Ornans, fils de feu Humbert d'Ornans, écuyer, 1384 ; - par Antoine de Cléron, écuyer, et Jeannette, sa femme, 1385 ; - par Jean Philibert, fils de feu Hugues d'Ornans, écuyer, 1407 ; - par Claude de Dommartin, écuyer, fils d'Hugues de Dommartin, chevalier, 1407 ; - copie d'amodiation du sel d'extraordinaire accordé par le Roi à la ville d'Ornans,

amodié par celle-ci pour six ans à Quentin Roussel, docteur en droit, et à Claude Franchet, de Pontarlier, au prix annuel de 500 fr., 1564.

1B383 (Liasse.) - 12 pièces parchemin, 1 papier, 11 sceaux.

1260-1386. - *Ougney*. Donation faite par Othon IV, étant à Lectoure, à Jean de Grailly, chevalier, du château d'Ougney et de ses dépendances, valant 100 l. de rente, avec le droit d'acheter 500 livrées de terre au voisinage, 1282 (vid.) ; - ordre de Philippe le Bel adressé à Jean d'Orchamps, son bailli, et à Escaigle de Florence, son trésorier, constatant que durant les guerres récentes entre la France et le roi d'Angleterre, le château d'Ougney avait été confisqué par le Domaine, puis rendu à Jean Rousseau, qui l'avait acquis de Jean de Grailly, et prescrivant de rendre également à Jean Rousseau les dépendances du château d'Ougney, 1305 ; - à vue de ce mandement et d'un second ordre royal, également transcrit et vidimé, Pierre d'Orchamps, chevalier et bailli du comté, assisté d'Escaigle de Florence, trésorier, restitué à Vuillemin, maire d'Ougney, pour Jean Rousseau, les terres d'Auxange et Sermange, mouvantes de ce château, 1305 ; - Jean de Montaigu, chevalier, bailli du comté, déclare avoir reçu à titre viager le château et la châtelainie d'Ougney, à lui donnés par le duc Eudes, auquel il rend hommage pour ce fief, 1348 ; - mandements de Henri de Vienne, seigneur de Mirebel, gardien du comté : ordonnant au prévôt de Dole de saisir le château d'Ougney, vacant par la mort du dernier seigneur, « Pierre de Lauduret, » 1361 ; - prescrivant au même prévôt de remettre au seigneur de Granson les prisonniers faits à Ougney, et de faire l'inventaire du château, 1361 ; - reprise de fief de la châtelainie d'Ougney, de Vitreux, Pagny, Rouffanges et Taxenne, de la moitié du château de Neublans, du château de Rye, enfin de 100 livres de rente à Orchamps, faite au duc par Mathey de Rye, seigneur de Balançon, 1386. - *Ouhans*. Hugues, seigneur d'Usier, reprend en fief des comtes Hugues et Alix Ouhans et ses moulins sur La Loue, la baume d'Ouhans et les « bades de Pontarlie » (redevances du guet (?), 1260 ; - Henri, seigneur de Joux, reprend en fief d'Olhon IV 40 l. de terre à Ouhans, 1278 ; - Henri, seigneur d'Usier, reprend en fief de Mahaut d'Artois, sur l'ordre d'Othon IV, Ouhans, ses moulins et tous ses autres fiefs, 1290 ; - Huguenin, seigneur d'Usier, reprend, de la même comtesse, Ouhans, ses moulins et sa baume, 1316 ; - Humbert, chevalier, seigneur de Rougemont et d'Usier, reprend en fief, de la comtesse de Flandre et de Bourgogne, tout son domaine d'Ouhans, 1373.

1B384 (Liasse.) - 19 pièces parchemin, 9 sceaux.

1256-1294. - *Poligny*. Lionette, dame de Gex, approuve la transaction faite par Simon de Joinville, son mari, avec les comtes Hugues et Alix, au sujet d'un fief qu'elle possédait à Poligny, 1256 (vid.) ; - Jean, abbé de Baume, et Gérard, prieur de Poligny, cèdent aux comtes les dîmes que possédaient à Poligny leurs deux monastères, en échange d'une rente annuelle de 20 l. sur l'éminage de cette ville, 1265 ; - Humbert de Poligny dit de Château-Chalon amodie de la comtesse Alix une vigne, à charge de lui donner le tiers des fruits, mais en recevant en compensation un logement, et en ne payant annuellement que 20 s. de taille, 1278 ; - Renaud de Colonne, écuyer, fils d'Hugues de Colonne, chevalier, reprend en fief d'Othon IV une rente de 2 muids de vin à Poligny, 1280 (orig. et vid.) ; - Girard, fils de feu Fauconnet, forestier de Poligny, vend à Othon IV la sixième partie du moulin « de Brissun » dans cette ville, 1280 (orig. et vid.) ; - autre achat de vignes par Othon IV, 1279-1280 ; - Étienne Galafin, chevalier, et Agnès, sa femme, vendent à Othon IV les trois quarts du moulin de « Turytet, » à Poligny, et le quart du moulin de « Fonjeham, » 1280 (orig. et vid.) ; - Hugues de Salins, châtelain de Châteaubelin, reprend en fief du comte Othon son domaine de Poligny et reçoit 100 l. est. en récompense de cet hommage, par les mains de Landuch de Florence, 1286 ; - Humbert, fils de Point de Molpré, chevalier, vend à Othon IV ses dîmes de blé et de vin à Poligny, pour 70 l. est., 1287 ; - Perrin, fils de feu Garin de Poligny, vend au comte ses moulins, battoir et chazal, situés à Poligny, « vers chez lez Voyaz, » 1287 ; - Henri de Molpré, de Poligny, chevalier, vend au même la douzième partie des dîmes de vin et de blé, pour 60 l. est., 1287 ; - Étienne de Neublans, chevalier, seigneur de Desnes, fils de Simon de Neublans, vend à Othon IV tous ses droits sur les mêmes dîmes, au prix de 200 l. est., 1292 ; - Étiennette, veuve de Gauthier de Vannoz, châtelain de Montrivel, reprend en fief de Mahaut d'Artois 10 livrées de terre à Poligny, 1294.

1B385 (Liasse.) - 23 pièces parchemin, 23 sceaux.

1304-1361. - *Poligny*. Reprise de fief des domaines et en particulier du « partage de Vertamboz, » tenus à Poligny de Jean de Chalons-Auxerre, par Guillemet et Aymonin, écuyers, fils de Jeanne La Blonde et de Henri de « Vinnes, » chevalier, 1304 ; - autre reprise de maisons et de divers droits à Poligny, faite à Hugues de Bourgogne par Guillemette,

veuve d'Odet Grand, écuyer, 1312 ; - Aymonin Clerc, de Poligny, s'avoue justiciable et sujet du comte de Bourgogne, 1316 ; - Pierre Clerc, de Saint-Lothain, demeurant à Poligny, vend au roi Philippe V la forêt de Bois- Fromont pour 50 l. tournoises, payées comptant, 1317 ; - Guyot, fils d'Aimon de Montrond, chevalier, reprend en fief du Roi l'éminage de Poligny, en présence de Robert de Milley, bailli du comté, 1318 ; - Jeannette d'Usier, veuve de Jean Broignenat, de Belmont, écuyer, reprend en fief de la reine Jeanne un domaine à Poligny, 1326 ; - semblables reprises par Jean dit « Escharbotey, » écuyer, 1326 ; - par Richard, fils de feu Aymonin Dieulefit, de Poligny, 1326 ; - par Vauchier de Molpré, écuyer, 1326 ; - mandements de livraison de vivres, blé, etc., pour approvisionner Poligny, délivré par le bailli Foulque de Vellefrey, en vertu d'un ordre du duc daté de Talant le 22 juin 1317, et transcrit *in extenso* dans chacune des réquisitions, 1317 (ordre de Thiébaud de Neuchâtel, gardien du comté, prescrivant à Aubriet de Plaine de solder les porteurs de ces réquisitions, 1355) ; - ordre du Duc mandant à Foulque de Vellefrey d'empêcher les lombards de Poligny de contraindre le comte d'Auxerre à leur payer leur créance de 180 florins de Florence, 1348 ; - Philippe de Rouvres accorde aux habitants de Poligny, comme supplément de franchises, la suppression du guet de jour et de nuit aux portes de leur ville et crée cinq portiers chargés de garder : « la porte de Flagelet ; la pouterne de la Fontaine ; la porte Fellei ; la porte de Crespin et la porte des Massiaus ; » ces portiers, nommés parle châtelain, sur avis des quatre échevins, auront pour salaire les droits de porterie désormais doublés, et paieront chaque année au Duc une redevance de 12 s. pour leur office, 1357 (vid.) ; - Perron de Molpré, de Poligny, prêtre, et Guillaume Fauquier, écuyer, vendent à Aubriet de Plaine, trésorier, achetant au nom du Domaine, une vigne et un cutil à Poligny, au prix de 28 fl. 1358 ; - mandement du bailli du comté, Olivier de Jussey, relatif aux dépenses des gentilshommes venus à Poligny pour choisir et exproprier les terrains nécessaires à « l'enfourcissement de Poloinney » et à l'extension des fossés, 1360 ; - reprise de fief de vignes faite au Duc par Perrette, femme de François Becon, de Poligny, 1361.

1B386 (Liasse.) - 23 pièces parchemin, 9 sceaux.

1369-1379. - *Poligny*. Jean de Ray, gardien du comté, élève à 38 l. est. les gages de Jean Merlet, de Frontenay, écuyer, châtelain de Poligny, chargé de garder Jean de Chalon, prisonnier au château de Poligny, et de n'admettre parmi les gens chargés de garder le prisonnier aucun des sujets de ses terres, 1369 ; - reprises de fiefs à Poligny faites à la comtesse Marguerite : par Jean de Frontenay (pour une tour et deux maisons), 1372 ; - par Guyette, fille de Richard Dieulefit, écuyer, 1372 ; - par Alix, femme de Perrenot de Brainans, damoiselle, 1372 ; - par Jeannette, femme de Guillaume Fauquier, 1372 ; - par Oudot dit Gelin, écuyer, 1372 ; - par Renaud de Reculot, écuyer, 1372 ; - par Jeannette, veuve de Jacquet du « Lavoret » (Louverot), écuyer 1372 ; - par Adeline, veuve de Jean de Nancuisse, écuyer, 1373 ; - mandement de Marguerite accordant à Jean Longin, son conseiller, l'argent nécessaire afin d'obtenir sentence au sujet du droit de présentatoni à la cure de Poligny, à l'encontre de Guillaume Basan, de Dole, qui contestait ce droit à la comtesse, 1377 (2 vid.) ; - mandement et quittance de 20 écus d'or délivrés à Jean Longin pour ce motif, 1378 ; - quittance de 100 fl. sur les revenus de Poligny donnée par Pierre de Montmartin, chevalier, à Étienne Vincent, receveur de Poligny, à valoir sur 1,009 fl. dus à feu son père, Jean de Montmartin, jadis bailli d'Amont, comme reliquat de ses comptes et dépens « quant il fut pris a Chariey, » 1378 ; - inventaire du mobilier du bâtard Huguenin Bidalot de Poligny, 1379 ; - difficultés et transaction entre la comtesse Marguerite et l'abbaye de Lure au sujet d'un don de 120 muids de rente sur la recette de Poligny, jadis faite à ce monastère par le duc Eudes et Jeanne, sa femme (1337), 1378-1379.

1B387 (Liasse.) - 23 pièces parchemin, 8 papier, 10 sceaux.

1384-1563. - *Poligny*. Reprises de fiefs faites au Duc ; par Pierre de Nancuisse, écuyer, 1384. ; - par Oudot dit Gelin, écuyer, 1384 ; - par Pierre « de Bonnot, » chevalier, 1384 ; - par Aymonin Merlet, 1384 ; - par Pierre de Reculot, écuyer, 1384 ; - par Guillaume Dieulefit, écuyer, 1384 ; - par Jean Gelin, de Poligny, écuyer, 1384 ; - par Jean d'Arlay, écuyer, 1384 ; - par Jean de l'Épée, écuyer, 1385 ; - par Pierre de La Chauz, écuyer, et Marguerite, sa femme (pour la sergenterie de Poligny), 1385 ; - par Odette, fille de feu Guyot de Montrond, écuyer, 1385 ; - par Jean Dessus-les-Autres, fils d'Étienne Dessus- les-Autres, de Bletterans, 1385 ; - par Étienne Faulquier, de Poligny, écuyer, 1386 ; - par Guyot Merlet, de Frontenay, écuyer, 1387 ; - par Huguenin d'Arlay, écuyer, 1407 ; - par Pierre de La Chauz, écuyer (fief de la sergenterie), 1407 ; - par Pierre de Reculot, écuyer, 1407 ; - mandement de Jean sans Peur ordonnant à Bon Guichard et à Aubry Bouchard de dresser en double exemplaire l'inventaire des titres de la confiscation de Chalon-Tonnerre, transportés au château de Grimont, auprès des autres

archives du comté de bourgogne, et enfermés dans un coffre soigneusement fermé, sous la garde d'Aubry Bouchard, 1407 ; - reprises de fiefs faites au Duc : par Pierre de Reculot, 1422 (copie) ; - par Jean de Poligny, écuyer, 1423 ; - par Philibert de Broignon, écuyer, 1423 (incomplet) ; - par Pierre de Reculot, 1424 ; - requête présentée au Duc par les échevins de Poligny, pour obtenir la suppression du droit de rouage, très préjudiciable à la vente de leurs vendanges et vins ; ils offrent, en échange, de renoncer à la rente de 68 s. que le Duc leur allouait pour l'entretien de leurs fontaines et de leur maladrerie ; enquête et correspondances à ce sujet ; avis motivé et défavorable de la Chambre des Comptes de Dijon, 1445 ; - vidimus et publication par Pierre Du Tartre, lieutenant du bailli d'Aval, de lettres de Charles-Quint accordant à la ville de Poligny, en acensement perpétuel, les balles et leur produit, sous réserve d'un cens annuel de 16 l., et la construction immédiate, sous les halles, d'un bureau pour le tabellion du bailliage et d'une salle voûtée pour les archives, testaments et registres de cette juridiction, 1545 ; - copie de lettres de Philippe II accusant, moyennant 12 d. par an, à Jacques de Brancion, seigneur de Saint-André, dont le fils, Orson de Brancion, avait été tué à l'assaut de Saint- Quentin, le Bois-Fromont, près Poligny, 1562 ; - envoi en possession de cet acensement par François de Vergy, gouverneur du comté, 1563.

1B388 (Registre.) - Registre papier de 375 feuillets (jolie tête d'homme (initiale) enluminée, fol. 19, r^o). 1292-1463. - *Poligny*. Terrier de la seigneurie de Poligny. Répertoire des reconnaissances faites à Poligny et dans ses dépendances : Aumont, Barretaine, Blandans, Bougelier, Buvilly, Chamole, Champregnard, Champvaux, Château-Chalon, Domblans, Grozon, Miéry, Plasne, Toulouse, Tourmont et Voiteur ; - texte des franchises de Poligny données à la ville en 1292 par Othon IV, avec confirmations : de la reine Jeanne, 1337 ; - du duc Eudes et de la duchesse Jeanne, 1356 ; - de Philippe le Hardi, 1393 (fol. 8 et suiv.) ; - table du terrier fait par Jean d'Autrey, conseiller du Duc, assisté d'Huguenin Charreton, notaire, du 4 décembre 1456 au 24 mars 1463 ; - description des château, bourg, ville, portes, halle de Poligny ; - foires ; bois ; forestiers ; auditoire des assises ; pilori ; haute justice ; dîme des vins ; quatorzième des vins ; tabellionné ; prévôté ; ventes ; chambriers ; moulins ; fours ; battoirs ; mesures des grains et des vins ; lods ; châteltenie et siège de justice ; retrahants ; corvées et gelines ; prisonniers et droits perçus sur eux ; gages des portier et trompette ; fontaines ; guet ; droits de foule sur les draps ; confiscations ; aide aux quatre cas ; bancs et toisé des maisons ; - mandement de la Chambre des Comptes donnant à Jean d'Autrey et à Huguenin Charreton commission pour la rédaction du terrier, 2 juin 1455 ; - reconnaissances des habitants de Poligny : Jean Coillet, Jean Bobillier, Guyot Caselot, Henri Le Goix, Jean Loubert, Regnault Mareschal, prêtre, Jean Sergent, Jean Bavain, Vauthier Raucoulet, Simonin Ruot, Jean Merceret, Pierre Vercey, Jean Porchier, Henri Vincent, Amiat Girart, Aubriot Couchon, etc. ; - toisé des maisons, « grant rue ; ruelle par laquelle l'on va sur les murs ; rue Moiteval ; rue Dessus ; feurbourg a la porte du Reloige ; rue des Affectemens ; rue de la Viez Ville ; rue devers le grant moustier ; rue de la Fontaine d'Orain ; rue du Treuf ; rue de Boussières, Chavagny ; en Malpertuis, etc. ; » tailles suspendues « a l'occasion de la desolacion de la ville qui a esté gastée par feu de meschief ; » - reconnaissances : de Tourmont ; - Miéry ; - Bougelier ; - Plasne ; - Buvilly ; - Grozon ; - Chamole ; - Champregnard ; - Barretaine et Champvaux ; - Château-Chalon ; - Voiteur ; - Domblans et Blandans ; - Toulouse et Aumont.

1B389 (Liasse.) - 13 pièces parchemin, 1 papier, 6 sceaux. 1246-1405. - *Pontarlier*. Transaction entre Jean de Chalon et Amaury de Joux au sujet de leurs droits réciproques A Pontarlier et dans la paroisse, à Bouverans, Courvières, Dommartin, Houtaud, etc. (1246, 2 vid.) ; - Jean, comte de Bourgogne, accepte à titre viager le don des droits que possédaient à Pontarlier, et sur la conduite des chemins de Belmont à Jougne, ses enfants, les comtes Hugues et Alix ; à sa mort tout fera retour aux donateurs, 1260 ; - Folquin et Baudouin de Salins, frères, écuyers, vendent à Hugues et Alix leur domaine de Pontarlier pour 45 l., 1265 (orig. et vid.) ; - la comtesse Laure, veuve de Jean, comte de Bourgogne, cède aux comtes de Bourgogne tous ses droits sur la conduite des chemins de Chalamont et de Pontarlier, moyennant l'assentiment de Jean de Chalon-Rochefort et d'Othenin de Bourgogne, 1268 ; - vidimus d'une lettre d'Othon IV, prenant envers les bourgeois de Pontarlier l'engagement d'empêcher les étrangers d'user du chemin direct de Salins à Jougne créé par Jean de Chalon, et remettant aux mêmes bourgeois l'objet d'un désaccord récent entre eux et lui, 1295 ; - vidimus scellé par Aimé, abbé de Mont-Sainte-Marie, de la commission de notaire et tabellion de la châteltenie de Pontarlier donnée par Eudes IV à Jean de l'Aule, dudit lieu, 1311 ; - quittance donnée par Jean de Saules, armurier du Duc, à Jean de l'Aule, péager de Pontarlier,

de 15 l. payées pour le transport d'armures de Lucques à Pontarlier, 1345 ; - quittance de 63 l. donnée à Jean de L'Aule par la duchesse Jeanne sur les produits du péage de Pontarlier, 1345 ; - sentence du roi Philippe VI rendue à Vincennes entre le duc Eudes IV d'une part et les confédérés Jean de Chalon-Arlay, Thiébaud de Neuchâtel, Henri de Faucogney, d'autre part, pour terminer la guerre d'indépendance ; une des clauses de la sentence ordonne la restitution au Duc de Pontarlier, occupé par Jean de Chalon ; sauf quelques fiefs confisqués ou réservés, les parties sont remises en l'état où elles se trouvaient avant la guerre, mars 1347 ; - don d'une pension de 100 l. est. sur le péage de Pontarlier, accordé par le duc Philippe de Rouvres à Pierre d'Arberg, pour bons services de guerre, 1360 ; - reprise de fief faite à cette occasion, et quittance donnée au Duc par Pierre, comte d'Arberg, 1363 ; - quittance de 15 l. est donnée par Hugues Fournier, curé de Pontarlier, Othenin Poncet, échevin, et Jean de L'Aule, receveur du lieu, au trésorier de la saunerie, pour distribution de draps et souliers aux pauvres en vertu de la fondation de Mahaut d'Artois, 1379 ; - acensement d'un chazal à Pontarlier fait à Jacqueline de Bregille par Perrenin de L'Aule, receveur de Pontarlier, moyennant le cens annuel et perpétuel de 3 s., 1404 ; - mandement de Jean sans Peur ordonnant au bailli d'Aval de confisquer de suite la justice et prévôté de Pontarlier appartenant pour moitié à la dame de Joux et pour moitié au seigneur de Saint-Georges, 1405.

1B390 (Registre.) - Registre papier de 128 feuillets.

1570-1571. - *Pontarlier*. « Registre [des audiences] de la mairie de Pontarlie, tant des causes de procureur que parties commençant le second jour du mois d'octobre de l'an 1570. » Journées tenues par le maieur Claude Tournond, écuyer, 1570 ; - sentences rendues : pour coupage de bois dans les forêts de sapins « d'espargne, » contre Claude Connette ; - pour blasphèmes, contre Pierre Paget ; - « pour avoir tiré une borce, » contre Claude Gravelet ; - pour avoir logé des étrangers, contre Jean Margaud ; - journées tenues par Jean Voynet, lieutenant de Guillaume Franchet, maieur, 1571 ; - sentences rendues : pour injures, contre Jean Gagelin ; - pour coups et outrages, contre Bonnet Caucan ; - pour avoir frappé d'une épée Jean de La Planée et l'avoir blessé « esnormement, » contre Hugues Marpal, de Pontarlier.

1B391 (Liasse.) - 29 pièces parchemin, 15 sceaux.

1253-1530. - Port-sur-Saône. Philippe de Montagu, fils d'Odon, et Flora, sa femme, vendent aux comtes Hugues et Alix la moitié de Port-sur-Saône et de ses dépendances, pour 2,000 l. est., 1253 ; - quittance de 2,000 l. donnée aux mêmes, par Philippe de Montagu, pour solde de ce marché, 1253 (orig. et vid.) ; - Guillaume de Seveux, chevalier, donne à Hugues, prieur de Port-sur-Saône, 4 l. 4 s. de lods pour achat d'une maison appartenant à la censive de son prieuré, 1265 ; - Jean de Vergy, seigneur de Fouvent, damoiseau, exerce son droit de rachat de la moitié de Port-sur-Saône, qu'il tenait de Flora de Montagu, envers les comtes Hugues et Alix ; il leur paie 1,000 l. comptant, leur donne caution pour les 1,000 l. restant à payer, et leur concède le gage temporaire de Port, pourvu qu'ils lui en rendent hommage, et jusqu'à ce qu'il ait soldé le prix du rachat, 1265 (orig. et vid.) ; - après un répit de paiement accordé par la comtesse Alix à Jean de Vergy, celui-ci autorise sa créancière à saisir les cautions qu'il lui avait fournies, s'il ne s'exécute pas dans le délai fixé pour le solde de sa dette, 1267 ; - Odet Le Pelletier, de Port, fils de dame Perrote, et Parisans, fils d'Humbert Gabet, reconnaissent que ce qu'ils tiennent à Port appartient à Guillaume de Seveux et est du fief du seigneur de Faucogney, 1269 ; - Guyette, fille de Jeannin Le Gentil, de Vesoul, vend à Héloïse de Joinville, vicomtesse de Vesoul, une maison à Port, 1274 ; - Héloïse de Joinville, veuve de Jean de Faucogney, reprend en fief, des comtes Philippe et Alix, la moitié des droits sur la foire de Port-sur-Saône, tenus par Guillaume de Seveux, et ses fiefs et domaines de Montigny-lez-Vesoul et Lieffrans près la Charité, 1276 (orig. et vid.) ; Jacquot dit Rogaz, fils d'Henri Le Mercier, bourgeois de Port, vend à Guillaume de Seveux une « gagière » à Port, 1278 ; - Girard et Guillemette de Port vendent au même un terrain au même lieu, 1278 ; - Jean de Vergy, pour terminer un désaccord entre lui et Othon IV, au sujet des terres de Champlitte et de Port, consent à ce qu'il soit tranché par des arbitres, Renaud, comte de Montbéliard, Aimé, seigneur de Villersexel, et Liébaud de Baufremont, 1286 (orig. et vid.) ; - Jean Des Barres, seigneur de Bois-Rosserain, cède au prix de 1,800 l. tournoises ses domaines de Port et Champlitte à Othon IV, 1286 (orig. et vid.) ; - Jean de Vergy, seigneur de Fouvent, reconnaît à Hugues de Bourgogne le droit de bâtir une maison forte à Port, 1289 ; ratification de cette concession par Othon IV, 1289 ; - Othon IV, Jean de Montbéliard, seigneur de Montfaucon, et Liébaud de Baufremont terminent le débat entre Hugues de Bourgogne et Jean de Vergy, en adjugeant à ce dernier Champlitte et ses dépendances et la maison forte de Port, moyennant le remboursement de 2,200 l. à Hugues de Bourgogne, duquel Jean de Vergy devra reprendre en fief

tout ce qu'il possède à Port-sur-Saône, 1289 ; - sentence d'Othon IV terminant un débat entre Hugues de Bourgogne et Aimé de Faucogney, en ordonnant à ce dernier de rendre hommage à Hugues pour ses fiefs de Port et d'Oricourt, et en prescrivant à Hugues de donner au seigneur de Faucogney 400 l. d'indemnité, 1290 ; - Othon IV et Mahaut d'Artois déclarent qu'ils ont donné à Hugues de Bourgogne le fief que le seigneur de Faucogney tenait d'eux à Port, 1293 ; - Vuillemin de Vesoul, fils d'Hugon Prévôt, vend à Hugues de Bourgogne ses droits sur le pontonage et la foire de Port, plus une rente de 32 émines de blé et de 60 s. à Velleminfroy, au prix de 60 l. est., 1298 ; - Héloïse, vicomtesse de Vesoul, reprend en fief d'Othon IV et de Mahaut d'Artois ses domaines de Port, 1299 ; - Vuillemin Raguénaz et Jean, son frère, fils de Vautherel, de Port, vendent à Jean de Faucogney la seizième partie des bois de Fahy, pour 100 s. est., 1317 ; - Simonette, de Port, fille de Liégeard, et Estevenot, son fils, vendent au même deux faux de pré « a la Malaidière, » pour 50 s., 1317 ; - mandement du bailli Guillemin de Mont-Saint-Léger, ordonnant au prévôt de Jussey d'acquitter les dépens faits à Jussey en levant une aide « pour le rachat de Port, » de Chariez et la réparation du château de Jussey, 1379 ; - Noël Doyen, de Port, aide-échanson de Marguerite d'Autriche, hypothèque ses biens au Domaine, pour l'acquiescement du cens qu'il devait, en retour de l'autorisation qui lui était donnée de construire un moulin et battoir sur le pont de Port, 4530. - *Pupillin*. Jean dit Cholez et Guillemette, sa femme, de Buvilly, vendent à Perrin Le Roux de Champerreux, d'Arbois, une pièce de terre à Pupillin, au prix de 4 l. 10 s. est., 1292.

1B392 (Liasse.) - 21 pièces parchemin, 8 sceaux.

1166-1494. - *Quingey*. Diplôme de Frédéric Barbe-rousse accordant, à titre viager, à Eudes de Champagne les terres de Quingey, Liesle et la Loue, en échange de son alleu de Champvans-lez-Dole et de ce qu'il tenait dans les comtés de Port et de Scoding (?), 1166 (vid.) ; - Alix, comtesse de Forez, vend aux comtes de Bourgogne, Hugues et Ahx, le château de Quingey, Ougney, le Val d'Ougney et le Val de Pagny, pour 6,000 l, dont 3,000 l. viennoises et 1. tournoises, 1249 (orig. et vid.) ; - quittance de 1. tournoises reçues en vertu de ce marché, donnée par Simon de Châteauvilain et Pierre de Grancey, mandataires de la comtesse de Forez, aux comtes Hugues et Alix, 1250 (vid.) ; - Gui, comte de Forez, approuve la vente consentie par sa femme, 1251 (orig. et vid.) ; - Othon IV constitue en douaire à sa mère Alix, Quingey, Ougney, Sellières, Château-Chalon et Blandans, outre 600 l. est. de rente sur la saunerie, 1270 ; - Othon IV donne à Mahaut d'Artois le château de Quingey et ses dépendances, à titre viager, Paris, 1299 ; - Philippe le Bel approuve cette donation, 1299 ; - Paulcette, fille de Jeannin de Cussey-sur-Lison, vend à Mahaut d'Artois l'hoirie d'Huot du Port de Quingey, pour 12 l. est. [1305] ; - don de 40 fl. de Florence sur les tailles de Quingey fait par la comtesse Marguerite à Jean de Gennes, écuyer, en retour de son hommage pour domaine à Quingey, 1362 ; - quittance et reprise de fief données à la comtesse par Jean de Gennes, écuyer, 1362 ; - Jean de Quingey reprend en fief de la comtesse ce qu'il avait à Quingey ; celle-ci lui donne en accroissement de fief 15 l. de rente à Cessey, 1363 ; - devis d'une cheminée de pierre construite au château de Quingey par Jacquet, maçon, de « Mirey, » et payée 40 fl. de Florence par Odot de Mesmay, receveur du lieu, 1376 ; - reprise de fiefs à Quingey faites au Duc : par Gui Guillot, de Chenecey, chevalier, 1384 ; - par Guillaume de Vorges, chevalier, 1384 ; - par Jean de La Tour, de Quingey, écuyer, 1384 ; - par Gui Guillot, de Chenecey, chevalier, 1406 ; - par Renaud de Vorges, écuyer, 1407 ; - par Richard Guillot, 1439 ; - Simon de Quingey, écuyer, seigneur de Montboillon, gratifié de la terre et seigneurie de Quingey par les archiducs d'Autriche, comtes de Bourgogne, en date du 23 octobre 1494, leur reconnaît le droit de rachat de cette terre au prix de 9,352 l. 6 s., 1494.

1B393 (Registre.) - Registre papier de 222 feuillets (filigrane : *Vécu de France sommé d'une couronne royale et soutenu de la lettre T*).

1460-1465. - *Quingey*. Terrier de Quingey. Table alphabétique (par ordre de prénoms) des sujets de la terre ; « c'est la déclaration des tailles, cens et revenus appartenant à mon très redouté seigneur, monseigneur le duc et comte de Bourgoigne, à cause de sa seigneurie de Quingey, faite par maître Bernard Noiseux, conseiller et maître des comptes de mondit seigneur, » assisté de Guyot Michel, de Chissey, notaire ; - commission donnée par la Chambre des Comptes de Dijon à Bernard Noiseux, 20 octobre 1462 ; dépendances de Quingey : Cessey, « Chierleu ou souloient estre plus de XVIII feugs ou de présent n'a qu'un feu, » Chouzelot, Lombard, Mesmay et Pessans ; - tailles, gelines, réparations d'écluses ; - château « qui souloit estre bien cloz et garniz à quatre tours et les maisonnemens entre deux, mais par feu de meschief a esté gasté et en ruine ; » moulins banaux ; halles ; rivière ; sceau ; droits de pêche, de taverne ; fours banaux ; - « les habitants ont esté affranchiz » (l'emplacement réservé au texte des franchises

est en blanc) ; - reconnaissance des tenanciers de la seigneurie de Quingey : Étienne Coulon, Guyot Rabailart, Henri Louvaton, Jean Moussardet, Perrin Milleron, Jacquet Evrard, Humbert Prince, Guyot Milleron, Perrin Douhaulx, Jean Lextre, Besançon Lodier, Estevenin Moussardet, Pierre Moussardet, Jean Palefrenier, Humbert Sarrazin, Jean Lar-geot, Laurent de Vennes, Gaultier Sigart, Renaud de Belvoir, Jean Joliet, Aymonin Parillat, Charles de Remilly, la confrérie de Mesmay, Étienne Tournon, Estevenin Guillot, Hugues Nélaton, Antoine Bannelier, Pierre Pillot, citoyen de Besançon, Léonard Despotots, Jean De Mesmay, Oudot de Brans, Jean de La Gravière, Richard Guillot, Jean Arménier, Jean Grotebin, Pierre de Quingey, chevalier, Étienne de Fallersans, écuyer, Gui de Grammont, chevalier, le chapitre métropolitain de Besançon, etc. ; - rectification de certaines tailles de Quingey faite par Bernard Noiseux, à requête de divers particuliers : Jean Bannelier, lieutenant local à Quingey, Odot Garçon, licencié en droit, Jean de Saint-Renobert, Henri Louvaton, etc., 1465.

- 1B394 (Registre.) - Registre papier de 341 feuillets (filigrane : *le pape assis dans une chaire*).
1460-1463 - *Quingey*. Terrier de la seigneurie dressé par Bernard Noiseux, Guyot Michel et Jean Vurry, trésorier de Dole (double du précédent auquel manquent seulement les rectifications de 1465).
- 1B395 (Registre.) - Registre papier de 317 feuillets, les 9 derniers incomplets (filigrane : *tête de bœuf*).
1300-1463. - *Quingey*. Terrier de la seigneurie (double du précédent) ; - texte des franchises accordées au bourg de Quingey par Othon IV, 1300 (fol. 14, V°).
- 1B396 (Liasse.) - 19 pièces parchemin, 6 sceaux.
1256-1286. - *Raynans*. Vuillemin de La Chassagne, damoiseau, fils de Richard, chevalier, du consentement d'Alix, sa femme, donne à Renaud dit Poussière un meix à Raynans, 1275 (vid.) ; - Girard, fils de Vuillemin « a Broissant, » écuyer, engage sa terre de Raynans entre les mains de Jean de Chalon-Auxerre, seigneur de Rochefort, 1296 (vid.) ; - Jean de Boulton, écuyer, reprend en fief de Philippe le Hardi un domaine à Raynans et des terres à Bonnay, Bulhiers et Voray, dans la châtellenie de Châtillon-lez-Besançon, 1385 ; - autre reprise de fief pour des domaines à Raynans, Menotey et dans la châtellenie d'Apremont, faite au Duc par Jacquet de Florence, écuyer de Dole, 1385 ; - vente d'une vigne à Raynans, cédée au prix de 4fr. d'or, par Belin Diol, de Raynans, à Henri dit Moniquet, 1386 ; - *Rochefort*. Jean, comte de Bourgogne, donne en dot à Jean, son fils, marié à Isabelle, fille de Ferry de Lorraine, comte de Viennois, Rochefort et les fiefs de Chevigny et de « Bielne, » outre des rentes sur le puits de Salins, 1256 ; - reprise de fief faite par le comte Jean de Chalon au comte de Bourgogne pour son château de Rochefort, 1261 (orig. et vid.) ; - reprise de fief faite par Jean de Chalon au comte Jean, son père, pour le fief de Rochefort, 1261 ; - en présence et sous le sceau de Gérard, évêque d'Autun, Jean de Chalon, seigneur de Rochefort, Étienne de Chalon-Vignorrey et Pierre dit Bouvier, fils du comte Jean, donnent à Hugues, duc de Bourgogne, le château et ville de Rochefort et 1,000 livrées de terre dans la châtellenie ou aux abords, à condition que le Duc renonce totalement à ses prétentions possibles sur la succession future du comte Jean, seigneur de Salins, 1265 ; - reprise de fief faite par le comte Jean à la comtesse Alix, sa belle-fille, pour les terres de Rochefort, Marnay, Oiselay, Belvoir et Abbans, 1266 (orig. et vid.) ; - Jean, tondeur de drap à Besançon, se déclare homme lige de Jean de Chalon-Rochefort pour une redevance de 4 l. de cire à Rochefort, 1273 ; - Renaud d'Argilly, prévôt d'Auxonne, cautionne devant la cour du seigneur de Rochefort Barthélemy Vauchert, bourgeois d'Auxonne, en procès contre les officiers de Jean de Chalon, 1281 ; - Perrenot, clerc de Rochefort, reprend en fief de Jean de Chalon-Auxerre son domaine de Rochefort, et reçoit confirmation de son droit viager de collation de la chapelle de Rochefort, 1285 ; - sous le sceau de Guillaume de Cicon, abbé de Montbenoît, Jean et Vuillemin de Vuillecin frères, fils d'Hugues de Vuillecin, chevalier, reconnaissent que leurs domaines de Rochefort, Amange et Falletans sont du fief du comte d'Auxerre, 1286 ; - Jean de Chalon-Auxerre, voulant récompenser les bons services de son écuyer, Jacquet de Lantenne, transforme en héritage perpétuel, pour lui et ses descendants, les fiefs qu'il tenait de lui à Rochefort, Châtenois et Falletans, 4295.
- 1B397 (Liasse.) - 27 pièces parchemin, 1 papier, 11 sceaux.
1297-1535. - *Rochefort*. Philippe le Bel, en retour de l'hommage de Jean de Chalon, seigneur de Rochefort, lui garantit sa protection dans tous ses domaines et s'oblige à ne jamais le contraindre « de venir plaider outre la Saône, » 1298 et 1305 (vid.) ; - don d'une pièce de pré « en l'île Renaude, » par Pierre de Rochefort, clerc, à Jean Poncet, de Saint-Amour, 1307 ; - commission de châtelain de Rochefort donnée à Jean Des Champs, chevalier,

par Hugues, archevêque de Besançon, administrateur des biens de Jean et Jeanne, enfants de Guillaume de Chalon, comte d'Auxerre et de Tonnerre, 1311; - vente d'une vigne par Jean Picard et Jeannette, sa sœur, de Falletans, au comte d'Auxerre, 1334 ; - Jean de Chalon-Auxerre, bouteiller de France, cède le sixième des droits de mouture des moulins de Rochefort à Besançon, fils de Constantin, à charge d'entretenir les moulins et écluses, 1352 (vid.) ; - Louis de Chalon dit « le Chevalier Vert, » fils du comte de Tonnerre, approuve l'accord passé entre Tristan de Chalon, son oncle, et Jean de Chalon, son frère aîné, au sujet de la succession de l'aïeul paternel de ce dernier ; par cet accord, Jean de Chalon-Auxerre est reconnu propriétaire du château de Rochefort, des châteaux d'Arinthod, Boutavant et Dramelay, ainsi que des domaines situés en France ; la question du règlement des dettes de la succession est réservée à deux arbitres, Hugues de Chalon-Arlay et Jean de Sainte-Croix, seigneur de Savigny, 1366 (vid.) ; - reprise de fief d'un domaine à Rochefort, faite à Marguerite, comtesse de Flandre, par Foulque Perret, de Poligny, écuyer, « voiers et tutour » de Philiberte, fille de feu Perrenot Bois, de Poligny, 1363 ; - quittance de 30 s. est., donnée par Jean Petit, sergent de la recette de Rochefort, au receveur Henri Hudriet, pour charroi de matériaux destinés à la réparation du château de Rochefort, 1374 ; - reprise d'un fief à Rochefort, faite par Aymonin Merlet, de Poligny, écuyer, mari de Philiberte Bois, 1375 ; - quittance de 30 s. est. pour charrois, donnée au receveur de Rochefort par Perrin de Villars-Saint-Georges, sergent, 1378 ; - Guyot de Rochefort, gruyer, rétrocède au Duc, en échange de 100 l. de rente sur les produits de la gruerie, les corvées de Rochefort qu'il tenait de Jean de Chalon-Auxerre, 1382 ; - reprises de fiefs à Rochefort, faites au Duc : par Matthieu de Vaulraviers, écuyer, 1385 ; - par Jean Merlet, écuyer, 1385 ; - par Guyot Raiselin, écuyer, 1385 ; - par Agnès, fille de Guyot d'Éclangeot, 1385 ; - par Guillaume de Binans, écuyer, 1385 ; - par Hugues de Lantenne, écuyer, 1387 ; - acensements à divers particuliers de la seigneurie de Rochefort, 1402-1407 ; - reprises de fief : par Guyot de Rochefort, écuyer, 1406 ; - acensement d'un domaine consenti par Outhenin Brayer, de Rochefort, au profit d'Estevenot Dambin, de Raynans, et ses enfants, 1419 ; - Jean de Baudricourt reçoit, au nom de Louis XI, l'hommage d'un fief à Rochefort, prêté par Étienne de Lantenne, écuyer, 1482 ; - procuration donnée par Philibert, seigneur de Verjon, Cusance et Rochefort, et Marie de Chalant, sa femme, à Alexandre de Chilly, écuyer, seigneur de la Porte-d'Amont et de Pirey en partie, Claude Bourquin et Jean de Saint-Mauris, pour reprendre en fief de l'Empereur sa terre de Rochefort, 1532 (copie) ; - reconnaissance du droit perpétuel de rachat, au prix de 10,000 fr., appartenant à l'Empereur, pour la seigneurie de Rochefort, tenue à titre d'engagère par Claude de Vaudrey, seigneur de l'Aigle (dès 1479), puis par Philibert de Châteauevieux, seigneur de Verjon, maris successifs de Marie de Chalant, 1535.

- 1B398 (Registre.) - Registre papier de 170 et 12 feuillets.
1455-1543. - *Rochefort*. Terrier de la seigneurie de Rochefort, dressé par Jean de Bourguignon, écuyer, gouverneur de la prévôté d'Auxonne, et Simon Naissant, notaire dijonnais, commis par la Chambre des Comptes, par mandement du 16 février 1455, transcrit en entier ; - censes ; dépositions des habitants de Rochefort : Guillaume de Champdivers, chevalier ; Jean Passequoy, écuyer ; Marguerite d'Aubigny, femme de Pierre de Binans ; Guillaume Bassand, écuyer ; Pierre de Lantenne, chevalier ; Guyot d'Orchamps, écuyer ; Jean de Champvans, écuyer ; - tailles ; corvées et censes ; - censes de Falletans, Aude-lange, « Aybe, » Éclans, Raynans, Byarne, Châtenois ; - clôture du terrier le 21 juin 1455 (copie délivrée l'an 1511, sur l'original de la Chambre des Comptes de Dijon). - Déclarations rectificatives reçues par Bernard Noiseux, assisté de Guyot Michel, l'an 1462, pour divers cens et redevances de la seigneurie de Rochefort. (Copie délivrée et complétée en 1543, pour Philibert de Verjon, seigneur engagiste de Rochefort.)
- 1B399 (Registre.) - Registre papier de 199 et 12 feuillets.
1455-1544. - *Rochefort*. Terrier de la seigneurie dressé par Jean de Bourguignon et Simon Naissant en 1455. (Copie de 1511. Double du précédent, moins les reconnaissances complémentaires de 1462.)
- 1B400 (Liasse.) - 19 pièces parchemin, 1 papier, 16 sceaux.
1333-1411. - *Saint-Aubin*. Othon II de Méranie, comte de Bourgogne, promet de donner en mariage sa fille au fils du comte Jean de Chalon, en lui cédant pour dot 600 livrées de terre à Saint-Aubin et Colonne, 1222 ; - les mêmes contractants réglant les conventions matrimoniales entre Alix de Méranie et Hugues de Chalon, Othon II promet de donner à sa fille 600 livrées de terre à Saint-Aubin, et de les compléter au besoin à Colonne et à Ornans ; il donne pour cautions de son engagement Richard de Rans, Thiébaud de Neuchâtel, Richard de Dampierre,

Hugues de Thoire, Hugues de La Grange, Richard de Vaugrenans, Hugues de Beaujeu, Hugues de Cicon, Renaud Malechar, cautions chacun de 100 marcs d'argent, 1231 (vid.) ; - Hugues et Alix, comtes de Bourgogne, mariant leur fille Agnès à Hugues de Vienne, seigneur de Pagny, lui donnent Saint-Aubin et Aumur, et prêtent à son mari 2,000 l. est. hypothéquées sur Saint-Aubin, 1259 (orig. et vid.) ; - contre-partie de cet accord, scellée par Hugues de Vienne, 1259 (orig. et vid.) ; - les habitants de Saint-Aubin reconnaissent à Besançon, en présence de Renaud et Eudes, abbés de Saint-Paul et de Damparis, de Pierre, chantre de Saint-Paul, de Richard de Montbéliard, seigneur de Scey, d'Étienne, seigneur de La Chassagne, de Jean de Neuchâtel, chanoine de Bruges, et d'Eudes, châtelain de Poligny, que leurs terres doivent appartenir au seigneur du lieu, s'ils quittaient sa seigneurie, 1261 ; - Philippe de Vienne, fils d'Hugues, seigneur d'Antigny, reprend en fief d'Hugues et Alix, comtes de Bourgogne, Saint-Aubin et Aumur, dot d'Agnès, sa femme, 1265 (orig. et vid.) ; - reconnaissance du prêt de 3,000 l. est. faite aux mêmes par Hugues de Vienne et Agnès, sa femme, renouvelant leur reprise de fief, 1265 ; - Hugues de Vienne et sa femme engagent Saint-Aubin aux comtes de Bourgogne, en garantie du prêt ci-dessus, et le reprennent d'eux en fief, 1266 (orig. et vid.) ; - Philippe de Vienne, seigneur de Pymont et de Saint-Aubin, reconnaissant des bons services de Guillaume de « Vitendrene, » du diocèse de Théroüanne, son fauconnier, lui donne 12 livrées de terre à Saint-Aubin, 1358 ; - accord entre Tristan de Chalon, seigneur d'Orgelet, et Marguerite de Vienne, dame d'Arguel et de Cuiseaux, veuve de Louis de Chalon, au sujet des hommages réciproques qu'ils reconnaissent se devoir, Tristan reprenant en fief de Marguerite la terre de Saint-Aubin, Marguerite reprenant de Tristan Saint-Laurent-de-la-Roche, 1368 (cop.) ; - vente de 32 « florenées » de terre à Saint-Aubin, consentie par Guillemette, veuve de Jean de Chissey, chevalier, et femme de Jean de Vaites, écuyer, en faveur d'Hugues de Chalon, pour 320 fl. de Florence, 1383 ; - reprise de fief à Saint-Aubin faite à Jean de Chalon-Châteaubelin par Henri Le Louvet, de Rochefort, écuyer, 1387 ; - Henri de Montbéliard, seigneur d'Orbe, et Henri de Villersexel, comte de La Roche, se portent fort pour Étienne de Montbéliard, seigneur de Montfaucon, envers Jean de Chalon-Châteaubelin, à l'occasion d'une dette de 8,000 fl. de Florence, consentie pour la dot de Jeanne de Montbéliard, femme de ce dernier, et assignée pour 5,000 fl. sur Saint-Aubin, pour 3,000 sur Chay et ses dépendances, 1388 ; - commission d'administrateur de ses domaines, donnée par Louis de Chalon-Châteaubelin, seigneur de Saint-Aubin, à Amé de Chalon, abbé de Baume-les-Moines, assisté de Jean de Ronchaud, Pierre de Merlia, bailli, et Jean, bâtard de Chalon, châtelain d'Orgelet, 1398 (vid.) ; - Jean de Chalon, seigneur de Croisy, frère de Louis, comte de Tonnerre, consent, après deux sommations, à remettre Saint-Aubin aux officiers du Duc, après avoir fait toutes réserves sur cette remise, 1411.

- 1B401 (Registre.) - Registre papier de 285 feuillets (manquent les premiers et derniers feuillets).
1293-1490. - *Saint-Aubin*. Terrier de Saint-Aubin et de la châellenie, dressé en 1486-1490, par Perrenot Bernard, de Saint-Aubin, et Girard Besancenot, de Tichey (manquent les 18 premiers feuillets) ; - texte (incomplet) des franchises accordées aux bourgeois de Saint-Aubin par Hugues de Vienne, seigneur de Longwy, en 1293, confirmées en 1332 par Philippe de Vienne, en 1364 par Jean de Chalon, en 1408 par Jean sans Peur (fol.1) ; - déclaration des rentes et cens dus au Roi par les habitants de Saint-Aubin : Claude Vichard, Thevenon Mairet, Guyot Bernard, Jean Seguin, Lambert Sorge, Gui Ruget, Martin Vichard, Perrenot Grivel, Girard Guyard, etc. ; - terres et prés du seigneur ; - reconnaissances d'Aumur ; texte des franchises accordées aux habitants par Philippe de Vienne, seigneur de Pymont, 1366 (fol. 27, r°) ; - tenanciers d'Aumur : Alexandre Clerget, Perrenot Ravet, Huguenot Le Noir, Barthélemy Michelot, etc. ; - Saint-Loup ; texte des franchises accordées aux habitants par Philippe le Bon, 1422 (fol. 41, r°) ; - reconnaissances de Tichey ; - reconnaissances d'Hotelans ; texte des franchises données aux habitants par Hugues de Neublans et Marguerite, sa femme, 1265, d'après un vidimus de Geoffroy, prieur de Losne, 1315 (fol. 216, v°) ; - Fletterans ; - Petit-Noir (Annoires) ; - Longwy.
- 1B402 (Liasse.) - 26 pièces parchemin, 4 papier, 9 sceaux.
1222-1532. - *Saint-Julien*. Griffon de Laubespin, écuyer, donne à Jean de Chalon-Auxerre, seigneur de Rochefort, une maison au château de Saint-Julien, un domaine dans la châellenie, plus 60 l. viennoises, en échange d'une exemption d'hommage, 1294 ; - Étienne, fils d'Hugues, prévôt d'Andelot, reprend en fief du comte d'Auxerre un fief dans la paroisse de Saint-Julien, 1300 ; - Charles VIII (en la personne de son gouverneur de Bourgogne) reçoit l'hommage de Gilbert Andrevet, seigneur de Saint-Julien, 1489. - *Sainte-Marie-en-Cbaux*. Richard d'Auxelles, chevalier, reprend en fief d'Othenin de Bourgogne sa maison et

son fief de Sainte-Marie-en-Chaux, 1268 (orig. et vid.) ; - Othon IV donne à Hugues de Bourgogne le fief tenu à Sainte-Marie par Nicolas et Richard d'Auxelles, frères, 1292 ; - Richard d'Auxelles, chevalier, vend à Hugues de Bourgogne tous ses droits sur la forêt du Chasnois pour 50 l. est., 1302 ; - le même prie Hugues de Bourgogne de rendre sa maison de Sainte-Marie à Jean, son fils, moyennant le remboursement de la somme pour laquelle elle lui était engagée, 1305 ; - Jean de Cusance, chevalier, bailli du comté, invite Nicolas Joly, receveur de Gray, à solder la garnison mise au château de Sainte-Marie après la mort de Gui de Bricon, 1366 ; - Melchior de Reinach, seigneur de Florimont, d'Amoncourt et de Sainte-Marie-en-Chaux, donne procuration à Jean de Sagey, seigneur d'Adrisans, pour reprendre sa terre de Sainte-Marie en fief de l'Empereur, 1532. - *Salins*. Othon II de Méranie, comte de Bourgogne, donne à Guillaume de Chay 20 l. de rente en la châtellenie de Dole, en échange du fief tenu à Salins par Humbert le Jeune, 1222 (orig. et vid.) ; - Josserand le Gros, seigneur de Brancion, cède à Hugues, duc de Bourgogne, tous ses droits sur la baronnie de Salins, et reçoit en échange des terres à Aignay-le-Duc ; le Duc échange les droits obtenus sur la baronnie de Salins contre le comté de Chalon, cédé par Jean, comte de Chalon et seigneur de Salins, 1239 (2 orig. variés et 3 vid.) ; - mandement de Josserand de Brancion adressé à Pierre Béraud pour faire compléter et ratifier par Marguerite, sa femme, et Henri de Brancion, son fils, le traité ci-dessus [1239] ; - Henri, fils de Guillaume Rebourcet, reprend en fief et chasement de Jean, comte de Bourgogne, un fief situé sur la roche de « Salinmont » (Roche-Salomon), 1242 ; - Richard de Myon vend à Hugues, fils de Gui Faivre, le tiers d'un meix au Bourg de Salins, 1244 ; - autres achats d'immeubles, par le même Hugues Faivre, d'Odin, fils du chevalier Gui d'Éternoz, d'Hugues Le Gros, chevalier, de Renaud Faivre et d'Alix, sa femme, de Pierre Le Gros, 1244 ; - Gui de Baume, chevalier salinois, reprend en fief du comte Jean une vigne et un cellier à Salins, 1245 ; - le comte Jean donne à « Hugonet fil dan Wiot » un terrain voisin de la Furieuse, 1247 ; - Guillaume de Forcalquier prête hommage lige au comte Jean et à sa femme, et promet de prêter semblable féauté après leur mort à celui de leurs héritiers « qui tendra la plus grant seignorie lo conte ; » il renonce de nouveau à tous ses droits sur la baronnie de Salins, 1250 ; - diplôme de Guillaume, roi des Romains, accordant au comte Jean le droit de frapper à Salins des deniers de même poids et aloi que les deniers tournois, Salins, 22 avril 1251 ; - vidimus et confirmation de ce privilège donné par Innocent IV, 1251 ; - Hugues, fils dan Wiot, châtelain de Bracon, prête hommage lige aux comtes Hugues et Alix pour ses vignes du Val de Salins, 1260 (vid.).

1B403 (Liasse.) - 25 pièces parchemin, 13 sceaux.

1262-1309. - *Salins*. Perronet Rouillard, bourgeois de Salins, affranchi par le comte Jean, s'oblige, en retour, à entretenir à perpétuité les portes et poternes du bourg de Salins et à soigner les « bois, pameles, angons et serreures, » 1262 ; - le comte Jean, pour se délivrer de « dete et oster de pechié, » donne à Hugues, son fils, en représentation de la dot de Mahaut de Bourgogne, sa mère, le château de Bracon, 1.000 l. de rente sur la saunerie, et le tiers des vignes du Val de Salins, 1263 ; - vente de terrains consentie au profit du comte Jean, par Nicolette, veuve de Guillaume Colombet, de Salins, et son fils, moyennant 2 charges de grand sel, 1263 ; - Guillaume Pouget, chevalier, reprend en fief de la comtesse Laure ses rentes sur la saunerie et 40 soudées de terre à Salins, 1265 ; - le chapitre de Besançon abandonne au comte Jean 2 s. de cens qu'il possédait à Salins, 1267 ; - Hugues Plantevigne, chevalier, ayant vendu une partie des rentes qu'il tenait en fief en la saunerie, reprend en échange du comte Jean sa maison, ses vignes et 1 quartier et demi de muire, 1267 ; - Guillaume de La Tour cède au même comte un sien chazal, en échange de 2 charges de sel, 1271 ; - Pierre Esprit, chevalier, reprend de la comtesse Laure 10 livrées de terre, 1273 ; - Vaucher de La Tour, damoiseau, vend à Othon IV un chazal situé devant le château « d'Arquençay, » 1280 ; - Othon IV assigne sur les halles de Salins une pension de 10 l. tournois à son barbier, Etienne de Metz, 1284 (vid.) ; - Othon de Granson reçoit d'Othon IV un don de 400 livres de rente, dont 200 amorties et 200 en fief, et promet de rendre au donateur le texte d'une précédente donation, 1290 ; - le chapitre de Saint-Anatoile vend pour 7 l. diverses parcelles de terrain à Jean de Chalon-Arlay, 1302 ; - achats de terrains faits de divers particuliers, nobles ou bourgeois salinois, par Jean de Chalon-Arlay, 1304-1306 ; - Jean de Chalon-Auxerre, seigneur de Rochefort, donne à Philibert, clerc de la saunerie, une vigne à Salins, en reconnaissance de ses bons services, 1309 (vid.).

1B404 (Liasse.) - 29 pièces parchemin, 5 papier, 11 sceaux.

1326-1593. - *Salins*. Béatrix de Viennois, dame d'Arlay, tutrice de Jean de Chalon-Arlay, indemnise l'église Saint-Anatoile de l'occupation d'un terrain qu'elle tenait à cens perpétuel de la maison de Chalon, 1326 ; - Jean de

Chalon-Arlay amortit le fief tenu à Salins par Renaud Le Chassignet d'Augerans et Étienne, sa femme, 1338 ; - Clémence, veuve de Jean d'Avanne et femme de Gérard de Cléron, chevalier, vend au Duc et à ses associés de la saunerie un chazal à Salins, au prix de 20 fl., 1363 (vid.) ; - la comtesse Marguerite donne à Perrenin dit Bourget, de Saint-Moris, une place à bâtir dans les halles de Salins, 1371 ; - Aimé de Rochefort, abbé de Buillon, et son monastère, échangent leurs droits sur une vigne contre un cens perpétuel de 5 sous, 1371 ; - le clergé séculier et régulier de Salins : chapitres, prieurs, curés, hospitaliers, reconnaissants de l'expulsion des juifs, « *vilissimorum et perfidissimorum Judeorum*, » décrétée par la comtesse Marguerite, s'oblige à célébrer perpétuellement pour elle des messes ou des anniversaires, 1374 ; - la comtesse Marguerite donne à Jean de Salins, seigneur de Poupet, son conseiller, une rente de 30 l. sur les tailles de Salins, avec droit de rachat pour 300 l., 1374 (vid.) (quittances de cette somme de 300 l., prix du rachat, donnée au trésorier du Duc par Étienne, Henri et Huguenin de Salins, frères, 1395 et 1397) ; - Jean de Clerval, curé de Notre-Dame de Salins, Jacquet Dangey, échevin du Bourg, et Jean de Chenecey, procureur du Duc, donnent au trésorier de la saunerie, Perrin de L'Aule, quittance de 27 l. est., montant de la fondation de Mahaut au profit des pauvres de Salins, 1379 ; - état des tailles du Bourg-Communal pour 1393 ; - reprise d'un fief à Salins faite à Jean de Chalon-Châteaubelin par Jean de Ray, 1395 ; - état des tailles du Bourg-Communal, 1400 ; - Philippe le Bon mande aux officiers de la saunerie de réparer de suite le moulin sur la Furieuse, appartenant à Pierre de Salins, 1423 ; le Duc consent, après observations de la ville et des officiers de la saunerie, à ce que le moulin en question, cause permanente d'inondation, ne soit pas détruit, pourvu qu'une indemnité de 500 écus d'or (300 payés par la saunerie, 200 par la ville) soit allouée au propriétaire exproprié, 1423 ; - consentement et quittance conditionnelle de Pierre de Salins, 1424 ; - Alix et Perrenette, filles d'Humbert de Chamole et de Marguerite Perrenot, vendent au Duc, pour 100 l., une rente de 10 l. à Salins (avec quittance), 1432 ; - Philippe le Bon prescrit au bailli d'Aval de prélever sur les habitants du Bourg-Dessus, de Bracon et de Châteaubelin, les frais d'un procès entamé entre ces communautés au sujet d'usage de bois communaux, 1437 ; - mandement du même, prescrivant aux échevins de Salins d'achever la fortification du Bourg-Dessus, du côté de la Furieuse et de la tour Rosières, 1441 ; - ordre du même à Bernard Noiseux, receveur de Bracon, de renouveler la bannière du Bourg-Dessus, « une aigle blanche sur champ de gueules, » et de déposer la vieille bannière en mauvais état au trésor de Grimont-sur-Poligny, 1443 (vid.) ; - reprise de la moitié du « chateau de l'Aule » et de la moitié de la « tour d'Arquinsey, » par Michel Merceret, de Salins, aux mandataires de Charles VIII, 1482 ; - Guyot Arménier, seigneur de Chazoy et de Montigny-lez-Arbois, donne procuration à Antoine d'Usier, son beau-fils, seigneur de Villette, pour reprendre du prince d'Orange ses fiefs de Salins, 1500 ; - marché de réparation du pont de Malpertuis, passé par Claude Guillemet et Nicolas Midol avec les échevins des deux bourgs et les officiers de la saunerie, 1512 ; - enquête sur le surhaussement et les dangers de la chaussée de pierre du Moulin-Vauchet, appartenant aux héritiers de Bonnet Jacquemet, et menaçant la ville d'inondations, 1593.

1B405 (Liasse.) - 12 pièces parchemin, 3 sceaux.

1277-1413. - Sampans. Vuillemin, fils de Clément, de Sampans, vend au Domaine, représenté par Aubriet de Plaine, une maison à Sampans, 1351 ; - Belin de Sampans, bourgeois de Dole, se reconnaît débiteur de 12 s. de cens envers la duchesse de Bourgogne, pour une terre à Sampans, 1404. - Santans. Vente de plusieurs meix et sujets à Santans, par Perrin, fils d'Hugon de Santans, damoiseau, à Grégoire de Dompierre, clerc du diocèse de Tulle, 1277 ; - amortissement de cet acquêt par Alix de Savoie, en faveur de Grégoire, son chapelain, 1278 ; - Étienne de Belmont dit de La Grange, chevalier, et Jacqueline, sa femme, vendent au même Grégoire, alors curé de Château-Chalon, une maison avec grange, 1279 ; - Perrenin de Santans, fils de feu Vienot, de Vigearde, vend au même quelques terres à Santans, 1280 ; - Hugues de La Grange dit Chevalier, moine de Baume, et Vaucher, son frère, cèdent des terrains à Grégoire, 1293 ; - Philippe le Bel mande à son bailli du comté de Bourgogne de remettre à la comtesse Mahaut les biens confisqués sur le prêtre Grégoire « *pro delicto seu maleficio*, » 1297 ; - Jean de Saint-Germain, damoiseau, vend à Eudes de Liesle, chapelain de Mahaut, un meix et ses droits utiles à Santans, 1305 ; - Abriet d'Oricourt vend un domaine à la duchesse Jeanne, 1346 ; - mandement de Jean sans Peur accordant une pension de 500 fr. à Aimé de Virieu, écuyer, pour ses bons services, 1408 (au dos de ce mandement cancellé est la mention de l'échange de cette pension contre la tour de Santans et ses dépendances) ; - reprise de fief et dénombrement donnés au même duc par Guigue de Salnove, son chambellan, gratifié de la seigneurie de Santans, Cinqcent et Étrepigny, par son maître, sous clause

de rachat, au prix de 2,000 l. (envoi en possession et donation insérés in extenso), 1411-1413.

- 1B406 (Liasse.) - 20 pièces parchemin, 6 sceaux (dont un type unique de l'officialité de Besançon à Lons-le-Saunier).
1254-1407. - *Saulx*. Jean, seigneur de Saulx, transige avec les comtes Hugues et Alix, au sujet de robes dues annuellement pour son office de la vénerie ; il accepte, en échange de ces robes, une rente de 30 l., 1254 ; - Jean de Passavant, seigneur de Saulx, donne quittance d'arrérages de cette nouvelle rente, 1260 ; - Alix et Jeannette d'Accolans, femmes de Robert et d'Estevenin de Pierrefontaine, cèdent à Aimon, seigneur de Faucogney, tous leurs droits à la succession de Valon, seigneur de Saulx, 1283 ; - Étienne d'Oiselay, seigneur de la Villeneuve, reprend en fief d'Hugues de Bourgogne Saulx et ses dépendances, 1302 ; - Jean et Arnaud d'Orsans, frères, vendent à Jean de Faucogney tous leurs domaines de Saulx et Coursemey, 1303 ; - Henri, fils d'Aimon de Faucogney, chevalier, cède à Jean, son frère, pour 80 l. tournoises, tous ses droits à Saulx, 1316 ; - Henri de Champey, fils de Perrin de Cuve, écuyer, vend à Henri de Faucogney ses terres de Saulx, 1347 ; - Girard de Belfort, écuyer, reprend en fief de Philippe le Hardi, à cause de Faucogney, son fief de Saulx, 1385 ; - Jacques de Vellefaux, chevalier, reprend en fief du Duc 10 livrées de terre qu'il tenait dès 1357 de Henri de Faucogney, vicomte de Vesoul, 1385 ; - Jacquot de Contréglise reprend de Philippe le Hardi un fief à Saulx, 1407. - *Scey-en-Varais*. Richard, seigneur de Scey, reprend en fief d'Hugues et Alix ses château et bourg de Scey, et les fiefs de Perron le Put et de Guyon de Bolandoz, ainsi que des terres à Montigny-lez-Arbois, 1260 (orig. et vid.) ; - sentence rendue par Philippe, comte de Savoie et de Bourgogne, assisté de Fromond, son bailli, de Guillaume de Liesle et de plusieurs autres personnages, contre Étienne de Scey, coupable de plusieurs méfaits contre les propriétés ou les personnes ; après avoir visé plusieurs déclarations transcrites *in extenso* d'Étienne se soumettant à la réparation de ses torts, Philippe condamne Étienne à de fortes amendes au profit de l'archevêque, du chapitre des abbayes de Saint-Paul et Saint-Vincent de Besançon, et confisque le château de Scey jusqu'à l'acquiescement des amendes, 1276 ; - Marguerite de Scey, veuve de Jean de Cléron, vend pour 80 l. tournoises à Eudes de Liesle, chapelain de Mahaut, ses droits sur les moulins de Scey, 1303 ; - Girard, fils de feu Richard, seigneur de Scey, vend à Mahaut, pour 4,000 l., la moitié du château de Scey, 1304 ; - Jean de Gicon, chevalier, déclare tenir le château de Scey au nom du duc Eudes IV et devoir le lui remettre à première réquisition, 1347 ; - Philippe de Rouvres cède pour 3,000 l. tournoises le château de Scey à Thiébaud de Scey, en se réservant le droit de rachat pour 4,200 fl., 1359 ; - ordre de Henri, comte de Montbéliard, prescrivant au bailli Jean de Montmartin de réunir 10 hommes d'armes et 100 sergents pour le siège du château de Scey, joint au décompte des dépens de cette troupe dressé par Girard de Lomont, prévôt de Baume, 1364-1365 ; - donation entre-vifs faite par Thiébaud de Scey à Girard de Cusance, son neveu, de tout son mobilier et de diverses terres, à charge d'acquiescer ses dettes et diverses fondations pieuses, 1377 ; - Jean de Cusance, seigneur de Scey, reprend en fief du Duc sa terre de Scey et en donne le dénombrement, 1407.
- 1B407 (Liasse.) - 18 pièces parchemin, 3 papier, 5 sceaux.
1265-1534. - *Sellières*. En présence de Gui, archevêque de Vienne, Othenin de Bourgogne donne à Alix, sa mère, la jouissance du château de Sellières, en représentation des 1,000 livrées de terre que celle-ci avait assignées sur ses propres domaines de Colonne et de Montbozon à Philippe de Bar, épouse d'Othenin, 1270 ; - Othenin de Bourgogne reprend en fief de Henri, comte de Champagne, roi de Navarre, son château de Sellières, et promet, si Jussey lui échoit en partage, de substituer le fief de ce château à celui de Sellières ; enfin il s'engage, s'il devient comte de Bourgogne, à ne jamais aliéner Jussey, 1273. - *Servance*. Nouvelle, fille d'Huguenet de Cuse, damoiseau, vend à Aimon de Faucogney tous ses droits en la paroisse de Servance, pour 35 l. estevenantes, 1294. - *Usier*. Hugues, seigneur d'Usier, reprend, en accroissement de fief, des comtes Hugues et Alix, le marché d'Usier et des ménages à Bians, Goux, Sombacourt et Vons, outre certains droits à Chaffois, 1266 ; - Louis de Chalon, prince d'Orange, donne à sa cousine, Henriette de Vienne, en reconnaissance de bons services, le château d'Usier et ses dépendances, avec 100 l. de rente en la saunerie, 1430 (copie) ; - procuration donnée par Claude du Vernois, veuve d'Antoine d'Usier, seigneur de Villette, à Simon Gauthiot, d'Ancier, et à Jacques de Chemilly, écuyer, pour reprendre de l'Empereur son château d'Usier, 1534 ; - dénombrement fourni à cette occasion par Claude du Vernois, 1534. - *Vadans*. Hugues d'Antigny, comte de Vienne et seigneur de Pagny, reprend en fief des comtes Hugues et Alix, outre Longepierre et Mervant, Vadans devant Arbois, la Ferté et Annoire, 1265 ; - Jean de Vergy emprunte 500 l. d'Othon IV, de Jean de Chalon-Auxerre, d'Étienne de Chalon-Vignorry et de Jean de Chalon-Arlay, copropriétaires des sauneries, s'oblige à

les leur rendre en cinq ans, et leur assure, pour la saunerie, durant la même période, les produits de l'exploitation des bois de Vadans, 1291 ; - transaction entre Jean de Vienne, seigneur de Pagny, et Philippe, son frère, seigneur de Pymont, au sujet de leurs partages, et en particulier du château de Vadans, 1323 ; - vente d'une pièce de terre à Vadans, consentie par Guillaume Bonotte, de Salins, ancien chapelain de la duchesse, au duc Eudes IV, 1348 ; - Marguerite de Vergy, comtesse de Valentinois, et Marguerite de Poitiers, sa fille, dame de Perreux, vendent pour 8,000 fl. le château et la seigneurie de Vadans au duc de Bourgogne, 1337 ; - exécution du marché ci-dessus par le Duc, qui paie comptant 4,000 fl. et assigne 4,000 fl. en rentes sur les terres de Cinqcent, Étrepigny et Santans, 1357 ; - mandements relatifs à la levée d'une aide pour le paiement du château de Vadans, 1357 ; - la comtesse Marguerite assigne une rente perpétuelle de 50 l. sur la saunerie à Hugues de Vienne, seigneur de Pagny, en échange de ses droits sur les fief et château de Vadans, 1361 ; - semblable don de 200 fl. de rente sur la saunerie fait pour le même motif à Louis de Chalon, seigneur d'Arguel et de Cuiseaux, par la comtesse Marguerite, 1363 ; - Charles de Poitiers, seigneur de Saint-Vallier et de Vadans, reprend son château de Vadans de Jean sans Peur, 1407 ; - commission de receveur de Vadans, la Ferté et Souvans, avec détail des attributions et émoluments de cet office, donnée à Sébastien Gillaboz, notaire d'Arbois, par Charles de Poitiers, seigneur du lieu, 1506.

- 1B408 (Registre.) - Registre vélin de 20 feuillets (reliure basane gaufrée du XVI^e siècle).
1532-1534. - *Vadans*. Reprise de fief et dénombrement donnés à Claude de La Baume, seigneur de Mont-Saint-Sorlin, maréchal de Bourgogne, par François de Poitiers, protonotaire apostolique, chanoine de Besançon, au nom de Jean, Charles, Louis, Guillaume et Ferry de Poitiers frères, coseigneurs (avec lui) de Vadans, comme héritiers de Charles de Poitiers, chevalier, conseiller de l'Empereur en son parlement de Dole ; - détail des dépendances de la seigneurie ; château ; villages d'Abergement-le-Grand et le Petit, de Mathenay, Molamboz (en partie), Montmalain, Saint-Pierre et Vadans ; - signe patibulaire ; droits de mesures ; bois ; fours banaux ; charrois, tailles et corvées ; arrière-fiefs ; - dépendances à Bard, Souvans et Villers-Robert.
- 1B409 (Liasse.) - 16 pièces parchemin, 2 papier, 9 sceaux.
1301-1535. - *Vadans-lez-Gray*. Sentence de Jean de Ray, gardien du comté, donnée en présence de Guillaume, bâtard de Poitiers, bailli, de Jean de Bonnay, trésorier d'Amont, et de Jean de Vadans, écuyer, par laquelle les habitants du lieu de Vadans, bourgeois de la comtesse de Bourgogne, sont déclarés exempts de redevances en avoine, et simplement assujettis à 5 l. de cire de cens annuel, pour droit de garde, 1371. *Vaivre-lez-Vesoul*. Vente de la moitié des dîmes de Vaivre, par Régnier de Chariez et Alix, sa femme, à Mahaut d'Artois, 1301 ; - Perrin Pute-Buyé, de Vaivre, autorisé à ne pas démolir la tour qu'il avait construite à Vaivre, sans permission de la comtesse, s'engage à prêter féauté au châtelain de Vesoul, et à payer un cens annuel de 2 l. de cire au comte de Bourgogne, 1367 ; - reprises de fiefs à Vaivre faites au Duc : par Jean L'Aigu, de Charmoille, écuyer, 1385 ; - par Jean d'Auxange, écuyer, 1385 ; - par Guyette de Gressoux, veuve de Vuillemin, prévôt de Vaivre, 1385 ; - par Renaud de Montureux, écuyer, 1385 ; - par Bertier d'Aroz, écuyer, mari de Jeannette d'Auxange, 1407 ; - par Jacquot d'Auxelles, écuyer, 1407 ; - par Marguerite de Melincourt, veuve de Jean L'Aigu de Charmoille, écuyer, 1407 ; - reprise de fief faite à Jean de Baudricourt, gouverneur de la province pour Charles VIII, par Étienne de Falletans, écuyer, seigneur de Réaumont, 1485 ; - dénombrement de son fief de Vaivre, 1485 ; - François Ton-dot, de Villersexel, mari de Jeanne Faverot, de Chariez, reprend en fief de l'Empereur un domaine à Vaivre, 1532 ; - procuration donnée par Jean Faverot, de Chariez, prêtre, à François Tondot, de Villersexel, pour reprendre de l'Empereur sa part du domaine de Vaivre, 1532 ; - Bonne Ponsot, veuve de Perrenot Droz, seigneur de Vaivre et de Provenchères, reprend de l'Empereur, en son nom et au nom de ses coseigneurs, la terre de Vaivre, 1532 ; - copie d'un acensement des communaux de Vaivre, acensés pour 5 s. estev. par an par le Domaine, à Jean Salivet, de Vesoul, 1535. - *La Vaivre*. Eudes de Cromary reprend en fief d'Hugues de Bourgogne sa maison de La Vaivre, près de Cromary, 1320.
- 1B410 (Liasse.) - 11 pièces parchemin, 1 papier, 5 sceaux.
1259-1420. - *Valempoulières*. Commission de châtelain de Valempoulières donnée par Étienne de Saint-Dizier, seigneur de Saint-Laurent-de-la-Roche, à Jean de La Roche, son écuyer, 1326 ; - mandement de Thiébaud de Blamont, gardien du comté, prescrivant au bailli Huart de Raincheval et à Jean d'Arguel, seigneur de Roset, de saisir les forteresses de Valempoulières et de Chavannes, vendues par Tristan de Chalon, seigneur de Châteaubelin, « au grant

vitupère » de la comtesse de Bourgogne, 1367 ; - transactions entre Pierre, seigneur de Cly, et la comtesse Marguerite, au sujet de l'échange de Valempoulières, pour lequel on lui abandonne la châtelainie de Baume, 1374 (v. B. 327) ; - compte d'exploitation de la forêt de La Faye de Valempoulières, 1378-1379 ; - don de la terre de Valempoulières, au rachat de 4,000 fr., fait par Jean sans Peur à Gauthier de Bauffremont, seigneur de Ruppes et de Soye, pour brillants services de guerre 1414 (endommagé) ; - procura-tion donnée par Gauthier de Ruppes, seigneur de Soye et Thil-Châtel, à Jean Peluchot, licencié en droit, Hugues Serin, Odot Le Bediet, Boniface de Ruppes, Hugues dit Borgne d'Argies, écuyer, Jacquemin de « Suilz » et Guillemain d'Amance, pour toucher à Dijon 4,000 fr., prix du rachat de Valempoulières, Vaivre, Mailleroncourt-Saint- Pancras et Betoncourt, effectué par Philippe le Bon, 1420 ; - quittance du prix du rachat de Valempoulières, donnée à la Chambre des Comptes de Dijon par les procureurs de Gauthier de Bauffremont, 1420. - *Velesmes*. Sentence de Jean de Montaigu, bailli du comté, dans un procès au sujet de droits d'usage dans les bois de Velesmes, entre frère Eudes, curé de Velesmes, et le gruyer du comté ; le droit d'usage est reconnu au curé, 1345 ; - *Venués*. Anthelme, abbé de Saint-Maurice en Chablais et son monastère abandonnent à Jean, comte de Bourgogne, tous leurs droits sur le Val de Venues, tenu d'eux en fief par Thiébaud de Belvoir, 1259 (orig. et vid.).

1B411 (Liasse.) - 25 pièces parchemin, 4 sceaux.

1290-1423. - *Vesoul*. Reprise de fief faite à Mahaut d'Artois par Aimé de Faucogney [vicomte de Vesoul], sur l'ordre d'Othon IV, 1290 ; - diplôme d'Adolphe, roi des Romains, constatant l'occupation de Vesoul par les troupes françaises et inféodant directement son château à Aimé de Faucogney, s'il parvenait à le reprendre soit par traité, soit par les armes, Coblentz, février 1296 ; - confirmation de cette inféodation, accordée sur les instances de Jean d'Oiselay, par Albert, roi des Romains, Essling, octobre 1299 ; - obligation contractée par Hélot, juif de Vesoul, et plusieurs de ses coreligionnaires d'Apremont, Baume, Dole, Monthozon, Poligny et Port, de payer 500 l. estev. à Hugues de Bourgogne, à charge par celui-ci de les aider à opérer le recouvrement et l'assiette de cette somme sur les autres juifs du comté, 1319 ; - quittance de 187 l. 5 s. 8 d. donnée par Vauthier de Vienne, seigneur de Mirebel, gardien, à Michelot, lombard de Vesoul, pour montant de subsides levés à Vesoul et aux abords pour la nouvelle chevalerie du Duc, 1342 ; - reprise de fief de l'éminage de Vesoul et de diverses terres faite au Duc par Étienne de Vellefaux, chanoine de Saint-Aignan d'Orléans, 1362 ; - ordre du gardien, Jean de Ray, donné à Guillemain de Mont-Sain-Léger, bailli, et à Jean de Bonna, trésorier de Vesoul, d'informer sur les aliénations irrégulières de fief au bailliage d'Amont, 1369 ; - Jean de Ray mande au prévôt de Vesoul l'arrivée du bailli Guillemain de Mont-Sain-Léger, envoyé à Vesoul pour « enquerre sur acuns bourgoingnons qui hont brisié les trièves » conclues avec Brocard de Fénétranges, les Allemands elles Bourguignons, et pour lever des subsides de guerre sur les habitants de Vesoul, 1371 ; - état des vivres réquisitionnés à Vesoul par Guillaume, bâtard de Poitiers, pour l'expédition contre le seigneur de Montureux, liquidation des dépens, 1374-1376 ; - copie d'un mandat de 300 fl. délivré à Philippe de Demangevelle, châtelain de Vesoul, par le trésorier du lieu, quittance de Philippe, 1374-1375 ; - reprises de fiefs de la châtelainie de Vesoul faites au Duc ; par Huguenin Renaud, de Vesoul, écuyer, 1385 ; - par Guyot de Gevigney, écuyer, 1385 ; - par Guillaume Bavez, de Charmoille, écuyer 1385 ; - par Humbert de Presles, de Vaivre, 1385 ; - transaction entre Jean de Bucey, écuyer, fils de Guillaume, demeurant à Montbozon, et Jean de France, écuyer, demeurant à Vesoul, au sujet d'une succession, 1389 ; - jugement rendu entre particuliers de Vesoul, aux assises tenues en cette ville, par Jean Thomassin, lieutenant du bailli d'Amont, en matière de prêt d'argent, 1397 ; - reconnaissance d'une censive au profit du Domaine par Jean Perraz, bourgeois de Vesoul, 1405 ; - reprises de fiefs faites au Duc à cause de son château de Vesoul : par Étienne de Montroz, écuyer, seigneur de Vallerois-le-Bois, 1407 ; - par Guyot de Navenne, fille de Thierry de Navenne, écuyer, petite-fille, en ligne paternelle, de Thierry de Vesoul, chevalier, 1407 ; - par Jean de Balay, seigneur de Frotey, 1411 ; - par Étienne de Montroz, écuyer, seigneur de Vallerois-le-Bois, 1415 ; - transformation en censive, au profit de Jean Benoît et de sa femme, bourgeois de Vesoul, d'un fief situé à Vesoul, consistant en une maison appelée « le Viez Maisel, » à eux cédée par Fromond de Gevigney, 1417 ; - reprise de fief par Guillaume de Maizières, seigneur de Maizières et de Chargey-lez-Gray, avec dénombrement de sa terre de Maizières, mouvante de Vesoul, 1423.

1B412 (Liasse.) - 16 pièces parchemin, 3 papier, 3 sceaux.

1281-1533. - *Vesoul*. Reprises de fiefs situés à Vesoul ou dans la châtelainie faites au Duc : par Didier de Cicon, chevalier, seigneur de Gevigney et de Demangevelle, 1428 ; - par Guillemette, fille de feu Alexandre Garin et

de Guyotte de Navenne, 1433 ; - réceptions dans la bourgeoisie du Duc à charge de cens annuel payable au trésorier de Vesoul : d'Ozanne, fille de Pierre Alexandre, de Saint- Léger-l'Abbaye, 1434 ; - de Jean Guillaume, de Villars- sur-Saulnot, 1433 ; - information faite par ordre de la Chambre des Comptes, au sujet d'acensements de domaines à Jean Michelot, de Vesoul, au prix de 20 l. tournois payées comptant, et moyennant le cens annuel de 10 s., 1435- 1437 ; - acensements de terres appartenant au Domaine à Vesoul, faits à : Perriard Broquenet, Huguenet Joffroy, François Colin, Jean Regnault, Guillemain Le Barbelet, et Girard Lappointeur, des « haberges » de Vesoul, 1435 ; - reprise de fief de la « maison Fromond » de Vesoul, acquise d'Anatoile de Gevigney, faite à l'Empereur par Guillaume Barouset et Jeannette Coignière, sa femme, 1532 ; - autre reprise de fief faite à l'Empereur, et dénombrement de domaines à Vesoul, donné par Jeanne Terrier, veuve d'Antoine Sonnet, dudit lieu, 1533. - *Villette-lez-Arbois*. Reprise de fief faite à la comtesse Marguerite par Guillaume, fils d'Hugues de Grozon, écuyer, d'un domaine mouvant d'Arbois, 1372. - *Voiteur*. Estevenin d'« Asnans » cède à Othon IV un moulin et une île sur la Seille, à Voiteur, au prix de 80 l. est., 1281 ; - acensement du cours de la Seille et de l'emplacement d'un moulin à Voiteur, fait au profit de Jean Millet, de Domblans, par Jean Carondelet, lieutenant de Jean Chouzat, moyennant un cens annuel de 100 s., 1406.

1B413 (Liasse.) - 10 pièces parchemin, 3 sceaux.

1256-1532.- *Abbans*. Vuillemin d'Abbans, damoiseau, promet à Jean de Chalon-Auxerre, seigneur de Rochefort, de l'aider à grande et petite force, et lui cède le receipt de son château d'Abbans, 1282. - *Abbenans*. Jean, comte de Bourgogne, se porte caution, envers les comtes Hugues et Alix, de l'engagement pris par Étienne d'Oiselay, son frère, de ne pas élever de forteresse à Abbenans contre leur gré, 1256 (orig. et vid.). - *Aibre*. Thiébaud de Saint- Maurice en Montagne, seigneur de Bermont, donne procuration à Adrien de Saint-Maurice, seigneur de Mathay et Roye, pour reprendre en fief de l'Empereur les villages d'Aibre, Échevanne et Laire, 1532. - *Aillevans*. Jacquette, femme de Vuillemin, maire de Montbozon, fille de Jean de Montroz dit de Montby, vend à Hugues de Bourgogne son domaine d'Aillevans, 1296. - *Aillevillers*. Othon de Faucogney, seigneur de Saint-Loup, reprend en fief de la reine Jeanne les villages d'Aillevillers, Magnoncourt, etc., et la garde du prieuré de Fleurey, 1327. - *Alièze*. Guillaume de Saint-Dizier reprend en fief de Jean de Chalon-Auxerre, seigneur de Rochefort, le château d'Alièze et ses dépendances, 1344 ; - acensement d'un meix et dépendances, à Alièze, fait à Jean et Estevenin, fils d'Aymonin Perrenin, des Poids-de-Fiole, par Guillaume de Beaufort, seigneur de Beaulieu, châtelain d'Orgelet, pour Hugues de Chalon- Arlay, tuteur de Jean de Chalon-Châteaubelin, 1393 ; - reprise de fief faite à Louis de Chalon-Auxerre, seigneur de Châteaubelin, par Guillaume d'Ivory, écuyer, pour divers fiefs à Alièze, 1403 ; - reprise du même fief faite par le même au Duc, devenu seigneur d'Orgelet, 1409 ; - reprise de fief faite à Philippe le Bon pour domaine à Alièze, par Gauvain Griffé, de Saint-Laurent-de-la-Roche, écuyer, 1424 ; - dénombrement donné par le même en 1442.

1B414 (Liasse.) - 13 pièces parchemin. 1 papier, 7 sceaux.

1301-1440. -*Amange*. Alix, veuve d'Estevenin dit Séchai, écuyer, reprend en fief, au nom de ses fils mineurs, un domaine à Amange, de Jean de Chalon-Auxerre, seigneur de Rochefort, 1301 ; - Simonette d'Abbans, veuve de Gui d'Amange, seigneur dudit lieu, chevalier, reprend en fief le château et la terre d'Amange du duc de Bourgogne, 1385. - *Amblans*. Transaction visée et approuvée par Philippe le Bel, entre Hugues de Bourgogne et l'abbé de Luxeuil, par laquelle Hugues abandonne à l'abbaye ses droits sur Amblans, Bouhans et Velotte, et reçoit à titre viager les villages de Pomoy et Velleminfroy, 1302 (vid.) ; - approbation de cette transaction par Othon IV, 1302 ; - Jean de Semoustier, seigneur de Sorans, reprend du Duc un fief à Amblans, Adalans et Bouhans, 1440. - *Amondans*. Louis de Chalon, seigneur d'Arguel et de Cuiseaux, confirme l'affranchissement de la personne et des terres des enfants d'Hugues Le Faivre, d'Amondans, précédemment affranchi par son père, moyennant 40 florins payés comptant et un cens annuel de 4 émines de froment, payable à Montmahoux, 1366. - *Ancier*. Jean d'Ancier, chevalier, reprend du comte de Poitiers et de Bourgogne le fief tenu à Ancier par Jean de Bucey, 1316 ; - Simon d'Ancier, chevalier, reprend en fief de Philippe, comte de Poitiers, sa maison d'Ancier, ses étangs, pêcheries et domaines, 1316 ; - Jean de Cusance notifie à Jean de Bonnay, trésorier de Vesoul, un mandement de Philippe de Rouvres, maintenant Pierre de Silley en jouissance de sa terre d'Ancier, précédemment confisquée pour complicité dans l'arrestation et emprisonnement d'officiers de la comtesse de Flandre, 1358 ; - orrde de restituer au même

Pierre de Silley les meubles saisis pour le même objet, 1359 ; - ordre de restituer au même 100 l. de revenus perçus sur ses terres d'Ancier et de Chaux-lez-Gray pendant la mainmise, 1359 ; - quittance de ces restitutions donnée par Pierre de Silley, 1360 ; - compte de recettes de la terre de Chaux durant sa confiscation, dressé par Jean de Bonnay, 1358-1360.

1B415 (Liasse.) - 14 pièces parchemin, 2 sceaux.

1254-1480. - *Annoire*. Guillaume de Neublans, seigneur de Beauchemin, fils de Jean de Neublans, prête hommage aux comtes Hugues et Alix pour 20 livrées de terre à Annoire, 1254 (orig. et vid.) ; - Hugues, comte de Vienne et seigneur de Pagny, donne à sa bru, Agnès de Bourgogne, femme de Philippe devienne, Annoire et toutes ses dépendances, en remplacement de sa dot : Saint-Aubin et Aumur, restée entre les mains des comtes Hugues et Alix comme gage d'un prêt de 3,000 l. est. fait à Hugues et Philippe de Vienne, 1266 ; - Richard de Neublans, chevalier, vend à Robert, duc de Bourgogne, au prix de 2,426 l., les censes d'Annoire et de Saulçois, 1294. - *Arbecy*. Sentence de Philippe V adjugeant au comte de Bourgogne et à la reine Jeanne, sa femme, la garde d'Arbecy, que les officiers de Champagne réclamaient indûment comme partie intégrante de cette province, 1321 (vid.). - *Arc-lez-Gray*. Julien de La Haie, écuyer, homme d'armes de l'ordonnance du Roi, mari de Jeanne, bâtarde de Vergy, reprend en fief de Charles VIII, à la personne de Jean d'Amboise, son lieutenant général, les dîmes d'Arc-lez-Gray, dot de sa femme, 1491. - *Arc-sous-Cicon*. Vente de la moitié de la justice d'Arc-sous-Cicon et du fief tenu dans ce village par Guillaume Sapin, chevalier, par Henri de Joux, à Othon IV, au prix de 300 l. est., 1280 (orig. et vid.) ; - Jeannette de Mamirolle, veuve de feu «Lanczait» (?) d'Épenoy, reprend en fief du Duc la moitié de la justice, le four d'Arc, et divers droits à Ornans, 1384 ; - Hugues, fils de feu Oudet, prévôt d'Arc, reprend du même duc la moitié du four d'Arc et un domaine audit lieu, 1384 ; - dénombrement et reprise de fief à Arc donnés par Étienne Lanczait d'Épenoy, écuyer, 1407. - *Aresche*. Othe de Salins, chevalier, seigneur d'Aresche, reprend de Jean de Chalon-Châteaubelin son fief d'Aresche, 1389 ; - Jeannette, fille de feu Gentil, d'Aresche, et femme de Jacquot Sauvaget, vend, du consentement de son mari, à Jean de Chalon-Châteaubelin, représenté par Guyon de Montaigu, son receveur, la moitié du bois du Fay, près d'Aresche, au prix de 20 fr. d'or, 1391 ; - reprise de fief faite à Philippe de Hochberg, seigneur de Bade-Ville, de Seurre et de Saint-Georges, maréchal de Bourgogne et lieutenant du Roi, par Jean Bourgeois, seigneur d'Aresche et bailli de Montfaucon, 1480.

1B416 (Liasse.) - 22 pièces parchemin, 1 papier, 5 sceaux.

1263-1390. - *Arguel*. Jean, comte de Bourgogne, donne aux comtes Hugues et Alix le fief d'Arguel que tenait de lui Hugues de Neublans, 1263 ; - Hugues de Neublans vend aux mêmes son fief d'Arguel pour 300 l. est., et mande aux différents héritiers de la maison d'Arguel de rendre hommage à leurs nouveaux suzerains, 1263 ; - délai (« trée ») accordé [dans ce but] par Jean, comte de Bourgogne, à Girard et Perron d'Arguel, frères, à Pierre de Châtillon, leur oncle, à Jacquet et Amiet d'Arguel, frères, leurs cousins [v. 1263] ; - reprise de fief de sa part du château d'Arguel, faite aux comtes Hugues et Alix par Jacques d'Arguel, fils d'Eudes d'Arguel, en son nom et en celui de Guillaume d'Arguel, son oncle, et de Perron de Châtillon, 1263 (orig. et vid.) ; - semblable hommage prêté par Girard d'Arguel, 1264 (orig. et 2 vid.) ; - Guillaume d'Arguel, devenu majeur, prêle hommage à Mahaut d'Artois, 1300 ; - semblable hommage, avec dénombrement, renouvelé par le même, 1305 (incompl.) ; - déclaration de receipt donnée à Mahaut par le même, pour son château d'Arguel, 1305 ; - Jean de Chalon-Arly requiert Mahaut d'Artois de lui assigner jour afin de reprendre d'elle en fief le château d'Arguel que lui avait cédé Girard d'Arguel, 1305 ; - reprise du château d'Arguel faite au Duc par Jacques d'Arguel, 1334 (vid.) ; - transaction entre le duc Eudes IV et Jeanne, sa femme, d'une part, et Jeanne de Basserans, veuve de Jacques d'Arguel, d'autre part, agissant au nom de ses enfants mineurs, Jean, Guillaume, Lancelot, Guyotte et Alix ; en échange de 400 l. de rente précédemment assignées à feu Jacques d'Arguel sur les château et châtellenie d'Ornans, en indemnité de l'incendie et ruine du château d'Arguel pendant les dernières guerres, sa veuve accepte du Duc 400 l. de rente assignées sur le Domaine dans la seigneurie de Colonne, 1339. - *Arinthod*. Guillaume de Buenc, damoiseau, demande à Jean de Chalon-Auxerre la ratification d'une vente de ses droits à Arinthod, Condes et abords, par lui consentie en faveur de Jean Picard, chevalier, 1290 ; - vente de droits et terres A Arinthod et à Ugna, consentie par Girardin, d'Arinthod, fils d'Étienne, au profit de Jean de Chalon-Auxerre, au prix de 14 quartauts de blé, mesure d'Arinthod, 1285 ; - Huguenin de Chisséria et Humbert, son neveu, reprennent en fief de Jean de Chalon-Auxerre la «terre de Rossenz» qu'ils possédaient à Arinthod, 1306 ; - carnet-rentier des cens dus au comte d'Auxerre dans ses châtellenies d'Arinthod et Dramelay [v. 1350] ; - mandement

d'Huart de Raincheval, bailli du comté, adressé à Thiébaud Billaux, trésorier de Vesoul, pour régler les dépenses faites par les troupes de son ressort, réunies « pour assigier ceux qui estoient dedenz la forteresse d'Arinthol... quant la desconfiture fuit faicte a pont de Bealmon des diz malfactours d'Arintol, » 1368 ; - Guie de Toulouse, dame de Bornay, reprend en fief de Jean de Chalon-Châteaubelin son domaine d'Arinthod, 1390.

- 1B417 (Liasse.) - 12 pièces parchemin, 1 papier, 4 sceaux.
1258-1400. - *Arlay*. Un groupe de juifs : Josse et Vivant, d'Arlay, Lion Le Grand, de Saint-Julien, Lion Le Petit, d'Orgelet, Isaac dit de Marigny, Isaac, frère de Simon, de Pontarlier, Vivant, de Nancuisse, et Vivant, fils de Simon, de Poligny, se donnent, eux et leurs personnes, à Jean de Chalon-Auxerre, seigneur de Bochefort, en toute propriété et juridiction, 1269 ; - obligation de 1.000 fl. souscrite par Gui de Vienne, seigneur de Chevreaux, au profit de Tristan de Chalon, seigneur de Bochefort, en réparation de dommages causés à ses terres et à ses sujets, 1365 ; - arrêt de principe rendu au parlement de Dole, adjugeant au bailli d'Arlay le jugement d'une cause criminelle, dont prétendait connaître le bailli d'Aval, 1400 ; - copie de délibération du conseil de la saunerie de Salins, au sujet d'une vente faite par les bourgeois d'Arlay, de leur sel d'ordinaire pendant six ans, afin de payer les 4.000 écus de leur capitulation avec les troupes de Henri IV, et de dégager leurs otages, 1596-1598. - *Aude lange*. Vente d'une demi-fauchée de pré faite par Ameline d'Audelage, au nom de ses enfants, à Martine de Lantenne, au prix de 50 s. estev., 1286 ; - reprise de fief faite au Duc par Jean Gaiffot, d'Audelage, au nom de ses enfants, Jean et Simonette, nés d'Agnès d'Éclans, 1387. - *Augicourt*. Girard d'Augicourt reprend un fief dans le village de ce nom, du comte de Poitiers et de Bourgogne, 1316. - *Aumont*. Reprise de fief faite au comte par Guillaume Grivez, de Grozon, pour un meix à Aumont, 1313 ; - Perrenin, fils de feu Perrin dit de Peseux, d'Arbois, vend à Reignon, trésorier du comté, des meix et des hommes à Aumont, au prix de 40 l. estev., 1318. - *Autechaux-lez-Blamont*. Thiébaud de Neuchâtel notifie la concession de fief de 15 ménages à Autechaux-lez-Blamont, faite par lui à Odet de La Roche-sur-l'Ognon, 1316 ; - reprise de fief faite à cette occasion à Thiébaud de Neuchâtel, par Odet de La Roche, 1316 ; - autre reprise de 10 ménages à Autechaux, faite par Jean, seigneur de Belmont-lez-Dole, au même Thiébaud, 1316. - *Autoreille*. Guillaume de Pesmes reprend du comte Jean 40 l. de rente au puits de Salins et les fiefs de Fontenelles et d'Autoreille, « qu'est de l'ospital de Jerusalem, » 1258.
- 1B418 (Liasse.) - 11 pièces parchemin, 2 papier, 3 sceaux.
1273-1547. - *Authume*. Simon de La Marche, seigneur de Chaussin, reprend en fief de Jean de Chalon-Auxerre, seigneur de Rochefort, Authume et ses dépendances, entre Dole et Jouhe, les fiefs des héritiers de La Tour et de Champdivers, et des terres à Parcey et Goux, 1273 ; - Jean de Chalon-Auxerre donne à Henri, son maître charpentier, une émine de froment de rente à Rochefort, 4 fauchées de pré à Authume et Audelage, et annuellement 2 paires de robes pareilles à celles distribuées à ses écuyers, 1277 ; - Girard de Dole, clerc de Jean de Chalon-Auxerre, reprend en fief de celui-ci ce qu'il avait à Authume, 1292 ; - Pierre, curé de Crissey, vend à Perrenot de Rochefort, clerc, son domaine d'Authume pour 24 l. est., 1308 ; - Jacques Allemand, chevalier, reprend en fief de Jean de Chalon-Auxerre le domaine que ce dernier venait d'acheter de Jean Gauteret, de Rochefort, en « la prairie d'Aybe, » à Rochefort et à Salins, 1347 ; - publication et vidimus par Gui Bonderey, de Rochefort, lieutenant du gruyer, de lettres patentes de Charles-Quint accordant, moyennant le cens annuel de 10 l., le droit d'usage dans la forêt de Chauz (pour bâtir) aux habitants d'Authume, 1547. - *Autrey* Laure, dame d'Autrey et de Dampierre, mande à Girard de L'Hôpital, chambellan d'Othon IV, qu'Autrey doit être tenu en fief du comté de Bourgogne, sauf la ligeté due au duc de Bourgogne et à l'évêque de Langres, 1281 (orig. et vid.) ; - Marine de Bourgogne, veuve de Guillaume de Vergy, seigneur d'Autrey, Chargey, etc., tutrice de François de Vergy, institue Claude de Plange, son procureur, pour reprendre en fief de l'Empereur la baronnie d'Autrey et ses dépendances, Arc, Leffond, Mantoche et Pierrecourt, 1532. - *Auxange*. Othon IV reprend à son chapelain le moulin d'Auxange, qu'avait donné à ce dernier la comtesse Alix, et lui donne en retour le Moulin-Rouge, à Santans, 1294. - *Avanne*. Simon, seigneur de La Marche et de Chaussin, reprend en fief d'Hugues et Alix, Avanne et ses dépendances, tenues précédemment par Aymonin de Faucogney, 1264 (orig. et vid.). - *Aynans*. Hugues, seigneur de Gouhenans, Ehuns, Fay, reprend d'Hugues de Bourgogne Aynans, son battoir et sa pêcherie, 1335.
- 1B419 (Liasse.) - 13 pièces parchemin, 2 sceaux.
1184-1409. - *Balançon*. Jean de Ray, gardien du comté, mande au trésorier de Dole de délivrer gratuitement

des expéditions de certains titres à Jean de Rye, seigneur de Balançon, 1370 ; - état des actes en question ; - quittance des expéditions de ces titres concernant Corcondray, Binans, Thervey, donnée à Estevenin Vurry, trésorier de Dole, par Jean de Rye, 1370 ; - certificat de Jean de Ray, constatant la reprise de fief et le dénombrement donnés à Perrenin de Plaine, gardien des chartes du comté, par Mathey de Rye, seigneur de Balançon, 1386. - *Balanod*. Jean de « Varmes » vend à Jean de Chalon-Auxerre le bois du Chesnois de Balanod pour 15 liv., 1309. - *Balerne*. Vente d'un fief à Balerne, par Estevenin, fils de Jacquet de La Chapelle, de Mont-sur-Monnet, à Jacquet, fils de Vienet, du même lieu, avec reprise immédiate par l'acquéreur à Jean de Chalon-Auxerre, suzerain du fief, 1337. - *Bannans*. Association conclue entre l'impératrice Béatrix et l'abbaye de Romain-Môtiers, pour tous les domaines de ce monastère, transjurans et cisjurans (Bannans, Sainte-Colombe, Pontarlier, compris), 1181 (orig. et vid.); - accord entre Jean de Seyssel, prieur de Romain-Môtiers, et Jean sans Peur, en vertu de leur association pour la reconstruction et l'exploitation du moulin de Bannans sur le Drageon, 1417. - *Barésia*. Tristan de Chalon donne à Bachelin de Ville, son écuyer, en retour de son hommage, 30 livrées de terre, représentant un capital de 300 florins, dans le territoire de Barésia, dépendant de Montfleur, 1363. - *Baulay*. Le comte de Bar s'engage, envers les comtes Hugues et Alix, à ne pas chercher à accroître ses domaines au comté de Bourgogne, et reprend d'eux en fief Baulay, Cubry et leurs abords, 1236. - *Beauchemin*. Jean de Vienne, damoiseau, seigneur de Mirebel, reprend en fief d'Othon IV 200 l. tournoises par lui reçues et assignées sur les dîmes de Beauchemin, 1287. - *Beaufort et Beau-lieu*. Reprise de fief et dénombrement donnés pour Beau-fort et le château de Beaulieu et leurs dépendances, au duc de Bourgogne, par Antoine de Beaufort, fils de Guillaume de Beaufort, chevalier, 1409.

1B420 (Liasse.) - 8 pièces parchemin, 9 papier, 4 sceaux.

1258-1532. - *Beaujeu-sur-Saône*. Blanche, dame de Sombernon et de Beaujeu, reprend en fief des comtes Hugues et Alix ce qu'elle possédait à Beaujeu, fors les menues dîmes mouvant du fief de l'archevêque de Besançon, 1232 (orig. et 3 copies) ; Thiébaud, seigneur de Beaujeu, déclare que les hommes et terres tenus à Beaujeu par Jean de Sorans sont de son propre fief et de l'arrière-fief du comté de Bourgogne, 1316 (orig. et copie) ; - Thiébaud de Beaujeu déclare que tout son fief de Beaujeu relève du comté, 1316 (orig. et cop.) ; - Geoffroy, seigneur de Beaujeu, donne quittance au Duc des revenus de Beaujeu et Vellexon, perçus pendant toute la durée d'une mainmise passagère par les officiers de ce dernier, 1348 (orig. et cop.) ; - vidimus d'un don de 100 l. de rente sur la saunerie de Salins, fait par la comtesse Marguerite à Geoffroy de Beaujeu, en récompense de l'hommage de sa terre, 1348 (orig. et cop.) ; - mandement de Henri de Montbéliard, gardien, prescrivant au bailli Jean de Cusance de réunir des troupes et d'aller assiéger Beaujeu, sans lever le siège à moins d'ordre formel, 1363 ; - Marguerite, comtesse de Bourgogne, autorise la vente du bois de Belle-Vaivre, près de Sauvigney, faite par Robert de Grancey, seigneur de Courcelle et de Beaujeu, chevalier, mari de Jeannette, fille de Geoffroy de Beaujeu, à Henri, seigneur de Sauvigney [v. 1370] (vid. inachevé et cop.) ; - Jeanne de Roussillon, dame de Beaujeu, donne procuration à son châtelain, Jean de Beaujeu, seigneur de Volon, pour reprendre son château de Beaujeu en fief de l'Empereur, 1332 (orig. et cop.).

1B421 (Liasse.) - 20 pièces parchemin, 15 sceaux.

1263-1443. - *Beaumont-lez-Pin*. Jean d'Apremont, écuyer, reprend de Jean de Chalon-Rochefort ce que le seigneur de Ruffey tenait de lui à Beaumont, Brussey, Chevigney et Pelousey, 1284. - *Beauregard*. Philippe de Vienne, seigneur de Pymont, donne à Jeanne de Vienne, sa fille, et à Tristan de Chalon, son gendre, ses château et seigneurie de Beauregard, 1363. - *Beffia*. Guillaume de La Baume, écuyer, fils de Point, chevalier, en son nom et au nom d'Huguette, sa femme, fille du chevalier Philibert Abel, reprend de Jean de Chalon-Auxerre son fief lige de Beffia, 1299. - *Belmont*. Hugues d'Augerans, chevalier, reprend du même Jean de Chalon-Auxerre 10 livrées de terre à Belmont et la moitié du péage du lieu, 1263 ; - Jean de Belmont, damoiseau, reprend du roi Philippe V son château de Belmont et ses dépendances, 1317 (orig. et vid.) ; - Jean, seigneur de Belmont, reprend du Duc le château du lieu et diverses dépendances au Val de Quingey et à Liesle, 1357 ; - Jacques de Thoraise, chevalier, reprend du Duc son château de Belmont et une vigne à Sellières, 1356 (vid.) ; - vidimus de deux mandements de la comtesse Marguerite, accordant 200 l. de rente à son conseiller Ancel de Salins, et prescrivant de les assigner sur sa terre du comté de Bourgogne, 1364 (assignation de cette rente par Estevenin Vurry, trésorier de Dole, sur Belmont, Villers-Farlay et la saunerie, 1364) ; - Jacques de Thoraise reprend du Duc Belmont et 40 fl. de rente sur la saunerie, 1384. - *Belonchamp*. Clémence de Brainville vend à Gérard de Faucogney des sujets et terres à

Belonchamp et Servance, 1333 ; - Jeannette du Magny- d'Anigon, femme de Gui de La Goste, reprend du Duc ses sujets et domaines de Belonchamp et Moffans, 1385. - *Belvoir*. Thiébaud de Belvoir reprend d'Othon IV le receipt de Belvoir et de Vennes, 1279 (orig. et vid.) ; - hommage prêté au gouverneur, Jean de Baudricourt, par Thiébaud de Cusance, seigneur de Belvoir, 1481. - *Bersaillin*. Hugues de Poligny, écuyer, procureur de Catherine d'Arguel, veuve de Simon de Poligny, reprend en fief de la comtesse Marguerite un moulin et divers droits à Bersaillin, 1372 ; - assignation de 15 l. de rente à Bersaillin faite à Guillaume de Tourmont par Philippe de Rouvres (1358), et réserves du droit de retrait et montre d'armes des hommes de Bersaillin à Colonne par Marguerite, comtesse de Bourgogne, 1378 (cop.) ; - Millet de Vuillafans, écuyer, reprend du Duc son château de Bersaillin, 1384 ; - Agnès de Tourmont, veuve de Millet de Vuillafans, écuyer, et Guillaume de Vuillafans, son fils, reprennent du Duc les château et dépendances de Bersaillin, 1407 ; - reprise de fief et dénombrement donnés au Duc par Aimé de Vuillafans, demeurant à Bersaillin, 1443.

- 1B422 (Liasse.) - 15 pièces parchemin, 1 papier, 4 sceaux.
1274-1473. - *Besançon*. Traité conclu par l'entremise d'Eudes de Rougemont, archevêque, d'Othon IV, comte de Bourgogne, entre les citoyens de Besançon d'une part, Estevenin, seigneur de Ruffey, Foulques de Rigny, Estevenot d'Oiselay et leurs alliés ; les deux parties donnant procuration à ces arbitres, ceux-ci se portent respectivement garants de l'observation du traité final à intervenir, 1274 ; - Henri dit Rebourcet, de Besançon, donne quittance à la comtesse Alix de ce qui lui était dû par les successions paternelle et maternelle de celle-ci, 1276 ; - traité détaillé, relatif aux franchises et libertés de Besançon, passé entre Jean de Chalon-Arlay, l'empereur Rodolphe et les citoyens de Besançon, 1290 ; - mandement des citoyens de Besançon adressé aux châtelain et maire d'Orgelet, pour obtenir de Jean de Chalon-Auxerre, par leur entremise, la libération de Vienot dit de Morteau, et d'Estevenin, de Saint- Ferjeux, leurs cobourgeois, arrêtés et emprisonnés par Étienne de La Baume et Mores, son fils, 1290 ; - mandement de la reine Jeanne, comtesse de Bourgogne, ordonnant à Jean de Montaigu, bailli du comté, de saisir et exécuter les malfaiteurs dont Besançon était devenu le refuge, 1346 ; - obligations de diverses sommes d'argent pour achat d'étoffes de soie et de velours, souscrites au profit de Jean Porcelet, de Besançon, par Jeanne et le Duc Eudes IV, 1332-1356 (copie) ; - réponse faite à Huguenin Benoit, procureur des citoyens, par Louis de Joux, official de la mairie de Besançon, pour M. de Chalon, requis par les Bisontins de leur faire justice de 5,000 fl., dont leur avait causé préjudice Othenin de Salins, chanoine de Besançon, et ses complices ; le lieutenant de la mairie explique qu'il a fait le possible pour donner suite à cette requête, et qu'il a saisi les biens des coupables, situés dans son ressort, mais que les personnes d'Église échappent à sa juridiction, 1357 ; - Jean, fils d'Hugues Porcelet, de Besançon, vend à Jeannette, veuve de Thiébaud Barroillet, bourgeois de la ville, une vigne à Fussigney, au prix de 72 fl., 1362 ; - lods accordé par Aymon de Villersexel, archevêque de Besançon, 1363 ; - l'empereur Charles IV cède à Hugues de Chalon sa juridiction sur Besançon, 1365 ; - mandement de citation lancé par Louis de Chalon, vicaire d'Empire, contre Jacques Mouchet, chevalier, citoyen de Besançon, assigné devant la cour impériale siégeant à Jougne, 1422 (copie) ; - exploit de citation devant la cour de Jougne, notifié sur l'ordre de Louis de Chalon à Jean Michel, de Besançon, par Jean de. Fallersans, châtelain d'Arguel, 1422 ; - procédure devant les juges d'Empire : Jean de Romain- Motiers, bailli d'Orbe, Antoine d'Arnay, lieutenant du bailli d'Orbe, Guillaume de Boujailles, châtelain d'Échallans, et Jean Lambertod, damoiseau d'Orbe, réunis à Jougne, à requête du procureur Jean Navarret, contre Jacques Mouchet, 1422 ; - pardon accordé à Louis de Chalon, renonçant à la vicairie d'Empire, par le duc Philippe le Bon, 1429 (orig. et vid.) ; - consentement donné par les co-gouverneurs de Besançon à une vente de vigne mouvant de leur juridiction, 1473.

- 1B423 (Liasse.) - 15 pièces parchemin, 2 papier, 4 sceaux.
1254-1483. - *Betaucourt*. Gérard de Bourbévelle reprend des comtes Hugues et Alix ses droits et sujets de Betaucourt et Cendrecourt, moyennant un don de 20 l. est., 1256 (orig. et vid.). - *Betoncourt-Saint-Pancras*. Jacques de Baudoncourt, chevalier, fils de Gérard de Saint- Rerni, chevalier, vend à Jean de Faucogney le fief de Betoncourt, près de Brotte, au prix de 100 fl., 1354. - Binans. Gui de Binans reprend de Jean de Chalon son château de Binans, rendable, et certains droits à Dramelay, 1254 ; - Renaud, chevalier, seigneur de Binans, reprend de Jean de Chalon-Auxerre, fils d'Isabelle de Courtenay et de Jean, comte de Chalon, son château de Binans, 1269 ; - Jacques d'Augicourt, chevalier, châtelain de Port, raconte qu'étant châtelain de Montaigu, il fut chargé d'occuper la tour de Binans, que Renaud de Binans, poursuivi pour avoir enlevé la fille du seigneur de Brancion, lui abandonna ; que cette

tour fut reprise sur lui, par surprise, par Jean de Binans, frère de Renaud ; enfin, qu'ayant renforcé ses troupes, il la reprit définitivement au nom du comte de Bourgogne, qui la remit au comte de Montbéliard, 1293 ; - Hugues de Vienne, seigneur de Pagny, reprend de Tristan de Chalon son château de Binans, dot de sa femme Henriette de Chalon, 1362. - Blamont Olhon IV donne à Mahaut d'Artois le fief de Blamont et du « Chalelet, » qu'il avait naguère prescrit à Thiébaud de Neuchâtel de reprendre du comte de Montbéliard, auquel il déclare ce fief absolument retiré, 1290 ; - Thiébaud de Neuchâtel reprend de Mahaut d'Artois la châtelainie de Blamont, tenue par Jean de Belmont, 1316 ; - Thiébaud de Neuchâtel reconnaît avoir reçu, pour 3,0 l. est. promises en dot à sa femme, les villages de Glay, Hérimoncourt, Pierrefontaine. Seloncourt et Villars- lez-Blamont, 1340. - Bletterans. Othenin de Bourgogne promet à son oncle, Jean de Chalon-Rochefort, qu'il obtiendra de sa grand'mère Alix le dessaisissement de Bletterans, 1275 ; - Jean de Chalon-Arlay, devant 100 écus d'or à Jean Chapoy, son écuyer, pour achat d'une rente à Bletterans, que ce dernier tenait du chef de Jeannette de Bletterans, sa femme, lui donne en échange 10 l. de rente à Rennes, 1358 ; - Hugues de Chalon, seigneur de Châtelguyon ; Henri de Chissey, seigneur de Buflard ; Humbert Du Vernois, écuyer, et Antoine de Courberon, écuyer, vendent à Jeanne de Genoz, dame de Lux, 60 l. de rente sur Bletterans, en retour d'un prêt fait pour la rançon d'Hugues de Chalon, 1478 (remboursement de 969 l. à la dame de Lux, avec quittance au dos, 1483).

1B424 (Liasse.) - 14 pièces parchemin, 7 sceaux.

1268-1396. - Blye. Pierre de « Jarelanges, » bailli du comte de Montbéliard, fixe à 20 s. le prix d'amodiation de la nef et du pontonage de Blye, loués à Huguenin Le Nautonnier, de Blye, 1313 ; - Jacquet dit Bosc, de Saint- Lolliaïn, reprend d'Hugues de Marigny, chevalier, son fief de Blye, 1333. - La *Boissière*. Reprise de fief de La Boissière, faite à Jean de Chalon-Châteaubelin, à cause de Monnet, par Jean Chambu, écuyer, seigneur du lieu, 1392. - *Bonvillers*. Reprise de fief faite à Perrin de Chalon « Le Bouvier, » par Anthelme de Miolans, pour son domaine de Bonvillers, 1268.- Bornay. Jean de Bornay reprend de Jean de Chalon-Rochefort son château de Bornay, 1276 ; - Humbert et Guyot de Bornay reprennent du même le même château, 1294 ; - Hugues de Neublans occupe, sur l'ordre dit l'archevêque de Besançon, tuteur des enfants d'Auxerre, le château de Bornay, et rend hommage et féauté à l'archevêque, 1309 ; - Pétronille, veuve d'André Des Échelles, chevalier, et Étienne, son fils, prêtent hommage à Jean de Chalon-Auxerre pour leur terre de Bornay, 1309 ; - traité conclu entre Jean de Chalon-Auxerre, d'une part, Robert de la Palu et Guyot, son frère, d'autre part, par lequel Jean de Chalon leur abandonne en fief le château de Bornay, 1343 (vid.) ; - reprise de fief faite à Tristan de Chalon par Robert de La Palu, seigneur de Bornay, 1365 ; - quittance de 30 fl. en déduction de 200 dus à feu Étienne de La Palu par M. de Châteaubelin, « par le temps de sa guaire que il hehuet contre monss. Guy de Vienne et lidiz [Estienne], » donnée à Hugues de Chalon-Arlay, tuteur des enfants du seigneur de Châteaubelin, 1370 ; - Gilet de Conflans, écuyer, reprend en fief du Duc les deux tiers du château de Bornay et de ses dépendances, et en donne dénombrement, 1377 ; - reprise de fief de Bornay faite à Jean de Chalon-Châteaubelin par Guie de Toulouse, dame de Bornay, 1390 : - donation du château de Bornay faite par Guie de Toulouse à Jean de Chalon-Châteaubelin, 1396.

1B425 (Liasse.) - 16 pièces parchemin, 2 papier, 6 sceaux.

1277-1515.-*Bouclans*. Guillaume de Chalon, comte de Tonnerre, seigneur d'Arguel, vend à Guigonne de Salins et à ses successeurs, seigneurs de la Roche sur l'Ognon, une rente de 100 fr. sur les dîmes de Bouclans, Glamondans, Nancray et Osse, 1462. - *Bougnon*. Aymonin, seigneur de Parcey, et Geoffroy, son frère, confirment à Hugues, prévôt de Vesoul, les terres qu'ils tenaient en gage de feu Vuillemin de Vennes, damoiseau, à Bougnon, Provenchère, etc., 1277 ; - Othenin de Vennes, écuyer, demeurant à Gressoux, vend à Jean de Faucogney tous ses droits sur Bougnon au prix de 80 l. est., 1304 ; - Henri de Faucogney reprend en fief de Jean, son frère, son partage de la succession paternelle, consistant en terres et ménages à Bougnon, Équevilley, Essernay, Comberjon, Colombe et Frotey ; tous deux déclarent que ces fiefs meurent du comté de Bourgogne, 1316. - *Bouhans-lez-Lure*. Jacques de Calmoutier, chevalier, et Girard de Seveux, chevalier, déclarent devant Gérard, doyen de Montbéliard, que feu Henri de Ronchamp reprit naguère en fief de Vion de Traves des meix à Bouhans-lez-Bithaine, 1268 ; - Jean de Ray, gardien du comté, accorde une journée à Jean de Bourgogne, à Montbozon, pour régler les droits contentieux entre lui et l'abbaye de Luxeuil à Bouhans, Amblans et Velotte, 1369 ; - mandement de dépenses faites à cette journée par le commissaire délégué de la comtesse Eudes de Quingey, 1369. - *Boult*. Thiébaud de Rougemont et Perrin, vicomte de. Besançon et seigneur de Montferrand, déclarent nulles certaines lettres d'un prêt de 500 l. est. consenti en faveur de

Thiébaud de Rougemont par les comtes Hugues et Alix, et hypothéqué sur la terre de Boul, 1265 ; - Jean de Traves, fils de Robert de Choiseul, donne quittance de 120 l. est. à lui prêtées par Mahaut d'Artois, à laquelle il hypothèque en garantie son fief de Boul, 1300 (orig. et cop.) ; - Jean de Traves donne quittance à Mahaut d'Artois de 18 l. de tournois qu'il l'autorise, en cas de non-remboursement, à prendre sur son gage de Boul, 1302. - *Bourbévelle*. Gauthier, seigneur de Vignorry, rend hommage au comte de Bourgogne pour son fief de Bourbévelle, en retour d'un don de 500 l. est., 1212 (2 vid.). - *Boutavant*. Don viager du château de Boutavant fait à Humbert de Beaujeu par Jean de Chalon-Auxerre, à charge d'hommage lige, 1323 ; - le même Jean, devant à Jean de Toulouse 465 l. tournoises pour perte d'un cheval et harnais à la bataille de Varey, et pour d'autres motifs, lui engage jusqu'à entier paiement son château de Boutavant, 1329 ; - consentement donné par Louis, comte de Flandre et de Bourgogne, au don de la terre de Boutavant, fait par Tristan de Chalon à Humbert de La Baume, seigneur de Fromentes, 1383 (vid.) ; - Humbert de La Baume, seigneur de Fromentes, reprend en fief, de Jean de Chalon-Châteaubelin, Boutavant et ses dépendances, 1388 ; - procès-verbal de mainmise jetée sur les château et terre de Boutavant appartenant au seigneur de Fromentes, par Hugues, bâtard de Salins, châtelain de Montmorot, agissant au nom du Duc, sur l'ordre du bailli d'Aval, 1398 ; - certificat de reprise de fief donné à Louis de Chassai par Philiberte de Luxembourg, 1515 (cop.).

1B426 (Liasse.) - 14 pièces parchemin, 6 sceaux.

1277-1409.-*Brainans*. Robert de Bersaillin et Rose, sa femme, vendent à Othon IV leurs droits sur les territoires de Brainans et Bersaillin, pour 10 l. est., 1280 (orig. et vid.) ; - Guillaume dit « Quoillars, » de Brainans, vend pour 10 s. un étang à Brainans au même comte, 1282 (orig. et vid.) ; - Simon Desgrans, de Poligny, vend au duc Philippe le Bon 10 l. de rente sur les habitants de Brainans, au prix de 100 l. est., 1359 (orig. et copie). - *Brans*. Guillaume de Brans, écuyer, fils de feu Guillaume dit Bègue, chevalier, reprend en fief de Mahaut d'Artois, à cause de Montmirey, ce qu'il tenait à Brans, Montmirey, le fief de Simon, Richard et Perrin Du Bois, le fief d'Étienne d'Écleux, etc., provenant de Guillaume de Pointre, 1306 ; Richard de Montmirey, écuyer, reprend en fief du comte Philippe de Poitiers huit ménages à Brans, 1316. - *La Bretenière-lez-Dole*. Matthieu de Longwy reprend en fief lige des comtes Hugues et Alix les villages de La Bretenière, Tassenière et les Moussières, 1300 (vid.) ; - reconnaissance d'un cens annuel de 7 l. 13 s. 6 d., pour amodiation avec droit d'essart, des bois de La Bretenière et des Haies, faite au profit du Domaine par Marin Benoît, procureur général du comté, 1540. - *Bretigney-lez-Baume*. Renaud de Silley, écuyer, reprend en fief de Philippe, comte de Poitiers, son domaine de Bretigney, 1316. - *Breuches*. Guillemette de Melisey, fille de Jean Le Bel et veuve de Didier de Montureux, donne dénombrement et reprise au Duc pour son fief de Breuches-lez-Faucogney, avec dépendances à Annegray, Faucogney, Lantnot, Saint-Germain, Servance, etc., 1407. - *Broye-lez-Pesmes*. Renaud de Dole, chevalier, reprend en fief d'Othon IV un domaine à Broye, 1279 (orig. et vid.).

1B427 (Liasse.) - 10 pièces parchemin, 7 sceaux.

1316-1423. - *La Buchille*. Reprise de fief de la maison forte de La Buchille, dépendance de Monnet, faite par Philippe de Viremont, seigneur de Villeneuve, à Jean de Chalon-Châteaubelin, 1391 ; - procuration pour reprendre La Buchille du duc de Bourgogne, donnée par Marguerite de Viremont, fille de Philippe de Viremont, veuve de Louis de Quingey, 1423 ; - reprise de fief et dénombrement donnés par Marguerite de Viremont, 1423. - *Bussurel*. Nicolas de Bussurel, écuyer, fils de Jean de Coeuve, Isabelle, Antoine, Comtesse et Marguerite sœurs, filles de Richard de Bussurel, vendent à Henri de Ronchamp leur alleu : meix et terres de Bussurel, pour 12 l. est., 1342. - *Buthiers*. - Hugues de Bourgogne reconnaît que le fief tenu par Renaud de Bourgogne, à Buthiers, est de son fief et de l'arrière-fief de Philippe, comte de Poitiers et de Bourgogne, 1416 ; - Antoine Mut, de Châtillon-lez-Besançon, écuyer, reprend en fief de Philippe le Bon un domaine à Châtillon et son fief de Buthiers et Voray, 1384 ; - Jean de Raucourt, écuyer, reprend en fief du Duc un domaine à Buthiers, 1585. - *By*. Tristan de Chalon, seigneur de Châteaubelin, hypothèque tous ses biens à Pierre, seigneur de Roset, châtelain de Poligny, pour un prêt de 100 fr. d'or, 1369 ; - Hugues de Chalon-Arlay, tuteur de Jean de Chalon-Châteaubelin, donne, comme gage de la dette ci-dessus, les hommes et meix dépendant de la succession de Tristan de Chalon à By et à Combelle, à Pierre, seigneur de Roset, 1372 ; - Jean de Montarby et Marguerite de Montrond, sa femme, donnent quittance des 100 fr. ci-dessus, et restituent à Jean de Chalon-Châteaubelin ce qu'ils détenaient en vertu de cette créance à By et à Combelle, 1385 ; - *Byarne*. Henri de Doubs, écuyer, reprend en fief du Duc le moulin de Byarne, situé devant la motte d'un château détruit, 1388.

- 1B428 (Liasse.) - 10 pièces parchemin, 2 papier, 8 sceaux.
1260-1534. - *Cemboing*. Jean, fils de feu P., prévôt de Jussey, reprend en fief lige des comtes Hugues et Alix ce qu'il tenait du chef de Marguerite, sa mère, à Cemboing et dépendances, 1260 (orig. et vid.). - *Cendrecourt*. Huguelte de Villeneuve, veuve de Nicolas Monirel, dame en partie de Cendrecourt, donne procuration à Guillaume de Vellefaux, Jean de Villeneuve et Jean de Montureux, pour reprendre en fief de l'Empereur sa terre de Cendrecourt, 1534. - *Cernans*. Jean de Chalon-Châteaubelin achète de l'abbaye de Rosières la grange du Tilleret et différents droits à Cernans, pour une rente de 30 florins en la saunerie, 1395 (copie). - *Cerre-lez-Noroy*. Aymon de Faucogney, chevalier, seigneur de Villersexel, reprend d'Hugues de Bourgogne ce qu'il tenait à Cerre-lez-Noroy, Arpenans, Echenoz-le-Sec, Genevreville, Larians, Navenne, Saint-Sulpice, Valleriois, Vellefaux, et la garde du prieuré de Marast, 1330 ; - vente par le même, au même Hugues, des fiefs d'Arpenans, Cerre, Genevreville, Navenne et Valleriois, pour 800 l. est., 1330. - *Chalain*. Gérard, meunier de Chalain, amodie d'Aimé d'Épercy ses moulin, foule et battoir de Chalain, moyennant la redevance des deux tiers des produits de l'usine, 1320. - *Chalamont*. Copie de l'ordre de Philippe le Hardi, donné à Jean de Vergy, gardien du comté, à Jean de Ville-sur-Arce, bailli, et à Jean Darbo, capitaine général, de saisir les châteaux de Chalamont, Châtelguyon, Arlay et Nozeroy, ainsi que Jougne, en vertu de la soumission de Jean de Chalon-Arlay, consentant à se constituer prisonnier au château de Vantoux-lez-Dijon, et à livrer Richard Poitreval (v. B. 37) ; - arrêt du parlement de Dole, réservant au Domaine la totalité des produits du péage de Chalamont à Belmont, à rencontre des prétentions de Louis de Chalon, 1451 (avec exécutoire). - *Chalezeule*. Alix, fille de Perrin d'Orchamps, notaire, de Besançon, vend à Hugues Perraud, de la même ville, licencié en droit, une vigne sur le territoire de Chalezeule, 1454 ; - consentement donné à cette vente par Jean de Leugney, Simon et Pierre de Cléron, et Jean Aigremont, licencié en droit, coseigneurs de Chalezeule, 1457.
- 1B429 (Liasse.) - 6 pièces parchemin, 8 papier, 1 sceau.
1262-1539 - *Chambéria*. Guillaume de Varey reçoit et reprend en fief de Jean de Chalon-Auxerre un meix à Sancia, paroisse de Chambéria, 1271 ; - Hugues de Binans, seigneur de Chambéria, écuyer, reprend de Tristan de Chalon, seigneur de Rochefort, sa maison forte de Cham-béria, 1363 ; - Huguenin de Binans, seigneur de Chambéria, et Jean, son frère, écuyers, transigent au sujet de leurs parts d'héritage paternel à Chambéria et à Sancia, 1369 ; - Estevenin de Saint-Moris, de Salins, tuteur d'Aimé de Binans, reprend en fief du Duc, au nom de son pupille, la terre de Chambéria et divers fiefs à Arinthod, Macornay, Messia, Perrigny, Sancia, etc., 1422 ; - Aimé de Binans reprend du Duc sa terre de Chambéria, 1442 ; - Hugues de Chalon, seigneur de Châtelguyon, donne ses droits de montre d'armes sur les sujets de Gigny, à Chambéria, à Humbert de Binans, son « escuier et serviteur domestique, » 1484 (copie) ; - procédures contre les habitants de Chambéria, en matière de montres d'armes, intentées par Philiberte de Luxembourg [v. 1510] ; - requête (et permission donnée ensuite) présentée aux conseillers et intendant de René de Chalon par Claude de Vienne, Jean, Philibert et Claude de Binans, coseigneurs de Chambéria, pour être autorisés à reprendre en fief, de René, un meix acheté à Chambéria de Claude Guignonard, écuyer, 1538-1539. - Chambly. Eudes de Beauregard reprend en fief des comtes Hugues et Alix ce qu'il tenait à Chambly, Doucier, Marigna, Villars, et lui promet l'aide de ses châteaux de Beauregard et de Virechâtel, 1262 (orig. et vid.).
- 1B430 (Liasse.) - 12 pièces parchemin, 1 papier, 5 sceaux.
1293-1395. - Champagnole. Jean de Chalon-Arlay ajourne Othon IV et Jean de Chalon-Auxerre à Champagnole, pour rédiger le compromis (indéterminé) dont ils étaient convenus, 1293 ; - mandement de la duchesse Marguerite à ses justiciers du comté, interdisant le péage créé récemment à Champagnole par les officiers du seigneur d'Arlay, 1391 (orig. et vid.) ; - exécutoire de ce mandement par le bailli Jean de Ville-sur-Arce, 1391 ; - exploit d'ajournement de Nicolas Oiselet, sergent de Jean de Chalon-Arlay à Champagnole, devant le bailli d'Aval, délivré par Renaud Roussot, prévôt de Poligny, 1393 ; - information faite à requête de Jean de Martigny, procureur du Duc, sur le péage de Champagnole et sa récente création, par Poncet dit Chavoillet, de Salins, notaire, 1395 (audition de nombreux témoins) ; - mandement d'arrestation de Jacques Pillard, péager de Champagnole, délivré par le bailli d'Aval et son lieutenant, Huguenin Seuillet, 1393 ; - exploit d'exécution dressé par deux sergents du Duc, qui déclarent avoir été injuriés, maltraités et blessés par la population de Champagnole et les suppôts de Jacques Pillard, 1395 ; - mandement de Marguerite, duchesse de Bourgogne, prescrivant d'incarcérer Jacques Pillard, qui avait outragé ses sergents, 1395.

- 1B431 (Liasse.) - pièces parchemin, 3 papier (dont 1 rouleau de 3m33), 5 sceaux.
1232-1362. - *Champagny*. Copies de chartes : Jean Aigremont, de Besançon, écuyer, mari de Jeanne de La Platière, reprend d'Othe de Salins, seigneur d'Aresclie, le fief « des Millerost » d'Aresche, 1368 (n° VIII) ; - Brun de Ribeaupierre et Jeanne de Blamont donnent à Othe de Salins leurs droits sur la forêt de Champagny, 1370 (I) ; - Humbert de Liesle vend à Mermet de la Roncière une part du bois des Combes pour 50 fl., 1373 (II) ; - Oudry, moine d'Aulps, revend, comme procureur de Mermet, cette forêt des Combes à Othe de Salins, pour 140 fr., 1375-1377 (III-IV);-Humbert de Liesle vend à Othe de Salins ses droits sur le bois des Combes, pour 10 l., 1382 (v) ; - contrat de mariage de Nicolas et Aimé de La Serrée avec Isabelle et Bonne de Salins, filles d'Othe de Salins, seigneur d'Aresche, 1384 (VI) ; - testament d'Othe de Salins, 13.. (vu). - Champlitte. Béatrix de Méranie ratifie le don du fief de Champlitte fait par Othon II, son époux, comte de Bourgogne, à Guillaume de Vergy, 1231 (cop). ; - Philippe de Montagu, seigneur d'Antigny, et Flora, sa femme, engagent à Hugues et Alix, pour 1,000 l. est., ce qu'ils avaient à Champlitte, dans le cas d'une revendication possible, par le sire de Noyers, de ce qu'ils leur avaient engagé précédemment à Port, 1253 (orig. et vid.) ; - quittance de 3,000 l. prêtées à Philippe et Flora de Montagu par Hugues et Alix, comtes de Bourgogne, auxquelles les débiteurs hypothèquent, avec gage, Port et Champlitte, 1254 (orig. et vid.) ; - Jean de Vergy, sénéchal de Bourgogne, promet à Othon IV de lui payer la somme pour laquelle Champlitte était engagé à sa mère Alix, 1279 ; - vente de tous leurs droits sur Champlitte, Margilley, Percey-le-Grand, Pierrecourt, consentie par Jeanne, fille de Philippe de Montagu, seigneur d'Antigny, femme de Thierry de Montbéliard, seigneur d'Antigny et de Montfort, au prix total de 2,600 l. tournoises, 1284 (vid.) ; - Hugues de Bourgogne donne son frère Othon IV comme caution de 2,000 l. est. envers Jean de Vergy, sénéchal de Bourgogne, pour le quart de Champlitte et de la maison forte de Port, 1289 ; - Henri de Vergy, sénéchal de Bourgogne, déclare que le fief tenu de lui à Champlitte par Guyot, seigneur de Villefrancon, est un arrière-fief du comté de Bourgogne, 1316 (orig. et 2 vid.) ; - Jean de Scey, écuyer, reprend un fief à Champlitte de Henri de Vergy, sous la même réserve de mouvance, 1316 ; - certificat donné par Narduin d'Auxonne, notaire impérial et de la cour de Besançon, constatant que sur l'ordre de Robert de châillon, gardien et connétable du comté, il a vérifié ses registres et y a trouvé mention d'une reprise de fief faite à Gray à la reine Jeanne par Henri de Vergy, et qu'il résulte de cette reprise que Champlitte et ses dépendances, Montarlot, Neuville, Mont, Orain, Chevigny-Iez-Pesmos, Noiron, la garde des prieurés d'Écuelle et de Saint-Martin-sous-Beaumont, etc., dépendent du comté de Bourgogne, 1338 ; - procédure (arrêt final) en cause d'appel portée devant le parlement du comté, à Dole, par les clerks de Champlitte et de Margilley, demandeur en matière d'exemption d'impôts, et jugée par des commissaires du duc Eudes IV, parce que « pour plusours grosses besoignes ledit pallement ne puisse estre tenez,» 1346-1348 (copie) ; - confirmation par Marguerite, comtesse de Bourgogne, des franchises accordées aux habitants de Champlitte par Jean de Vergy, 1369 (copie) ; - mandement de Luquot de Montjustin, bailli du seigneur de Vergy, ordonnant de placer sous la mainmise du sire de Champlitte les domaines acquis et détenus sans autorisation dans cette ville par divers bourgeois de Langres, 1376 ; - Guillaume de Belmont, bailli du comté, règle les frais d'assises tenues à Champlitte, pour y affirmer la juridiction du comté, par son lieutenant, assisté de nombreux gentilshommes, 1378 ; - procuration donnée à Guillaume de Jacquelin, écuyer, et à Antoine de Choie, par Claude de Vergy, baron de Champlitte, pour reprendre sa terre de l'Empereur, 1532.
- 1B432 (Liasse.) - 18 pièces parchemin, 4 sceaux.
1262-1532. - *Chancey*. Guyot, fils d'Aymon de Motey, chevalier, vend à Hugues et Alix, comtes palatins, la mairie de Chancey, moins la mairie particulière de Motey, du consentement de tous les siens, au prix de 18 l. est., 1262 (orig. et vid.) ; - procédure devant l'officialité de Besançon en matière de dotation de chapelle, intentée par Guillaume Marquis dit Bellevaux, chapelain de la chapelle Sainl-Nicolas en l'église de Chancey, 1469. - Charrier. Nicole de Clairvaux et Huguenin d'Usier, son mari, donnent à Jacques de Nozeroy, chevalier, leurs dîmes de Charrier, 1320 ; - Charles le Téméraire, à la requête de Quentin de La Baume, son chambellan, seigneur de Mont-Saint-Sorlin, accorde la création d'une seconde foire annuelle à Charrier, avec sauvegarde ducale pour tous les marchands, sauf les bannis, ennemis du Duc, débiteurs du Trésor ou des foires de Brie, de Chalon et de Champagne, 1473. - Chargey- lez-Portl. Reprises de fief faites au Duc, pour domaines à Chargey et abords : par Henri de Grenans, écuyer, 1385 ; - par Thierry d'Alliance, écuyer, 1385 ; - par Étienne de Grenans, 1385 ; - par Pierre de Grenans, 1386 ; - par Jacqueline de Grenans, damoiselle, 1386 ; - par Pierre de

Grenans, écuyer (avec dénombrement) ; 1407 ; - par Jean de Rye, seigneur de Balançon et de Corcondray (avec dénombrement), 1474 ; - par Guillaume de Ferrière. écuyer, licencié en droit (avec dénombrement), 1532 ; - par Claude de Fouchier, seigneur de Savoyeux, de Senoncourt et de Chargey-lez-Port en partie, 1532.

- 1B433 (Liasse.) - 15 pièces parchemin. 7 sceaux.
1233-1488. - *Chaon*. Olivier, doyen de Gap, administrateur des biens du Temple au comté de Bourgogne, donne quittance à Jean de Faucogney de la Grange de Chaon, qu'il restitue, ainsi que 40 l. de meubles illégalement enlevés dans cette grange, 1311 ; - *Charrins*. Reprise de fief par Jean, bâtard de Chalon, seigneur de Monlrichard, de la maison forte de Charrins et de divers fiefs ou arrière-fiefs à Aumont, La Châtelaine, Voiteur, etc., 1389 ; - jugement rendu aux assises de Poligny par Gérard de Cize, lieutenant du bailli d'Aval, refusant la haute justice à Claude de Vau- travers, seigneur de Charrins, sur les habitants de la Rue Franche de Charrins, sujets du Roi, 1480. - *La Chassagne*. Étienne de La Chassagne reprend d'Hugues de Neublans sa terre de La Chassagne, 1233 (2 orig.) ; - Aimé de Charnod, écuyer, cède à la comtesse Alix ses droits sur La Chassagne et Dompierre, 1263 (orig. et vid.) ; - Robert, duc de Bourgogne, donne à Jean de Chalon-Rochefort le fief de La Chassagne, tenu par Hugues de Neublans, 1268 ; - Étienne, seigneur de Neublans, vend, au prix de 900 l., ses droits sur La Chassagne à Jean de Chalon-Rochefort, 1273 ; - Étienne, seigneur de La Chassagne, malade et expulsé de son château par ses fils, les déshérite, à cause de « leurs cruautés, » et institue pour héritier Jean de Chalon-Rochefort, 1273 ; - Jean, seigneur de La Chassagne, reprend de Jean de Chalon-Auxerre sa maison et son fief de La Chassagne, 1303 ; - Thiébaud de Rye, chevalier, seigneur de La Chassagne, reprend cette terre de Tristan de Chalon, 1363 ; - Guillaume d'Annoire, chevalier, reprend de Marguerite de Flandre un fief à La Chassagne, 1371 ; - Thiébaud de Rye reprend le même fief de Philippe le Hardi, 1383 ; - mandement de la duchesse Marguerite ordonnant au bailli d'Aval de restituer provisoirement à Jacquet d'Annoire la moitié du fief de La Chassagne, dont Matthieu de Rye lui disputait la possession, 1411.
- 1B434 (Liasse.) - 7 pièces parchemin, 1 papier, 5 sceaux.
1303-1401. - *Château-Rouillaud*. Jean de Chalon- Auxerre donne à Jean de Vienne, seigneur de Bousselanges, le château de Château-Rouillaud et ses dépendances, 1340 ; - le même donne 20 l. de rente sur la saunerie à Guillaume de Darbonnay, chevalier, pour qu'il renonce à ses prétentions sur Château-Rouillaud, récemment donné à Guyot de Rochefort, 1361 ; - Poinard de La Chassagne réclame la restitution de ce château à Étienne de Beaufort, lieutenant de Tristan de Chalon ; Guillaume de Darbonnay intervient pour s'opposer à cette demande, 1362 ; - Guillaume Mouchet, de Besançon, reprend de la comtesse Marguerite sa maison et seigneurie de Château-Rouillaud et ses dépendances : Arc, Roche et Senans, 1374 ; - copie d'un arrêt du parlement de Dole condamnant Louis de Chalon, seigneur de Tonnerre, à payer sur la saunerie 40 l. de rente à André de Darbonnay, seigneur de Roche en Vallouais, en vertu d'accords passés entre Tristan de Chalon et Guillaume de Darbonnay, au sujet d'hommage et de la propriété de Chateau-Rouillaud. 1401. - *Le Châteley*. Odette, damoiselle, fille d'Hugues de Châteley et femme d'Huguenin dit Renard, de La Chapelle, vend à Girard de Rochefort, chevalier, dit Pardessus, ses droits à Châteley et Chissey, pour 40 l. 1303 ; - Jean de Chalon-Auxerre donne à Étienne, femme de Jean de Gomans, sa fille, tous ses droits à Châteley et Chissey, 1309 ; - Hugues de Chalon, archevêque de Besançon, tuteur des fils de Guillaume de Chalon-Auxerre, assisté des subrogés tuteurs Hugues de Neublans et Jean de Dramelay, achète de Jean de Gomans, écuyer, 28 livrées 10 soudées et 8 « danrées » à Châteley et Chissey, au prix de 285 l., 1311.
- 1B435 (Liasse.) - 10 pièces parchemin, 1 papier, 7 sceaux.
1296-1386. - *Châtelguyon*. Bonnette, fille de Vienet Michel, de Salins, vend à Jean de Chalon-Arlay un jardin à Châtelguyon, au prix de 30 s., 1298 ; - autre vente de terrains situés au même lieu, faite au même Jean par le chapitre de Saint-Anatoile, 1302 ; - Jean sans Peur annule la confiscation des biens de Jean de Chalon, prince d'Orange, et lui rend, sous condition de fief, Châtelguyon et son partage de la saunerie, 1410 (orig. et 2 vid.) ; - ordre d'entériner ces lettres à la Chambre des Comptes, donné par la duchesse Marguerite, 1411 (cop.). - *Châtenois-lez-Bithaine*. Aymon de Faucogney déclare que son fief de Châtenois relève des comtes Hugues et Alix, 1276 (orig. et vid.) ; - Jeanne de La Roche, dame de Gesans, requiert Jean de Faucogney, son suzerain, de confisquer Châtenois jusqu'à ce que Ferry, son fils, et sa femme lui aient restitué la part indûment perçue des revenus de cette terre, 1306 ; - obligation contractée par Jean de Colombe, écuyer, envers Jean de Faucogney, auquel, pour un prêt de 20 l., il hypothèque Châtenois et les droits qu'y possédait Béatrix, sa femme,

1308 ; - dénombrement et reprise de fief donnés au Duc par Jean de Ville, seigneur de La Roche, pour son fief de Châtenois et ses dépendances, à Comberjon, Molans, Navenne, etc., 1386.

1B436 (Liasse.) - 21 pièces parchemin, 9 sceaux.

1223-1532. - *Châtenois-lez-Dole*. Huguenin Le Roux, de Châtenois, fils de Guyot de Châtenois, chevalier, vend son domaine de Châtenois, la vallée et les moulins voisins de Jouhe, pour 160 l. est., 1275 (orig. et vid.) ; - Jean, abbé de Saint-Vincent, échange les droits de son abbaye à Châtenois contre 23 l. de rente que lui concède la comtesse Alix, 1277 (orig. et vid.) ; - vidimus d'une lettre d'Othon IV donnant à son ingénieur, maître Henri de Besançon, 10 livrées de terre à Châtenois, sujettes à 100 s. de cens annuel, 1286 (avec copie de l'exemption du cens de 100 s. accordée par Eudes IV à Guyot de Rochefort, son chapelain, fils de maître Henri, 1330) ; - Gauthier de Montbéliard, seigneur de Montfaucon, réclame à Jean de Chalon-Rochefort un pré enlevé à son vassal Hugues d'Authume, 1306 ; - Henri de Châtenois, fils de l'ingénieur Henri, reprend de la reine Jeanne son domaine de Châtenois, 1326 ; - Fromond de Toulangeon, lieutenant du comte d'Auxerre, réduit les tailles des habitants de Châtenois, décimés par la mortalité, 1354 ; - Henri Lornet, de Rochefort, écuyer, reprend, au nom de sa fille Guillemette, femme d'Humbert de Montrambert, écuyer, un fief à Châtenois, mouvant du Duc, 1385. - *Châtillon-Guyotte*. Gui de La Roche reprend d'Othon II son château de Châtillon, qu'il fortifiait, auprès de Roulans, 1223 (orig. et 2 vid.) ; - *Châtillon-sous-Maîche*. Isabelle, comtesse de Neuchâtel, invite Jacques devienne, seigneur de Longwy, à reprendre d'Étienne de Montbéliard ses château et châtellenie de Châtillon, qu'il tenait précédemment d'elle, 1375 ; - Jean Brenot donne procuration à Étienne Martel, d'Ornans, notaire, pour reprendre de Claude de La Baume, délégué de l'Empereur, ses châteaux de Châtillon-sous-Maîche, Vennes et Châtelneuf-lez-Vuillafans, 1532. - *Châtillon-sur-Curtine*. Philippe de Vienne reprend de la comtesse Alix ses château et châtellenie de Châtillon en montagne, 1262 (orig. et vid. endommagés) ; - procédures intentées par le bailli d'Aval et Guyot Vincent, prévôt de Poligny, pour l'arrestation d'un convoi de marchandises appartenant à deux bourgeois de Poligny : 9 chevaux, toiles, verges d'acier, papier, fromage, mors et étriers, etc., saisis par Matthieu Quassol, de Clairvaux ; notifications au châtelain de Châtillon-sur-Curtine, et finalement à Jean de Chalon-Arlay, à Nozeroy ; ce dernier promet bonne justice et prompt restitution, 1410.

1B437 (Liasse.) - 7 pièces parchemin, 3 sceaux.

1291-1408 - *Chaumergy*. Reprise de fief et dénombrement donnés au Duc par Jean de Chaumergy, pour divers meix et sujets, 1384. - *Chauvirey*. Girard de Chauvirey rend hommage à Mahaut d'Artois pour ses château et domaines de Chauvirey, sur l'ordre formel d'Othon IV, 1291 ; - le même, du consentement de Mahaut, engage à Geoffroy de « Danfale » ses hommes et ses droits de Chauvirey-le-Vieux et de Chauvirey-le-Châtel, pendant quatre ans, jusqu'à concurrence de 400 l. tourn., 1299 ; - Vauchier de Chauvirey, écuyer, certifie qu'il a repris de Marguerite de Flandre son château de Chauvirey, 1374 ; - reprise et dénombrement de Chauvirey donnés au Duc par Vauchier, seigneur du Châtel-Dessus et de Châteautilain en partie, 1385. - *Chaux*. Reprise d'un fief à Chaux, faite à Philippe le Hardi par Henri de Bauffremont, seigneur de Soye, 1387. - *La Chaux-des-Crottenay*. Étienne Morel, de Maisod, écuyer, reprend en fief du Duc son domaine de La Chaux et en donne dénombrement, 1408.

1B438 (Liasse.) - 13 pièces parchemin, 1 papier, 2 sceaux.

1345-1534. - *Chavéria*, Humbert dit Gambau, écuyer, mari d'Alix de Nancuisse, reprend Chavéria de Jean de Chalon-Rochefort, 1345 ; - Guerri de Charnod, écuyer, reprend de Jean de Chalon un domaine à Chavéria, 1391 ; - autre reprise du même fief faite au Duc par le même Guerri, 1403 ; - autre reprise de fief par Geoffroy de Chartod, écuyer, 1403 ; - sentence de Jean de Ronchaud, bailli de Châteaubelin, réglant l'usage des bois de Chavéria entre les prud'hommes de ce lieu et Guillaume de Merlia, procureur du Duc, 1413 ; - reprise de fief et dénombrement donnés au Duc par Henri de Charnod, fils de Guerri, pour son domaine de Chavéria, 1440 ; - procédures intentées contre les habitants de Chavéria par Philiberte de Luxembourg, pour le prélèvement de l'aide du mariage de Claude de Chalon et de la nouvelle chevalerie de Philibert, son frère, 1516-1521 ; - Humbert de Fétigny, chevalier, cède à Philiberte de Luxembourg la haute justice sur ses hommes de Chavéria, en échange de la haute justice sur certains hommes de Fétigny, 1523 ; - Guillemette de Fétigny, veuve de Jean de Grammont, seigneur de Châtillon-Guyotte, dame de Bornay et Chavéria, vend, au nom d'Humbert de Fétigny, son fils mineur, des cens de blé à Chavéria à Jean Tavoze, d'Orgelet, seigneur de Virechâtel, 1533 (cop.) ; - procuration donnée par l'acquéreur à Pierre Morel, pour la reprise de fief au prince d'Orange, 1534.

- 1B439 (Liasse.) - 11 pièces parchemin, 11 papier, 4 sceaux.
 1324-1532. - *Chemilly*. Mandement de la Chambre des Comptes, ordonnant à Perrenot Le Moniat d'informer sur la fortune de Jean Richart, de Chemilly, affranchi par Jean de Neuchâtel, seigneur du lieu ; information, 1412. - *Chenecey*. Mandements de réparations du château de Chenecey, donnés par le prince d'Orange et Jean de Fallersans, châtelain d'Arguel, et acquittés par le receveur de Chenecey, Humbert Caillot, de Vorges, 1408-1409. - *Chevannay*. Jean de Corcondray, doyen de Besançon, reprend de Philippe le Bon le village de Chevannay, mouvant de Montferrand, 1357 (vid.). - *Chevigny*. Aymonin de Brans reprend du Duc son fief de Brans et Chevigny, 1385 ; - Jeanne de Poitiers, dame de Chevigny, donne procuration au nom de Jean, Claude, Nicolas et Nicole de Cicon, ses enfants, à Pierre Roussot, de Menotey, pour reprendre Chevigny de l'Empereur, 1332. - *Chevreaux*. Jean, seigneur de Montluel, fils de Marguerite, dame de Coligny et de Chevreaux, reprend de Jean de Chalon-Auxerre son château de Chevreaux, 1324 ; - Philippe de Vienne, seigneur de Pymont, reprend en fief du comte d'Auxerre Chevreaux et des fiefs à Andelot, Beaufort, Commenailles, Digna, Vaugrigneuse, etc., ainsi que la garde de l'abbaye du Miroir, 1344 ; - Guyot et Philippe de Vienne reprennent de Jean de Chalon-Auxerre Chevreaux et ses dépendances, 1346 ; - Gui de Vienne, seigneur de Chevreaux, reprend de Tristan de Chalon son château de Chevreaux, 1362 ; - minutes (non datées ni signées ou scellées) de soumissions faites à la comtesse Marguerite par Gui de Vienne, détenu au château de Valempoulières et offrant pour sa rançon une somme considérable, outre différentes satisfactions de détail [1372] ; - Gui de Vienne remet le château de Chevreaux à Marguerite de Vienne, dame de Saint-Laurent de La Roche, 1386 ; - Jean de Chalon, au nom d'Hugues de Chalon-Arlay, son oncle, et de Marguerite de Vienne, sa mère, et de Jean de Chalon-Châteaubelin, traite avec Gui de Vienne, Hugues de Vienne, seigneur de Sainte-Croix, Vauthier de Vienne, seigneur de Mirebel, Jacques de Vienne, seigneur de Longwy, et Jean de Sainte-Croix, seigneur de Savigny ; entre autres clauses, il est convenu, du consentement de Gui de Vienne, que les château et bourg de Ruffey sont remis à Jacques de Vienne, qui les reprend d'Hugues de Chalon, et que le château de Chevreaux demeure entre les mains de Jean de Chalon-Châteaubelin, 1387 (incompl.) ; - Gui de Vienne reprend son château de Chevreaux de Jean de Chalon-Châteaubelin, 1391 ; - Marguerite de Vienne, dame de Saint-Laurent et de Cuiseaux, consent à ce que Jean de Chalon rende à Gui de Vienne le château de Chevreaux, 1391 ; - Jacques de Vienne, seigneur de Ruffey et de Chevreaux, reprend ce dernier domaine du duc Jean sans Peur, 1407 ; - lettre de Gui Arménier, président des parlements du Duc, mandant au bailli d'Aval de vérifier le dénombrement de Jacques de Vienne, seigneur de Longwy, avant de lui remettre Chevreaux, placé sous la mainmise ducale, 1440.
- 1B440 (Liasse.) - 11 pièces parchemin, 1 papier, 7 sceaux.
 1285-1534. - *Chilly*. Vente d'un domaine à Chilly, consenti en faveur de Renaud de Montbéliard par Cécile, veuve d'Odet dit Proverainge, bourgeois de Lons, au nom de ses fils mineurs, 1283 ; - autre vente de terres faite au même par Alison dite de Gaites, femme de Perrenin Du Pin, fils d'Huguenin Du Louverot, 1289 ; - Jean de Chilly dit de Pouille, chevalier, reprend de Renaud de Bourgogne son fief de Chilly, 1294 ; - Guyot et Huguenin, de Chilly, consentent à l'absolution d'Huguenin, de Courlaoux, de Jean, de Chilly, et de Guillaume de La Porte, excommuniés à leur requête par l'official de Besançon, 1374 ; - Antoine de Vaudrey, écuyer, reçoit du Duc la haute justice de Chilly, au rachat de 400 fr., 1436. - *Cicon*. Eudes IV mande à Jean de Montaigu et à Foulque de Vellefrey, ses baillis, d'aller débloquer et mettre sous sa garde le château de Cicon, assiégé par Jean de Chalon, 1345. - *Citers*. Matthieu, abbé de Bithaine, approuve l'échange fait entre des sujets de son abbaye de champs à Citers et à Quers, 1286 ; - Thierry de Mollans, chevalier, donne quittance à Henri de Faucogney, archidiacre de Ligny, au diocèse de Toul, de 6 l. est. par lui prêtées, qu'il hypothèque sur ses terres de Citers et Quers, 1289. - *Citey*. Guillaume de Salins, fils d'Humbert dit le Vert, déclare que sa maison de Citey est jurable et recevable au comte de Bourgogne, 1253. - *Cléron*. Eudes dit « Quailatons », de Cléron, vend à Mahaut d'Artois des sujets et des meix à Cléron au prix de 8 l. 5. s. est., 1305 ; - Humbert de Cléron, écuyer, reprend du Duc son château de Cléron, des sujets à Rurey et divers droits à Ornans, 1384 ; - autre reprise faite à l'Empereur par Othenin de Cléron, 1532.
- 1B441 (Liasse.) - 12 pièces parchemin, 10 sceaux.
 1291-1409. - *Clervans*. Marguerite de Rougemont, dame d'Oiselay, donne à Jean de Chalon-Auxerre son château de Clervans, les marches du Vallouais et la justice de Chamblay, 1341 ; - Jean de Chalon-Auxerre déclare renoncer au don en question s'il décédait avant la donatrice, 1344. - *Clucy*. Othe Palouset, de Salins, reprend du Duc

son fief de Clucy et ses rentes de la saunerie, 1409. - *Colombe*. Henri de Colombe, écuyer, fils de Renaud, chevalier, reprend en fief d'Aymon de Faucogney son fief de Colombe, 1291 ; - le même vend : 6 journaux de terre à Grillot Cestain et à Pierre de Colombe, 1296 ; - à Jean de Faucogney ses droits sur Colombe pour 49 l. 10 s., 1300 ; - le même engage à Girard dit Lovier, de Faucogney, ce qui lui restait de terres à Colombe en retour d'un prêt de 10 l., 1300 ; - Jean de Frotey, curé de Colombe, autorisé par Jean de Faucogney à acheter divers domaines dans sa paroisse, déclare que ces acquisitions ne pourront aucunement être réclamées par les curés ses successeurs, 1316 ; - Jean de Colombe, écuyer, reprend du Duc son fief de Colombe, 1385. - *Colombier*. Marguerite de Blamont, dame de Montaigu, déclare que le fief tenu par Pierre de Colombier, son vassal, dépend du comté de Bourgogne, 1316. - *Comberjon*. Henri de Faucogney, chanoine de Besançon, vend à Jean de Faucogney ses droits et domaines à Comberjon, Essernay, Frotey, 1315 ; - Marguerite de Blamont, dame de Montaigu, déclare que le fief tenu d'elle à Comberjon et Scye par les enfants de Renaud « Le Brailley, » de Fallon, meuvent du comté, 1316.

1B442 (Liasse.) - 20 pièces parchemin, 1 papier, 10 sceaux.

1215-1424. - *Commenailles*. Philippe de Vienne, seigneur de Pymont, reprend de Jean de Chalon-Auxerre le château de Commenailles et ses dépendances, 1343 ; - certificat de Gui de Cicon, chevalier, châtelain de Rochefort, constatant que Henri Hudriet, receveur de Rochefort, a soldé la dépense des sergents envoyés à Commenailles et à La Rechassière, « pour mectre ausdiz lieux les pannons de ma dame des armes de son contez de Bourgoigne, » 1379. - *Condes*. Jean de Chamblay, cellérier de Gigny, reconnaît que la maison de Condes, dépendance de son monastère, est de la garde de Jean de Chalon-Auxerre, comme le prieuré de Gigny, 1302. - *Conflandey*. Henri de Fouvent reçoit d'Othon II de Méranie, comte de Bourgogne, les trois quarts de Conflandey, château et village, 1215 (orig. et vid.) ; - le même reprend de ce comte ses château et domaine de Conflandey, 1226 (orig. et vid.) ; - autre reprise de Conflandey faite aux comtes Hugues et Alix par Clémence de Fouvent, 1231 ; - Clémence de Fouvent réclame à la comtesse Alix la restitution à Ancel, son frère, d'une partie du fief de Conflandey tenu par Geoffroy de Purgerot, 1260 (orig. et vid.). - *Contréglise*. Vidimus d'une reprise de fief faite par Jean de Bourgogne à Édouard, comte de Bar, pour Contréglise et Senoncourt, 1331, et d'une seconde reprise faite par le même à Robert, duc de Bar, qui lui donne 70 l. de rente sur Blondfontaine et Châtillon, au rachat de 700 petits florins, 1362 (vid.). - *Corbenay*. Jean de Maisières, écuyer, bâtard de Faucogney, reprend en fief du Duc son domaine de Corbenay, 1403. - *Corcondray*. Étienne d'Oiselay, seigneur de Corcondray, reprend ce château, tel que le tenait Fromond de Montferrand, du comte Jean de Chalon, 1237 ; - vidimus par Othon, abbé de La Charité (1296) : 1° de la donation de Corcondray à Étienne d'Oiselay, par Jean de Chalon, son père, 1237 ; 2° de la donation de 100 l. de rente sur la saunerie, par le même au même, 1249 ; 3° de la donation faite par le comte Étienne à Étienne, fils de Blandine de Cicon, de fiefs à Scy, Fresne-Saint-Mamès et Neuville, 1208 ; 4° affranchissement d'hommage donné par Jean de Chalon à Étienne d'Oiselay, son frère, pour toutes les rentes qu'il pourrait acquérir au puits de Lons-le-Saunier, 1251. - *Cornod*. Guichardot de Vaugrigneuse reprend de Jean de Chalon-Auxerre ses dîmes de Cornod, 1304. - *Corravillers*. Agnès de Besnans, dame du Magny-d'Anigon, reprend de Henri de Longwy, seigneur de Rahon et de Faucogney, le fief qu'elle possédait dans la paroisse de Corravillers, 1374 ; - autres reprises de sujets et meix à Corravillers, faites au Duc : par Jean de Quingey, chevalier, 1383 ; - par Vauthier de Bavans, écuyer, au nom d'Héloïse de Quingey, sa femme, et de ses belles-sœurs, Marguerite et Isabelle de Quingey, 1407 ; - par Henri Le Clerc, de Faucogney, au nom de Nicole, sa femme, et de Jacquette de Villers, sa belle-mère, veuve de Perrin, prévôt de Faucogney, 1416 ; - par Geoffroy de Comberval, d'Archès, écuyer, mari d'Agnès d'Archès, pour le fief de Bertin Coste, 1424 ; - par Perrenette de Quingey, fille de Jean de Quingey, chevalier, 1442.

1B443 (Liasse.) - 16 pièces parchemin, 1 papier, 5 sceaux.

1290-1537 - *Coulans*. Quittance de 120 fr., prix d'une composition pour éviter une sentence, donnée par Renaud de Choisy, receveur du duché, à Gui d'Éternoz, curé de Coulans, 1410. - *Courbouzon*. Procuration donnée par Jean de Chantrans, seigneur de Courbouzon, à Pierre Dongevin, de Bletterans, pour reprendre de l'Empereur la seigneurie de Courbouzon, 1534 ; - dénombrement de la seigneurie de Courbouzon, 1534. - *Courlans*. Vente de champs consentie par Henri d'Andelot à Estevenin dit Sestet, de Courlans, 1313 ; - transaction entre Guillaume de Vienne, seigneur de Montmorot, et Guyot de Courlaoux, au sujet de la justice de Courlans, 1322 ; - Jean de La Tour, écuyer, reprend de la comtesse Marguerite la justice de Courlans et la tour de Chardenoy-sous-Montmorot, 1372. - *Courlaoux*. Étienne Du Pin, écuyer, au nom de Renaude,

sa femme, reprend du Duc divers fiefs à Courlaoux et Montmorot, 1372. - *Cousance*. Louis d'Écailles reprend de Jean de Chalon-Châteaubelin Cousance-sous-Chevreaux et 60 fl. d'or, 1392. - *Couthenans*. P., abbé de Lure, donne au nom de son monastère à Hugues de Bourgogne ce que son abbaye possédait à Couthenans, 1290. - *Cramans*. Hugues de La Chapelle reprend d'Othon IV son fief de Cramans, Chissey et Le Châteley, 1280 ; - Jean de Frontenay, chevalier, reprend de Mahaut d'Artois son fief de Cramans, 1304. - *Cresancey*. Jacques Courbe, de Cresancey, chevalier, reprend d'Othon IV 10 livres de rente sur le moulin de Cresancey, 1291 (vid.) ; - procuration pour reprendre le fief de Cresancey de l'Empereur, donnée à Jacques Vernier par Nicolas et Antoine de Ferrières, seigneurs de Cresancey en partie, 1536 et 1537. - *Cressia*. Renaud d'Andelot, chevalier, reprend de Jean de Chalon-Châteaubelin ses château, bourg et village de Cressia, 1385 ; - Jean d'Andelot-Cressia reprend du même le même fief, 1392 ; - reprise du château de « Crecy, au bailliage d'Aval, » fait au Duc par Jacques-Antoine de Grammont, 1423 ; - procuration donnée à Renaud, bâtard d'Andelot, seigneur de Brans, par Laurent de Saligny, seigneur de Cressia, pour reprendre son fief de Philibert de Chalon, 1511.

1B444 (Liasse.) - 11 pièces parchemin, 1 papier, 4 sceaux.
1257-1401. - *Crissey*. Gui de Crissey, chirurgien, reprend d'Othon IV son fief de Crissey, 1280 (orig. et vid.) ; - Jacquet de Chauv, damoiseau, fils d'Humbert, chevalier, reprend de Mahaut d'Artois un fief à Crissey, 1304 ; - Pierre Raiselin, de Rochefort, écuyer, reprend du Duc un meix et domaine à Crissey, 1385. - *Cugney*. Richard de Montbéliard, seigneur de Montfort, reprend des comtes Hugues et Alix Cugney et son territoire, 1237 ; - Thierry de Montbéliard, seigneur de Montfort et d'Antigny, et Simon, son frère, prient la comtesse Alix d'approuver et de sceller l'engagement de leur terre de Cugney, consenti à Simon, juif de Chissey, en garantie d'une créance, 1277 (orig. et vid.) ; - Jeanne, dame d'Antigny, invite le prévôt de Gray à garder sa terre de Cugney « contre acunes gens [qui] i façoient grief, » 1295 ; - reprise de fief de Cugney, faite à Guillaume de Grancey, seigneur de Larrêt, par Jean de Montmartin, chevalier, au nom d'Alix, sa femme, 1358 ; - reprise de fief faite par Alix « de Besançon, » dame de Montmartin, pour Cugney, à Guillaume de Grancey, 1374 ; - Humbert de Rougemont, chevalier, grand-père et tuteur de Jeanne, Antoine, Jacques, Jean et Jean de Montmartin, fils de Pierre, chevalier, et de Marguerite de Rougemont, reprend la terre de Cugney de Jeanne de Grancey, dame de Meursault, 1401. - *Cusance*. Minute (incomplète) d'un traité conclu entre la comtesse Marguerite d'une part, Vauthier et Girard de Cusance, frères, et Vauthier de Cusance, leur neveu, au sujet des reliquats de compte des offices tenus au bailliage d'Amont par Jean de Cusance, leur frère et père ; les parties se donnent réciproquement quittance [v.1370]. - *Cussey*. Jean de Rougemont, trésorier de Besançon, autorisé par la reine Jeanne à construire un château muni de murailles et de créneaux sur la motte voisine du pont de Cussey, déclare cette forteresse rendable et recevable aux troupes du comte de Bourgogne, 1322.

1B445 (Liasse.) - 20 pièces parchemin, 10 sceaux.
1260-1469. - *Dambenoît*. Jean de Saint-Julien, chevalier, fils de Barthélemy, vend à Aymon de Faucogney la moitié des dîmes et divers droits à Dambenoît, pour 160 l., 1286 ; - Adeline, femme de Thierry de Mollans, chevalier, autorise cette vente, 1286 ; - Henri de Colombe, écuyer, du consentement d'Huguenin et d'Isabelle, ses enfants, vend à Girard, curé de Saint-Martin devant Melisey, le quart des dîmes de Dambenoît et « des Lachières, » pour 40 l., 1291 ; - Matthieu, abbé de Bithaine, vend à Héroïse, vicomtesse de Vesoul, des terres à Dambenoît, pour 50 l., 1291 ; - Nicolas, cellérier de Bithaine, donne quittance de 20 l. à valoir sur ce prix de vente, 1291 ; - Gauthier Courbenay, bourgeois de Faucogney et sa femme, acensent, moyennant la redevance annuelle de 30 s., des terres domaniales à Dambenoît, 1447. - *Dammartin-lez-Pesmes*. Guyot dit Taillefer, écuyer, et Béatrix, sa femme, reprennent du comte d'Auxerre des ménages et des censes à Dammartin et à Bresilley, 1310 ; - échanges de censes à Dammartin contre un droit d'usage dans les forêts de Montmirey, consenti par Hugues, Perrenin, Vuillemin et Geliet, fils de Poncelin de Dammartin, au profit du Domaine, représenté par le trésorier Reynon d'Arbois, 1344 ; - Girard Berbey, de Champagne, reprend du Duc des censes à Dammartin, 1418. - *Dampierre-lez-Montbozon*. Thiébaud de Rougemont reprend des comtes Hugues et Alix le fief de Dampierre et ses dépendances, 1260 ; - autre reprise de Dampierre et Thiénans, faite au Duc par Humbert, seigneur de Rougemont et d'Usier, 1385. - *Dampierre-sur-Salon*. Philippe de Vellexon reprend de Philippe, comte de Poitiers, Dampierre-sur-Salon, qu'il tenait du chef d'Isabelle de Mont-Saint-Léger, et reprend en même temps du seigneur de Beaujeu sa terre de Vellexon, 1316 ; - Henri de Montbéliard, gardien du comté, réquisitionne des vivres pour assiéger Dampierre, occupé par Jean de Chauffour, 1364-1365. - *Lancia*. Tristan de

Chalon donne à son écuyer, Guichard Chambu, 10 l. de rente sur ses tenementiers de Doucia, et charge Vauchier de Montmorot, seigneur de Montfleur, et Hugues Bertelon de régler l'assiette de cette rente ; - procès-verbal d'assiette rédigé par les commissaires ci-dessus, 1366. - *Darboigny*. Jeannette, veuve de Nicolas de Toulouse, reprend au nom de ses enfants des terres à Darboigny de la reine Jeanne, 1326 ; - Renaud Maillet, de Toulouse, reconnaît devoir au Duc, pour terres à Darboigny, un cens annuel de 12 s., 1469. - *Demangeville*. Isabelle, dame de Jonvelle, mande à Étienne de La Chassagne, mari d'Isabelle de Lomont, de reprendre d'Othenin de Bourgogne le fief de Demangeville, tel que le tenait précédemment d'elle Guillaume de Lomont, 1263 (orig. et vid.).

1B446 (Liasse.) - 7 pièces parchemin, i papier, 2 sceaux.

- *La Demie*. Pierre de Senoncourt dit Brun, damoiseau, reprend en fief du comte de Bourgogne des ménages à La Demie, Échenoz, Gratteris, et des vignes ou champs à Vesoul, 1316. - *Déservillers*. Marguerite d'Autriche accorde aux habitants de Déservillers la propriété et le partage de leurs communaux, moyennant le cens annuel de 10 s. ; reconnaissance de ce cens par les habitants, 1523. - *Dompierre-lez-Orgelet*. Ventes de terres ou de sujets à Jean de Chalon-Auxerre : par Jean Navet, pour 3 quartaux de froment, 1284 ; - par Marguerite, veuve de Jacquet de Pelapucin, pour 160 l. est., 1293 ; - acensement des bois de Dompierre consenti en faveur des habitants du lieu par Philiberte de Luxembourg, moyennant un cens annuel de 100 s., 1528 (copie). - *Doubs*. Thierry de Joux, chanoine de Besançon, reprend en fief de Mahaut d'Artois son alleu consistant en terres et ménages à Doubs, la Ville des malades, Boujailles et Vuillecin, 1327. - *Doucier*. Guillaume, seigneur de Monnet, reprend en fief lige de Perrin de Chalon dit Bouvier 100 livrées de terre à Doucier, Cbamby, Songeson, Villers et Navoy, 1278. - *Durfort*. Copie d'une déclaration donnée par Jean de Cicon, déclarant vouloir reprendre en fief du Duc son château de Durfort, dont Jean de Chalon-Arley s'était emparé récemment par surprise, au mépris de la garde du Duc, demandée par déclaration faite au châtelain de Pontarlier, et sans qu'il y ait eu défi préalable, 1343.

1B447 (Liasse.) - 15 pièces parchemin, 2 papier, 9 sceaux.

- *Échailla*. Jean de Belvoir, écuyer, et Guillemette d'Épercy, sa femme, reprennent de Jean de Chalon-Châteaubelin leur domaine d'Échailla, 1391 ; - autre reprise du même fief faite par le même à Louis de Chalon-Auxerre, comte de Tonnerre, 1404. - *Éclans*. Jean, seigneur de Rans, cède à Jean de Chalon-Auxerre, seigneur de Rochefort, son fief d'Éclans et d'Éclangeot, tenu par Gui de Cicon, chevalier, fils de Geoffroy de Cicon, pour 20 l. est., 1286. - *Écrites*. Étienne, seigneur d'Écrites, chevalier, et Guillemain, son fils, écuyer, assignent sur les terres d'Écrites et de Marigna une rente de 40 quartaux mi-blé mi-avoine, par eux cédée pour neuf ans aux habitants de Moirans, au prix total de 67 l. et sous la caution de Jean de Chalon-Auxerre, 1299. - *Épenoux*. Jean Buvart, de Vesoul, reprend de Philippe, comte de Poitiers, des sujets et meix à Épenoux, Frotey, Colombe, Villers-le-Sec, Échenoz-la-Méline, Villeparois et Vesoul, 1316 ; - Étienne de Vesoul, seigneur d'Épenoux, donne procuration à Jean, son fils, pour reprendre de l'Empereur sa seigneurie d'Épenoux, 1534. - *Épenoy*. Notification faite au prévôt d'Ornans par Guillaume de Mérey, lieutenant du bailli Guillaume de Poitiers, d'un mandement de Marguerite, comtesse de Bourgogne, accordant un délai d'un mois aux féodaux pour donner le dénombrement de leurs fiefs, 1372 ; - dénombrement du fief tenu à Épenoy par Hugues de Cicon, préparé par Euvrard Cuenot, prévôt d'Ornans, en vertu de l'ordonnance qui précède [1372]. - *Équevilley*. Jean d'Équevilley, écuyer, fils de Renaud, chevalier, vend à Aymon de Faucogney un meix à Équevilley, au prix de 20 l., 1291 ; - Marguerite, fille de Guyot d'Équevilley, prie Aymon de Faucogney de sceller et d'approuver l'engagère de sa terre d'Équevilley faite à Thiébaud d'Équevilley, son oncle, pour garantie d'un prêt de 42 l. est. 1293 ; - ventes de divers meix d'Équevilley consentie en faveur de Jean de Faucogney : par Jacquette, fille de Renaud d'Équevilley, chevalier, femme de Jean « d'Ancins », 1298 ; - par Agnès d'Équevilley, sœur de la précédente, religieuse de Montarlot, 1298 ; - engagère d'un meix à Équevilley, faite à Jean de Faucogney par Huguenin d'Équevilley, écuyer, 1303 ; - reprises du fief d'Équevilley faites au Duc en 1385 : par Marguerite, fille de feu Pierre d'Équevilley, écuyer ; - par Guillaume Grosse-Tête, de Faverney, écuyer ; - par Jean de Quingey, écuyer ; - en 1407 : par Jean Guillaume, fils de Guillaume Grosse-Tête, écuyer ; - par Jean de Quincey, écuyer ; - par Fromond d'Équevilley, écuyer.

1B448 (Liasse.) - 16 pièces parchemin, 2 papier, 7 sceaux.

1280-1587. - *Esmoulins*. Gérard d'Esmoulins, damoiseau, reprend en fief d'Hugues de Bourgogne son domaine d'Esmoulins, voisin d'Apremont, 1298. - *Esnans*. Jean de Vienne, écuyer, reprend du Duc des hommes

et des meix à Esnans, 1385 ; - Hugues Despotots, seigneur de Munans et d'Esnans, en la personne de son curateur, Claude Moniet, vend à Françoise Sellier, femme de Nicolas Boncompain, cogouverneur de Besançon, sa seigneurie d'Esnans, au prix de 1,300 fr., 1536 ; - procuration donnée par Françoise Sellier à son mari pour reprendre de l'empereur le fief d'Esnans, 1537. - *Éternoz*. Louis de Chalon, réclamant la succession du bâtard Gui d'Éternoz, prêtre, décédé à Éternoz, les officiers du Duc la lui refusent, comme s'en étant saisis en vertu d'un traité régulier avec les héritiers naturels du défunt, 1429. - *Étouvans*. Déclaration des habitants d'Étouvans, Mambouhans et Villars-sous-Ecot, donnée aux assises de Baume tenues par Aubert de Belvoir, lieutenant du bailli d'Amont, et constatant qu'ils appartenaient au ressort de Baume, 1455. - *L'Étoile*. Copie du traité passé entre Jean de Chalon-Arlay et Marguerite de Vienne, dame d'Arguel et de Cuiseaux, pour la libération de Gui de Vienne, détenu dans les prisons du sire d'Arlay ; parmi les conditions du traité figure la remise des châteaux de l'Étoile, de Chevreaux et de Ruffey à Jean de Chalon, 1375 (vid.). - *Étrabonne*. Françoise de Mailly, dame d'Aumont et baronne d'Étrabonne, donne procuration à Alexandre de Chilly pour reprendre le fief d'Étrabonne de l'Empereur, 1532. - *Évillers*. Publication de la lettre de Marguerite d'Autriche accordant aux habitants d'Évillers la propriété et le partage de leurs communaux moyennant un cens annuel de 20 s., 1528. - *Falletans*. Reprises de fiefs situés à Falletans faites à Jean de Chalon Rochefort : par Estevenin Gelin, de Poligny, 1280 ; - par Girard de Thoraise, chevalier, 1285 ; - vente d'un meix à Perrenet Le Clerc, de Rochefort, consentie par Renaud de Falletans, chevalier, 1292 ; - vente de meix et de sujets faites au même par Hue de Beaujeu, chevalier, dit Rondot, 1292 ; - reprises de fiefs à Falletans faites au Duc : par Jean de Falletans, écuyer, 1384 ; - par Foulques de Sauvigney, écuyer, 1385.

1B449 (Liasse.) - 15 pièces parchemin, 4 sceaux.

1269-1427 - *Le Fay*. Vente d'un sixième de la forêt du Fay, près d'Aresche, consentie par Nicole, fille de feu Jean L'Écuyer, d'Aresche, femme de Jean de Montigny, de Dournon, en faveur de Bernard Noiseux, clerc du receveur du partage d'Auxerre en la saunerie, 1420. - *La Fertè- sous-Vadans*. Guillaume de Vautravers, procureur de Simon de Joinville et de sa femme, Cunégonde de Bauffremont, vend pour 370 florins d'or les droits de ses mandants sur La Ferté, « Uxières et Chamtierran, » à Philippe de Vienne, seigneur de Pymont, 1361 (copie) ; - don de la même portion (un quart) de seigneurie de La Ferté par Philippe de Vienne, seigneur de Pymont, à Tristan de Chalon, 1364 (copie) ; - Charles de Poitiers, seigneur de Vadans et de Saint-Vallier, reprend de Jean de Chalon-Châteaubelin la seigneurie de La Ferté [v. 1390] ; - *Fessey*. Renaud dit « Bricaux, » seigneur de Raucourt, vend à Jean de Faucogney, chevalier, 12 émines et 4 s. est. de cens à Fessey et Amage, pour 14 fl. [v. 1340]. - *Fétigny*. Jean, seigneur de Viremont, damoiseau, reprend en fief de Perrin de Chalon dit Bouvier, fils du comte Jean, le fief de Fétigny, 1269 ; - Guillaume de Fétigny, écuyer, reprend de Jean de Chalon-Châteaubelin les mêmes fief et château, 1385 ; - même reprise de fief faite par le même à Louis de Chalon-Auxerre, 1399 ; - Philippe le Bon, à la demande du cardinal d'Arles, légat de Bologne, oncle de Louis de Fétigny, abandonne à ce dernier la haute justice sur les sujets de Fétigny, 1427. - *Filain*. Thierry de Villeparoy, mari de Marguerite de Larians, reprend du Duc des domaines à Filain, Fontenois et Vesoul, 1385. - *Fontaine- lez-Luxeuil*. Claude de Coublans, dame des Granges, autorise son fils, Jean de Saint-Loup, à hypothéquer sur Fontaine et Saint-Loup une double somme de 650 l. due par celui-ci à Vuillemin Berton, de Vesoul, et de 130 l. due à Jean de Faucogney, 1311 ; - Jean de Saint-Loup, fils de Geoffroy de Faucogney, se reconnaît débiteur de 520 l. tourn. remboursées par la comtesse Jeanne à Vuillemin Berton, bourgeois de Vesoul, et transfère l'engagère de Fontaine à la comtesse devenue sa créancière, 1316 ; - Othenin, seigneur de Saint-Loup, reprend en fief du comte Philippe de Poitiers le château de Fontenoy-le-Châtel et Fontaine, 1316 ; - sentence de Philippe de Rouvres condamnant Jacques de Granson, seigneur de Pesmes, à indemniser, en leur payant 10,000 florins, Jeanne de Montbéliard, veuve de Guillaume de Vergy, Henriette, sa fille, et Guillaume, son fils, du pillage du château de Fontaine, 1361. - *Fontenoy-d'Aval* (Écleux). Vente d'un domaine à Fontenoy-d'Aval et Écleux par Othon IV à Jeannin d'Arbois, au prix de 500 l. plus un cens annuel de 100 s., 1282 (vid.).

1B450 (Liasse.) - 11 pièces parchemin, 2 papier, 2 sceaux.

1255-1534. - *Fontenoy-en-Vosges*. Aymonin Pepol, de Fontenoy, notaire à Vesoul, reconnaît devoir pour les bois et broussailles du Deffois, à Fontenoy, un cens annuel de 12 s. au Duc, 1474 ; - Jean de Haraucourt, écuyer, seigneur de Vauconcourt, donne procuration à Philippe de Falletans pour reprendre de l'Empereur la seigneurie de Fontenoy, 1534. - *Fonteny*. Jean Moréal, de Salins, fils

d'Hugues Moréal, de Malpertuis, chevalier, reprend de Mahaut d'Artois ses domaines de Fonteny-sur-Salins, 1305 ; - reprise de fief faite à Charles VIII pour la terre de Fonteny par Pierre, bâtard de Pierre Sarrazin, écuyer, 1499. - *Foucherans-lez-Dole*. Pierre de Foucherans, damoiseau, reprend du comte de Bourgogne sa terre de Foucherans, 1251 (orig. et vid.). - *Fourg*. Hugues de Montferrand, seigneur de Thoraise, déclare tenir en fief du comte de Bourgogne le château qu'il fait construire à Fourg, 1281 (orig. et vid.) ; - reprise de fief et dénombrement donnés au Duc par Jean de Doubs, seigneur de Fourg, 1407. - *Les Fourgs*. Copie des franchises accordées aux habitants par Jeanne de Blonay, dame de Joux, 1394-1403 ; confirmées : par Charles le Téméraire à la Rivière, le 14 août 1476 ; par Philippe de Hochberg, maréchal de Bourgogne, comte de Charolais et seigneur de Joux, le 25 novembre 1481. - *Fouvent*. Gilette de Vienne, dame de Fouvent, reprend au nom de ses enfants, de Philippe de Rouvres, les fiefs mouvant de Gray que tenait feu Jean de Vergy, son mari, sénéchal de Bourgogne, 1362 (vid.) ; - réunion de la terre de Fouvent au bailliage d'Amont par Philippe le Bon, qui la tenait en don de Marguerite de Roche-Guyon, veuve de Jean de Vergy ; cette terre est déclarée soumise, au point de vue administratif et judiciaire, à l'autorité du bailli d'Amont, du gruyer du comté et du trésorier de Vesoul, chargés d'y nommer des officiers, 1465.

1B451 (Liasse.) - 19 pièces parchemin, 7 sceaux.

1278-1544. - *Franchevelle*. Richard, fils du comte de Montbéliard, reçoit des comtes Philippe et Alix le fief de Franchevelle, 1278 (orig. et vid.) ; - reprise de fief faite aux comtes Philippe et Alix par Richard de Montbéliard, pour le fief de Franchevelle, 1278 (orig. et vid.) ; - Othon IV donne le fief de Franchevelle, tenu par Ayron de Faucogney, à Hugues de Bourgogne, 1292 ; - Geoffroy d'Auxelles emprunte 200 l. à Jean de Faucogney et lui hypothèque sa maison forte de Franchevelle et ses terres de Rignovelle et Saint-Germain, 1302 (vid.) ; - Geoffroy, seigneur de Beaujeu, chevalier, reçoit Franchevelle pour dot de sa femme, Agnès de Faucogney, sœur de Jean de Faucogney, au rachat de 100 l. est., 1356. - *Frânois*. Geoffroy d'Auxelles reprend d'Hugues de Bourgogne ses fiefs de Frânois et de Villers-sur-Port, 1301. - *Frasne-[lez-Montmirey]*. Guillaume d'Auxonne et Isabelle de Montmirey, sa femme, engagent à Mahaut d'Artois, pour 50 l. avancées par le châtelain de Scey, Lambert de Chantrons dit Petit-Maire, leur domaine de Frasne, 1306 ; - Jean d'Arlay, écuyer, reprend de la comtesse Marguerite son fief de Frasne, 1379 ; - vente de meix vacants à Frasne, adjugés à divers particuliers par Gui Arménier, bailli d'Aval, 1413 ; - sentence de Simon Avril, de Champagne, lieutenant du gruyer, adjugeant l'usage des bois du Tiliot aux habitants de Frasne, moyennant le cens annuel de 18 s., 1544. - *Frasne-[lez-Pontarlier]*. Mandement de Jean de Ray, gardien, adressé à Jean Mellet, bailli d'Aval, pour informer à l'encontre des officiers d'Hugues de Chalon-Arlay sur la perception de dîmes à Frasne, Bouverans et Grange-de-Scey, faite par Othenin de Chantrons, écuyer, 1369. - *Frasne-le-Château*. Reprise de fief de Frasne faite par Jean, connétable du comté, à Hugues de Bourgogne, moyennant un don de 40 l. est., 1292. - *Frasne-sur-Apance*. Philippe le Bon donne à Thierry de Charmes, capitaine de Dijon, mari d'Anne de Saint-Loup, 13 l. de rente, montant de la dot de cette dernière, à prélever sur les biens confisqués pour rébellion sur Girard de Saint-Loup, 1435 ; - quittance des droits prélevés sur ce don par le trésorier de Vesoul, sur ordre de la Chambre des Comptes, 1436. - *Presse*. Humbert, bourgeois de Faucogney, engage à Girard Lorier, curé de Saint-Martin, des droits et domaines à Fresse, au prix de 4 et 7 l. est., 1291-1295 ; - marché conclu entre Hugues de Lantenne, gruyer du comté, et Simon Panez, receveur de Faucogney, d'une part, Demougoin Le Clerc, de Fresse, et Jean Le Tisserand, de Favorney, sujets de Henri L'Acieré, du même lieu, par lequel ces derniers s'obligeaient à construire une scierie (« sée à aigue ») dans les forêts du Domaine, à charge de prendre les matériaux nécessaires pour bâtir sur leur propre terrain, et de livrer annuellement au château de Faucogney deux douzaines de « laons de sapins » (planches), longs de 14 pieds, larges de 1 pied et demi, 1407.

1B452 (Liasse.) - 16 pièces parchemin, 6 sceaux.

1266-1407. - *Froideville*. Guillemain, fils de Constantin, de La Chapelle-Voland, reprend de Perrin de Chalon dit Bunier son fief de Froideville, 1266. - *Frontenay*. Don des châteaux de Frontenay et de Beaurepaire et de 200 l. de rente sur la saunerie, fait par Louis de Chalon et Marguerite, sa femme, à Philippe de Vienne, seigneur de Pymont, en retour du château de Chagny, 1362. - *Froley-lez-Vesoul*. Aimé de Borrey, chevalier, cède à Héloïse de Joinville ses droits sur Frotey, 1265 ; - Jean de Montby, écuyer, fils de Richard de Montby, engage à Hugues de Bourgogne ses droits et ses hommes de Frotey, pour un prêt de 978 l. est., 1300 ; - Jean de Montby assigne sur son domaine engagé de Frotey 130 l. à lui prêtées par Hugues de Bourgogne, 1305 ; - Isabelle de Montby, damoiselle, reprend du Duc son fief de Frotey, 1407.

- *Garde-Chemin*. Jean de Vienne, seigneur de Mirebel, donne à Jean et Jeanne de Chalon, enfants de Guillaume, comte d'Auxerre, toutes les créances qu'il pouvait réclamer à la succession de leur père, et reprend d'eux le château appelé « Garde lou Conte » et le moulin de « l'Houste » sur l'Ain, 1311. - *Genevreuille*. Marguerite de Verchamp et Jacques de Grandvillars, son gendre, vendent à Gui de Bourgogne, chevalier, leurs sujets de Genevreuille, moyennant 50 l. est., 1330. - *Genod*. Perrenet Chapeez, de Rougemont, reprend de Renaud de Montbéliard des sujets à Genod, 1311. - *Geraise*. Estevenin, écuyer, fils de Guyon Goart, de Dammartin, chevalier, échange à Jean de Chalon-Arlay un domaine à Geraise contre 4 l. de rente assignées au diocèse de Besançon, et 20 l. tournoises payées comptant, 1302 ; - Jean de Chalon assigne à Richard Martin, écuyer, de Poligny, et à Blanchon, sa femme, les 4 livrées ci-dessus en la saunerie de Salins, 1303 ; - Humbert de l'Isle-sur-Salins (Liesle(?), écuyer, reprend de Jean de Chalon-Châteaubelin un domaine à Geraise et Clucy, 1388.

1B453 (Liasse.) - 18 pièces parchemin, 4 papier, 12 sceaux.

1214-1527. - *Germigney*. Guillaume d'Apremont reprend d'Hugues de Bourgogne une quarantaine de ménages et des meix à Germigney et Montseugny, ainsi que la garde de l'hôpital de Montseugny, 1289 ; - Étienne de Toulangeon, chevalier, reprend de Jean de Chalon-Auxerre Germigney et ses dépendances, 1293 ; - Isabelle, veuve de Jean de Vaudrey, et Richard de Thoire, son mari, vendent au prix de 80 l. leurs droits sur Germigney à Hugues de Bourgogne, 1311 ; - Hugues de Bourgogne promet de payer à Odet de Laubespin 50 l., reliquat de ce qu'il lui devait pour achat de sa part de Germigney et d'Apremont, 1328 ; - Amiet de Noiron, écuyer, fils de Guillaume dit Chauderet, Mathiotte, sa sœur, femme de Jacquemin d'Yvors, au diocèse de Trèves, vendent au Duc sept ménages à Germigney, ainsi que divers cens pour 30 fl. de Florence, 1361. - *Gesans*. Jean, abbé de Saint-Paul de Besançon, déclare reprendre au nom de son monastère, du comte Othon IV, ce qu'il avait acquis pour neuf ans de Henri de Bourbvelle, au lieu de Gesans, 1280 (orig. et vid.). - *Gevigney*. Henri de Vergy, sénéchal de Bourgogne, reprend des comtes Hugues et Alix ses fiefs de Gevigney et de La Rochelle, 1256 (vid.). - *Gézier*. Étienne, comte de Bourgogne, règle un débat avec Eudes d'Apremont, et reçoit son hommage pour le fief de Gézier et divers droits à Chevigney, 1214 (vid.). - *Gondenans-les-Moulins*. Thiébaud de Rougemont, vicomte de Besançon, reprend des comtes Hugues et Alix la baume (grotte) de Gondenans et divers droits à Boul, Dampierre et Granvelle, outre les fiefs de Guillemain de Vennes, de Perron de Cuse, de Vuillemin de Vennes, d'Hugues de Thise, et des droits à Cubrial, Gouhelans et Tressandans, 1262. - *Gonsans*. Correspondance entre Pancras de Chaffois et la princesse Philiberte de Luxembourg, au sujet de droits réclamés par le seigneur de Gonsans, Adrien de Jouffroy, à Amagney, etc., 1527. - *Grammont*. Guyot de Grammont, écuyer, fils de Guillaume de Granges, donne à Hugues de Bourgogne sa part « du puy de Grammont, » 1298 ; - Huguenin de Granges, écuyer, reprend du Duc son domaine de Grammont, 1385 ; - Renaud de Montbéliard, gratifié du fief de Grammont par Hugues de Bourgogne, reçoit l'hommage de Gui de Granges, qui s'oblige à fortifier le « peu » de Grammont et à en assurer le receipt au comte de Montbéliard, 1308 ; - Guyot de Grammont, fils de Guillaume, reprend de Renaud, comte de Montbéliard, son fief de Grammont et le fief tenu par Jean de Liévans, 1311 ; - Grand fontaine. Jean de Montferrand, seigneur de Grandfontaine, donne à la comtesse Alix, en gage d'un prêt de 63 l, son domaine de Grandfontaine, 1254 ; - Jeannin de Montferrand, fils de Jean, et Fauconnet, son fils, vendent à Hugues et Alix, comtes de Bourgogne, au prix de 1,200 l., Grandfontaine, Chevannay et Velesmes, et leurs dépendances, 1255 ; - Pierre de Montferrand, vicomte de Besançon, promet d'indemniser Othenin de Bourgogne de la caution par lui prêtée à Hugues de Thoraïse, pour l'accord intervenu entre eux à l'occasion des terres de Grandfontaine, Mont, Le Vernois et Dannemarie, 1267 ; - Hugues de Thoraïse fait semblable promesse à Othenin de Bourgogne, 1268.

1B454 (Liasse.)- 15 pièces parchemin, 1 papier, 9 sceaux.

1278-1532. - *Grandvaux*. Partages entre Philippe de Vienne, seigneur de Pagny, et Jean, son frère, par les soins de l'archevêque Eudes de Rougemont et d'Othon IV ; le partage primitif adjugeant à Philippe Châtillon-en-Montagne et tout l'héritage paternel compris entre le Doubs et la Saône et entre la Saône et le duché de Bourgogne, dans le nouveau partage, le Grandvaux et Châtillon sont attribués, ainsi qu'Annoire, à Jean de Vienne ; Philippe prend Montrond, Saillenard, Poligny-en-Montagne, etc., 1279. - *La Grange*. Pierre et Girard de Bourbonne, fils de Vuichard, chevalier, reprennent de la reine Jeanne le receipt de leur maison forte de La Grange, 1323. - *Grange-du-Bois*. Guyot d'Autoreille, écuyer, au nom de sa femme Jeannette, veuve de Jean Le Louvet, de Sainte-Anne, et des enfants de ce dernier, reprend du Duc la Grange-du-Bois, près de Dole, et ses dépendances, 1385. - *Granges*.

Reprise de fief de Granges, le Châtelard, Clerval, Nods, Passavant, Roulans, et de rentes à Baume et à Salins, faite par Étienne, comte de Montbéliard, à la comtesse Marguerite, 1371. - *Granvelle*. Robert de Choiseul, seigneur de Traves, débiteur de 400 l. envers la comtesse Mahaut, lui engage les village et château de Granvelle, avec l'usage des bois pour « trois forges ; » sa femme Isabelle renonce, sur ces domaines, à ses droits de dot et de douaire, 1298. - Gratteris. Pierre Brun, de Senoncourt, chevalier, vend à Philippe V et à la reine Jeanne des meix et des sujets à Gratteris, au prix de 160 l., 1317. - Gredisans. Mandement de Jean de Montmartin, bailli du comté, relatif aux frais de procédure contre les habitants de Gredisans, gagés par frère Girard de Vienne, commandeur du Temple de Dole, pour l'impôt des Compagnies, et pour les dommages causés par une contre-gagerie des habitants de Rochefort dirigée en représailles contre les bourgeois de Dole, 1366. - Gressoux. Reprise de fief de Gressoux faite au Duc par Thiébaud de Frotey, écuyer, au nom de Gillette de Gressoux, sa femme, 1385 ; - procuration donnée à Henri Thomassin par Philippe Thomassin, son père, seigneur de Gressoux, pour reprendre de l'Empereur cette terre et celles d'Auxon et Provenchère, 1532. - Igny. Mandement de Philippe le Bel ordonnant au bailli du comté de remettre au comte d'Auxerre le château d'Igny, 1301 ; - vidimus par Arnou de « Vandone, » chevalier, lieutenant de Vale Paille, chevalier, seigneur de La Motte, gardien du comté, de deux mandements de Philippe le Bel datés de 1302, ordonnant au gardien : 1° de relever d'un ban prononcé contre lui Simon de Chamole, homme du comte d'Auxerre ; 2° de remettre au comte d'Auxerre le château d'Igny ; 3° de communiquer au même comte un ordre sous enveloppe close ; Jean d'Oiselay prévient le comte d'Auxerre de la mainmise jetée sur les château et fief d'Igny, tenus par Jean d'Igny, pour plusieurs « meffait et griés a chappitre de Lengres, » 1344. - L'Isle-sur-le-Doubs. Thiébaud de Neuchâtel reprend de Mahaut d'Artois le château de l'Isle, la garde du chemin de Pontcharrot à Palante, Bermont, Blamont, Cusance, Dampierre, Montbarrey, Rans, Roche-sur- Loue, et 30 l. de rente à Salins, 1289 (orig. et vid.) ; - autre reprise des mêmes fiefs faite par Thiébaud de Neuchâtel à Eudes IV, auquel il cède à jamais la vicomté de Baume et la garde de Lieucroissant et de Lanthenans, 1343 ; - procuration donnée par Gabriel d'Orlembourg, baron de Freistein et de Garlspach, seigneur d'Héricourt et de l'Isle, à son bailli, Adrien de Saint-Mauris, pour reprendre l'Isle de l'Empereur, 1532.

1B455 (Liasse.) - 13 pièces parchemin, 12 sceaux.

1266-1416. - *Jougne*. Pierre de Vaumarcus vend au comte Jean de Chalon Jougne et « le puy dessus Jogne » et le tiers du péage du lieu, pour 440 l. est., 1266 ; - accord entre Othon IV et Jean de Chalon-Arlay au sujet des limites respectives des seigneuries de Jougne et de la paroisse de Pontarlier, et du chemin créé par Jean de Chalon de Mont-Sainte-Marie à La Rivière, 1280 ; - Rodolphe de Habsbourg concède à Jean de Chalon-Arlay un péage à Jougne au tarif de 10 s. par balle de laine, et des mêmes droits pour les autres marchandises que ceux perçus au péage des Glées, outre un droit de conduite de 10 s. par balle de marchandises destinées aux archevêchés de Besançon, Lyon et Vienne, et à l'évêché de Valence, 1288 ; - notification aux sujets de l'Empire de cette donation et du tarif du péage de Jougne, faite par Rodolphe de Habsbourg, 1288 (3 orig. et 1 copie) ; - confirmation par l'empereur Adolphe : 1° du privilège du péage de Jougne accordé par Rodolphe, 1288 ; 2° du don du fief de Neuchâtel-sur-le-Lac fait par le même à Jean de Chalon, sur la résignation de Rolin de Neuchâtel, 1288 ; 3° de la concession faite à Jean de Chalon, du droit de battre des deniers d'argent, par le roi des Romains, Albert, 1291 ; 4° du don de la garde de Saint-Oyan-de-Joux, par le même au même, 1291, 1292 (2 cop.) ; - vidimus et confirmation des privilèges ci-dessus accordés par l'empereur Albert, 1293 (vid. de 1416) ; - nouvelle confirmation accordée par l'empereur Sigismond à Jean de Chalon-Arlay, prince d'Orange, à la requête de son procureur, Jean de Vienne, seigneur de Ruffey, 1415.

1B456 (Liasse.) - 12 pièces parchemin, 9 sceaux.

1289-1291.-*Jougne*. Guillaume, évêque de Lausanne, certifie la concession du péage de Jougne faite par Rodolphe de Habsbourg à Jean de Chalon, 1289 ; - Othon IV accorde à Jean de Chalon-Arlay l'exécution intégrale du privilège de péage accordé par Rodolphe de Habsbourg, 1289 (vid.) ; - bulle de Nicolas IV confirmant le privilège du péage, 1289 (orig. et 2 vid.) ; - Gérard, archevêque de Mayence et archichancelier de l'Empire, certifie que Jean de Chalon possède la garde de Saint-Oyan de Joux et le droit de battre monnaie, outre divers autres privilèges impériaux, 1291 ; - Rodolphe de Habsbourg autorise Jean de Chalon à battre monnaie, 1291 (2 orig.) ; - certificat de Gérard, archevêque de Mayence, constatant le privilège du péage de Jougne accordé par Rodolphe, 1291 (2 orig.) ; - semblable déclaration faite par Bohéinond, archevêque de Trèves, 1291 (2 orig.).

- 1B457 (Liasse.) - 15 pièces parchemin, 4 sceaux.
1293-1400. - *Jougne*. Diplôme de Rodolphe de Habsbourg, constatant la renonciation d'Othon IV au péage qu'il avait prétendu établir, 1293 ; - confirmation du privilège de la monnaie accordée par Boniface VIII à Jean de Chalon, 1296 ; - ratification des privilèges impériaux accordée à Jean de Chalon par le roi des Romains Albert, 1298 ; - confirmation détaillée des dons du péage de Jougne, de la monnaie, de la garde de Saint-Oyan, avec vidimus de ces différentes donations, donnés par l'empereur Albert, 1299 ; confirmation par le même du don et du cours de la monnaie, 1299 (2 orig.) ; - transfert du péage de Jougne à Saint-Maurice (diocèse de Constance) par Albert, roi des Romains, avec obligation pour Jean de Chalon de verser annuellement 500 l. à l'Empire, 1291 ; - affectation d'une rente de 100 l. sur le péage de Jougne au profit de Pierre, comte d'Arberg, par Jean de Chalon-Arlay, qui lui donne cette rente en échange de celle qu'il lui avait précédemment assignée sur Arc, Bannans, Bulle, Rantecbaux et Sainte-Colombe, 1350 (vid.) ; - Jean de Chalon-Arlay reprend en fief de l'empereur Charles IV son péage de Jougne, son château de Neuchâtel, le droit de battre monnaie et la garde de Saint-Oyan, 1356 ; - vidimus et confirmation par Charles IV des divers privilèges ci-dessus rappelés, au profit de Jean de Chalon, 1358 ; - Marguerite de Blamont, dame de Puttelange, veuve de Jean de Sapine, fille d'Aimé de Blamont et d'Isabelle de Saint-Dizier, dame de Montenot, assure après sa mort, à Hugues de Chalon-Arlay, la propriété d'une rente de 350 l. sur le péage de Jougne, à lui assignée par ce même Hugues en paiement de la seigneurie de Montenot, 1374 ; - vente de 300 l. de rente sur le péage de Jougne, cédée pour 3,000 fl. à Hugues de Chalon-Arlay par Marguerite de Puttelange, 1377 ; - Jean de Chalon, conditionnellement élargi des prisons où le détenait le duc de Bourgogne, obtient la restitution de ses châteaux de Jougne et de Chalamont le droit d'y placer des châtelains soumis au serment envers Jean de Vergy, gardien du comté, et Jean de Ville-sur-Arce, bailli d'Amont, 1392 ; - mandement de la duchesse Marguerite exemptant la fille et la femme de Nicolas Oyselet, receveur des péages de Jougne et de Chalamont, de comparaître en personne devant le bailli d'Aval au procès dirigé contre leur père et mari, 1395 ; - Jean de Chalon-Arlay, prince d'Orange, mande à Girard de Jougne, châtelain dudit lieu, de saisir immédiatement le péage et de le faire gérer par gens compétents, 1400.
- 1B458 (Liasse.) - 13 pièces parchemin, 14 papier, 6 sceaux.
1402-1422. - *Jougne*. Information contre des marchands de Septmoncel pour avoir transporté des marchandises de Genève à Saint-Claude, de Saint-Claude à Chilly, et de Chilly au pont de Clémencey, sans acquitter de droits et en évitant le péage de Jougne, faite à requête du prince d'Orange, par Jacquet Rambaud, de Chalon, 1402 (orig. et cop.) ; - requête et réponses faites par les officiers de Jean de Chalon et du Duc au sujet de la même affaire [1402] ; - information faite par le procureur du Duc à propos de la saisie de 11 charges de marchandises : épicerie, pierres à faux, etc., prises à des marchands de Genève et enfermées au château de Saint-Laurent de la Roche, 1402 ; - mémoire présenté par le procureur de Jean de Chalon au bailli d'Aval et à la Chambre des Comptes [1402] ; - lettre de Philippe le Hardi annulant provisionnellement la saisie en question, 1402 ; - mandement de Jean sans Peur, autorisant le prince d'Orange à amender arbitrairement les fraudeurs de ses péages de Jougne et Chalamont, sauf à partager le produit des amendes avec le trésor ducal, 1410 ; - extrait de la confirmation des droits de lever péage et de frapper monnaie accordée par Sigismond à Jean de Chalon, 1415 (vid.) ; - délimitation de la seigneurie de Jougne, du côté de Baume et de Franc-Châtel, faite par Guillaume d'Ornans, châtelain d'Orbe, Yvonet Sailin, châtelain de Jougne, commissaires de Jean de Chalon, et Guillaume de Baume, sacristain de Payerne, Jean de Fussigny, châtelain des Clées, et Pierre Mareschot, de Payerne, procureur du prieur Jacques de Montmayour, 1415 (cop.) ; - mandement de la duchesse Marguerite, ordonnant à Girard Basan d'informer sur la fabrication de la monnaie de Jougne et sur les foires franches du lieu, établies par Jean de Chalon-Arlay, 1419 ; - information faite en vertu de ces ordres par Girard Basan, 1419 ; - diplôme de l'empereur Sigismond acceptant l'hommage de Louis de Chalon, prince d'Orange, et lui confirmant son château de Jougne et ses divers privilèges, 1421 ; - concession du droit de frapper à Jougne des monnaies d'or, portant au droit et au revers l'aigle impériale, accordée par Sigismond à Jean de Chalon-Arlay, 1421 ; - ajournement de Louis de Chalon, prince d'Orange, devant le parlement de Dole, au sujet de la souveraineté de Jougne, 1422.
- 1B459 (Liasse.) - 6 pièces parchemin, 5 papier, 3 sceaux.
1311-1443. - *Jougne*. Mandement de Philippe le Bon ordonnant d'informer sur la prétention du prince

d'Orange d'étendre son droit de péage de Jougne jusqu'aux défilés de Saint-Claude, 1431 ; - information de Guillaume Bourrelier sur cet objet ; dépositions de nombreux témoins confirmant la prétention, 1432 ; - mandement d'Antoine de Toulangeon, gouverneur du comté, défendant d'étendre hors de Jougne le péage perçu par le sire d'Arlay, et de saisir tous les contrevenants à cette ordonnance, 1432 ; - mandement de non-préjudice donné par le duc Philippe le Bon au prince d'Orange, à la suite de cette ordonnance, 1432 ; - conditions imposées aux bourgeois de Jougne révoltés contre les officiers du Duc ; ils devront, agenouillés et déceints, faire amende honorable aux dits officiers, et renouveler cette amende à Jougne, à l'issue de la grand'messe paroissiale, en tenant une torche allumée à la main ; en outre, ils feront confectionner à leurs frais « ung tableaul ouquel sera l'ymaige de monseigneur, et devant lui seront les dessusdit en l'estat que dessus, et devant eux sera escript : Cest tableau a esté fait afin de perpétuelle mémoire et signe de l'amende de excès et offences faictes et dictes aud. lieu de Joigne, par plusieurs des habitans de Joigne ès chastellain et officiers de monseigneur au lieu de Montmorot, » 1432 ; - procès-verbal de l'amende honorable faite aux officiers de Montmorot par les bourgeois de Jougne graciés par le Duc, 1432 ; - vidimus donné par le parlement de Dole, au point de vue du procès de souveraineté de Jougne, d'une reprise de fief de tous ses domaines, faite par Jean de Chalon à Philippe, fils du roi de France, en 1311, 1443 ; - arrêt provisionnel du parlement de Dole adjugeant au Duc les château et souveraineté de Jougne, au détriment de Louis de Chalon-Arlay, 1443 ; - cahier contenant l'extrait de plusieurs causes jugées au bailliage d'Aval et au parlement de Dole, louchant le ressort des ville et châtellenie de Jougne, 1443 (copie).

1B460 (Liasse.) - 49 pièces parchemin, 6 papier.

1443-1464. - *Jougne*. Enquêtes au sujet de la souveraineté de Jougne, disputée par le Duc à Louis de Chalon, prince d'Orange, faites à Pontarlier par Jean Grignart et Simon Le Goux, commissaires du Duc, en présence des procureurs des deux parties, 1444 ; - salvations, contredits, faits et articles, 1444 ; -mandement de Louis de Chalon donnant procuration générale à Henri Bouchet, son conseiller, 1144 ; - mandement du bailli d'Aval, Henri Valée, publiant et exécutant un mandement ducal de 1443 accordant provisionnellement la jouissance de Jougne à Louis de Chalon ; il est ordonné à Aimé de Champcourt, châtelain de Jougne pour le Duc, d'opérer de suite la remise de ce château, 1444 ; - prestation de serment de fidélité faite à Guillaume de Chalon, prince d'Orange, par les habitants de Jougne, jurant sur un missel que leur présentait Antoine de Rye, seigneur de Côtebrune, 1464.

1B461 (Liasse.) - 12 pièces parchemin, 2 papier, 6 sceaux.

1283-1531. - *Labergement*. Guillaume Le Vert engage à Othon IV son fief et sa terre de Labergement, en retour d'un prêt de 100 l., 1283. - *Lambrey*. Reconnaissances de mainmortables de Lambrey faites à Jean et Guyot de Percey dits de Lambrey, 1419-1424. - *Landon*. Obligation de 200 l. souscrite par Perrenot, de Landon-lez-Dole, mari de Jeanne de L'Hôpital, au profit de cette dernière, à laquelle il engage son domaine de Landon et de La Loye, 1340. - *Largillay*. Henri de Boisselet, seigneur de Largillay et de Chanoise, vend pour 1,000 écus la seigneurie de Largillay à Bénigne de Gravellot, seigneur de Boissia, 1531 ; - consentement donné à cette vente par Philiberte de Luxembourg, 1531. - *Larians*. Aymon de Faucongy déclare tenir en fief d'Othon IV un fief à Larians et Ollans, 1287 (orig. et vid.). - *Légna*. Rechignart de Matafelon, écuyer, reprend de Jean de Chalon-Châteaubelin un domaine à Légna, 1387 ; - autre reprise du même fief faite au Duc par Humbert Du Balmay, seigneur de Montjouvent, 1423.- *Levrecey*. Reprise de fief de Levrecey faite au Duc par Jean de Mont-Saint-Léger, écuyer, mari de Jeannette de Boutavant, 1406. - *Licona*. Fromond de Montmorot, écuyer, reprend de Jean de Chalon-Châteaubelin un fief à Licona, mouvant d'Orgelet, 1391. - *Lieffrans*. Hugues de Maizières, chevalier, vend, du consentement de Jeannette, sa femme, à Héloïse, comtesse de Vesoul, un meix à Lieffrans, au prix de 20 l., 1289 ; - Othon, abbé de La Charité, et son couvent vendent pour 50 s., à Héloïse de Joinville, une faux de pré à Lieffrans, pour la transformer en étang, 1294.

1B462 (Liasse.) - 13 pièces parchemin, 6 sceaux.

1254-1610. - *Lizine*. Pierre de Châtillon reprend des comtes Hugues et Alix le fief de Lizine-sous-Châtillon et divers arrière-fiefs, 1254 ; - reprise de fief de Lizine faite au Duc par Guyot de Vautravers, 1407 ; - autre reprise faite à l'Empereur par Claude Taillant, seigneur de Montfort, 1532 (cop.) ; - autre reprise par Marie de La Ferté, mère tutrice de Louis, Simon, Renobert, Nicolas, Jean et Claude Bourrelier, acquéreurs de la seigneurie de Lizine sur Claude de Montfort, 1535 ; - dénombrement donné par Marie de La Ferté, 1535. - *Loisia*. Hugues de Vienne, seigneur de Pagny, engage à Jean de Chalon-Rochefort Loisia, tenu de lui par Amé, Jacques et Vuillemin de

Crillat, 1263 ; - Humbert, seigneur de Thoire et de Coligny, reprend d'Othenin de Bourgogne le château de Loisia, 1274 (vid.). - *Longeville*. Thiébaud d'Oricourt, seigneur de Vaire, reprend de Jean de Chalon-Arlay 10 livrées de terre à Longeville et son château de Vaire, recevable à merci, 1290. - *La Longeville*. Sentence du bailliage de Pontarlier adjugeant les biens de Simon Faivre, de La Longeville (seigneurie de Rochejean), à Philibert Charretton, abbé de Mont-Sainte-Marie et de Rosières, 1610. - *Longwy*. Matthieu de Chaussin, seigneur de Longwy, reprend d'Othon IV la maison forte qu'il va construire à Longwy, 1280 (orig. et vid.). - *Luxeuil*. Aymon de Faucogney reprend d'Othon IV les dîmes de Luxeuil, de Saint-Sauveur, Saint-Valbert, Froideconche, Baudoncourt et La Chapelle, que tenait de lui le seigneur de Saint-Remy, 1290 (vid.) ; - Jean de Faucogney reprend du comte de Poitiers et de Bourgogne les mêmes dîmes à lui cédées par Vuillemin Charette, de Mailleroncourt.

1B463 (Liasse.) - 16 pièces parchemin, 1 papier et 11 sceaux.

1954-1539. - *Mailley*. Étienne dit Griffon, de Mailley, reprend des comtes Hugues et Alix son alleu de Mailley, 1254 (orig. et vid.). - *Maillot*. Simon de Montbéliard engage à Othon IV ses châtellenies de Montrond et de Maillot pour l'assiette de 50 livrées de terre qu'il reprenait de lui en fief, 1280 (vid.) ; - Simon de Montbéliard, seigneur de Montrond et de Cuiseaux, débiteur de 500 l. tourn. envers Jean de Chalon-Auxerre, lui donne en gage le château de Maillot, Reugney, Bolandoz, Longeville, Septfontaines, Villers et Labergement de Déservillers, 1286 ; - Simon de Sainte-Croix, doyen de Mâcon, mande au comte d'Auxerre de remettre au seigneur de Sainte-Croix, son neveu, le château de Maillot, 1345 ; - Guillaume d'Antigny, seigneur de Sainte-Croix, mande à Béraud d'Andelot, Fromond de Toulangeon et Jean dit Menillot, de remettre les châteaux de Maillot, Montfort et Vernantois à Hugues Galafin, Jean, bâtard de Sainte-Croix, et Vienet de Jallerange, 1346 ; - Gui de Rougemont et Gauthier de Bauffremont, seigneur de Soye et Thil-Châtel, reprennent de Jean de Chalon-Arlay la seigneurie de Château-Maillot et 500 l. de rente en la saunerie, 1407. - *Maizières*. Perrin de Maizières, écuyer, rend hommage à Jean de Chalon-Rochefort et en reçoit 30 l. de rente, 1279 ; - Guillaume, seigneur de Maizières, damoiseau, échange à Hugues de Bourgogne des terres à Rouhaut et Moulin-Vadon, et reprend de lui en fief ses château et village de Maizières, 1303 ; - règlement par Jean de Bonnay des dépenses d'une journée tenue à Montbozon par les officiers de la comtesse, pour établir la mouvance du fief de Maizières, 1378 ; - reprise de fief et dénombrement de Maizières donnés au Duc par Étienne de Mailley, chevalier, 1385. - *Malange*. Acensement d'un bois de 50 journaux fait à Claude Martin, de Malange, par les officiers de l'Empereur, moyennant le cens de 4 engrognes par journal, 1539 (cop.). - *Mamirolle*. Jean de Montbéliard, seigneur de Montfaucon, reçoit d'Othon IV, en échange de divers droits à Avoudrey, Mamirolle et Naisey, une rente équivalente sur la saunerie, 1289 (orig. et vid.). - *Marangea*. Gui de Chilly, chevalier, tuteur des enfants de Jean de La Marche, et Guie, veuve de ce dernier, vendent à Jean de Chalon-Auxerre diverses terres à Marangea et à Merlia, 1296. - *Margilley*. Jean de Saint-Seine, chevalier, reprend en fief de Henri de Vergy, sénéchal de Bourgogne, le moulin de Margilley, 1326.

1B464 (Liasse.) - 15 pièces parchemin, 1 papier, 9 sceaux.

1270-1539. - *Marigna*. Poly, seigneur de Marigna, reprend de Renaud de Bourgogne, comte de Montbéliard, le château de Marigna et ses dépendances à La Boissière, Nancuisse, etc., 1270 ; - Guillemette, fille de Jean de Marigna, vend à Guillaume de Marigna, clerc, son frère, ses droits sur l'hoirie paternelle, au prix de 10 l. tourn. que Jean de Chalon-Auxerre transforme en rente sur la saunerie, 1291 (vid.) ; - Philibert et Jean de Salins, fils de Claude, et Jeanne de Vaugrigneuse, dame de Vincelles et de Marigna, vendent à Adrien Morel, d'Orgelet, le château de Marigna et ses dépendances, au prix de 8,000 fr., 1539 (cop.). - *Marigny*. Humbert d'Épercy assigne 70 l., dot de sa femme Huguette, sur la terre de Marigny, 1297 ; - Marguerite de Bellevesvre, veuve de Gaucher de Commercy, seigneur de Montrivel, déclare que le fief tenu d'elle à Marigny par Pierre de Marigny meut du fief de Jean de Chalon-Arlay, 1300 ; - Humbert d'Épercy reprend de Jean de Chalon-Auxerre son fief de Marigny et de Fontenu, 1303 ; - Jean de Chalon-Arlay donne à Jean de Chalon-Auxerre le fief de Marigny, 1305 ; - Jean de Chalon-Auxerre vend à Guillaume de Monnet le fief de Marigny, jadis tenu par Perrin de Monnet, au prix de 400 l. tourn., 1326 ; - hommage lige prêté à Guillaume d'Épercy par Jean Petit, de Marigny, 1328 ; - reprise de fief faite à Jean de Chalon-Auxerre par Guillaume d'Épercy, écuyer, pour son fief de Marigny, 1331 ; - Humbert d'Épercy, fils de feu Aimé d'Épercy, chevalier, vend à Jacques Du Pasquier, écuyer, son beau-frère, des terres à Marigny, au prix de 60 l, 1340 ; - Humbert Chambry, infirmier de Saint-Oyan de Joux, amodie à Guillaume de Monnet, pour une durée de neuf ans, les droits que possédait son infirmerie dans la terre de Marigny, 1341 ; - vente de terres à Marigny faite par

« Jenemie » d'Épercy, femme d'André de Roche, à son frère Guillaume d'Épercy, 1345 (vid.) ; - autres ventes de terres à Marigny faites à Guillaume de Monnet en 1348 : par Guillemette d'Écailles, femme de Guyon de Montjouvent, écuyer, au prix de 12 fl., 1348 ; - par Guillaume Forestier, de Baume, mari de Jeannette d'Épercy, au prix de 20 fl., 1348 ; - par Girard de Verges, écuyer, fils de Renaud de Verges, au prix de 15 fl.

1B465 (Liasse.) - 20 pièces parchemin, 1 papier, 5 sceaux.

1225-1532.- *Marnay*. Simon de Joinville, sénéchal de Champagne, traite avec Jean de Chalon, son beau-frère, au sujet de Marnay, dot de Béatrix de Chalon, sa femme ; il est convenu que cette terre lui sera remise un an après la mort du comte Étienne, son beau-père, 1223 ; - Simon de Joinville, seigneur de Gex, reprend du comte Jean le château de Marnay, dot de sa mère Béatrix de Chalon, 1233 ; - le comte Jean constate qu'à sa prière, Simon de Joinville a rendu hommage à la comtesse Laure, sa femme, 1261 ; - Simon de Joinville, seigneur de Marnay, prête hommage aux comtes Hugues et Alix, 1263 (orig. et vid.) ; - Simon de Joinville reprend, pour 2301. est. à lui données par Hugues et Alix, 17 ménages à Marnay-la-Ville, le four banal du lieu et 11 meix à Avriigny, 1263 (orig. et vid.) ; - Jean, comte de Bourgogne, approuve l'engagement des revenus de Marnay fait pour cinq ans, à 400 l. est. par an, à Amédée, juif de Villars, et à Mourot, juif de Dole, par Simon de Joinville, seigneur du lieu, 1264 (orig. et vid.) ; - procuration donnée par Claude de Rivoire, dame de Marnay, à Jean de Gorrevod, seigneur de Fourg, son neveu, pour reprendre de l'Empereur ses terres de Marnay, etc. 1332. - *Marnézia*. Reprise de Marnézia faite à Jean de Chalon-Auxerre par Gilet, fils de Guyot, « du Bioley, » écuyer, en son nom et en celui de ses cousins, 1344 ; - Guillaume Du Rognon, écuyer, reprend de Jean de Chalon- Châteaubelin son fief de Marnézia, 1391 ; - autre reprise d'un fief à Marnézia faite par Jean de Gorrevod, écuyer, mari de Jeanne de Cornon, veuve de Jean Du Biolois, 1403 ; - Humbert de Buffard, écuyer, mari de Jeanne Du Rognon, en son nom et en celui de Catherine et d'Alix Du Rognon, ses belles-sœurs, reprend du Duc le même fief, 1440 ; - acensement de terres à Marnézia consenti en faveur des habitants par Philiberte de Luxembourg, en retour d'un cens de 2 s., 1324. - *Marnoz*. Jean de Monnet dit Champmergier reprend de Mahaut d'Artois ses domaines de Marnoz et de Saint-Michel-lez-Marnoz, 1304 ; - Jean dit Chamergier, écuyer, fils de Jean de Monnet, reprend de la comtesse Mahaut l'héritage paternel et en donne dénombrement, 1328 ; - copie d'un mandement de Philippe le Bon commettant Jean Jouard, président de ses parlements, au jugement d'un démêlé entre les habitants de Marnoz. et d'Aiglepiepierre, incriminés d'usage des muires perdues de la saunerie par les officiers du Duc, procédures dirigées par Jean Jouard (sans sentence), 1464.

1B466 (Liasse.) - 15 pièces parchemin, 4 papier, 10 sceaux.

1273-1554. - *Marsonnay*. Reprise de fief et dénombrement donnés au Duc pour le fief de Marsonnay par Michel Ferroux, de Frontenay, écuyer, 1422 ; - procédures entre Philiberte de Luxembourg et les habitants de Marsonnay au sujet des communaux, 1517. - *Melisey*. Agnès, dame de Monjustin, et Guillaume, son fils, donnent quittance à Aymon de Faucogney de 40 l., prix de vente de leurs droits à Melisey, la Fresse et Sainte-Marie-en-Chanois, 1291.- Henri, voyer de Porrentruy, vend à Jean de Faucogney ses droits à Melisey et Corravillers au prix de 240 l., 1302 ; - Jean, seigneur de Faucogney, déclare que le fief de Jacques Le Vosgien d'Auxelles, tenu de lui à Melisey, relève du comté de Bourgogne, 1316 ; - Louis d'Usier, fils d'Huguenin, reprend du Duc des rentes à Melisey et 30 l. de revenu sur la saunerie, 1422. - *Membrey*. Aimé de Ray reprend en fief du Roi, à la personne du bailli du comté, Robert de Milly, ses fiefs de Membrey, Vaite et Lieffrans, et lui en donne dénombrement, 1319. - *Menotey*. Procédures en matière de décrets touchant les seigneuries de Menotey et Raynans, finalement adjugées à Pierre Vauchard, qui les reprend du fief de l'Empereur, 1554. - *Mercey-le-Grand*. Guillaume de Dole, chevalier, fils de Geoffroy, reprend de Jean de Chalon-Auxerre des domaines à Mercey et Bresilley, 1273.- *Mercey-lez-Jussey*. Jean, maire de « Cons, » et Isabelle, sa femme, fille d'Olivier de Montureux, reprennent du Duc leur fief de Mercey, 1385. - *Mercey-sur-Saône*. Procuration donnée par Bonne d'Artaufontaine, femme de Jean de Scey, à Jean et Guyot d'Aigreinont et à Adrien Colin, pour reprendre de l'Empereur son fief de Mercey-sur-Saône, 1532.

1B467 (Liasse.) - 14 pièces parchemin, 15 papier, 15 sceaux.

1267-1576. - *Mérona*. Requêtes (appointées) des habitants de Mérona adressées au conseil de la saunerie au sujet des difficultés survenues entre eux et le maieur d'Orgelet ainsi qu'un sieur Abraham Crestin, distributeur du sel d'ordinaire, au sujet des quantités de sel attribuées à leur village, 1576. - *Merlia*. Jean de Montjouvent, écuyer, reprend de Jean de Chalon-Auxerre quatre ménages et meix à Merlia et Montjouvent, 1303 ; - Aymonin Du Louverot

reprend du même l'héritage de Pierre Du Louverot, « son papon, » situé à Merlia, 1304 ; - Guillaume de La Porte, de Chilly, reprend de Jean de Chalon-Châteaubelin le fief qu'il tenait à Merlia du chef de Jacqueline Du Louverot, 1389 ; - reprise et dénombrement du même fief donnés à Louis de Chalon-Auxerre par Guyot de La Porte, de Chilly, 1403. - *Meurcourt*. Isabelle, femme de Guyot de Chassey, et Guyot, son mari, fils de Guillaume La Floche, chevalier, vendent à Hugues de Chariez, chevalier, le fief de Meurcourt pour 40 l. est. et 2 muids de vin, qu'ils reprennent en fief de Jean de Faucogney, 1298 ; - Jean de Faucogney déclare que le fief tenu de lui à Meurcourt, Frotey, Colombe, Auxon, Pusey et Villers-le-Sec, est mouvant du comté de Bourgogne, 1316 ; - Henri de Longwy, seigneur de Rahon et de Faucogney, et Jeanne de Faucogney, sa femme, donnent à Simon de Saint-Aubin une rente de 70 l. sur les revenus de Meurcourt et de Sainte-Marie-en-Chanois, au rachat de 700 l. est., 1370 ; - Aimé de Saint-Aubin, chevalier, fils de Simon, donne quittance de 100 l. à valoir sur cette rente aux officiers du Duc, 1391 ; - Antoine de Gevigny, écuyer, seigneur de Courcelles et de Meurcourt, donne procuration à Louis de Vuillafans, écuyer, pour reprendre de l'Empereur sa terre de Meurcourt, 1532. - *Mirebel*. Jean de Vienne, damoiseau, seigneur de Mirebel, rend hommage à Othon IV, et, moyennant 200 l. tourn. qu'il hypothèque sur 40 livres de rentes à Beauchemin et Aulhume, déclare lui concéder le receipt du château de Mirebel, 1287 ; - reprise des châteaux de Mirebel et de Reculet-lez-Mirebel, faite par Jean de Vienne à Robert d'Artois en retour d'un don de 300 l., 1316 ; - procès entre Louis et Jean Renard, seigneurs de Sorans et de Mirebel, et Catherine de Sugny, abbesse de Château-Chalon, 1407. - *Moiron*. Amet, fils de Girard Floret, de Montaigu, reprend de Renaud, comte de Montbéliard, trois ménages et des droits à Moiron près Montaigu, 1309. - *Moissey*. Mandement de Jean de Cusance, bailli du Comté, adressé au prévôt de [Gendrey ?], lui prescrivant de rechercher les prisonniers et le bétail pris à Moissey et retirés à Ougney et Champtonnay par Jean, fils du seigneur de ce dernier lieu, 1363 ; - reconnaissance d'un cens de 6 s. et d'une geline dus au Duc par Jean Paris, de Moissey, pour une terre du Domaine, 1418.

- 1B468 (Liasse.) - 21 pièces parchemin, 2 papier, 7 sceaux.
 1269-1534. - *Mollans*. Thierry de Mollans vend au chapitre de Calmoutier le tiers des dîmes de Mollans, sous clause de rachat pendant trois ans, pour lui et à perpétuité, par le comte de Bourgogne, 1293 (orig. et vid.) ; - reprise du four de Mollans et des dîmes du lieu, faite au Duc par Guillemette de Mollans, femme d'Hugues de Dampjoux, 1385 ; - dénombrement donné en cette occasion, 1385 ; - Clémence Du Rognon, veuve de Richard de Dampjoux, écuyer, reprend du Duc le fief de Mollans, 1407 ; - dénombrement de la moitié de la seigneurie de Mollans donné par François de Montureux à l'Empereur, 1500. - *Molpré*. Aimé de Vautravers reprend de Mahaut d'Artois des hommes à Molpré (?), 1291 ; - Perrin de Molpré reprend du Duc un domaine à Arbois (Molpré), Changin et Montigny, 1384. - *Monnières*. Huguenin de Grozon, écuyer, reprend du Duc un domaine à Monnières, mouvant de Dole, 1385. - *Montadroit*. Jean, comte de Bourgogne, approuve l'engagement des fiefs de Montadroit et Légna, fait aux comtes Hugues et Alix par Hugues de Montadroit, chevalier, Renaude, sa femme, Humbert et Geoffroy, ses enfants, et Béatrix, femme d'Humbert, sa bru, 1265 ; - Hugues de Montadroit, écuyer, fils d'Humbert, vend son domaine de Montadroit et Légna à Jean de Chalon-Auxerre, au prix de 20 l. tourn., 1306. - *Montagna-le-Templier*. Manassès de Coligny reconnaît, en présence de Jean de Chalon, d'Amé de Coligny, de Point, prieur de Gigny, et d'Hue de Rougemont, maître du Temple en Bourgogne, avoir repris de l'ordre du Temple les terres de Montagna, Sainte-Fontaine et dépendances, 1227 (cette charte offre le plus ancien texte roman des archives du Doubs) ; - Estevenin de Coligny, seigneur d'Andelot, reconnaît que la moitié de Montagna-le-Templier et de Sainte-Fontaine relève de la comtesse Alix, 1276 (orig. et vid.). - *Montagney-sur-l'Ognon*. Estevenat de Montagney et Perrenet, son fils, reprennent des comtes Hugues et Alix 30 livrées de terre à Montagney, 1262 (orig. et vid.) ; - Estevenin de Cresancey dit de La Charme reprend de Mahaut d'Artois un fief à Montagney, 1305 ; - Nicolas Le Cornu acense de Richard Bancenet, de Chancey, une pièce de pré à Montagney, moyennant un cens de 20 engrognes, 1396. - *Montantin* (Byans). Estevenin dit Crapillon, d'Abbans, damoiseau, reprend en fief les dîmes de Montantin de la comtesse Alix, 1275. - *Montarlot*. Aimée de Champagne, veuve de Jacques de « Cinquien, » seigneur du Bief en Tournais, de Leffond et de Montarlot, donne procuration à Guillaume de Jacquelin, écuyer, pour reprendre de l'Empereur son fief de Montarlot, 1532. - *Montbarrey*. Vente par divers particuliers de Santans et de Montbarrey des moulins de la Vieille-Loue, à Montbarrey, au comte Othon IV, au prix de 40 l. est., 1280 (orig. et vid.) ; - Thiébaud de Neuchâtel reprend en fief du duc Jean sans Peur son fief de Montbarrey, 140[7] ; - procuration donnée par Claude Du Breuil, seigneur de Montbarrey, à Richard Viguiet et Claude Raclot, pour reprendre en fief de l'Empereur sa terre de Montbarrey, 1534 (cop.).

- 1B469 (Liasse.) - 14 pièces parchemin, 1 papier, 8 sceaux.
1316-1536. - *Montby*. Girard de Montfaucon, gardien du comté, ordonne à Hugues de Vercel de mettre la main du Roi sur le château de Montby, que se disputaient Josserand et Huguenin de Montby, 1350 ; - Guillaume de Montby vend son château de Montby au duc Philippe de Rouvres pour 600 fl. payés partie comptant, partie en rentes, 1359 (vid.) ; - le même duc mande au bailli Jean de Cusance de remettre à Thiébaud de Blamont le château de Montby, qu'il venait de lui donner sous condition d'hommage, 1359 ; - reprise de fief de Montby faite au Duc par Thiébaud, seigneur de Blamont, 1359 (orig. et vid.) ; - mandement de 50 fl. à payer à Jean de Quingey, acompte sur le prix de Montby, délivré par le Duc à son trésorier de Vesoul, Besançon, 4 décembre 1359 ; - Jean, bâtard de Montmartin, reprend de l'Empereur la baronnie, le château et la terre de Montby, 1536. - *Montdoré*. Reprise de fief faite à la reine Jeanne par Jean, seigneur de Jonvelle [v. 1316]. - *Montéclair* (?). Lettres de rémission accordées par la comtesse Marguerite à Jean d'Arlay, banni pour avoir incarcéré un bourgeois de Poligny, dont les biens avaient été confisqués et la maison de « Montesclaire » détruite ; il est spécifié que cette grâce est personnelle et ne s'appliquera pas à Gui de Vienne, seigneur de Chevreaux, 1371 (vid.). - *Montenot*. Tristan de Chalon nomme Besançon de Rothonay son châtelain de la moitié du château de Montenot, 1362 ; - Marguerite de Blamont notifie à Tristan de Chalon que des partages intervenus entre elle et Brun de Ribeaupierre, mari de sa sœur Jeanne de Blamont, pour la succession de leur mère Isabelle de Saint-Dizier, dame de Montenot, il est résulté : que Montenot et des rentes sur la saunerie sont attribués à Jeanne, sa sœur, tandis qu'elle, Marguerite, reçoit les terres d'Orville et de Rouvres, devers Bar, 1368 ; - Marguerite de Blamont, dame de Puttelange, vend sa moitié du château de Montenot et ses renies sur la saunerie à Tristan de Chalon, moyennant une renie de 350 l. sur le péage de Jougne, 1374-1377. - *Montfaucon*. Isabelle, comtesse de Nouchâtel-sur-le-Lac, reprend en fief d'Étienne, comte de Montbéliard, à la personne de son procureur, tout ce qu'elle tenait deçà « les joulz devers Bourgoigne, » c'est-à-dire tous ses fiefs des montagnes du Doubs, relevant de Montfaucon, 1387.
- 1B470 (Liasse.) - 16 pièces parchemin, 8 sceaux.
1260-1420. - *Montferrand*. Guillaume de Bans, chevalier, avoué de Jean et Guillaume, fils de Perron de Montferrand, abandonne pour onze ans la terre de ce nom à Yolande, veuve de Perron, à charge d'acquitter 200 l., dettes de la succession, 1277 (vid.) ; - Thiébaud de Neuchâtel, gardien du comté pour la Reine, mande à Huguenin de Savigny, bailli, et au châtelain de Bracon, d'envoyer des gens d'armes à Montferrand, dans le château duquel un meurtre avait été commis, 1353 ; - certificat d'Huguenin de Saugny, constatant que 27 hommes d'armes commandés par Renaud de Jussey, châtelain de Bracon, ont étendu sur Montferrand, pour défaut de fief, la mainmise de la Reine, 1353 ; - vidimus : d'un ordre du roi Jean II, prescrivant au bailli Renaud de Jussey de commettre son châtelain à la garde du château de Montferrand, 1354 ; de la nomination de Guillaume de Pallier comme châtelain de Montferrand, avec divers officiers subalternes sous ses ordres, par Renaud de Jussey, 1354. - *Montfleur*. Jean de Chalon donne le château de Montfleur aux comtes Hugues et Alix, comme gage d'un paiement de 500 l. avancées par eux à Guichard de Beaujeu, pour dot de sa femme, 1260 (orig. et vid. endommagés) ; - mandement du même ordonnant à Odet Mâche-Beignet, châtelain de Montfleur, de prêter hommage aux comtes Hugues et Alix, 1260 (orig. et vid.) ; - copie des partages intervenus entre Renaud de Bourgogne et Othon IV, par lesquels le premier reçoit Montfleur, Dramelay, Marigny, Montaigu, etc., et le second, Château-Chalon, la garde de l'abbaye de ce nom et de celle de Baume, etc., 1279 (vid.) ; - Renaud de Bourgogne transige au sujet de Montfleur avec Othon IV, moyennant le paiement de 400 l. par ce dernier, 1280 ; - contrat de mariage de Jean de Chalon-Auxerre et d'Alix, fille de Renaud de Montbéliard, le château de Montfleur est hypothéqué aux jeunes époux, 1313 ; - Renaud de Bourgogne et Guillemette, sa femme, s'obligent réciproquement à se transmettre à titre viager tous leurs biens, du consentement de Jean de Chalon-Auxerre, leur gendre, et d'Alix, leur fille, qui, au décès du premier des stipulants, entreront immédiatement en possession du château de Montfleur, 1317 ; - la reine Jeanne reçoit l'hommage de Jean de Chalon-Auxerre pour Montfleur et lui donne 300 livrées de terre à reprendre d'Hugues de Bourgogne, sa vie durant, et ultérieurement du comte de Bourgogne, 1323 ; - reprise d'un fief à Montfleur faite à Jean de Chalon-Châteaubelin par Geoffroy de Charnod, 1391 ; - Alix de Chalon, dame de Montfleur, reprend du Duc les châtelainies de Montfleur et de Chavannes, avec leurs fiefs et arrière-fiefs entièrement énumérés, 1403 et 1420.
- 1B471 (Liasse.) - 26 pièces parchemin, 9 papier, 19 sceaux.
1243-1539. - *Montfort*. Jean de Chalon-Rocheport accroît de 80 l. de rente à Salins le fief de Montfort, tenu de

lui par Thierry de Montbéliard, seigneur de Montfort, 1273 ; - Thierry de Montbéliard reprend de Jean de Chalon- Rochefort Montfort et Ronclaux, et 80 l. de rente à Salins, 1273 ; - Henri d'Antigny reprend d'Othon IV le château de Montfort, 1284 (orig. et vid.) ; - Jeanne, daine d'Antigny et de Chagny, reprend du même Montfort et ses dépendances, 1288 ; - la même Jeanne ayant remboursé 700 l. sur 1.000 dues à Jean de Chalon, comte d'Auxerre, par feu Thierry, son mari, déclare qu'à la majorité de son fils, le château de Montfort, qu'elle a dégagé par ce paiement, fait sur sa fortune personnelle, appartiendra pour moitié à Richard de Montbéliard, son fils, pour moitié à elle-même, 1288 ; - procédure et mémoire retraçant les péripéties d'une lutte entre Jean de Chalon-Auxerre et le sire de Sainte-Croix, au sujet de la possession de Maillot et de Montfort, pris et repris par des bandes armées au compte de l'une ou l'autre des parties, 1338-1341 ; - sentence du roi Philippe VI terminant le débat et la guerre entre Jean de Chalon, comte d'Auxerre, et Guillaume de Sainte-Croix, restituant à ce dernier les châteaux de Vernantois, de Maillot, le Pin et Montfort, et le condamnant à payer au comte d'Auxerre 3.000 l. d'indemnité, 1345 (copie munie d'une lettre du doyen de Mâcon, prisonnier de Guillaume de Sainte-Croix, son neveu, engageant le comte d'Auxerre à accepter la sentence royale comme favorable à ses intérêts), 1345. - *Montgefond*. Jean, comte de Bourgogne, donne à Jean, son fils, seigneur de Marigny, le château de Montgefond, en échange de 40 l. de rente au puits de Lons, qu'il lui avait précédemment données « *pro escambio de Cropet*, » 1243 ; - Jean de Chalon-Auxerre achète de Guillaume de Marigny et de Guillemette, sa sœur, ses droits sur le château de Montgefond, pour une rente de 50 l. assignée sur les revenus du comté d'Auxerre, 1293 ; - contrat de mariage d'Humbert de Thoire, seigneur de Villars, et de Béatrix de Chalon, fille de Jean, comte d'Auxerre ; ce dernier donne en dot à sa fille le château de Montgefond et ses dépendances, et les fiefs de Montdidier et Vaugreneuse, ainsi que 6.000 fl. d'or, 1342 ; - dans le même acte est la quittance de sa dot, donnée à son père par Béatrix, émancipée et mariée, 1342 (orig. et cop.) ; - reprise de fief faite à Philippe le Bon par Jean de La Baume, maréchal de France, seigneur de Valfin et Labergement, pour « le rocher où souloit estre le chastel de Montgiffon » et les terres de Villeneuve-lez-Charnod, Charnod, Fa- verges, etc., dont il donne le dénombrement, 1423 ; - achat du château de Montgefond et de sa seigneurie, fait par Amand Pynal, de Bourg, de Louis de La Chambre, seigneur de Châteauneuf, Montjoye, etc., et de Claude de Bussy, au prix de 800 écus d'or, 1539 ; - consentement de René de Chalon en qualité de seigneur de Montfleur, 1540 ; - pièces relatives au rachat de la seigneurie de Montgefond, fait par Jean de La Baume, comte de Montrevel, de Louis de La Chambre et de Claude de Bussy ; ratification du rachat par René de Chalon, 1542-1543. - *Montigny-lez-Vesoul*. Jean, seigneur de Faucogney, du consentement d'Héloïse de Joinville, sa femme, donne à Gérard de Traves dit Brullet deux hommes et leurs meix, à Montigny, 1251 ; - Aimé de Scye, chevalier, vend à Guerry de Montigny trois fauchées de pré, 1268-1271 ; - le même cède tous ses droits sur trois fauchées de pré, à Montigny, à la vicomtesse de Vesoul, 1281 ; - Héloïse de Joinville vend à Jean de Faucogney, son fils, tout le village de Montigny avec les droits qu'elle y possédait, pour 4.840 l. est., 1299 ; - Héloïse de Joinville rachète, à titre viager et moyennant 2.000 l. de petits tournois, le village de Montigny précédemment cédé par elle à Jean, son fils, pour 4.840 l. est., 1299 ; - Henri de Faucogney, trésorier de Besançon, cède à son frère, Jean de Faucogney, ses droits éventuels sur Montigny, payables 460 l. après la mort d'Héloïse, leur mère, 1399 ; - Héloïse de Joinville ratifie la vente de Montigny, précédemment consentie en faveur de Jean de Faucogney, 1301 ; - Othenin, clerc, chanoine de Toul, et Huguenin, damoiseau, son frère, fils de Geoffroy de Faucogney, vendent, sur l'ordre d'Héloïse, leur grand-mère, leurs droits éventuels sur Montigny à leur oncle Jean de Faucogney, pour 460 l., 1301 ; - Jean de Faucogney, obligé, d'après les conventions qui précèdent, à payer successivement à ses frères ou neveux leur quote-part de la valeur d'achat de Montigny-lez-Vesoul : 460 l. à Thiébaud, abbé de Luxeuil, 460 l. aux enfants de Geoffroy, 460 l. à Henri, trésorier de Besançon, 460 l. à Clémence, femme de Guillaume de Corcondray, et de payer divers legs pieux de sa mère, notamment aux Templiers de Palestine, reste débiteur, vis-à-vis d'Héloïse de Joinville, de 650 l. sur les 2.840 l., reliquat de la vente de Montigny, et hypothèque tous ses biens au paiement final de cette somme, 1301 ; - Clémence de Faucogney, Guillaume de Corcondray, son mari, et Renaud, leur fils, vendent à Jean de Faucogney leurs droits futurs sur Montigny pour 460 l., 1301 ; - Henri de Faucogney, chanoine de Besançon, cède le même droit pour 100 l., -1301 ; - Jean de Corcondray donne quittance de 50 l., part lui revenant sur la rente de Montigny, à Jean de Faucogney, son oncle, 1313 ; - Perrenet dit Jovine, de Chariez, échange une pêcherie entre Chariez et Montigny contre des champs à Montigny, que lui abandonne Jean de Faucogney, 1316 ; - Thiébaud, bâtard de Neuchâtel, seigneur de Chemilly et de Conflans, reprend du Duc divers fiefs à Montigny et à Chariez, 1448.

- 1B472 (Liasse.) - 10 pièces parchemin, 1 cahier papier de 65 feuillets, 3 sceaux.
 1259-1427. - *Montmahoux*. La comtesse Laure, femme de Jean de Chalon, reprend des comtes Hugues et Alix le fief de Montmahoux, 1259 (vid.); - copies (non scellées ni vidimées) : Jean de Chalon déclare que tous ses enfants des divers lits devront obéir à Hugues de Chalon et en reprendre tous leurs fiefs, 1263 ; don fait par le même à Hugues, son fils, du droit de contraindre par la force ses frères à respecter les volontés dernières de leur père, 1263 ; Jean de Chalon reprend de sa fille Alix les fiefs de Rochefort, Marnay, Belvoir et Abbans, 1266 ; reprise des mêmes fiefs faite par le comte Jean à Othenin de Bourgogne, son petit-fils, 1267 ; reprise du fief de Châtillon-sur-Curtine faite par Philippe de Vienne, seigneur de Pymont, à Othenin de Bourgogne, 1273 ; reprise de Montmahoux faite par Jean de Chalon-Arlay à la comtesse Alix, 1276 ; - original de la reprise qui précède, 1276. - *Montoille*. Contrainte délivrée par le lieutenant du bailli d'Amont contre Gérard de Montjouvent, seigneur du Vernois, chevalier, et Alix de Dole, sa femme, pour les obliger à servir une rente hypothéquée sur leur terre de Montoille, au profit de Jean de France, de Vesoul, 1391. - *Montot*. Enquête faite par Jean Sardon, lieutenant du bailli d'Amont, Gui d'Amange, à l'encontre des habitants de Montot et de Jean de Vergy, seigneur de Fouvent ; les dépositions établissent la mouvance de Montot du comté de Bourgogne, 1427. - *Montrambert*. Guillaume, seigneur de Pesmes, donne quittance de 300 l. aux comtes Hugues et Alix et reprend d'eux Montrambert, 1260. - *Montrichard*. Reprise de la forteresse de Montrichard, ses dépendances à Refranche et 10 l. de rente à Salins, faite à Hugues de Chalon par Jean, bâtard de Chalon, 1363 (2 vid.) ; - Jeanne, dame de Toulangeon et de Montrichard, reprend de Jean de Chalon-Arlay, prince d'Orange, le château de Montrichard et ses dépendances à Bians, Bolandoz, Chantrans, La Combe-Sagot, Dompierre, Echay, Labergement-du-Navois, Levier, Lizine, Refranche, Rennes et Sarraz, 1410. - *Montrichier*. Jacques, seigneur de Montrichier, et Rolier, son fils, reprennent en fief lige d'Othon IV le château de Montrichier, qu'ils déclarent recevable, 1290.
- 1B473 (Liasse.) - 13 pièces parchemin, 2 papier, 5 sceaux.
 1257-1535. - *Montrivel*. Gaucher de Châteaivilain reprend d'Othenin de Bourgogne son château de Montrivel, 1273 (vid.). - *Montrond*. Richard de Montbéliard, seigneur de Montrond, reprend son château d'Hugues de Bourgogne, 1307. - *Montureux-les-Gray*. Geoffroy de Montureux, fils de Gérard, engage à Hugues et Alix son domaine de Montureux. en retour d'un prêt de 300 l. est., 1257 ; - le même vend aux mêmes comtes ses droits sur Montureux pour 700 l. est., 1266 (orig. et vid.) ; - reprise de Montureux faite au Duc par Thiébaud de Gilley, écuyer, 1337 (orig. et vid.). - *Montureux-lez-Jussey*. Mandement du roi Louis X adressé au bailli de Troyes pour assigner au comte Philippe de Poitiers, pour part de succession de sa mère, les châtelainies de Montureux (?), Bray et Ville-mur, et la forêt d'Hoste en Champagne, 1314 ; - reprise et dénombrement donnés au Duc par Jean Quelon, de Liesle, pour fief à Montureux, Magny, Tartécourt et Venisey, 1386 ; - autres reprises et dénombremens donnés au Duc pour semblables fiefs par Jean de Montureux, 1386 ; - par Alexandre, bâtard de Saint-Julien, écuyer, 1407 ; - procuration donnée par Philibert de Bauffremont, écuyer, seigneur de Montureux, à Baptiste de Vy, écuyer, pour reprendre de l'Empereur son fief de Montureux et Tartécourt, 1532 ; - autre procuration donnée à Baptiste de Vy par Françoise de Montagu, femme de Pierre de L'Étang, pour reprendre un fief à Montureux, 1532 ; - reprise de fief et dénombrement de Montureux donnés par Philibert de Bauffremont, 1535. - *Morey*. Philippe de Rouvres, duc de Bourgogne, mande au bailli d'Amont, Jean de Cusance, et à Jean de Coublans, son maître d'écurie, de reprendre le château de Morey sur Oudot de Bele et ses complices, qui l'avaient enlevé à Gui de Châtillon, seigneur du Fay, 1359.
- 1B474 (Liasse.) - 9 pièces parchemin, 4 papier, 3 sceaux.
 1258-1541. - *Mouchard*. Louis, comte de Flandre, mande au bailli de sa terre au comté de Bourgogne de reprendre du Duc ses bois de Mouchard et ses terres de Liesle, Chissey et Buffard, 1338 ; - Nicolas de Gilley, seigneur de Marnoz, baron de Franquemont, donne procuration à Mercurin de Jaillon, d'Arbois, pour reprendre de l'Empereur, à la personne de Claude de La Baume, la seigneurie de Mouchard, 1541. - *Les Moussières* (Longwy). Matthieu de Longwy engage Les Moussières, La Bretenière et Tassenières, aux comtes Hugues et Alix, comme garantie d'une caution de 800 l. est. donnée par eux, pour son compte, à Bon-Enfant, juif d'Auxonne, 1258 (orig. et vid.). - *Moutonne*. Tristan de Chalon et Jeanne de Vienne donnent à Huguenin, seigneur de Courlaoux et de Moutonne, la haute justice de Moutonne, 1361 ; - confirmation de ce don par la comtesse Marguerite, 1370 (cop.) ; - reprise de fief de Moutonne donnée à Tristan de Chalon par Jean de Courlaoux,

écuyer, seigneur de Moutonne (avec dénombrement), 1389 ; - semblable reprise, avec dénombrement, donnée à Louis de Chalon-Auxerre par Guillaume de Courlaoux, écuyer, seigneur de Moutonne, 1403 ; - reprise faite au Duc par le même Guillaume, 1409 ; - Gui Arménier, bailli d'Aval, donne quittance à Guillaume de Courlaoux d'une reprise et d'un dénombrement faits à Philippe le Bon, au nom de Claude et Jeanne de Courlaoux, ses enfants, 1423 ; - traité conclu entre Gaspard d'Asuel, chevalier, seigneur de Moutonne, mari d'Étiennette de Courlaoux, et les officiers du prince d'Orange, au sujet de droits de justice à Rothonay et dans d'autres dépendances de Moutonne, 1336. - *Myon*. Reprise du château de Myon et de 680 fl. de rente à Salins faite par Henri de Montbéliard, seigneur d'Orbe, à Henri de Chalon, seigneur d'Arguel et de Cuiseaux, 1379 (orig. et 2 vid.).

1B475 (Liasse.) - 10 pièces parchemin, 5 papier, 11 sceaux.

1260-1541. - *Naisey*. Thiébaud, seigneur de Belvoir, reprend de Jean, comte de Bourgogne, le château de Naisey, 1260. - *Nance*. Vauchier de La Baume, chevalier, reprend en fief lige de la comtesse Laure, veuve du comte Jean, le château et l'étang de Nance, 1274. - *Nancuise*. Hugonet et Guyenet dit Turu reprennent en fief lige de Perrin de Chalon, dit Bouvier, 60 soudées de terre de leur alleu à Nancuise, 1269 ; - reprises de fiefs à Nancuise faites à Jean de Chalon-Auxerre : par Jean de Coorent, écuyer, 1294 ; - par Alix, veuve de Jean de La Baume, au nom de ses enfants, 1307 ; - minute (non scellée) d'un traité de mariage entre Thiébaud de Neuchâtel le Jeune et Jeanne de Chalon, fille du comte d'Auxerre ; on attribue à Jeanne le château de Nancuise et 200 livrées de terre à son voisinage, et on l'émancipe, 1336 ; - Alix de Montbéliard, comtesse d'Auxerre, donne à sa fille Jeanne, femme de Thiébaud de Neuchâtel, tout ce qu'elle avait reçu en dot, plus 1,000 l. est., représentées par 50 l. de rente sur les revenus de Nancuise, 1336 ; - certificat de ce don donné par Philippe de Vienne, seigneur de Pymont, Richard de Montsaugéon, Béraud d'Andelot et Visin de Montaigu, 1336 ; - remise du château de Nancuise faite à Thiébaud de Roche, écuyer, mandataire de Thiébaud de Neuchâtel, par Béraud d'Andelot, procureur de Jean de Chalon-Auxerre, 1344 ; - quittance de revenus arriérés de la terre de Nancuise donnée par Thiébaud de Neuchâtel à Jean de Chalon-Auxerre, 1339 ; - reprise de fief de Nancuise et dépendances, et de 40 l. de rente sur la saunerie, donnée à Jean de Chalon-Auxerre par Thiébaud de Neuchâtel, 1387 ; - pièces concernant l'échange de terres à Arbois contre les seigneuries de Nancuise et Villeneuve, traité entre Jean de Lallemand, seigneur de Bouclans, et Claude de La Baume, seigneur de Présilly, Mont-Saint-Sorlin, etc., avec approbation donnée par René de Chalon, prince d'Orange, 1338-1341. - *Nans-sous-Sainte-Anne*. Pierre Guillot, de Nans, se reconnaît homme taillable de Jean de Chalon-Arlay, 1284 ; - Philiberte de Luxembourg approuve l'achat de la seigneurie de Nans et de rentes à Salins, fait de Pierre de Bauffremont, seigneur de Senecey, par Claude de Ray, 1523 (cop.).

1B476 (Liasse.) - 18 pièces parchemin, 15 sceaux.

1254-1455. - *Navenne*. Alexandre d'Échenoz, écuyer, fils de Jean de La Marche, reprend d'Hugues de Bourgogne ce qu'il possédait à Navenne et tenait d'Aymon de Faucogney, seigneur de Villersexel, 1303. - *Nenon*. Les gens des Comptes de Dijon cèdent à Perrin Bouvier de Nenon, moyennant le cens annuel de 24 s., un domaine à Nenon, provenant de l'échute de Jean Gaiffot, d'Audelange, écuyer, 1435. - *Neublans*. Hugues, seigneur de Neublans, reprend des comtes Hugues et Alix un fief à Neublans, 1234 (orig. et vid.) ; - le même, en retour de 4,400 l. est. cautionnées pour 11 ans à son profit, par les comtes Hugues et Alix, vis-à-vis de Bon Enfant, juif d'Auxonne, et de Mourot, juif de Dole, ses créanciers, engage aux comtes son château de Neublans, 1264 ; - règlement des conditions de cet engagement, chaque année les comtes retiendront 500 l. (à valoir sur leur créance) sur les revenus de Neublans, 1266 (orig. et vid.) ; - Vauthier, seigneur d'Asuel, reprend au nom de sa femme, Comtesse, dame de Neublans, le village du Meix-lez-Neublans, de La reine Jeanne, 1328 ; - mandement de dépenses des conseillers de la comtesse Marguerite, réunis à Dijon aux conseillers du Duc, pour traiter la question du fief de Neublans, 1374 ; - reprise de Neublans et de 50 l. de rente sur la saunerie faite à la comtesse Marguerite par Henriette de Chalon, dame de Pagny, veuve d'Hugues de Vienne, 1374 ; - envoi en possession de la rente sur la saunerie fait ensuite de cette reprise par la comtesse Marguerite, 1374. - *Neuchâtel*. Hommage prêté aux comtes Hugues et Alix par Thiébaud de Neuchâtel en retour d'un don de 20 l. de rente sur la saunerie, 1259 (orig. et vid.) ; - Othon IV, arbitre entre Jean de Montbéliard-Montfaucon et Thiébaud de Neuchâtel, décide que Thiébaud prêtera hommage à Jean pour le fief que tenait autrefois Gérard, seigneur de Cusance, et déclare finalement que le château de Neuchâtel n'est point rendable au sire de Montfaucon, 1291 ; - mandement de Philippe le Bon autorisant, à la demande de Thiébaud de Neuchâtel, l'usage du sel du Bourg-Dessous dans le Val de Dambelin, à Dambelin,

Goux, Neuchâtel, Vaivre et Vermondans, 1410. - *Neuve-sur-l'Ognon*. - Isabelle de Francheville, femme du connétable Jean, reprend d'Aimé de Faucogney le fief de Neuve-sur-l'Ognon, 1282 ; - semblable reprise de Neuve faite au Duc par Béatrix de Plancher, veuve de Guillaume de Lornont, chevalier, 1383.

1B477 (Liasse.) - 17 pièces parchemin, 6 sceaux.

1211-1464 - *La Neuve*. Othon IV donne à son cousin Étienne d'Oiselay la liberté de reprendre en fief de qui il voudrait La Neuve, Pont-de-Planches et ses droits à la Chapelle-Saint-Quillain et au bois de Belle-Vaivre, 1292. - *Neuvier*. Étienne, veuve de Jean Lambelin, vend à Étienne Colard un pré de deux fauchées à Neuvier, 1460. - *Nevy-sur-Seille*. Guyot Arménier acense au nom du Duc, aux habitants de Nevy-sur-Seille, une pièce de terre moyennant un cens perpétuel de 40 s., 1422. - *Noidans-lez-Vesoul*. Hugues de Rougemont reprend du comte Étienne le village de Noidans, 1211 ; - Aimé de Faucogney, seigneur de Villersexel, reprend d'Othon IV Noidans et ses dépendances, 1280 (orig. et vid.) ; - Jean, seigneur de Villersexel, écuyer, reprend du comte de Poitiers la seigneurie de Noidans, 1316 ; - reprise et dénombrement de Noidans donnés au Duc par Henri de Villersexel, 1386. - *Nozeroy*. Procédures entre Guillaume de Chalon, seigneur de Nozeroy, prince d'Orange, et Louis de Chalon, son frère, pour attentats prétendus commis par les agents de ce dernier sur les domaines paternels dont il revendiquait une part, assignations et arrêt provisionnels rendus au parlement de Dole, 1464.

1B478 (Liasse.) - 20 pièces parchemin, 1 papier, 13 sceaux.

1237-1551. - *Offlanges*. Jean de Neublans, seigneur de Rye et de Thervey, échange La Vaivre de Cromary et ses dépendances, propriété de sa femme, Yolande de Belvoir, qu'il tenait en fief d'Hugues de Bourgogne, contre des terres à Offlanges, que lui cède Odin de Cromary, son cousin, 1312 ; - les habitants d'Offlanges donnent procuration à plusieurs d'entre eux pour acenser de l'Empereur 80 journaux de bois, 1551. - *Oiselay*. Copies : donation du château d'Oiselay, de la garde de Bonnevent et de tous les fiefs voisins et au-dessus de Traves, fors la châtellenie de ce lieu et les trois fiefs de Faucogney, Rougemont et Fouvent, faite par le comte Étienne à Étienne d'Oiselay, son fils, 1237 ; don de 100 l. de rente sur la saunerie, par le comte Jean à Étienne d'Oiselay, son frère, 1248 ; affranchissement consenti en faveur du même par le comte Jean, pour toutes les acquisitions qu'il pourrait faire en la saunerie de Lons-le-Saunier, 1252 ; Jean de Chalon donne encore à son frère la garde de La Charité et de tous les domaines que l'abbaye possédait outre-Doubs, 1244 ; reprise de fief de Vellefrange et de meix à Bonboillon et Bucey, faite à Étienne d'Oiselay par Gérard de Moncley, 1300 (vid. de ces diverses chartes donné par Jean, abbé de La Charité, 1304) ; - Étienne d'Oiselay reprend du comte Jean son château d'Oiselay, 1241 ; - Jean, comte de Bourgogne, donne à Hugues de Bourgogne le fief dominant d'Oiselay, tenu par Étienne d'Oiselay, son frère, 1262 (orig. et vid.) ; - Étienne, seigneur d'Oiselay, reprend d'Othon IV 900 l., prix de 100 livrées de terre qu'il tenait en fief de lui, et que ce dernier avait aliénées, 1287 ; - Jean de Chalon-Auxerre, seigneur de Rochefort, donne à Guillaume, son fils, le fief dominant d'Oiselay, et invite Étienne, seigneur d'Oiselay, à rendre hommage à son nouveau suzerain, 1292 (2 orig.) ; - reprise d'Oiselay faite à Guillaume de Chalon-Auxerre par Étienne d'Oiselay, en vertu de l'ordre qui précède, 1293 ; - Guillaume de Chalon-Auxerre déclare que s'il mourait avant son père, le fief d'Oiselay retournerait à ce dernier, 1293 ; - Hugues de Bourgogne déclare que son neveu, Étienne d'Oiselay, lui a prêté hommage en retour d'un don de 400 l. tourn., et lui a promis le receipt de son château d'Oiselay, 1293 ; - Étienne d'Oiselay reprend de Guillaume de Chalon-Auxerre les fiefs de Fretigney, d'Ougney, de Corcondray, de Ray, la prévôté de Flagy et des rentes à Salins, 1302 ; - reprise de fief semblable, faite par Étienne d'Oiselay à Jean de Chalon-Auxerre ; 1305 ; - reprise du receipt d'Oiselay et de tous ses alleux, faite à la reine Jeanne par Étienne, seigneur d'Oiselay, 1323 ; - Jean d'Oiselay reprend de la comtesse Marguerite, à cause de son château de Rochefort, le château d'Oiselay et ses dépendances, 1373 ; - Étienne d'Oiselay, chevalier, reprend du Duc Oiselay et ses dépendances, la garde des abbayes ou prieurés de La Charité, de Bonnevent, d'Ounans et de Corcelles, les châteaux d'Igny, Ray, Corcondray, etc., 1385 ; - Claude d'Oiselay, seigneur de Frasnelle-le-Château et de La Villeneuve, en son nom et au nom d'Huguette de Damas, sa femme, reprend de l'Empereur le fief qu'ils avaient acquis à Oiselay de Louis d'Oiselay, leur neveu, 1542. - *Oliferne*. Béraud de Mercœur reprend d'Hugues, archevêque de Besançon, tuteur des enfants d'Auxerre, les châteaux d'Oliferne, Chavannes et Monnet, 1309 ; - Tristan de Chalon donne quittance de 1,0 fl. « pour cause du traictier du chastel d'Oliferne, » à Thiébaud de Chauffour, écuyer, 1362.

- 1B479 (Liasse.) - 15 pièces parchemin. 7 sceaux.
 1285-1423. - *Ormois*. Agnclette, femme de Thomas de Bussy, chevalier, donne à Jean de Chalon-Auxerre ce qu'elle pouvait lui réclamer pour prises injustement faites, par lui et le châtelain de Virechâtel, sur ses hommes d'Ormois, 1285 ; - Robert de Beauregard, seigneur de Virechâtel, écuyer, donne hypothèque à Jean de Chalon-Auxerre sur Ormois, pour la caution par lui prêtée en sa faveur, pour un prêt de 80 l. à Vivant, juif d'Arinthod, 1299 ; - le même reprend en fief de Jean de Chalon-Auxerre un meix à Ormois, 1306. - *Ounans*. Jean de Vienne, seigneur de Mirebel, reprend en fief lige de Jean de Chalon-Auxerre Ounans en Vallouais, 1305. - *Oyrières*. Richard d'Oyrières et Jeannette, sa femme, vendent à Mahaut d'Artois 15 l. de rente sur leurs terres d'Oyrières, 1304. - *Pannessières*. Étienne de Frontenay, dit Merle, chevalier, déclare que les bois de Pannessières et de Forestain, et les vignes du Bois Damp Renaud, sont tenus par Perrin dit Gruet de Gérard de Villersérine, qui les tient lui-même de lui, Étienne Merlet, investi de ce fief par Jean de Frontenay, lequel les reprend de Richard de Montsaugon, finalement vassal du comte de Bourgogne (total : six étages de feudataires pour un même fief), 1316. - *Parcey*. Jean Renaud, de Dole, chanoine de Besançon, déclare que Renaud, son frère, tient en fief de Gui de Beure, prieur de Dole, divers meix et sujets à Parcey, 1299 ; - reprise de Parcey faite à Henri de Vergy, sénéchal de Bourgogne, par Philippe, seigneur de Parcey, en retour d'un don de 60 l. tourn., 1318. - *Passavant-lez-Baume*. Henri, comte de Montbéliard, seigneur de Montfaucon, reprend du duc Philippe de Rouvres, Passavant, Belvoir, Orbe, Roulans, Venues, Le Châtelard et la terre de Granges, 1357. - *Passavant-lez-Jussey*. Jean de Ray, gardien du comté de Bourgogne, certifie que le prévôt de Jussey a envoyé quatre arbalétriers ou sergents en garnison à Passavant, sous les ordres du capitaine du lieu, Girard de La Rochelle, 1375 ; - quittance de gages donnée par Girard de Jussey, capitaine de Passavant, 1375 ; - Jean de Ville reprend du Duc le château de Passavant- en-Vosges, 1376. - *Pelapucin*. Reprise de fief du château de Pelapucin et de terres à Rothony, donnée à Jean de Chalon-Châteaubelin par Hugues de Vuillafans, mari de Jeanne La Galoise, avec ratification de cette dame, 1389- 1390 ; - reprise du même fief faite à Philippe le Bon par Béraud de La Tournelle, écuyer, 1423.
- 1B480 (Liasse.) - 19 pièces parchemin. 2 papier, 12 sceaux.
 1255-1433. - *Perrigny*. Henri Gormont, de Clairvaux, écuyer, reprend de Renaud de Bourgogne, moyennant 20 l. tournois, diverses pièces de terre à Perrigny, 1300 ; - Perrin de Vadans, de Montaigu, et Jeannette, sa femme, vendent à Renaud de Bourgogne, comte de Montbéliard, un domaine sis au même lieu, pour 25 l. est., 1316 ; - reprises de fiefs à Perrigny faites : à Renaud de Bourgogne, par Humbert « don Lont, » de Clairvaux, écuyer, 1317 ; - au comte d'Auxerre, par Nicole, femme de Gui Du Château, écuyer, et Guillaume, son fils, 1339 ; - à Tristan de Chalon, par Perrin Gormont, de Clairvaux, 1363 ; - à Jean de Chalon-Châteaubelin, par Henri de Montjouvent, écuyer, 1388 et 1390 ; - au Duc, par Philibert Gormont, écuyer, 1423 ; - par Pierre Gormont, écuyer, 1316. - *Pesmes*. En présence des comtes Hugues et Alix, Guillaume de Pesmes et Damette, sa femme, donnent à Robert et à Simon de Champagny, père et fils, le fief qu'ils tenaient d'eux dans la terre de Pesmes, 1255 ; -les mêmes obtiennent des comtes Hugues et Alix la confirmation de ce don, 1255 ; - Vuillemin Vernex, de Pesmes, reprend de Guillaume, seigneur de ce lieu, une maison de pierre et un meix à Pesmes, 1316 ; - Jean, maire de Pesmes, reprend de Guillaume, seigneur du lieu, la basse justice et les amendes de Pesmes et de Malans, 1316 ; - requête adressée à Mahaut d'Artois par Gilette de Courcelles, dame de Pesmes, pour être sous la sauvegarde du Duc en l'absence de son fils, « qu'est ès chevauchies d'Outre Joul, » 1327 ; - reprise du château de Pesmes faite à Mahaut d'Artois par Othon de Granson, seigneur de Pesmes, 1327 ; - ordre de saisir le château de Pesmes, donné au bailli Huart de Raincheval, par la comtesse Marguerite, « pour aucuns maléfices et déliz faiz et perpetrez par la dame de Chasteauvillain » [1367] ; - mandement exécutoire joint à cet ordre, 1367. - *Le Pin*. Gilette, fille de Girard de Gaytes, femme d'Estevenin Marpal, de Chilly, écuyer, vend à Renaud de Bourgogne son domaine du Pin pour 110 l. est., 1285 ; - Renaud de Bourgogne donne à Henri de Montfaucon, pour dot de sa fille Agnès de Montbéliard, mariée audit Henri, 800 livrées de terre et le château du Pin, 1320 ; - dénombrement de terres et rentes de la seigneurie du Pin et de ses dépendances, Lavigny, Louverot, Moutaine et Pannessières, donné au Duc par le procureur d'Étienne Brassart, écuyer, 1423.
- 1B481 (Liasse.) - 19 pièces parchemin, 10 papier, 5 sceaux.
 1223-1583. - *Placey*. Don par le prieur et le chapitre de Saint Paul de Besançon, à Étienne, comte de Bourgogne, de tous ses droits dans le village de «Putyre qui modo vocatur Plesseys, » 1223 (orig. et vid.). - *Plaine*

Gelion, femme de Jean de Pressey, reprend de la comtesse Marguerite les fours et la mairie de Plaine, 1362 ; - la comtesse abandonne gratuitement aux habitants de Plaine décimés par « lez mortalitez et les guerres » les meix vacants dans leur village, jusqu'à ce qu'il se présente de nouveaux « amaseurs, » 1363 (*signé* : Lengret) ; - Gelion, femme de Guillaume Merlet, reprend de Philippe le Hardi son fief de Plaine, 1385 ; - le même le reprend encore de Jean sans Peur, 1407. - *Plaisia*. Procès (en matière de redevance) intenté par Philibert de Chalon, devant le bailli d'Aval, contre les habitants de Plaisia, 1517. - *Poids-de- Fiоле*. Guillaume de Varey, damoiseau, engage à Guillaume de Laubespain tout ce qu'il possédait à «Fayole, » Nogna et Revigny, pour garantie d'une dette de 166 l. viennoises, 1275 ; - don du fief de Fiоле et de 166 l. qui lui étaient dues par Guillaume de Varey, fait par Guillaume de Laubespain à Jean de Chalon-Auxerre, 1296 ; - Jean Guyenet de Montaigu reprend de Jean, comte d'Auxerre, un domaine à Fiоле, 1339 ; - autre reprise faite au même par Michelet de La Tour, écuyer, pour son domaine de Fiоле, 1345 ; - Jean Moyria de Chavannes, seigneur de Longmonl, échange une pièce de terre à Fiоле contre un domaine à Treffort que lui cède le prince d'Orange, 1538 (cop.) ; - le même vend ses droits au Poids-de-Fiоле à Adrien Morel, d'Orgelet, seigneur de Marigna, 1539-1540. - *Pointre*. Amiet, fils d'Othenet de Brères, écuyer, de Montmirey, vend à Jean Des Champs de Rochefort, chevalier, son fief et ses droits de Pointre, 1313 ; - Étienne de Lantenne, écuyer, seigneur de Pointre, donne procuration à Pierre de La Baume pour reprendre de l'Empereur son fief de Pointre, 1534. - *Le Poiremont*. Transaction entre Jean de Faucogney et les gentilshommes d'Aillevillers : Guillaume de Pusey, Damette et Aymonet de Clermont, au sujet des herbes de Poiremont, faite par l'entremise de Régnier, curé d'Anchenoncourt, Renaud d'Équevilley, chevalier, Gui de Chariez, chevalier, le sire d'Annegray, Guerry, curé de Saint-Loup, et Robert, prévôt du même lieu, 1361 (orig. et cop.). - *Pont-lez-Vesoul*. Henri de Chauffour, écuyer, conseiller et échanson du Duc, promet d'entretenir en bon état la grange de Pont que le Duc, par patentes du 11 mai 1418 (visées *in extenso*), lui avait donnée sa vie durant 1418 ; - réclamations de divers particuliers d'Échenoz, faites aux officiers du Duc, au sujet de la jouissance de la grange de Pont, dont ils affirmaient avoir payé et vouloir payer régulièrement le cens, 1449. - *Port-Lesney*. Les habitants de Port-Lesney s'obligent à entretenir le pont récemment construit entre Port et Lesney aux frais des officiers de la saunerie, 1490 ; - dénombrement de Port-Lesney donné à l'Empereur par Nicolas Merceret, de Salins, écuyer, seigneur de Monnet et de Montmarlon, 1513 ; - procès- verbal de visite du pont de Port-Lesney, fait par le procureur général Henri Camus, assisté du commis greffier Jean Maillot, 1583.

1B482 (Liasse.) - 21 pièces parchemin, 16 sceaux.

1250-1535. - *Poupet*. Eudes, seigneur de Rans, vend à Hugues de Chalon, fils de Jean de Chalon-Arlay, les château et châtelainie de Poupet au prix de 1,000 l. est., 1314. - *Poyans*. Henri de Vergy, sénéchal de Bourgogne, déclare que Poyans et Bouhans dépendent du château de Champlitte, que Nantilly dépend d'Autrey, et qu'il reprend ces diverses terres de Philippe, comte de Poitiers, 1316. - *Présilly*. - Hugues de Dramelay, écuyer, fils de Renaud de Dramelay, seigneur de Présilly, reprend en fief de Jean de Chalon-Auxerre l'héritage de sa mère, Jeanne de Vaudrey, les châteaux de Présilly et Beaulieu et diverses dépendances à Présilly, Saint-Georges, La Rixouse, Sézéria, Chavéria, 1300 ; - reprise du même fief faite à Jean de Chalon-Auxerre par Jean de Dramelay, écuyer, seigneur de Présilly, 1339 ; - reprise du même château par Nicolas Rolin, chevalier, seigneur de Présilly et d'Authume, 1422. - *Presle*. B., abbé de la Chaise-Dieu, cède à Hugues et Alix, comtes de Bourgogne, la terre de Presle appartenant à son abbaye en vertu d'une donation de Thiébaud de Rougemont, 1250. - *Purgerot*. Philippe, seigneur de Chauvirey, vend à Olivier de Jussey son fief de Purgerot, au prix de 150 l. viennoises, 1270 ; - Guillaume, seigneur de Montureux, écuyer, fils d'Aubert, achète de Gui de Purgerot une vigne et un bois à Purgerot et les reprend du comte de Bourgogne, 1293 (orig. et vid.) ; - Jean de Gevigney, écuyer, reprend du Duc ses domaines de Purgerot, 1357 ; - don de 15 l. de rente sur les revenus de Purgerot fait par Philippe de Rouvres à Jean de Coublans, maître de son écurie, 1361 (vid.) ; - mandement de Thiébaud, seigneur de Blamont, gardien du comté, ordonnant de restituer aux enfants de Brainville leur terre de Purgerot, mise sous la main du Duc, 1365 ; - reprises de fiefs à Purgerot et à Jussey faites au Duc : par Jean de Cicon, écuyer, fils de Guyot de Cicon, seigneur de Gevigney, 1385 ; - par Gauthier de Chaudenay, écuyer, 1386 ; - par Jacquot, fils de Jean Simon de Gevigney, écuyer, 1386 ; - par Barthélemy de Sainville, écuyer, 1386 ; - par Étienne de Gevigney dit de Pointes, écuyer, 1386 ; - reprise d'un domaine à Purgerot faite à l'Empereur par Jean d'Aubonne, seigneur de Buffignécourt, 1535. - *Pusey*. Jean de Pusey, écuyer, vend, du consentement de sa femme et de ses enfants, à Héloïse, vicomtesse de Vesoul, un fief que tenait de lui, à Pusey

et Charmoille, Perrin Allemand d'Auxon, au prix de 25 l. est., 1266 ; - Jarquette de Pusey, femme de Girard, fils d'Hugues L'Allemand, vend à Jean de Faucogney le tiers des dîmes de Pusey pour 25 l. est. 1298 ; - Guillemette, fille de Henri Le Fol, de Villersexel, vend au même ses droits sur Pusey pour 14 l. est, 1300.

1B483 (Liasse.) - 10 pièces parchemin, 5 sceaux.

1255-1391. - *Pymont*. Hugues d'Antigny, seigneur de Pagny, et Henri, seigneur de Sainte-Croix, transigent avec Isabelle, veuve de Guillaume, comte de Vienne, au sujet de son douaire, et lui abandonnent pour cet objet le château de Pymont et 1,200 l. de rente, 1256 ; - Philippe de Vienne, seigneur de Pagny, reprend de Jean de Chalon- Arlay Pymont, Lons-le-Saunier, et divers fiefs à Grillat, Loisia, Ruffey, Beauregard, Virechâtel, la garde de l'abbaye de Balerne, etc., 1283 (orig. et cop.) ; - Hugues devienne, seigneur de Pagny, comme tuteur de ses petits-enfants, reprend de Jean de Chalon-Arlay Pymont, Lons-le-Saunier, « sauf le droit de la menioie, » et leurs diverses dépendances, 1304 ; - Jean Le Moine, de Plainoiseau, écuyer, châtelain de Pymont, s'oblige, sous la foi du serment et sur l'ordre de Philippe de Vienne, à rendre le château de Pymont à Jeanne de Vienne, sa fille, dame de Rochefort, 1364. - *Quers*. Jean, seigneur de Faucogney, reprend d'Hugues de Bourgogne La Franchevelle dans la paroisse de Quers, et le château d'Oricourt, tenu par Thiébaud de Vaire, ainsi que Cerre-lez-Noroy, 1309 ; - Nicolas d'Auxelles, chevalier, et Richard, son frère, seigneur de Sainte-Marie-en-Chaux, donnent, du consentement d'Aymon de Faucogney, ce qu'ils possédaient à Quers et Bouhans, à des lombards de Luxeuil et de Conflans, comme garantie d'un prêt de 200 l. est., 1289 ; - Jean Horry, de Delle, écuyer, reprend du Duc ses domaines de Quers, Citers, Châtenois, Genevrey, etc., 1385 ; - Jean La Crolière, de Faucogney, reprend du même les domaines acquis par lui de Horry de Delle, à Quers et aux environs, 1391. - *Quintigny*. Jean Bois, chevalier, reprend d'Hugues de Chalon-Arlay, au nom de ses enfants, un fief à Quintigny, Nance et Coges, et 6 l. de rente en la saunerie de Salins, 1317.

1B484 (Liasse.) - 19 pièces parchemin, 1 papier, 15 sceaux.

1255-1406. - *Rabeur*. Estevenin Baucaïn, de Frontenay, écuyer. reprend de la comtesse de Bourgogne un fief à Rabeur, 1327 (orig. et vid.)- *Rahon*. Matthieu de Chaussin, seigneur de Longwy, reprend d'Othon IV son château de Rahon et ses dépendances à Port-Aubert, Parcey, etc., Longwy et ses dépendances, Jousserot, Peseux, en retour d'un prêt de 2,000 l, remboursable par annuités de 500 l., 1280 (orig. et vid.) ; - Jean de Longwy, chevalier, seigneur de Rahon, consent à payer au Duc l'amende qu'il lui devait pour avoir chevauché dans ses terres; il lui donne pour caution de cet engagement le sire de Rans et Eudes de Fouvent, 1315 ; - le même reprend en fief du Duc l'arrière- fief tenu de lui à Rahon par Jean deLambrey, écuyer, 1316 ; - mandement de la comtesse Marguerite ordonnant à Antoine de Gennes, au prévôt de Gray ou à son lieutenant, de rejoindre, avec tous les gentilshommes et sergents du ressort de Gray, le bailli de Bourgogne en train d'assiéger Rahon et « Geneey, » 1374. - *Raincourt*. Guillaume de Moustier- Vacluse, damoiseau, reprend en fief, au nom de Béatrix de Noidans-le-Ferroux, sa femme, des fiefs à Raincourt et dans la terre de Jonvelle, par lui cédés à Thiébaud de Neuchâtel et à divers, 1256 (orig. et vid.). - *Rancenay*. Ordre de Jean sans Peur au garde du trésor de Grimont de retrouver, dans les chartes du domaine, la solution d'un procès de mouvance, au sujet des moulins de Rancenay, entre le seigneur de Montferrand et Jean de Chalon-Arlay, 1406. - *Rans*. Jean, comte de Bourgogne, déclare que le fief de Rans, tenu de lui par Thiébaud de Neuchâtel, n'est pas rendable, 1255 ; - Hugues et Alix, comtes de Bourgogne, donnent caution à Jean, comte de Bourgogne, et à la comtesse Lame, ainsi qu'à Hugues, leur fils, pour 200 l. dues par Hugues de Rans, à valoir sur 600 l. de dettes, pour lesquelles il avait engagé Rans, Ranchot et leurs dépendances ; Hugues de Rans s'oblige à rembourser 100 l. par an à ses créanciers, 1265 ; - Jean, seigneur de Rans, donne au comte Othon IV, en garantie d'une dette de 400 l. est., tous ses droits sur la pâture de la forêt de Chaux, aux territoires de Rans, Cinqcens et Étrepigny, 1280 (orig. et cop.) ; - Othon IV et Mahaut d'Artois engagent à Hugues de Bourgogne le fief de Rans pour une somme de 400 l. est. qu'ils lui devaient, 1292 ; - Othon IV et Mahaut d'Artois s'obligent à indemniser Hugues de Bourgogne d'une dépense de 1,600 l. faite en reprenant le château de Rans sur Jean de Rans, 1292 ; - Othon IV s'engage à procurer à son frère Hugues l'hommage de Thiébaud de Neuchâtel, seigneur de Rans, sous peine de donner 400 l. d'indemnité au même Hugues, 1292 ; - engagement réciproque pris par Hugues de Bourgogne de restituer Rans et l'hommage de Thiébaud de Neuchâtel, quand son frère, le comte Othon, userait du droit de rachat en lui remboursant 400 l., 1292 ; - Othon IV cède à Hugues de Bourgogne le droit de pâture dans la forêt de Chaux à Rans, Cinqcent et Étrepigny, en représentation de 400 l. qu'il lui devait, 1293 ; - Poinard de Rans reprend de la comtesse Marguerite le receipt du château de Rans, 1355.

- 1B485 (Liasse.) - 21 pièces parchemin, 3 papier 9 sceaux.
 1230-1540 - *Ranzevelle*. La comtesse Marguerite mande au bailli d'Amont et aux châtelain et prévôt de Jussey de reprendre la forteresse de Ranzevelle, occupée par Jean de Deuilly et ses complices lorrains, et de conduire pour le siège « un de [ses] engins et une bricole et des arbalestiers, » 1363 . - *Ray*. Etienne, comte de Bourgogne, partant pour la croisade, vend à Othon de Ray, pour 700 l. est., les fiefs de Ray. de Villers-Vaudey et de Grachaut au prix de 700 l. est. destinées aux frais de son expédition ; il stipule que le fief de Ray était tel qu'il l'avait acquis de l'abbaye de Saint-Vincent de Chalon, 1230 (vid.) ; - Etienne, seigneur d'Oiselay, reprend de son neveu, Otheninde Bourgogne, le château de Ray et ses dépendances, tenus de lui par le seigneur de Ray 1267 (orig. et vid.) ; - Étiennot, seigneur d'Oiselay, reprend d'Othon IV le fief de Ray et ce que le seigneur du lieu tenait d'Étienne d'Oiselay, oncle d'Etiennot ; il cède, d'accord avec son oncle, 200 livrées de terre qui leur étaient dues par le comte, au prix de 1,600 l. est. payées comptant, 1288 ; - Othon de Ray reprend de Mahaut d'Artois son château de Ray, sur lordre d'Othon IV, 1290. - *Rennes*. Convocation à Rennes, par mandement de Philippe le Bon, de tous les chevaliers du bailliage d'Aval, pour être passés en revue et marcher en guerre à la suite du Duc, 1422 (avec exécutoire du bailli d'Aval, Gui Arménien et certificats de publication aux divers sièges du bailliage donnés au dos du mandement). - *Revigny* Reprise de fief et dénombrement de Revigny et dépendances données à Philippe le Bon par Étienne de Montaigu, écuyer, seigneur de Revigny, 1423. - *Rigny-sur-Saône*. Jean, seigneur de Choiseul, règle avec Thiébaud de Rougemont les conditions du rachat des prisonniers pris par les troupes du comte Othon IV, avec le château de Rigny ; la rançon de chaque gentilhomme est fixée à 50 l., on compte parmi eux Jean de Rigny, Lanciron de Fertans, etc., 1286 ; Ferry de Bannans, chevalier, certifie qu'il a assisté, à Quiugey, à la reprise de fief faite aux comte Hugues et Alix par Gauthier de Vignory, et que celui-ci a repris, outre Vignory, Rigny et ses dépendances, tenus par le seigneur de Coublans, 1290 (orig. et vid.) ; - Philippe le Bel mande à Jean Duc, chanoine de Saint-Quentin, et à Guillaume d'Heilley, chevalier, d'informer sur la mouvance précise de Rigny, que revendiquait le comte de Bourgogne et que cependant Foulques de Rigny avait repris directement de lui. 1292 (orig. et vid.). - *Roche-lez-Vernantois*. Guillemet te Bonnard, veuve de Jean Bonjour, vend une maison et un domaine à Roche, à Jacques Monnier, d'Orgelet, 1540 ; - *Roche-sur-Loue*. Gui de Rans notifie à la comtesse Alix l'engagement de ses moulins de Roche à Simon, juif de Chissey, et la prie d'y donner son consentement, (orig. et 2 vid.) ; - Jean de La Chassagne, seigneur de Vieiley, promet d'exécuter la promesse faite en son nom par Othon IV à Gui de Rans, en lui rendant le château de Roche, Arc, Senans et Layer, dès qu'il lui aurait rembourse la somme de 500 l. dont ces terres étaient le gage, 1279, Henri de Bourgogne déclare avoir engagé à Hugues de Bourgogne, son oncle, pour 130 l. est. payées à sa décharge à Jean Porcelet, de Besançon, toute sa terre du Vallouais et Amance, 1314. - *La Roche*. Othon IV ayant reçu l'hommage de Jacques, évêque d'Autun, tuteur et oncle de Jean de La Roche, seigneur de Châtillon, pour les terres de la Roche et Soye, ordonne à l'évêque de faire hommage de ces terres au duc Robert de Bourgogne, à raison du mariage d'Alix, fille du comte de Bourgogne, avec Jean, fils du Duc, 1286. - *La Roche*. Gui de Dramelay, chevalier, cède au comte Jean, en échange du château de La Roche « Ronnel » et de son territoire jusqu'aux Crotenays, une rente de montées de muire au puits de Lons-le-Saunier, 1240.
- 1B486 (Liasse.) - 21 pièces parchemin, 1 papier, 6 sceaux.
 1234-1423 - *La Roche-Saint-Hippolyte*. Thierry, comte de Montbéliard, reprend des comtes Hugues et Alix le fief tenu de lui par le comte de La Roche, en retour d'un don de 350 l. de rente en la saunerie, 1253 (ong. et vid.)- *La Roche-sur-l'Ognon*. Jean, seigneur de La Roche, promet à Hugues et Alix le receipt dans son château de La Roche, 1253 (orig. et vid.) ; - le même prête aux mêmes comtes l'hommage lige pour moitié de son château de La Roche et pour 40 livrées de terre à Gesans, 1253 (ong. et vid.). - *Romange*. Chambrier de Lavans vend à Othon IV deux ménages à Romange pour 100 s. est., 1280 (orig. et vid.). - *Ronchamp*. Pierre de Bauffremont donne à Henri, seigneur de Ronchamp, tout ce qu'il avait au Val de Ramonchamp, 1234 ; - Thomas, curé de Ronchamp, reprend d'Othenin de Bourgogne un fief à Chatenois et à La Fresnouse, 1267. - *Roset*. Thiébaud de La Tour, en son nom et en celui de Renaud, son frère, reprend d'Hugues et Alix son fief de Roset, 1260 et 1261 (orig. et vid.). - Amé d'Arguel, seigneur de Roset, chevalier, prête hommage lige à Othon IV, en reconnaissance d'un don de 160 l. est.,

1281 (orig. et vid.); - Jacques d'Arguel, seigneur de Roset, reprend de Mahaut d'Artois son château de Roset, 1306 ; - Henri de Montfaucon, comte de Montbéliard, reprend de Tristan de Chalon le château de Roset-sur-le-Doubs, - Rothonay. Antoine de Vuillafans, chevalier, reprend de Louis de Chalon-Auxerre un fief à Rothonay, Vampornay et Pelapucin, mouvant d'Orgelet, 1402 ; - reprises de fief à Rothonay, faites au Duc : par N., 1-402 (in- compl.) ; - par Guyot de Pelapucin, écuyer, 1409 ; - par Guillaume de Courlaoux, écuyer, veuf d'Antoinette de Vuillafans, 1423 ; - par Jean de Beauvoisin, écuyer, 1423.

1B487 (Liasse.) - 9 pièces parchemin, 3 sceaux.

1224-1314. - *Rougemont*. Thiébaud de Rougemont, vicomte de Besançon, reprend d'Othon II de Méranie son fief de Rougemont et -40 livrées de terre à Boulton et à Granvelle, 1224 (orig. et vid.) ; - Rodolphe de Habsbourg annule le don du fief de Rougemont, fait par Othon IV à Hugues, son frère, et le restitue à Othon IV et Mahaut d'Artois, qui le tiendront directement de l'Empire et le feront desservir par Jean de Rougemont, 1291. - *Roulans*. Amé de Montfaucon reprend des comtes Hugues et Alix le château et la châtellenie de Roulans, que ceux-ci lui avaient récemment donnés, 1256 (orig. et vid.) ; - le même reprend des comtes Hugues et Alix Orbe (en échange duquel il leur cède des droits à Châtillon-lez-Besancon et au Puy), Roulans et ses dépendances, Raigneville (Passavant) et Nods, 1236 (vid.). - *Rouhaut* (près d'Arbois). Jean, fils de Guillaume de Larians, reprend du comte de Bourgogne, à la personne du trésorier Regnon, d'Arbois, sa maison de Rouhaut et ses dépendances, 1314. - *Roye*. Guillaume de Granges, chevalier, engage à Aymon de Faucogney divers meix au territoire de Roye ; - le même, tuteur de Marguerite, sa petite-fille, fille de Girard de La Goste et d'Alix de Granges, cette dernière remariée à Jean de Vy, engage à ce dernier les terres que possédait à Roye Girard de La Coste, à charge de payer 200 l. de dettes de sa succession, 1299.

1B488 (Liasse.) - 6 pièces parchemin, 5 papier, 4 sceaux.

1287-1534. - *Rupt*. Information sur les dégâts causés dans le village de Rupt par Jean de Seraucourt dit Goliath, et 600 chevaux de la garnison de Langres, dans une course faite aux abords de ce village, à Scey, Vy, Purgerot, Chargey, Morey, Aboncourt, Gésincourt, Gevigney, etc., faite par Jean Ponsot, procureur général d'Amont, 1435 (cop.) ; - affranchissement des habitants de Rupt, concédé par Jean de Rupt, seigneur dudit lieu, 20 juin 1443, et confirmé par Jean de Granson, seigneur de Pesmes et de Valay, 1443 (cop.) ; - information sur les « facultez des chevances des habitans de Rup a cause de leur affranchissement, » faite par Jean Ponsot, 1471 ; - avis motivé de Jean Ponsot, fixant au chiffre de 100 à 120 la finance à imposer aux habitants de Rupt pour l'homologation de leurs franchises, 1471 ; - lettre de Marguerite de Ray, dame de Rupt, recommandant à la bienveillance de la Chambre des Comptes ses pauvres sujets, 1471. - *Le Russey*. Acensement du moulin du Russey fait à Jean Thevene, dudit lieu, moyennant le cens annuel de 4 quartauts de froment, consenti par Hugonnet Battefort, trésorier de Dole, 1533. - *Rye*. Odot de Neublans, clerc, reprend de Jean de Chalon-Auxerre Rye et ses dépendances, 1287 ; - le même vend le fief du château et du village de Rye à Jean de Chalon-Auxerre pour 80 liv. tourn. 1289 (vid.) ; - Othon IV déclare que Guyot de Rye, son écuyer, a repris en fief de Jean de Chalon-Auxerre Rye et ses dépendances, 1291 ; - Jean de Neublans, seigneur de Balançon, donne au Duc ses reprises et dénombrement de Rye, d'Ougney, d'Orchamps, etc., 1385 ; - procuration donnée par Joachim de Longwy dit de Rye, seigneur dudit lieu, en son nom et en celui d'Antoinette de Rye, à Antoine de Rye, écuyer, son frère, pour reprendre de l'Empereur la seigneurie de Rye, 1334.

1B489 (Liasse.) - 17 pièces parchemin, 4 papier, 14 sceaux.

1248-1540. - *Saint-Amour*. Marguerite, veuve de Guillaume de Laubespin dit de Saint-Amour, engage à Hugues de Bourgogne, pour 120 l. viennoises qu'il lui devait, Saint-Amour et ses habitants, à charge de respecter les franchises des bourgeois du lieu, 1248 ; - caution prêtée par Hugonet Musy, Guyonnet de Champagny et Estevenin d'Arinthod, dans la proportion de 50 l. par caution, pour Guillaume de Laubespin, à Jean de Chalon-Auxerre, pour le règlement de questions soulevées entre Guillaume et les bourgeois de Saint-Amour, 1271 ; - Guillaume de Saint-Amour déclare tenir en fief lige de Jean de Chalon-Auxerre les bourg et ville de Saint-Amour, 1285 ; - copie d'une reprise de Saint-Amour faite par Jacques, seigneur de ce lieu, à Jean de Chalon-Auxerre, seigneur de Rochefort, 1341 ; - Guillaume de Saint-Amour prête hommage à Guillaume de Beaufort, seigneur de Beaulieu, représentant de Jean de Chalon-Châteaubelin, qui le relève de la mainmise encourue pour défaut de fief, 1388. - *Saint-Christophe et Cotterey*. Jacques, seigneur de Cotterey, rend hommage lige à Jean de Chalon-Auxerre pour son fief de

Cotterey et l'accroissement de fief dans la paroisse de Saint- Christophe, 1305 ; - reprise du château de Cotterey faite au même, par Gilet de Cotterey, 1334 ; - règlement d'intérêts entre Isabelle, fille de Jean Piadot, de Châteauleu-Chalon, femme de Guillaume de L'Épée, de Poligny, écuyer, et Jean de Chalon-Auxerre ; Isabelle donne quittance de 210 l., prix de la cession du château de Cotterey, faite à Guillaume de L'Épée par Gilet de Cotterey, 1354 ; - reprise du château de Cotterey faite à Tristan de Chalon par Isabelle de Châteauleu-Chalon, veuve de Guillaume de L'Épée, 1363. -*Saint- Colomb*. Jean, bâtard de Chalon, reprend du Duc son château de Saint-Colomb et son fief de Genod, mouvant d'Orgelet, 1423. - *Saint-Germain-lez-Lure*. Henri de Granges promet de garantir le seigneur de Faucogney, son suzerain, de toute gagerie pour le fief de Saint-Germain, jadis tenu par Jean, connétable de Bourgogne, et que ledit Henri avait repris du sire de Faucogney, 1395 ; - Étienne de Bougey, chevalier, et Jeanne, sa femme, donnent en gage à Jean, seigneur de Faucogney, leur fief de Saint-Germain, pour garantie d'un prêt de 50 l. est., 1350 ; - Pierre d'Orsans, seigneur de Lomont, donne procuration à François de Montureux, seigneur de Mollans, pour reprendre de l'Empereur son fief de Saint-Germain, 1536 ; - procuration pour le même objet, donnée par le même à Jacques de Cult, écuyer, 1540. - *Saint-Laurent-de-la-Roche*. Étienne Le Fèvre reprend d'Isabelle de Courtenay, femme du comte Jean, le château de Saint-Laurent-de-la-Roche, 1252 ; - Huguette de Sainte-Croix, dame de Saint-Laurent-de-la-Roche, et Béraud de Saint-Dizier promettent de ne rien demander à Jean de Chalon-Auxerre pour la rupture des conventions matrimoniales arrêtées entre Béatrix de Chalon, sa fille, et Béraud de Saint-Dizier, seigneur de Saint-Laurent, 1336 ; - Philippe de Vienne, seigneur de Pymont, et Huguette de Sainte-Croix transigent avec Jean de Chalon-Auxerre, qui réclamait ses droits sur Saint-Laurent-de-la-Roche ; il est convenu que le comte d'Auxerre renonce à tous ses droits sur ce château, à la réserve de l'hommage lige qui lui en sera prêté, et qu'il reçoit en compensation certains droits sur Valempoulières, que lui abandonnent Huguette et Philippe, ainsi que 250 l. de rente sur la saunerie, 1342 (orig. et cop.) ; - Louis de Chalon, seigneur de Saint-Laurent, à cause de Marguerite de Vienne, sa femme, reprend cette seigneurie de Tristan de Chalon, 1363 ; - reprise de la même terre faite à Tristan de Chalon par Marguerite de Vienne, dame de Saint Laurent, 1368.

1B490 (Liasse.) - 13 pièces parchemin, 9 sceaux.

1267-1387. - *Saint-Loup-lez-Gray*. Isabelle, femme de Gui de Montbarrey, vend à Eudes de Fouvent le village de Saint-Loup près de Sauvigney, et Villefrancon avec toutes ses dépendances, au prix de 100 l. tourn., du consentement d'Othon IV, 1282 (vid.) ; - Jean, seigneur d'Igny, chevalier, donne quittance de toutes ses créances au Duc, moyennant le don viager de la forteresse de Saint-Loup, 1347 ; - Étienne, dame de Sauvigney, veuve de Henri de Sauvigney, reprend de Philippe le Bon ses fiefs de Saint-Loup et Sauvigney, 1384. - *Saint-Loup-lez-Saint-Aubin*. Béatrix, fille de Henri de Bousselanges, et Aymonet dit Boillardet, de Longwy, échangent à Henri d'Arbois un étang à Saint-Loup contre un meix à Beaulieu, 1307 ; - Jean de Vienne, seigneur de Saint-Loup, donne à Henri Le Brun dit d'Arbois, « pour ses bontez et courtoisies et agréables servises, » un pré à Saint-Loup, 1330 ; - Guillemette Marmet, de Saint-Loup vend à Rose, sa sœur, femme de Henri Le Brun, de Saint-Loup, divers domaines, 1335 ; - Philibert Griez, de Saint-Loup, échange avec Henri Le Brun des terres à Saint-Loup, 1340 ; - la comtesse Marguerite remet à Eudes et Jean de Saint-Loup, frères, la soulte d'un échange, en considération de ce qu'ils avaient été fortement « grevez et dommaigié par le fait des Compaignes, » 1379 ; - Jean « Le Mictenet, » écuyer, de Pierrejus, reprend de Jean de Chalon-Châteaubelin son fief lige de Saint-Loup, 1387. - *Saint-Loup-sur-Semouse*. Henri d'Anchenoncourt, chevalier, du consentement de Guillemette, sa femme, vend à Héloïse, vicomtesse de Vesoul, un meix à Saint-Loup, 1267 ; - déclarations faites devant Léonette, dame de Gex, par Henri d'Anchenoncourt, Jacques, curé de Fontaine et frère de Jean de Contréglise, constatant qu'Héloïse, vicomtesse de Vesoul, tenait du comte de Bourgogne ses fiefs de Saint-Loup, Demangevelle, Villars-le-Pautel, etc., 1268. - *Saint-Ylie*. Robert, duc de Bourgogne, vend à Philippe de Savoie et à Alix, comtes de Bourgogne, au prix de 1,000 l. tourn., le village de Saint-Ylie, que le Duc tenait de l'abbaye Saint-Martin d'Autun, 1276 (orig. et vid.).

1B491 (Liasse.) - 15 pièces parchemin, 5 papier, 5 sceaux.

1212-1602. - *Sainte-Agnès*. Jeanne, dame de Vignory, se met sous la sauvegarde de Philippe le Bel, et requiert le gardien Vuille Palle de lui envoyer quelques sergents pour garder sa terre de Sainte-Agnès-sous-Saint-Laurent, 1301 ; - reprise du château de Sainte-Agnès faite à la reine Jeanne par Simon de Sainte-Croix, 1324 ; - Marguerite de Vienne, dame de Sainte-Croix, de La Roche et de Gui seaux, reprend du comté de Bourgogne les châteaux et les terres de Sainte-Agnès, Saint-Aubin et Chay, 1391 ; - échange de terres entre divers particuliers de

Froideville près Sainte-Agnès, 1578. - *Sainte-Anne*. Hugues de Poupet reprend du comte Jean ses châteaux de Sainte-Anne et Poupet, 1258 ; - le même et Jean, son fils, reprennent de la comtesse Laure, veuve de Jean de Chalon, le fief et le château de Sainte-Anne, qu'ils tenaient de l'abbaye de Buillon, du consentement de Henri, abbé de ce monastère ; ils joignent à cette reprise tous leurs fiefs aux abords de Salins, 1274 ; - requête de Philippe-Guillaume de Nassau, prince d'Orange, présentée aux archiducs pour être remis en possession des litres de ses seigneuries récemment restituées, 1602 ; - autorisation de rendre au prince d'Orange les titres qu'il réclamait, donnée par l'archiduc Albert à Poncet Barillet, gardien des chartes du comté, 1602 ; - procès-verbaux de reconnaissance et remise des titres du prince d'Orange, dressés par Poncet Barillet, trésorier des chartes, en présence d'Alexandre-Lyonnet Merceret, de Claude Bichet, greffier, et de Jean-Baptiste Keereman, conseiller du prince d'Orange, auquel est faite la remise, 1602. - *Sauvigney-lez-Pesmes*. Mandement de la comtesse Marguerite prescrivant au bailli d'Amont de se concerter avec le bailli d'Aval, pour réunir des troupes et reprendre le château de Sauvigney, enlevé et occupé par des malfaiteurs, occupés « à courre et pillier le pays, dont grans périlz et esclandres se pourraient ensuir, » 1363. - *Savoieux*. Vente de terres à Savoieux consentie au profit de Guillaume, seigneur de Seveux, par Hugues et Vuillemet Pernot, 1265 ; - Eudes de Savoieux, chevalier, reprend de la reine Jeanne Savoieux et ses dépendances, 1324. - *Selles*. Foulques de Melincourt, chevalier, et Jacquette, sa femme, fille de Jean Perceval, de Mutigney, chevalier, vendent à Gui de Vy, chevalier, seigneur de Demangevelle et de Bourguignon, et à Alix, sa femme, tous leurs fiefs de Selles pour 540 fl., 1346 ; - Jeanne de Melincourt, veuve de Pierre d'Amoncourt, chevalier, vend au Duc tous ses droits sur la terre de Selles pour 100 fl., dont elle donne quittance à Simon Millotet, de Saint-Florentin, receveur du comté de Bourgogne, 1377. - *Seveux*. H[enri] de Fouvent donne au comte Étienne un chemin allant de Seveux à Fontaine-Belon, avec la moitié du péage perçu à « Vornantir, » mais il se réserve tout le droit de conduite ; la justice du chemin sera commune, les différends qui pourraient survenir entre les parties seront réglés d'un commun accord par la réunion des contractants au pont de Seveux, 1212. - *Sézéria*. Fauquette, fille de Guillaume de La Marche, chevalier, reprend de Jean de Chalon-Auxerre son fief de Sézéria, 1310 ; - reprise de fief d'un domaine à Sézéria et Chavéria, faite par Guillaume Le Gaignare de Chilly à Jean de Chalon-Châteaubelin, 1389 ; - reprise et dénombrement de deux meix à Sézéria, donnés à Louis de Chalon, comte d'Auxerre et de Tonnerre, par Guillaume de Vautravers, écuyer, 1403.

1B492 (Liasse.) - 6 pièces parchemin, 6 sceaux.
1308-1405. - *Silley*. Héloïse de Joinville, vicomtesse de Vesoul, déclare que feu Thiébaud de Neuchâtel, seigneur de L'Isle, « liquels fui mors sans hoirs de son corz, » avait repris d'elle le fief de Silley et ce qu'il tenait à Saulx, 1308 ; - la même renouvelle devant un notaire apostolique et impérial cette déclaration, 1309 ; - Renaud de Bourgogne, comte de Montbéliard, règle comme arbitre le différend élevé entre Thiébaud de Neuchâtel et Jean de Faucogney, au sujet du partage d'hoirie paternelle et maternelle revenant à Catherine de Neuchâtel, femme de Jean de Faucogney ; Thiébaud de Neuchâtel reprendra en fief du sire de Faucogney le château de Silley et le fief de Saulx ; Jean de Faucogney reprendra du sire de Neuchâtel 400 livrées de terre, dot de Catherine, 1310. - Suaucourt. Jean Vie, de Bar-sur-Seine, lieutenant de Jean de Ville-sur-Arce, bailli du comté, ordonne, à requête de Jean dit Thomas de La Rochelle, enfant de Jean, que le tabellion de Jussey reconstituera, à vue des déclarations des gardiens du sceau de ce ressort, l'acte de vente de la moitié de la terre de Suaucourt, consentie, en faveur de Jean de La Rochelle, par Henriette de Renève et Alix, sa sœur, femme d'Huguenin d'Angoulevant, 1390 ; - échange de terres à Suaucourt, Cemboing, Frasnelle-Château et Vaux-le-Moncelot, etc., le tout représentant 45 « franchies » de terre entre Guillaume de Mailleroncourt-Charette et Marguerite, sa femme, d'une part, et Jean de Mailleroncourt, d'autre part, du consentement de Philibert de Bauffremont, seigneur de Lavigny, ratifié par Jean sans Peur, 1405. - Supt. Reconnaissances d'un cens de 6 l. de cire dû annuellement au Duc par les habitants de Supt à cause de son château de Bracon, 1386.

1B493 (Liasse.) - 20 pièces parchemin, 1 papier, 4 sceaux.
1254-1440. - *Tassenières*. Transaction entre le comte Jean et Hugues d'Antigny, seigneur de Pagny, au sujet de l'usage des bois de Tassenières et La Bretenière, 1254 ; - Matthieu, seigneur de Longwy, reprend en fief lige des comtes Hugues et Alix Tassenières, La Bretenière et Les Moussières, 1257. - Thoraise. Réclamations, mandements et quittances de sommes dues par la comtesse Marguerite à Guillaume et à Jacques de Thoraise, chevaliers, pour gages d'offices remplis à Châtillon, Vadans, etc., 1360-1367 (cop.). - *La Tour-du-Meix*. Aymonin de Revigny, seigneur de La Tour du Meix, reprend de Jean de Chalon-Rochefort son

château qu'il tenait de l'abbaye de Saint-Oyan de Joux, 1267 ; - Jacques, seigneur de Cotterey, vend à Jean de Chalon- Auxerre un meix à La Tour du Meix, au prix de 60 l. tourn., 1303.- Ugna. Ponce d'Ugna, chevalier, reprend d'Hugues, comte de Bourgogne, Ugna et des prés sur la Valouse, 1264 (orig. et vid.) ; - le même reprend de Jean de Chalon- Auxerre la sixième partie de la dîme du gros blé à Ugna, ainsi qu'un meix, 1266.- Valay. L'abbé de Corneux échange les château et seigneurie de Valay, que tenait d'eux Guillaume, seigneur de Pesmes, contre, des droits d'usage dans les bois de La Râpe et de La Vaivre, en la châtellenie de Gray, que la reine Jeanne cède à son monastère, 1324 ; - approbation de cet échange par le chapitre général de l'ordre de Prémontré, notifiée à l'abbé de Corneux par Jean, abbé de Saint-Martin de Laon, 1324. - Valleriois-le-Bois. Aimé de Faucogney, seigneur de Villersexel, ayant cédé à Hugues de Bourgogne son fief de Valleriois, ordonne à Hugues de Vy, écuyer, qui l'occupait, de le reprendre de suite du nouvel acquéreur, 1300 ; - Étienne de Montroz, écuyer, autorisé par le duc Philippe le Bon (par mandement transcrit in extenso dans l'acte) à continuer et à parfaire son château en construction à Valleriois, à charge d'en prêter l'hommage et d'en abandonner le receipt au Duc, prête l'hommage lige en question, 1424-1425. - Vampournay. Achat par Jean de Chalon-Auxerre du quart des dîmes de Vampournay, 1285 (incompl.) ; - reprise de Vampournay et de Pelapucin faite à Louis de Chalon- Auxerre par Étienne Maigret, d'Arlay, 1403. - Vannoz. Vaucher de Sirod, à raison de sa femme Guillemette, fille de Perceval de Vannoz, écuyer, reprend un fief à Vannoz de Claude d'Usier, écuyer, mari de Jeanne de Vannoz, 1412. - Varesia. Mandement de Marguerite, duchesse de Bourgogne, ordonnant au bailli d'Aval de faire exempter de tout impôt et en particulier de celui des fortifications de Saint- Laurent, que l'on prétendait les obliger à acquitter, les habitants de Varesia, sujets de l'Ordre do Saint-Jean de Jérusalem, 1411. - Vaudrey. Jean de Chalon-Rochefort donne 40 livrées de terre à Guillaume, seigneur de Vaudrey, à charge de conseil et d'hommage, reçoit le serment de Guillaume et l'oblige à le prêter également au duc de Bourgogne, 1264 ; - Jean de Chalon-Auxerre assigne à Hugues de Vaudrey, chanoine de Besançon, en paiement du don de 40 livrées ci-dessus fait à Guillaume, son père, et des intérêts arriérés de cette rente, une rente de 50 l. sur la saunerie de Salins, 1290. - Vaux-sous-Bornay. Gui de Trenal reprend en fief lige de Jean de Chalon-Auxerre divers meix à Vaux et sur le territoire de Chavéria, 1285 ; - Geoffroy, seigneur de Vaux, écuyer, reprend de Philippe le Hardi « sa fourteresse de Vaux, » 1385. - Vaux-le-Mon- celot. Jean, seigneur d'Oiselay, déclare que Jean de Rye, damoiseau, mari de Jacqueline de Rupt, a repris de lui un fief à Vaux-le-Moncelot, près de Frasn-le-Château, 1440.

1B494 (Liasse.) - 17 pièces parchemin, 5 sceaux.

1292-1368. - *Velet*. Thiébaud de Blamont, gardien du comté, et les conseillers de la comtesse Marguerite suppriment pour vingt ans les tailles de Velet, afin d'y retenir et d'y attirer la population, 1367 ; - don de 25 fl. fait par la même comtesse à Étienne Roubot, de Velet, pour indemniser ce malheureux d'une longue détention subie « en prison molt horrible, » pour les intérêts de la comtesse ; cette somme est assignée sur les revenus de Velet, 1368. - *Vellefaux*. Guillemette, veuve de Jean de Vellefaux, chevalier, et Vuillemin d'Oiselay, son second mari, damoiseau, engagent à Hugues de Bourgogne leurs domaines et sujets de Vellefaux, Pennessières, Courboux, etc., en retour d'un prêt de 300 l. est., 1315. - *Velle-le-Châtel*. Hugues de Vellefaux, seigneur de La Rochelle, reprend d'Hugues de Bourgogne le château de Velle, construit par Othenin dit Bernard, avec différents domaines, sujets et arrière-fiefs, 1309. - *Velloreille-lez-Choye*. Othon IV donne à Eudes de Fouvent les fiefs de Velloreille et Nantouard, et l'autorise à s'y construire un château fort, 1292 (orig. et vid.) ; - Eudes de Fouvent associe pour moitié sa femme, Jeannette de Ray, à tous ses acquêts, dons reçus des comtes de Bourgogne et d'Auxerre, d'Amé de Montfaucon, et notamment aux fiefs de Velloreille et de Nantouard, et à l'office de chambellan du comté ; en retour de cete donation, Jeannette de Ray cède à son mari tous ses droits sur Miserey, Auxon-le-Chemin et Villers-Chemin, 1311 (2 orig. et 2 vid.). - *Velloreille-lez-Fretigney*. Engagement d'un fief à Velloreille-lez-Fretigney, fait à Hugues de Bourgogne, en gage d'un prêt de 45 l., par Huguenin, damoiseau, seigneur de Châtillon, 1296. - *Véria*. Reprise de fief des château et terre de Véria faite à Jean de Chalon- Auxerre par Guillemette, dame de Véria, 1345 ; - reprise du même fief par Jean de Chilly, écuyer, fils d'Huguenin de Chilly, à Tristan de Chalon, 1362. - *Vernantois*. Perrenin d'Ugna, écuyer, reprend de Renaud de Bourgogne, comte de Montbéliard, sa maison d'Ormiez au Val de Vernantois, et divers domaines ou sujets, 1303 ; - convention passée entre le comte Jean de Chalon-Auxerre et Henri d'Antigny, seigneur de Sainte-Croix, qui s'obligent à maintenir dans les mêmes conditions qu'elles existaient sous leurs devanciers, les relations entre leurs maisons au sujet de Vernantois ; il est convenu que le seigneur de Sainte-Croix doit reprendre Vernantois en fief du comte

d'Auxerre ; Henri d'Antigny souscrit à cette obligation et la remplit, 1317 ; - Henri d'Antigny donne procuration à Eudes de Sugny, chevalier, pour recevoir le château de Vernantois du comte d'Auxerre, 1317.

1B495 (Liasse.) - 17 pièces parchemin, 1 papier, 2 sceaux.

1254-1517. - *Le Vernoy-lez-Arbois*. Guillaume, seigneur du Vernoy, écuyer, reprend du Duc sa maison forte du Vernoy « dessus Arbois, » récemment « arse et gastée par feux, » 1384. - *Villard-sur-l'Ain*. Reprise et dénombrement des fiefs de Villard, Fontenu et Marigny, donnés au Duc par Jean Du Prel, en 1423 (incompl.). - *Villars-Saint-Georges*. Étienne dit Vafflard, seigneur de Fourg, mande à Jean de Chalon d'admettre à lui prêter hommage, pour le fief de Villars-Saint-Georges, son neveu, Vuillemin d'Abbans, 1272 ; - Humbert de Joux, écuyer, mari de Guillemette, fille de Jean d'Abbans, reprend du duc Philippe le Hardi Villars-Saint-Georges et ses dépendances, 1384 ; - copie des pièces qui précèdent, certifiée par le procureur général d'Aval, Hugues Glanne, 1512. - *Ville-chantria*. Eléonore de Villars, dame d'Andelot, au nom de Louise et de Marguerite, ses filles, reçoit de Jean de Chalon-Auxerre 50 livrées de terre à Villechantria et à Écleux, pour assiette d'une somme de 1,000 l. tournois que ce dernier leur devait, 1341. - *La Villedieu-en-Fontenette*. Gui de Grenant, chevalier, et Jacqueline, sa femme, échangent aux Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem des terres à la Villedieu, contre l'équivalent en champs à Chargey ; il est convenu que les terres de Chargey ainsi acquises seront grevées du fief dû précédemment sur celles de La Villedieu à Aimé de Faucogney, 1295. - *Villeneuve-lez-Orgelel*. Reprises de Villeneuve faites : à Jean de Chalon- Châteauvelin, par Philippe de Viremont, seigneur dudit lieu, 1390 ; - au Duc, par Pierre de Quingey, chevalier, mari de Claude de Montrichard, veuve en premières noces de Philippe de Viremont, 1423 ; - procédures dirigées par Philibert de Chalon contre les habitants de Villeneuve en matière d'aides, 1516-1517 (avec sentence du bailli d'Aval, maintenant Philibert de Chalon). - *La Villeneuve*. Étienne, seigneur d'Oiselay, reprend du comte Jean son château de La Villeneuve, 1254.

1B496 (Liasse.) - 14 pièces parchemin, 3 sceaux.

1268-1516. - *Villersexel*. Reprise de Villers-le-Château et Villers-la-Ville, les deux Magny et Noidans, faite à Jean de Chalon-Rochefort par Aimé de Faucogney, seigneur de Villersexel, 1268 ; - Othon IV donne à Mahaut d'Artois le fief de Villersexel, tenu par Aimé de Faucogney, 1290 ; - Jean de Chalon-Auxerre, seigneur de Rochefort, donne à son neveu, Renaud de Bourgogne, comte de Montbéliard, le fief de Villersexel, 1305. - *Villers-Farlay*. Guillemain, fils de feu Hugues, seigneur de Villers-Farlay, du consentement d'Alix, sa femme, vend à Jean de Chalon-Auxerre la moitié du château de Villers-Farlay et de ses dépendances, et le quart de la justice du village, pour 80 l. est., 1280 ; - Vuillemin de Villers-Farlay, écuyer, fils de feu Henri, chevalier, engage au même comte d'Auxerre des sujets et meix à Villers-Farlay, Cernans et Éclans, en retour d'un prêt de 100 l. est., 1281 ; - transaction entre Jean de Chalon-Auxerre, seigneur de Rochefort, et Henri de Bourgogne, seigneur de Montrond et de Chaussin, marié à la veuve de Gauthier de Montfaucon ; il est convenu entre les parties que le comte d'Auxerre donnera 1,000 l. est. à Henri et à sa femme, et qu'en retour Henri reprendra de lui en fief perpétuel 75 livrées de terre à Villers-Farlay, le Châteley et leurs dépendances, 1321 ; - nouvelle transaction entre les mêmes parties, modifiant les conventions précédentes, 1334 (incompl.) ; - compte sommaire de l'amodiation de la prévôté de Villers-Farlay rendu par le prévôt Huguenin Pleure à Aubriet de Plaine, trésorier du comté, 1355 ; - certificat afférent à ce compte donné par Renaud de Jussey, châtelain de Bracon, 1355 ; - Henri, comte de Montbéliard, reprend de Jean de Chalon-Rochefort son fief de Villers-Farlay, le château de Roset-sur-le-Doubs et Authume, 1367 ; - Marguerite d'Autriche, comtesse de Bourgogne, assigne à Claude de Pontailler, seigneur de Talmay, 200 l. de rente sur les revenus de Villers-Farlay, Belmont et Labergement, 1514-1516. - *Villers-Robert*. Jean de Vergy, sénéchal de Bourgogne, reprend d'Othon IV son fief de Villers-Robert et Labergement, 1279 (orig. et vid.).

1B497 (Liasse.) - 23 pièces parchemin, 1 papier, 2 sceaux.

1277-1535 - *Villette-lez-Dole*. Reconnaissances de cens faites au Domaine : par Estevenin, fils de Bon de Villette, 1404 ; - par Simon Sergent, de Villette, 1404 ; - acensement de 136 journaux de bois sis sur Villette, fait au nom de l'Empereur à Philippe Guyerche, seigneur de Genevrey, moyennant le cens annuel de 136 l. tourn., 1535 ; - reconnaissance des bois de Vaivre acensés à Philippe Guyerche, faite par Jean Bernard de Dole, lieutenant du gruyer, 1535. - *Villette-lez-Saint-Amour*. Tristan de Chalon donne à Renaud de Beaufort, seigneur de Viremont, la haute justice et le droit de fourches à Villette, 1362 (2 cop.). - *Virechâtel*. Philippe de Vienne, seigneur de Mirebel, promet de rendre à Jean de Beauregard son château de

Virechâtel, engagé entre ses mains pour une dette de 100 l. viennoises, dès qu'il lui aurait remboursé cette somme, plus les dépenses par lui faites pour l'entretien du château, représentant un *maximum* de 60 l., 1277 ; - reprise de Virechâtel et de 200 livrées de terre faite par Huguenin, fils du comte Hugues de Vienne, à Jean de Chalon-Auxerre, 1290 ; - Hugues de Vienne, seigneur de Longwy, déclare être indemnisé de la somme pour laquelle lui était engagé le château de Virechâtel du chef de Philippe, son père, et approuve la restitution de cette forteresse faite à Robert de Beauregard par Jean de Chalon-Auxerre, 1290 ; - reprise de Virechâtel faite à Jean de Chalon-Auxerre par Robert de Beauregard, à Orgelet d'abord, puis devant un notaire de l'officialité de Besançon, 1291 ; - invitation à reprendre le fief de Virechâtel, adressée par Jean de Chalon à son oncle le seigneur de Pagny [vers 1292] (incompl.) ; - reprise de Virechâtel faite à Jean de Chalon-Châteaubelin, puis au duc de Bourgogne (cette dernière avec dénombrement), par Guigues de La Palu, seigneur de Châtillon, La Palu et Virechâtel, 1392 et 14123. - *Viremont*. Pierre de Saint-Julien, écuyer, au nom de Guigonne de Crèveœur, sa femme, reprend de Jean de Chalon-Châteaubelin les château et seigneurie de Viremont, 1387 ; - Jean de Corrobert, écuyer, seigneur de Viremont, comme mari de Louise de Saint-Julien, reprend du Duc ce château, 1423 ; - Marguerite de Corrobert, femme de Bernard du Saix, donne reprise et dénombrement de Viremont au duc de Bourgogne, 1440 ; - reprise et dénombrement du même fief donné au Duc par Jacques de Sainte-Colombe, seigneur de Viremont, 1442 ; - procédures devant le bailliage d'Aval, et mandement de nouvelleté accordé à Philiberte de Luxembourg, à l'encontre des habitants de Viremont, qui prétendaient se soustraire à l'aide aux quatre cas, 1517.

1B498 (Liasse.) - 11 pièces parchemin, 4 papier, 1 sceau.

1259-1540. - *Le Vivier* (Chilly). Girard Mouton- net, bourgeois de Montaigu, vend pour 25 l. est à Renaud de Bourgogne le Châtelard du Vivier et ses dépendances, situés entre Lons-le-Saunier et Chilly, qu'il tenait de lui en fief, 1287. - *Vuillafans*. Jean, comte de Bourgogne, donne à son neveu, Amé de Montfaucon, les fiefs du sire de Durnes, le château neuf de Vuillafans et ses dépendances dans les paroisses de Guyans-Durnes et de Montgesoye, le tout formant un fief distinct de celui du Grand-Vuillafans, tenu déjà du même comte par Amé de Montfaucon, 1259 ; -hommage prêté à Jean de Chalon-Arlay, en présence de Guillaume de Moustier-Hautepierre, par Mahaut, dame de Chaussin, veuve de Gauthier de Montbéliard, seigneur de Montfaucon, pour le château vieux de Vuillafans, 1309 ; - reprise des châteaux de Vuillafans-le-Vieux et de Vuillafans- le-Neuf avec leurs dépendances, moins Vernierfontaine et Nancray (« qui fut des connestables »), et de 500 l. de rente en la saunerie faite par Jean de Montbéliard-Mont- faucon à Jean de Chalon-Arlay, 1309 ; - Agnès de Durnes, dame de Mirebel, invite Henri, comte de Montbéliard, seigneur de Montfaucon, à reprendre en fief de Jean de Neuchâtel, son fils, le château de Vuillafans et ses dépendances, ainsi que Vercel, 1348 (vid.) ; - Jean de Montfaucon, seigneur de Vuillafans-le-Vieux, consent à la vente d'une rente de 100 l. sur la saunerie faite par Jean de Ray à Hugues de Chalon-Arlay et à Louis de Chalon, seigneur d'Arguel et de Cuiseaux, au prix de 800 fl. de Florence ; il met pour condition à ce consentement, qu'il donne comme suzerain, que le fief dû sur cette rente à Thiébaud, seigneur de Blamont, sera reporté sur 100 livrées de terre d'alleu appartenant à Jean de Ray, 1365 ; - Étienne, comte de Montbéliard et seigneur de Montfaucon, reprend de Jean de Chalon-Arlay les deux châteaux de Vuillafans, 500 l. de rente sur la saunerie tenues par Jacques de Vienne, seigneur de Longwy, le château de Myon, la terre de Cicon, diverses rentes sur la saunerie, provenant de Marguerite de Chalon, sa femme, et les château et seigneurie de Marnay, 1381 (orig. et 3 cop.) ; - liquidation des rentes sur la saunerie comprises dans ce dénombrement, faite par le duc Philippe le Hardi sur la réclamation de Jeanne, fille de Henri de Montbéliard, femme de Louis de Chalon, 1401 ; - procuration donnée par Louise et Françoise de Longeville, héritières de Jean de Longeville, seigneur de Vuillafans en partie (Louise agissant de l'autorité de son mari, Pierre de Grozon, seigneur de La Faye), à Jean Maillot, François Ramel, Jean de Saint- Mauris et Claude Roichet de Dole, ainsi qu'au seigneur de La Faye, pour reprendre de l'empereur leur portion de seigneurie, 1532 ; -reprise de fief et dénombrement d'une portion de seigneurie à Vuillafans donnés à l'Empereur par Jeanne de Saint-Seine, vicomtesse de Berzy, femme de Louis de Pierre-Bussière, chevalier, baron de Châtelneuf en Limousin, 1532 ; - procuration donnée par Antoine Malarmé, de Vercel, à Antoine, son fils, pour reprendre ses fiefs de l'Empereur 1539 ; - reprise de fief de la moitié des château et seigneurie de Châtelneuf de Vuillafans, acquis par décret, donnée à l'Empereur par Antoine Malarmé, de Vercel, seigneur de Molamboz, 1540 (cop.). - *Vy-lez-Lure*. Philippe de Montjustin, chevalier, reprend du Duc Vy, Arpenans, etc., mouvant de Montjustin, et donne dénombrement de ses droits et domaines, 1386.

- 1B499 (Liasse.) - 19 pièces parchemin, 12 sceaux.
1293-1299. - *Archevêché de Besançon. Vicomte et mairie de Besançon.* Eudes de Montferrand donne à Humbert de Clairvaux la vicomté de Besançon avec ses droits et domaines, 1293 (2 orig., textes latin et français) ; - Guillaume, maire de Besançon, donne à Humbert de Clairvaux le fief de la mairie de Besançon, qu'il tenait de l'archevêque, 1293 (2 textes orig., distincts comme rédaction) ; - Humbert de Clairvaux reprend en fief de Jean de Chalon-Arley les vicomté et mairie de Besançon, 1293 ; - diplôme d'Adolphe, roi des Romains, confirmant la vicomté de Besançon à Jean de Chalon-Arley et à Humbert de Clairvaux, (incompl.) ; - diplôme du même accordant à Jean de Chalon-Arley l'investiture de la mairie de Besançon, et chargeant Othon IV de le mettre en possession immédiate de la mairie et de la maison qui servait de siège à sa juridiction, 1293 ; - procès-verbal de la cérémonie d'investiture de la mairie de Besançon donnée (par les clefs de l'hôtel de la mairie) à Jean de Chalon-Arley par Othon IV, entouré de chevaliers et de conseillers, 1294 ; - copie : 1° de la procuration donnée à Barthélemy Varin par Othon IV, pour le représenter dans son procès contre l'archevêque de Besançon ; 2° de la notification faite à l'official, par Barthélemy Varin, d'une protestation *ad apostolos* contre l'excommunication lancée par l'archevêque contre Jean de Chalon-Arley, à l'occasion de la prise de possession de la mairie, 1293 ; - protestation en nullité de cette excommunication lancée contre Jean de Chalon, alors retenu auprès du pape par une ambassade que lui avait confiée l'Empereur, remise à l'archevêque par Renaud de Nozeroy, procureur du sire d'Arley, 1295 ; - *vidimus* : d'une procuration donnée par l'archevêque Eudes de Rougemont à Philippe, curé de Bourbonne, doyen de Luxeuil, et à Étienne, curé de Bregille et doyen de Sexte, pour se rendre à Rome et y traiter avec Jean de Chalon au sujet des vicomté et mairie, 1295 ; 2° traité passé à Rome, auprès de Saint-Jean de Latran, par ces procureurs, avec Jean de Chalon-Arley, qui, moyennant la reprise de fief lige à l'archevêque, est investi régulièrement des vicomté et mairie de Besançon, 1295 ; - original de ce traité, 1295 ; - Hugues de Bourgogne donne à Othon IV quittance de 3,000 l. à valoir sur 6,000 l. que celui-ci lui devait pour l'acquisition des vicomté et mairie de Besançon, 1296 ; - protestation de l'archevêque Eudes de Rougemont contre la prise de possession de la mairie de Besançon faite, au nom du roi de France, par Hugues de Bourgogne, 1396 ; - accord entre Eudes de Rougemont et Jean de Chalon-Arley : ce dernier prête à l'archevêque hommage lige pour la vicomté ; l'archevêque s'oblige en retour à obtenir de l'Empereur la ratification de l'investiture de Jean de Chalon-Arley, malgré la prise de possession faite par les envoyés du roi de France ; Jean de Chalon s'engage à terminer un différend entre l'archevêque et Hugues de Bletterans, clerc du sire d'Arley, 1299 (2 orig.) ; - requête adressée à Albert, roi des Romains, par l'archevêque Eudes, pour obtenir, conformément à l'engagement qui précède, la confirmation de la vicomté à Jean de Chalon-Arley, 1299.
- 1B500 (Liasse.) - 13 pièces parchemin, 14 sceaux.
1303-1349. - *Archevêché de Besançon. Vicomté et mairie.* Philippe le Bel, d'accord avec Othon IV, consent à restituer à Jean de Chalon-Arley la vicomté de Besançon, sous la condition d'une reprise de fief, 1303 ; - ordre de Philippe le Bel prescrivant au gardien du comté de remettre à Jean de Chalon-Arley la vicomté de Besançon, 1303 (vid.) ; - Richard Monnoyeur, procureur des citoyens de Besançon, traite de leur soumission à la suite d'une émeute, avec Hugues de Chalon, archevêque de Besançon, et Jean de Chalon-Arley ; les citoyens s'obligent à relever les maisons qu'ils avaient détruites, à satisfaire l'archevêque et le vicomte au jugement de Simon de Montbéliard, seigneur de Montrond, ou d'Hugues de Vienne, seigneur de Pagny ; l'archevêque et Jean de Chalon s'obligent à donner aux citoyens des juges « sans suspicion, » dont les sentences civiles ou ecclésiastiques seront portées en appel devant l'Empereur ou le Pape, Saint-Ferjeux, 11 septembre 1306 ; - Renaud et Hugues de Bourgogne s'engagent à secourir leur oncle, Jean de Chalon-Arley, et à lui fournir des troupes si les citoyens de Besançon n'observaient pas les conditions que ce dernier leur avait imposées, 1306 (vid.) ; - sentence de Gilles d'Achey, juge commis par Jean de Chalon, vicomte de Besançon, à fixer les réparations dues par les Bisontins ; il condamne les citoyens à une amende de 20,000 l. envers le vicomte, pour relever les maisons détruites le 4 avril 1306, et bannit 21 citoyens fauteurs des troubles, Saint-Ferjeux, 6 juin 1307 ; - compromis entre Jean de Chalon-Arley, vicomte et maire de Besançon, Guillaume de Presle et Richard de Fustes, procureurs des citoyens de Besançon, donnant à Gauthier de Montbéliard, seigneur de Montfaucon, le droit de reviser et de modérer la sentence rendue par Gilles d'Achey, 1307 ; - traité d'alliance et de sauvegarde pour 60 années, entre Jean de Chalon et les Bisontins, sous la réserve d'obligations réciproques et des

droits de l'archevêque, 1308 ; - sentence de Gauthier de Montbéliard, réformant le jugement : de Gilles d'Achey, ramenant à 5,000 l. le chiffre de l'amende, réduisant la confiscation des biens des bannis à une portion seulement de leur fortune, et laissant pressentir qu'il proposera de rappeler les bannis, tout en réservant au vicomte Jean de Chalon-Arly seul le droit de gracier le chef de la révolte, Guyot de Choyé, 1308 ; - Vuillemin Boutonnier, clerc, de Besançon, hypothèque tous ses biens et ceux de sa femme au paiement d'une amende qu'il devait à Jean de Chalon, pour usurpation des fondions de juge de sa vicointé et mairie, 1308 ; - Guyot Benoit, Huguenin Signoret, Thierry et Huguenin Benoît, frères, Estevenin, de Velotte, Amiet Signoret, Vuillemin Argent, Jean, du Valdahon, Huot Musard, Jean Cunet, Richard Bertrand, Guillaume Michel, Vaucher de Saint-Paul et Henri Coignier, citoyens de Besançon, se reconnaissant coupables d'avoir pillé les magasins de sel de Jacquot Guibourg, dans la rue Battant, le 7 janvier 1323, comparaissent devant l'official de l'archevêque et les juges de la vicomté et de la mairie (commis par Marguerite de Vienne, dame d'Arly, tutrice de Jean de Chalon), et déclarent accepter la sentence de cinq juges désignés par l'assemblée : Raoul, seigneur de Neuchâtel-sur-le-Lac, Henri de Montfaucon, Guillaume Le Galois, bailli d'Arly, Eudes de Choye, official de l'archevêque, Jean Pavillon, citoyen de Besançon, 1323 ; - ventes entre divers particuliers de terres sises à Bregille, chargées de cens envers l'archevêque, avec consentement d'Hugues de Vienne, 1340 ; - sentence de l'official de la vicomte de Besançon, condamnant Richarde, veuve d'Hugues de Salins, à 200 marcs d'amende pour avoir expulsé de sa maison de la rue Poitune Guillemette, fille de Henri Bourgeois, de Besançon, 1349.

1B501 (Liasse.) - 8 pièces parchemin, 17 papier, 2 sceaux.

1357-1479. - *Archevêché. Vicomte, mairie et régale de Besançon.* Jean de Vienne révoque les libertés et privilèges accordés aux citoyens de Besançon par l'empereur Charles IV, au nom de l'Église de Besançon, 1337 (cop.) ; - quittance de donnée par le même à plusieurs citoyens « pour le fait des libertés, » 1337 (cop.) ; - traité d'association conclu au sujet des juridictions des régales, vicomtés et mairies, entre Hugues de Vienne, archevêque de Besançon, et Jean de Chalon-Arly, règlement de la justice de régale appartenant à l'archevêque, et des cours de justice appartenant au vicomte, 1337 ; - réponses faites par Thierry Benoit, juge de la vicomte, aux requêtes présentées par Huguenin Benoit, procureur de la cité, touchant les démarches faites pour punir Othenin de Salins, chanoine de Besançon, coupable, avec ses complices, d'avoir causé de graves dommages aux personnes et aux propriétés de Besançon, 1357 ; - sommation faite en présence d'Aymon de Villersexel, archevêque, et d'Hugues de Chalon-Arly, vicomte, par Jean de Salins, seigneur de Poupet, mandataire de ce dernier, à l'archevêque de Besançon, de restituer au vicomte la justice de la régale comprise dans le diplôme impérial de Charles IV, qui lui attribuait toutes les justices de la cité ; Thierry Benoit répond que l'archevêque a constamment et de temps immémorial joui de la régale et qu'aucun ordre impérial ne l'en a dépossédé, 1365 ; - Hugues de Chalon-Arly et les citoyens de Besançon s'associent pour obtenir réparation [et satisfaction de l'exécution de Quingain de Saint-Vit, pendu à Pouilley, après avoir été saisi, jugé et torturé à Besançon par les ordres du chapitre, 1368 (cop.) ; - mandement de Jean de Chalon-Arly, prince d'Orange, ordonnant à Guillaume de Saulieu, gouverneur de la justice de mairie et vicomté, d'empêcher par tous moyens les citoyens de Besançon de rendre eux-mêmes la justice, de sergenter, incarcérer, prononcer des amendes au mépris des droits de la vicomté et mairie, 1405 ; - Thiébaud de Rougemont consent à céder à Jean sans Peur, duc de Bourgogne, la régale de Besançon, sous réserve de compensations à déterminer, et du consentement du chapitre, 1409 ; - instructions données par le Duc à maîtres Jean de Thoisy, Richard de Chancey et Jean Chouzat, pour traiter avec l'archevêque et les Bisontins [vers 1409] ; - mémoire des citoyens de Besançon contenant leurs griefs contre la maison de Chalon depuis une période de 100 ans, et énumérant les droits que les vicomtes exerçaient au mépris des franchises municipales [vers 1409] ; - Thiébaud de Rougemont s'engage « a pourchacier devers le pape » l'exécution des conventions passées avec le Duc, 1412 ; - le même écrit de Rome pour annoncer au Duc qu'il vient d'obtenir « sa tierce sentence contre les citiens » [v. 1413] ; - Philippe le Bon rend à Thiébaud de Rougemont la régale et sa juridiction, sur l'ordre de l'empereur Sigismund, 1421 ; - mémoires, remontrances et instructions rédigés pour les conflits de juridiction entre le Duc, l'archevêque et le prince d'Orange, 1453 ; - projet de règlement des juridictions de la régale, de la vicomté et de la mairie [v. 1453] ; - le juge du Duc à Besançon donne acte à Guillaume de Chalon, prince d'Orange, sur la requête de Jean Vieux, son bailli, du trouble de possession apporté dans sa justice de vicomté et mairie par les gens de Louis de Chalon, son frère, 1464 ; - procurations données par Guillaume de Chalon, prince d'Orange, à Louis, seigneur de Cusance, Jean de Bauffremont, seigneur de Soye, Aymar, seigneur de Neuville, Antoine de

Rye, seigneur de Côtebrune, et Henri de Vienne, seigneur de Charrin, pour reprendre de l'archevêque, Charles de Neuchâtel, les vicomté et mairie de Besançon, 1471 ; - ventes par Antoine de Fallersans, capitaine d'Arguel, mandataire d'Hugues de Chalon-Arlay, vicomte de Besançon, détenu à Mâcon comme prisonnier du sénéchal de Toulouse, de divers domaines pour solder sa rançon (avec texte de la procuration d'Hugues de Chalon et de l'autorisation du prince d'Orange, gouverneur du Comté) ; - ventes : aux citoyens de Besançon d'un cens dû à la vicomté pour 800 fl., 1478 ; - à Girard et Pierre Loriguet, vigneron, à Guillaume Montrivel, marchand, de plusieurs cens sur leurs vignes ou maisons, 1478 ; - à Belenet Naigeot, d'une redevance annuelle de 50 fers de cheval sur sa maison de la Grande-Rue, 1478 ; - Hugues de Chalon-Arlay vend directement à Pierre Despotots un droit sur les langues des grosses bêtes, pour 143 ridiers d'or, 8 écus, 4 ducats, 5 soleils et 1 alphonse d'or, 1479 (ce dernier acte ratifié par Charles de Neuchâtel, comme partie du fief de l'archevêché).

- 1B502 (Liasse.) - 27 pièces parchemin, 5 papier, 5 sceaux.
1265-1492 - *Chapitres. Saint-Jean et Saint - Étienne de Besançon*. Reprise de fief des sujets du chapitre Saint-Jean de Besançon, faite aux comtes Hugues et Alix par Pierre, seigneur de Montferrand, vicomte de Besançon, de qui ce fief était tenu par Hugues de Montferrand, son frère, seigneur de Thoraise, 1265 ; - quittances de gages données aux trésoriers du comté par Jean de Courbenay et Jean Saget, de Salins, chapelains de la chapelle des comtes à Saint-Étienne, 1356 ; - par le chapelain Guillaume Chevalier, 1371 ; - installation d'un nouveau chapelain, Pierre de Dambelin, nommé par le Pape, qui reçoit l'investiture « par l'angle de l'autel et la remise d'un chandelier, » 1385 ; - sentence du conseil ducal adjugeant à Philippe le Hardi une rente en la saunerie, réclamée par le chapitre, 1402 ; - requêtes, décomptes, quittances produites par le chapitre auprès de la Chambre des Comptes de Dijon, pour obtenir la liquidation de l'arriéré de ses rentes sur la saunerie, 1475-1490 ; - patentes de Charles VIII ordonnant de régler cet arriéré, 1490 et 1491 ; - mandements du pardessus, du gouverneur et de la Chambre des Comptes, vérifiant le chiffre du reliquat, 1491-1492 ; - mandement du gouverneur, Jean de Baudricourt, arrêtant à 517 l. 4 s., et à 80 charges de sel le solde dû au chapitre, et prescrivant aux officiers de la saunerie de le payer, 1492. - *Sainte-Madeleine de Besançon*. Quittances de 100 s. dus pour anniversaire, donnée au Domaine par les chanoines de Sainte-Madeleine, 1361 et 1375. - *Notre-Dame de Calmoutier*. Quittance de 30 s. donnée au trésorier, Perceval de Vauvillers, par les chanoines de Calmoutier, 1353. - *Notre-Dame de Dole*. Fondation et dotation du chapitre par la comtesse Alix, 1277 (vid.) ; - mandement de la duchesse Jeanne prescrivant à Simon de Montbard, lieutenant de feu Oudet de Gy, trésorier du comte, de vérifier les droits à une rente annuelle sur le Domaine, réclamés par le chapitre de Dole, 1344 ; - la comtesse Marguerite, pour parfaire la dotation du chapitre, lui donne une rente de 60 l. sur les battoirs de Dole, 1371 (orig. et 2 cop.) ; - la même nomme à la chapellenie de Sainte-Madeleine, en l'église de Dole, Guyot Vurry, 1374 (vid.) ; - quittance de rente donnée au trésorier de Dole par le chapitre, 1375 - quittance de gages du chapelain Guyot Vurry, 1377.
- 1B503 (Liasse.) - 9 pièces parchemin, 17 papier, 2 sceaux.
1415-1485. - *Chapitres. Saint-Hippolyte de Poligny*. Jean sans Peur exempté de tout impôt et de toute taille quelconque le clergé de l'église Saint-Hippolyte, qui s'oblige en retour à célébrer son anniversaire, 1415 (2 vid.) ; - procédures, enquêtes et certificats pour l'amortissement de 200 l. de rente acquises et données à l'église collégiale de Poligny, par Jean Chevrot, évêque de Tournay, 1445 1450 ; - procédures et mandements pour l'amortissement de la fondation primitive du Chapitre, due à Jean Chouzat, 1464-1465 ; - information faite par Bernard Noiseux, délégué de la Chambre des Comptes de Dijon, pour trancher la question d'amortissement de 900 l. est. de rente valant 1,0 l. tourn., montant de la fondation de Jean Chouzat, de l'an 1429, 1465. - *Chapitre Notre-Dame de Salins*. Sentence provisionnelle de Gui Fusier, lieutenant du bailli d'Aval, dans un procès où intervenait le chapitre, 1448. - *Saint-Anatoile de Salins*. Copie de patentes de Charles VIII ordonnant la liquidation de l'arriéré des rentes sur la saunerie dû au chapitre, Rouen, 22 avril 1485 ; - requête des chanoines adressée à la Chambre des Comptes de Dijon, transmise par les officiers de la saunerie, 1485 ; - mandement de la Chambre des Comptes ordonnant le paiement du reliquat des rentes du chapitre, 1485.
- 1B504 (Liasse.) - 29 pièces parchemin, 1 papier, 14 sceaux.
1289-1458. - *Chapelles fondées par les comtes. Bracon*. Nomination des chapelains : Gui Simon, 1363 ; - Guyot Vurry, 1377 ; - Guyot Vurry ayant résigné ses chapelles de Bracon et de Dole, le conseil de la comtesse nomme à ces bénéfices Estevenin Vurry, son neveu, 1377 ; - quittance de gages donnée par Guyot Vurry, 1379.

Gray. Quittance de gages donnée par le châtelain Humbert de Chamoles, 1378. - *Jussey*. Minute du mandement de la Chambre des Comptes ordonnant au bailli d'Amont de mettre en possession de la chapelle de Jussey, à laquelle le Duc avait récemment réuni l'hôpital et maladrerie du lieu, Jean Maire, pourvu de ce bénéfice, 1458. - *Ornans*. Fondation et dotation de la chapelle Saint-Georges du château d'Ornans par Othon IV, 1289-1293 (vid.) ; - nomination par le conseil de la comtesse, en vertu d'ordres donnés par elle, de deux chapelains au château d'Ornans, Jean Guillet et Aubriet Bouchard, 1379 ; - quittance de gages donnée par Perrenin de Plaine, au nom de ces chapelains, à Hugues Merceret, trésorier du comté, 1379. - *Quingey*. Fondation d'une chapellenie en l'église de Quingey, par Étienne de Bourgogne, 1298 (vid.) ; - la comtesse Marguerite nomme Jean Prêcheur, de Quingey, à la chapelle Saint-Georges, 1363 ; - le conseil nomme Henri de Marchaux, 1365 (orig. et vid.) ; - la comtesse retire à ce dernier son bénéfice, vu son mariage, 1369 ; - nomination de chapelain : pour Jean de Frasne, curé de Paroy, par la comtesse Marguerite, 1374 (vid.) ; - pour Richard de Montagney, curé d'Aprémont, par la même, 1376 ; - quittances de gages données par les chapelains : Geoffroy de Quingey, 1377 ; - Pierre Guyart de Monfort, 1378 ; - Richard de Montagney, 1379 ; - Jean de Frasne, 1380. - *Rochefort*. Quittance de gages par le chapelain du château, Guillaume Munier, 1378. - *Salins*. *Chapelle Saint-Nicolas (à Notre-Dame)*. Quittances de gages du chapelain Guillaume de Bracon, 1356, 1364 et 1371. - *Chapelle Saint-Jacques (à Saint-Michel)*. Quittances de gages des chapelains : Jean Pomme, de Salins, 1335 ; - Jean Chambellan, doyen de Beaune, 1377 ; - Robert Moïse, 1378.

1B505 (Liasse.) - 16 pièces parchemin, 1 papier, 13 sceaux.

1273-1490. - *Abbayes*. *Acey*. Hugues, abbé d'Acey, donne à Girard de L'Hôpital, prévôt de Dole, quittance de la rente de 100 s. due à son abbaye sur l'éminage de Dole, 1275 ; - les officiers de la comtesse Marguerite assignent à l'abbaye une rente de 100 s. sur la trésorerie de Dole pour l'anniversaire de Philippe de Rouvres, 1368-1371 (avec extrait du testament du Duc) ; - Étienne, abbé d'Acey, et son monastère s'engagent à célébrer annuellement un service pour Jean sans Peur, à condition qu'il leur fasse rendre 30 l. de rente sur la saunerie à eux données par Thiébaud de Rye, et confisquées par le Duc, 1409. - *Balerne*. Sixte IV nomme abbé de Balerne Simon de «Ferney» (Faverney), en remplacement de Jean de Cirey, démissionnaire, 1476. - *Battant*. Extrait du testament de Jean de Chalon-Auxerre, léguant à l'abbaye de Battant 10 l. de rente pour son anniversaire, 1309 (vid.). - *Baume-les-Dames*. Transaction entre les comtes Philippe de Savoie et Alix et Béatrix de Bourgogne, administratrice de Baume, au sujet des droits respectifs sur les foires, les fours, etc., appartenant au Domaine et à l'abbaye, 1273 ; - quittance d'un don extraordinaire de 100 l. fait à l'abbaye par la comtesse Marguerite et prélevé sur les aides de la prévôté de Baume, 1363 ; - quittance de rentes sur la saunerie données pour l'anniversaire d'Étienne de Bourgogne, délivrée et scellée par Louise de Chalon, abbesse de Baume, 1375. - *Baume-les-Moines*. Transaction entre Richard de Montjoie, abbé de Baume, Tristan de Chalon et Alix de Montbéliard, sa femme, au sujet d'une rente au capital de 400 l. en argent ou de 80 livrées de terre données à l'abbaye de Baume par Renaud de Bourgogne, comte de Montbéliard ; la rente est réduite de moitié et assignée sur les fours et moulins de Lons-le-Saunier, du consentement de la comtesse Marguerite, 1365 (orig. et vid.) ; - assignation de 100 s. de rente à l'abbaye, pour l'anniversaire du duc Philippe, 1377 ; - quittance des arrérages de cette rente par l'abbé Jean de Molpré, 1377. - *Bellevaux*. Don d'une rente de 60 s., à charge d'anniversaire, fait à l'abbaye par Mahaut d'Artois, 1320 ; - l'abbaye s'oblige à célébrer l'anniversaire de Philippe le Hardi, sous la condition qu'il lui fera remise d'une rente de 15 l. sur la saunerie à elle léguée par Étienne de Ruffey, veuve de Thiébaud de Rye, retenue sous la mainmise du Duc, 1400. - *Bithaine*. Matthieu, abbé de Bithaine, s'oblige à faire célébrer dans son abbaye un anniversaire perpétuel pour Jean de Faucogney, vicomte de Vesoul, en reconnaissance de l'abandon de terres à Navenne et à Saulx fait à Bithaine par la veuve de Jean, Héloïse de Joinville, et par son fils, Aimé de Faucogney, 1296 ; - Gérard, abbé de Morimond, approuve la fondation et la célébration de cet anniversaire dans la chapelle dite de Faucogney, où reposait le vicomte de Vesoul, 1296 ; - procès-verbal d'installation de Girard de Varennes comme abbé de Bithaine, en remplacement de Jean Liborel, démissionnaire, faite par Jean, abbé de La Charité, délégué de l'abbé et du chapitre général de Cîteaux, 1490. - *Buillon*. Jacques de Saffloz, abbé de Buillon, et son monastère s'engagent à célébrer perpétuellement une messe du Saint-Esprit puis un anniversaire pour le duc Philippe le Hardi, à condition que celui-ci leur restituerait la rente de 15 l. sur la saunerie qu'ils tenaient de la libéralité de Richard de Montbéliard, seigneur d'Antigny et de Montrond, 1395.

- 1B506 (Liasse.) - 9 pièces parchemin, 4 papier, 9 sceaux.
 1277-1489 -*Abbayes. La Charité.* Jean Malechar, chevalier, seigneur d'Aroz, requiert Othon IV de confirmer un don de 100 s. de rente qu'il venait de faire à l'abbaye, 1277 (orig. et vid.) ; - Étienne d'Oiselay reprend de Guillaume de Chalon-Auxerre ses divers fiefs et notamment la garde des abbayes de La Charité et de Montarlot, 1299 ; - Étienne de Fretigney, abbé de La Charité, et son couvent libèrent Jean de Chalon-Châteaubelin des rentes qu'ils tenaient sur son partage du puits de Salins, 1386 et 1387 ; - Jean de Chalon, reconnaissant de cette libéralité, renonce à la robe de drap de 12 aunes que l'abbaye de La Charité lui devait chaque année à Noël, 1387 ; - Étienne, abbé de La Charité, s'oblige, au nom de son monastère, à faire célébrer à perpétuité l'anniversaire de Jean sans Peur, en retour du don d'un meix et domaine à Chariez, 1411 ; - requête des religieux de La Charité appauvris par la guerre, adressée à l'évêque de Langres, gouverneur de Franche-Comté, pour recouvrer les 10 bouillons de sel qui leur appartenaient en la saunerie ; enquêtes et décision favorable du gouverneur, 1484-1485 ; - quittance des 10 bouillons donnée par l'abbé Jean de Maizières, 1486 ; - acensement de la maison appartenant à La Charité, au Bourg-Dessus de Salins, à Jean Boissot, notaire, par l'abbé Jean de Maizières, 1489 (cop.).
- 1B507 (Liasse.) - 21 pièces parchemin, 1 papier, 10 sceaux.
 1271-1379- *Abbayes. Château-Chalon.* Extrait du testament d'Étienne de Bourgogne faisant des legs aux abbayes de Baume, Château-Chalon, etc., 1298, avec confirmation de ces legs par la comtesse Mahaut d'Artois, 1320 (vid.) . - *Cherlieu.* Constitution d'une rente de 100 s. pour l'anniversaire de Philippe de Rouvres, 1363-1365 (vid.) ; - mandement de cette rente sur la trésorerie de Vesoul, 1366. - *Comeux.* Quittances de rentes sur la saunerie données par l'abbé Gui de Fraisans, 1364-1376. - *Faverney.* Kales, abbé de Faverney, élu abbé de Luxeuil, promet aux comtes Philippe et Alix ses bons offices, et leur donne pour cautions de sa parole Fromond de Montferrand, seigneur de Corcondray, et Ponce de Châtenois, seigneur de Brotle, 1271 ; - ordre du lieutenant du bailli Guillaume, bâtard de Poitiers, prescrivant au prévôt de Vesoul de faire bonne garde à Faverney et à Chariez, et de requérir Geoffroy de Bauffremont de prêter hommage à la comtesse, 1373. - *Lieucroissant (ou les Trois-Rois).* Othon IV donne à Thiébaud de Neuchâtel la garde de Lieucroissant et du prieuré de Lanthenans, 1294 (vid.) ; - Thiébaud de Neuchâtel cède au duc Eudes IV la garde de Lieucroissant et de Lanthenans, 1343. - *Lure.* Ulrich, comte de Ferrette, reprend d'Hugues et Alix, comtes de Bourgogne, l'avouerie de Lure, Vézelay, Rougemont et divers fiefs en Alsace, 1292 ; - Thiébaud, comte de Ferrette, reprend d'Othon IV les mêmes fiefs, 1292 ; - Thiébaud de Ferrette mande à l'abbé de Lure qu'il a cédé à Hugues de Bourgogne ses droits sur l'avouerie de son monastère, 1303 ; - Hugues de Bourgogne donne à l'abbaye de Lure, dont il avait la garde depuis « quarante ans, » ses dîmes et revenus de Grozon, à charge de lui accorder sépulture dans leur église et de célébrer journallement une messe pour le repos de son âme, 1331 ; - vidimus : de la même fondation ; de l'octroi de 120 muids de vin de Poligny, fait par Eudes IV à l'abbé de Lure, pour dommages causés par ses troupes, 1337 ; du mandement du connétable Jean de Châtillon-en-Bazois, prescrivant au receveur de Poligny de livrer les 120 muids en question ; - certificat de Perrin Bichet, de Santans, constatant la remise des dîmes de Grozon, faite à l'abbé de Lure sur l'ordre d'Hugues de Bourgogne, 1331 ; - original du mandement de Jean de Châtillon-en-Bazois, qui précède, 1337 ; - le duc Eudes IV, gardien de l'abbaye, ordonne à son bailli, Jean de Montaigu, de faire démolir une forteresse commencée sur la terre de Lure, 1343 ; - mandement du gardien du comté, Jean de Ray, ordonnant à Estevenin Vurry, de Dole, de se procurer de l'argent pour rembourser à l'abbaye de Lure le prix des dîmes de Grozon, 1370 ; - mandement (quittancé par Hugues Merceret) adressé par le conseil de la comtesse à Perrin de L'Aule, trésorier de la saunerie, pour fournir 200 l. à valoir sur les 1,0 l. promises à l'abbé de Lure, 1379.
- 1B508 (Liasse.) - 20 pièces parchemin, 7 papier, 9 sceaux.
 1228-1535. - *Abbayes. Luxeuil.* Don de la garde de Luxeuil fait par Henri, roi des Romains, à Othon II de Méranie, comte de Bourgogne, 1228 ; - certificat de Gui, prieur des Dominicains de Besançon, constatant que Luxeuil fait partie du comté de Bourgogne et que le comte est son gardien, 1258 ; - semblables certificats donnés : par Pierre, abbé de Faverney, 1258 ; - par Guillaume, seigneur de Pesmes, et par Jean, seigneur de Choiseul, 1258 ; - transaction entre Thiébaud, abbé de Luxeuil, et Hugues de Bourgogne, par laquelle l'abbaye reconnaît à ce dernier le tiers des villages d'Amblans, Bouhans et Velotte, et lui cède, sa vie durant, les villages de Pomoy et de Moffans, 1302 ; - transaction entre l'abbé et couvent de Luxeuil et les conseillers de Marguerite, comtesse de Bourgogne,

moyennant 15 l. de rente sur la saunerie ; l'abbaye cède à la comtesse tous ses droits sur Amblans, Bouhans et Velotte, 1364 ; - mandement de Jean Tarrevelet, lieutenant du bailli d'Amont, ordonnant au prévôt de Luxeuil d'exécuter une sentence contre des particuliers de sa terre, sur lesquels les sergents du Duc n'avaient pas osé instrumenter, « crainte que la chose ne feust au desplaisir de l'abbé, » 1445 ; - ratification par Charles-Quint du traité passé entre Nicolas Perrenot, Marc de Dissey, ses mandataires, et Jacques Perrot, mandataire de François de La Palud, abbé commendataire de Luxeuil, au sujet de la souveraineté et gardienneté de la ville et de l'abbaye, 1534 ; - visa d'exécution donné par la Chambre des Comptes de Dole, 1535. - *Montbenoît*. Décompte des arrérages de rentes arriérés dus par la saunerie à l'abbaye de Montbenoît, 1475-1479 ; - lettres d'André Brinon, de la Chambre des Comptes de Dijon, invitant, au nom de Louis XI, les officiers de la saunerie à payer l'arriéré de ces rentes au fils de M. de Cléron, pourvu de l'abbaye de Montbenoît, en même temps qu'ils liquideraient les 3,300 charges de sel accordées par le Roi à Simon de Cléron et à Pierre de Jougne, 1480. - *MontSainte-Marie*. Jean de Pontarlier s'oblige, au nom de son abbaye, à faire célébrer un anniversaire pour Philippe le Hardi et pour la Duchesse, en reconnaissance de l'amortissement d'une rente de 55 l. donnée par Hugues de Chalon-Arlay pour la fondation de trois chapellenies, et de la réduction à 100 fl. de la finance exigée par la Chambre des Comptes, 1396 ; - transaction entre Jean de Chalon-Arlay, prince d'Orange, et Jean de Pontarlier, abbé de MontSainte-Marie, au sujet des droits et limites de leurs seigneuries respectives vers Rochejean, La Rivière et Les Joux, 1406 ; - Hugues de Chalon-Châtelguyon ordonne de payer l'arriéré d'une rente de 60 l. léguée par son frère, Louis de Chalon, seigneur de Nozeroy, à l'abbaye de Mont-Sainte- Marie, 1484 (cop.) ; - mandement de Charles VIII confirmant à l'abbaye toutes ses rentes de la saunerie, 1484 ; - requêtes, mémoires et mandements à ce sujet, 1484-1485.

1B509 (Liasse.) - 17 pièces parchemin, 4 papier, 12 sceaux.

1291-1464. - *Abbayes. Saint-Claude* (ou *Saint-Oyan de Joux*). Consentements donnés aux libéralités faites à Jean de Chalon-Arlay par l'empereur Rodolphe (don de la garde de Saint-Oyan et du droit de battre monnaie), par les princes d'Empire : par Albert, duc de Saxe, 1291 (2 orig.) ; - par Siffroi, archevêque de Cologne, 1291 ; - par Gérard, archevêque de Mayence, 1291 ; - par Bohémond, archevêque de Trèves, 1291 ; - diplôme de Rodolphe notifiant à ses sujets le don de la garde de Saint-Oyan et du droit de battre monnaie, fait par lui à Jean de Chalon, seigneur d'Arlay, Mayence, 24 mai 1291 ; - diplôme du même notifiant ce don à l'abbé de Saint-Oyan, 24 mai 1291 ; - ratifications de cette libéralité, données à la demande de Jean de Chalon : par Wenceslas, roi de Bohême, 1291 ; - par Rodolphe, duc de Bavière, 1294 ; - Jean de Rossillon, abbé de Saint-Oyan, achète, au nom de son abbaye, des terres à Cinquétral, de Jacquier, fils de Guillaume Brandon, 1353 ; - contrat de particuliers approuvé par Guillaume, abbé de Saint-Oyan, 1380 ; - Guillaume de La Balme, abbé de Saint-Oyan, promet la célébration d'un anniversaire perpétuel pour le duc Philippe le Hardi, sous la condition qu'une rente de 4 l. sur la saunerie donnée à son abbaye par Henri de Faucogney, vicomte de Vesoul, lui serait restituée, 1403-1404 ; - approbation d'une vente d'immeubles donnée par Jean, abbé de Saint-Oyan, 1428 ; - copie d'une lettre du duc Philippe le Bon requérant l'abbé de Saint-Oyan d'empêcher le cours et la vente du sel de mer dans les terres de son abbaye [v. 1430] ; - Pierre Morel, abbé de Saint-Oyan, accepte une fondation de trois messes par semaine faite par Jeanne de Montbéliard, femme de Jean de Chalon, prince d'Orange, dans la chapelle qu'elle avait bâtie et dotée d'un calice et de verrières dans l'église abbatiale, près de la chapelle Saint-Claude, et la rente de 20 l. affectée à cette fondation, 1445 ; - consentement à un contrat particulier donné par l'abbé Étienne Fauquier, 1463 ; - contrats de vente d'immeubles entre bourgeois de Saint-Claude, 1464.

1B510 (Liasse.) - 10 pièces parchemin, 14 papier, 3 sceaux.

1045-1522. - *Abbayes. Saint-Claude*. Requêtes, correspondances et comptes d'assiette au duché de Bourgogne, d'une rente de 6,000 l. tourn. donnée à l'abbaye par Louis XI, et affectée sur les produits du péage de Saint- Jean-de-Losne, les revenus d'Avallon, etc., 1480-1482 ; - contrats particuliers entre bourgeois de Saint-Claude, 1487- 1495 ; - consentement donné à une vente par l'abbé Pierre Morel, 1500 ; - Philiberte de Luxembourg rembourse une rente de 20 l. donnée par Jeanne de Montbéliard à l'abbaye de Saint-Oyan, à charge de remploi en rente du capital de 400 l. remboursé ; - acceptation du grand prieur Charles de Cyvria et des religieux de l'abbaye, 1522. - *Saint-Paul de Besançon*. Copie des privilèges accordés à l'abbaye de Saint-Paul par les empereurs : Henri III, 1045; Frédéric 1er Barberousse, 1160 ; Henri VI, 1190 et 1196 ; - Amé de Montfaucon reçoit en commandise pour vingt ans les sujets que l'abbaye Saint-Paul avait de Naisey, moyennant le cens annuel de 15 bichots d'avoine, 1254 (cop.) ; - maintien

provisoire de ce contrat au delà du délai fixé, 1272 (cop.); - Henri de Sauvagny, abbé de Saint-Paul, déclare que son abbaye, les prieurés de Courtefontaine, Lanthenans, Bellefontaine et Rosey, relèvent du comte de Bourgogne, qui en a la garde, 1355 ; - certificat de dépens faits à Besançon en recevant une aide ducale de l'abbé de Saint-Paul et de Jean Porcelet, par les commissaires Gui de Bricon, Richard de Vaivre et Jean de Cusance, 1360 ; - Étienne de Cromary, prieur et receveur de la fabrique de Saint-Paul, donne quittance de 30 L, arrérages de rente à la comtesse Marguerite, 1363 ; - mandement de la Duchesse ordonnant aux baillis d'Amont et d'Aval de saisir en l'abbaye Saint-Paul un dépôt de meubles, bijoux et argenterie, déposés par feu la dame d'Orbe, veuve de Henri de Montbéliard, et femme d'Humbert de Villersexel, à la requête de Jean de Chalon, prince d'Orange, et de ses cousines : la comtesse de Montbéliard, la dame de Neuchâtel et la femme de Jean de Chalon, 1411 ; - mandement de la même défendant au bailli d'Amont de connaître d'une réclamation portée au sujet de la pêche de l'Ognon, contre l'abbé de Saint-Paul, par les pêcheurs de Chambornay-lez- Pin, 1422 ; - cahier d'extraits de sentences de la régale et d'autres juridictions justifiant du droit de justice de l'abbaye et du ressort de son bailli, 1422-1477. - *Saint-Vincent de Besançon*. Lettres de rémission accordées aux habitants de Besançon par Philippe le Hardi, touchant l'assassinat de Pierre Béraud d'Ambronay, abbé de Saint-Vincent, et grâce à l'intervention d'Hugues de Chalon-Arlay et de Jean de Chalon-Arguel, 1383.

1B511 (Liasse.) - 13 pièces parchemin, 16 sceaux.

1291-1539. - *Prieurés. Arbois*. Procédure intentée devant le duc de Bourgogne par le prieur d'Arbois contre les gens de la comtesse de Flandre, au sujet du gîte prétendu dans son prieuré, 1337 ; - mandement du duc Eudes IV adressé à Foulques de Vellefrey, son bailli, et à Ardeçon de Dole, docteur en droit, pour modifier l'assiette du douaire de la comtesse de Flandre, attendu le refus du prieur d'Arbois de payer le droit de gîte estimé 7 l., 1349. - *Château-sur-Salins*. Mahaut d'Artois fonde des prières dans l'église du prieuré et lui assure une rente de 40 s. est., 1320 (vid.). - *Courtefontaine*. Publication par le lieutenant général du bailliage de Dole des patentes de Charles-Quint, autorisant Adam Jacques à relever la verrerie établie trente ans auparavant, dans la forêt de Chaux, par les soins du prieur Thiébaud de Villers et du verrier Girard Bonnet ; l'Empereur donne cette autorisation dans l'intérêt du prieuré, où il y a belle et spacieuse église, et « ou deux de [ses] predecesseurs sont inhumez, » 1534- 1539. - *Cusance*. Hugues, prieur de Saint-Oyan, Humbert de Bosnay et Jacquet Marchat, procureurs de l'abbaye, confient, à titre viager, l'administration du prieuré de Cusance, criblé de dettes, à Hugues de Montmorot, homme habile et « fructueux, » 1291 ; - engagement pris par Hugues de Montmorot, acceptant l'administration du prieuré de Cusance, 1291 ; - résignation de cette fonction entre les mains du prieur et des religieux de Saint-Oyan, par Hugues de Montmorot ; Grégoire, chapelain du comte Othon IV, reçoit sa succession et avance 600 l. pour acquitter les dettes du prieuré, 1294 ; - Jean, prieur de Lanthenans, donne quittance à Grégoire, administrateur de Cusance, de 120 l. qu'il paie à décharge de son prieuré, 1294 ; - quittance de 160 l. payées dans les mêmes conditions au juif David, de Baume, 1294 ; - Grégoire, curé de Saint-Aubin, chapelain d'Othon IV, en présence de l'abbé de Saint-Vincent de Besançon et du prieur d'Arbois, requiert Étienne de Villars, abbé de Saint-Oyan, de confirmer la concession de l'administration de Cusance, à lui faite pendant la vacance de l'abbaye, 1294. - *Gigny*. Guillaume, prieur de Gigny, reconnaît que la garde de son monastère appartient à Jean de Chalon, comte d'Auxerre, 1280 ; - quittance de la déclaration qui précède, donnée à Simon de Rochefort, son chapelain, par Hugues de Chalon, archevêque de Besançon, en qualité de tuteur de Jean et de Jeanne de Chalon, enfants du comte d'Auxerre, 1309. - Étienne de Châtillon, sacristain de Gigny, déclare qu'en retour d'un don de meix à Marigna, paroisse de Chambéria, le prieuré célébrera à perpétuité l'anniversaire de Jean de Chalon- Auxerre, 1311.

1B512 (Liasse.) - 12 pièces parchemin, 8 papier, 7 sceaux.

1289-1546. - *Prieurés. Jouhe et Montroland*. Jean de Chalon-Auxerre donne au prieuré de Jouhe une rente de 20 charges de sel sur la saunerie, à charge de célébrer son anniversaire, 1289 (cop.) ; - Jean de Chalon-Châteaubelin mande au receveur de Saint-Aubin de payer désormais cinq francs par an à la chapelle de Montroland, tant pour le luminaire que pour la confrérie, 1390 ; - Jean de Chalon-Arlay, prince d'Orange, mande à son receveur de la saunerie de payer 40 fl. par an au prieur de Jouhe pour la célébration d'une messe journalière et l'entretien de deux lampes à Montroland, suivant les intentions d'Hugues de Chalon- Arlay, 1406 ; - quittances d'une annuité de cette renie par Jean de Coigny, prieur de Jouhe, 1407. - *Morteau*. Mandement de garde accordé par le Parlement aux habitants « de chez les Brunez » (des Brenets), entourés de voisins

« hayneux et malveillans, » 1451 (avec publication de ce mandement dans tous les villages voisins par les soins du bailli d'Aval) ; - mandement de Philippe le Bon ordonnant au bailli d'Aval d'informer sur le pillage de quelques héritages des Brenets commis par les gens de Jean d'Arberg, seigneur de Valengin, au mépris de sa sauvegarde, 1451 ; - procédures commencées devant Henri Bouchet, lieutenant du bailli d'Aval, et Jean de Montfort, écuyer, commis par le Duc à informer sur les dommages causés aux habitants des Brenets par Jean d'Arberg-Valengin, 1454 ; - mandement du Duc confiant à des commissaires, Girard Vurry, Léonard Despotots, Jean de Montfort, écuyer, le soin d'informer et enquêter sur les faits en question, Salins, 1er août 1454 ; - assignation donnée à Jean de Germigny, procureur d'Aval, à Perrin Guinand, procureur des habitants des Brenets, et à Besançon Madurel, sacristain du prieuré de Morteau, procureur du prieur Guillaume de Berne, ainsi qu'au comte Jean d'Arberg, défendeur, pour comparaître à Morteau devant les commissaires du Duc et commencer les enquêtes, 1454 ; - ordre du Duc prescrivant à ses commissaires de clore les enquêtes et de les porter au grand conseil le 15 novembre 1454, 1454 ; - copie des divers actes qui précèdent, août- novembre, 1454 ; - procuration donnée par les habitants des Brenets, du consentement du prieur de Morteau, leur seigneur, au curé de Morteau et à divers particuliers, pour les représenter devant le conseil ducal, 1454 ; - patentes du Duc renvoyant la solution du procès entre les habitants des Brenets, le prieur de Morteau et Jean, comte d'Arberg, au parlement de Dole, 17 janvier 1455 ; - copie de l'affranchissement du Val de Morteau donné par le prieur François de Viry, 1545 ; - ratification de cet affranchissement par le chapitre général de Cluny, 1546 (cop.) ; - par Charles-Quint, 1546 (cop.).

1B513 (Registre.) - Registre papier de 79 feuillets (filigrane : *un raisin*).

1325-1452. - *Prieurés. Morteau*. Copies d'actes produits dans le procès entre le prieur de Morteau et les habitants des Brenets contre le seigneur de Valengin, pour prouver les droits du prieur. Lods des contrats de vente des habitants des Brenets et des Bassots, accordés par des prieurs de Morteau : Guillaume de Maizey, prieur, 1325 ; - Simon de Montferrand, 1344 ; - (Guyot d'Orchamps, gouverneur pour le comte Louis de Neuchâtel, temporairement saisi du prieuré, 1347) ; - Ayrnon de «Nantoaux», 1352 ; - Pierre Machelayre, 1363 ; - (Jean de Bellevaux, écuyer, procureur du) cardinal de Mende, 1382 ; - par le procureur de Guillaume, cardinal de Vergy, prieur, 1398 ; - par le cardinal de Chalant, 1417 ; - par Guillaume de Berne, prieur, 1420-1449 ; - actes de ventes ou d'échanges des familles : Barsot, Bournel, Chopard, Genre, Guinand, Jeune, Le Jay, Madurel, Musy, Taillard, etc.

1B514 (Registre.) - Registre papier de 61 feuillets.

1451-1454. - *Prieurés. Morteau*. Information faite à la Grand'Ville, au Val de Morteau, par Ferry Boudran, d'Arbois, et Guillaume Jacquemet, de Pontarlier, notaires, substitués de Jean de Germigny, procureur d'Aval, à la requête des habitants des Brenets contre Jean d'Arberg, seigneur de Valengin, pour enlèvement des panonceaux du Duc. Audition de témoins ; - Perrin Chopard, de Grand'-Combe, déclare que Les Brenets ont toujours fait partie du comté de Bourgogne jusqu'au territoire du Locle exclusivement, et que le seigneur d'Arberg a fait « pasturer les blez des Brenets par grant nombre de bestes cornues ; » - Jean Goutet, du même lieu, dépose qu'il a vu récemment le comte d'Arberg « retiré en une maison de bois appelée La Chault de Fond, ou il se tenoit pour doubte de la pestilance avec grant quantité d'artillerie de guerre, canons, coulevrines, arbalestes et traits, » et qu'il avait dit en sa présence en parlant des habitants des Brenets : « Je les eschafferay si bien qu'ils le sauront ; » - Isabelle Py, de « Chez les Py, » dit que les habitants des Brenets ont dû quitter leurs maisons et n'ont plus osé sortir, de crainte des menaces du sire d'Arberg, qui a déjà détruit leurs blés ; - Huguenin Petit Girard, des Bas-sots, déclare que Les Brenets sont de la seigneurie du Val de Morteau, et que le seigneur de Valengin a réquisitionné chez lui douze têtes de bétail pour aller paître dans les blés de ce village ; - Jean Bournel, des Bassots, dit que Les Brenets ont toujours passé pour être de la seigneurie du prieuré de Morteau, et que la limite précise passe au cours du ruisseau du « Godebec ; » - les divers témoins interrogés s'accordent sur ce point, que le jour des saints Jacques et Christophe, le châtelain de Valengin, accompagné de dix à douze hommes portant des armes, est venu enlever les panonceaux du Duc, 1451 ; - récolement des informations faites en 1451 par les notaires Boudran et Jacquemet, exécuté par les commissaires du Duc, Girard Vurry, Léonard Despotots et Jean de Montfort, 6-8 octobre 1454.

1B515 (Registre.) - Registre papier de 27 feuillets.

1454. - *Prieurés. Morteau*. Grosse d'enquêtes faites à requête des procureurs du Duc, des habitants des Brenets et de Guillaume de Berne, prieur de Morteau, contre Jean d'Arberg, faites du 30 septembre au 4 novembre 1454,

par Girard Vurry, Léonard Despotots et Jean de Montfort, écuyer, commissaires du Duc; - faits et articles, au nombre de trente-cinq (fol. 4) ; - dépositions de quarante-six témoins ; - Lambert Des Côtes, de Grandfontaine-lez-Vercel, dépose qu'il a durant quinze ans habité Les Brenets, que les pâtures de ce village s'étendaient jusqu'au Locle, et que «Les Roches» marquaient la séparation des deux territoires ; - Perrenot Cheneveulle, d'Orchamps, dit que la limite du comté de Bourgogne commence à la descente de la Combe de Montarban ; - Besançon Jacquinot, de Noël- Cerneux, dépose qu'il a été employé à recueillir la poix dans les forêts du comté de Neuchâtel, et qu'il n'a jamais osé passer outre la Combe de Montarban, crainte d'être frappé d'une amende par les officiers du prieuré ; - Girard Jolyot, de La Bosse près de Réaumont, déclare qu'il a demeuré au Locle et qu'on lui a toujours indiqué, comme limite précise du pays de Valengin et de la terre de Morteau, « la Fendue du Locle, qui est un grant rocher fendu ; » - Jean Morel, de Moustier-Vaucluse, dit avoir souvent aidé à prendre des faucons pour le prier en une roche appelé La Fauconnière, près de Montrond ; - Estevenin Balanche, de la Grand'Combe, ayant souvent fréquenté les foires de Neuchâtel, certifie que la limite des deux seigneuries est bien la combe de Montarban ; - Guyot Berjon, de Villers, déclare que la limite est à la « Fendue du Locle. »

1B516 (Registre.) - Registre papier de 171 feuillets.

1454. - *Prieurés. Morteau.* Contre-enquête faite au Locle, en la maison de Jean Huguenin, à requête de Jean, comte d'Arberg, seigneur de Valengin, par les commissaires du Duc, Girard Vurry, Léonard Despotots et Jean de Montfort, à l'encontre du procureur d'Aval, du procureur des habitants des Brenets et de Guillaume de Berne, prieur de Morteau, non comparants, du 5 septembre au 12 octobre 1454. - Faits et articles (fol. 3). - Audition de 46 témoins ; - Jean Richard, de Courtelary, déclare que les habitants des Brenets sont sujets du prieur de Morteau, mais que depuis cinquante ans ils paient au seigneur de Valengin, pour leurs pâturages, une redevance annuelle de 18 quartiers, réduits depuis vingt ans à 6 quartiers de fromage ; - Etienne Bourrelier, chanoine et curé de Montbéliard, dit que la séparation des terres de Valengin et de Morteau passe aux Roches du Locle, et que la limite jusqu'au Doubs est tracée par le cours du « Gondebac ; » - Hugues Chartreux, de Charquemont, dit que la seigneurie de Valengin s'étend depuis la montagne de Martel aux portes du Locle, et des portes du Locle au Doubs en suivant le cours du Gondebach ; - Jean Clerc Ribaut, de Charquemont, marchand et laboureur, dit que la rivière du Doubs est appelée la rivière de Morteau jusqu'au « grant sault, lequel est un peu plus bas que les Brenez et est appelé le Sault de Morteau ; » de là jusqu'à Montrond, la rivière appartient à M. de Fribourg, à cause du château de Venues, et du bas de Montrond, à M. de Valengin, jusqu'au lac de Tirey, qui est la propriété de M. de Varambon à cause de Maïche ; - plus bas, il y a un petit lac qu'on appelle le lac de Valengin ; le témoin déclare que le produit de la chasse des bêtes sauvages tuées par les habitants des Brenets se partageait en trois quartiers, un quart pour le prieur de Morteau, un quart pour le seigneur de Valengin, moitié pour le chasseur ; enfin, il ajoute que les habitants des Brenets devaient chaque année « sept traiz de seyne » au seigneur de Valengin, en temps de carême ; - Jean de Neuchâtel, chevalier, seigneur de Vaulmarcus, âgé de soixante-dix ans, rapporte que le Gondebach est la limite du comté de Bourgogne, et qu'il a vu Guillaume de Valengin faire garder de jour et de nuit un gros sapin près des Brenets, pour sauvegarder un nid de vautours qu'il voulait prendre en temps utile et dresser à la chasse; - Othenin Donzel, de Chambrélien, rapporte que les habitants de Charquemont, du Prélôt, des Écorces, « ouvriers du mestier de tournerie, » coupaient du bois jusqu'aux Brenets, pour leur métier ; - Perrot Huguenet, du Narbief, dit qu'il a souvent chassé auprès de la Roche-Blanche, avec des gens du Locle et de la Seigne ou des Brenets, sujets de Valengin, et qu'il partageait avec eux le gibier ; - Jean Vuillaume, du Barbois, dépose avoir souvent chassé dans la Combe de Valbrun, pour le seigneur de Valengin, mais jamais au-dessous ; - Jean de La Grange, bourgeois de Neuchâtel, dit avoir entendu de plusieurs personnes que la chasse des oiseaux de proie et des bêtes sauvages, sur le territoire des Brenets, appartenait au seigneur de Valengin.

1B517 (Liasse.) - 5 pièces parchemin, 1 papier, 3 sceaux.

1227-1378. - *Prieurés. Mouterot-lez-Traves.* Othon IV, dérogeant au principe qui lui faisait rattacher au Domaine la garde des églises, cède à Hugues de Bourgogne, son frère, la garde du prieuré du Mouterot-lez-Traves, 1293 ; - Hugues, prieur de Saint-Marcel-lez-Chalon, cède à titre viager le prieuré du Mouterot, brûlé et détruit par les seigneurs voisins, notamment par le seigneur de Traves. à Hugues de Bourgogne, à charge d'en relever les bâtiments et les cloîtres, d'en conserver les droits et privilèges ; ce don est fait en retour d'une somme de 200 l. qu'Hugues avait donnée au prieur pour les besoins de son monastère, 4299. - *Saint-Renobert de Quingey.* Hugues de Grozon, prieur de Jussan-Moutier et de Saint-Renobert, donne quittance

de 4 l. 10 s. versés par Thiébaud Vincent, trésorier du comté, au profit du prieuré de Saint-Renobert, 1378. - *Saint-Vivant en Amaous*. Ives, abbé de Cluny, amodie à Othon IV le prieuré de Saint-Vivant pour 40 l. tourn. par an, payable au prier de Saint-Vivant-sous-Vergy, et réserve à ce dernier la présentation aux cures d'Auxonne et de L'Abergement, outre les oblations et sépultures, 1279 ; - Hugues de Bourgogne obtient de Mahaut d'Artois la jouissance viagère du prieuré de Saint-Vivant, en échange de 200 l. de rente sur la saunerie, 1312 (vid.). - *Vaux-sur-Poligny*. Othon II de Méranie ayant construit le château de Montrond, qui apportait un sensible préjudice aux droits du prieuré de Vaux, concède à ce monastère les dîmes de l'église établie au château, l'emplacement pour construire une maison dans cette forteresse, la moitié des produits de la justice de Montrond et divers autres droits, 1227 (cop.) ; - la comtesse Marguerite restitue au prieuré de Vaux la justice sur ses sujets de Besain et de Molain, et exempte ces derniers du guet et garde de Montrond, où ils devront cependant se retirer en cas d'imminent péril, 1374 (cop.).

1B518 (Liasse.) - 9 pièces parchemin, 1 papier, 7 sceaux.
1304-1588. - *Ordres religieux divers. Chartreux de Bonlieu*. Henri, prier de Bonlieu, du consentement de Jean de Chalon-Arly, donne à Renaud de Bourgogne le droit de prendre des bois de construction dans les forêts communales du prieuré, 1304. - Chartreux de Vaucluse. Pierre de Vogna, prier de Vaucluse, échange avec Jean de Chalon-Auxerre des cens à Boutavant contre des terres et des moulins à Vogna, 1335 ; - approbation de cet échange par le chapitre général de l'ordre, 1338 ; - Humbert Roy, prier de Vaucluse, accorde un anniversaire à Philippe le Hardi, en reconnaissance de l'amortissement des droits du prieuré dans les villages d'Augea, Givria, Légna, Montadroit et Valfin, 1399-1400. - Cordeliers de Dole. Don par les conseillers de la comtesse Marguerite d'une maison séant à Dole, rue de Beauregard, provenant de l'échute d'un bâtard, aux Cordeliers de cette ville, 1378 ; - mandement d'exécution de cette donation adressé par le conseil à Étienne Vincent, 1378 ; - en reconnaissance d'un don de 50,000 tuiles, valant 50 écus d'or, à eux données par Jean sans Peur, les gardien et religieux du couvent de Cordeliers de Dole fondent un anniversaire perpétuel pour le Duc, 1408 ; - lettres et mandement de Philippe II renouvelant pour dix ans la concession de douze charges de sel à prendre annuellement en la saunerie, accordée en 1578 aux Cordeliers de Dole, pour la réparation de leur couvent, 1587-1588.

1B519 (Liasse.) - 11 pièces parchemin, 1 papier, 8 sceaux.
1304-1498. - *Ordres divers. Cordeliers de Gray*. Marguerite, comtesse de Bourgogne, donne aux Cordeliers de Gray le droit d'affouage dans les forêts domaniales de Gray (celle de Vavre exceptée), à raison d'une charrette par jour, et, en outre, le droit de prendre dans toutes les forêts sans exception le bois nécessaire à la bâtisse de leur monastère, à charge de célébrer de son vivant une messe du Saint-Esprit pour elle, à sa mort un anniversaire, 1364 (vid.). - *Cordeliers de Lons-le-Saunier*. Tristan de Chalon, seigneur de Rochefort, donne 25 fr. de rente sur la saunerie aux Cordeliers de Lons, à charge de célébrer, dans leur église, où il choisit sa sépulture, un anniversaire perpétuel, 1366 ; - mandement du conseil de la Comtesse ratifiant le don d'un cheval fait, pour payer ses funérailles, aux Cordeliers de Lons, par Oudet, bâtard de Lavigny; quittance du mobilier du bâtard en question donnée à Hugues Merceret, trésorier du comté, par Jeannette de Montmorot, 1378 ; - Humbert, gardien des Cordeliers de Lons, et ses religieux, s'obligent à célébrer chaque semaine dix messes, dont sept basses, pour le repos des âmes de Tristan de Chalon et de Jeanne de Vienne, sa femme, dont le fils, Jean de Chalon-Châteaubelin, leur avait assuré, pour cette fondation, une rente de 50 l., 1391 ; - fondation d'un anniversaire, dans la même église, par Marguerite de Vienne, qui y choisit sa sépulture et lui assure une rente de 20 l., 1394 ; - approbation de cette fondation par Jean de Chalon-Arly, 1394 ; - Jeanne de Montbéliard fonde son anniversaire aux Cordeliers de Lons, et lègue 54 fr. de rente par son testament publié en 1405 (extrait) ; - Jean de Chalon, prince d'Orange, son fils, confirme cette donation et prescrit de l'acquitter régulièrement, 1497 (cop.) ; - quittance des arrérages de cette rente donnée par le gardien des Cordeliers de Lons, François Bernot, 1498. - *Cordelières de Lons-le-Saunier*. Alix de Vienne, abbesse des Cordelières de Lons, déclare que Jean de Chalon a amorti plusieurs propriétés de l'abbaye et promet de ne jamais aliéner les domaines en question, 1304. - *Cordeliers de Salins*. Béatrix de Vienne, dame d'Arly, donne aux Cordeliers de Salins 10 l. de rente pour l'autel de la Croix de leur église, et réserve à ses héritiers le droit de rachat de cette rente, au prix de 100 fr., 1338 ; - fondation d'une chapellenie en l'église des Cordeliers par Outhenette d'Ornans, veuve de Jean d'Ugna, chevalier, avec legs de 121. de rente que doit constituer l'héritier de la testatrice, Lansard d'Épenoy, 1376 ; - Étienne, gardien du couvent de Salins, donne quittance de 119 l. 11 s. au trésorier

de la saunerie, pour le prix de rachat de la rente d'Outhenelte d'Ornans, 1390.

1B520 (Liasse.) - 10 pièces parchemin, 4 sceaux.

1130-14155. - *Ordres divers. Jacobins de Besançon*. Extrait du testament de Jean de Chalon, comte d'Auxerre, fondant un autel dédié à Notre-Dame dans l'église des Jacobins de Besançon, et léguant dans ce but une rente de 10 l., 1309 (vid.) ; - Renaud de Loray, prieur des frères prêcheurs de Besançon, promet au duc Jean de fonder, pour le repos de son âme, un anniversaire en retour de la confirmation du legs de Jean de Chalon-Auxerre, 1415. - *Jacobins de Poligny*. Vidimus du don de trois charges de sel au puits de Grozon fait aux frères prêcheurs de Poligny par la comtesse Alix, 1275 ; - confirmation du même don par la comtesse Marguerite, 1370 ; - don par la même d'une charge de sel pour son anniversaire, 1370 ; - report sur la saunerie de Salins des quatre charges en question, par suite de la destruction de la saunerie de Grozon, 1370 ; - quittance des arrérages de cette rente pour l'année 1371 (double cop.). - *Templiers*. Traité passé entre Humbert de Péraud, commandeur du Temple en France, et Hugues et Alix, comtes de Bourgogne ; ceux-ci confirment tous les privilèges de l'ordre au comté de Bourgogne, assurent au commandeur du Temple de Dole une rente annuelle de 50 l. sur les cens de la ville, et reçoivent en retour l'abandon de tous les droits utiles des Templiers à Montagna, près Lons-le-Saunier, 1263. - *Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem*. Humbert « de Seilly, » maître des maisons de l'Hôpital en l'archevêché de Besançon, autorise ses sujets de Presle et de Dampierre à entrer dans la commandise des comtes Hugues et Alix [v. 1250] (incompl.) ; - Girard de Vienne, prieur de France, commandeur des Temples d'Espaly et de Dole, confie à Jacques de Baverans, Girard Ratier, de Par-cy, et Philippe de Baverans, l'administration du Temple de Dole, 1377 (vid.) ; - mandement de garde accordé par le duc Philippe le Bon à Gousset du Rif, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, pour les droits dépendant des commanderies d'Arbois et de Varessia, 1436. - *Ermitage de Montseugny* (devenu commanderie de Saint-Jean de Jérusalem). Copie, délivrée en 1373, d'une pancarte des donations faites à la maison Notre-Dame de Montseugny et au solitaire Bernard, par les seigneurs d'Apremont, de Pesmes, d'Angirey, de Belmont, de Bomboillon, de Germigney, de La Roche, etc. [vers 1130] (1126 à 1134).

1B521 (Liasse.) - 16 pièces parchemin, 7 sceaux,

1304-1388. - *Hôpitaux. Hôpital du Saint-Esprit de Besançon*. Méroux, neveu de Jacques Scaglia « de Tiffis, » de Florence, donne à l'hôpital de Besançon 95 l. de rente, à charge de célébrer l'anniversaire de son oncle; 90 l. sont destinées à la pitance des pauvres, 5 à l'anniversaire, 1304 (vic.) ; - Pierre, recteur de l'hôpital de Besançon, transige avec Eudes IV au sujet de 90 l. de rente données à sa maison par Jacques Scaglia (Escaigle), de Florence ; le duc en retient 40 pour le domaine et en confirme 50 à l'hôpital de Besançon, assignées sur le péage d'Augerans, 1331 (2 cop.) ; - Barthélemy de Saint-Oyan, recteur de l'hôpital, donne quittance des arrérages de la rente d'Augerans au péager du lieu, 1353 ; - amortissement par le duc Philippe, en retour de 500 fl. versés par l'hôpital, de la rente de 72 l. que les religieux du Saint-Esprit de Besançon tenaient sur le péage d'Augerans, des libéralités de Méroux, neveu de Jacques Scaglia, 1357 (2 cop.) ; - Thiébaud de Scey, chevalier, donne à l'hôpital de Besançon 20 l. de rente, tant pour la pitance des pauvres que pour la célébration d'un anniversaire et de trois messes annuelles, 1367 ; - liquidation du mobilier laissé par Jeannette, bâtarde d'Humbert de Rochefort, quittance de deux draps et deux coussins, dont l'un de plume, qu'elle avait légués à l'hôpital de Besançon, 1378-1379. - *Hôpital de La Loye*. La comtesse Marguerite ordonne de reporter sur les charges de la saunerie de Salins les deux charges de sel que l'hôpital de La Loye prenait à Grozon, et promet à l'hospitalier Jean Jobert de faire solder l'arriéré de cette rente, 1370 (vid.).

1B522 (Liasse.) - 5 pièces parchemin, 2 papier, 5 sceaux.

1303-1492. - *Hôpitaux. Hôpital de Saint-Julien*. Fondation et dotation de l'hôpital du Saint-Esprit de Saint-Julien par Jean de Chalon-Auxerre, seigneur de Rochefort, 1303 (vid.) ; - quittance d'arrérages d'une rente de 100 s., donnée par Antoine Souse, recteur de l'hôpital, 1492. - *Hôpitaux de Salins. Bourg-le-Comte*. Gui de Pont, recteur de l'hôpital de Salins, donne aux officiers de la saunerie déclaration de non-préjudice, pour le bois et le charbon qu'ils lui avaient remis pour le chauffage des pauvres et des malades, 1310. - *Bracon*. Quittance donnée par le gardien des Cordeliers de Salins, Jean d'Oiselay, Pierre de Rennes, chanoine de Saint-Michel, et Philippe Girardot, chanoine de Saint-Maurice en Chablais, à Jean de Prissey, receveur de la saunerie, de 100 l. est. pour l'hôpital de Bracon, 1356 ; - semblable quittance donnée par frère Dominique, gardien, Pierre Portier, chanoine de Saint-Maurice en Chablais, et Guillaume Forquet, chanoine de Saint-Michel, 1380 ; - copie d'un mandement de Jean

Nantouard, lieutenant du bailliage d'Aval, ordonnant à requête de l'abbaye de Saint-Claude, qui prétendait au droit de régir l'hôpital de Bracon, que Jean Colin, procureur de Jean Verne, curé de Maiche, serait mis en demeure d'abandonner l'administration de l'hôpital de Bracon, en laquelle il s'était entremis, 1484 ; - mandement de la Chambre des Comptes de Dijon chargeant Jean Colin, procureur de la saunerie, d'administrer l'hôpital de Bracon, abandonné par son recteur, et dont les pauvres étaient fort délaissés, en attendant l'issue des contestations entre l'abbaye de Saint-Claude et le curé de Maiche, 1484.

1B523 (Liasse.) - 10 pièces par chemin, 5 papier, 6 sceaux.

1225-1494. - ALSACE et ALLEMAGNE. *Munster*. Rapport de Perrenet de Falletans au conseil des officiers de la saunerie sur un voyage d'exploration des mines de fer et de plomb de Munster ; règlement de la dépense de ce voyage, 1464. - *Rougemont-le-Haut*. Jeanne de Montbéliard, comtesse de Katzenellebogheim, reprend d'Eudes IV le château de Rougemont-le-Haut, diocèse de Bâle, 1346 (orig. et vid.). - AUXERROIS. *Auxerre*. Mahaut de Courtenay, comtesse de Nevers, donne à Guillaume de Vergy, sénéchal de Bourgogne, 60 l. de rente sur les censes d'Auxerre, en retour de son hommage, 1225 ; - Jean de Chalon-Auxerre donne procuration à trois chevaliers pour exécuter la sentence du roi de France sur « le discort, riot et guerre qui estoit entre [lui] et le seigneur de Sainte-Croiz, » prêter serment et recevoir le serment de son adversaire, remettre et recevoir les châteaux désignés par le Roi, 1346 ; - requête présentée au Roi par Jean de Chalon, comte d'Auxerre, pour faire étendre « au Ronceaul de Prye » le bénéfice de la trêve conclue entre lui et le sire de Sainte-Croix, et pour demander un laissez-passer pour ses troupes « par tous les pors et passages du réaume, » formule de ce passeport [1346] (cop. incompl. du temps) ; - état du grenier à sel fourni par le grènetier Claude Labbe, 1468. - *Joigny*. Jean Roquère, prieur de Notre-Dame de Joigny, donne quittance à Renaud de Noyers de 40 écus d'or dus à son prieuré, 1417. - *Mailly-le-Château*. Jeannot Raffard, de Champigneulle, écuyer, reprend de Pierre de Billy les fiefs d'Hugues de Ponteguille et d'Adam de Loisy, au territoire de Mailly-le-Château, 1330. - Auxoiset AUXONNOIS. Quittance de 200 fr. donnée par Jean Rousseau, receveur de l'aide au bailliage d'Auxois, à Jean de Visen, receveur général, 1431 ; - autre quittance de 1,100 fr. donnée par le même au même, 1431 ; - mandement de contrainte délivré par Matthieu Regnault, receveur général du duché de Bourgogne, contre Jean Rousseau, receveur d'Auxois, pour le recouvrement de 1,100 l., 1432. - *Auxonne*. Relations « de s ceresmonies observées a l'entrée du duc Charles en la ville d'Auxonne, par la porte dite de Flammerans, et aux obsèques du duc Philippe et de Madame la Duchesse, sa femme, aux Chartreux de Dijon, » 1474. - *Noyers*. Mandement du conseil du roi des Romains, Maximilien, au comté de Bourgogne, prescrivant au receveur de Noyers d'apporter à Dole les comptes de sa recette depuis la conclusion de la paix, 1494. - *Pontailleur*. Guillaume de Grancey, chevalier, reprend d'Othon IV son fief de Pontailleur, 1292 (orig. et vid.).

1B524 (Liasse.) - 19 pièces parchemin, 1 papier, 5 sceaux.

1135-1542. - Bassigny. *Bonvillars* (ou *Bonneville*). Wilencus, évêque de Langres, confirme à l'abbaye de Corneux le don de la terre de Bonvillars fait aux religieux par Valon de Rigny et Agnès, sa femme, Guillaume Du Fossé et Pétronille, sa femme, du consentement du comte Raynaud, 1135 (vid.). - *Clefmont*. Thibaut, comte de Bar, garantit aux comtes Hugues et Alix le fief de Clefmont, en retour d'un don de 1,000 l. est., 1256 (vid.) ; - Ferry, seigneur de Clefmont, déclare avoir reçu 300 l. d'Othon IV, qui les lui devait en retour de son hommage, 1288 (orig. et vid.). - *Enfonvelle*. Simonin de Bourbévelle reprend d'Othenin de Bourgogne un alleu de 10 ménages à Enfonvelle, 1267 (vid.). - *Fresne-sur-Apance*. Jacques de Baon reprend d'Othon IV tout ce que celui-ci lui avait donné à Fresne-les-Vaudois, 1290 ; - Alix de Blamont, femme de Perrin Le Bourguignon, reprend du Duc un fief à Fresne, 1338. - *Langres*. La comtesse Marguerite fonde une messe et un anniversaire dans l'église Saint-Mammès de Langres, et donne à cette église une rente de 10 charges de sel, 1374 (3 vid.) ; - procuration donnée par le chapitre de Langres à Jean Milenet, curé de Banne, receveur des anniversaires de Saint-Mammès, pour aller à Salins réclamer l'arriéré de ses rentes, 1375 ; - lettre du chapitre réclamant auprès des officiers de la saunerie pour le même motif, 1542. - *Poissons*. Affranchissement de quelques sujets de sa terre de Poissons, par Henri, seigneur de Joux et de Poissons, damoiseau, 1325 (vid.). - *Serqueux*. Transaction en matière d'obligation entre Jean, prieur de Serqueux, et Jean, seigneur de Mailly-la-Ville, du diocèse d'Auxerre, 1316. - *Vignory*. Reprise du fief de Vignory faite aux comtes de Bourgogne, Hugues et Alix, par Gauthier, seigneur de Vignory, 1250 (6 vid.).

- 1B525 (Liasse.) - 12 pièces parchemin, 6 sceaux.
 1273-1342. - *Berry. Saint-Aignan-dés-Noyers*. Yolande, comtesse de Nevers, autorisée par Robert, comte de Flandre, son mari, approuve l'attribution, dans leurs partages, de la baronnie de Saint-Aignan et de Montjay à Jean de Chalon, comte d'Auxerre, 1273 ; - Jeanne, comtesse de Blois et d'Alençon, déclare avoir reçu l'hommage de Guillaume de Chalon-Auxerre pour sa terre de Saint-Aignan, 1290 ; - vidimus par Amblard, évêque de Maurienne (1306), d'obligations contractées par Guillaume de Chalon, comte d'Auxerre, seigneur de Saint-Aignan, l'une constituant 2,0 l. de rente, douaire d'Éléonore, fille d'Amédée de Savoie, sa femme, sur la terre de Saint-Aignan, et lui assignant pour résidence le château de Selles-sur-Cher, 1292 ; l'autre confirmant la précédente et réglant, en cas de prédécès d'Éléonore de Savoie, les délais de restitution de sa dot, 1293 ; - quittance de 2,000 l. assignées par le Roi à Dreux de Mello sur la terre de Saint-Aignan, et payées à ce dernier par acomptes successifs, 1310-1314 ; - Jean de Chalon, comte d'Auxerre et de Tonnerre, abandonne tout le droit de sa baronnie de Saint-Aignan sur le fief de L'Étang, paroisse « d'Orbegne, » cédé au prix de 2,132 l. par Geoffroy Le Bourgoing à Raoul de Perreaux, clerc du Roi, 1318. - *Selles-sur-Cher*. Arrant Sodun abandonne au maître de « Saint-Ladre, » de Selles, des dîmes à « Coffi, » 1342.
- 1B526 (Liasse.) - 14 pièces parchemin, 1 papier, 1 sceau.
 1370-1472.- Bourgogne. Jean de Montaubert donne quittance de 250 fl. que lui devait le Duc à Jean Douai, receveur général du bailliage de Dijon, 1370 : - certificat constatant la validité du sceau de la dame de Bussière-sur- Ouche, apposé à un acte donné par Jean Bonost, tabellion à Dijon, Renaud Goubaud, maître des comptes, Gui Gelinier, Thiébaud Constant, receveur de l'Isle, etc., 1402 ; - instructions politiques délibérées au grand conseil du Duc et données au chancelier de Bourgogne pour traiter avec le comte de Savoie, au sujet de diverses questions d'intérêts et de limites ; à la fin, il est question de la convocation du parlement du comté de Bourgogne, à Gray, Salins ou Poligny, ou à Dole, «plustost qu'a Besançon, » 1413 ; - don de 20 l. sur le bois de Boulogne en Flandre, fait par Philippe le Bon à Laurence, chambrière, femme de Jean Le Boulanger, de Boulogne, 1426 ; - don de 140 fr. par le même à Richard Bertherot, de Noyon, pour perte d'un char et cinq chevaux durant la dernière guerre et louage d'un second chariot à six chevaux, 1433 ; - mandement de contrainte délivré par Matthieu Regnault contre le châtelain de Brazey, comptable de 200 fr., 1434-1535 ; - rémission par le même d'une amende de 12 l. prononcée par le bailli d'Amiens contre un archer, Jean d'Erville, 1441 ; - dépense d'une journée de «madame la contesse de Charrolois, mademoiselle de Bourbon et madame de Ravastain, tout le jour a Mons en Haynau ; » on voit dans leur suite mesdames de Crèvecœur, de Berzy, d'Anglure, de Sauvegrain, de Poitiers, etc.; somme de la dépense, 311. 8 s. 6 d. ; - feuille de journée de la dépense du duc Philippe le Bon, « Bonnigues » le 23 août 1466 ; gages de sa suite : Philippe Pot, Simon de Lalaing, Charles de Chalon, Antoine de Berghes, Claude de Toulangeon, Jacques de Montmartin, Diéric de Vienne, Georges Lallemand, Claude de Vaudrey, Étienne de Falletans, frère Étienne Le Brun, les rois d'armes «France Conté et Pontarlie,» etc.; dépense : 114 l. 16 s. 6 d. ; - mandement de Charles le Téméraire ordonnant de solder quatre barils de harengs, à 100 s. l'un, un baril d'huile de navette valant 6 l. 16 s., un baril de bière recuite, valant 30 d., le tout conduit à Picquigny, pour la dépense de sa maison, 1472.
- 1B527 (Liasse.) - 13 pièces parchemin, 6 papier, 1 sceau.
 1291-1495. - BOURGOGNE. *Aiserey*. Eudes IV autorise Thiébaud de Belvoir et Gilette, sa femme, à engager aux juifs Rubiagin et Sansse leurs terres d'Aiserey, Belvoir, Blaisy, Corcelles, Placey, etc., pour garantie d'une dette de 2,500 l. est., en se réservant toutefois les forteresses et la justice ; il les autorise à reporter, le cas échéant, leur engagement sur les terres d'Authume et d'Annoire, 1334. - *Argilly*. Lettres d'Héliot Bruand, de Rouvres, châtelain d'Argilly, adressées aux gens des comptes touchant l'amodiation de la paission des bois d'Argilly, 1352-1375. - *Beaumont-sur-Vingeanne*. Henri de Vergy, sénéchal de Bourgogne, déclare que le prieuré de Saint-Martin-sous- Beaumont est de sa garde, à cause du château d'Autrey, mouvant du comté de Bourgogne, 1316. - *Billy*. Huguette, fille de Pierre de Billy, reprend de son cousin, Pierre de Billy, seigneur de Mailly-le-Château, ce qu'elle possédait dans la terre de Billy, du consentement de Jacquemin Laire, de Labergement, son mari, 1328 ; - Simon de Rans, seigneur « *Virgeferreoli*, » reprend de Pierre de Billy, seigneur de Mailly- la Ville, un fief situé à Billy, 1331. - *La Bussière*. Quittance d'une rente de 10 charges de sel tenue en la saunerie par frère Ambroise de Brèche, abbé de La Bussière, 1527. - *Dijon*. Louis de Chalon vend aux procureurs de Philippe le Hardi une rente de 191 l. 16 s., au capital de 1,918 l. tourn., assignée sur la terre de Saint-Aubin et sur la saunerie,

pour compléter la fondation des Chartreux de Champmol-lez-Dijon, 1400 (vid.) ; - *Grattedos*. Mandement de Philippe de Rouvres ordonnant à Guillaume d'Antully, bailli du comté, de réunir des troupes et de reprendre le château de Grattedos, surpris par Thiébaud de Chauffour et « plusours aultres malfacteurs, » 1357 ; - félicitations adressées par la Reine au bailli, le jour de la prise de Grattedos ; elle l'invite à dresser inventaire du mobilier trouvé dans le château, 7 octobre 1357 ; - liste des gentilshommes franc-comtois qui assistèrent au siège de Grattedos sous les ordres du bailli : Hugues d'Achey, Guillaume de Lambrey, Matthieu de Vuillafans, Huot de Belvoir, Jacques Des Champs, Hugues de Dole, Perrin de Cromary, Jean de Raincourt, Girard de Vougeaucourt, Hugues de Myon, etc., etc. - *Laignes*. Procédure entre Guillaume de Chalon, prince d'Orange, et les habitants de Laignes, au sujet de l'entretien et administration de l'hôtel-Dieu et maladrerie de Laignes, 1467. - *Lanthes-lez- Seurre*. Affranchissement des habitants de Lanthes par les procureurs de François de Ray, seigneur de Ray et de Lauthes, 1495 (avec procuracion spéciale de François de Ray). *Ravilly* (?). Eudes IV engagé à Perrin Genin, châtelain de Château-Chalon, sa terre de « Ravilly, » au rachat de 500 fl., 1347. - *Rezy* (?). Information faite par Claude Du Pin, lieutenant du bailli de Montmorot, sur le droit de justice donné par le Roi à Antoine de La Gellière, écuyer, seigneur de « Rezy, » 1482.

- 1B528 (Cahier.) - Cahier papier de 6 feuillets (filigrane : une ancre).
1424. - *Bourgogne. Comptes généraux*. « Estat de ce que pourra valoir les rentes de Bourgoingne pour l'année qui commencera en janvier de l'an mil CCCC XXIII de ce que Monseigneur tient en ses mains, en regart a l'estat de cest présent année ; - somme du bailliage de Dijon, XIII^m VII^e XXX f. ; - le conté de Bourgoingne : la revenue de la trésorerie de Dole, YY^m VII^e f. ; - la trésorerie de Salins, XVIII^m f. ; - Bracon, III^{xx} f. ; - Vezeul, XVIII^e f. ; - Faucoigny, XI^e L f. ; somme du conté, XX^v XXX f. ; - despenses : a maistre Henri, le paintre de monseigneur, sur ses gaiges ordinaires qui sont chescun an deXII^{xx} frans, pour ce pour ceste année, LX f. ; - a Claux [Sluter] le tailleur, pour ses gaiges ordinaires sur II^e XLIII f., pour ceste année c frans ; - a Arnoulet Cleutin, orfèvre, et Arnoul d'Utrecht, brodeur de monseigneur, sur ce qu'il lui est deu a cause de feu monseigneur le duc Jehan cui Dieu pardoint, qui monte environ XVIII^e f., VI^e f. ; - a maistre Jehan Coteret, phisicien, qui lui sontdeuz de ses gaiges du temps passé, LX^vif. ; - amon- seigneur de Neuchastel, pour voyaiges, CLf. ; - pour racheter une bible de feu ma dicte dame [la duchesse] mise en gaige a Auxone, L f. ; - somme de la despense, LXVI^m VI^c XXXIII f. Demoure de cler, Ve III^{xx} IX f., par estat fait et veu par Monseigneur a Chastillon le 11^e jour de février MCCCCXXIII, présens monseigneur le chancelier, messieurs de Robais et de Saligny, Guiot de Jaucourt, Jean Chousat et Jehan de Naidant. Signé : Ménart. »
- 1B529 (Cahier.) - Cahier papier de 25, feuillets (filigrane : tête de bœuf).
[1470]. - BOURGOGNE. « Declaracion d'aucuns membres des terres de monseigneur le Duc en ses pays de Bourgoingne, chargées et aliénées en la manière qui s'ensuit : » Courcelles-lez-Semur, cédé à Gui de La Trémoille par Philippe le Bon ; - Thoraise, donné par le duc Jean à Jean Le Porcelet, de Besançon, pour caution d'une dette de 1,200 fr. ; - Belmont, Labergement et Villers-Farlay, engagés à Ancel, de Salins, en 1464 ; - Gevrey-sur-le-Doubs, donné par la comtesse Marguerite à Jean de Ray ; - Scey, vendu à Thiébaud de Scey par Philippe de Rouvres, pour 4,000 fl., en 4365 ; - Santans, Cinquent et Étrepigney, donnés à Guigues de Salnove, 1442 ; - Saint-Julien, donné à Philibert Andrevet, seigneur de Courson ; - Montigny et Chariez, donnés par le duc Jean à Jean de Neuchâtel, en 1414 ; - Apremont et Gendrey, donnés à Philippe de Ternant, en 1436 ; - Ghay, donné à Jean d'Occors, en 1435 ; - Lantenay, donné à Philippe de Courcelles, en 1432 ; - Montagna-lez-Lons-le-Saunier, donné à Bertrand de Gère, en 1445 ; - La Serrée, près Cuisery, donnée à Geoffroy de Thoisy, 1446 ; - Château-Girard, à François de Surienne dit l'Aragonais, 1452 ; - Duesmes, à François de Menthon et à Jeannette de Varax, 1453 ; - Pouilly et Arnay, donnés à Pierre de Bauffremont, 1454 ; - Saint-Romain, à Philippe Pot, 1462, etc.
- 1B530 (Registre.) - Registre papier de 40 feuillets.
1736. - BOURGOGNE. Inventaire des titres concernant la Bourgogne, l'Auxerrois, le Charolais et le Mâconnais, remis à la Chambre des Comptes de Dijon par la Chambre des Comptes de Dole, en vertu de lettres patentes de Louis XV du 13 mai 1736. - Comptes de Charolais (187 cotes). - Titres communs aux deux provinces de Bourgogne et de Franche-Comté, retenus aux archives de la Chambre des Comptes de Dole, mais remis en expéditions authentiques à la Chambre des Comptes de Dijon (22 cotes).

- 1B531 (Liasse.) - 14 pièces parchemin, 6 sceaux.
1252-1428. -BRESSE, BUGÉY ET PAYS DE GEX. *Chavannes*. Échange de terres et de sujets à Chavannes, entre Humbert, abbé de Saint-Oyan, et Jean de Chalon-Auxerre, 1252 ; - règlement de droits de pâturage dans le territoire de la châtellenie de Chavannes ou dans les terres de la chartreuse du Val-Saint-Martin, entre Blanche de Chalon, dame de Belleville et de Chavannes, et Aymon, prieur des Chartreux du Val-Saint-Martin dit de Sélignat, 1293 (vid.) ; - reprise de Chavannes faite à la comtesse Marguerite par Béatrix de La Baume, 1367 ; - Tristan de Chalon, seigneur d'Orgelet et de Châteaubelin, et Béatrix de La Baume, sa femme, donnent décharge à la comtesse de Bourgogne de l'occupation du château de Chavannes par ses troupes et sur ses ordres, 1368 ; - même déclaration donnée par Béatrix de La Baume, du consentement de son mari, 1368 ; - restitution du château de Chavannes à Jean de Chalon- Châteaubelin par la comtesse Marguerite, à charge de le reprendre d'elle en fief; elle mande à Étienne, bâtard de La Baume, qui occupait le château, de le reprendre immédiatement de Jean de Chalon, 1379 ; - Hugues de Corent, chevalier, reprend de Jean de Chalon-Châteaubelin un fief à Chavannes, 1388 ; - Louis de Chalon, prince d'Orange, assigne 300 l. de rente sur la saunerie aux doyen et chapitre de Chavannes, en exécution des instructions d'Alix de Chalon, sa tante, dame de Montfleury, 1428. - *Gex*. Simon de Joinville, seigneur de Marnay, transige avec les comtes Hugues et Alix de Bourgogne, en reçoit 200 l. et leur cède le fief de Gex et « l'estang de Lancie, » 1256 (orig. et vid.). - *Montluel*. Humbert, seigneur de Montluel, reprend des comtes Hugues et Alix, en retour d'un don de 200 l. est., le fief de Montluel, 1263 (orig. et vid.) ; - le même donne quittance de 200 l. à lui payées par l'intermédiaire d'Odot de Saint-Aubin, de la part des comtes de Bourgogne, 1264 (charte écrite en roman à demi provençal : « nostra trachera dame Alis, comtessa palayna de Bergonni ») ; - la même se porte caution avec Humbert, seigneur de La Tour, envers Othon IV, dans les conventions matrimoniales passées entre Jean de Cuiseaux et la plus jeune des filles de Philippe de Vienne, 1276.
- 1B532 (Registre.) - Registre papier de 142 feuillets.
1294-1297. - BRESSE ET BUGÉY. *Arbenl*. Reconnaissances des terres et tenanciers de la seigneurie d'Arbenl et de ses dépendances faites au profit du seigneur de Thoire et Villars, 1394-1397, reçues par le notaire J. Gudont ; - Arbenl (fol. 1-84) ; - « Marchian » (85-105) ; - Bovent (106-116) ; - Virieu (117-120) ; - Vongnes, Messia et « Hussella » (f. 121-141) ; - table des tenanciers de terres (142).
- 1B533 (Liasse.) - 10 pièces parchemin, 2 papier, 5 sceaux.
1168-1451. - Chamragke. *Bligny*. Conventions matrimoniales entre Henri de Montfaucon, fils d'Étienne, comte de Montbéliard, et Marie, fille de Gaucher de Châtillon-sur-Marne, vicomte de Bligny, règlement de la dot et du douaire de la fiancée, 1383 ; - Gaucher de Châtillon, vicomte de Bligny, donne à Jeanne de Ghistelle, sa nièce, fille de Jean de Ghistelle, seigneur d'Esglemontier, et de Jeanne de Châtillon, fille du seigneur de Père, femme de Jean de Chalon-Châteaubelin, la vicomté de Bligny et les terres d'Orcueil et Chaumesnil, 1393 ; - extrait d'un acte par lequel Jean de Chalon-Châteaubelin et Jeanne de Ghistelle accordent à Gaucher de Châtillon la jouissance viagère de la vicomté de Bligny, qu'il leur avait concédée, 1393 ; - procuration donnée par Jean de Chalon et Jeanne de Ghistelle à Jean de Ronchaud, Guillaume de Laubespain, Louis d'Écailles et Jean de Chatonnay, pour prendre possession des terres de Bligny et d'Havrincourt, les administrer et les pourvoir d'officiers, 1393 ; - Guillaume de Laubespain, chanoine de Lyon, mandataire de Jean de Chalon, le prévient du refus fait par Gaucher de Châtillon de lui laisser prendre possession de la vicomté de Bligny, 1393 ; - investiture de la vicomté de Bligny, donnée aux mandataires de Jean de Chalon-Châteaubelin, par la tradition « d'une buschotte, » 1394 ; - *Joinville*. Jean, doyen du chapitre Saint-Laurent de Joinville, déclare qu'Héloïse, vicomtesse de Vesoul, a fondé dans sa collégiale l'usage de sonner et d'allumer des torches de cire à l'élévation de toutes messes qu'on y célèbre, 1291. - *Nogent-sur-Seine*. Philippe V donne à Hugues de Bourgogne, oncle de sa femme, la reine Jeanne, une pension viagère de 2,000 l. sur les terres de Nogent, Pont et Méry-sur-Seine, 1318. - *Oudincourt*. Henri, comte de Troyes, échange à Gilbert, comte de Vesoul, 20 l. de rente sur la foire de Bar, contre divers revenus à Oudincourt, dépendant de Vignory, 1168 (vid.). - *Rupt*. Jean de Joinville reprend d'Othon IV, comte de Bourgogne, 20 livrées de terre à Rupt-lez-Joinville, en représentation d'un don de 300 l. tourn., 1287 (orig. et vid.). - *Sex-Fontaines*. Simon de Sex-Fontaines reprend des comtes de Bourgogne, Hugues et Alix, 200 l. est., 1264.

- 1B534 (Liasse.) - 12 pièces parchemin, 20 papier, 2 sceaux.
 1262-1512. - CHAROLAIS. Copies : exemption de toutes tailles et de tous impôts, accordée par Louis XII aux habitants du comté de Charolais, à la requête de l'archiduc Philippe le Beau, 17 juin 1503 ; - l'empereur Maximilien donne à sa fille, Marguerite d'Autriche, tous les revenus arriérés du Charolais, des seigneuries de Château-Chinon et Noyers, 1308 ; - commission donnée par Marguerite d'Autriche à Louis Barangier et à Louis Vyonnet pour recevoir les revenus du Charolais, 1308 ; - Louis XII donne mainlevée des terres de Charolais, Château-Chinon, Chaussin et La Perrière, à Marguerite d'Autriche, et ne retient que la terre de Noyers, en représentation du château de Joux, retenue sur le marquis de Rothelin, 1509 (avec exécutoire délivré par Jacques Hurault, général des finances en Maçonnais) ; - hommage prêté à Louis XII par Mercurin de Gatlinara, comme procureur de Marguerite d'Autriche, pour le comté de Charolais, les terres de Château-Chinon, Noyers, Chaussin et La Perrière, 1309 ; - renouvellement pour dix ans de l'exemption accordée aux sujets du Charolais par Louis XII, 1312 ; - lettre originale de Louis XII mandant l'exemption en question à Jacques Hurault, général de ses finances, 1512 ; - copie d'une lettre de Charles de Bourbon, refusant à Marguerite d'Autriche toute nouvelle restitution de terres, en arguant de la non-restitution des terres confisquées au comté de Bourgogne sur le duc de Longue-ville, MM. de Listenois et de Soye, 1512. - DAUPHINE. Philippe Y traite de la mise en liberté et de la rançon de Jean de Chalon-Auxerre, prisonnier du dauphin de Viennois, à la suite d'une guerre entre ce dernier et le comte de Savoie, avec la reine Clémence, agissant au nom du dauphin, et les procureurs du comte d'Auxerre ; la rançon du comte est fixée à 50,000 l. de petits tournois ; il est convenu qu'il sera livré au Roi, puis mis en liberté provisoire, sous caution, et qu'il devra se constituer prisonnier sous peine de confiscation du comté d'Auxerre et de ses terres de Berry, de Champagne et de Nivernais, à défaut d'exécution du traité, 1328. (Dans ce traité est visée *in extenso* une procuration donnée par Jean de Chalon-Auxerre à plusieurs de ses chevaliers ou conseillers, pour aliéner toutes terres et tous fiefs, en échange d'argent nécessaire à sa rançon, au Châtelier, le 14 avril 1328.) - *Montrigaud*. Don du château de Montrigaud, avec 500 l. de rente, fait par Charles, dauphin du Viennois, à Jean de Chalon-Auxerre, 1349 (orig. et cop.) ; - Charles, dauphin du Viennois, invite son lieutenant, le comte de Valentinois, à dégager du douaire de la dame de Montluel le château de Montrigaud, qu'il avait promis de remettre au comte d'Auxerre, 1356 (orig. et vid.) ; - copie de la lettre écrite par le comte d'Auxerre, bouteiller de France, au duc de Normandie, dauphin du Viennois, pour le prier de lui remettre le château de Montrigaud et les 500 l. qui devaient l'accompagner, pour payer ses dettes et faire face à ses dépenses de cour [v. 1360] ; - mandement du duc de Normandie ordonnant à Guillaume de Vergy, lieutenant du Dauphiné, de remettre le château de Montrigaud au comte d'Auxerre, 1360 ; - Jean de Chalon-Auxerre constitue quatre procureurs, Étienne de Beaufort, Hugues Le Baut, maîtres Jacques d'Orgelet et Étienne de La Grange, pour prendre possession de Montrigaud, 1361. - *Saint-Vallier*. Bulle du pape Urbain IV accordant à la comtesse Alix le droit d'avoir une chapelle particulière dans son domaine de Saint-Vallier, 1262. - Guyenne. Philippe VI annonce au comte d'Auxerre la rébellion du roi d'Angleterre et son refus d'hommage de la Guyenne, et convoque le comte avec cinquante hommes d'armes, à Bergerac, pour la Pentecôte prochaine, afin de marcher à sa suite contre les Anglais, 1329. - Ile-de-France. Autorisation donnée par le pape Jean XXII à la reine Jeanne, pour pouvoir pénétrer et même résider dans l'abbaye de Longchamp, où l'une de ses filles était entrée en religion, 1318. - Languedoc. Philippe V assigne sur la sénéchaussée de Beaucaire 7,000 l. tournois du douaire de la reine Jeanne, et s'oblige à rendre, sur la sénéchaussée de Toulouse, pareille rente aux exécuteurs du testament de Philippe le Bel, 1318.
- 1B535 (Liasse.) - 17 pièces parchemin, 1 papier, 10 sceaux.
 1194-1448. - Lorraine. *Baclmesnil*. André, seigneur de Ville-sur-Ilion, chevalier, reprend de Jean, seigneur de Faucogney, une «gagerie» à Badmesnil, Dongeville, etc., et 30 livrées de terre, le tout rachetable pour 400 fl. d'or, 1358. - *Château-sur-Moselle*. Sommation faite par Guillaume d'Agy, bailli de Saint-Mihiel, à Thiébaud de Neuchâtel, seigneur de Château-sur-Moselle, d'ouvrir son château au roi de Sicile, 1448 (cop.). - *Dompaire et Esley*. Hugues d'Esley, fils de Gérard, chevalier, engage à Colin Finance, prévôt de Dompaire, le fief qu'il tenait à Esley, mouvant du sire de Faucogney, 1322. - *Godoncourt*. Colin, seigneur de Deuilly, écuyer, reprend d'Othon IV un fief à Godoncourt, 1286. - *Lignéville*. Liébaud, seigneur de Bauffremont, reprend des comtes de Bourgogne, Hugues et Alix, 30 livrées de terre à Lignéville et ce qu'il avait à Magny et à Senoncourt, 1276 (orig. et vid.). - *Montois*. Fragment du compte de la terre de Montois et Flauville, 1370. - *Romont*. Ferry, duc de Lorraine, donne à Ferry, son fils, Romont-le-Château, Romont-la-Ville et leurs dépendances à « Meugnières, »

Ortoncourt, Saint-Maurice et Saint-Pierremont, 1289 ; - engagement à titre de rachat ; du tiers des terres de Romont, Saint-Maurice et Bouxière, fait par Ferry, comte de Fribourg, à Ferry, comte de Linange, pour le prix de 600 fl., 1352 ; - Ferry, comte de Fribourg, vend à Henri de Faucogney, vicomte de Vesoul, Romont et sa seigneurie, pour 10,000 fl. d'or, 1355 ; - fiançailles de Conrad de Thuringen, fils de Claude de Fribourg et petit-fils de Ferry, comte de Fribourg en Brisgau, et de Catherine de Faucogney ; le comte de Fribourg assure en douaire à la future le château de Romont et ses dépendances, qui resteront à Henri de Faucogney jusqu'au remboursement de 10,000 fl., plus les frais de réparation et d'entretien du château, 1355 ; certificat d'un notaire de Mirecourt résumant les clauses de ce, contrat, 1355. - *Rosières*. Henri VI reçoit de Frédéric de Bruck, doyen de Toul, et de Brunon, son frère, la moitié du château de Rosières, et la leur concède en fief à titre viager, 1194. (orig. et vid.) ; - Othon 1er, comte de Bourgogne, reçoit le fief de Rosières de l'empereur Henri, son frère, et le confirme à Frédéric de Bruck et à Albéric de Bruck, son neveu, ainsi que la fontaine salée récemment découverte à Rosières, 1196 ; - Pierre, comte de Genève et de Vaudémont, seigneur de Joinville, et Marguerite de Joinville, sa femme, donnent à Guillaume de Vienne, seigneur de Sainte-Croix, leurs droits sur la saline de Rosières, 1391. - *Saint-Dié*. Ferry, duc de Lorraine, se reconnaît débiteur de 5,000 l. est. pour dot d'Isabelle, sa sœur, envers Jean de Chalon, fils du comte Jean, et lui donne en gage les terres de Lignéville et Gerbéviller, 1257. - *Saint-Maurice*. Huguenin, fils de Thierrion Le Dijonnais, de Faucogney, achète, de divers particuliers des Mottes, des terres à Saint-Maurice et à Bussang, pour 10 l. tourn., 1310. - *Vallois*. Philippe de Gerbéviller, chevalier, cède à Ferry de Lorraine, seigneur de Romont, le fief qu'il tenait à Vallois, à lui engagé par Renaud, ancien seigneur de Romont, 1290.

1B536 (Liasse.) - 15 pièces parchemin, 3 papier, 7 sceaux.

1244-1500 - Lyonnais. *Montmélas*. Louis, seigneur de Beaujeu, donne pour dot à sa fille Marguerite, femme de Jean de Chalon-Auxerre, 10,000 l. tourn., le château de Montmélas et 200 l. de rente, 1288 (vid.) ; - sentence de Philippe le Bel déterminant les conditions de la restitution de Montmélas et des 200 l. de rente qui l'accompagnaient, en cas de prédécès de Marguerite de Beaujeu, par son mari Jean de Chalon-Auxerre, à son père Louis de Beaujeu, 1290 ; - Jean de Chalon-Auxerre réclame à son beau-père la remise de Montmélas, 1292 ; - sentence de la cour du roi condamnant Guichard de Beaujeu, beau-frère du comte d'Auxerre, à lui payer 2,664 l. tourn., reliquat de la dot en argent de Marguerite de Beaujeu, sa femme, à lui remettre le château de Montmélas et 1,000 l. viennoises d'intérêts arriérés, 1297 ; - exploit de Gauthier Le Barbier, sergent à cheval de la prévôté de Paris, envoyé pour exécuter un arrêt du parlement de Paris, et saisir, au profit du comte d'Auxerre, le château de Montmélas ; il rapporte qu'il a été battu, lui et les sergents qu'il avait emmenés de Mâcon, par les gens de Guichard de Beaujeu, et qu'il a entendu ces derniers répéter ces mots : « Es-tu Gautier le sergent lou Roi ? nous avons commandement de lour prendre et bien battre et emprisonner vilainement, » 1298. - *Neuville*. Copies : d'une donation pieuse d'une montée de muire à Lons-le-Saunier, faite par le comte Jean au prieuré de Neuville, 1251 (n° V) ; - d'une autre donation de 100 s. de rente sur les terres de Montfleur et de Saint-Julien, faite par le même au même prieuré, 1253 (I) ; - d'un ordre du même d'acquitter ces rentes en carême, pour la pitance des religieuses, 1257 (II) ; - d'un mandement de Jean de Chalon-Rocheport confirmant au prieuré les 50 s. de rente donnés par son père sur la terre de Saint-Julien, 1265 (IV) ; d'un ordre de la comtesse Alix prescrivant au châtelain de Montfleur d'acquitter régulièrement la rente de 50 s. due au prieuré de Neuville, 1277 (III). - *Maçonnais et Chalonnais. Bellesvres*. Philippe devienne, seigneur de Pagny, reconnaissant des bienfaits de Jean de Chalon-Auxerre, et particulièrement d'un don de 1,000 l. est., reprend de lui ses fiefs de Bellesvres, Bosjean, Placey et Clairvaux en Montagne, ce dernier tenu par Gaucher de Commercy, 1292 (orig. et vid.). - *Chalon*. Procédure devant le parlement de Beaune contre Perrin Gauthet, marchand de sel de Chalon, à requête des officiers de la saunerie de Salins, 1451. - *Cuiseaux*. Copies : 1° d'une sentence de Jean, comte de Chalon, et de Guillaume, comte de Vienne, réglant entre Jean de Cuiseaux et ses frères d'une part, et W. de Cousance, le partage de fiefs à Cuiseaux, Clairvaux, Monnet et Dramelay, 1244 ; - 2° d'un accord entre Hugues de Chalon-Arlay, se portant fort pour Jean de Chalon, son père, Isabelle, sa sœur, femme du comte de Savoie, d'une part, et Eudes IV, duc de Bourgogne, d'autre part, au sujet de l'exécution des testaments d'Isabelle, « reyne d'Allemaigne, » d'Hugues de Bourgogne, seigneur de Montréal, et de Béatrix, sa fille ; moyennant la renonciation d'Hugues de Chalon et ses frères et sœurs à toutes leurs prétentions sur cette succession, Eudes IV leur abandonne le fief de Cuiseaux et ses dépendances, à charge de fief, 1317 ; - vente de la succession d'un notaire d'Orgelet, Guillaume Othenin, mainmortable de Cuiseaux, faite à un second notaire d'Orgelet, Pierre Tisserand, par Louis de Chalon-Châtelguyon,

1470-1500. - *Cuisery et Lessard en Bresse*. Procès devant le lieutenant du bailli de Chalon à Cuisery, au sujet de l'occupation violente du château de Lessard par les gens du duc de Bourgogne, qui y avaient fait prisonnier Guyenet, de Charnod, châtelain pour le comte d'Auxerre, intenté à requête de Jean de Chalon-Auxerre, 1358. - *Longepierre, Mervans et Purlans*. Hugues d'Antigny, seigneur de Pagny, traitant du mariage de son fils avec Agnès, fille de Jean, comte de Bourgogne, promet de lui donner en dot Saint-Georges, Seurre et Purlans ; comme garantie de sa parole, il reprend en fief, du comte Jean Mervans, Longepierre et Purlans, 1249 (vid.) ; - Gui de La Saule et Huguenin de Champ-Rougeroux, son frère, enfants d'Ansel de Beaufort, chevalier, partagent avec Guinet de Saint-Bonnet la succession d'Estevenin de « Tapayre » dans la terre de Mervans, à Vaudrey, Belmont et Arbois, 1262 ; - Mervans, Longepierre et Purlans ayant été repris en fief du duc de Bourgogne par Henri d'Antigny, seigneur de Sainte-Croix, frère d'Hugues d'Antigny, celui-ci reporte sur Annoire, La Ferté et Vadans le fief qu'il tenait dans les terres qui précèdent, au profit du comte Jean 1265 (2 vid.). - *Marcilly*. Reprise de fief faite à Tristan de Chalon par Hugues de Damas, seigneur de Marcilly, de fiefs à « Aigremont, Genestoy, Genouilly, » Jambles et Saint-Loup, 1362.

- 1B537 (Liasse.) - 16 pièces parchemin, 5 papier, 9 sceaux.
 1255-1405. - *Montjay*. Guillaume de Chalon-Auxerre s'oblige à servir annuellement à Jean de Chalon, son frère, une rente de 500 l. en retour de l'abandon que celui-ci lui avait fait de tous ses acquêts à Auxerre et dans le comté d'Auxerre, à Saint-Aignan et en particulier dans la baronnie de Montjay, 1305. - *La Racineuse*. Henri de Pagny, seigneur de Sainte Croix, reprend du comte Jean 100 livrées de terre à La Racineuse-lez-Mervans, 1255 ; - reprises de fief successives faites à Jean, comte de Chalon, à Isabelle de Courtenay et à Jean de Chalon-Auxerre, pour son fief de La Racineuse et d'autres terres près de Mervans, par Henri d'Antigny, seigneur de Sainte-Croix, 1255-1265-1303 (vid.). - *Saint-Laurent-lez-Chalon*. Liquidation d'une obligation de 231 fr. souscrite à un fournisseur de Saint-Laurent-lez-Chalon, Michel Thiébaud, par le prince de Chalon-Orange ; transmission de cette créance aux Cordeliers de Saint-Laurent, par Pierre, bâtard et héritier du créancier primitif, 1505-1508 (ces pièces sont renfermées dans un sachet de parchemin cousu et attaché avec des lanières de cuir, et portant à l'extérieur, d'une part, la cote d'inventaire, de l'autre, une croix avec des clous de la Passion et ces mots : franciscus clara). - *Sainte-Croix*. Accord entre Jean de Chalon-Arlay, prince d'Orange, et Guillaume de Vienne, seigneur de Sainte-Croix, au sujet des terres de Bosjean, Châtillon-sur-Maîche, etc. ; Jean de Chalon abandonne à Guillaume tous les droits qui lui venaient de « la ligne et costé de Sainte-Croix, » 1405 (cop.). - *Savigny en Revermont*. Hugues, fils d'Estevenin de Savigny, écuyer, reprend de Jean de Chalon-Auxerre un fief à Savigny, à Augea et Légna, 1307 ; - mandements et quittances de dépenses faites au siège de Savigny, par Hugues de Savigny, bailli du comté de Bourgogne ; achat de 465 fromages, pesant « VIXX poises et demé » achetés au Val de Morteau et apportés dans un tonneau à Poligny, 1350. - *Sermoyer*. Perret de Sermoyer reprend de Jean de Chalon-Auxerre divers fiefs à Monterey et à Beaufort, 1278 ; - Pierre de Sermoyer, chevalier, reprend du même quatre ménages à Bois-Philibert, paroisse de la Frette, 1282. - *Varennnes*. Jacques de Saint-Nizier reprend de Jean de Chalon ce qu'il tenait en la paroisse de Varennnes, 1278. - *Nivernais. Château-Chinon*. Mandement de l'archiduc Philippe le Beau prescrivant à la Chambre des Comptes de Dole de réclamer aux féodaux de la seigneurie de Château-Chinon leurs reprises et dénombrements, 1499 ; - Jean Pitois, portier, guetteur et geôlier de Château-Chinon, donne quittance de 10 l. de gages à Jacques Dupont, receveur du lieu, 1502. l - *Châtel-Censoir*. Mandement de la comtesse Marguerite accordant à Hugues et Étienne de Thoraise 140 fl. de Florence pour arrérages d'une rente sur la châtellenie de Châtel-Censoir, 1359. - *Moulins-lez-Engilbert*. Accord entre la comtesse Marguerite et Olivier de Jussey, seigneur de Rochefort, qui lui réclamait 1,756 fl. pour dépens faits à son service au comté de Bourgogne, à Donzy et Moulins-lez-Engilbert, pendant les incursions des Compagnies ; Olivier de Jussey accepte finalement 1,200 fl. assignés sur les revenus de Moulins-lez-Engilbert, de Sarcey et de Savigney « Poifol, » 1374. - *Orléanais. Château-Renard*. Philippe d'Artois concède à sa sœur Mahaut, comme part d'héritage d'Amice de Courtenay, leur mère, ses droits dans les châtellenies de Château-Renard et Charny, 1297 (incompl.) ; - approbation de cette transaction par Robert d'Artois, spécifiant qu'Olhon IV et Mahaut d'Artois, comtes de Bourgogne, seront obligés d'acquitter divers legs et rentes de cette succession au profit du prieur de Flottin, d'Agnès de Lorme, de Guillaume de Malhéan, 1297.

- 1B538 (Liasse.) - 6 pièces parchemin et registre vélin de 98 feuillets relié en basane gaufréo, avec jolis encadrements et ornements du milieu du XVIe siècle, 2 papier, 1 sceau.
 1263-1547. - *Comté de Montbéliard*. Thierry, comte de Montbéliard, reprend en fief lige du comte de Bourgogne

le fief de La Roche en Montagne et 350 l. de rente en la saunerie, 1263 (vid.) ; - Thiébaud de Neuchâtel reprend d Othon IV tous les droits qu'il tenait au comté de Montbéliard du chef de son aïeul, 1280 (orig. et vid.) ; - Renaud de Bourgogne, comte de Montbéliard, donne à Jacques d'Arguel, pour tous ses droits sur le comté de Montbéliard, du chef du comte Thierry, 60 l. de rente au puits de Salins, 1283 ; - Raoul de Hesse, marquis de Bade, se déclare prêt à reprendre en fief de la reine Jeanne ce qu'il tenait du chef de Jeanne de Montbéliard, sa femme, 1328 ; - en présence et sous les auspices de Vital, archevêque de Besançon, Renaud de Bourgogne règle la transmission du comté de Montbéliard à Othenin, son fils, encore mineur, et à ses filles, mariées à Orry de Ferrette et à Henri de Montfaucon; Hugues de Bourgogne, frère du comte Renaud, est chargé d'administrer durant cinq ans la part du jeune Othenin, composée des terres de Belfort, Héricourt et Montbéliard, et, en cas de prédécès de son pupille, de la transmettre à Orry de Ferrette et à Henri de Montfaucon ; obligation pour Hugues de Bourgogne de faire souscrire à ces arrangements la reine Jeanne, la comtesse Mahaut d'Artois et le duc Eudes IV, 1332 ; - mémoire des titres déposés au trésor de Grimont, concernant les relations du comte de Montbéliard et du comte de Bourgogne, note des alliances généalogiques [v. 1340] ; - reprise de fief et dénombrement très détaillé des seigneuries de Glerval, Granges et Passavant, donnés à Charles-Quint par Ulric, duc de Wurtemberg, comte de Montbéliard, 1547.

1B539 (Liasse.) - 14 pièces parchemin, 3 papier, 9 sceaux.
 1232-1457. - Suisse. *Bollwiller* (diocèse de Bâle). Pierre, seigneur de Bollwiller, reprend de Jean, seigneur de Faucogney, 200 l. est. et lui prete hommage lige pour son château, 1306. - *Les Clées*. Guillaume, comte de Genève, reprend d'Hugues, duc de Bourgogne, son château des Clées, 1232 (vid.); sentence de Jean, duc de Berry, réglant un différend entre Amé, comte de Savoie, et Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, au sujet du château des Clées ; la possession du château est maintenue au comte de Savoie, à charge d'hommage lige et de receipt du château des Clées au profit du duc de Bourgogne, 1387. - *Estavayer et Gorgier*. Jacques, seigneur d'Estavayer, reprend du comté de Bourgogne 10 livrées de terre en la seigneurie de Gorgier, 1259. - *Franc-Châtel*. Extrait d'une reprise de fief faite par Franc-Châtel à Hugues de Chalon, par Pierre de Granson seigneur de Belmont, 1319 (vid.). - *Genève*. André de «*Maluenda*,» chanoine et chantre de Genève, prieur d'Aix et de Thonon, doyen d'Aubonne, vicaire général de Genève, nomme Pierre Refflay, de Saint-Oyan, chapelain de la chapelle Sainl-Blaise, dans l'église Sainte-Madeleine de Genève, 1480 ; - Antoine, cardinal de Sainte-Praxède, amodie pour trois ans son prieuré de Saint-Jean hors des murs de Genève, de l'ordre de Saint-Benoit, à Amblard Goyet, moyennant 350 ducats par an, 1496. - *Morges*. Traité conclu entre Othon IV, comte de Bourgogne, et Louis de Savoie, par lequel ce dernier reprend du comte le château de Morges, et reçoit en compensation le château d'Ougney, une rente de 100 l. sur le péage de Pontarlier et la charge de conseiller du comte, avec les prestations en robes attachées à cet emploi, 1291. *Neuchâtel-sur-le-Lac*. Le comte Jean de Chalon donne à son fils le fief de Raoul de Neuchâtel, 1263 ; - copie : Rolin de Neuchâtel reprend de Jean de Chalon-Arlay son fief de Neuchâtel, 1288 ; - l'empereur Rodolphe donne à Jean de Chalon-Arlay le fief de Neuchâtel, 1288 ; - Jean de Neuchâtel, prévôt de l'église de Chalon et curateur de Rolin de Neuchâtel, approuve la reprise de fief faite par ce dernier à Rodolphe de Habsbourg, et l'hommage prêté à Jean de Chalon-Arlay, 1288 ; - reprise de Neuchâtel faite par Rotin de Neuchâtel à Jean de Chalon-Arlay, 1288 ; - Conrad, comte de Fribourg et de Neuchâtel, reprend de Jean de Chalon-Arlay le château de Neuchâtel, 1397 ; - reprise de fief et dénombrement donnés à Jean de Chalon-Arlay par Raoul, comte de Neuchâtel, 1311 ; - autre hommage prêté au même par Louis, comte de Neuchâtel, 1357 ; - les bourgeois de Neuchâtel, reconnaissants de la confirmation de leurs franchises faite par Jean de Chalon-Arlay, prince d'Orange, lui prêtent serment de fidélité, 1406 ; - reprise de fief faite par Conrad, comte de Fribourg et de Neuchâtel, à Jean de Chalon-Arlay, prince d'Orange, pour Neuchâtel et les fiefs qui en relevaient, 1407 ; - Raoul, seigneur de Neuchâtel, prête hommage à la reine Jeanne, comtesse de Bourgogne, pour 100 livrées de terre et 200 l. de rente, 1329 ; - mandements de Perrenin de Saint-Moris de Salins, commissaire délégué par le bailli Jean de Montmartin, à reprendre à Louis de Neuchâtel des gages saisis sur des gens de Madame de Flandre, en lui remboursant le montant des dettes pour lesquelles il avait saisi des chars et des chevaux, 1360 ; - original du serment prêté à Jean de Chalon par les bourgeois de Neuchâtel, 1406 ; - Louis de Chalon nomme des procureurs pour sommer le comte de Neuchâtel de lui prêter hommage, 1452 ; - sommation faite à Jean, comte de Fribourg et Neuchâtel, à Champlitte, par Jean Vieux, procureur de Louis de Chalon, 1452 (cop.) ; - procuration donnée par Louis de Chalon, prince d'Orange, à Henri Bouchet, pour recevoir la reprise de fief de Jean, comte de Fribourg, 1457 ; - reprise de fief du comte de Neuchâtel faite à Jean de Chalon par Jean, comte de Fribourg,

1453 ; - procédure devant l'officialité de Besançon entre Rodolphe de Hochberg, marquis de Rothelin, et les sires de Chalon, se disputant l'héritage de Jean de Fribourg, comte de Neuchâtel, 1457.

1B540 (Liasse.) - 12 pièces parchemin, 6 papier, 9 sceaux.

1255-1436. - *Neuchâtel-sur-le-Lac*. Louis de Chalon nomme des procureurs pour prendre en son nom possession du comté de Neuchâtel, vacant par la mort de Jean, comte de Fribourg, 1457; - procès-verbal dressé par Guillemain Jacquemet, de Pontarlier, notaire, qui s'étant rendu à Neuchâtel pour la prise de possession de cette ville au nom de Louis de Chalon, s'enfuit épouvanté des intentions menaçantes des bourgeois de cette ville, 1458 ; - procédures entre Marie de Chalon, comtesse de Fribourg, dame de Vercel, et Rodolphe de Hochberg, héritier testamentaire de Jean de Fribourg, comte de Neuchâtel; mémoires, consultations pour les deux parties, 1460-1470. - *Orbe*. Amé de Montfaucon reprend des comtes Hugues et Alix le fief d'Orbe et le Châtelard, près de la Grâce-Dieu [vers 1260] ; - mandement des gens du conseil de la comtesse Marguerite pour journées tenues à Jougne, dans un débat entre le comte de Savoie et le comte d'Auxerre au sujet d'Orbe, 1377-1378 ; - Étienne, comte de Montbéliard, seigneur de Montfaucon, déclare que Henri de Montfaucon, son fils, émancipé depuis trois ans, est seigneur d'Orbe, d'Échallens et de Montagny, 1352 (orig. et vid.) ; - Philippe le Bon, duc de Bourgogne, ordonne de rendre à Agnès de Montbéliard, femme de Thiébaud de Neuchâtel, le tiers d'Orbe, 1424 ; - Jean Parilion, d'Orbe, amodie de l'abbé du Lac de Joux une maison et une étable, pour vingt-cinq ans, à raison d'un cens de 17 s., 1436. - *Romain-Môtiers*. Jean de Chalon-Arlay et Hugues, son frère, échangent avec le prieuré de Romain-Môtiers les terres que ce dernier possédait à Labergement et à Chantegrue, contre 12 l. de rente sur la saunerie, 1281 ; - Othon IV approuve cet échange, 1289 (cop.). - *Thün*. Hartmann, comte de Kybourg, propose, au nom de son fils Hartmann le jeune, fiancé à une fille des comtes de Bourgogne, Hugues et Alix, d'assigner 500 marcs d'argent, douaire de la fiancée sur les château et terre de Thün, valant d'après sa déclaration plus de 3,000 marcs ; cette proposition est soumise à l'agrément des comtes de Bourgogne, 1255 (vid.).

SUPPLÉMENT.

1B19/2 (Liasse.) - 2 pièces parchemin, 3 sceaux.

1293. - *Partages des comtes de Bourgogne*. Othon IV et Jean de Bourgogne ayant donné mission à Jean de Chalon-Arlay et à Jean de Montbéliard-Montfaucon de régler définitivement leur différend touchant le partage des successions de leurs père et mère, déclarent accepter leur décision; Othon IV donne à son frère Jean les terres de Bougnon, Colombier, Moncey et Montaigu, valant 400 l. de rente, et 200 livrées de terre à Buffard, Liesle et Villers- Farlay, en échange des terres de Quincey et Villers-le-Sec que lui restitue Jean de Bourgogne ; il lui confirme en outre les terres d'Amance et Faverney et 400 l. de rente sur la saunerie, le tout sous condition d'hommage ; les derniers détails de cette transaction sont remis à l'arbitrage du seigneur de Montfaucon, 1293 (orig. et vid.).

1B20/2 (Liasse.) - 3 pièces parchemin.

1341. - *Partages*. Conditions proposées par Louis, comte de Flandre, mari de Marguerite de France, au duc Eudes IV, son beau-frère, pour la revision partielle des partages intervenus précédemment entre eux ; le comte demande un supplément de 300 l. en Artois pour parfaire les 4,0 l. de rente à lui assignées dans cette province ; au comté de Bourgogne, il revendique la terre d'Arbois et de Quingey, les bois de Mouchard, le tout valant 1,100 l. de rente ; enfin il réclame la liquidation des successions de la reine Jeanne, de Mahaut d'Artois et d'Hugues de Bourgogne [1341] ; - réunion à Dijon, de Jean, archidiacre de Langres, du doyen de Besançon, de maître Jean de Poligny, clerc, du seigneur de Montferrand, de Guillaume de Musigny, du chancelier de Bourgogne et des représentants du comte de Flandre, qui examinent les demandes ci-dessus et renvoient à l'examen de délégués spéciaux, chevaliers et receveurs de Bourgogne et de Flandre, l'estimation des chiffres et revenus indiqués par le comte de Flandre, sauf à se pourvoir, pour la décision finale, devant le Roi et son parlement, 1341 (incompl.) ; - le comte de Hohemberg renonce, entre les mains du duc de Bourgogne, à tous les droits et prétentions qu'il pouvait, du chef de sa femme, revendiquer sur le comté de Bourgogne, 1352 (incompl.).

1B22/2 (1 pièce isolée.) - 1 pièce parchemin.

1294. - *Traités de mariage*. Louis de Savoie déclare

garantir Othon IV, comte de Bourgogne, d'une caution de 2,0 l. tourn. que celui-ci avait prêtée pour lui à Étienne de Chalon, seigneur de Vignory, à l'occasion du mariage de Jean de Chalon-Vignory avec Marguerite de Savoie, 1294.

1B24/2 (1 pièce isolée.) - 1 pièce parchemin, 3 sceaux.

1316 - *Traités de mariage*. Traité passé entre le roi Philippe V, Charles, comte de La Marche, et le comte d'Évreux, par lequel ces derniers, dans l'éventualité de difficultés qui pourraient survenir à la mort du Roi, ou de son vivant même, promettent de sauvegarder les droits et les intérêts de la reine Jeanne et de ses enfants, 1316 (incompl.).

1B40/2 (1 pièce isolée.) - 1 pièce parchemin, 1 sceau.

1323. - *Traités de paix*. Traité entre Hugues de Bourgogne et Jean de Chalon, comte d'Auvergne, par lequel ce dernier convient de se rendre à La Bretenière, avec Humbert de Beaujeu, pour désavouer toutes les entreprises de ses gens de Rochefort contre Hugues de Bourgogne, et déclarer, lui et Humbert, « que li déplait li commencement, li mehains et la fin ; » en retour, Hugues de Bourgogne lui délivrerait immédiatement le château de Montaigu, à valoir sur le cinquième du comté de Montbéliard, auquel il avait droit du chef d'Alix de Montbéliard, sa femme ; l'estimation de cette quote-part sera déterminée par deux arbitres, l'abbé de Cherlieu et Humbert de Beaujeu, 1323.

1B42/2 (1 pièce isolée.) - 1 pièce parchemin.

1233. - *Donations*. Jean de Chalon acquiert de son père, le comte Étienne, toutes les terres qu'il possédait à partir de Villers-Robert et Arbois en aval, en hommes, rentes et fiefs, à la réserve des fiefs en amont, notamment ceux des seigneurs de Chaussin, Pagny et Rahon ; le comte Étienne se réserve seulement le clos de Blandans et un homme pour le cultiver, son fils s'oblige à maintenir toutes les donations pieuses faites par son père et à acquitter toutes ses dettes à Besançon et à Dijon, 1233 (charte française, la plus ancienne des archives du Doubs après celle de 1227, signalée dans la cote B. 468).

1B44/2 (Cahier.) - Cahier papier de 13 feuillets (filigrane : *une balance*).

1193-1311. - *Hommages prêtés aux ducs de Bourgogne par les comtes de Bourgogne ou les vassaux du comté*. Cartulaire. L'empereur Henri VI déclare en présence d'Eudes, fils du duc de Bourgogne, et d'Othon, comte de Bourgogne, frère de l'Empereur, que Mâcon et Poligny sont du fief du duc de Bourgogne et que les comtes devront toujours les reprendre de ce dernier, 1193 (n° VI) ; - Étienne, comte de Bourgogne, reprend du duc Eudes le fief de Maçon, 1217 (VII) ; - Simon, seigneur de Chaussin, reprend du duc de Bourgogne et de la duchesse Alix le château de Tavaux, jurable et rendable, 1222 (XXIV) ; - Simon de Chaussin reprend du duc Hugues son château de Chaussin et ses dépendances, 1237 (xxv) ; - Jean de Chalon-Rochefort reprend du duc Robert le fief que tenait déjà de lui le comte, son père, et reçoit en accroissement le fief de La Chassagne, 1273 (viii) ; - Philippe de Savoie et Alix, comtes de Bourgogne, achètent du duc Hugues le fief de Saint-Ylie au prix de 1,000 l., le réunissent à la châtelainie de Dole, et prêtent hommage au Duc pour le tout, 1276 (ix) ; - Othon IV autorise Girard de L'Hôpital, de Dole, son chambellan, à reprendre son fief du duc de Bourgogne, 1281 (x) ; - semblable autorisation donnée au même par le même comte pour son fief de Saint-Ylie et de la forêt de Chaux, 1281 (xii) ; - Othon IV donne au duc Robert l'accroissement du fief tenu par Girard de L'Hôpital, 1281 (xi) ; - Hugues de Bourgogne, chevalier, fils du comte Hugues, se déclare homme lige du duc Robert, en retour d'un don de 1,000 l. tourn. et de 100 l. de rente sur Auxonne, et en reprend Fraisans et ses dépendances, 1291 (xv et xvi) ; - Othon IV donne au duc Robert le fief de Fraisans tenu par Hugues de Bourgogne, 1292 (XVII) ; - Hugues de Bourgogne déclare avoir repris le fief de Fraisans de Robert, sur l'ordre d'Othon IV, 1292 (XVIII) ; - Othon IV autorise Étienne d'Oiselay, seigneur de La Villeneuve, à reprendre de qui il voudrait son alleu de Neuville, Pont-de-Planches, La Chapelle, et du bois de Belle-Vaivre, 1292 (xxvi) ; - Étienne d'Oiselay, seigneur de La Villeneuve, reprend les fiefs ci-dessus du duc de Bourgogne, en retour du don de 200 l., 1292 (xxvii) ; - cession du fief de Fraisans faite au duc Robert par Hugues de Bourgogne, moyennant 1,000 l. est. payées comptant, 1293 (xix) ; - Philippe le Bel déclare que les droits de fief possédés par le duc de Bourgogne sur certains châteaux du comté de Bourgogne seront respectés, même dans l'hypothèse d'un mariage du fils du roi de France avec la fille du comte Othon IV, 1297 (xx) ; - Philippe le Bel mande à tous ses féaux du comté de Bourgogne et de la baronnie de Salins de reconnaître l'autorité du duc de Bourgogne, 1298 (xxi) ; - Jean de Novion, seigneur de « Tyèvre, » gardien du comté de Bourgogne, publie un ordre de Philippe le Bel lui prescrivant de remettre le château de Saint-Ylie et ses dépendances, tenus par la veuve et

les enfants de Girard de L'Hôpital, au duc de Bourgogne, (xiv et XIII) ; - Philippe le Bel s'engage à restituer au Duc ses terres du comté de Bourgogne et même les arrérages de leurs revenus touchés par les officiers royaux, (XXIII) ; - Jean de Chalon, comte d'Auxerre, seigneur de Rochefort, mande à Agnès de France, duchesse de Bourgogne, qu'il vient de prêter serment de fidélité entre les mains du duc Hugues, en présence d'Étienne de Vignory, d'Hugues de Neublans, de Pierre de Rans, etc., 1307 (II) ; - codicille de Jean de Chalon-Auxerre nommant administrateur des biens de ses enfants son frère, l'archevêque Hugues, et lui adjoignant comme tuteurs légaux, obligés de se conformer à ses instructions, Hugues de Neublans et Jean de Présilly, 1309 (III) ; - procuration donnée par l'archevêque Hugues de Chalon, administrateur des biens de Jean et Jeannette de Chalon-Auxerre, à Hugues de Neublans et à Jean de Présilly, pour reprendre en fief du duc Hugues la part de succession du comte d'Auxerre relevant de lui, 1310 (IV) ; - dénombrement des domaines repris en cette circonstance du duc de Bourgogne, au nom des enfants du comte d'Auxerre : Châteaubelin, La Chassagne, Sergenaux, Sergenon, « Rogeaule », La Marche et Lessard en Bresse, les bois de Saint-Germain en Bresse, Poupet, Château- Chalon, 1311 (v).

1B60/2 (Liasse.) - 8 pièces papier.

1421. - *Guerres*. Récépissés d'un ordre de la Duchesse convoquant d'urgence tous les gentilshommes du comté, « armez et montez au mieux qu'ilz pourront, » pour le service du Duc. Certificats de publication au bailliage d'Aval, donnés par : Jean de Brans, lieutenant du prévôt de Montmirey ; Pierre Valanchot, lieutenant du châtelain de Rochefort ; Huguenin Vouète, prévôt de Dole ; les prévôts de Fraisans, d'Orchamps et de Gendrey ; Jean Hudelet, prévôt de Saint-Aubin ; Poncet Chanollet, prévôt du Bourg-Dessous de Salins ; le prévôt d'Ornans ; Estevenin de Saint-Renobert, prévôt de Quingey ; Nicolas Croichet, prévôt de La Loye ; Renaud Marie, prévôt du Bourg-Dessus de Salins ; le prévôt de Pontarlier.

1B63/2 (1 pièce isolée). - 1 pièce parchemin.

1355-1356. - *Monnaies*. Ordre du roi Jean II adressé aux bailli, châtelains et receveurs du comté de Bourgogne, pour leur mander l'arrivée de ses conseillers, le chancelier de Bourgogne, le prieur de Saint-Symphorien d'Autun, et Geoffroy de Blaizy, chargés de rechercher dans les châteaux du Domaine les titres et privilèges relatifs à la monnaie d'Auxonne et aux droits contentieux du Roi, de l'archevêque et du chapitre de Besançon, et ceux relatifs aux relations du comté et de l'Empire, 1335; Olivier de Laye, gouverneur du duché de Bourgogne, notifie le remplacement du chancelier et de Geoffroy de Blaizy, empêchés, par Robert de Dole, conseiller du Roi, et Gui Raby, clerc, pour procéder à cette recherche de titres et privilèges, 1336 (vid.).

1B79/2 (Rouleau.) - Rouleau parchemin, long de 0m66.

1334-1335. - *Comptes généraux*. Compte de Jean de Morey, procureur du Duc, des frais d'un procès poursuivi à Sens, au nom du Domaine, pour obtenir la mise en liberté du prévôt de Champlitte, Amidey, sergent ducal, et la mainlevée de cette terre ; - « lou lundi devant Noël, l'an mil ccc trente et quatre, se parti de Gray pour aler en France et trova que li rois estoit à Fontaine Bliaut, et lou porsugay jusques a Chastel Landon ; » - frais d'obtention d'un mandement du bailli de Sens, ordonnant que les panonceaux du Duc seraient replacés à Champlitte, 11l. 8 s. ; - « lou lundi devant Pasques flories [1335], furent remis li panuonceaulx monseignour en la vile de Chaunite ; » - somme de dépenses, 81 l. 9 s. 6 d., valant en estevenantes 98 l. 4 s.

1B81 (Rouleau.) - Rouleau parchemin, long de 3m12.

1338-1340. - *Comptes généraux*. Gruerie. Compte de Nicolas de Florence, gruyer, sous le bailliage de Gui de Vy, amendes, 6 l. 7 s. 6 d. ; - bois de Gray, Jussey, Vesoul (« y ni ha que I bois que l'on dit Chesnoy, qu'est dessous le chastel »), Montjustin (« n'y a nuls bois »), Etobon, Baume, Clerval, Châtillon, Montmirey, Fondremand; nouvelles amendes, 10 l. 11 s. 6 d. ; - étangs : l'étang Le Comte, à Gray ; l'étang de Malbac, à Montjustin ; l'étang de « Resaules, » à Étobon ; un étang à Fondremand ; les étangs de Malchessal, Derrière la Ville, de Germigney et de Baceuale, à Apremont ; - pêche et remise de 198 pièces de poisson au gardien Robert de Châtillon ; - vente de 312 pièces, au prix de 20 l. 15 s. 6 d. ; - total de la recette de la gruerie, 32 l. 18 s. 4 d. ; dépense, 27 l. 14 s. 5 d. 1 ob. ; - reste net, 103 s. 11 d. ; - le Duc redoit au gruyer pour ses gages de deux ans et demi, à 30 l. par an, 761. 20 d.

1B117/2 (Rouleau.) - Rouleau papier, long de 1m29.

1340-1341. - *Cugney*. Compte de la terre de Cugney confisquée par le Duc, rendu par Guillemain Le Brûlé,

de Choyé, châtelain du lieu. « L'an mil ccc et xxxix, le jeudi après Nostre Dame my-karoime, que messire li dux mit la main a Cuigney, avoit ou cliestel de Cuigney mi bi- chez de froment ; » - recette d'avoine ; - frais de culture ; - dépense : « pour la foire de Cuigney, l'am XL, XI penaux [d'avoine]. »

1B117/3 (Rouleau.) - Rouleau papier, long do 2^m18.

1341-1343. - *Cugney*. Compte de la terre de Cugnev, rendu par Guillemain Le Brûlé, de Choyé, châtelain. Recette : produit de la foire de Saint-Hilaire, 14 l. 14 s. ; - taille de la Saint-Michel, 10 l. ; - vente de vin, 72 l. 22 d. ; - recette de cire, 22 l. ; - dépense : voyage du châtelain a Dijon, pour rendre compte au chancelier, 20 s. ; - confection de bancs et de loges pour la foire de Cugney, 12 s. 6 d. ; - frais de culture et de récolte, ferrage de chevaux ; - « pour acheter une charate nueve et une amenne farrée, XIII s. ; » réparation des moulins de Cugney ; - dépense totale du compte, 50 l. 12 s. 1 d.

1B126/2 (Cahier.) - Cahier papier de 24 feuillets (filigrane : *une fleur de lis.*)

1346-1347. - *Gray*. Compte de la châtelainie et prévôté de Gray, rendu par le prévôt Jean de Morey. Tailles de Gray-la-Ville, Chargey, Leucourt, Velet et Velesmes, total, 368 l. ; - cense de juifs : Simonnot de Velesmes, Pierre et Jocon Lambleur, Lyonet, Lyon Le Gros, « maistre du boucler, » Héliot, Salomon, Colin, Bonne Fille, d'Apremont, Parise et Eugénie Symonot, Héliot de Chalon, total, 8 l. 17 s. 6 d. ; - recette du butin pris par le Duc, pendant la guerre du comté, sur l'ennemi, 14 l. 12 s. 6 d. ; - dépense, frais de destruction du château de Mantoche, appartenant à Jean d'Abbans, chevalier ennemi, 1346, 50 l. 4 s. ; - frais de garde du château de Gray par 38 hommes d'armes, contre l'attaque possible de Jean de Chalon, du sire de Neuchâtel, des enfants de Faucogney et de leurs alliés ; - liste des gens d'armes de la garnison de Gray : Jean de Blonay, seigneur de Joux, Hugues d'Achey, Guillaume de Bucey, Richard de Saint-Léger, Jean de Coublans, etc.

1B131/2 (Cahier.) - Cahier papier de 8 feuillets.

1354-1357. - *Montferrand*. Compte rendu par Guillaume du Pallier, châtelain de Montferrand, aux gens des Comptes, pour quatre années d'administration. Recettes : censes de Montferrand, pour un an 35 s. ; - censes de Rancenay. 100 s. ; - amendes de la justice, pour un an, 15 l. 15 s. ; - services de bans de rivière ; péage de « rais de laons ; » - produit du quart du portail (bac) de Thoraise, 115 s. ; - « de la valeur d'une glenne de rasins que Vuillemin, forestier de Villete, doit chascun an, III s. ; » - vente d'un char ferré et de trois roncins, 21 l. ; - somme de la recette, 2,428 l. 13 s. 8 d. ; - dépense : gages du châtelain et de deux gentilshommes, ainsi que de dix sergents; le châtelain touche 200 l. par an, les gentilshommes 2 s. 6 d. par jour, elles sergents 15 d. par jour ; total, 519 et 1,421 l. ; - au gardien de la porte du grand bourg de Montferrand, 43 s. 4 d. ; - réparation du pont du premier bourg, des portes du bourg du milieu, des portes du donjon, d'un « chauffau devers saint Nicolas, » 17 l. 8 s. ; - changement de clefs et serrure du donjon, à la venue du châtelain ; - frais de procédure criminelle contre Osanne, bâtarde de Jean de Montferrand, arrêtée comme soupçonnée du meurtre de Richard de Montferrand, sur l'ordre du bailli Renaud de Jussey ; - frais d'incarcération d'Humbert d'Ornans, écuyer, conduit de Montferrand à Bracon ; - frais d'enquête sur la mort de Richard de Montferrand ; « pour despens de Jehan de Villers, liquels fu pris du commandement monseigneur Renaut de Jussey, pour le fait du brigant qui ost trait les yeux ; » - recette nette, 37 l. 14 s. 6 d. - compte de blés.

1B131/3 (1 pièce isolée.) - 1 pièce papier.

1344-1345. - *Montigny-lez-Arbois*. Compte des dépenses effectuées par Jean, maire de Montigny, « pour le fait de la justice. » Dépense du trésorier, du procureur du comté, d'Humbert de Vernoy et de M. de La Platière, le jour de saint Philippe et saint Jacques, 7 gr. et demi ; - frais d'une gageric « en la marche de Salins, » 4 gr. ; défaut prononcé contre un juif, Sanse, de Montbéliard, qui avait fait gager une mule et un bœuf.

1B132/2 (Rouleau.) - Rouleau parchemin de 0m70.

1337-1339 - Prévôté de Montjustin. Compte de Perrin de Vy, châtelain de Montjustin. Recette : des lombards de Vesoul, 80 l. est. ; - d'Otherin, lombard de Mont-justin, 200 l. ; - de Jacquot d'Arpenans, 10 l. pour le luminaire de la chapelle ; - dépense : gages de gens d'armes, Gui de Borrey, écuyer, 39 semaines ; - Huguenin de Comberjon, écuyer, 33 semaines ; - Perrin de Verchamps, écuyer, 28 semaines ; - Jean de Bougnon, écuyer, 3 jours ; - Jean de Borrey, chevalier « dou Temple, » 3 sem. et 3 jours ; - sergents d'armes ; Jeannin d'Autrey, Jean Le Peuz, Jeanneney de Villars-sous-Écot, Jeanneney de

Beveuges, Estevenin de Villars-sous-Écot, Ponce de Vy ; dépense des gentilshommes et sergents, 133 l. G s. est. - « item, ay tenu I chapelain par l'espace de II ans pour chanter en la chapelle dou chastel an chacun jour por ce que li gentil homme ne li sergent ne povoient pas laisser le châtel pour aleir oir la masse, xn l. est. ; » - solde de la dépense, 664 l. 5 s. 318 l. excédant la recette de 318 l. 19 d.

1B134/2 (Rouleau.) - Rouleau parchemin (en 2 fragments), long de 1m60.

1284-1385. - *Nancuise*. Compte de Vilain, châtelain de Nancuise. Dépenses faites pour la réception du comte, du bailli et d'Hugues de Salins et de Jean de Chalon, du lundi après la Saint-Georges à la Saint-Clément ; - donné « a l'obleyère de Lons I quarteron de froment; » - vente de blé à Nancuise, 11 l. 13 s. 1 d. ; - compte rendu devant le bailli, Hugues de Salins et Guyon de Cicon, assistés du clerc Nicolas ; - dépense de l'hôtel du comte durant les mois d'avril et de novembre; - « XXVIII quartax et IIII ras et demi [d'avoine] que li chevax liars que messires li cuens enmena en Arragon despendit de dous anz qu'il demora a Nancuise et Vileinz n'en ha plus hau ; » - réparations au château de Nancuise; - réparation de tonneaux en 1285 ; - récolte des foins de Nancuise, Savigna et Ugna ; - remplacement des fers dumoulin de Rainnel, 18 d..

1B134/3 (Cahier.) - Cahier papier de 8 feuillets.

1331-1332 - *Poligny*. Compte des dîmes de vendange rendu par Jean, de Corcondray, Renaud Beaupoil et Jean Du Magny. Personnel employé : 3 hommes « pour percier les vaisel ; » 1 porteur d'écuellés ; 3 ajusteurs ; 3 receveurs de mesures ; 3 gardiens de seilles ; 2 surveillants pour empêcher « que l'on ne puisse à la cuve ; » 1 homme « pour tailler à la cuve, » et 2 clercs pour écrire les quatorzièmes et les finances; - total de la récolte soumise à la dîme, 587 muids 3 quartauts, le quatorzième valant 133 l. 19 s. ; finance, 13 l. 11 s. 3 d. ; - somme du vin du Duc à Poligny : 272 muids tant neufs que vieux et 4 queues 2 poinçons de vinaigre ; - vin à Grozon, 85 muids ; - salaire des ouvriers employés à lever la dime en 1331, 111 l. 10 s. 7 d. ; en 1332, 50 l. 15 s. 7 d.

1B134/4 (Cahier.) - Cahier papier de 12 feuillets.

1349. - *Poligny*. Compte des dîmes de vendange, liste des sujets de Poligny sur lesquels est levée la dîme (419 ménages), et somme de leur récolte par muids et quarrils : «Thibalt de La Fontaine i m. II quart. ; Aubriet de Plaigne, v m. 2 q. ; Maistre Hugues de La Loye, v q. ; Perrot Cheffet, II q. ; Perrenot Baille, I m. ; li compaignon de l'église, 11 m. II q. ; Vuillemin Chevros, i m. i q. ; le maistre de l'escole, III q. ; Nyvet Du Chasteaulz, i q.,» total, 692 muids récoltés, représentant, à 14 d. le muid, 40 l. 7 s. 3 d. de dime ; - somme de produit net de la finance, 45 l. 7 s. ; - dépenses de bouche des officiers et salaire des ouvriers préposés à la levée des dîmes, 37 l. 18 s. ; - produit net pour le Duc, 31 l. 12 s. 1 d.

1B134/5 (Liasse.) - 3 cahiers do 2, 4 et 5 feuillets.

1352-1364. - *Poligny*. Compte des dîmes de Poligny. Salaires des porteurs de seilles et bassines, des remplisseurs de tonneaux, des essayeurs de vin, des tailleurs de cuve, gardiens de seilles, déchargeurs, receveurs des mesures et voituriers ; - vivres : pain et vin, chair de veau, de mouton et de porc, 20 poulets, épices, sel, oignons, fromage de table, fruits, verjus et chandelle ; - « sucre pour mettre ès tartres, mostardes, saffrant; II xiies de pos de terre, vi s. ; mi xiies d'escueles, v s. ; - IIXes d'anaps, m s. ix d. » - somme de la dépense d'ouvriers, 28 l. 14 s. ; de frais de nourriture, 441. 4 s. 10 d. - 1357. « Ce sont les missions pour la collecte du deyme des vins de Poloigny de la vendange de l'an mil CCCLVIII, » dépense, 39 l. 5 s. 11 d., dont 32 l. 15 s. payés par le Duc, le surplus par l'abbé de Baume, touchant le sixième de la dîme ; - « une livre I quarteron d'amandres ; - pour fromaiges mies es bruet, es escuelles ; pour ii douzaines de voirres, n s. vi d. ; pour Jehannet le cuex, x s.» - 1361. Compte des dîmes de vendange. Frais d'ouvriers, 43 l. 14 s. ; - frais de bouche : viande de porc, de mouton, de bœuf; oies, poulets, fromage ; « a patecier pour cuire tartres et patez par vi fois, vii s. vi d. ; - a Jehan Boichaour, cuex; » - dépense totale, 73 l. 18 s. 10 d.

1B135/2 (Liasse.) - 12 cahiers papier.

1446-1487. - *Poligny*. Comptes des gabelles accordées à la ville par Philippe le Bon, pour la réparation de ses murailles, la construction de son église et de son hôtel de ville, l'entretien de ses fontaines, rendus par les échevins au bailli d'Aval. 1446-1448. Compte de Jacques Rouyer, échevin et boursier de la ville. Recette, 188 fr. ; dépense : pont de la Porte des Méseaux ; réparations aux fontaines, à la maison de ville. - 1449-1451. Compte de Pierre Lombard, échevin. Recette, 202 fr. ; dépense : journées « de femmes » employées comme maçons ; emploi de Nicolas

Fernart et de « Jehan Coitier » comme ouvriers manœuvres ; façon des « fources de la cloche dicte Digenoise » posée au clocher; maçonneries du clocher. - 1451-1452. Compte d'Humbert Escoffier, suppléant de feu Pierre Lombard, mort en exercice des fonctions d'échevin. Recette, 98 fr. ; dépense : travaux du clocher. - 1452-1453. Compte d'Humberl Renaudot, échevin. Recette, 70 fr. - 1454. Compte de Pierre Cuisse, échevin. Recette, 63 fr. ; dépense : réfection des « penseurs du pont des Méseaux. » - 1455-1457. Compte de Jean Bugnart, échevin. Recette : droits d'octroi sur l'aunage des draps, l'amodiation de la vente des grosses bêtes, l'entrée des vins, les poids publics, total 217 fr. ; - dépense : travaux à la porte de l'Horloge, au clocher de l'église neuve, aux échiffes et ponts. - 1438. Compte d'Abryot Couchon. Recette, 60 l. ; dépense : pavage des tours du boulevard ; jointoyage des remparts ; réparations aux fontaines. -1460. Compte de Jean Gauvain, échevin. Recette, 90 fr. - 1461-1462. Compte de Jean Lombard, échevin. Recette, 139 fr. ; - dépense : maçonneries du boulevard de la tour de l'Horloge ; défenses du côté de la rivière. - 1463-1464. Compte de Nicolas Couchon. Recette, 123 fr. ; dépense : « a Ance Christofle, verrier, pour avoir remis a point plusieurs penneaux de verrière en l'église et en avoir fait deux tous neufs en la maison de ville, III fr. » - 1465. Compte de Simon Lochin, échevin. Recette, 68 fr. - 1468-1477. Compte de Pierre Gauvain, Guillaume Jacquemet et Antoine Faulquier. Recette, 688 fr. ; dépense : construction de la tour d'Ivory, 306 fr. ; boulevard de la Porte-Farlay ; couverture de la Tour-Farlay. - 1483- 1487. Compte d'Odot de Lantenne, écuyer, Pierre de Roche, Ferry Février et Pierre Merceret, échevins. Recette, 184 fr. ; dépense : mise en position de l'artillerie de la ville par Jean Coillot, de Poligny ; réparations diverses aux fortifications.

1B136/2 (Rouleau .) - Rouleau parchemin (en 3 fragments), long de 1m08.

XIV^e siècle. *Salins*. Fragment d'un compte de la prévôté. Censes : de Fontenu, 28 l. 3 s. 6 d. ; - de Cercenne, 27 s. ; - Champagny, « Estienne Dondey, II vaiches et demi, II berbis, v s. vi d. i geline ; - Hugues Villain, III buef, III vaiches, III jumens, xii berbis, III. s. vi d. I geline ; - Estienne de La Chaul, buef demi, i vaiche, v berbis, xvii s. i geline ; » - total des censes de Champagny, 21 l. 14 s. 8 d. ; - « somme toute de la demorance pour noz seigneurs. LV 1. II s. VIII d. »

1B155/2 (Registre.) - Registre papier de 141 feuillets.

1455-1483. - *Bletterans*. Compte rendu par les échevins de Bletterans des deniers d'un octroi accordé par le Duc pour les fortifications de leur ville, durant vingt ans. Patentes de Philippe le Bon accordant aux habitants de Bletterans un octroi pour leurs fortifications, 15 janvier 1455. - Compte du maire Martin Morel rendu aux commissaires du Duc. - 1455. Recette, 63 fl. ; dépense : chaînes pour le pont-levis de la porte d'Amont ; liens de fer à la porte d'Aval ; achat de carrosses ; réparation de la tour Baratin. - 1456. Recette, 61 fl. ; réparations de la tour Baratin, façon de deux canonnières. - 1457. Recette, 66 fl. ; rejointoyage des murs ; déblai des fossés. - 1458. Recette, 72 fl. ; - réparation de la tour d'Amont, de la « hersche ; » ferronnerie ; « ortevens » des fenêtres de la tour. - 1459. Recette, 72 fl. ; pont-levis d'Aval ; créneaux. - 1460. Recette, 72 fl. ; ferrures de la tour d'Amont. - 1463. Recette, 72 fl. ; réparation de la tour derrière le four. - 1465. Recette, 80 fl. ; frais d'achat de huit « vulgaires » de Jean Quairot, maréchal et canonnier dijonnais, 36 fl. - 1466. Recette, 72 fl. ; transport de six vulgaires de Dijon à Bletterans. - 1468. Recette, 80 fl. ; salaire de Nicolas de Gricourt, coulevrinier, employé à vérifier l'artillerie. - 1469. Recette, 74 fl. ; réduction du produit de la gabelle « par l'orvale du feu que fut lors aud. Bletterans. » - 1470. Recette, 73 fl. - 1471. Recette, 81 fl. ; achat de poudre, salpêtre et soufre ; on retient quatre compagnons allemands pour faire la poudre et ferrer les canons ; confection d'affûts. - 1472. Recette, 82 fl. ; émissaires envoyés à Cuiseaux « pour savoir se les nouvelles estoient véritables que les François en grand nombre venoyent courre le conté de Bourgoigne. » - 1473. Recette, 82 fl. ; dépense : 139 fl. - 1474. Recette, 87 fl. ; dépense : 268 fl. - Décharge donnée aux échevins de Bletterans par les commissaires vérificateurs des comptes au nom du Roi, 1483.

1B158/2 (Cahier.)- Cahier papier de 14 feuillets.

1401-1402 - *Chay*. Compte de Jean Selier, de Paroy, receveur de Chay. Recette. Censes, 14 l. 14 s. 4 d. ; tailles d'août, 21 l. 3 s. 3 d. ; - cire, 19 l. ; - 38 gelines ; - recettes d'herbes, de blé, de vin et d'avoine ; - dépense : entretien du matériel de cave ; réparation d'une écluse ; - « a Jehan Escarboul, de Chay, escuyer, pour faire l'anniversaire de monseigneur, I quarry de vin, a messire Guy de Bruyères, prestre, a cause de la chappelle de Chay, I quarry vin ; - produit net de la châtellenie : 33 l. 2 s. 2 d. argent ; 10 bichots 2 émines de froment ; 21 bichots demi boisseau d'avoine ; 10 muids 1 quarril 7 pintes de vin ; 17 livres de cire, 35 gelines. »

- 1B162/2 (Cahier.) - Cahier papier de 11 feuillets.
1397-1398. - *Montaigu*. Compte de Ponsot, prêtre, receveur de Montaigu, rendu aux exécuteurs testamentaires de Jean de Chalon-Châteaubelin. Recette, 84 l. 18 s. 9 d.; - recettes d'avoine, de cire, etc. ; - dépenses : à Morel Le Fauconnier, pour voyage à Baume-les-Moines, I s. 7 d. ; - à Jean, bâtard de Rougemont, pour ses gages de châtelain, pour un quartier d'an, 5 l. 12 s. 6 d.; - pour refaire les portes du bourg et réparer le château de Montaigu, 4 l. 18 s. 3 d.
- 1B162/3 (Cahier.) - Cahier papier de 14 feuillets.
1400-1401. - *Montaigu*. Compte de Ponsot de Perrigny, receveur. Recette : argent, 117 l. 10 s. ; froment, 4 quartauts 1 quarteron et 1 quart ; avoine, 6 quartauts 3 rases ; vin, 150 ânées, 1 baril ; cire, 33 l. et demi-quarteron ; - dépense : réfection du pont du château, 3 l. 4 s. ; - gages de Fromond de Montmorot, châtelain, pour 1 quart d'an, 3 l. 12 s. 6 d. ; - frais de guetteurs, 2 l. 7 s. 3 d. ; - gages du receveur, 4 l. et demi ; - dépense en argent, 97 l. 8 s. 1 d. ; - produit net delà châtellenie : 20 l. 2 s. 7 d. argent ; 3 hichots d'avoine ; 6 quartauts 3 rases d'avoine ; - 80 ânées 1 baril et demi de vin.
- 1B162/4 (Cahier.) - Cahier papier de 42 feuillets (filigrane : *une tête de bœuf*).
1334. - *Orgelet*. « Ce sont les genz des viles et de la terre monseigneur le comte d'Auceurre qui li hont fait ayde et doné argent de lours biens pour les mariaiges de ses filles ; » détail de l'aide : Orgelet, 200 l. est.; - Dampierre et Foux, 30 s. ; - Vampournay, Sézéria, Chavéria, Moutaine, Crance, Alièze, Essia, Lons-le-Saunier, Montaigu, Bellecin, Binans, Blye, Conliège, Coldres, Publy, Nogna, Poitte, Dramelay, Monlfleur, Monlagna, Girieu, etc. ; Arinthod, Chisséria, Saint-Hymethière, Nancuise, Saint-Julien et la terre Montgefond, etc. - « Ce sont les responsses que les gens de la terre ma dame de S. Juliain hont fait a mous. Jehan de Viremont, sur la requeste de aidier a nions, le comte pour sa chevalerie, lan mccccxxxix. » Arinthod, 60 l. ; Vosbles, 30 s. ; Montgefond, 4 l.; Saint-Julien, 100 l. ; Nancuise, 100 s., etc. - « Ce sont cilz dou corps de la vyle d'Orgelet qui hont donné a monseigneur de grâce especial [l'an mil ccc et xxx ou mois de mav] ; » - listes individuelles des sujets et de leurs dons à Orgelet, Boutavant, Chemilly, Oliferme, Veseclès, Dramelay-le-Château, Sezenay, Deffia, Dancia, etc.
- 1B163/2 (Cahier.) - Cahier papior de 23 feuillets (filigrane : un P sommé d'une croisette, et une oie).
1395. - *Orgelet*. Compte de Perrin de Rothonay, receveur pour Jean de Chalon-Châteaubelin. Recette, 473 fl. Dépense : « pour faire la curée en la tourt que Monseigneur fait a faire derrier la maison de La Balme, pour charroier pierre pour clés a faire les pons ; » - rabattu au receveur 76 fl. pour le cens des lombards d'Orgelet ; - recette nette, 116 florins.
- 1B164/2 (Cahier.) - Cahier papier de 18 feuillets.
1403. - *Orgelet*. « Ce sont les noms de ceulx qui doivent les blez, deniers de cens, les toises des maisons et curtils et les demours des estripois que vend Perrin de Rothonay, recepveur d'Orgelet, de l'an mil IIIIe et trois. » Noms et redevances des censitaires d'Orgelet, de Marnézia, d'Alièze, de Vampournay, Dompierre, Essia, Bellecin.
- 1B337/2 (Liasse.) - 8 pièces parchemin, 1 sceau.
1252-1474. - *Château-Chalon*. Hugues, duc de Bourgogne, promet de sauvegarder au comte Jean de Chalon tout le fief qu'il reprenait de lui, savoir : Château-Chalon, Souvans, Chaussin, Poupet, les Clées, Montfort, Chay, Mâcon, Lessard et Saint-Germain en Bresse, Sainte-Anne, Rennes et Châteaubelin, 1252 (orig. et cop.); - Jacquet dit Grain d'Amour, de Château-Chalon, écuyer, reprend de la comtesse de Flandre ce qu'il tenait à Château-Chalon à cause de Perrenette Chambellan, de Voiteur, sa femme, 1372 ; - semblable reprise faite à la même comtesse par Pierre de Saint-Martin de Voiteur, 1372 ; - dépens des conseillers de la comtesse à une journée tenue à Château-Chalon, pour offense faite par les habitants du lieu aux commendises de la comtesse, 1376 ; - reprise d'un fief à Château-Chalon faite à Philippe le Hardi par Guillemin Malet, écuyer, 1384 ; - Huguenin Gauchier de Menetnix acense du Domaine trois vignes à Château-Chalon, moyennant un cens de 12 s., 1397 ; - reprise d'un fief à Château-Chalon, faite par Jeanne de La Salle à Charles le Téméraire, 1474.
- 1B344/2 (Liasse.) - 7 pièces parchemin, 3 sceaux.
1275-1405. - *Dole*. Philippe de Vienne, seigneur de Mirebel, reprend de la comtesse Alix, en le grossissant de tout ce qu'il possédait personnellement à Dole, le fief tenu par Chevrière de Vaudrey, sa femme, au Val d'Arbois,

1277 ; - Guyette, veuve de Girard de L'Hôpital et tutrice de ses enfants, hypothèque à Othon IV deux maisons à Dole, pour un prêt de 1,000 l. tourn., 1284 ; - la même se déclare, débitrice de 1,000 l. de tournois envers le comte Othon, à raison des dettes de son mari, s'oblige à les lui rembourser et lui donne pour gages 13 hanaps d'argent, 1284 ; - Estevenin de Dole, fils de Girard de L'Hôpital, reprend de Mahaut d'Artois tout le fief paternel situé à Dole, 1305 ; - semblable reprise faite par Odet de Dole, frère du précédent, 1306 ; - Fromond de Toulangeon reprend d'Eudes IV une rente viagère de 60 l. que le Duc lui donnait sur les revenus de Dole, 1347. Jean sans Peur rachète de Jean de Rochefort, seigneur de Châtillon en Barrois, une rente de 30 l., au capital de 500 fr., assignée sur les revenus de Dole, 1405.

1B402/2 (Liasse.) - 10 pièces parchemin, 1 papier, 2 sceaux.

1335-1524. - *Saint-Julien*. Alix de Montbéliard, femme de Jean de Chalon-Auxerre, accepte le transfert de son douaire primitivement assigné sur Orgelet sur le château de Saint-Julien, 1335 ; - Tristan de Chalon, partant pour la Palestine, prescrit au chevalier Guichard Chambre et à Jean Vauchier de Montmorot, châtelain de Saint-Julien, de garder soigneusement en son absence, en son château de Saint-Julien, ses enfants Jean et Alix, qu'il confie à leur honneur et fidélité, 1366 ; - le même donne 100 s. de rente sur la terre de Saint-Julien à son écuyer, Guillaume Le Baud de Charnol, 1366 ; - Gui de La Baume, chevalier, reprend de Jean de Chalon-Châteaubelin un fief mouvant de Saint-Julien, 1385 ; - reprises du fief de Broissia près Saint-Julien, faites au même Jean de Chalon, par Renaud d'Andelot-Cressia, 1385, et par Jean d'Andelot-Cressia, 1392 ; - Jean de Chalon donne à Pierre de Saint-Julien une pièce de terre à Saint-Julien, 1389 ; - reprise et dénombrement d'un fief à Saint-Julien, donnés à Jean de Chalon-Châteaubelin par Jean de Montmorot, écuyer, 1391 ; - autres reprises et dénombrement d'un fief à Saint-Julien, donnés à Louis de Chalon-Auxerre par André de Saint-Julien, écuyer, 1402. - Mandement de garde accordé à Philibert de Chalon par le bailli d'Aval, Charles de Poupet, pour un moulin à Saint-Julien, 1524.